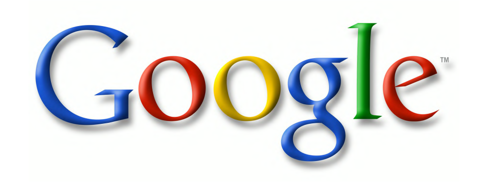





DOMI NUS ILLU
MINA TIO MEA
Taylor Institution.
1865.

BOSSUET

PRÉCEPTEUR DU DAUPHIN

FILS DE LOUIS XIV

ET

ÉVÊQUE A LA COUR

(1670-1682)

DU MÊME AUTEUR :

ETUDES SUR LA VIE DE BOSSUET

JUSQU'A SON ENTRÉE EN FONCTIONS

EN QUALITÉ DE PRÉCEPTEUR DU DAUPHIN

(1627-1670)

Paris, Didot, 3 vol. in-8°.

Ouvrage couronné par l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres).

Paris. — Typographie de Firmin Didot frères, fils et Cie, rue Jacob, 56.

BOSSUET

PRÉCEPTEUR DU DAUPHIN

FILS DE LOUIS XIV

ET

ÉVÊQUE A LA COUR

(1670-1682)

PAR A. FLOQUET

CORRESPONDANT DE L'INSTITUT
(Académie des Inscriptions et Belles-Lettres)

« Accuratas fundimus preces, *ut pariter erudiantur omnes qui judicant terram.* »

(Bref d'*Innocent XI*, à Bossuet, 19 avril 1679.)

« *Un évêque, au milieu de la cour.* »

(MASSILLON, parlant de BOSSUET, Oraison funèbre du Dauphin, fils de Louis XIV, [1711].)

PARIS

LIBRAIRIE DE FIRMIN DIDOT FRÈRES, FILS ET Cie
IMPRIMEURS DE L'INSTITUT
Rue Jacob, 56

1864

LETTRE

DE

S. G. MONSEIGNEUR DARBOY,

ARCHEVÊQUE DE PARIS,

A L'AUTEUR.

ARCHEVÊCHÉ DE PARIS.

Paris, le 20 novembre 1864.

Monsieur,

Je suis très-sensible au souvenir que vous avez bien voulu garder de l'ancien Vicaire général de Paris, et je vous remercie du témoignage que vous m'en donnez avec tant d'obligeance en m'envoyant votre travail plein d'intérêt sur Bossuet, Précepteur du Dauphin et Évêque à la cour. *C'est la continuation de ces Études si remarquées qui vous ont rendu cher à tous les admirateurs de l'immortel Évêque de Meaux. Vous venez, par cette nouvelle œuvre, d'acquérir un titre de plus à leur estime et à leur reconnaissance. Il n'en est pas un, Monsieur, qui n'apprécie ce que vous avez mis d'intelligence et de conscience dans vos recherches, et tous voudront vous en tenir compte en étudiant avec un redoublement d'attention et de sympathie cette haute*

et belle figure que vous faites connaître si complètement.

Permettez-moi de vous en adresser mes félicitations, de joindre ainsi mon suffrage à tous les éloges que votre livre ne peut manquer de vous obtenir, et veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments très-dévoués.

† G., Archev. de Paris.

AVANT-PROPOS.

Dans nos études sur *le séjour de Bossuet à la cour de Louis XIV, pendant plus de onze années*, et sur ce qu'il fit, durant ce temps, non point seulement comme *précepteur du Dauphin*, mais aussi comme *évêque*, nous n'avons pu n'apercevoir pas, chez nombre d'hommes éclairés et de bonne foi, de fâcheuses préventions, très-injustes assurément, fort accréditées néanmoins, qu'il nous paraît importer de combattre, et que nous aurions à cœur de détruire. Avant tout, tant qu'on n'aura point fait justice de ce qui, si gratuitement, si faussement, a été dit, est admis par la plupart, comme indubitable, sur l'*incapacité* absolue de *Monseigneur*, sur son *ineptie* invinciblement rebelle aux héroïques efforts du zèle, du dévouement, de la science, en vain cette éducation royale

aura-t-elle été, dans l'histoire des lettres, au dix-septième siècle, un événement très-considérable, fécond en inestimables enseignements, en un mot, l'occasion, en France, d'une grande révolution dans les études; qui daignera s'en enquérir, s'il est véritable que l'illustre *instituteur*, avec un tel *disciple*, perdit tout son temps, et que l'immense effort tenté, en France, alors, eut lieu pour néant? — D'autres, ne craignant pas de s'en prendre au *maître* lui-même, « Bossuet (ont-ils dit), Bossuet, ce vaste génie qui, toujours, semblait parler au nom du ciel, dont il emprunte la magnificence, l'éclat et la foudre, » aura-t-il pu, descendant de ces hauteurs, s'abaisser jusqu'à la faiblesse d'un enfant, d'un enfant si peu doué, d'ailleurs, et si incapable?

L'*évêque* ne devait, non plus que le *précepteur*, être épargné par la censure. Sa conduite, en 1675, lorsque la marquise de Montespan, après avoir quitté la cour, y revint si tôt, a été accusée d'inhabileté, d'imprévoyance, de mollesse, que dis-je? de lâche et coupable connivence! Mais combien, surtout, la part si active, si considérable, que prit le prélat aux délibérations, aux actes de l'Assemblée de 1682, a été (particulièrement de nos jours) appréciée par quelques-uns avec prévention, défaveur et mauvais vouloir! La *critique*, en un mot, la « *cri-*

tique » injuste, que Bossuet, vivant, « *avait fait parler si longtemps* », et que La Bruyère, en 1693, le félicita publiquement « *d'avoir enfin fait taire*[1] », devait, après la mort du prélat, *parler*, de nouveau, parler avec moins de réserve, avec moins de ménagement, et sans respect aucun pour cette grande mémoire[2]. « *Je veois* (avait dit Montaigne à ses contemporains), *je veois la plus part des esprits de ce temps faire les ingénieux à obscurcir la gloire des belles et généreuses actions anciennes, leur donnant quelque interprétation vile, leur controuvant des occasions et des causes vaines*[3]. » Ce que déplora ainsi, il y a trois cents ans, l'équitable auteur des *Essais*, ne le voyons-nous pas aujourd'hui encore? Le génie de Bossuet, son éloquence sont, à la bonne heure, admirés, honorés, exaltés à l'envi; mais, en ce qui regarde la dignité, l'indépendance, la candeur de son caractère, des insinuations malignes, d'odieuses imputations n'ont-elles pas été hasardées avec témérité, légèreté, irréflexion, irrévérence, et, hélas! trop favorablement accueillies

[1] *La Bruyère,* Discours de réception à l'Académie française, 15 juin 1693.

[2] « Parmi les grands hommes du *grand siècle,* il n'en est pas que le siècle suivant ait plus tâché de déprécier... etc. » (Joseph *de Maistre,* Observations critiques sur une édition des Lettres de Mme de *Sévigné.*)

[3] *Montaigne*, Essais, livre I, chap. XXXVI.

par des hommes prompts toujours à croire ce qui les dispense de l'estime, de la gratitude et du respect? Mille preuves, cependant, et très-décisives, de l'injustice de ces imputations hasardées contre un pontife dont la réputation est si précieuse à l'Église et au monde, s'étant offertes à nous, dans l'étude approfondie que nous avons faite de sa vie, pourrait-il nous être permis de les taire? Bossuet voulait, nous le savons, qu'« *on n'écrivît, qu'on n'imprimât jamais que dans le besoin* », ne concevant pas (a-t-il dit mille fois) qu'on le pût faire « *pour le vain plaisir d'être auteur*[1]. » Mais, pensait-il aussi (et il l'a expressément déclaré, dans plusieurs de ses ouvrages), mais « *écrire, pour rendre témoignage à la vérité*[2] », c'est remplir un pressant, un saint devoir. En présence, toutefois, de cet homme si prodigieux, et s'agissant de matières d'un ordre si élevé, notre faiblesse, — bien connue de nous, — devait nous retenir, nous intimider, nous arrêter peut-être. Combien, en effet, combien, ici, « *le* SUJET *surmonte le* DISANT[3]! » Et pouvions-nous ne sentir pas avec

[1] *Ledieu*, *Mémoires*, t. I, p. 153. — Le même, *Journal*, t. II, p. 224.

[2] *Bossuet*, Défense de la tradition, relativement à la communion sous les deux espèces, IIe partie, chap. xxxv.

[3] « Car la parole est toujours réprimée
Quand le subject surmonte le disant. »

(Vers de François Ier, en l'honneur de la belle *Laure*.) *Biographie générale* (Didot), article : *Noves* (*Laure* de), par *M. Hoefer*.

effroi qu' « *une telle entreprise estouffe notre esprit de sa grandeur*[1] ! » S'agissant néanmoins, en cette rencontre, non point de nous, à Dieu ne plaise, mais de *la vérité*, et d'elle uniquement, la manifester, cette *vérité*, la mettre en tout son jour, « *selon qu'on peult*[2] » ; c'est, non point faire acte d'outrecuidance, mais remplir un pieux devoir. Bossuet lui-même ne l'a-t-il pas dit tout à l'heure ?

Nous avons donc passé outre. Et d'abord, les sincères pages qui précèdent notre récit de l'éducation du Dauphin, montreront déjà *quel* fut, au vrai, ce prince, ravili comme à plaisir, par le dépit haineux et l'ambition alarmée de Saint-Simon. Après quoi, la fidèle *histoire de cette éducation* fera reconnaître, admirer, aimer, dans le *précepteur* du fils du grand roi, le plus condescendant, le plus patient, le plus dévoué, le plus affectueux, et, ne craignons pas de le dire, *le plus père de tous les maîtres*.

Si, en Bossuet, ensuite, nous considérons *l'évêque*, sa conduite avec le roi, lors du départ de Mme de Montespan et du si prompt retour de cette favorite à la cour, nous révélera un pon-

[1] *Saint François de Sales*, XIIe *lettre spirituelle à sainte Chantal*.

[2] « *Selon qu'on peult;* c'estoit le refrain et mot favory de Socrate. » (*Montaigne,* Essais, liv. III, chap. III.)

tife digne des premiers temps de l'Église, dans celui qu'on nous a voulu représenter si timide, si faible, si complaisant, si accommodant, en cette grave et très-délicate conjoncture. — Les incroyables efforts du prélat, en 1681-82, pour s'opposer à une *déclaration, en forme*, de sentiments qui, après tout, étaient les siens et ceux aussi de presque tout le clergé de France; son énergique, constante et efficace résistance à des résolutions extrêmes; sa loyale et tendre soumission, sa dilection filiale, en tout abandon, à l'égard du saint-siége, s'y feront connaître et sentir aux plus prévenus.

Là, du reste, ne se devait point arrêter notre tâche. Ceux qui honorent Bossuet, ceux qui aiment le grand siècle dont il fut la gloire, remarqueront dans ce livre bien des choses, les unes nouvelles pour eux, peut-être, les autres plus exactement, plus complétement exposées; et enfin, la péremptoire réfutation de nombre d'erreurs graves, accréditées trop longtemps. Cette « *curiosité* », que ressentit, que confessa Pellisson, « *cette curiosité extrême et insatiable de tout ce qui fait connaître à fond les mœurs, le génie, la fortune des personnes extraordinaires* [1] »; *cette passion* qui, en France, au-

[1] *Pellisson*, Histoire de l'Académie française, art. 5. Édit. de M. *Livet* (Didier), 1858, in-8°, t. I, p. 160.

jourd'hui, est celle de tous, trouvera, espérons-le, quelque contentement dans notre tel quel ouvrage, résultat d'un sincère, attentif et persévérant labeur. Ce qu'a dit Fontenelle, en effet (dans l'*Éloge de Newton*), qu'« *un nom si grand justifie les petits détails* »[1], ne le peut-on pas dire, aujourd'hui, en parlant de l'évêque de Meaux? Ainsi, qui n'aimerait à accompagner le prélat et le Dauphin dans leurs *visites* à la *Bibliothèque du roi*, à l'*Observatoire*, aux *royales sépultures de Saint-Denis?* — Trouvant ici quelques révélations sur ce qui se passait dans la *salle d'étude*, le lecteur enviera le sort de plusieurs illustres de ce temps-là qui, parfois, y furent admis en tiers entre le maître et son élève. — Le *Discours sur l'histoire universelle;* la *Politique sacrée;* le *Traité de la connaissance de Dieu et de soi-même,* étant, en France et au loin, si connus de tous, n'agréera-t-on pas volontiers des particularités nouvelles sur l'occasion, la composition, le progrès, la publication, les appréciations diverses de ces incomparables ouvrages? — Après quoi, perdant de vue le *précepteur,* ainsi que le royal disciple, et, désormais, appliqués uniquement à contempler,

[1] *Fontenelle,* Éloge de *Newton.* « *Rien ne vit que par les détails* », a dit M. *Sainte-Beuve,* Port-Royal, 2e édition, liv. II, chap. VII.

en Bossuet, le grand *évêque,* nous le verrons *publiant* son *Exposition de la doctrine catholique.* Ceux qui avaient à cœur de connaître bien l'histoire de ce *Livre d'or*[1], des contradictions inattendues qu'il rencontra, dont il triompha, en France, de sa diffusion, de son merveilleux succès en Angleterre, en Écosse, en Allemagne, en Suède, dans les Pays-Bas, en tous lieux, au loin; et enfin de la solennelle consécration dont il fut honoré dans la ville éternelle, goûteront, osons le croire, les particularités que nous leur offrons sur ce sujet. — La révélation des circonstances, ignorées jusqu'ici, au milieu desquelles eut lieu la *Conférence entre Bossuet et le ministre Claude*, donnera, ce semble, un intérêt nouveau à cette *dispute* si célèbre, que Fénelon a signalée comme l'une des plus mémorables actions de la glorieuse vie du pontife[2]. — La *suppression* de l'*Histoire critique du vieux Testament*, qu'allait publier Richard Simon, la part qu'eut l'évêque de Condom à cette mesure d'extrême urgence, méritaient de n'être pas omises plus longtemps dans

[1] *Leibniz* dit et écrivit que « l'*Exposition* était *un livre d'or.* » (Leibnitii *systema theologicum*, publié par M. l'abbé *Lacroix*, et traduit par M. le prince *Albert de Broglie*, 1846, in-12°, pp. 158, 159.)

[2] *Fénelon, IVe instruction pastorale sur le cas de conscience*, 20 avril 1705, chap. x, n° 8.

la *vie* du prélat, dont on admirera, en cette grave rencontre, la charitable condescendance, les touchantes bontés pour l'auteur, en même temps que sa modération extrême envers l'ouvrage, et son sincère désir de le sauver, si la vérité l'eût pu permettre. — Le *Petit Concile*, où, sous la présidence de Bossuet, et l'abbé Fleury y tenant la plume, les plus doctes, les plus pieux hommes de ce temps-là s'appliquèrent, durant tant d'années, à interpréter les *livres sacrés*, méritait, lui aussi, que l'on racontât ses travaux; et sur un sujet si neuf, si intéressant, s'offriront ici d'utiles et curieuses notions. — Nous efforcer de « *mettre dans un plus grand jour le naturel, les mœurs* »[1] de Bossuet, n'est point manquer au respect, à la gratitude dus, par tant de raisons, à ceux qui, avant nous, et mieux que nous, ont parlé de lui. Assurés que, en connaissant plus à fond ce grand homme, on l'aimera davantage; nous avons, dans cette nouvelle production, comme dans la précédente[2], obéi à notre affection pour celui dont les écrits font, depuis un demi-siècle, les délices de notre vie; au vif désir, aussi, à la douce espérance d'inspirer à d'autres cette affection, cette recon-

[1] *Plutarque,* Histoire de *Nicias.*

[2] *Études sur la vie de Bossuet,* jusqu'à son entrée en fonctions, en qualité de précepteur du Dauphin (1627-1670), par *A. Floquet.* Didot, 1855, 3 volumes in-8°.

naissance, cette vénération qu'on ne saurait, sans injustice, dénier à sa personne, non plus que l'admiration à ses chefs-d'œuvre. Car (a dit l'immortel évêque d'Hippone), « *en louant une personne aimée, nous lui gagnons les sympathies de ceux qui nous écoutent, lorsqu'ils sentent que nos louanges partent du cœur, et qu'une affection vraie nous les inspire*[1]! »

[1] « Ex amante alio accenditur alius. Hìnc enim amatur qui laudatur, dùm non fallaci corde laudatoris prædicari creditur; id est, quùm amans eum laudat. » (S. Augustin, Confess. lib. IV, cap. XIII et XIV.) Il parle, ici, du rhéteur *Hierius* [Icaire], à qui il dédia son *Traité* (perdu), *de Pulchro et Apto.*

Formentin, près Lisieux, le 27 *septembre* 1864, *jour du* 237e *anniversaire de la naissance de Bossuet.*

A. FLOQUET.

BOSSUET

PRÉCEPTEUR DU DAUPHIN

FILS DE LOUIS XIV.

IDÉE GÉNÉRALE

DE L'ÉDUCATION DU DAUPHIN, FILS DE LOUIS XIV,

ET DES RÉSULTATS DE CETTE ÉDUCATION POUR LA FRANCE.

LA VÉRITÉ SUR LE DAUPHIN,

DÉPRÉCIÉ ET DÉCRIÉ PAR SAINT-SIMON, DANS SES MÉMOIRES.

De tant d'événements considérables qu'offre en foule le long et mémorable règne de Louis XIV, l'éducation du Dauphin, sous la direction de Bossuet, ne pouvait manquer d'être l'un de ceux dont le monde, au loin, se préoccuperait le plus; tous, et en France, et à l'étranger, ayant su sentir ce qu'on était en droit d'attendre de tant d'années vouées sans relâche par un si grand homme à l'héritier présomptif de la plus belle monarchie de l'univers. Quel que pût être, dans l'avenir, le jeune prince objet de ces soins si éclairés, et dût, un jour, le mérite du disciple mal répondre aux généreux efforts du précepteur, tous connaissaient l'éminente sagesse,

la transcendante capacité du maître, son dévouement sans bornes; nul enfin n'avait ignoré son incessante et affectueuse application à former pour la France un souverain digne d'elle. Quoi qu'il en soit, après cela, de la personne du grand dauphin, jugé (on le verra tout à l'heure), jugé par Saint-Simon avec rigueur, dureté, injustice et haine, sous l'influence de fâcheuses et violentes passions, que nous l'entendrons lui-même, en tout abandon, confesser, sans détour, quel imposant spectacle offre cette éducation, qu'on nous voudrait représenter comme ayant été si stérile! Quels résultats pour la France, mais aussi pour le monde, couronnèrent ces dix laborieuses années que plusieurs ont paru considérer comme un temps prodigué en pure perte par les premiers hommes du grand siècle! Représentons-nous, agissant ici en concours avec l'évêque de Condom, un Montausier, instruit autant que nul autre seigneur de ce temps-là, imbu des auteurs classiques, dont il avait fait son délassement et ses délices au milieu même du tumulte des camps, mais froid, disons-le, dur, brusque à l'excès, sans aménité, sans grâce, sans patience, sans condescendance aucune pour cet enfant timide, craintif et doux, qui, ainsi déprimé longtemps, s'en devait, hélas! ressentir toujours. Avec eux, Daniel Huet (c'est avoir nommé l'érudition elle-même); puis, venant en aide à ces maîtres si éminents, de doctes, vertueux et habiles hommes, associés à leur sublime tâche : Fléchier, — Cordemoy, — Doujat, — Brianville, — Renaudot, — Pellisson, — Millet de Jeure [1], —

[1] MILLET DE JEURE, *sous-gouverneur* du dauphin, diplomate très-

François Blondel, — Israël Sylvestre, — Sauveur, — Rohault, — Du Verney, — Roëmer, — Tournefort; — mais le moyen de les nommer tous! C'est ce que vit la France, dix années durant, ce qu'admirèrent ses héros, ses princes, ses prélats, ses poëtes, ses orateurs, ses savants, ses universités, ses colléges; ce que l'Académie française voulut honorer avec éclat en promettant un prix solennel à celui qui le plus dignement aurait parlé, en vers, de l'*Éducation de Monseigneur*; — c'est, enfin, ce que devaient célébrer, du haut de la chaire évangélique, les plus renommés orateurs de cette grande époque. A l'étranger aussi, avons-nous dit, pleine justice ayant été rendue à de si nobles efforts, les Néercassel, les Grævius (en Hollande); — les Fuërstemberg, les Leibniz (en Allemagne), applaudissaient à l'envi; le Portugal [1], l'Italie [2], ne s'en turent pas. Mais on devait, au Vatican, s'en préoccuper plus qu'en aucun autre lieu du monde; Clément IX, parrain du Dauphin, s'intéressant affectueusement à son royal filleul, avait inspiré au pieux et habile religieux Léon Bacoue un poëme (*Delphinus*) riche d'inestimables

capable, éminent homme de guerre, personnage d'un insigne mérite, d'un caractère élevé; honoré de la confiance de Louis XIV et de ses ministres, il avait négocié, dans plusieurs cours étrangères, des affaires importantes et délicates. Il était maréchal de camp.

[1] Ludovico Magno... *Panegyris*, auctore D. Francisco *Mascaregnas*, *Comite Coculini*, à consiliis serenissimi Petri II, Portugalliæ regis; Parisiis, 1684; in-4°, 40 pages.

[2] Le célèbre abbé *Favoriti*, secrétaire des brefs du pape Innocent XI, dans un entretien avec un religieux, le père Cambolas, « lui dit beaucoup de bien de M. de Condom, et loua fort la manière dont ce prélat a instruit M. le dauphin. » (Lettre du duc d'*Estrées* à *Louis XIV*, 18 juin 1684.)

enseignements pour les instituteurs de Monseigneur, et dont le pontife avait à cœur que le jeune prince pût, dans la suite, profiter lui-même. Innocent XI, après cela, avide de connaître à fond la marche suivie par l'évêque de Condom dans une éducation royale applaudie de tous, sut, par les plus gracieux témoignages de sympathie, de cordiale sollicitude, donner occasion à cette lettre si fameuse où Bossuet révèle au pontife tout le secret de cette admirable méthode suivie par lui, persévéramment, dans sa noble tâche, qui désormais (avril 1679) touchait à sa fin.

Le monarque, à la vérité, et les hommes éminents chargés par lui d'instruire son fils « *s'y étaient pris* AVEC DE GRANDES PENSÉES », comme parle Bossuet quelque part. [1]. « *L'instruction de Mgr le Dauphin est*, disait-il, UNE AFFAIRE TOUTE PUBLIQUE [2]. » « *Il s'agit,* en cette conjoncture, écrivit Daniel Huet, *non point seulement de l'éducation du fils du roi, mais* DE L'ÉDUCATION DE TOUS [3]. » « En travaillant pour le Dauphin, disait un insigne contemporain aux instituteurs du royal disciple, *vous travaillerez pour toute l'Europe, et peut-être pour quelque chose de plus vaste que l'Europe même* [4]. » Et enfin Montausier, parlant

[1] *Bossuet, Discours sur l'histoire universelle,* 3e partie, *les Égyptiens.*

[2] *Bossuet, Avertissement* de la *Grammaire latine* (manuscrite), composée par lui pour le dauphin. Ms. Bibl. impér.

[3] Lettre de Del *Huet* à Isaac *Vossius,* 1er juin 1671. (*Dissertations* recueillies par l'abbé de *la Marque-Tilladet,* 1712, in-12, t. II, p. 460.)

[4] Lettre du ministre Étienne *le Moyne,* à Del *Huet,* 13 novembre 1670. (Collection *Léchaudé d'Anisy,* Ms. Bibliothèque impériale.)

au grand roi lui-même : « Sire, n'hésita-t-il point à lui dire, il est de votre dignité, il est de votre magnificence, *que tous les enfants de vos sujets aient part à l'instruction de votre fils. Son éducation particulière doit devenir, en quelque sorte, générale* [1]. » Noble appel, auquel le monarque, bientôt, devait dignement répondre en ordonnant « *qu'on fît part au public de tout ce qui s'était fait pour l'instruction du prince son fils*, AFIN, disait-il, QUE TOUT LE MONDE EN PÛT PROFITER [2]. » Combien ces inspirations généreuses nous valurent de productions inestimables, le récit d'une éducation si véritablement royale le fera paraître. Mais, pour ne parler ici que de Bossuet, les ouvrages qu'il avait cru ne composer que pour *Monseigneur*, devaient tous servir un jour aux trois fils de ce prince. Le duc de Bourgogne, qui tout d'abord en connut le mérite et le prix infini, en avait su profiter, à ce point que le regrettable prince, riche de tant de lumières empruntées à ces chefs-d'œuvre, pourrait être, à bon droit, considéré comme n'ayant guère été moins le disciple de l'évêque de Condom que celui de l'archevêque de Cambrai. Tous les *manuscrits* de Bossuet, mis aussi aux mains des deux princes de Conti, du duc du Maine, du comte de Toulouse, du comte de Vermandois, des petits-fils du grand Condé, firent d'eux véritablement autant d'élèves de l'incomparable maître [3]. Les *enfants*

[1] Oraison funèbre de *Montausier*, par *Juillard du Jarry*, 23 août 1690.

[2] *Journal des Savants*, 1683 (19 août), p. 233.

[3] *Le Dieu, Mémoires*, t. I, p. 151. — *Journal des Savants*, 1704, p. 565. — *Préface* de l'*abbé Bossuet*, nº XIV, en tête de la première édition de la *Politique tirée des paroles de l'Écriture sainte*,

d'honneur du Dauphin, ses *pages*, de jeunes seigneurs instruits sous ses yeux; puis, de proche en proche, dans Versailles, à Paris, par toute la France, les enfants de la noblesse, ceux des familles distinguées, des classes aisées du royaume, pouvaient-ils n'avoir point quelque part à cette abondante diffusion de lumières? De la cour à la ville, de la capitale aux provinces, de la France aux autres nations, le goût, l'amour des lettres gagnant chaque jour davantage, l'illustre Jean-George Grævius, l'une des gloires de la Hollande, n'était qu'exact et juste, lorsque, parlant de cette royale éducation, dont il avait su à fond tout le détail, il déclara que « *les instituteurs du Dauphin, fils de Louis XIV, avaient excellemment mérité, non point de la France seulement, mais du monde tout entier* [1]. »

Et maintenant, en ce qui regarde l'intelligence, l'aptitude du jeune prince pour qui de tels maîtres, si constamment, si longtemps, rivalisèrent de zèle, de science, de génie, faudra-t-il en croire aveuglément Saint-Simon, acharné, dans ses *Mémoires*, à déprécier, à décrier le Dauphin, à le ravaler sans mesure, disant, répétant à chaque page « que son intelligence était nulle »; le représentant « sans aucune sorte d'esprit, sans lumières ni connaissances quelconques, et radicalement incapable d'en acquérir, sans discernement, absorbé dans sa graisse et dans ses ténèbres [2]? » Qui déjà, à ce ton seulement, n'a

1709, in-4°. Nous l'établirons, dans notre *Récit*, de la manière la plus indubitable.

[1] J. Georgii *Grævii*, Epist. ad *Montauserium*, april. 1684. (*Præfationes* et epistolæ CXX; Hamburgi, 1707, in-12.)

[2] Mémoires de *Saint-Simon*, 1829, in-8°, t. III, p. 32, et t. IX, pp. 177, 179, 200.

pressenti que c'est ici, non point le jugement de l'histoire, mais le cri ému de la mauvaise humeur, du chagrin, du dépit, de l'ambition d'un vaniteux personnage qui, en France, malgré tout le mouvement qu'il se donnait sans relâche, « ne fut jamais rien officiellement, parce qu'il aurait voulu être tout en réalité[1]? » Saint-Simon, incommode outre mesure à Louis XIV, aux princes, aux courtisans, qu'importunait, qu'excédait chaque jour l'infatigable ardeur de cet Aristarque à vouloir sans cesse tout régler, tout classer, tout fronder, tout régenter, tout mettre à genoux devant le banc des ducs et pairs, s'était surtout, avec prédilection, acharné, en mille occasions, contre les princes, contre les princesses de la maison de Lorraine, affectionnés par le Dauphin (il ne l'ignorait pas), et même de sa familiarité la plus privée. Monseigneur, informé à fond des menées de Saint-Simon, de ses tracasseries, de ses cabales, de ses indiscrets, passionnés et violents propos, aurait-il pu n'être pas blessé d'un déchaînement haineux, implacable à ce point, et d'ailleurs si notoire, contre des personnes que le duc, avec toute la France, savait être particulièrement chères à ce prince? « *Tout ce qui approche de mon beau-père hait votre mari,* » avait dit, un jour, la duchesse de Bourgogne à Mme de Saint-Simon[2]. Le duc le savait de reste; aussi Meudon, résidence de Monseigneur,

[1] Le chancelier *Daguesseau,* par M. Francis *Monnier;* Paris, 1860, in-8°, p. 182. — Saint-Simon souhaita vivement, entre autres choses, la charge de capitaine des gardes du corps du roi. (Lettre de la duchesse de Saint-Simon à Mme de Maintenon.)

[2] *Saint-Simon,* édition de M. *Chéruel;* Hachette, 1856-57, année 1711, chap. I, t. IX, p. 18.

lui fut-il présent jour et nuit, comme « *un lieu infesté de démons* [1]. » L'avénement de ce prince à la couronne, immanquable (tous alors le crurent), pouvant, de plus, être prochain, n'était-ce pas l'épée de Damoclès suspendue sur la tête du pétulant seigneur, plein d'inquiétude, d'ambition, de vues, et trop certain, par avance, de n'avoir non plus d'emploi sous le règne du fils qu'il n'en avait eu sous celui du père? Ce fut là, longtemps, pour Saint-Simon (il ne le tait pas), « *une épine cruellement poignante* » ; et avec quelle impatiente ardeur il souhaitait « *qu'il plût à Dieu de l'en délivrer* [2] ! » Monseigneur, après avoir, autrefois, « fort aimé la table », *toujours, néanmoins, sans indécence* (Saint-Simon le reconnaît), était, avec le temps, devenu sobre, retenu même, à ce point « *qu'il n'y avait plus, de ce côté,* LA MOINDRE PAUVRE PETITE APPARENCE AUX APOPLEXIES [3]; » le duc lui-même, en ces propres paroles, le déplore, non sans en être un peu en peine, nous le verrons tout à l'heure[4]. Une maladie, en effet, violente autant que soudaine, une maladie rebelle alors aux efforts de la science (la petite vérole), étant venue (en avril 1711) donner lieu à tous de trembler, non sans sujet, pour la vie de ce prince, les anxieuses appréhensions où entra Saint-Simon que, par fortune, le malade n'en revînt; ses transes, ses *lamentations*, son désespoir à cette pensée : « Peut-être il

[1] *Saint-Simon*, édit. de M. *Chéruel;* Hachette, t. IX, p. 101.
[2] *Saint-Simon*, édit. de 1829, t. IX, p. 145.
[3] *Saint-Simon*, édit. de M. *Chéruel;* Hachette, 1857, t. IX, pp. 101, 152.
[4] *Saint-Simon*, même édition, t. III, pp. 137, 139; — t. IX, p. 111.

s'en tirera; peut-être il vivra.... il régnera, » n'auraient pu jamais être imaginées, s'il ne nous les avait lui-même, au vrai et plus que naïvement, fait connaître [1]. S'étonnera-t-on que de si angoisseuses perplexités l'eussent disposé à ressentir immodérément l'indicible joie dont le pénétra bientôt la mort prématurée du malheureux prince, lorsque le fait, à quelques heures de là, fut devenu indubitable? Qui n'a lu ce qu'il raconte de « son *élargissement, à cette nouvelle;* de sa joie d'une *délivrance si grande, si inespérée, si subite, sous les plus agréables apparences pour les suites;* de son sommeil très-agité (nous dit-il), après une émotion si violente, des insomnies pleines de douceurs, des *réveils savoureux* qui succédèrent à ces *affres* remplies d'angoisse, à ces appréhensions amères; de son ivresse, en voyant ainsi « *ses espérances consolidées; et ce ressort* (la mort de Monseigneur) *pousser à bien ses* MENÉES *et ses* CONCERTS [2]! » Et maintenant, nous le demandons : toutes ces flétrissantes appréciations du Dauphin, par un juge passionné, haineux (disons-le, furieux à ce point), pourraient-elles être équitablement considérées comme le dernier mot de l'histoire? « *Je ne me pique pas d'impartialité* », déclarait ingénument Saint-Simon lui-même [3]. Nous l'en croirons, ici, plus volontiers, sur sa parole, que dans ce qu'il a dit, ensuite, de ses efforts « pour être en garde contre

[1] *Saint-Simon,* édit. de 1829, t. IX, pp. 146 et suiv., 155, 174; — et édit. de M. *Chéruel;* Hachette, 1857, t. IX, p. 105.

[2] *Saint-Simon,* édit. de 1829, in-8°, t. IX, pp. 146 à 174. — Le même, édit. de M. *Chéruel;* Hachette, t. IX, 120 et suiv.

[3] *Saint-Simon,* édit. de M. *Chéruel;* Hachette, t. XX, p. 89 et suiv.

ses affections, surtout *contre* SES AVERSIONS; pour ne parler que *la balance en main,* « *sans rien outrer, sans rien grossir;* » pour s'oublier, se défier de lui-même comme d'un ennemi, et faire surnager à tout *la vérité la plus pure*[1]. » Disons-la donc, cette *vérité pure,* que le bouillant seigneur ne put prendre sur lui de dire, parce que, prévenu, passionné, intéressé surtout, il ne la voyait pas.

L'*inapplication* habituelle, insurmontable longtemps, de Monseigneur, son *inattention,* son humeur rêveuse, ses *langueurs d'esprit* (qu'expliquent, du reste, un tempérament lymphatique et une maladive enfance), sont des faits avérés par les très-exprès témoignages de Montausier, de Bossuet, de Daniel Huet, de Pellisson, de Jean de la Faye, sans en nommer ici beaucoup d'autres. Mais si de tels hommes, instruits à fond de ce qui regardait le Dauphin, sincères, uniformes dans ce qu'ils disent du défaut reconnu par eux chez ce prince, nous l'ont, tous, représenté en même temps comme doué, éminemment doué d'intelligence, d'esprit, et, en un mot, comme capable (car ils vont jusque-là, et combien d'autres, avec eux, en jugèrent ainsi!), pourrons-nous, avec équité, leur dénier notre créance? Laissons là les *gazettes* en vers, en prose; taisons ce que se plurent à dire de la gentillesse, de la vivacité d'esprit, des fréquentes saillies, des heureuses et agréables réparties de Monseigneur dans les dix ou douze premières années de sa vie, tous ceux, sans en excepter un seul, qui alors parlèrent de ce prince; le sincère Olivier d'Ormesson, dans son *Journal,* écrit jour par jour, pour lui seul;

[1] *Saint-Simon,* loc. cit.

Pellisson, dans ses *Lettres historiques;* — Gui Patin surtout, dans les siennes, qu'il ne supposait pas devoir être données jamais au public [1]. — Mais Montausier, lui-même (en 1674), dans un *Mémoire au roi*, où, sans détour, il vient de lui signaler, chez le Dauphin, ce fâcheux *défaut d'attention* qui, si souvent lui fit peine, ainsi qu'au précepteur du jeune prince, Montausier, en même temps, reconnaît expressément que « Monseigneur a beaucoup d'esprit, » s'en rapportant, du reste, sur ce point, « à M. de Condom qui, dit-il, s'y connaît mieux que lui, et est, à cet égard, entièrement de son avis. » « Ce prince (ajoutait le sincère gouverneur) dit souvent des choses de bon sens; il raille agréablement. *Quand il veut, il entend, il comprend, il retient avec une merveilleuse facilité.* » *Quand il veut!* « Mais, dit enfin le véridique gouverneur, *mais, par malheur*, trop souvent, il ne le veut pas [2] ! » Bossuet, dès ses premières rencontres avec son disciple, avait tout d'abord reconnu en lui des moyens. Lors de sa réception à l'Académie française, quelques mois après son entrée en exercice, le prélat se félicita, en présence d'un imposant auditoire d'illustres et de lettrés, « d'avoir à cultiver *l'esprit le plus vif, et le plus beau naturel du monde* [3]. » Dans un écrit latin sur l'*inapplication* (*de incogitantiâ*), adressé plus tard à son disciple,

[1] Journal d'Olivier *Lefèvre d'Ormesson*, publié par M. *Chéruel*, 1861, in-4°, t. II, p. 559. — Gui *Patin*, Lettre du 30 octobre 1670. et autres. *Pellisson*, *Lettres historiques*, des 4, 6, 24 mai 1670 1729, in-12, t. I.

[2] *Mémoire* adressé au roi, par *Montausier*, 1674. (Vie du duc de Montausier [par le père *le Petit*], 1729, in-12, pp. 95 et suiv.)

[3] *Bossuet*, Discours de réception à l'Académie française, 8 juin 1671.

qu'il aurait à cœur de corriger d'une disposition qui menace de devenir habituelle en lui, et qui serait si funeste, le prélat lui fait honte de rendre inutiles ainsi les *dons signalés* qu'il reçut, « *præclaro natus ingenio,* » lui dit-il [1]. Pellisson, Mosant de Brieux, le poëte Jean Maury, le docte Doujat, Rollin, si vrai en toutes choses, le docteur en Sorbonne Gerbais, sincère lui aussi, non moins qu'éloquent et savant, rendirent publiquement sur cela les plus exprès, les plus éclatants témoignages [2]. Un magistrat lettré, Le Gouz de Saint-Seine, conseiller au parlement de Dijon, dans un *Journal* intime où, comme d'Ormesson, il jeta librement et pour lui seul ses pensées; « Monseigneur, y écrivit-il un jour, *Monseigneur a beaucoup d'esprit, mais son esprit est caché* [3]. »

Le Dauphin, il est vrai, timide naturellement, après qu'il eut, douze années durant, tremblé sous le dur joug de Montausier, devait ensuite vivre en crainte sans cesse avec Louis XIV qui, *toujours roi avec lui, et trop rarement père* [4], le tint longtemps à grande distance. Aussi ce prince en était-il venu, par degrés, à se retrancher dans une réserve, dans une inertie,

[1] *Bossuet*, Serenissimo Delphino, *De Incogitantiâ*, t. XXXIV, p. 55, édit. Versailles.

[2] *Pellisson*, Lettres des 6 et 24 mai 1670 (dans ses *Lettres historiques*, 1729, in-12, t. I, pp. 6 et suiv. — Jacobi *Mosantii Briosii*, Epistolæ, Cadomi, 1670, in-8°. — MS. Relation de l'alarme de Dijon, par le président *Boiveau*; MS. Biblioth. de Troyes, n° 1686, t. II, p. 116. — *Rollin*, Gratulatio ad Sereniss. Delphinum, 5 décembr. 1688. — Joann. *Gerbais*, De felicibus Sereniss. Delphini studiis, Oratio, 1673. — J. *Doujat*, Appendice du *Tite-Live, ad usum Delphini*, 1679, in-4° (1er nov. 1678). — D. *Huet*, Præfatio *Demonstrationis Evangelicæ*, 1679.

[3] Journal ms. du conseiller Pierre *le Gouz de Saint-Seine*.

[4] *Saint-Simon*, 1711, édit. Hachette, t. IX, chap. VII, p. 135.

dans un silence, nécessaires (il le sentit) à son repos, à son bonheur, sous un monarque ombrageux à l'excès, démesurément défiant à l'égard de tous, en ce qui intéressait sa grandeur, et attentif tant qu'il eut vie, à vouloir que sa cour, la France, le monde, ne se préoccupassent jamais, si peu que ce pût être, d'aucun autre que de lui [1]. *Monsieur*, ne l'oublions pas, après cette brillante action de Saint-Omer, qui lui avait fait tant d'honneur, et que Boileau, si craintif de déplaire au *maître*, ne se put défendre alors de célébrer dans ses vers [2], n'avait plus eu, aux temps qui suivirent, et ne devait plus avoir jamais aucune autre occasion de paraître [3]. Que pouvait cependant, si bien averti, le fils unique, l'héritier présomptif de ce *roi si roi*, de ce *maître si maître?* — Que pouvait-il, timide d'ailleurs, doux, craintif à l'excès, se sentant outre cela obligé, plus que nul autre, à une réserve sans bornes ; et enfin, le monarque l'ayant voulu ainsi, sans ombre d'influence, sans crédit aucun, sans nul accès, sans chance, si petite qu'elle fût, d'obtenir, pour ses amis, les moindres grâces? — Que pouvait-il, encore une fois, que s'effacer et se taire [4], se lais-

[1] Mém. de *Saint-Simon*, 1829, t. VII, p. 215. (Année 1709), chapitre XX. — T. IX, p. 181, ann. 1711, chap. IV. — Correspondance de *Bussy-Rabutin*, édit. Lud. *Lalanne*, 1858, t. III, 228. — *Caractères de la famille royale de France*, MS. 1703. (Mélanges de *Clairembault*, vol. 228, Biblioth. impér.)

[2] *Boileau*, Épître VI, à l'avocat général *Lamoignon*.

[3] *Saint-Simon*, édit. *Hachette*, 1857, in-8°, t. XII, chap. XVI, p. 392.

[4] *Saint-Simon*, même édition, t. VII, p. 229, et *passim*. « Sermonis parcus, linguæ temperans, arcani tenax, tutus, latens, impenetrabilis, *ingenio sagaci et perspicaci, observans omnia diligenter, unius cujusque indolem et animum facilè dignoscens.* » (*Rollin*, Gratulatio ad Seren. Delphinum, 5 déc. 1688.)

ser oublier, et peut-être, hélas! avec le temps, s'oublier aussi lui-même? De là, surtout, selon toute apparence, ces chasses à outrance, si fréquentes, si acharnées, mais si propres, on le sent, à ne donner point d'ombrage. « *Il faut qu'un Dauphin paraisse un homme inutile,* » disait, à un siècle de là, le fils unique de Louis XV [1]. Avant lui, n'en doutons pas, le fils unique de Louis XIV le pensa et le dut dire.

Quelques contemporains avaient su toutefois, sous ces dehors sans prestige, reconnaître, en ce prince si effacé, si inactif, si peu discoureur, un jugement sûr, un esprit juste, sagace et pénétrant. « *Vous verrez,* » avait répondu, bien des fois, le chevalier de Grignan à ceux qui hasardaient des doutes sur la capacité de Monseigneur, qu'il put apprécier mieux que personne, ayant vécu dans sa familiarité, pendant tant d'années [2], «*vous verrez,*» avait-il dit, du ton le plus sérieux et le plus ferme [3]. Que, seulement, une favorable occasion lui soit donnée. « Peut-être, écrivait en confidence quelqu'un de la cour, peut-être connaîtra-t-on mieux *Monseigneur*, lorsqu'il ne sera plus *sous le joug paternel;* car à travers ses amusements, on ne laisse pas de découvrir un certain fond de génie et de probité. On ne lui cache pas les affaires, mais sachant combien on fait peu de cas de ses

[1] Biographie générale Didot : *Louis de France,* fils de Louis XV.

[2] Le chevalier de Grignan « était *menin* de Monseigneur, et des premiers qui furent faits,» dit *Saint-Simon.* (Mémoires, édit. 1829, t. IV, p. 339.)

[3] Lettre de M[me] *de Sévigné,* 22 oct. 1688. — Le chevalier de Grignan était, assure le duc de Saint-Simon, « un homme fort sage, ayant beaucoup d'esprit et de savoir. » *Saint-Simon,* édit. 1829, in-8°, t. IV, 339; — édit. de M. *Chéruel* (Hachette), t. IV, p. 424.

avis, il affecte de ne rien approfondir [1]. » « *Bien des gens disent* (remarquait un autre contemporain), *que M. le Dauphin, par politique, évite de briller, et de paraître tel qu'il est* [2]. »

La campagne du Rhin, en 1688, le devait enfin révéler, ce Dauphin, « si peu connu auparavant », de l'aveu de Mme de la Fayette [3], qui confessa s'y être méprise. Les feux de Philisbourg dissipant, en un instant, l'épais nuage qui avait semblé, jusqu'ici, dérober le prince à tous les yeux, quel ne fut pas l'étonnement, quelle la joie du monde, en voyant (comme le dit alors si heureusement Santeul), en voyant « chargé des plus beaux fruits un arbre, dont nul, jusqu'ici, n'avait aperçu les fleurs [4] ! » A peine, en effet, le Dauphin était-il arrivé devant cette place, dont la formidable artillerie tonnait sans relâche, que, s'exposant aussitôt, la nuit, le jour, beaucoup au-delà de ce que permettait la prudence, on le vit, avide ardemment de s'instruire, attentif profondément à tout considérer, à interroger avec tact, à se tout faire expliquer; les boulets, durant cela, volant sur sa tête, le couvrant de terre, tuant des hommes à quelques pas de lui, assourdissant Vauban [5], Duras,

[1] *Caractères de la famille royale de France*, 1703, Mss. Bibl. impér.

[2] Lettres de Mme *des Noyers*, née *Petit*; Londres, 1752, t. II, p. 3.

[3] Mémoires de la cour de France, par la comtesse de *la Fayette*, collect. Petitot, 1re série, t, LXV, p. 38.

[4] Emblème du figuier, avec cette devise : « *Et fructus sine flore parat.* » (J.-B. *Santolii* opera, 1729, in-12, t. III, p. 21.)

[5] Vauban déclarait avoir eu le *tintouin* dans plusieurs de ces rencontres. (*Recueil de lettres pour servir d'éclaircissement*, indiqué plus amplement dans la note qui suivra celle-ci.) — Un grenadier tomba tout près du Dauphin. Un boulet en atteignit deux

Beauvilliers; tous ceux de son entourage et de sa suite; lui, cependant, immobile toujours, calme, attentif, de sang-froid, gai; *affriandé*, de plus en plus, *à la tranchée. Affriandé à la tranchée!* Le mot est de Vauban, que ravissait tant d'audace [1]. Il dut néanmoins, un jour, tirant violemment le prince par son justaucorps, arracher le vaillant et trop résolu jeune homme à quelque fatale chance, dont il eût eu, lui, avec Beauvilliers, avec Duras, à répondre au roi, à la France et au monde [2]. Tel s'était montré le Dauphin, non pas une fois, non pas dans quelques rencontres, mais tous les jours, mais plusieurs fois, chaque jour, à toute une armée, qu'électrisait l'héroïque intrépidité du jeune prince; et se faudra-t-il étonner maintenant que les soldats, dans leur ravissement, l'eussent, par acclamation, surnommé Louis *le Hardi* [3]?

Du reste, la conduite de Monseigneur, rentré sous la tente, ne contentait pas moins les généraux, que sa téméraire intrépidité n'avait enthousiasmé les troupes à la tranchée; rien n'égalant la justesse des vues

autres à ses côtés, et fuma quelque temps à ses pieds. (Relations du siége de Philisbourg, 1688, in-4° et in-12.) Oraison funèbre du Dauphin, par le père Poisson, cordelier, 18 août 1711.)

[1] Lettres de Catinat, de Vauban, de Chamlay, de Colbert Saint-Pouange. (*Recueil de lettres* pour servir d'éclaircissement à l'histoire du règne de Louis XIV; la Haye, 1763, in-12, t. V, p. 51 et suiv.)

[2] Recueil cité à la note précédente. — Lettre de Mme *de Sévigné*, 25 oct. 1688. — Lettre du *duc du Maine*, 7 oct. 1688. — Lettre de Mme *de Maintenon*, 4 nov. 1688. — Lettre de Mme *de Montmorency* à *Bussy*, 11 oct. 1688. (Léopold Collin, 1809, in-12, p. 125). — Journal de *Dangeau*, t. II, pp. 187, 191. — Œuvres de *Louis XIV*, Treuttel et Wurtz, 1806, t. IV, p. 287.

[3] *La Fontaine*, vers à la louange du Dauphin. — *Bayle*, Lettre à *Marais*, 13 oct. 1701.

de ce prince, l'opportunité des ordres qu'il donnait, ajoutons : la clarté de ses dépêches; à ce point que les plus habiles seigneurs, que des écrivains insignes admirèrent à l'envi ses nombreuses lettres, toutes de sa main, d'un style net et court, avec ce détail, néanmoins, qui représente les choses comme si le lecteur les voyait s'accomplir sous ses yeux [1]. Ces lettres, est-il besoin de le dire, avaient été écrites à la hâte, au milieu d'une multitude de seigneurs, de généraux, d'officiers, survenant là, d'instant en instant, et dont les bruyants colloques ne permettaient ni au Dauphin ni à son état-major de s'entendre [2] ! Monseigneur, dans ces missives « surprenantes, où tout est naturel, droit, juste, net, sans aucun embarras », rendant compte exactement de toutes choses, s'était complu visiblement à signaler, avec le plus généreux, le plus aimable bon vouloir, les notables actions des chefs, celles aussi des soldats, ne se taisant que sur ce qu'il avait fait lui-même, et sur les dangers qu'avec imprudence il avait bravés [3]. Humain, pardessus tout cela, sensible, compatissant, secourable, généreux non moins qu'intrépide, ses libéralités, dignes toujours de l'unique fils, du présomptif héritier d'un grand roi, touchèrent, au plus vif du cœur, ses

[1] Sept lettres de *Monseigneur*, parmi les *Lettres* de Mme *de Maintenon*, 1756, in-12 (édit. *la Beaumelle*), t. VIII, pp. 120 et suiv. — Lettres hist. de *Pellisson*, 1729, in-12, t. III, p. 374. — Lettres de *Bussy-Rabutin*, 1727, t. VI, p. 310 et suiv. — Voir *dix-sept* lettres du *Dauphin* à Mme *de Maintenon* (Mélanges publ. par la Société des bibliophiles français, t. II).

[2] *Le Guziana*, recueil manuscrit, cité précédemment.

[3] Lettres de Mme *de Sévigné*, oct. 1688 (tout le mois); — 1er, 3 novembre, infiniment honorables pour le Dauphin, écrites d'après les récits de M. *du Plessis*, gouverneur du jeune marquis de Grignan, qu'il accompagna au siége de Philisbourg.

compagnons de péril et de gloire, qu'avaient, d'ailleurs, charmés, pendant tout le siége, ses manières affables, engageantes, affectueuses, remplies de bonté [1].

La joie, le ravissement de Louis XIV, de Marie-Christine de Bavière, de toute la cour, en apprenant de telles choses; l'émouvante scène à laquelle donna lieu, dans la chapelle royale de Fontainebleau, l'agréable nouvelle de la réduction de Philisbourg, arrivant là, inopinément, au monarque, pendant le solennel office de la fête de tous les saints, le 1er novembre (1688), jour anniversaire de celui où, dans ce palais même, vingt-sept années auparavant, le Dauphin était né (1er novembre 1661) [2]; le triomphant retour, peu après, de ce fils, attendu, sur la route, par son roi, par son père attendri, et en crainte, comme il semblait, de n'en point faire assez pour lui; les transports de la Dauphine, de la famille royale, de la cour, de la ville [3]; les bruyantes exclamations du chevalier de Grignan, rappelant fièrement sa prédiction, et s'écriant, au comble de la joie : « *Eh bien, que vous avais-je dit? Pour moi, je n'en suis point surpris* [4] *!* »; les sérieuses félicitations de Montausier à Monseigneur, non point sur sa bra-

[1] « *Monseigneur est adoré.* » (Lettres de Mme *de Sévigné,* octobre, novembre 1688). — *Pellisson,* Lettres historiques, 1729, in-12, t. III, p. 374 et *passim.* — Correspondance de *Bussy-Rabutin,* édit. de M. Ludovic *Lalanne,* 1858, t. VI, pp. 170, 171 et suiv.

[2] Lettres historiques de *Pellisson,* 1729, t. III, pp. 374 et suiv. — Lettres de Mme *de Sévigné,* 1er et 3 nov. 1688.

[3] Journal de *Dangeau,* t. II, p. 218. — Mémoires de la comtesse *de la Fayette,* t. LXV, p. 38. — Lettre de Mme *de Sévigné,* 30 novembre 1688.

[4] Lettre de Mme *de Sévigné,* 22 octobre 1688.

voure, sur son sang-froid, sur ses éclatants succès, mais sur ce qu'il s'était montré « libéral, généreux, humain, appliqué à faire valoir les services de ses compagnons d'armes [1]; » — la profonde émotion de Bossuet, lorsque, le premier de tous, il revit, dans Meaux, au passage, accueillit, à l'évêché, fêta, joyeux et attendri, son disciple couvert de gloire [2]; pouvions-nous taire ici ces nobles et si touchants souvenirs?

De quel œil la France, et les autres nations avec elle, regardèrent alors les maîtres du Dauphin! quel heureux accomplissement du souhait adressé autrefois à Bossuet par le pieux suffragant d'Utrecht! « Puisse, avait-il écrit à l'évêque de Condom, puisse le monde, un jour, honorant, célébrant les vertus du royal disciple, y reconnaître celles de l'incomparable maître qui les lui sut inspirer [3]! » Rollin, le bon et sincère Rollin, haranguant plein de joie l'Université solennellement assemblée, épanchait son loyal cœur en chaleureuses louanges pour le vainqueur, en félicitations pour les illustres instituteurs du jeune prince [4]. Les vers où Fénelon célébra un si éclatant triomphe sont moins connus que tant d'autres de ses exquises productions [5]; mais qui ignore ceux de Racine, douce surprise ménagée au grand roi par le grand poëte; ces vers qu'entendit, à Saint-Cyr,

[1] Lettre de Mme *de Sévigné*, 1er décembre 1688.

[2] Journal ms. de *Payen*, lieutenant général du présidial de Meaux, t. 1, pp. 258 et suiv. — *Gazette de France*, 13, 27 nov. 1688.

[3] Lettre de Guillaume de *Néercassel* à *Bossuet*, 29 avril 1677. (Œuvres de *Bossuet*; Versailles, t. XXXVII, p. 15.)

[4] Caroli *Rollin*, Gratulatio ad Serenissimum Delphinum, 5 décembre 1688.

[5] *Fénelon*, Ode sur la réduction de Philisbourg, 1688.

Louis XIV, qui, venu là pour Esther, y entendit de plus célébrer les exploits de son fils [1] ! La Bruyère, ravi, avait ressaisi son burin. Traçant, d'enthousiasme, un nouveau *caractère,* il exalta « le jeune prince, l'amour, l'espérance des peuples, donné du ciel pour prolonger le bonheur de la terre; » et, prenant l'univers à témoin, jeta un éclatant démenti au vieil adage : « *Filii heroum noxæ* [2]. » Après quoi, l'histoire parlant à son tour, ces belles paroles : *Documentorum merces,* [3] inscrites sur le bronze (avec les noms de vingt villes ou places réduites par Monseigneur, dans l'espace d'un mois à peine) étaient venues résumer éloquemment les acclamations décernées par l'admiration des peuples, aux nobles efforts des instituteurs, et au royal disciple qui leur faisait tant d'honneur! Monseigneur, à deux années de là (1690),

[1] Dans le *Prologue* d'Esther (représentée pour la première fois le 26 janvier 1689), la *Piété,* remerciant Dieu des grâces signalées dont il a comblé Louis XIV, ajoute :

Tu lui donnes un fils, prompt à le seconder,
Qui sait combattre, plaire, obéir, commander;
Un fils qui, comme lui, suivi de la victoire,
Semble à gagner son cœur borner toute sa gloire;
Un fils à tous ses vœux avec amour soumis,
L'éternel désespoir de tous ses ennemis :
Pareil à ces esprits que ta justice envoie,
Quand son roi lui dit : *Pars,* il s'élance avec joie ;
Du tonnerre vengeur s'en va tout embraser,
Et tranquille à ses pieds revient le déposer.

Le Dauphin, Bossuet, *évêque de Meaux,* etc., assistaient, avec le roi et Mme de Maintenon, à cette première représentation. (*Dangeau,* Journal, mercredi 26 janvier 1689), t. II, pp. 310, 311.

[2] *La Bruyère, Caractères,* chap. XII, *des Jugements* (n° 106), produit *pour la première fois,* dans la *quatrième* édition, achevée d'imprimer le quinze février 1689 (*trois mois et demi après la réduction de Philisbourg*).

[3] « *Récompense d'une excellente éducation.* » (Histoire littéraire du règne de Louis XIV, par l'abbé *Lambert,* 1751, in-4°, t. III, p. 18.)

dans une nouvelle campagne, ayant su empêcher les ennemis de faire aucun progrès, et réduire l'électeur de Bavière à se retirer sans avoir pu remporter le moindre avantage, fut jugé, de l'avis de tous, mériter plus de louanges qu'en 1688, « cette occasion (reconnut-on) étant de celles où *il est plus beau de ne rien perdre, qu'il ne l'est en d'autres de gagner* [1] ! » En 1694 encore, l'étonnante *marche de Vignamont* lui devait mériter, avec les applaudissements de la France [2], la haute estime, l'admiration déclarée de Guillaume d'Orange [3]; et, mieux encore, les louanges, oui, les louanges de Saint-Simon lui-même [4] : qu'eût pu souhaiter le prince royal, après cela? — Mais, sur toutes choses, pourrions-nous oublier *la bonté* du Dauphin, « cette bonté *qui était son fond, qui était lui-même,* » comme Massillon, après la mort de ce prince, le dit si bien du haut de la chaire, tout l'auditoire y consentant par de sympathiques murmures [5]? Cette *bonté,* que Bossuet, avec bonheur, avait reconnue tout d'abord en son disciple, et qui alla s'accroissant

[1] Lettre de *Bussy-Rabutin,* 5 octobre 1690. — Lettre de *Charpentier* à *Bussy,* 8 oct. 1690. (Corresp. de *Bussy-Rabutin* (édit. *Lalanne,* 1858, t. VI, pp. 385 et suiv.).

[2] *Daniel, Histoire de la milice française,* 1724, in-4°, t. I, p. 245. — Histoire littéraire du règne de Louis XIV, par l'abbé *Lambert,* 1751, in-4°, t. III, liv. XIV, p. 415.

[3] Le prince d'Orange dit alors: « M. le Dauphin commence comme les autres tiendraient à honneur de finir; et pour moi, je croirais avoir couronné dignement ce que je puis avoir fait de grand dans la guerre, si, en pareille conjoncture, j'avais fait une si belle marche. » (Oraison funèbre du Dauphin, par le P. *Beaufils,* 27 juin 1711.)

[4] *Saint-Simon,* édit. de 1829, année 1694, t. I, chap. XXII, pp. 217, 218. Le même, édit. de M. *Chéruel,* Hachette, t. I, chap. XII, pp. 197, 198.

[5] *Massillon,* Oraison funèbre de *Monseigneur,* 1711.

toujours sous la fécondante influence d'un tel maître [1], on la voit honorée, louée avec abandon par nombre de personnes de toutes classes, dans d'intimes lettres, secrets épanchements de leurs cœurs [2]. « *Bon pour ceux qui l'aiment;* — incapable de nuire à ceux qui ne sont pas à lui, » ainsi caractérisait-on le Dauphin, jusque dans des libelles, sans nom d'auteur [3]. « *Sincère*, outre cela (Saint-Simon le reconnut); *incapable* (ajoute-t-il), *non point seulement de mensonge, mais de déguisement* [4]; » — « *bon homme,* au fond, » dit encore ce quinteux duc [5], qui même ne se put défendre de confesser que « *Monseigneur avait du sens assez* [6]; » louange donnée sans doute avec une sage épargne, mais que décernèrent au Dauphin, tout d'une voix, dans des termes bien autrement explicites, les contemporains d'un prince prompt à tout voir, à tout pénétrer, à tout sentir, à tout bien

[1] « Il s'attacha surtout à *cultiver en son disciple les qualités qui devaient le faire aimer.* » (Discours de l'abbé *de Polignac* à l'Académie française le 2 août 1704.)

[2] *Bossuet,* Lettre à *Bellefonds,* 9 sept. 1672. — *Lettres* de *Pellisson,* — de la marquise *d'Uxelles,*— *de Montausier,* etc. — *Éloge de Bossuet,* par l'abbé *de Choisy,* 2 août 1704.— *Journal* de *Dangeau,* t. XIII, p. 381. — C. *Rollin,* Gratulatio ad Sereniss. Delphinum, 5 décembr. 1688. — Sa *bonté compatissante,* sa *vive sensibilité,* sont attestées par des témoignages imposants, sans nombre, dignes de toute créance. — Je citerai seulement le poëme *Delphinus,* de Léon *Bacoüe,* lib. II, n° 26, 3e édit., 1685, Alby, p. 82. — *Dangeau, Journal,* 18 nov. 1686.

[3] *Caractères de la famille royale de France,* 1703. Mélanges *Clairembault,* vol. CCXXVIII; Bibl. imp. (mss.).

[4] *Saint-Simon,* édit. de 1829, t. IX, chap. xv, p. 187.—Le même, édit. de M. *Chéruel,* 1857, t. IX, p. 140.— Caroli *Rollin,* Gratulatio ad Serenissimum Delphinum, 5 décembr. 1688.

[5] *Saint-Simon,* édit. de Hachette, 1857, t. VIII, p. 285; t. IX, p. 132.

[6] *Saint-Simon,* édit. de 1829, t. IX, chap. xv, p. 178.

juger, hommes et choses, quoiqu'il demeurât, dans l'ordinaire, réservé, silencieux, muet, pour ainsi dire, par inclination, je le veux, mais plus encore par les fortes raisons que nous avons fait connaître. Une fois, cependant, une fois seulement, il devait, sortant brusquement de cette apathie apparente, rompre enfin un si obstiné silence. Ce fut lorsque, survenant tout ensemble la nouvelle de la mort de Charles II, roi d'Espagne, et l'offre de cette belle couronne à la France, on parut, dans le Conseil, balancer au premier abord, sur la résolution à prendre. Indigné, lui, qu'on eût pu, en une telle conjoncture, hésiter un seul instant, Monseigneur, éclatant soudain, devait étonner les ministres, les conseillers, les hommes d'État, et le roi plus que tous les autres, par la plus chaleureuse sortie, par l'adjuration la plus pressante, la plus solennelle; réclamant hautement, comme *son droit;* réclamant, non point pour lui, mais pour le second de ses fils (le duc d'Anjou), mais sur toutes choses pour la France, cette couronne, héritage de la feue reine, sa mère, l'infante Marie-Thérèse. Et l'acceptation enfin ayant été résolue, au gré de son impatient désir, « Je serai ravi (s'était-il écrié, rempli d'émotion et de joie), *je serai ravi de pouvoir dire, toute ma vie : le roi mon père, — et le roi mon fils* [1]*!* » — Moins timide, désormais, plus écouté aussi, mieux jugé en un mot, on l'avait

[1] *Saint-Simon*, 1829, année 1700, chap. III et IV, t. III, pp. 19, 41, 42. — Le même, édit. de M. *Chéruel*, Hachette, 1856-57, t. III, p. 28. — *Dangeau, Journal,* t. VII, pp. 419, 420, 16 nov. 1700. — Lettre de Mme *de Maintenon* à la comtesse de Saint-Géran. — Oraisons funèbres de Monseigneur: 1° par le P. *Daubenton* (à Rome), 18 sept. 1711 ; — 2° par le P. *Beaufils*.

vu se mêler davantage aux délibérations des Conseils; en 1709, notamment, en 1710 encore; et, dans des conjonctures si critiques pour la France, « entrer, plus qu'à l'ordinaire, dans les affaires, à la grande joie du monarque et de tout le royaume [1]. » Aussi, en 1711, à la brusque et saisissante nouvelle de sa mort si prématurée, éclatèrent, en tous lieux, dans Paris surtout, où il était aimé, au-delà de ce qui se peut imaginer, d'unanimes et douloureux regrets; sa bonté effective, notoire, chaque jour, de plus en plus, lui ayant, dès longtemps, gagné tous les cœurs [2]. On avait, en France, espéré beaucoup de ce règne, dont Saint-Simon, par les raisons qui ont été dites, se faisait tant de peur. Sous ce sceptre, moins resplendissant que celui de Louis le Grand, mais moins lourd, aussi, mais plus paternel (tout donna lieu de le croire), de moins accablantes charges eussent pesé sur le royaume [3]. Bossuet, qui, en chaire, puis, plus tard, dans des lettres généreuses, avait parlé fortement au roi, sur ce sujet [4], n'eut garde de s'en taire, dans son tête à tête de dix

[1] Lettres de Mme *de Maintenon,* 30 juin 1709, 14 mai 1710.

[2] Mémoires de *Saint-Simon,* édit. 1829, t. III, p. 131. — Lettre de Del *Huet* au P. *Martin,* mai 1711. (Bibl. imp., mss. Supplément français.) — La marquise d'Uxelles, dans une lettre écrite aussitôt qu'elle eut appris la mort du Dauphin (15 avril 1711), s'épancha en regrets sur « *ce prince, d'une bonté infinie, et tout rempli d'humanité. Aussi* (ajoutait-elle) *tout le monde est-il en pleurs et en gémissements...* » (*Journal* de *Dangeau,* t. XIII, p. 381, à la *note.*)

[3] *Monseigneur,* en 1710, n'avait pas laissé ignorer sa vive opposition à l'impôt du *dixième*, établi alors par un déplorable édit. (*Saint-Simon,* édit. de Hachette, 1857, t. IX, chap. I, p. 13.)

[4] *Bossuet,* 1° Lettre à Louis XIV, 10 juillet 1675, édit. Versailles, t. XXXVII, p. 91. — 2°, 1er Sermon pour la *Circoncision,* t. XI, p. 457.

années avec le fils unique, avec l'héritier présomptif de ce monarque. « *La fin que se doit proposer toute bonne politique* (lui dit-il, bien des fois), c'est de rendre la vie commode et les peuples heureux [1]; » *les rois devant faire, autant qu'ils peuvent, vivre leurs sujets doucement, paisiblement, et en assurance.* » « Destiné, prince (lui répétait-il fréquemment), *destiné à régner, un jour, sur ce grand royaume, vous êtes obligé de le rendre heureux* [2]. » Et, ne l'oubliez pas, « celui qui sait conserver et affermir un État a trouvé un plus haut point de sagesse que celui qui sait conquérir, et gagner des batailles [3]. »

Jamais plus noble tâche n'avait inspiré de plus généreux efforts. Le récit fidèle de cette royale *éducation*, à laquelle applaudit hautement un grand siècle attentif, ému et charmé, ne saurait, nous en avons la confiance, être indifférent pour le nôtre.

[1] ***Bossuet, Discours sur l'histoire universelle, Empires,*** chap. III.

[2] ***Bossuet, Politique sacrée,*** et ***Discours sur l'histoire universelle*** (***Avant-Propos***).

[3] ***Bossuet, Discours sur l'histoire universelle, Empires,*** chap. V.

PREMIÈRE PARTIE.

ÉDUCATION DU DAUPHIN.

CHAPITRE PREMIER.

Importance des fonctions de *précepteur d'un Dauphin.* — Paroles de Pascal. — Bossuet était dans les mêmes sentiments que Pascal, sur ce point. — A quelle pensée le prélat obéit en acceptant le poste de *précepteur* du prince royal. — Une maladie de *Monseigneur* ayant, trois mois entiers, retardé l'entrée *en exercice* de Bossuet près de ce prince, le prélat revient à l'étude des *auteurs anciens*, et se prépare ainsi à instruire son disciple.

Dans quel esprit Bossuet accepta l'office de *précepteur du dauphin.*

Voué, dès l'enfance, à l'Église, Bossuet s'était, depuis son ordination (1652), appliqué sans cesse à la servir avec amour; et déjà nous savons combien eut toujours, pour lui, de douceur l'exercice du saint ministère. Le voyant, en sa quarante-quatrième année, renoncer à la prédication, dans laquelle, longtemps, il s'était signalé avec tant d'éloquence et de fruit; — et à l'administration d'un diocèse, comme à peine il venait d'être sacré évêque, tous purent comprendre à quel point était haute et sainte à ses yeux la mission nouvelle à laquelle il avait cru ne se pouvoir refuser; la voix de son roi, du père d'un prince destiné à régner, un jour, sur la France,

lui ayant paru être, véritablement, celle de Dieu lui-même. « Toute la chrétienté, en effet (et un homme d'État en fit la remarque), *toute la chrétienté avait intérêt dans cette éducation royale*[1]. » Bossuet, par ses efforts pour donner à la France un souverain craignant Dieu, un prince affectionné à ses peuples, tout au désir, tout au souci de les rendre heureux, allait, en servant son pays, servir tout ensemble la religion, l'Église, et « *jeter les fondements de la félicité publique;* » Innocent XI, en ces propres termes, s'en exprima, dans la suite[2]. Pascal, autrefois, comme lui arriva la nouvelle de la naissance de Monseigneur, prompt, sur l'heure, à sentir de quelle importance allait être l'éducation de ce royal nouveau-né, s'était écrié que « *nul emploi, au monde, ne lui eût plus agréé que celui d'instituteur de l'héritier présomptif de la couronne de France;* » ajoutant que, « *pour s'acquitter dignement d'une telle tâche, il eût volontiers sacrifié sa vie*[3]! » Bossuet, en 1670, s'arrachant aux plus augustes devoirs, à de saintes études pleines pour lui de douceur, pour se vouer tout entier à l'éducation de Monseigneur, âgé maintenant de neuf ans, témoigne assez, à son tour, quelle idée il s'est faite, lui aussi, de ce ministère d'instituteur d'un dauphin de France. A Saint-Germain-en-Laye, dans la splendide chapelle de cette résidence royale, le prélat (« ses mains entre les mains de Louis XIV »),

Ce que dit Pascal, lors de la naissance de Monseigneur (nov. 1661).

Serment prêté par le prélat en qualité de *précepteur.*

[1] Lettre du marquis de *Pomponne*, ministre de Louis XIV, au duc d'Estrées, ambassadeur à Rome, 10 mars 1673.

[2] Bref d'Innocent XI à Bossuet, 4 janv. 1679. (Œuvres de *Bossuet*, édit. de Versailles, t. XVIII, p. 65.)

[3] *De l'éducation d'un prince*, par le sieur *de Chanterenne* (Nicole); Paris, 1670, in-12, p. 269.

jure au grand roi, de « s'employer, de tout son pouvoir, à élever en l'amour, en la crainte de Dieu, le fils que le monarque daigna lui confier, à régler ses mœurs, à former son *esprit, par la connaissance des lettres, des sciences propres à un très-grand prince* [1] »; dix années de sa vie vont être consacrées sans relâche au religieux accomplissement d'une promesse si solennelle et si sainte.

Bossuet revient à l'étude des *classiques.*

Mais il devra, osons le dire, il devra, avant tout, consentir, lui le premier, à *apprendre*, oui, à *apprendre;* tant d'années déjà, passées dans l'incessante étude de la théologie, des saintes écritures, des conciles, des Pères, dans les chaires de Metz, de Paris, du Louvre, de Saint-Germain, vouées uniquement, la nuit, le jour, aux devoirs du prêtre, aux travaux du docteur, n'ayant pu manquer d'affaiblir en lui l'impression des notions classiques qu'il recueillit, autrefois, si avidement, avec tant de succès, chez les Jésuites de Dijon, et dans le célèbre collége de Navarre. La religion, l'ardent désir de servir vaillamment l'Église, de travailler pour elle, sans relâche, l'avaient, à la vérité, préoccupé, depuis, uniquement; et sa curieuse *lettre sur le style*, antérieure à sa nomination au poste de précepteur, nous a, précédemment, fait bien connaître dans quelles limites, sur cela, s'étaient, jusqu'ici, renfermées ses études [2].

Il en coûta à Bossuet d'interrompre les travaux entrepris pour l'Église.

Il lui fallait, en un mot, consentir, aujourd'hui, à revenir aux *anciens auteurs*, et se résoudre, disons-le, à faire, oui, à *faire*, sur nouveaux frais, *ses étu-*

[1] Serment de Bossuet, en qualité de précepteur du Dauphin, 23 sept. 1670. (Registres de la secrétairerie d'État, archives de l'empire.)

[2] Nos *Études sur la vie de Bossuet*, t. II, pp. 507 et suiv.

des, afin de se rendre plus apte encore à diriger celles de son disciple! dur sacrifice, qui ne le sent? pour ce pieux et haut génie, uniquement, insatiablement avide des livres sacrés et des admirables écrits de leurs saints interprètes! « *Je ne puis* (écrivait-il, vers la fin de sa vie), *je ne puis comprendre l'attachement et le goût de M. *** pour les auteurs profanes; j'en pardonnerais quelques lectures, en passant : mais d'y avoir de l'attache, et d'y trouver du goût, quand on connaît Jésus-Christ! Peut-on goûter des livres où Jésus-Christ ne se trouve point, et s'en faire une occupation sérieuse? je ne le puis croire* [1]. » On a pu connaître, par ce peu de mots, quel sacrifice avait fait le pontife en s'arrachant à ces livres si aimés de lui, pour revenir aux *lettres humaines*, se vouer à elles, longtemps, sans partage, et s'efforcer d'y initier un enfant de neuf ans!

Ce que Bossuet gagna dans ce commerce repris avec les *auteurs anciens*.

S'il pouvait être permis de ne voir, pour un instant, que l'écrivain, dans celui qui n'écrivit jamais pour le vain plaisir d'être auteur, ni avec le puéril souci de se faire un nom [2], c'est ici, dans sa *vie*, une conjoncture considérable, et comme l'inauguration d'une ère nouvelle; l'*antiquité profane*, effleurée par lui autrefois, et entrevue, comme en passant, allant désormais être pour lui, chaque jour, dix années durant, l'objet d'une attention de tous les instants. Combien ces études profiteront à l'humble et dévoué maître, au royal disciple, et, tout ensemble, à l'Église et au monde! Tous les auteurs, grecs et latins, historiens, orateurs, poëtes, philosophes, pourront-

[1] *Bossuet*, Lettre du 27 sept. 1695, édit. de Versailles, t. XXXVIII, p. 655.

[2] *Le Dieu, Mémoires*, t. I, p. 153. — *Journal*, t. II, p. 224.

ils, sans un fruit inimaginable, être la nuit, le jour, lus, relus, médités sans cesse, par un homme doué d'un si merveilleux génie, et, d'ailleurs, instruit déjà si à fond sur les choses humaines? Voué tout entier à la noble tâche que lui confia son roi, il lui a fallu, non sans un douloureux serrement de cœur, se séparer, se séparer pour longtemps, des Jean Chrysostome, des Ambroise, des Augustin, des Grégoire de Nazianze, auxquels, dans Metz, autrefois, il dut tant d'heureuses journées, tant de nuits remplies de la plus ineffable douceur! Mais, sachons-le bien : dans ce commerce étroit, familier, intime, de plus en plus, avec Homère, Hésiode, Platon, Aristote, Démosthène, Cicéron, Horace, Virgile, Tacite, Tite-Live, Salluste, César, le généreux docteur, redevenu ainsi humaniste, par devoir, s'initie, chaque jour, à des méthodes, à des secrets de dialectique, de style, de nombre, d'harmonie, que les Pères ne lui enseignèrent pas. Il emprunte aux brillants génies du monde païen des armes pour les combattre, pour les vaincre, pour faire prévaloir l'Église; l'Église qui, plus que jamais, lui est chère, et qu'il se reprochait, en son cœur, d'avoir, pour un temps, cessé de servir. Il lui reviendra, un jour, riche, désormais, des ressources nouvelles dues à l'antiquité profane; et ses écrits, alors, tous ses écrits, à l'envi, révéleront en lui la connaissance la plus approfondie de ces temps, de ces contrées, qu'il n'avait pu, dans les écoles, qu'entrevoir en courant [1]. Le premier en

[1] Le *Discours sur l'histoire universelle* témoignerait, lui seul, de la profonde connaissance qu'eut Bossuet des *auteurs anciens*, en très-grand nombre, qu'il cite aux marges de ce docte, non moins qu'éloquent ouvrage. Mais, de plus, dans ses *Annotations sur le*

date de ces chefs-d'œuvre, le *Discours sur l'histoire universelle*, monument si imposant de « ses conquêtes sur les deux antiquités, » témoignera au monde étonné que son goût, sous les auspices des anciens, a acquis une délicatesse plus exquise, une perfection plus avancée; sa force, en se réglant, étant devenue souveraine à ce point que nul, maintenant, ne lui saurait plus résister [1]. Un poëte, Régnier Desmarais, le peignit alors dans ses vers, tel qu'il lui était chaque jour donné de le voir :

> Pour instruire le prince et former son enfance
> A toutes les vertus dignes de sa naissance,
> *Vous feuilletez les Grecs, vous lisez les Romains,*
> *Et leurs doctes écrits sont toujours dans vos mains.*
> Soit que l'astre du jour répande sa lumière,
> Soit que la lune, au ciel, fournisse sa carrière,
> Sur les livres collé, vous tâchez, en tout temps,
> D'y chercher au Dauphin de grands enseignements .

Goût de Bossuet pour Homère.

Hésiode, Homère avaient, dès longtemps, saisi, charmé cet homme grand comme eux, simple, vrai comme eux [3]. Homère surtout lui était, en peu de temps, devenu familier, à ce point que quelques mots seulement du grand poëte lui suffirent bientôt pour retrouver, sans effort, pour réciter, de mémoire, sans hésiter jamais, des chants entiers de l'Iliade, de l'Odyssée. A Germigny, dans la suite, raillant agréable-

Cantique des cantiques, on verra, avec les noms d'Homère, de Xénophon, de Pline, de Virgile, figurer, très à propos aussi, ceux de *Théocrite*, de *Martial*, de *Catulle*, etc.

[1] Histoire de la littérature française, par M. *Nisard*, chap. VII, § 7; chap. XIII, § 8.

[2] Poésies françaises de *Régnier des Marais;* Paris, 1707, in-12, p. 270.

[3] *Bossuet, Discours sur l'histoire universelle*, VIe *époque*.

ment ses amis sur leur étonnement de le voir ainsi rempli de ces deux épopées, « Eh ! comment, leur disait-il, comment pourrais-je ne me point souvenir de ces choses, ayant, autrefois, à Saint-Germain, à Versailles, enseigné, durant tant d'années, la grammaire et la rhétorique[1] ? » Son entrée en exercice auprès du Dauphin devait, pendant trois mois entiers, être retardée par une opiniâtre maladie survenue au jeune prince, dès le temps de Périgny; « *loisir fâcheux* » (il en parlait ainsi)[2], mais qui, du moins, lui ménagea, pour se préparer à ses nouvelles fonctions, un temps que nous venons de le voir mettre si diligemment à profit.

CHAPITRE II.

Bossuet entre en exercice. — Le Dauphin étudiait *tous les jours*. — Exclusion donnée aux études minutieuses, ingrates, de pure curiosité, inutiles à un prince. — Le maître se mit toujours à la portée du disciple. — Fausses idées qu'on s'est faites à cet égard.

La maladie du Dauphin ayant cédé enfin aux persévérants efforts de l'art, deux poètes affectionnés à la famille royale, Léon Bacoüe (religieux franciscain), et Jean de la Faye (de la maison de Monseigneur), dans des pièces de vers latins, adressées au jeune prince, en réjouissance de sa guérison, l'excitèrent à reprendre au plus vite, avec ardeur, ses études, in- Bossuet entre en exercice, 1670 (décembre).

[1] *Le Dieu*, t. I, p. 143. — Éloge de l'abbé *Camille de Louvois*, par *de Boze*. (Mémoires de l'Académie des inscriptions, in-4°, t. V, p. 369.)

[2] Lettre de Bossuet à Huet, nov. 1670, *inédite*.

terrompues trop longtemps [1]. C'est à Paris que Bossuet, en décembre 1670, allait entrer en exercice auprès de son disciple; la cour ayant, le 29 novembre, quitté Saint-Germain-en-Laye pour la capitale, où elle fit quelque séjour [2]. Louis XIV, la reine, à leur arrivée dans la capitale, s'allèrent loger aux Tuileries avec leur cour [3]; au lieu qu'on avait, dans le *vieux Louvre*, disposé tout exprès pour *Monseigneur* et pour sa *maison*, l'ancien *appartement des reines* (Marie de Médicis et Anne d'Autriche), où l'évêque de Condom se vint établir près de lui. C'était au rez-de-chaussée, du côté du *pavillon de l'Horloge*, là où sont aujourd'hui les vastes *salles des Antiques;* et pourrait-on, en parcourant ces splendides et imposantes galeries, se défendre de quelque émotion, lorsqu'on se souvient qu'elles virent en présence, *à l'étude*, pour la première fois, il y a deux siècles, le grand Bossuet et le descendant de saint Louis [4]?

Bossuet donna, à Paris, *dans le Louvre*, les *premières leçons* à son disciple.

Le Dauphin étudiait *tous les jours* (sans exception).

Attentif, plus qu'on ne l'a supposé jusqu'ici, à tout le détail de l'éducation du Dauphin [5], Louis XIV avait décidé qu'il y aurait, pour lui, tous les jours, *travail* et *récréation*, sans que Monseigneur dût jamais (même aux dimanches), être entièrement dis-

[1] Leo *Bacovius*, pro restitutà Seren. Galliarum Delphini valetudine, Ode, 1670. — Joann. *de la Faye*, Delphineis, 1676, in-8°, lib. VI, p. 67.

[2] *Gazette de France*, 29 nov. et 6 déc. 1670.

[3] Delphineis, ut suprà.

[4] Delphineis, ut suprà. — Musée de sculpture antique et moderne, par le comte *de Clarac, Introduction*, p. 7; — et *Texte*, pp. 363, 398.

[5] « Le roi a fort à cœur l'éducation de M. le Dauphin, *et la regarde comme un de ses grands coups d'estat pour l'advenir.* » (Lettre *inédite* du R. P. Léon *Bacoüe* à *Colbert*, communiq. par M. *Rathery*.)

pensé de l'étude[1]. Les deux jeunes princes de Conti (neveux du grand Condé) étaient, au même temps, élevés (à l'Isle-Jourdain) par Montfaucon-Lapejan, par Claude Lancelot, sous une semblable discipline[2]. L'abbé Fleury continua d'en user encore ainsi avec eux, lorsqu'il fut devenu leur précepteur, après la mort de leur mère, comme on le verra dans la suite[3]; et Fénelon devait, lui aussi, plus tard, suivre, à son tour, la même règle à l'égard des trois fils de Monseigneur[4]. Si le conseiller Philibert de la Mare improuva, comme *excessive* et *accablante*, cette *étude de tous les jours*[5], c'est qu'il n'avait pas assez considéré que, pour de jeunes princes (dans ce temps-là surtout), les fêtes, les plaisirs, les jeux, les chasses, les voyages, les fréquents déplacements, y produisaient, et même à l'excès, la variété la plus propre à égayer leur vie, à les délasser après l'étude, à les distraire, que dis-je, à les trop dissiper peut-être. Le monarque s'était, du reste, exprimé sur cela en des termes qui doivent n'être point omis ici. « Un roi, disait-il, ne saurait jamais se tenir assuré d'une journée, d'une seule, exempte absolument et affranchie de tout labeur. Mais comment pourra-t-il, sans être accablé, suffire à cette incessante et lourde tâche,

Paroles de Louis XI' sur la nécessité d *travail quotidien*, pour un princ destiné à régner.

[1] ***Bossuet***, Epist. ad Innoc. XI, 8 mars 1679. — ***Le Dieu, Mémoires***, etc., t. I, p. 145.

[2] Lettre de ***Lancelot*** à ***Sacy***, 1671 (dans le ***Supplément au Nécrologe*** de l'abbaye de Port-Royal des Champs, 1735, in-4°, 1re partie, p. 161.)

[3] Lettre de l'abbé ***Fleury*** à l'abbé ***de Cassagne***, 3 juillet 1676 (dans ***l'Isographie***).

[4] Œuvres de ***Fénelon***, Correspondance, t. II, p. 365; ***ibi, Mémoires*** du marquis ***de Louville***, 1696.

[5] **Mss.** Mélanges de Philibert ***de la Mare***. (Bibl. imp., fonds ***Bouhier***, n° 34.)

si, dès ses premières années, on ne l'y a préparé par un travail régulier, habituel, par une application de chaque jour; et n'est-il pas d'expérience que les études languissent, pour peu qu'on les interrompe[1]? »

« Des congés, dans la semaine (remarquait le judicieux Lancelot), ne peuvent qu'entretenir de jeunes princes dans une certaine oisiveté, où, non plus que ceux qui les gardent, ils ne savent que faire pour atteindre la fin de la journée; et tant d'heures d'inaction ne manqueraient pas de les accoutumer à une vie inoccupée, propre uniquement à les dérégler[2]. »

Partage des journées du Dauphin.

Le temps, du reste, dans cette éducation, avait été partagé de telle sorte que Monseigneur pût étudier, *tous les jours, sans en ressentir de fatigue*. Après une *première leçon*, qui avait commencé à *neuf heures*, venaient, à onze heures et demie, la *messe*, suivie du dîner, puis des visites au roi, à la reine, et enfin une récréation, mais de peu de durée. La *deuxième leçon*, d'une heure et demie environ, étant finie, c'était le moment de la *promenade*, de parties de chasse ou de pêche, de joyeux ébats, auxquels prirent part toujours, avec Monseigneur, de jeunes gentilshommes de son âge. La *troisième* et dernière *leçon*, donnée à l'issue du souper, était suivie d'une *récréation encore*[3]. Le soir, enfin, après la *prière*, dans la chambre à coucher de Monseigneur, se devait engager entre le prince et ses deux PAGES D'HONNEUR, une vive lutte, à qui, le mieux, *interrogerait en latin*,

[1] Lettre latine de Bossuet : *De Institutione Delphini*, 8 mars 1679, édit. de Versailles, t. XXXIV, p. 5.

[2] Lettre de *Lancelot*, déjà citée.

[3] *Delphineis*, auct. Joan. *de la Faye*, 1676, in-8°, lib. IV.—*Journal* de *du Bois*, valet de chambre du Dauphin.

à qui, le mieux, saurait *répondre;* petit concours très-animé, comme on le peut imaginer, entre des champions de cet âge, et dont nous devrons parler, de nouveau, dans la suite.

Direction défectueuse donnée, précédemment, aux études du Dauphin.

Quant au détail des enseignements que recevra désormais Monseigneur, nous avons entendu l'illustre précepteur s'engager à « former l'esprit de son royal disciple, par la connaissance qu'il lui donnera *des lettres, des sciences propres à un très-grand prince* [1] »; et jamais il ne perdra de vue cette règle si sage. Montausier, à cet égard, s'était beaucoup mépris. Passionné, outre mesure, pour les minuties scolastiques, il entraîna dans ces fâcheuses voies le président de Périgny, qui jusque-là avait donné aux Muses légères celles de ses heures que ne réclamait point le palais. Les inimaginables efforts de ce magistrat, peu érudit, pour enseigner au Dauphin non point seulement les éléments de la langue latine et ceux de la langue grecque, mais, de plus (car l'impérieux gouverneur l'avait exigé en toute rigueur), les *origines de tous les mots latins, de tous les mots grecs,* outre qu'ils hâtèrent, au su de tous, la mort du malheureux précepteur [2], auraient-ils pu ne point fatiguer, ne rebuter pas à l'excès un prince âgé alors de six, sept et huit ans? Louis XIII (on eût dû s'en souvenir) avait, en son enfance, été dégoûté ainsi de l'étude; le style du président Fauchet, dont, à toute force, on l'obligea de lire, chaque jour, les doctes,

[1] *Serment* de *Bossuet,* en qualité de *précepteur* du Dauphin, 23 sept. 1670. (Archives de l'empire.)

[2] *Mélanges* de Philibert *de la Mare*, mss. Bibl. imp., fonds *Bouhier,* n° 34, fol. 433, art. 1337. — *Le Vassor,* Histoire de Louis XIII, t. III, p. 8.

mais (pour lui) peu attrayants ouvrages, lui ayant à jamais fait prendre en aversion tous les livres [1], et « haïr l'étude, avant même qu'il eût pu entendre pourquoi on la doit aimer [2]. » Plusieurs, à la cour, à la ville, murmurant contre cette étrange prétention de faire du Dauphin de France un Saumaise, un Casaubon, l'opinion, sur cela, s'était fait jour jusque dans des pièces de vers, adressées les unes à Bossuet, les autres à Montausier lui-même [3]. Que dis-je? Du haut de la chaire de Notre-Dame de Paris (7 février 1671), le judicieux et éloquent Fromentières, dans l'*Oraison funèbre* de l'archevêque Péréfixe, signala « le danger... *d'engager un prince destiné à régner, dans toutes ces connaissances inutiles, dans ces vains amusements de l'esprit, si pernicieux pour ceux même qui ne sont pas, comme les rois, redevables de tout leur temps à l'État* [4]. »

Exclusion donnée par Bossuet aux *minuties*, aux choses de *pure et vaine curiosité*.

Bossuet, lui, n'ayant eu garde de confondre l'éducation nécessaire à un Dauphin avec celle qui pouvait être de mise dans les universités, « les vraies études (disait-il) sont celles où l'on apprend les choses utiles à la vie humaine. Il y en a qui sont dignes de l'application d'un prince habile; dans les autres, c'est assez pour lui d'exciter l'industrie des savants,

[1] Il s'agit des *Antiquitez gauloises et françoises* du président *Fauchet*, 1579, in-4°, ouvrage réimprimé en 1599, avec des augmentations. (*La Doctrine des mœurs*, tirée de la philosophie des stoïques, par *Gomberville*, 1646, in-fol.)

[2] Nicolas *Pasquier*, liv. VII, lettre XII.

[3] Ad Illustrissim. et Reverend. Ecclesiæ principem J. B. *Bossuet*, *electum Seren. Delphini præceptorem*. (SILVÆ REGIÆ, auctore Joanne *Maury*, 1672, in-12, p. 151.)

[4] Oraison funèbre de M. *de Péréfixe*, par l'abbé *de Fromentières*, 7 fév. 1671 ; Paris, 1671, in-4°, pp. 18, 19.

par les récompenses[1]. » Bien informé des coutumes suivies au temps de Périgny, le prélat s'était, dès l'abord, déclaré très-résolu à écarter *les épines, les inutilités*[2] »; à exclure « ces discussions d'érudition, de grammaire, qui ne rendent pas l'homme meilleur[3]; » et à qui s'enquerrait de ce qu'il enseigne au Dauphin de France, il veut être en droit de répondre : « *Je lui enseigne ce qu'il devra faire, étant roi*[4]. » Il avait, dès les premières ouvertures qu'on lui fit pour l'office de précepteur, dit au roi, sur cela, sa pensée, sans détour; lui représentant que c'en était assez pour un prince de bien connaître *la signification des mots*, sans qu'il lui fût besoin d'en rechercher si curieusement les *origines*[5]. Compris, au premier mot, approuvé par le judicieux monarque, qui le laissa libre entièrement; diligent alors à appliquer, sans délai, sa méthode, claire autant que simple, la *langue latine*, telle qu'elle sera, désormais, proposée à Monseigneur, n'offrira plus rien qui puisse peiner ce jeune prince. La règle que, plus tard, se prescrivit l'habile maître, dans l'enseignement de l'*histoire*, de « *ne se point attacher aux minuties, aux choses de pure curiosité*[6] », le devait constamment diriger dans le soin qu'il eut à

[1] *Bossuet*, *Politique*, liv. V, art. 1, proposition VIII°.

[2] *Le Dieu*, publié par M. *Guettée*, t. I, p. 148.

[3] Éloge de *de Voyer de Paulmy d'Argenson*, par *le Beau*. (Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, in-4°, t. XXVII, p. 276.)

[4] Oraison funèbre de *Hardouin de Beaumont Péréfixe*, par *Fromentières*, 7 fév. 1671.

[5] *Mélanges mss.* de Philibert *de la Mare*, déjà cités, folio 433, art. 1337.

[6] « *Non minuta quæque et curiosa sectati.* » (Bossuet, Epist. ad Innocentium XI, de Institutione Delphini, 8 mars 1679, § 4.)

prendre, ensuite, pour initier son disciple à tant d'autres notions. N'ayant garde de « l'embarrasser des difficultés d'années », de mois, de jours, choses d'un si mince intérêt pour l'héritier présomptif d'une couronne, « je ne prétends pas (lui disait-il) que vous vous chargiez scrupuleusement de toutes les dates, encore moins que vous entriez dans toutes les disputes des chronologistes. *La Chronologie contentieuse, qui s'arrête scrupuleusement à ces minuties, n'est pas votre objet, et sert peu à éclairer l'esprit d'un grand prince*[1]. »

Qui voudrait encore, après cela, imputer à Bossuet d'avoir accablé le Dauphin sous le poids d'études pénibles, fatigantes à l'excès, et chargé l'intelligence, embarrassé la mémoire du jeune prince de plus de richesses qu'elles n'en pouvaient porter? En philosophie, lorsque l'heure en sera venue, s'appliquant avec un soin extrême à enseigner uniquement à son élève, dans toute la certitude de leurs principes, « *les choses indubitables et utiles*, » on le verra toujours, « quant à celles qui ne sont *que d'opinion*, et sur lesquelles il y a débat, » se borner à les « *exposer historiquement*. » « La dignité du prince, disait-il, demande qu'il écoute les différents partis et qu'il les protége également, mais *sans entrer dans leurs contestations; celui qui est né pour le commandement devant apprendre à juger, non à disputer*[2]. » Nul, en France, n'ayant pu ignorer combien, sous Périgny, en avait donné de temps aux minuties, aux labo-

[1] *Bossuet, Discours sur l'histoire universelle*, XIIe époque.

[2] *Bossuet, Discours sur l'histoire universelle*, VIIe époque, XIIe époque. — Epist. ad Innoc. XI, 8 mars 1679, § 7. — *Le Dieu, Mémoires*, etc., t. I, p. 148.

rieuses inutilités, aux ingénieuses bagatelles, *solertissimæ nugæ,* comme parle Sénèque [1], l'opinion qui, ouvertement, avait improuvé cette marche, aurait-elle pu n'applaudir pas à une si heureuse révolution opérée par le nouveau maître dans l'éducation de Monseigneur? Un poëte, Jean Maury, témoignait, dans des vers adressés au prélat, n'estimer rien tant que sa judicieuse et constante application à entretenir uniquement son disciple de « *choses qui lui dussent être utiles dans la suite,* » et à exclure celles qui, après qu'elles auraient coûté au prince, dans son enfance, d'inimaginables efforts, ne lui seraient plus d'aucun usage quand il aurait ceint la couronne [2].

Clarté, cc descendan de Bossu dans l'er seigneme

Mais ce que les contemporains admiraient le plus, ce que les poëtes, ce que les orateurs célébrèrent à l'envi, c'est la clarté extrême, la simplicité constante du dévoué et patient précepteur, intelligible toujours pour son élève, qui, si peu qu'il voulût être *attentif,* pouvait, sur l'heure, saisir chaque jour les enseignements d'un maître si condescendant et si lucide. Nous avons ici pour garants les Léon Bacoüe, les Nicolas Tavernier, les Santeul, les Gerbais, les Danet, et cent autres contemporains non moins bien instruits, qui, fréquemment, avaient vu en présence le disciple et le maître. Les doctes interprètes des auteurs *ad usum,* admis volontiers dans la *salle d'étude,* furent unanimes, eux aussi, à se récrier sur la mansuétude, la bénignité, la patience dont Bossuet, constamment, faisait preuve dans son enseignement; sur son appli-

[1] « Transcurramus *solertissimas nugas.* » (Seneca, Epist. CXVII.)

[2] Ad Illustrissimum et Reverendissimum Ecclesiæ principem, J. B. *Bossuet,* electum Seren. Delphini præceptorem, auct. Joanne *Maury, Silvæ regiæ,* 1672, in-12, p. 151.

cation ingénieuse, persévérante, à l'égard de son disciple, à écarter de lui les épines, à lui aplanir les voies, à lui ménager, non point des facilités seulement, mais de sensibles plaisirs dans ses études, dans celles même où à peine les eût-on osé espérer, leur nature, comme il semble, s'y refusant tout à fait [1]. « *M. de Condom* (disait l'un d'eux) *travaille, avec beaucoup de succès, à apprendre les belles-lettres à M. le Dauphin, par mille manières ingénieuses, qu'il emploie si utilement pour ce sujet* [2]. » C'est ici le langage, non point de quelques louangeurs affidés, mais de ceux-là même des contemporains qui, ayant su le mieux, qui, de plus près, ayant pu bien voir et attentivement considérer ce qui se passait au Louvre, à Saint-Germain, à Fontainebleau, à Versailles, entre l'évêque de Condom et Monseigneur, se trouvèrent conformes, de tout point, dans ce qu'ils racontaient de ce familier, affectueux et agréable enseignement.

Bossuet, mal apprécié, comme *précepteur*, par quelques-uns

Comment s'expliquer, après cela, que des écrivains de notre temps, se faisant, à plaisir, la plus inexacte idée de cette éducation si véritablement paternelle, se soient évertués à nous montrer dans Bossuet un maître austère, sérieux toujours, grave, imposant, glacé, majestueux et sombre; le disciple, cependant,

[1] « D. *Bossuet*... tam suaviter variis disciplinis imbuit Sereniss. Delphinum, ut quæ præcepta defatigationi aliis, *ipsi fuerint voluptati.* » (Collesson, præfatio *Martialis ad usum Delphini,* 1680, in-4°.) — « D. *Bossueti* erat lenitas tanta et humanitas, ut *humanitates* ipsas, tibi, Delphine, redderet, ut ita dicam, humaniores, adeò studiorum molestias (tibi), tenero principi, levaret. » (Jacobus *Operarius,* præfatio Plauti *ad usum,* 1679, in-4°.)

[2] *Danet,* préface de son *Dictionnaire* latin-français *pour le Dauphin,* 1673, in-4°.

interdit, tremblant, saisi de peur « en présence de ce vaste génie [1] ? » Bossuet fut, à la bonne heure, un homme du plus sublime, du plus splendide génie; faudra-t-il, pour cela, méconnaître éternellement sa rare et exquise bonté [2]; et devrons-nous croire que, perdu sans cesse dans les nuées, il ne pût, descendant parfois de ces hauteurs, s'abaisser jamais jusqu'à la faible intelligence d'un enfant, de *son enfant* (comme il aimait tant à appeler le Dauphin); que, chaque jour, à chaque instant, sans nul relâche, il parût parler au nom du ciel, empruntant de lui la magnificence, l'éclat et la foudre; qu'enfin, dans cette éducation du prince royal, le *maître*, dix années durant, *fut tout*, tandis que le *disciple n'était rien* [3]? Ainsi, devenu précepteur d'un prince âgé de neuf ans à peine, il n'aura pu compatir aux *distractions*, aux *rapidités* du royal écolier, celui qui avait si bien su, dans Metz, — qui, à Meaux, plus tard, sut mieux encore, s'il se peut, *catéchiste* intelligible, clair toujours, dévoué, patient et doux, *docteur* bénin, charitable, *directeur* condescendant, *controversiste* modéré, insinuant, trouver, pour les enfants, pour des soldats, pour des villageois, pour des sectaires prévenus, opiniâtres, exaspérés, ou peu ins-

[1] M. de *Bausset*, histoire de *Fénelon*, liv. I, n° 45.

[2] « La grandeur de l'esprit de *Bossuet* a caché à beaucoup de gens sa sensibilité. » (M. *Nisard*, Hist. littéraire de la France, t. IV, p. 283.)

[3] M. de *Bausset*, *ibid.* — Dans cette éducation, non plus que dans la controverse, on ne trouvera « *ce Bossuet idéal et abstrait, que les arts nous ont représenté plus grand que nature, revêtu d'un manteau d'hermine, et planant sur l'invisible auditoire devant lequel il prononça l'oraison funèbre de Condé.* » (M. le comte *Foucher de Careil*, Œuvres de *Leibniz*, t. II; *introduction*, p. xxx.)

truits, pour des juifs endurcis, pour des religieuses timorées à l'excès, les paroles que demandaient les ignorances, les préjugés de leur condition, la médiocrité de leur esprit, la faiblesse de leur âge, les scrupules, les angoisses de leur piété inquiète, troublée outre mesure! « Les génies du premier ordre ne méprisent point ce qui est au-dessous d'eux [1]. » On l'a dit de Newton; combien Bossuet mérite, plus encore, qu'on le dise ici de lui! « Gardez-vous (avait recommandé Quintilien, avant tous les autres), gardez-vous bien de croire qu'un homme supérieur ne se puisse abaisser à la portée de ceux qu'il prit charge d'instruire! Plus, au contraire, plus un maître sera véritablement transcendant, plus voudra-t-il, mais mieux, en même temps, saura-t-il enseigner les choses moindres, s'y appliquant avec autant de zèle, avec non moins de fruit que s'il s'agissait de notions de l'ordre le plus élevé; désireux qu'il est, avant tout, d'accommoder son allure à celle de son disciple; comme ce robuste marcheur, attentif, s'il fait route avec un enfant, à se contenir, à s'attarder, à régler son pas sur le pas de son jeune compagnon de voyage, qu'il tient par la main, l'encourageant, l'aidant du geste, de la voix, du regard, à cheminer avec lui, sans fatigue et presque sans effort [2]. » Le génie, le génie donné de Dieu, humblement tenu de lui à foi, à hommage, saura toujours, à l'exemple de Dieu lui-même, se laisser approcher des petits, abordable pour tous, compris de tous, aimable, patient pour tous, compatissant, secourable à tous. Que Bossuet, instituteur de l'héritier de la couronne de

Bossuet sut *marcher à val* avec son disciple.

[1] *Fontenelle,* Éloge de *Newton.*

[2] *Quintilien,* Instit. Orat., lib. II, cap. III.

France, ait su, comme parle Montaigne, « *condescendre aux allures puériles* » de son disciple; guider doucement le royal enfant, et, comme Montaigne le dit encore, « *marcher à val* » avec lui [1], ce paternel effort n'aura rien coûté : que dis-je, il aura été doux à cette âme *haute et forte*, sans doute, mais chrétienne, sur toutes choses, et remplie de la plus effective bonté. Ardemment désireux de s'assurer de l'*attention* du Dauphin, d'intéresser son esprit, de le rendre avide d'enseignements, de le disposer, de plus en plus, à les accueillir, à les bien écouter, combien de fois Bossuet, pour l'accoutumer à lui, s'étudia-t-il à l'amuser par d'agréables *histoires*, par des fables, par de courts et attachants récits, propres à éveiller, à stimuler l'avide curiosité, si ordinaire à cet âge! Combien de fois il égaya, par d'aimables propos, les derniers instants de la journée et le coucher du petit prince [2]! Ne craignant rien tant que de l'effrayer (comme il l'a si bien dit lui-même) par « ce triste et horrible aspect, qu'a la science, proposée sans ména-

[1] *Montaigne, Essais*, liv. I, chap. XXV.

[2] *Mémoires* de *le Dieu*, t. I, pp. 140 et suiv. — Une *fable latine*, qu'avait composée Bossuet pour le Dauphin, fut, pour la première fois, publiée par nous, en 1828, à la suite de la *Logique*, écrite également par le prélat pour son disciple, et demeurée, elle aussi, *inédite* jusque-là. Elle est intitulée : *In Locutuleios*. L'*argument* est : *Ne quid loquaris temerè*. Elle se termine par ces trois vers :

Temerè loquentes hoc sibi dictum putent;
Tu non quod libet dicito, sed quod decet,
Os regat animus; linguæ mens præluceat.

Le perroquet, vain de sa facilité d'élocution, et s'en voulant faire un titre pour être élu roi des animaux, y est malmené par le singe, qui le convainc de n'avoir point de sens et de parler sans savoir ce qu'il dit. (Œuvres *inédites* de *Bossuet*, librairie Beaucé-Rusand, 1828, in-8° et in-12, pp. 261-262.)

gement et sans art, à un âge si tendre et si faible[1] », on l'avait vu, dans les premiers temps surtout, attentif à éviter jusqu'à l'apparence d'enseignement et de leçon, proposer toutes choses (particulièrement les événements de l'histoire), dans de familiers et aimables *entretiens*, auxquels le disciple prit, dès lors, une non moins active part que le maître. Qui ne sent que les faits, promptement saisis, à ce moyen, par le jeune auditeur, demeuraient ineffaçables à jamais dans cette avide et tendre mémoire ?

CHAPITRE III.

Éducation religieuse et morale du Dauphin. — Usage qu'on y fit des *livres saints*. — Succès des soins de Bossuet. — *Confirmation*, reçue par Monseigneur. — *Première communion* de ce prince. — Le Dauphin, élevé dans une grande pureté de mœurs. — Bossuet prémunit son disciple contre l'*amour des plaisirs*.

Sentiments de *religion*, de *morale*, inspirés au Dauphin.

La *piété*, dans un souverain, cette piété effective qui, se préoccupant du sort des peuples, a souci de leur bien-être, et aspire ardemment, non point à *dominer*, mais à *servir*, sera toujours, pour les sujets, le plus souhaitable, le plus solide gage du bonheur à espérer sous son empire. « Les princes (devait dire Montesquieu, dans la suite), les princes ne redoutant pas les lois humaines, *que la religion, du moins, les retienne; et qu'ils blanchissent d'écume ce frein, le seul qu'ils se puissent résigner à subir*[2] ! » Ce que

[1] « *Ne tristis et horrida doctrinæ species puerum deterreret.* » (*Bossuet,* Epist. ad Innocent. XI, 8 mars 1679, *De Institutione Delphini,* § 1.)

[2] *Montesquieu,* Esprit des lois, liv. XXIV, chap. II.

surent ainsi, en plein dix-huitième siècle, comprendre des *philosophes*, judicieux et prévoyants plus que chrétiens; ce qu'ils ne craignirent pas de proclamer hautement, au milieu des hostiles préventions, des ricanements, des sarcasmes de Voltaire et de son école, un Bossuet eût-il pu, en son temps, ne le point connaître, et ne s'en point faire la plus sérieuse, la plus incessante préoccupation, dans cette sublime tâche de former un roi pour la France? Prêchant naguère dans les chapelles du Louvre, de Saint-Germain, en présence de Louis XIV; parlant des *devoirs des rois*, de la *justice*, et traitant de si délicates matières, en toute sincérité, quoique avec la discrétion nécessaire, il avait, plus d'une fois, mis en peine la conscience du grand roi, qui devait ne l'oublier jamais. Et voilà comment, en septembre 1670, lorsque mourut Périgny, l'heure des sérieux enseignements étant désormais venue pour Monseigneur, le monarque s'était senti irrésistiblement pressé de confier à un prélat si éclairé, si sincère et si sage, les destinées de l'héritier présomptif de sa couronne. « Le roi (écrivit alors un docte et clairvoyant religieux, Léon Bacoüe), *le roi a fort à cœur l'éducation de M. le Dauphin; il la regarde comme un de ses grands coups d'État pour l'advenir* [1]. » Louis, ne se pouvant consoler que son enfance, au milieu des agitations de la Fronde, eût été dirigée avec si peu de vigilance et de soin [2], voulait que, du moins, son Dauphin, né en

Louis XIV désira ardemment que son fils acquît une instruction solide.

[1] Lettre du R. P. Léon *Bacoüe*, à *Colbert*, *inédite*; antérieure à 1670 (communiquée par M. *Rathery*).

[2] *Saint-Simon*, 1829, t. XIII, pp. 13, 14 (année 1715, chap. I). — Le même, édit. *Chéruel*, Hachette, t. XII, p. 397. Nous en avons rencontré d'autres témoignages.

des temps meilleurs, reçût une instruction solide. « Que mon fils (disait-il) puisse, un jour, par ses vertus, par les éminentes qualités de sa personne, être supérieur à tous les princes de la chrétienté, comme déjà il l'est par sa naissance, à laquelle on n'en saurait, dans le monde entier, comparer aucune autre [1] ! » Ayant honte, surtout, de ses entraînements, de ses fautes, des scandales de sa vie, d'engagements coupables, détestés, et, hélas ! trop chers encore à sa faiblesse, il souhaita ardemment que de profonds sentiments de religion, de morale, inspirés au Dauphin, dès l'enfance, imprimés bien avant dans cette jeune âme, la missent en garde contre des passions [2] dont il s'indignait de subir si longtemps, si publiquement, l'humiliant et tyrannique empire. Sa vive sollicitude, ses pressantes recommandations à Bossuet, sur ce point, nous ont été révélées par Bossuet lui-même, dans des lettres venues jusqu'à nous ; et le digne précepteur n'avait-il pas, d'ailleurs, présente toujours à la pensée la solennelle promesse, faite par lui naguère à Louis XIV, de « *s'employer, de tout son pouvoir, à élever Monseigneur en la crainte de Dieu, et à régler ses mœurs selon les maximes chrétiennes* [3] ? »

Efforts de Bossuet, pour faire de son disciple un prince véritablement chrétien.

« La SOUMISSION ENVERS DIEU ; — la BONTÉ ENVERS LES PEUPLES, » c'est (il l'a, dès le commencement, déclaré, du haut de la chaire), « *c'est l'abrégé des sciences qu'il a, sur toutes choses, ardemment à cœur*

[1] Brevet de nomination de Montausier à l'office de *gouverneur du Dauphin*, 21 sept. 1668.

[2] *Bossuet*, Epistola ad Innocent. XI, *De Institutione Delphini*, 8 mars 1679, *Proœmium*.

[3] *Serment* de *Bossuet*, en qualité de *précepteur* du Dauphin, 23 sept. 1670.

d'enseigner au Dauphin de France[1]. » « Il importe, avant tout, s'était-il dit, d'inculquer à ce jeune prince les préceptes du christianisme[2]; » « rien n'étant mieux séant à un roi, ni plus véritablement royal que d'honorer Dieu, le roi des rois[3]. » « La crainte de Dieu est le plus solide appui de la vie humaine; mais combien, surtout, elle est nécessaire aux rois, puisque, seule, elle *peut assurer leur majesté et leur autorité*[4]*!* » La PIÉTÉ; — la BONTÉ; — la JUSTICE; « tous les devoirs des souverains étant contenus, dit-il, dans ces trois dispositions, d'où ils découlent comme de leur source commune[5], » la *piété*, la *bonté*, la *justice*, nommées, chaque jour, avec honneur, recommandées par le pontife au Dauphin, avec instance[6], lui seront mieux persuadées encore par de frappants exemples, empruntés à l'histoire profane, mais, de préférence, aux saintes Écritures; car (lui avait-il dit, tout d'abord), « les livres sacrés surpassent infiniment tous les écrits des hommes, non point seulement par leur divine autorité, mais aussi par l'incomparable sagesse de leurs enseignements, et *par les lumières qu'ils donnent pour traiter les affaires*[7]. » S'appliquant, dès l'entrée, à lui inspirer pour eux le plus religieux respect, il lui lisait des chapi-

Les *livres saints* furent d'un grand usage dans cette éducation.

[1] *Bossuet*, 3e Sermon pour la Pentecôte, 5 juin 1672, édit. Versailles, t. XIV, p. 213.

[2] *Bossuet*, Epist. ad Guill. de *Neercassel*, 15 febr. 1677, t. XXXVII, p. 114.

[3] *Bossuet*, Epist. ad Innoc. XI, 24 nov. 1678, t. XXXVII, pp. 191, 192. — *Id.*, Epist. ad eumdem (De Instituendo Delphino), 8 mart. 1679, t. XXXIV, p. 1.

[4] *Bossuet*, Epist. de Instit. Delphini, *Prooemium*.

[5] *Bossuet*, Epist. ad Innoc. XI, *De Institutione Delphini*, § 2.

[6] *Bossuet*, Epist. *De Institutione Delphini*, § 13.

[7] *Bossuet*, Epistola ad Innoc. XI, De Institutione Delphini.

tres choisis par lui, tout exprès, dans l'*Ancien Testament*, dans le *Nouveau*, y puisant les maximes les plus opportunes, les faits les plus frappants, les plus particulièrement propres à son dessein[1]. Bossuet, la Bible à la main, l'expliquant au fils du plus grand roi du monde; ce Joïada de la loi nouvelle lisant, interprétant les saints livres à un autre Joas, c'est ce que virent alors les royales et splendides résidences du Louvre, de Saint-Germain, de Fontainebleau, de Versailles! Combien de fois le Dauphin, debout, tête nue, l'Évangile en ses mains, écouta, plein de respect, les lumineux et touchants enseignements qu'y puisait, pour lui, le pontife! « Heureux, lui répétait souvent le pieux évêque, *heureux le prince qui lirait, chaque jour, ce divin livre! A la fin, il se trouverait bien récompensé de sa peine*[2]*!* » L'émotion de Monseigneur, parmi ces saints enseignements, se laissa, plus d'une fois, apercevoir au maître; le prélat alors, y mettant le comble, lui montrait, « *en Jésus-Christ*, LE VRAI PRÉCEPTEUR *qu'il importe, avant tout, à un prince d'écouter;* » et il le lui proposait « *pour la fin de ses études, pour la règle de ses actions*[3]. »

Bons sentiments aperçus par Bossuet en son disciple.

De si généreux efforts pouvaient-ils demeurer stériles? « Je vois (écrivit un jour le prélat à Bellefonds), je vois, ce me semble, en Mgr le Dauphin, des commencements de grandes grâces, une simplicité, une droiture, un principe de bonté; parmi *ses rapidités*. une attention aux mystères, je ne sais quoi, qui se jette au milieu de ses *distractions*, pour le rappeler à

[1] *Bossuet*, Epist., etc.; — et *Mémoires* de *Le Dieu*.
[2] *Bossuet, Politique*, liv. VII, art. 3, 12e proposition.
[3] L'abbé *Bourgeois d'Heauville*, Épître au Dauphin, en tête de ses *OEuvres spirituelles ;* Paris, 1687.

Dieu. *Vous seriez ravi si je vous disais les questions qu'il me fait, et le désir qu'il me fait paraître de bien servir Dieu!* Mais le monde! le monde! le monde! les plaisirs, les mauvais conseils, les *mauvais exemples!!!* Sauvez-nous, Seigneur, sauvez-nous! vous avez bien préservé les enfants de la fournaise; mais vous envoyâtes votre ange; *et moi*, *hélas*, *qui suis-je?... humilité*, *tremblement*, *enfoncement dans son néant propre* [1]!! »

Bossuet prépare le Dauphin à la *confirmation*, 1673 (4 oct.), puis à la *première communion*.

Bossuet préparait alors son disciple à la *confirmation*, que la *première communion* devait suivre, à quinze mois de là. « Tel fut, anciennement, l'ordre de l'Église; » Bossuet lui-même en a fait la remarque; et (ajoutait-il), c'est son esprit, aujourd'hui encore, puisqu'elle fait donner la *confirmation à sept ans*, différant la communion jusqu'à dix ans, ou douze, au plus; et *il n'y a que la nécessité qui dispense de ces règles* [2]. »

La *confirmation* fut, avec grand appareil, donnée à Monseigneur, par l'archevêque de Paris (Harlay), dans la chapelle royale de Versailles, le 4 octobre 1673, comme le prince allait accomplir, au mois suivant, sa douzième année [3]. Mais à Bossuet lui-même avait été réservée la douceur (et elle lui était bien due, sans doute) de présider à la *première communion* de son disciple, instruit par lui, dès longtemps, dans cette vue, avec l'application la plus vigilante et la plus dévouée [4]. Une si touchante solen-

[1] *Bossuet,* Lettre à *Bellefonds,* 9 septembre 1672.

[2] *Bossuet,* Lettre à M[me] *du Mans,* 20 décembre 1695.

[3] *Gazette de France,* 7 octobre 1673. — *Delphineis,* auctore Joanne *de la Faye,* 1676, lib. IX.

[4] *Le Dieu,* Mémoires, p. 146.

nité devait avoir lieu en 1674, *le vingt-cinq décembre;* et Le Dieu, dans des *fragments*, *inédits*, de ses *Mémoires*, s'est montré mal informé, en rapportant à l'année 1672, d'abord, puis à la suivante [1], cette action qui, sans nul doute, s'accomplit en 1674, le jour de Noël [2]. Le R. P. Ferrier, confesseur de Monseigneur, n'y devait avoir aucune part; sa santé, très-altérée, l'ayant contraint, au mois de mai précédent, d'aller aux eaux de Sainte-Reine [3], dont il ne se trouva pas mieux; et sa mort étant arrivée le *vingt-neuf octobre* suivant, deux mois avant la cérémonie, à laquelle Le Dieu avance, par erreur, que ce religieux assista [4].

Cérémonie de la première communion. Part qu'y prend Bossuet. 25 déc. 1674.

Bossuet avait, depuis longtemps, avec une application extrême, donné, lui seul, à son disciple « toutes les instructions nécessaires pour le bien disposer à cette sainte action [5]. » Des *prières*, composées par lui, tout exprès, dans cette vue [6], sont venues jusqu'à nous, telles, de tout point, que sa piété et son zèle les lui avaient inspirées pour le jeune prince, si l'on en excepte quelques expressions de détail, applicables uniquement à l'héritier d'une couronne, et que le prélat, par ce motif, devait modifier, dans la suite, lorsque, devenu évêque de Meaux, il fit imprimer ce petit écrit, pour l'édifica-

[1] *Fragments* mss. de *Le Dieu.* — *Le Dieu*, dans ses *Mémoires* imprimés, n'indique point les dates de ces deux actions.

[2] *Gazette de France,* 29 décembre 1674.

[3] Lettres *inédites* de *Montausier* à D[el] *Huet*, 29 mai et 12 juin 1674. (Collection *Léchaudé, Manuscrits* de la Bibliothèque impériale.)

[4] *Fragments* mss. de *Le Dieu,* comme ci-dessus.

[5] *Gazette de France,* 29 décembre 1674.

[6] *Mémoires* de *Le Dieu,* t. I, p. 146.

tion de son diocèse [1]. Est-il besoin de dire que la cérémonie, célébrée avec pompe, dans la chapelle royale du château de Saint-Germain, fut des plus solennelles? Toute la cour s'y était portée; l'évêque de Condom y officiait pontificalement; sa voix, à diverses reprises, s'y fit entendre, éloquente, paternelle, sensiblement émue [2]. Le prince de la Roche-sur-Yon, le duc de Montausier, le maréchal de Bellefonds, avaient rempli, à cette messe, les fonctions prescrites par le cérémonial en usage alors dans les chapelles royales, aux solennelles communions du monarque et des fils de France [3]. Des mémoires du temps nous font connaître que « M[r] le Dauphin s'approcha de cet auguste sacrement, avec une modestie exemplaire, et avec tous les témoignages possibles de religion et de piété [4]. »

Les vigilants efforts du sage précepteur pour que les mœurs de Monseigneur demeurassent pures, au milieu de tant de périls, de séductions, d'exemples fâcheux et prochains [5], devaient n'obtenir pas moins de succès. Les scandales donnés au monde par les amours de Louis XIV, ayant, dès longtemps, eu tant d'éclat, le moyen qu'il n'en fût point venu quelque bruit jusqu'au Dauphin de France! On le put bien voir, un jour, par une naïve question du jeune prince à des seigneurs qui, lui faisant remarquer la

Le Dauphin élevé dans une grande pureté de mœurs.

[1] *OEuvres inédites* de *Bossuet*, publiées par nous; librairie Beaucé-Rusand, 1828, in-12, pp. 239 et suiv.

[2] *Delphineis*, seu pueritia principis moribus et litteris ad virtutem imbuta (ab anno 1661 ad annum 1675), auctore Joanne *de la Faye*; Paris, 1676, in-8°, lib. XII, pp. 147 et *seq*.

[3] Delphincis, auctore Joann. *de la Faye*, loco citato.

[4] *Gazette de France*, 29 déc. 1674.

[5] *Bossuet*, Epist. *De Institutione Delphini*, § 2.

veuve du maréchal de Schônberg, s'étaient, assez mal à propos, engagés, en sa présence, à discourir sur la passion si contenue, si chaste, inspirée autrefois à Louis XIII par Marie de Hautefort [1]. La marquise de Sévigné, une autre fois, signalait à sa fille d'autres paroles [2], plus ingénues encore, proférées (lui avait-on dit) par Monseigneur, au moment où il avait appris que sa fiancée, Christine de Bavière, partie de Munich, s'acheminait vers la France, pour la cérémonie de leur très-prochain mariage; et si les naïfs propos qu'on prêta au Dauphin, en cette rencontre, n'ont point été inventés à plaisir, les badins de la cour devaient, tout en se donnant carrière, comprendre du moins dans quelles habitudes de pudique réserve et d'inviolable innocence avait été élevé le jeune prince. Bossuet, si anxieusement en peine des *mauvais exemples*, et que, naguère, nous avons entendu crier à Dieu : « *Sauvez-nous, Seigneur, sauvez-nous,* » ne s'était (on le peut bien croire) appliqué à rien davantage qu'à inspirer, sur cela, à son disciple, des principes exacts, solides, et à l'en pénétrer à fond; « tant (a-t-il dit lui-même), *tant a de force, dans un roi, l'exemple d'une vertu commencée dès l'enfance, et continuée constamment durant tout le cours de sa vie* [3]! » « A la cour des rois de Perse (c'est Bossuet qui nous le dit encore), il y avait un maître *chargé uniquement d'enseigner à leurs fils à ne se point laisser vaincre par les voluptés;*

[1] Lettre de Mme *de Sévigné*, 5 janvier 1674.
[2] Lettre de Mme *de Sévigné*, 24 janvier 1680. — Voir une note curieuse de *Saint-Simon*, dans le *Journal* de *Dangeau*, 1854, in-8°, t. III, p. 127.
[3] *Bossuet*, *Politique sacrée*, liv. VII, art. 3, 12e proposition.

unique et sûr moyen, pour eux, d'être toujours libres, vraiment rois, maîtres d'eux-mêmes et de leurs désirs [1]. » Combien plus encore devait-il, lui chrétien, lui évêque, lui instituteur de l'héritier présomptif du *roi très-chrétien*, se faire une impérieuse loi de diriger, d'affermir dans ces voies un jeune prince destiné à régner un jour sur la plus grande nation de l'univers! Le *Nouveau Testament* (les *Épîtres des apôtres*, particulièrement) offrent, sur la *règle des mœurs*, de divins enseignements, dont le prélat ne pouvait manquer de faire usage, par préférence à tout ce qui, sur cela, nous est venu des anciens. « Pourquoi donc (disait-il), *pourquoi irions-nous puiser aux eaux troubles des ruisseaux, lorsque un grand fleuve nous offre si libéralement ses ondes abondantes et vives* [2]? » Aristote, sans doute, dans ses morales, a dit bien des choses que le Dauphin, au jugement de Bossuet, devait n'ignorer pas, et qu'aussi le vigilant précepteur lui fit connaître, par des écrits composés par lui, tout exprès, et venus jusqu'à nous [3]. Encore moins un si sage maître eût-il voulu céler au jeune prince d'exquises paroles de Socrate, sublimes, véritablement, si surtout on a égard au temps où les entendit le monde étonné. Mais le prélat, en parallèle de ces profanes enseignements, exposant la divine doctrine de nos livres sacrés, et montrant la révolution opérée dans l'uni-

[1] *Bossuet, Discours sur l'histoire universelle, Empires,* chap. v.

[2] *Bossuet,* Epist. De Institutione Delphini, § VIII, édit. Versailles, t. XXXIV, p. 34.

[3] Publications de M. *Nourrisson.* — Voir aussi, dans l'édition de Bossuet publiée par M. Vivès, le tome des Œuvres posthumes, 1862.

Bossuet prémunit le Dauphin contre l'amour des plaisirs.

vers par le christianisme, « *la philosophie des anciens* (s'écriait-il), *n'est que jeux d'enfants, si on la compare à la sagesse chrétienne* [1] » En peine, indiciblement, pour son disciple, en peine, disons-nous, *du monde, des mauvais exemples, des mauvais conseils;* des « plaisirs, surtout, des plaisirs *contre lesquels* il avait reconnu que *nulle éducation ne saurait tenir* [2], » quels énergiques efforts ne fit-il pas pour mettre en garde le jeune prince contre ces *passions*, dont toutes les histoires, tant les sacrées que les profanes, ont à l'envi signalé les suites désastreuses! « On les croit innocentes (disait-il), ou indifférentes, du moins, dans les *hommes de commandement;* que dis-je, *on ne les juge pas indignes des héros*. Mais si je voulais raconter ici tous les malheurs, tous les désordres, tous les contre-temps qui en ont été les suites, et que rapportent les histoires, le récit en serait trop long [3]. » « Satan tâche d'abattre l'homme par les femmes; les plus grands rois sont tombés par cet artifice [4]. » « La réputation de David sembla être *entamée par cette faiblesse* [5]. » Ce que peut l'amour, ce que peut le plaisir sur les hommes, l'exemple d'Urie, éternellement, le fera connaître; David, bon, rempli de douceur, ayant été poussé jusqu'à ce meurtre, par une passion si aveugle et si emportée. » Aussi « ses louanges iront-elles toujours *avec cette restriction :* « excepté ce qui advint à Urie, *excepto sermone Uriæ Hetæi* [6]. » Salomon, si renommé d'a-

[1] *Bossuet,* Epistol. ad Innocent. XI.
[2] *Bossuet, Discours sur l'histoire universelle, Empires,* chap. v
[3] *Bossuet, Politique,* liv. X, art. 3, 5e proposition.
[4] *Bossuet, Élévations,* 7e semaine, 2e élévation.
[5] *Bossuet, Politique,* liv. IX, art. 3, 5e proposition.
[6] *Bossuet, Politique,* liv. X, art. 6, 9e proposition.

bord, pour sa sagesse, se laissant, dans la suite, emporter à l'amour des femmes, « aussitôt, son esprit baisse, son cœur s'affaiblit, sa piété dégénère en idolâtrie; son règne finit par de honteuses faiblesses [1]. » L'histoire, concluait-il, « l'histoire ne pardonne aux rois aucunes de leurs faiblesses [2]. » « Craignez la curiosité des peuples; les princes ne peuvent cacher ce qui regarde leur personne [3]. » « Les rois sont obligés à vivre mieux que les autres; ce qu'ils font de bien ou de mal, dans une place si haute, étant exposé à la vue de tous et servant de règle à tout leur empire [4]. »

Bossuet met le Dauphin en crainte des *regards des contemporains* et des *censures de l'histoire*.

CHAPITRE IV.

On voulut que l'éducation du Dauphin profitât à tout le royaume. — *Grammaire latine*, écrite par Bossuet pour Monseigneur. — *Dictionnaire latin, manuscrit*, annoté de la main du prélat. — Lecture des *auteurs latins*. — Traité de la *logique*. — Traité des *causes*.

Cet enseignement religieux et moral, que l'évêque de Condom eut toujours si fort à cœur, devait, du reste, ne rien prendre jamais du temps réclamé par les autres études du prince royal. Nous voudrions n'accorder aucune place aux minuties dans le récit d'une éducation d'où les minuties furent

***Grammaire latine* composée par Bossuet pour le Dauphin.**

[1] *Bossuet, Discours sur l'histoire universelle*, VI[e] époque.

[2] *Bossuet*, Histoire de France abrégée pour le Dauphin. Règne de Charles VIII; édit. Versailles, in-8°, t. II, p. 60.

[3] *Bossuet*, même ouvrage. Règne de François I[er]; t. II, p. 373.

[4] *Bossuet*, Sermon *sur les devoirs des rois*, édition Versailles, t. XIII, p. 364.

bannies avec tant de soin. Mais, a dit Fontenelle en parlant de Newton, « *un nom si grand justifie les petits détails*[1] ; » et lorsqu'on a à parler d'un Bossuet, cela serait-il moins véritable? Le moyen, après tout, de ne dire pas jusqu'où le prélat, dans son zèle pour l'avancement du Dauphin et pour le progrès de ses études, poussa son ardente et infatigable application à lui rendre plus intelligibles, à graver plus profondément en son esprit les principes de la *Grammaire latine!* Le Dieu, dans la suite, en pouvait à peine croire ses yeux, lorsque, parmi les papiers de l'évêque de Meaux, qu'il avait eu charge d'examiner après sa mort, il trouva jusqu'à des *Observations* du prélat *sur les règles les plus curieuses de la grammaire, sur la force, le jeu des conjonctions, des particules indéclinables,* et nombre d'autres petits *Traités* de cette sorte, composés pour l'instruction du prince royal, et *écrits, tous, de la main* de l'infatigable maître[2]! Bossuet, venant, après cela, composer une *Grammaire latine* tout exprès pour son disciple (car un si grand homme ne dédaigna pas un soin si petit), l'avait commencée au point seulement où s'arrêtaient les notions obtenues précédemment par le jeune prince. Quant à la nécessité où crut être le prélat d'écrire, sur cela, quelque chose, après que tant d'autres l'avaient fait déjà, écoutons-le s'en expliquer lui-même : « La plupart, dit-il, la plupart de ceux qui ont écrit sur la *grammaire* ayant proposé leurs *règles en vers français,* ou *latins* (chose incommode à l'enfant, qui, hors d'état de les entendre, se voyait ainsi contraint de subir une explication plus longue,

[1] *Fontenelle,* Éloge de *Newton.*
[2] *Le Dieu, Mémoires,* t. I, pp. 140-141.

de beaucoup, que la règle même) », il avait voulu, lui, par ce motif, et innovant en cela, offrir, à son tour, mais en *prose française,* les *règles* qu'il deviendrait aisé, à ce moyen, de bien saisir ; s'étudiant, dans tout le reste, à « joindre la *brièveté* avec la *facilité.* » Il devait, par cette cause encore, se contenter d'alléguer, à la suite des *règles,* les *exemples* nécessaires ; sans entrer, comme on l'avait fait avant lui, dans tant de raisonnements, d'*observations,* fatigantes pour de jeunes esprits, et, d'ailleurs, plus utiles aux maîtres qu'aux élèves. Il avait donné quelque étendue à la *syntaxe,* ayant voulu y rapporter nombre d'*exemples,* intéressants pour Monseigneur (qui fut dispensé, au demeurant, de les apprendre par cœur et de les réciter de mémoire). La *Grammaire* de Bossuet, ignorée jusqu'ici, a été sous nos yeux, écrite de la main, souscrite du nom d'un habile calligraphe, Charles *Gilbert,* qui, en 1690, en fit cette copie, *destinée au duc de Bourgogne,* âgé alors de huit ans [1]. « *L'instruction de Mgr le Dauphin est une affaire toute publique* (avait déclaré l'auteur, dès le début de son ouvrage) ; il ne faut donc point douter que cette *Grammaire* ne soit lue de beaucoup de gens. » Aussi l'illustre maître offrit-il, à part, des notions omises à dessein dans ce *Traité,* « mais qui pourraient (il le remarque) y être ajoutées aisément, toutes les fois qu'on aura dessein de s'en servir pour d'autres. » C'était avoir bien conjecturé ; la *Grammaire latine* composée par le prélat pour Monseigneur ayant,

[1] *Grammaire latine,* composée par *Bossuet* pour le Dauphin. Mss. Bibliothèque impériale.—*Le Dieu,* Mémoires, etc., t. I, pp. 140-141, a parlé des enseignements sur la *Grammaire française,* mais ne mentionne point cette *Grammaire latine.*

dans la suite, été mise, par Fénelon et Fleury, entre les mains des trois fils de ce prince. Dans un *Dictionnaire latin-français, manuscrit,* relié aux armes du Dauphin, et qui, certainement, fut à son usage, nous avons vu, *tracés de la main de Bossuet,* des *mots,* des *annotations* sans nombre, et remarqué (inscrits aux marges) beaucoup de termes, d'interprétations, empruntées à une multitude d'anciens auteurs [1]. Sera-t-on surpris, après cela, d'entendre le lexicographe Pierre Danet reconnaître, en tête d'un *Dictionnaire* composé par lui tout exprès pour le prince, que « *M. l'évêque de Condom, consulté par lui sur son travail, lui avait fait la grâce de lui dire, à cet égard, ses pensées* [2] *?* » — Bossuet, qui, dans sa *Grammaire,* avait promis de faire, pour le Dauphin, une *prosodie,* tint vraisemblablement parole; et peut-être retrouvera-t-on, quelque jour, ce nouveau témoignage d'un zèle qui ne recula jamais devant les plus humbles efforts, pour peu qu'ils pussent profiter à son disciple. C'est bien là, toujours, ce guide affectionné, patient, charitable, dont Quintilien nous a tracé la touchante image. On se lassera, quelque jour, espérons-le, en parlant d'un maître si condescendant, si doux, si ingénieux, si dévoué, de nous le représenter sous le très-poétique, mais peu fidèle, mais peu sympathique emblème de l'aigle qui, perdu toujours dans les hautes sphères, ne saurait s'abaisser à terre, pour y prendre quelque repos!

Dictionnaire *Ms.* annoté par Bossuet.

Prosodie promise par Bossuet.

[1] Dictionnaire latin ms., in-fol. de 266 pages, relié en maroquin, aux armes du Dauphin. (Ms. Bibl. impér., annoté *de la main* de Bossuet.)

[2] Dictionnaire *latin-français*, par *Danet*, pour le Dauphin, 1673, in-4°, *Préface*.

Des méthodes si efficaces pour faire sentir au Dauphin la *propriété* des mots latins et leur *élégance*, avaient, de plus, préparé ce prince à lire les classiques, non par *fragments* et par *extraits*, mais *entiers*, avec suite, avec continuité, et tout d'une haleine. Qui ne voit que le royal disciple, à ce moyen, considérant les choses en leur ordre, les suivant dans leur progrès, devenait apte ainsi, de plus en plus, à bien sentir le mérite, à bien connaître la portée de chaque ouvrage? « Comment (a dit le judicieux précepteur), comment la beauté des diverses parties d'un livre pourra-t-elle être sainement appréciée par celui qui n'en a point, par avance, pénétré tout le dessein; et n'en va-t-il pas, ici, comme d'un édifice, qui ne sera jamais bien jugé dans ses détails, tant qu'on n'en aura pas considéré attentivement tout l'ensemble [1] ? » Virgile, Horace, plusieurs écrits de Cicéron, des pièces de Térence, furent lus ainsi. Térence, auteur cher au prince adolescent, qu'avaient ravi, tout d'abord, ces fidèles peintures des inclinations, des passions auxquelles se laisse aveuglément emporter une ardente et imprévoyante jeunesse, vint, par ses instructives fictions, agréablement en aide aux graves enseignements du prélat sur la morale. L'habile précepteur, après qu'il aura fait sentir à son disciple combien est misérable la fiévreuse vie des jeunes hommes abandonnés en proie à leurs impétueux et désordonnés désirs, les lui montrera devenus sages, plus tard, mais, hélas! à leurs dépens, et ne retrouvant le repos qu'après être revenus au devoir [2] ! On avait, pour faciliter au

Le Dauphin lisait les auteurs, non par *fragments*, mais *avec continuité et suite.*

Térence, goûté par le Dauphin

[1] *Bossuet*, Epist. de Institutione Delphini, § 3.
[2] *Bossuet*, *ibid.*

Dauphin l'intelligence de tant d'auteurs latins, imaginé de décomposer leur texte, de le *désosser* (si ce mot pouvait être supporté ici), de donner, pour tout dire, *un nouveau texte original*, un *mot à mot*, où reparaîtraient *les mêmes paroles*, mais, cette fois, à la place assignée, naturellement, à chacune d'elles, par l'ordre logique des idées [1]. Inestimable secours pour le prince royal, qui put « faire, à ce moyen, de prompts et notables progrès dans l'intelligence des auteurs latins. » C'est le témoignage d'un docte philologue contemporain, instruit à fond de tout ce qui se passait dans la salle d'étude du Dauphin [2]. Il s'agit ici (on l'entend) des auteurs *ad usum Delphini*. Nous aurons à en parler, plus tard, ainsi que de Del Huet, qui, chargé de la direction de l'entreprise, y eut une part si considérable.

Logique, Traité des causes, composés par Bossuet, pour le Dauphin.

Vint le tour de la *philosophie*, de la *morale*, de la *logique*, de la *dialectique*, de la *rhétorique;* et qui jamais les enseigna sous une forme si attachante? Après que le Dauphin eut été, par un attentif examen de *soi-même*, préparé à apercevoir, à considérer, *unis* en lui, une *âme*, en droit de *commander;* un *corps*, tenu d'*obéir*, le pontife, alors, pressant son disciple de regarder vers *Dieu*, qui créa, qui *allia* deux natures si dissemblables, l'adjurait de comprendre, de sentir, de confesser que l'*homme*, composé merveilleux de deux facultés si différentes, si contraires, et toutefois si inséparables, doit à son auteur adoration, soumission, gratitude, amour sans

[1] *Leibnitii* Opera, édition de *Dutens*, 1768, in-4°, t. V, pp. 453-454.

[2] Jacques *de Lœuvre*, préface de son livre : *les Analogies de la langue latine;* Paris, 1698, in-12.

mesure [1]. Ainsi avait préludé l'habile maître à l'une de ses plus exquises productions : le *Traité de la connaissance de Dieu et de soi-même*, dont nous aurons à parler plus tard.

Deux grandes facultés, à savoir *l'entendement*, — et *la volonté*, agissant, chez l'homme, en concours, deux sciences lui seront nécessaires pour les bien régir; la *logique*, avant tout, ce fanal de son *entendement*, à la lueur duquel il découvrira le *vrai ;* mais, de plus, la *morale*, qui devra être la règle de ses *mœurs*. Quant à la *logique*, Bossuet en avait composé, pour le Dauphin, un *Traité*, tout exprès [2], qu'il compléta, bientôt, par un *Traité des Causes* [3]. L'auteur, après que l'éducation du jeune prince eut pris fin, ne manqua pas de les mettre en oubli, comme tant d'autres de ses écrits. Son neveu l'évêque de Troyes qui, en 1727, avait annoncé l'intention de les publier, n'ayant pu se ménager le temps nécessaire pour l'accomplissement de ce dessein, on pouvait craindre que les *manuscrits* ne se fussent perdus, depuis, lorsque nous eûmes, à un siècle de là (1827), la satisfaction de les retrouver, et la douceur de les mettre en lumière. Le jugement qu'en ont porté des appréciateurs éclairés [4], l'empressement que des juges très-compétents ont mis à les répandre, témoignent assez et du mérite de ces productions, et du

[1] *Bossuet*, Epist. *De Instit. Delphini*, § 7.

[2] *Logique*, composée par *Bossuet* pour le Dauphin, publiée par nous, en 1828, Beaucé-Rusand; Paris, 1828, in-12.

[3] Le ms. du *Traité des causes, inédit*, ainsi que la *Logique*, fut également découvert par nous, mais plus tard. M. *Nourrisson* l'a publié, d'après notre copie, que nous lui avons communiquée.

[4] Œuvres philosophiques de *Bossuet*, publiées par M. *de Lens*, *Introduction*, p. 17.

droit qu'elles avaient de figurer dans la collection des œuvres du grand évêque. Quant à la *dialectique*, à la *rhétorique*, à tous les procédés, en un mot, par lesquels le Dauphin fut initié au secret de deux sciences si différentes, et, tout à la fois, si unies, ce que l'illustre précepteur en a, si excellemment, dit lui-même, dans son admirable *Lettre à Innocent XI*[1], nous dispensera de nous y arrêter ici.

CHAPITRE V.

Étude de l'*histoire*. — Petits écrits de l'abbé de Brianville. — Galerie des *cartes* et des *tableaux chronologiques*. — Les enseignements, donnés sous la forme d'*entretiens*. — Notions du *Droit*. — Étude de l'*histoire de France*; on ne se servit point des ouvrages de Mézeray. — Bossuet projette un livre intitulé : *Institutions de la France, comparées à celles des autres nations*. — Le Dauphin, initié à la *connaissance des affaires*. — Ce prince va, avec Bossuet, visiter successivement les sépultures royales de l'abbaye de Saint-Germain des Prés, et celles de l'abbaye de Saint-Denis.

Importance, pour *les princes*, de l'étude de l'*histoire*.

L'histoire, « *cette sage conseillère des princes* [2] » (c'est Bossuet qui l'appela ainsi), ne pouvait manquer de tenir, sous ses auspices, une place considérable dans l'éducation de l'héritier présomptif de la couronne de France. Voulant que, de bonne heure, son disciple comprît à quel point lui importait cette étude, « un souverain (lui avait-il dit), un souverain ne saurait, sans ce secours, apprendre *qu'aux dépens de ses sujets et de sa propre gloire*, à juger des conjonctures graves et périlleuses; au lieu *qu'éclairés*

[1] *Bossuet*, Epist. de Institut. Delphini, § 8.
[2] *Bossuet*, Oraison funèbre de *Madame*, 21 août 1670.

par l'histoire, les princes, sans rien hasarder, forment leur jugement d'après les événements passés[1] ». Dès le temps de Périgny, l'abbé de Brianville et Jean Doujat avaient, avec simplicité, clarté, brièveté, et, tout ensemble, sous les formes les plus attachantes, initié aux élémentaires notions de l'histoire, Monseigneur, en bas âge encore alors. Bossuet, entrant en exercice, comme ce prince eut accompli, depuis peu, sa neuvième année, devait, simple, condescendant, lucide, dans cet enseignement, comme il s'est montré à nous, jusqu'ici, dans tous les autres, et, ici encore, réglant son pas sur celui de son disciple, épier vigilamment, suivre, attentif, patient, infatigable, les progrès de sa raison et de son âge. Ceux qui ont improuvé qu'il eût fait, pour le Dauphin, son *Discours sur l'histoire universelle* (ouvrage, dirent-ils, si au-dessus de la portée d'un enfant), ignoraient, il le faut croire, que, de tout ce *discours, une seule partie, — la première* (intitulée les *époques*), avait servi pour l'instruction du prince, à qui, de plus, l'illustre auteur, dans des *leçons orales*, en expliquait clairement, patiemment, le détail; et qu'enfin, au temps où fut publié tout l'ouvrage (avril 1681), Monseigneur, âgé de vingt ans, presque, était marié depuis plus d'une année[2].

Bossuet enseigne l'histoire au Dauphin.

Bossuet, improuvé d'avoir composé, *pour Monseigneur* le *Discours sur l'histoire universelle*. Réponse.

Des *abrégés* de l'*Histoire sacrée,* de l'*Histoire ancienne,* de l'*Histoire universelle,* de l'*Histoire de France,* d'autres écrits élémentaires, composés par l'abbé de Brianville, sous la direction de Bossuet, qui, après examen, les honora d'*approbations* en

Livres, composés par l'abbé de *Brianville,* pour le Dauphin.

[1] *Bossuet,* Introduction au *Discours sur l'hist. univ.*

[2] C'est ce que nous établirons plus tard, lorsque nous parlerons spécialement du *Discours sur l'histoire universelle.*

forme, très-favorables, avaient, par la simplicité, par l'attachante naïveté de leurs brefs récits, par des *portraits* aussi, par des *estampes,* intéressé, impressionné vivement le petit prince; jusque-là que, plein déjà d'enthousiasme pour les bons souverains, mais, tout ensemble, d'indignation à l'égard des mauvais, on le vit parfois, dans sa colère d'enfant, déchirer les effigies des méchants rois et repousser avec mépris celles des monarques fainéants; au lieu que les images aimées d'un Charlemagne, d'un saint Louis, d'un Charles *le Sage*, d'un Louis XII, mais, plus que toutes les autres, celles de Henri IV, furent toujours l'objet de ses sympathiques et pétulants transports [1]!

Galerie *des cartes* (au château de St-Germain).

Ces portraits, ces estampes, ces petits *sommaires* ayant eu bientôt fait leur temps, devaient, alors, venir les *tableaux chronologiques,* et, aussi, les *cartes,* indicatives des *lieux* où s'accomplirent les faits les plus considérables, les plus intéressants pour un prince royal, et, tout ensemble, les plus propres à l'instruire. L'ancienne *Galerie des Ballets,* l'une des pièces les plus spacieuses du château de Saint-Germain-en-Laie, s'étant trouvée la plus propre au dessein du maître, aux besoins du disciple, on en avait ôté tout ce qui eût pu réveiller le souvenir des frivoles ébats dont naguère elle avait été le théâtre. Puis, en hâte, sur des châssis préparés tout exprès, et dont on tapissa les murailles, avaient pris place : d'un côté, des *cartes de géographie*, *en grand nombre;* et sur le mur, en face, des *tableaux chronologi-*

[1] *Avis* de l'abbé *de Brianville au lecteur,* en tête de son livre : *Projet de l'histoire de France* en *tableaux*; Paris, 1665, in-folio.

ques, où les grands faits de l'histoire, à commencer dès les premiers temps, étaient mentionnés, très-sommairement, par ordre, dans leur progrès, et expliqués par de courtes *remarques* [1]. Toute la terre, tous les siècles, tous les pays se trouvèrent, bientôt, avoir été comme renfermés dans cette *galerie*, théâtre naguère d'amusements si vains. Ce que, présentement, on voyait, là, de *cartes*, ne se pourrait imaginer; y en ayant autant de *particulières* que, sur la *terre*, s'étaient, depuis la création, succédé de royaumes, d'États divers, et ce que chacun d'eux avait compté de provinces. Une immense carte *générale* figurait aussi en ce lieu; et Bossuet, y signalant au Dauphin les diverses parties du monde, lui fit, par degrés, bien connaître ce qu'est Paris, dans la France; ce qu'est la France, dans l'Europe; ce qu'est l'Europe; ce que sont, respectivement, les diverses parties de l'univers. Un globe, dans de grandes proportions, complément nécessaire de ces moyens d'étude, rendait plus faciles, plus efficaces encore les enseignements du précepteur [2].

Qu'on veuille bien, du reste, se représenter, ici, non point une *leçon* laborieuse et triste, donnée avec effort, reçue avec *contention d'esprit*; mais « *un jeu* » ; le mot est de Bossuet; *un jeu* (il nous est permis,

Les enseignements de Bossuet étaient des *entretiens*, plutôt que des leçons.

[1] ***Delphineis***, auct. Joanne *de la Faye*, 1676, in-8°.

[2] ***Bossuet***, Discours sur l'histoire universelle. (*Avant-Propos.*) — ***Delphineis***, auctore Joanne *de la Faye*, 1676, in-8°, lib. VII, pp. 83-84. — Lettre de *Petit*, commis des bâtiments, 6 décembre 1673. (Correspondance de *Colbert*, t. CLXVI, Bibl. impér. mss.).— Registres du Trésor royal (fonds de Colbert), 1672, t. I, p. 370. — — *Boyer*, professeur de *géographie* du Dauphin, l'enseignait à ce prince, sous la direction de Bossuet. (*De la Faye*, Delphineis, 1676, in-8°, lib. VII.) — Registres du Trésor royal, 1680.

après lui, de le dire), un amusement; ou, mieux encore, *un voyage;* le maître, le disciple, assis, ce semble, l'un près de l'autre, dans un esquif, se laissant, au départ, aller doucement au courant des grands fleuves, puis, bientôt, voguant en pleine mer; parfois, néanmoins, se rapprochant des côtes, et alors, cherchant, étudiant, comparant, s'enquérant curieusement de l'esprit des diverses nations, de leurs mœurs, de ce qui donna à chacune d'elles, en son temps, un caractère propre [1]; attentifs, sur toutes choses, à la France, à la France, « assemblage de peuples d'humeur si différente, *nation belliqueuse, ardente, remuante, mobile à l'excès* [2], *que ses rois devront donc* (disait Bossuet) *s'appliquer toujours à gouverner avec un art consommé* [3]. » Combien de fois, Bossuet, avec instance, dit à son élève : « Destiné, Monseigneur, à régner, un jour, sur ce grand royaume, *vous êtes obligé de le rendre heureux* [4]. » Combien de fois, aussi, dans cette spacieuse *galerie* du château de Saint-Germain, le maître, le disciple, les regards fixés sur toutes ces *cartes*, sur tous ces *tableaux*, s'appliquèrent à étudier les démarches des grands hommes dont les noms leur étaient chers, dont ils avaient la gloire à cœur; che-

La France, caractérisée par Bossuet.

Combien Bossuet recommanda au Dauphin de *rendre heureuse la France.*

[1] *Bossuet,* Epist. *De Institut. Delphini,* § 3.

[2] Jules César, en maintes pages de ses *Commentaires,* caractérise ainsi les *Gaulois.* (Lib. III, cap. VIII et XIX.—Lib. IV, cap. XIII.) — Cela étant demeuré vrai, depuis le mélange des Gaulois avec les Saxons, Napoléon Ier parla comme avait fait Jules César. On a vu ce que dit Bossuet sur ce sujet. Quelle conformité entre trois juges si clairvoyants! (Article *César* [Jules], dans la *Biographie générale*)

[3] *Bossuet, Discours sur l'histoire universelle, Dessein général.*

[4] *Bossuet, Discours sur l'hist. univ.* (*Avant-Propos.*)

minant, un jour, avec César, attentifs à l'assiette de ses camps, et à la disposition de ses légions; accompagnant, le lendemain, Charlemagne dans ses guerres contre les Saxons; bientôt (en 1672), lors de cette rapide et éphémère conquête de la Hollande, suivant avidement, jour par jour, sur les bords du Rhin, de l'Issel, de la Meuse, Louis *le Grand*, devenu, en deux mois à peine, maître de quarante villes ou places fortifiées [1]!

Réflexions que proposa le Dauphin, quelquefois, dans le cours des leçons.

Bossuet, du reste, pensait (comme Montaigne) que « le précepteur *ne doit point parler seul*, et *qu'il doit écouter le disciple parler à son tour* [2]. » Toutes choses donc, entre ce prélat et le prince, se traitant, chaque jour, dans de *familiers entretiens* [3], nous verrons bientôt Monseigneur, après qu'il aura écouté les réflexions du pontife, proposer, sans hésitation, les siennes propres, encouragé à le faire, par le dévoué précepteur. Et qui ne voit les avantages d'un si paternel enseignement, pour le Dauphin, à portée ainsi, chaque jour, de se tout faire expliquer? Mais ne sent-on pas, en même temps, que le maître, à ce moyen, demeurait bien assuré que son élève l'avait compris; ou connaissait, au contraire, par l'attitude embarrassée de ce jeune prince, par l'expression morne de ses regards indécis et distraits, que de plus amples explications pourraient lui être nécessaires encore! Salluste, César, lus ainsi, et interprétés en commun, étant, par préférence, devenus chers au Dauphin, qui en fit ses délices, sans, pour

[1] *Bossuet*, Epistolà ad Innocent. XI, De Institutione Delphini. — *De la Faye*, Delphineis.

[2] *Montaigne*, *Essais*, liv. I, chap. XXV.

[3] *Bossuet*, De Institut. Delphini, § 3.

cela, négliger Tite-Live et Tacite, Bossuet, plus tard, put, à bon droit, dire au prince son disciple : « *Vous avez lu, dans toute sa suite, la longue et mémorable histoire de Rome*. Vous avez vu, dans Salluste et dans les autres auteurs, ce que les Romains ont appris de leurs voisins et de leurs ennemis. *Vous avez souvent remarqué, vous-même,* dans les Commentaires de César, *que les Romains, commandés par ce grand homme, ont subjugué les Gaulois, plus encore par les adresses de l'art militaire, que par leur valeur* [1]. »

Bossuet donna au Dauphin quelques notions de droit.

Les magnifiques pages du *Discours sur l'histoire universelle,* où Bossuet, parlant des Romains, de leurs armées, de leur politique, le fit avec tant de profondeur, d'élévation, d'éloquence et de savoir, révèlent, en lui, à l'égard de ce grand peuple, une admiration émue, dont nul, jamais, en les lisant, ne se pourra défendre! Émerveillé, plus encore, comme il semble, de leur législation, de la sagesse consommée qu'ils y firent constamment paraître, « *le bon sens* (disait-il), *le bon sens, ce maître de la vie humaine, règne partout dans les lois de ce grand peuple; et on ne voit nulle part une plus belle application des principes de l'équité naturelle* [2]. » Il jugea nécessaire, dans la suite, d'en entretenir sérieusement son disciple, qui, destiné à régner un jour, ne pouvait (pensa-t-il), ignorer entièrement les principes généraux du droit. On l'avait donc vu, au temps où l'éducation royale allait prendre fin, s'appliquer à bien faire entendre au Dauphin ce que c'est, proprement, que le *droit;* en combien de branches il se divise; la

[1] *Bossuet, Discours sur l'hist. univ.* Empires, chap. VI.
[2] *Bossuet, Discours sur l'hist. univ.,* Empires, chap. VI.

condition des personnes; les différentes espèces de *choses;* les *contrats,* en général; l'objet de chacun d'eux; les règles sur les *testaments,* sur les *successions*, sur *la compétence des magistrats,* sur *l'autorité des jugements*, et, pour tout dire, les grands principes de la science des lois [1]. Invitant, un jour, Dᵉˡ Huet à le venir suppléer près de son disciple, et lui disant où l'on en est, pour l'heure, dans la *salle d'étude*, « j'ai (lui mandait-il), j'ai commencé à lire à M. le Dauphin les *Institutes de Justinien*, afin qu'il connaisse quelques principes généraux du droit. Vous saurez bien ce qui lui convient, et sur quoi il faut passer plus vite [2]. »

Étude de l'*histoire* de France

Nulle étude n'avait, du reste, retenu le Dauphin plus longtemps que celle de l'histoire de la nation qu'on le crut appelé à gouverner un jour; et Bossuet, à bon droit, disait, dans la suite, à ce prince : « *On vous a montré avec soin, Monseigneur, l'histoire de ce grand royaume, que vous êtes obligé de rendre heureux* [3]. » Nous aurons à parler bientôt d'une *Histoire* (*abrégée*) *de France,* monument précieux des enseignements donnés au prince, sur ce sujet. On se ferait, toutefois, à en juger uniquement par cet *abrégé,* une très-imparfaite idée des laborieuses recherches, entreprises, alors, sur notre histoire, à la demande du prélat, et qui lui donnèrent, sur tous les règnes, des notions approfondies, dont son infaillible discernement devait faire, pour l'instruc-

[1] *Bossuet,* De Institutione Delphini, Epistola, 8 mars 1679, § 9.

[2] Lettre de *Bossuet* à Dᵉˡ *Huet,* collection *Léchaudé.* Bibl. impér., mss., *Supplément français.*

[3] *Bossuet*, *Avant-Propos* du *Discours sur l'hist. univ.*

Les *histoires* de Mézeray ne servirent point pour le Dauphin.

tion de son disciple, un si intelligent usage. C'est où l'on était réduit à s'en tenir alors; n'y ayant point d'*Histoire de France* que l'on pût, que, du moins, on voulût mettre aux mains du Dauphin. Car les ouvrages de Mézeray ne servirent ni pour l'éducation de Monseigneur, ni, dans la suite, pour celle des trois fils de ce prince [1]. La *grande histoire* de cet auteur, publiée de 1643 à 1651, et que le marquis du Châtelet, dans son *Traité de l'éducation du Dauphin* [2], signala aux instituteurs du fils de Louis XIV, en la leur vantant si fort, eût été, apparemment, d'un assez habituel usage, pour cette éducation royale, si l'odieux que donna à Mézeray l'*Abrégé*, trop hardi, que, depuis, il en avait publié lui-même (1672), n'eût, en lui attirant une notoire disgrâce, fait regarder de très-près, puis réprouver et proscrire à la fois les deux ouvrages [3]. Bayle, un calviniste *réfugié*, pouvait, à la bonne heure, supporter, sans trop de déplaisir, cette *histoire*, dans laquelle, de son propre aveu, « l'auteur *a censuré, avec beaucoup de liberté et de force, la mauvaise administration des rois de France, et où ces monarques et leurs ministres sont* (dit-il) *fouettés comme de petits écoliers* [4]. » Mais, et par cette raison même, eût-il pu être permis à

[1] Le cardinal *de Bausset,* histoires de *Fénelon* et de *Bossuet.*

[2] Traité de l'éducation de Mgr le Dauphin, par Paul *Hay du Châtelet;* Paris, 1664, in-12.

[3] La *Vie* de François Eudes de Mézeray (par de la Roque); Amsterdam, 1726, in-12, pp. 35 et suiv. — *Delort, Mes Voyages aux environs de Paris,* 1821, in-8°, t. II, p. 214. — Histoire de l'Académie française, par *Pellisson* et *d'Olivet.* — Notice sur *Mézeray,* par le P. *Le Long, Bibliothèque historique de la France,* in-folio, t. III, *in fine,* pp. 83 et suiv.

[4] *Bayle, Dictionnaire critique,* article : *Perrot d'Ablancourt,* remarque G.

Colbert de se montrer, à ce degré, longanime, en présence de telles licences d'un *historiographe du roi*, pensionné sur le trésor; et si l'attentif ministre en vint à des rigueurs contre cet écrivain trop peu retenu, n'y était-il pas contraint par les idées, les convenances, les exigences même de ce temps-là? Comme, cependant, après que l'exclusion eut ainsi été donnée à deux ouvrages de cette importance, il n'en demeurait aucun dont on se pût servir, avec suite, agrément et succès, pour initier un peu à fond le Dauphin à la connaissance de l'histoire de France, de là ces actives recherches, auxquelles se livrèrent tout exprès, à la demande de Bossuet, les érudits de la bibliothèque du roi, ceux de l'abbaye de Saint-Germain des Prés, et d'autres savants; de Malézieu; — de Marse, — Bulteau de Préville; — de Vares; — le Picard d'Aspremont; — de Saint-Pierre; — de Ménécourt; — de La Croix [1]; Géraud de Cordemoy; sans parler de tant d'autres hommes insignes, associés à ces travaux. Les *mémoires*, tant *manuscrits* qu'*imprimés*, ayant trait aux diverses époques de notre histoire, lus, la plume à la main, par des hommes si capables, étaient analysés, résumés, dans des *exposés*, transmis diligemment à Bossuet, éléments inestimables des instructions qu'il s'était proposé de donner à son disciple [2]. L'abbé de Vares se signala entre tous ces doctes travailleurs, par l'ardeur de ses recherches, la justesse de ses appréciations, l'importance, l'exactitude de ses résultats; et l'intérêt particulier qu'offraient toujours ses *notices* lui avait mérité l'attention, l'estime de

Recherch[e]
à la bibli[o]
thèque du r[oi]
sur la
demande [de]
Bossuet

[1] Registres du Trésor royal, de l'année 1676 à l'année 1680.
[2] M. *de Bausset,* Histoire de *Bossuet*, liv. IV, § 9.

l'évêque de Condom, qui, plus tard, lui fit donner la place de *garde de la bibliothèque du roi* [1]. A bon droit, en un mot, le prélat, en 1679, dans sa lettre à Innocent XI, déclara « avoir, avec un soin extrême, enseigné l'*Histoire de France* à son disciple, *puisant aux sources,* empruntant aux auteurs les plus dignes de confiance tout ce qu'il avait jugé de mieux propre à faire comprendre à ce prince *la suite des événements* et *celle des affaires* [2]. » Ces auxiliaires, capables tous, et tous pleins de zèle, devaient, sur le compte très-favorable que Bossuet rendit au roi, de leurs travaux, être dignement rémunérés; et les registres du trésor royal témoigneront à jamais de la libéralité de Louis XIV à leur égard, ainsi que de son application constante à ne rien épargner pour l'éducation de son fils [3].

Bossuet projette un livre : *Institutions de la France, comparées à celles des autres nations.*

Après que le Dauphin eut appris ainsi à connaître la *constitution politique particulière à la France,* Bossuet, dans la suite, l'y devait initier plus à fond, par le rapprochement qu'il fit, dans ses entretiens avec lui, entre les *institutions de ce royaume et celles de tous les autres peuples de l'Europe.* Il avait même projeté, sur cela, un ouvrage, qu'il annonce dans sa lettre si fameuse au pape Innocent XI, mais dont on n'a retrouvé aucune trace; le prélat n'en ayant, apparemment, rien écrit [4], ou ayant laissé se perdre ce traité.

[1] *Essai historique* sur la Bibliothèque du roi, par *Le Prince,* 1782, in-12, p. 63. — Nouvelle édition, donnée par M. Louis *Pâris,* 1856, in-12, p. 58.—Lettre de l'abbé *Renaudot* à *Toinard,* 30 avril 1684 (*inédite*).

[2] *Bossuet,* Epist. ad Innocent. XI, *De Institutione Delphini,* § 4.

[3] Registres du Trésor royal, déjà cités.

[4] *Bossuet,* Epist. ad Innocent. XI, *De Institutione Delphini,* § 14.

Comment Bossuet prépara le Dauphin à entendre les *affaires*.

D'une si sérieuse étude de l'*Histoire de* notre *France*, de ses *institutions*, de celles des autres pays, comparées aux nôtres, Bossuet s'était fait un moyen efficace d'initier le prince royal à la difficile science de bien entendre les *affaires*, de les traiter avec habileté, équité et sagesse. Dans nos annales, en effet, et aussi dans celles des autres peuples, rencontrant fréquemment d'embarrassantes conjonctures, d'épineuses difficultés, où il semble non moins malaisé de se résoudre qu'il serait périlleux de se méprendre, le prélat, en de telles occurrences, s'était, chaque fois, arrêté tout court, proposant clairement les questions, indiquant, mettant en leur jour, discutant les divers motifs d'incliner vers telle solution; puis, faisant enfin connaître les décisives raisons d'en préférer une autre, et de s'y tenir, sans plus hésiter. C'était ici, proprement, une sérieuse *délibération*, entre le maître et le disciple, tenant conseil, en commun, considérant, pesant attentivement toutes choses, recherchant avec application ce qu'il pourrait être le plus à propos de faire. La difficulté ayant ainsi été mûrement envisagée sous toutes ses faces, le Dauphin devait, sur un signe du maître, dire, le premier, sa pensée; après quoi, c'était au prélat de bien faire entendre en quoi avait pu pécher l'avis émis par Monseigneur, ou pour quelle raison cet avis, au contraire, méritait de prévaloir [1]. Combien un tel noviciat dut profiter à ce prince, tous aisément le pourront imaginer. Et voilà cette éducation, dans laquelle le disciple, à en croire quelques-uns, fut l'impassible et muet témoin des héroïques efforts du maître!

[1] *Bossuet*, Epist. ad Innocent. XI, *De Institutione Delphini*, § 4.

Bossuet visite, avec le Dauphin, es sépultures royales de St-Germain des Prés. (1677.)

Appliqué sans cesse à inspirer au prince royal la crainte du « Dieu qui fait régner les rois ; » attentif aussi à lui faire appréhender les *contemporains*, dont la malignité les épie, Bossuet aurait-il pu manquer de lui parler de la *postérité* qui les juge, de l'*histoire* qui les flétrit, ou les honore? « Les souverains doivent savoir (lui disait-il) que, si leur majesté les met, pendant leur vie, au-dessus des jugements humains, ils y reviennent enfin, quand la mort les a égalés aux autres hommes [1]. » « Qu'ils respectent donc la postérité qui, appréciant leur conduite, rend, en ce qui regarde chacun d'eux, des arrêts suprêmes [2] ; » qu'ils songent à l'inexorable histoire, « où leurs vices les plus cachés seront exposés aux yeux de tous les hommes [3]. » A Saint-Germain des Prés, un jour [4] (1677), en présence des sépultures des rois Mérovingiens, des cendres d'un Childebert Ier, d'un Chilpéric, d'un Clotaire II, d'un Childéric II, d'une Frédégonde, l'Évêque de Condom, disant à son disciple la vérité sur chacun d'eux, lui a déjà ainsi donné quelque idée de ce que sont, aux yeux de la postérité, ces potentats déifiés naguère par leurs courtisans et devant qui les peuples tremblèrent.

Bossuet visite, avec le Dauphin, les tombeaux de St-Denis. (1677.)

Il s'était promis de lui en dire plus encore dans la basilique de Saint-Denis, « si célèbre, au loin, dans le monde entier, » comme il le remarque lui-même, dans l'un de ses écrits [5]. Cette antique et

[1] *Bossuet*, *Discours sur l'hist. univ.*, 3e partie, § 3.
[2] *Bossuet, Politique*, liv. X, art. 6, n° 9.
[3] *Bossuet, Avant-Propos* du *Discours sur l'hist. univers.*
[4] Histoire de l'abbaye royale de Saint-Germain des Prés, par dom *Bouillart*, 1724, in-fol., liv. V, n° 60, p. 272.
[5] « In sancti Dionysii, *celeberrimâ toto orbe terrarum ecclesiâ*. »

auguste église, qu'il alla, en effet, visiter, peu après, en compagnie du Dauphin, et où furent successivement considérées par l'évêque de Condom, par le Fils de Louis XIV, toutes les royales sépultures, tant celles des caveaux que les somptueux monuments des nefs et du chœur [1], n'était-elle pas, pour le maître, pour l'élève, le lieu du monde où, une opportunité manifeste donnant aux graves leçons de l'histoire plus de solennité, plus de force, devait, les rendant plus saisissants, les graver, ineffaçables à jamais, dans l'esprit de ce prince? Qu'avaient pu être, en effet, jusqu'ici, dans la *Salle d'étude,* les plus lumineux enseignements donnés par le prélat à son disciple, si on leur compare la visite qu'ils firent ensemble à Saint-Denis; si on se représente la marche grave, lente, recueillie du pontife, du descendant de saint Louis (âgé maintenant de seize ans), « dans ces sombres lieux, dans ces demeures souterraines, où dorment dans la poussière, des rois, des princes, » si puissants, aux siècles passés, et dont il ne reste, à cette heure, qu' « *un je ne sais quoi, qui n'a plus de nom dans aucune langue ;* » « leurs tombeaux, seuls, maintenant, faisant là quelque figure [2]! » Bossuet, Bossuet, abîmé dans ses souvenirs, passant, rêveur et triste, « entre ces rangs si pressés, » n'est-ce pas, proprement, le génie de l'histoire, jugeant, l'un après l'autre, les monarques dont les restes, naguère, furent successivement déposés dans cette

(*Bossuet, Defensio declarationis cleri Gallicani,* lib. III, cap. xxviii.)

[1] Histoire de l'abbaye royale de Saint-Denys en France, par dom *Félibien,* 1706, in-fol., liv. VIII, p. 514.

[2] *Bossuet,* Oraison funèbre de *Madame,* 21 août 1670.

royale nécropole, et, en toute justice, rendant à chacun d'eux, selon ses mérites! Quelles louanges, du cœur, quels sincères et affectueux hommages il décerne à ceux de ces souverains décédés, dont notre nation s'honore; à un Louis IX, « le plus saint roi, » dit-il, « qu'on ait vu parmi les chrétiens[1]; » à Jean, dont il redit au Dauphin ces paroles si véritablement royales, qu'il lui recommande de n'oublier jamais : « *Si la bonne foi était périe sur toute la terre, elle se devroit retrouver dans le cœur et dans la bouche des rois*[2]; » à Charles V, « si rempli de sagesse et de toute sorte de vertus; le plus avisé, le plus prévoyant de tous nos rois; qui, à son avénement, ayant trouvé désespérées les affaires de la France, sut, par sa prudence, les relever et les porter au plus haut point[3]; » à Charles VII, « non point parce que, sous son règne, il se trouva tant de grands hommes, en toutes sortes de professions; mais parce que, *ayant su se servir d'eux,* il est juste d'en faire honneur à sa prudence[4]; » à Louis XII, le *Père du peuple*, surnommé ainsi, à bon droit, puisque « jamais, au milieu de tant de guerres, il n'augmenta les impôts; que, sous son règne, les soldats ne faisaient aucun désordre; que le commerce fut sûr et abondant, *et que tout le monde vivait à son aise*[5]; » à François Ier, Restaurateur des lettres, « religieux observateur de

[1] ***Bossuet***, ***Politique***, liv. VII, art. 6, 14e proposition.

[2] ***Bossuet***, ***Politique***, liv. V, art. 2, 9e proposition.

[3] ***Bossuet***, ***Défense de l'histoire des variations***, § 37. — ***Histoire abrégée de France***, pour le Dauphin. Règne de Charles V, dit ***le Sage***; t. I, p. 259.

[4] ***Bossuet***, ***Histoire abrégée de France***, pour le Dauphin. Règne de Charles VII.

[5] ***Bossuet***, Histoire abrégée de France; règne de ***Louis XII***.

ses promesses, et à qui notre France dut de ne point devenir la proie de Charles-Quint; roi malheureux trop souvent, hélas, *mais toujours au-dessus de la fortune* [1]; » à Henri IV, qui, sitôt après les excès inouïs de la Ligue, et les inimaginables désastres d'une guerre civile à outrance, sur les ruines, fumantes encore, qu'elle avait amoncelées, « trouva (remarque Bossuet), trouva, les moyens de rendre les peuples heureux, et sut (chose plus rare), leur faire sentir, que dis-je? *leur faire avouer leur bonheur* [2] ! » Mais après avoir, ainsi, équitable comme l'histoire, décerné avec joie des louanges méritées, il saura, inexorable comme elle, ne manquer point à un pénible devoir. Redisant, en présence de la sépulture de Charles VIII, les amers regrets que ressentit ce monarque, à sa dernière heure, d'avoir, bien jeune encore, commis tant de fautes, de fautes considérables; après qu'il a raconté sa mort, si prématurée, si soudaine, survenue dans l'instant même où il s'allait efforcer de les réparer, le grand évêque excitera son disciple à redoubler d'attention; et mettant pour lui, dans tout son jour, un exemple si propre à le frapper, il lui fera confesser que « *ceux qui n'ont pas su se servir du temps, ne le retrouvent pas toujours quand ils veulent* [3]. » La sépulture de Charles IX s'offrant, à quelques pas de là, l'épitaphe, menteuse jusqu'au scandale, où l'on ne craignit pas d'exalter ce monarque, comme « le plus doux de tous les

[1] *Bossuet*, même ouvrage; règne de *François Ier*.
[2] *Bossuet*, Lettre à *Louis XIV*, 10 juillet 1675, édit. de Versailles, t. XXXVII, pp. 89, 90.
[3] *Bossuet*, *Histoire abrégée de France*; règne de Charles VIII, *in fine*.

hommes [1] » (*mitissimus princeps*), pouvait-elle ne réveiller point les amers souvenirs du pontife, sur l'inexpiable attentat dont se souilla ce roi malheureux, et sur la tragique fin qui en fut le châtiment déplorable, mais trop mérité? Il croira, néanmoins, il croira devoir, équitable toujours, signaler, dans ce règne sinistre, quelques actions, moins indignes d'un roi; poussant, dans son magnanime vouloir, la condescendance, jusqu'à dire que « *l'humeur de Charles IX eût pu, non-seulement être adoucie et corrigée, mais tournée même en grandeur d'âme;* » cet infortuné prince « ayant, sur la fin de ses jours, marqué de l'ardeur pour bien régner. » « Monseigneur (dira-t-il en finissant), *cet exemple devra éternellement apprendre aux princes, combien une bonne éducation leur est nécessaire, combien aussi ils doivent craindre de prendre trop tard de bonnes résolutions* [2]. » Et maintenant, nous le demandons; de tant d'inestimables enseignements sur l'histoire, prodigués, dix années durant, au Dauphin de France, en eût-on pu imaginer de plus propres à l'éclairer, à l'avertir, à le toucher, que les saisissantes paroles proférées, ce jour-là, en un tel lieu, par une telle bouche, avec tant de sincérité, avec une si vraie, une si pénétrante éloquence; que cette solennelle, équitable et suprême

[1] « Memoriæ æternæ optimi et *mitissimi* principis Caroli IX, regis christianissimi.

« *Leni* adeò fuit *ingenio, leni bonitate,*
Aspectu *leni, lenior* alloquio...
Aspera enim cùm sævirent circùm omnia, *in illum*
Confluxit lenis quidquid ubique fuit. »

(Épitaphe rapportée par dom *Félibien,* Histoire de l'abbaye royale de Saint-Denis, 1706, in-fol., pp. 562, 567.)

[2] *Bossuet,* Histoire abrégée de France; règne de *Charles IX.*

appréciation de tant de rois, semblable aux redoutés jugements que rendit l'Égypte, autrefois, en présence des restes inanimés de ses Pharaons [1].

CHAPITRE VI.

Bossuet, *précepteur, donnait, seul, les leçons.* — Huet, *sous-précepteur*, ne venait qu'*appelé,* pour *suppléer* Bossuet, empêché. — Maladie de Bossuet, en 1676. — Son séjour au château Villeneuve-le-Roi. — Écrits de l'abbé de Brianville, composés sous les auspices de Bossuet, pour l'instruction du Dauphin. — Jean Doujat; son *Velleius Paterculus.* — Fléchier; son *Histoire de Théodose.* — De Cordemoy, chargé d'écrire l'*histoire de Charlemagne.* — *Histoire de saint Louis,* demandée à *Lemaistre de Sacy.* — Travail de *Le Nain de Tillemont,* sur ce règne. — Histoire du roi Charles V, dit *le Sage,* demandée à Jean Rou.

Dans ce récit de tout ce que tenta Bossuet pour faire du dauphin un digne héritier de Louis le Grand, nous ne saurions oublier Daniel Huet, son *second;* Montausier, gouverneur du prince; et quelques insignes lettrés qui, par leurs soins, leurs entretiens, leurs écrits, vinrent efficacement en aide à ses généreux efforts. La charge de *sous-précepteur*, créée par le monarque, à la prière de Montausier, pour D[el] Huet, protégé de ce duc (qui ne l'avait pu faire nommer *précepteur en titre*), n'autorisait ce savant homme à intervenir dans l'éducation de Monseigneur, que « *quand besoin serait, pour le soulagement de*

Prétendu *partage d'attributions* entre Bossuet et D[el] Huet.

[1] Cette visite de Bossuet à Saint-Denis, avec le Dauphin, attestée par dom *Félibien,* a, de plus, été mentionnée : 1° par l'abbé *de Choisy,* dans son *Éloge de Bossuet,* lu, le 2 août 1704, à l'Académie française; — 2° par le R. P. *Poisson,* cordelier, à la page 13 de son *Oraison funèbre* du *Dauphin,* prononcée à Paris, le 18 août 1711; Paris, Coignard, 1711, in-4°.

l'évêque de Condom, uniquement *sur la demande du prélat*, et *afin de le suppléer, au cas d'absence, ou de maladie*[1]. » On a voulu parler d'un prétendu *partage d'attributions*, qui, réduisant la tâche de Bossuet à « *former, à diriger* LE COEUR *du Dauphin*, à lui *montrer, de la manière la plus solide, l'origine toute divine de la religion, ses progrès rapides*, » etc., aurait confié à D^{el} Huet la mission *spéciale* d' « *éclairer* L'ESPRIT du jeune prince, en lui découvrant *ce qu'il y a de plus exquis dans les écrivains profanes*[2].» Mais c'est ici une allégation toute gratuite du P. Nicolas Petit, inexact, du reste, en bien d'autres endroits de ses *Mémoires* sur Montausier. Elle est réfutée par les *Brevets* de *nomination* du *précepteur*, du *sous-précepteur*; par ce que dirent, sur cela, les hommes les mieux informés de tout ce qui se rapporte à l'éducation de Monseigneur[3]; et enfin par le témoignage, très-décisif, de Bossuet qui, dans la relation si fameuse, écrite pour Innocent XI, déclara « *avoir dirigé lui seul l'instruction du prince royal, et toujours donné*, LUI SEUL, *les leçons*[4]. »

Part qu'eut Montausier dans l'éducation du Dauphin.

Le *gouverneur* aurait, selon d'autres, enseigné toutes choses à Monseigneur. Ainsi Fléchier, en 1690, dans l'Oraison funèbre de Montausier, exaltant, outre me-

[1] Provisions de l'office de *sous-précepteur* du Dauphin, en faveur de D^{el} *Huet*, 4 décembre 1670. (Reg. secrét. d'État.)

[2] Mémoires de M. le duc de *Montausier* [par le R. P. *Petit*], 3e édit. (1736), t. II, pp. 1, 2 et suiv.

[3] « ...Cui, ritè, *vicarius* additur, *alter*
Praeceptor, si fortè suis ægrotus abesset
Muneribus, studioque, docens, succedere posset,
Doctus *Huetiades*... »

(*Delphineis*, auct. J. *de la Faye*, lib. V, pp. 64 et 65.)

[4] *Bossuet*, Epist. ad Innoc. XI, De Instit. Delphini (1679). — *Ledieu*, publ. par M. *Guettée*, t. I, p. 141.

sure, les services rendus par le défunt, dans le poste de gouverneur du Dauphin, et s'exprimant, sur cela, comme si l'éducation du jeune prince eût été, uniquement, l'ouvrage de ce seigneur, alla jusqu'à dire que « le roi, *donnant au gouverneur toute la conduite de son fils*, lui recommanda LE SOIN DE L'INSTRUCTION, lui laissant, par là, *les espérances du siècle à venir*[1]. » Une protestation était nécessaire; elle ne se fit pas attendre; et à huit jours de là, l'abbé Anselme, du haut d'une autre chaire, où, à son tour, il prononçait l'Oraison funèbre de Montausier, devait faire solennellement justice de l'étrange omission de l'évêque de Nîmes. « Il faut, s'écria-t-il, *il faut que je garde les règles de l'équité en louant le plus équitable de tous les hommes; et je commettrais une injustice, dont son âme juste serait indignée*, si je ne vous disais qu'*il n'eut pas toute la gloire de cette royale éducation. Il eut pour coopérateur, dans cet illustre emploi, un homme selon son cœur et selon le cœur de Dieu, puissant en œuvres et en parole;* comme lui, amateur passionné et défenseur invincible de la vérité; le bouclier de la foi, le restaurateur de la discipline, *l'honneur de l'épiscopat*. Ces deux grands hommes furent unis par l'estime et par l'amitié, autant que par le devoir de leurs charges, et leur union les fit concourir plus efficacement à l'avantage de M[gr] le Dauphin[2]. »

Anselme venge Bossuet, omis par Fléchier, dans l'oraison funèbre de ce duc.

Que dire de cette étrange émulation d'un *biographe*, d'un *orateur*, préoccupés, l'un et l'autre, à l'excès, celui-ci de Montausier, celui-là de Daniel Huet, et d'accord uniquement à méconnaître, à oublier le dé-

[1] *Fléchier*, Oraison funèbre de *Montausier*, 11 août 1690.
[2] *Anselme*, Oraison funèbre de *Montausier*, 19 août 1690.

voué, l'infatigable précepteur, qui, lui seul, pour l'instruction, avait tout fait! Certes, les généreux efforts de Montausier (depuis que, en 1668, il fut devenu *gouverneur* du Dauphin), pour enseigner au jeune prince ses devoirs, pour le diriger, au point de vue de la *morale,* de la *politique,* de la *guerre,* ne sauraient, sans injustice, être niés, après surtout ce que nous en ont fait connaître les Mémoires de Jean Rou, si heureusement découverts à La Haye par M. Francis Waddington, et publiés par lui, en 1857, avec tant de savoir et de soin [1]. Mais encore ne fallait-il point perdre de vue le principal, le véritable objet de la charge du gouverneur, tel que l'indique si bien Bossuet lui-même, dans sa Relation à Innocent XI. On y verra Montausier, « inséparable de Monseigneur, ayant sans cesse ce jeune prince sous ses yeux, *entre ses mains* (dit le prélat) [2]; appliqué infatigablement à le former au bien, à prémunir son innocence contre la contagion des mauvaises mœurs, des propos licencieux, des actions déshonnêtes; à interdire aux hommes corrompus tout accès près de lui; à l'exciter par ses recommandations, par son propre exemple plus encore, à la vertu, à la piété, sans rien négliger jamais pour le fixer dans cette voie; n'épargnant, en un mot, aucun effort pour que le Dauphin, dans la suite, ne fût pas moins signalé par la solidité de son esprit que par la vigueur de son corps. » La *conduite* de Monseigneur [3], ses mœurs, ses actions, ses dé-

Attributions, au vrai, du *gouverneur*.

[1] *Mémoires inédits et Opuscules* de Jean *Rou*, publiés par M. Francis *Waddington*, 1857, deux volumes grand in-8°.

[2] *Bossuet,* De Institutione Delphini, ad Innocentium XI, Epistola, april. 1679.

[3] Diriger la vie, *morigéner la personne* du prince royal, telle,

marches, son langage, sa tenue, au lever, au coucher, à la chapelle, aux repas, aux récréations, à la promenade, à la chasse, en compagnie, devaient être, chaque jour, le presque unique objet des soins du *gouverneur;* sans parler ici des divers *exercices* propres à fortifier le tempérament de son disciple, à lui donner, tout ensemble, la vigueur, l'adresse et la grâce ! De lui, sur toutes choses, le jeune prince devait apprendre à mettre exactement à l'application et en pratique les notions chrétiennes, morales, historiques, philosophiques reçues de son *précepteur,* dans la *salle d'étude.* Ses *Provisions* lui imposaient le devoir de « donner au Dauphin de si fortes impressions de la vertu, qu'elles ne pussent jamais s'effacer de son âme; — de prendre soigneusement garde que *son esprit fût exempt de toute sorte de corruption, et ne reçût aucune mauvaise tache* [1]. » Aussi Montausier, *ses mains entre les mains du roi,* lui avait-il promis d' « employer tous ses soins à former l'esprit du prince, son courage, ses mœurs; à lui donner une éducation digne de la grandeur de sa naissance

de tout temps, fut la mission de son *gouverneur.* Le mot : *Æquilibrator filii regis,* usité au moyen âge, caractérisait au mieux cet office. (*Cangius,* Glossarium *mediæ et infim. latinitatis,* v° II *Bajulus.* — Le gouverneur (disait une charte de Philippe de Valois) est « *le premier* AU FREIN *de l'aisné fils du roy.* » (Provisions de *gouverneur* de *Jean,* fils aîné du roi Philippe de Valois, en faveur du maréchal de France *Bernard de Moreuil,* milieu du XIVe siècle.) [*Moréri,* Dictionn. hist., au nom *Moreuil* (Bernard *de*), VIe du nom.] — Louis XIV, en nommant le duc de Villeroy, *gouverneur* de son arrière-petit fils, lui dit : « *Cet emploi est le plus important que je puisse donner.* » (Mémoires de *Saint-Simon,* édit de M. *Chéruel,* t. XII, p. 374.)

[1] Brevet de nomination du marquis de *Montausier* à la charge de gouverneur du Dauphin, 21 septembre 1668. (Reg. de la secrétairerie d'État; E, 3354, fol. 346 (Archives de l'empire.)

royale; — de *former son cœur, par rapport à la pratique des vertus morales; son esprit, par rapport à ce qui est utile à la conduite de la vie, à la connaissance du monde et au succès des affaires* [1]. »

Mission du *precepteur.*

Mais le *précepteur* des fils de France ayant de tout temps été indépendant du *gouverneur,* et, véritablement, « *en chef à l'étude* [2] », à Bossuet, à Bossuet lui seul, il appartenait, et seul, en effet, il prit constamment le soin d'initier son royal disciple aux *lettres divines,* aux *lettres humaines. L'instruction,* en un mot, *l'instruction,* au sens le plus étendu, le plus élevé, ne regarda jamais, proprement, que lui; et seul, comme on a vu, *il donnait toutes les leçons.*

Bossuet, toujours, donna, *lui seul, toutes les leçons.*

Il avait, en effet, considéré comme chose d'une importance extrême que le Dauphin eût affaire toujours au même maître, entendît habituellement la même voix, fût, en un mot, sans discontinuation, soumis à une *direction unique,* informée, jour par jour, d'instant en instant, des *besoins actuels* du disciple, et, à ce moyen, en état, sans cesse, de se rendre compte, très au vrai, des résultats graduels de soins si vigilants et si assidus [3]. Le *sous-précepteur,* nommé uniquement « *pour le soulagement du précepteur,* » ne devait intervenir que pour *suppléer* ce dernier, contraint par l'état de sa santé, ou par quelque affaire, de recourir à *son second* [4]. Malade rare-

Le *sous-précepteur* ne paraissait que lorsqu'il avait été *appelé* par le *précepteur.*

[1] *Serment* de *Montausier* pour l'office de gouverneur du Dauphin. (Reg. de la secr. d'État, E, 3375.) — *Delphineis,* Poema, auctore Joanne *de la Faye,* 1676, in-8°, lib. IV.

[2] *Saint-Simon,* édit. de 1829, t. XV, p. 69, année 1717, chap. II; — et édit. de M. Chéruel, in-8°, t. XIV, chap. XVII, pp. 411 et suiv.

[3] *Ledieu,* édit. *Guettée,* t. I, pp. 139, 140.

[4] Brevet de nomination de D[el] *Huet* aux fonctions de *sous-pré-*

ment; rarement aussi, et à regret chaque fois, contraint de s'absenter pour un jour, pour deux au plus, le zélé précepteur était impatient toujours, comme il l'a dit lui-même, de « *revenir à son devoir* [1]. » De Saint-Germain, à la vérité, et de Versailles, il lui fallut, parfois, aller à Paris, présider des thèses, prendre part aux sacres de quelques évêques ses intimes amis; — *conférer* avec des religionnaires, avec des ministres (avec *Claude*, par exemple, comme on le verra plus tard); ou bien encore, à l'Académie, assurer l'élection de Géraud de Cordemoy, de quelques autres lettrés insignes, et, un jour enfin, celle de Daniel Huet lui-même. Dans les lettres que le prélat, en ces occasions, écrivit au *sous-précepteur*, l'invitant à le venir remplacer près du Dauphin, il ne manquait jamais d'indiquer, bien précisément, l'objet actuel des enseignements à donner au jeune prince : « Vous m'obligerez (lui mandait-il un jour) d'être ici demain, *pour faire la leçon*. Nous lisons, d'abord (de l'Écriture sainte) l'*Exode;* — le matin (de Térence), l'*Eunuque;* — l'après-dîner, *Florus*. Vous pouvez remplir le temps de la *Philosophie* par quelques endroits des *Institutes*, que j'ai commencé à lire à Mgr le Dauphin, afin qu'il connoisse quelques principes généraux du Droit. Vous saurez bien ce qui lui convient, et sur quoi il faut passer plus vite. Pour les *compositions* ou

Del Huet appelé parfois, à suppléer Bossuet

cepteur, 4 décembre 1670. (Reg. de la secr. d'État, E, 3356, folio 488.)

[1] La *conférence* entre *Bossuet* et le ministre *Claude* ayant eu lieu le 1er mars 1678, « *le lendemain* (remarque le prélat dans sa *relation*), je partis de Paris, *pour revenir à mon devoir*, » [c'est-à-dire à Saint-Germain ou Versailles, reprendre son exercice auprès du Dauphin.] (*Bossuet*, Relation de la conférence avec M. *Claude*, in fine, édit. Versailles, t. XXIII, p. 331.)

traductions dont il faut remplir le temps de l'*histoire,* c'est à vous à en faire ce qu'il vous plaira. » « Le matin (lui écrivait-il une autre fois), nous lisons du *Plaute;* l'après-dîner, *Virgile.* Monseigneur fait maintenant des *thèmes* de trois sortes : *version* de l'oraison de Cicéron, *pro Ligario;* ou quelque chose du *français en latin;* ou quelque *discours de raisonnement,* en français [1]. »

Maladie de Bossuet, 1676. *Talbot* le guérit, par le *quinquina.*

Est-il besoin de dire que le laborieux et dévoué *titulaire* n'appela jamais son *suppléant* que dans les cas, bien avérés, d'une nécessité très-pressante? Même, sa santé avait eu, plusieurs années de suite, à souffrir beaucoup des violents accès d'une opiniâtre fièvre tierce [2], sans qu'il eût pu, pour cela, se décider à interrompre l'exercice [3]. En 1676, cependant, au printemps, et dans l'été encore, le mal se montrant plus violent et plus tenace, Daniel Huet, que le prélat dut appeler à son aide, allait, chose rare, faire, pour lui, cette fois, un assez long *interim.* Le quinquina, auquel le malade, traité par Talbot, avait voulu avoir recours, le soulagea, et le devait (mais plus tard) guérir entièrement; la fièvre, grâce à un usage opportun et modéré de cette bienfaisante écorce, étant

[1] Lettres *inédites* de *Bossuet* à D[el] *Huet,* des 24 septembre et 21 octobre 1670.

[2] *Ledieu,* t. I, p. 213. Il ne parle que des années 1677, 1678, 1679. — Bossuet, nous le faisons voir, avait, en 1675 et 1676, été malade de la fièvre.

[3] *Montausier* écrivait, de Saint-Germain, à D. Huet, le 24 février 1675 : « *L'incommodité* de M. de Condom... n'a pas été assez considérable pour vous mander de venir ici. Elle ne l'a point empêché de faire étudier, tous les jours, M. le Dauphin, *mais de venir le soir seulement.* Je n'ai pas voulu vous le faire savoir, de peur que cela ne vous obligeât de venir et de quitter vos remèdes. Vous ne devez songer qu'à votre santé. » (Collection *Léchaudé d'Anisy.*)

devenue moins maligne, et l'ayant enfin, en 1679, quitté tout à fait[1]. Bossuet, qui parle de cette maladie dans deux lettres qui seront rapportées tout à l'heure, y fit allusion, outre cela, dans sa correspondance avec Guillaume de Néercassel et avec l'abbé Dirois, expliquant ainsi à ces deux amis sa lenteur à leur envoyer, *en manuscrit*, la *traduction en latin* (par Fleury) de l'*Exposition de la doctrine catholique*[2].

A Versailles, où il était demeuré au plus fort du mal, ayant lu l'histoire de Pierre d'Aubusson La Feuillade, dont l'auteur (le P. Bouhours), lui avait fait hommage : « Votre *Histoire*, mon Révérend Père (lui manda-il par une main étrangère), votre *Histoire* m'a servi d'un doux entretien, *pendant ma maladie*. Je ne puis assez vous remercier de m'avoir fourni de quoi m'occuper d'une manière si agréable. Excusez-moi, *si je ne vous témoigne pas de ma main la satisfaction que j'ai eue de cette lecture. Un reste de faiblesse me le défend*[3]. » **Lettre de Bossuet au P. Bouhours. 1676.**

La santé du prélat, ébranlée par ce rude assaut, se devait bien trouver du séjour qu'il alla faire, durant l'automne, au château de Villeneuve-le-Roi (près Choisy), à trois lieues de la capitale. Cette maison, qu'avait habitée, sous Louis XIII, le garde **Bossuet au château de Villeneuve-le-Roi. 1676.**

[1] *Ledieu*, t. I, p. 213. — Lettre de *Bussy-Rabutin* à Hauterive, 30 septembre 1678 : « Je me mettrois entre les mains de *ce médecin* [Talbot], qui a guéri *Mademoiselle* et l'Évêque de Condom. » — Lettre du président de *Novion*, 24 octobre 1678. (Correspondance de *Bussy-Rabutin*, édit. Ludov. *Lalane*, t. IV, pp. 200, 202.) Bossuet, dans la suite, disait : « *Le quinquina m'a renouvelé et fortifié.* » *Ledieu*, t. I, p. 213.

[2] *Bossuet*, Lettre à *Dirois*, 25 novembre 1676. — Lettre à Guill. *de Néercassel*, 15 février 1677.

[3] Lettre *inéd.* de *Bossuet* au P. *Bouhours*, 12 septembre 1676. (Communiquée par M. *Barbier*, bibliothécaire de l'empereur.)

des sceaux Du Vair[1], appartenait, en 1676, au président Claude Le Pelletier, contrôleur général des finances, homme d'une probité, d'une piété, d'une sincérité antiques[2], entouré là, durant les vacances, de tout ce que le grand siècle offrait de plus éminent dans les sciences, les lettres, les arts, la magistrature et l'Église[3]. Nous avons voulu connaître ce qu'il reste, aujourd'hui encore, de cette belle résidence; et combien nous était doux le souvenir du séjour que fit là, en 1676, l'évêque de Condom[4], mal remis encore de sa maladie, à ce point de ne pouvoir, sans fatigue, lire, écrire, s'appliquer, ni prévoir quand il serait en état de reprendre, auprès du Dauphin, ses fonctions, dans lesquelles son *second*, cette fois, le remplaça tout le temps! Une lettre qu'il lui écrivit alors[5], lue par nous, dans ces lieux mêmes

[1] Mémoires de *Mademoiselle*, collect. *Petitot*, 1re sér., t. XLIII, p. 411. — *Lebeuf*, Histoire du diocèse de Paris, t. XII, pp. 132 et suiv. — Le testament de Guill. du Vair est daté ainsi : « Escript et signé de ma main, *à Villeneufve-le-Roy, en ma maison*, ce mercredy dixième jour de juin 1620. Guillaume *du Vair*, évesque de Lizieux. »

[2] *Saint-Simon, Mémoires*, édit. de M. *Chéruel* (Hachette), 1856, année 1697, t. II, pp. 44 et suiv. — Bossuet et Claude le Pelletier étaient liés étroitement. Le 29 janvier 1684, le prélat présida, en Sorbonne, à la *thèse* de l'un des fils de Cl. *Le Pelletier*. (Lettre *inéd.* de *Bourdelot* au *grand* Condé)—Le 16 nov. 1692, Bossuet fut l'un des *assistants* au sacre du fils aîné de ce ministre, nommé évêque d'Angers. (*Gazette de France*, 22 nov. 1692.)

[3] Claudii *Peleterii* Vita, accurante J. *Boivin*; Paris, 1716, in-4°, p. 39. — Claudii Peleterii, Epistola ad Car. *Rollin*, IV kalend., septembr. 1695. (Opuscules de *Rollin*, 1807, in-8°, t. I. p. 97.) — *Piganiol*, Nouvelle Description de Paris, édit. de 1765, t. IX, pp. 501 et suiv.

[4] Le domaine de Villeneuve-le-Roi est à vendre au moment où j'écris (mai 1863).

[5] Le 6 octobre 1676.

d'où elle est datée, nous fut une bien agréable circonstance de notre pèlerinage. Répondant à son docte suppléant, qui lui avait témoigné être en peine de lui, le prélat lui exposait, au vrai, l'état présent de sa santé, imparfaitement rétablie. « Je fais (lui mandait-il) tout ce que je puis pour me mettre en état de me rendre auprès de M[gr] le Dauphin; mais j'ai encore trop de peine à lire et à écrire. Au surplus, mes forces reviennent assez. Pour ce qui regarde le sommeil et la nourriture, je suis, Dieu merci, comme j'étais dans ma meilleure santé, et même mieux; car je dors huit et dix heures de suite, et je n'ai pas senti, depuis un mois, la moindre marque d'indigestion. Je me ménage pourtant pour le manger, et je ne mange que d'une sorte de viande[1], pour l'ordinaire, quoique, en ayant quelquefois usé autrement, je n'en aie ressenti aucune incommodité. A la vérité, je n'ai pas encore les jambes assez fortes *pour grimper avec vous où nous avons autrefois fait de si belles courses*[2]; mais je me promène, le matin et l'après-dîner, deux à trois heures de suite, sans en être fatigué. Je me fais lire de toutes sortes de

Lettre inéd de Bossu à D[el] Hu (6 oct. 16

[1] *Viande,* signifie ici tous les aliments indifféremment, le *poisson,* les *œufs,* les *légumes,* aussi bien que la *chair.* (Dictionnaire de Trévoux, au mot : *Viande.*)

[2] Le domaine de Villeneuve-le-Roi est à mi-côte. D[el] Huet était un marcheur, un *grimpeur.* « Je n'aimerais pas (écrivit-il à *Perrault*) une promenade forcée, où je serais assujetti à *marcher toujours en ligne droite et à pas comptés;* je veux pouvoir sortir de chez moi par une porte et rentrer par une autre, m'écarter à droite et à gauche, doubler le pas, courir, me coucher sur le gazon, sauter un fossé, *grimper* sur la montagne et descendre dans la vallée. » (Lettre, 10 octobre 1692, *Dissertations sur diverses matières de religion et de philologie,* recueillies par l'abbé *de Tilladet,* 1712, in-12, t. I, p. 494.)

matières, sans en être peiné. Avec tout cela, je ne puis pas vous dire quand je pourrai recommencer les *leçons,* à cause *de la difficulté que j'ai à lire et à écrire;* marque que la tête a encore besoin de se reposer. » Il lui eût fallu, évidemment, quelques mois encore de liberté et de relâche. Mais son *suppléant* était, par malheur, moins valide que lui, de beaucoup; et une altération notable survenue, peu après, dans la frêle santé de Daniel Huet, devait, trop tôt, contraindre le titulaire à reprendre l'exercice près de Monseigneur. Diligent, sur le premier avis, à retourner au château de Saint-Germain; prompt, à son arrivée en ce lieu, à tranquilliser son docte collaborateur, retenu à Paris par les médecins, « je suis très-fâché de votre mal (lui écrivait-il). Prenez le temps qu'il vous faudra pour vous guérir. Dieu merci, je suis en état de faire ce qu'il faut, sans en être incommodé[1]. » Ces rares occasions, où le *sous-précepteur* avait été appelé à *suppléer* le précepteur en titre, n'auraient pu, elles seules, rendre le nom de Daniel Huet inséparable de ceux du Dauphin et du grand évêque, si la publication des *Auteurs ad usum Delphini,* organisée, exécutée sous la direction de ce savant homme, ne lui assurait, pour toujours, une sérieuse part dans l'histoire de l'éducation du prince royal; nous avons promis d'en parler dans la suite.

luet, malade à son tour. Bossuet reprend ses fonctions.

Ouvrages de l'abbé de Brianville, pour le Dauphin

L'abbé de Brianville, Jean Doujat, Fléchier, Géraud de Cordemoy, ne sauraient être omis parmi tant d'hommes insignes dont les intelligents efforts vinrent efficacement en aide à cette éducation royale.

[1] *Bossuet,* Lettre à Del *Huet,* 22 novembre 1676 (*inédite*).

Claude Finé de Brianville, intime ami de Bossuet et du duc de La Rochefoucauld (l'auteur du livre des *Maximes*), était de la famille de ce savant si fameux, *Oronce* Finé de Brianville, restaurateur des mathématiques, en France, au seizième siècle, et dont Bayle a parlé [1]. Doué lui-même (Bussy le reconnut) d'un mérite éminent [2], il devait être nommé (en novembre 1685), à l'évêché de Poitiers que, par scrupule (sa santé étant débile), il n'accepta pas; se contentant de demeurer l'un des aumôniers du roi, et commendataire de Saint-Benoît de Quinçay, dans le Poitou [3]. Cet abbé, dont le savoir était varié et le talent plein de souplesse, cédant (en 1665), aux instances de Mme. de Montausier, gouvernante de Monseigneur (âgé alors de quatre ans à peine), avait, le premier, par son « *Projet de l'histoire de France, en tableaux*, » rempli des portraits de tous nos rois. éveillé la curiosité de ce petit prince [4]. Louis XIV ayant, à quatre années de là, témoigné souhaiter que l'auteur donnât à ce premier *essai* le développement devenu nécessaire à raison de l'âge, un peu plus avancé, de son fils, Brianville, bientôt, avait mis en lumière un « *Abrégé chronologique de l'histoire de France* » (dédié au Dauphin), « ouvrage écrit

[1] *Bayle*, *Dictionnaire critique*, article : *Finé* (Oronce).

[2] Lettre de *Bussy-Rabutin* à l'évêque d'Autun, 15 octobre 1686.

[3] Journal de *Dangeau*, 9 et 10 novembre 1685; — 27 mars et 8 avril 1686. (*Brianville* est toujours appelé par Dangeau : « l'abbé de *Quincé*. » *Brianville* était abbé de *Quinçay*, et non de *Quincé*.

[4] Dans la 3e édit. (1675) de cet ouvrage, on trouve, pp. 232, 233, deux portraits gravés du Dauphin : le premier, de 1664, *à trois ans*; — le deuxième, de 1667, gravé par *Larmessin*, d'après *Vaubrun*; le prince avait six ans.

avec exactitude, » au jugement de l'abbé Lenglet du Fresnoy, « et *bon*, déclarait-il, *pour mettre entre les mains des jeunes gens* [1]. » Une *histoire sacrée, en tableaux* [2], que composa également Brianville, pour Monseigneur, avait été, *en manuscrit*, examinée par l'évêque de Condom qui, dans une *approbation* expresse, rendit à l'ouvrage et à l'auteur le plus honorable témoignage [3]. Mais osera-t-on parler, ici, du *blason*, « *cette science qui est moins que rien*, » selon ce que Bossuet en a dit [4]? Elle n'eût pu, toutefois, dans ces temps-là, demeurer en dehors des études d'un gentilhomme; combien moins de celles de l'héritier présomptif du roi de France; et le sage maître le sut, lui-même, bien sentir, n'en doutons pas. Brianville, ayant (sur l'invitation du prélat [5], apparemment) composé, pour ce dessein, une « *Méthode royale et historique du blason* (1671), » le Dau-

Le *blason*, jeu instructif, imaginé par Brianville, pour le Dauphin.

[1] *Méthode pour étudier l'histoire*, par *Lenglet du Fresnoy*, 1734, in-12, t. III, p. 35.

[2] Histoire sacrée, en tableaux, pour Mgr le Dauphin, 3 vol. in-12, chez Desercy, 1670, 1671, 1675, édit. originale.

[3] L'*Approbation* de Bossuet, en date du 2 octobre 1669, signée aussi par le Dr A. *de Champin*, doyen de Saint-Thomas du Louvre, est conçue en ces termes : « Cet *Abrégé de l'histoire sainte* ne peut manquer de donner beaucoup d'édification à l'Église, puisqu'il propose aux fidèles les exemples les plus parfaits de la véritable piété. Le public est fort redevable aux soins de M. l'abbé *de Brianville*, qui les a digérés avec beaucoup d'ordre, et avec une netteté digne *de la réputation que ce savant homme s'est acquise.* »

[4] *Bossuet*, Lettre à Mme de Luynes, 30 septembre 1695, édition Versailles, t. XXXIX, p. 374.

[5] Lors de l'*entrée et de la prise de possession* de Bossuet, à Meaux, en 1682, le prélat amena, avec sa famille, l'abbé *de Brianville*, qui devait, peu après, refuser l'évêché de Poitiers. (*Mercure galant*, 1682.)

phin devait, à l'aide de ce livre, apprendre, en peu de temps, non point seulement le *blason*, dans l'acception ordinaire et restreinte de ce mot, mais, en même temps, mais surtout bien des choses de plus de prix, touchant à la *géographie*, à la *chronologie*, à l'*histoire* [1]. Cette *méthode*, en effet, ce *jeu*, devions-nous dire, consistait en un certain nombre de *cartes*, de la même dimension que nos *cartes à jouer*; seulement, sur chacune d'elles, avaient été peintes, au lieu des signes, au lieu des personnages accoutumés, les *armoiries* des souverains, et celles des principales maisons de l'Europe. Ces *cartes armoriées* changeant de mains, entre le maître et le disciple, comme cela se pratique dans les jeux ordinaires, celui des deux à qui la moindre d'entre elles se trouvait être échue, la devait, sur l'heure, *blasonner* (expliquer), au moyen de notions consignées dans un livret, indispensable *appendice* de cet exercice héraldique. Une *mappemonde*, imprimée sur toile, couvrait, en guise de tapis, la table autour de laquelle s'étaient assis les deux *joueurs* (on entend bien qu'il s'agit, ici, de l'évêque de Condom et du Dauphin). Le disciple devait, en déchiffrant les armoiries d'un monarque, d'un prince, chercher, sur cette *mappemonde*, y indiquer, du doigt, les pays soumis au souverain dont avait été blasonné l'*écu*, et marquer exactement les limites des États de ce prince, sans oublier les degrés de longitude et de latitude. Un enseignement proposé sous cette forme si nouvelle, saisissant, attachant les enfants, tout d'abord, se pouvait-il qu'il demeurât pour eux sans profit? Les

[1] *Bayle*, Lettres des 31 juillet 1673, et 8 mars 1675.

fils du comte de Dohna, élevés au château de Copet, avec un soin extrême, par le fameux Bayle, au temps même où le Dauphin, à Saint-Germain en Laie, étudia sous la direction de Bossuet, avaient, au moyen de cet ingénieux et agréable jeu, inventé par Brianville, promptement appris le blason; et leur habile précepteur reconnut, dans la suite, qu'il s'en était servi, avec succès, pour les instruire [1].

Lettres de J. de *Bongars* traduites par *Brianville*.

Brianville devait, du reste, rendre aux études de Monseigneur un service plus sérieux et plus signalé, en traduisant, pour lui, les *lettres* latines de l'ambassadeur Jacques de Bongars, touchant les *négociations* dont l'habile diplomate avait été chargé, sous les règnes de Henri III et de Henri IV; et la traduction du laborieux et docte abbé fut dédiée au prince royal [2]. Quel autre ouvrage, à la vérité, eût pu mieux convenir à Bossuet, et lui être d'un plus grand usage, dans son judicieux dessein de se servir de l'*histoire* pour initier Monseigneur à la connaissance des affaires? Le *texte latin; le texte français, la forme, la forme,* ai-je dit, non moins que le *fond;* tout le détail le plus intime de deux règnes si féconds en grands événements, auxquels avait eu part l'auteur lui-même; tout, ici, en un mot, était, pour l'auguste disciple, instruction, intérêt, lumière et plaisir. Aussi le docte et sage précepteur des princes de Conti, Claude Lancelot, qui avait, tout d'abord, apprécié ce travail, en fit-il, pour ses deux disciples, le sujet, chaque jour, d'une heure, presque,

[1] *Bayle,* Lettres à son frère, 31 juillet 1673, et 8 mars 1675.

[2] Lettres latines de Jacques *de Bongars,* avec une traduction en français, par l'abbé *de Brianville*; Paris, le Petit, 1668, 2 vol. in-12, avec une épître dédicatoire au Dauphin.

de leçon; y trouvant ce double avantage : de familiariser, de plus en plus, ses deux élèves avec la langue latine; et de leur donner, tout ensemble, un agréable, non moins qu'utile avant-goût des affaires [1].

Jean Doujat, son *Velleius Paterculus.*

L'incroyable variété des connaissances de Jean Doujat, la réunion en lui, au plus haut degré, des talents les plus divers, lui avaient mérité d'être appelé, en 1668, à faire partie de cette société d'hommes d'élite, dont on s'étudia toujours à environner le Dauphin [2]; et un séjour, de six années, qu'il fit à la cour, dans cette vue [3], lui assure un rang distingué parmi tant de lettrés, qui, ainsi que lui, concoururent à l'éducation du fils de Louis XIV [4]. L'*histoire,* dont il avait reçu mission d'entretenir Monseigneur, le devait occuper, de préférence, tant qu'il fit partie de l'entourage de ce prince. Tous estimèrent son « *Abrégé de l'histoire romaine et grecque,* » où, avec une excellente traduction de ce qui nous est demeuré de *Velleius Paterculus,* on était heureux de trouver les précieuses *additions* qu'y avait faites le savant et ingénieux traducteur, habile à combler les regrettables lacunes, trop peu rares dans le texte de son auteur [5].

[1] Lettre de Claude *Lancelot* à *Isaac de Sacy,* sur l'éducation des princes de Conti et de la Roche-sur-Yon (1671). (*Supplément au Nécrologe de Port-Royal des Champs,* 1735, in-4°, 1re partie, p. 161.)

[2] Mémoire historique et littéraire sur le Collége royal de France, par *Goujet,* 1758, in-4°, 3e partie, p. 142.

[3] *Doujat* lui-même le dit dans l'*Appendice* de son *Tite-Live ad usum Delphini,* 3e partie, § 2.

[4] Nouveaux Mémoires d'histoire et de littérature, par l'abbé d'*Artigny,* 1753, in-12, t. VI, p. 82.

[5] Abrégé de l'histoire romaine et grecque, en partie traduit de

Vies de plusieurs souverains (pour le Dauphin).

En remarquant, précédemment, que, dans toute cette éducation du Dauphin, « on s'y était pris *avec de grandes pensées*, » nous ne perdions pas de vue le beau dessein qui fut conçu alors, et, en partie, exécuté, de faire écrire, *pour lui, tout exprès,* les *vies des souverains* qui, dans les divers âges du monde, ont le plus honoré le trône par leurs vertus, leur génie, leurs actions dignes de mémoire. On voulut, en offrant ainsi au jeune prince « de grands modèles dans l'art de régner [1], » lui faire bien connaître et aimer tout ensemble les devoirs qu'il semblait destiné à remplir un jour. Son glorieux bisaïeul Henri le *Grand,* dont nous avons vu les portraits exciter en lui, dès l'enfance, de si pétulants transports, n'était pas, néanmoins (il le faut confesser), un modèle que, de tout point, on le dût presser de suivre. Aussi Péréfixe, dans la Vie du Béarnais (écrite tout exprès pour son disciple *Louis Dieudonné,* petit-fils de ce monarque), ayant, avec équité et joie, fait la part des hautes et héroïques qualités de Henri, mais aussi, en toute sincérité, celle de ses faiblesses, poussées à un si déplorable excès, ce livre, qui devait tant convenir au Dauphin (quand le temps, pour lui, serait venu de le lire), parut, de plus, un exemple très-digne d'être proposé aux écrivains qui seraient appelés à composer, pour l'instruction du

Histoire de Henri IV, par Péréfixe.

Velleius Paterculus; Paris, 1672, in-8°, deux volumes (*dédiés au Dauphin*).

[1] Mémoires de Trévoux, 1711, novembre, p. 1955. — *Bruzen de la Martinière*, Nouveaux Portefeuilles historiques et littéraires; Amsterdam, 1755, in-12, p. 76. — *Bayle*, Lettres des 26 mai et 15 juin 1679. — *Bossuet*, Epist. ad Ferdin., *De Fuerstemberg*, pridiè kal. decembris 1674, édition Versailles, tome XXXVII, page 74.

jeune prince, les *vies* de quelques autres des illustres souverains demeurés en honneur dans le souvenir des hommes. — Le règne d'*Auguste*, si plein de grandeur, méritant, par tant de raisons, d'être signalé à l'attention du royal disciple, le R. P. Commire, si connu par ses poésies, et qui ne réussissait pas moins dans l'histoire, avait eu charge de composer, pour Monseigneur, la *vie* de cet empereur. Il ne paraît pas que le savant religieux ait donné suite à ce dessein; au lieu que la *traduction* du *Panégyrique de Trajan* (par Pline le jeune) demandée à l'abbé Esprit, devait, en 1677, être mise en lumière, portant, au frontispice, une dédicace à Monseigneur [1].

Vie d'*Auguste* demandée *Commire*

Panégyriq de Traja traduit po le Dauphi

Du reste, la vie des souverains *chrétiens* devant offrir des exemples plus dignes encore d'être proposés à l'héritier présomptif du *fils aîné de l'Église*, Théodose méritait, sans doute, de figurer parmi ceux dont on entretiendrait particulièrement le prince; l'époque où régna ce pieux empereur étant, d'ailleurs, fertile en événements du plus vif intérêt; et l'abbé Fléchier, dont la plume élégante et facile, le style harmonieux et pur, s'étaient fait distinguer déjà, fut choisi pour écrire cette histoire. Saint-Simon, à diverses reprises, dans ses *Mémoires*, signale Fléchier, comme « ayant été *associé* à l'éducation du Dauphin [2]. » Il le fut, en effet, vers 1668, par Montausier, chez qui, précédemment, il était entré,

Fléchier Son opusc sur l'*éducatio du Dauph*

[1] *Panégyrique de Trajan*, par *Pline Second*, de la traduction de M. l'abbé *Esprit*; Paris, le Petit, 1677, in-12, avec *dédicace* au Dauphin.

[2] *Saint-Simon*, édit. de 1829, t. IX, pp. 178 et suiv.; t. XVIII, p. 340. — Le même, édit. de M. *Chéruel*, t. VIII, p. 116.

en qualité d'*homme de lettres* [1] ; et son opuscule : « *Desseins de M. le président de Périgny, pour l'instruction de Mgr le Dauphin,* » nous en est une preuve indubitable [2]. Quant à l'occasion qu'il eut d'exposer ainsi par écrit les *vues* de *l'ancien précepteur,* nous croirions volontiers qu'il avait pu faire ce travail pour l'évêque de Condom appelé, en 1670, à remplacer Périgny auprès du Dauphin. — L'*Histoire de Théodose* ayant, en 1679, été mise en lumière, Bayle, prévenu favorablement par ce qu'il en avait ouï dire, « on l'estime fort (écrivait-il), tant pour la belle élocution, que pour les beaux événements dont elle donne le détail [3]; » et ce que, bientôt, il en écrivit à son frère, après que, à son tour, il l'eût pu lire, témoigne assez de la satisfaction que lui avait causée, à lui aussi, cet ouvrage [4].

L'histoire de *Théodose*, par *Fléchier*.

Louis XIV était-il l'*idéal* proposé par Bossuet à son disciple?

Dans le généreux dessein conçu par Bossuet d'élever, pour la France, un prince qui pût, de tout point, mériter de régner sur elle, Louis XIV était-il

[1] Mémoires de l'abbé *Legendre*, 1863, in-8°, liv. I, pp. 9 et 10. — *Menagiana*, 1729, t. II, p. 330. — Mémoires de Trévoux, 1711, novembre, p. 1955.

[2] *Fléchier*, Œuvres complètes; Nîmes, 1782, in-8°, t. V, 1re partie, p. 335. — *Préface* du même tome, pp. 9 et 10. — Fléchier, qui avait, dix années durant, vu Bossuet de si près, ressentit, en 1704, à la nouvelle de la mort de ce prélat, une émotion dont témoigne vivement la lettre suivante, écrite le jour même : « Nous l'avons *particulièrement connu* et respecté pendant sa vie. Ses mœurs étaient aussi pures que sa doctrine ; et je ne puis me souvenir de cet air de candeur et de vérité qui accompagnaient toutes ses actions et ses paroles, et qui le rendaient si honnête et si agréable, que je ne regrette le temps que j'ai passé loin de lui. Sa mémoire me sera toujours très-précieuse. » (*Fléchier*, Lettre du 23 avril 1704. Œuvres complètes, 1782, in-8°, t. X, 252, 253.)

[3] *Bayle*, Lettre à *Minutoli*, 26 mai 1679.

[4] *Bayle*, Lettre à son frère, 15 juin 1679.

l'*idéal* que se fussent proposé son cœur et son génie? Les contemporains lui disaient, à l'envi :

> Pour instruire le fils, *étudiez le père,*
> *Proposez-lui sans cesse un si grand exemplaire.*
> Eh, quel autre pourrait le mieux former jamais
> Aux vertus de la guerre, aux vertus de la paix [1]?

Bossuet, plus que nul autre, assurément, avait voué à son roi une affection, une reconnaissance, dont témoigne sa vie tout entière. Mais qu'il eût entrepris de faire du Dauphin un monarque à l'image de son père, rien, dans ses ouvrages, rien dans son enseignement, ne saurait permettre de le croire [2]. Pour qui aura considéré en quels termes, avec quel accent, en mille rencontres, il parla d'un Louis IX, d'un Charles *le Sage*, d'un Louis XII, il demeurera indubitable que le prélat dut, de préférence, signaler ces grands hommes à l'émulation de son disciple. Charlemagne, avant tout, digne, par tant de raisons, d'être recommandé à l'attention d'un fils de France, méritait (son histoire étant d'ailleurs celle, aussi, du siècle dont il fut le héros, l'arbitre et la gloire) de devenir l'objet d'un examen plus approfondi et d'investigations plus persévérantes. L'admiration de Bossuet pour Charlemagne ne saurait être ignorée de ceux qui ont lu, dans l'*Histoire abrégée de France,* esquissée par le prélat, pour son disciple, le magnifique éloge qu'il fait de « ce grand conquérant, égal en valeur à ceux que l'antiquité a

Admiration de Bossuet pour Charlemagne

[1] Poésies françaises de *Régnier des Marais*; Paris, 1707, in-12, p. 270.

[2] Histoire de la littérature française, par M. *Nisard,* liv. III, chap. XIII, § 13, t. III, pp. 330, 331.

le plus vantés, et les surpassant en piété, en sagesse et en justice; grand législateur, ayant égalé César et Alexandre, dans les actions militaires, et eu sur eux un immense avantage, par la connaissance du vrai Dieu et par sa piété très-sincère [1]. » Où trouver, pour un fils de France, de plus éclatants exemples dans l'art de régner dignement et avec gloire?

Géraud de Cordemoy; son *Histoire de France.*

Seulement, il fallait, ici, un biographe laborieux, capable, ayant vivement à cœur d'honorer cette grande mémoire, et que ne dussent point rebuter les plus pénibles recherches en vue d'un si noble dessein. Aussi Bossuet s'adressa-t-il, tout d'abord, en pleine confiance, à Géraud de Cordemoy, homme judicieux, éclairé, exact par excellence, ardent au travail, accoutumé par de longues études philosophiques [2] à ne se contenter que de solides preuves, à n'agréer que des faits avérés. Imbu, jeune encore, des écrits de Descartes [3], qu'il n'agréait toutefois que sous quelques réserves [4], il avait mis en lumière de notables livres de *physique*, de *philosophie*, écrits tous dans l'esprit du maître, et pour l'apologie de ses idées [5]. Ces productions,

[1] *Bossuet, Discours sur l'histoire universelle,* 3e partie, Empires, chap. VIII, *in fine.* — Le même, *Histoire de France abrégée,* pour le Dauphin. *Règne de Charlemagne, in fine.*

[2] Histoire de l'Académie française, de *Pellisson* et *d'Olivet,* édit. de M. *Livet,* 1858, in-8°, t. II, pp. 212 et suiv. — *Ledieu,* t. I, pp. 135, 136.

[3] D. *Huetii* Commentarius, 1718, in-12, p. 295.

[4] Lettre de l'abbé *Fleury* à M. *de Gaumont.* (*Nouveaux Opuscules* de cet abbé, publiés par l'abbé *Emery,* 1807, in-12, pp. 239, 240.)

[5] 1° Le *Discernement du corps et de l'âme,* en six discours, 1666, in-12;—2° *Discours physique de la parole,* 1668, in-12;—3° Lettre à un savant religieux, 1668, in-4°. — Ces productions, avec d'au-

fort recherchées par le monde savant, ayant mérité à leur auteur l'attention, l'estime de Montausier, la sympathie de Bossuet, son amitié, puis l'insigne honneur d'être adjoint par eux à Doujat et à Fléchier, Cordemoy avait signalé sa bienvenue dans ce monde d'élite, par plusieurs « *Petits traités sur l'histoire, sur la politique,* » qu'on n'imprima, à la vérité, qu'en 1704 seulement, vingt ans après sa mort, mais qui, notoirement, avaient été composés par lui, longtemps auparavant, pour faciliter les études du Dauphin, et venir en aide aux efforts des habiles maîtres de ce prince [1]. L'attachement de Montausier, celui de Bossuet [2] pour Cordemoy, et leur confiance en lui s'étant, avec le temps, accrus, de plus en plus, le duc, le prélat, de concert, lui avaient obtenu, en 1672, l'expectative du poste de *lecteur* du Dauphin, puis, en 1673, le brevet de cette charge [3]; et enfin, l'honneur d'être choisi pour écrire la *Vie de Charlemagne.*

tres, postérieures, ont été insérées dans les *Œuvres de feu M. de Cordemoy*; Paris, 1702 (ou 1704), in-4°. — Danielis *Huetii Commentarius,* loco nuper citato.

[1] *Divers petits traités sur l'histoire et la politique* (dans les *OEuvres de feu M. de Cordemoy,* 1704, in-4°, 3e partie, pp. 121 et suiv.). — L'auteur s'y montre extrêmement préoccupé de la direction à donner aux études d'un jeune prince (qui ne peut être que le Dauphin). Voir ses *Observations pour l'histoire.—Ce qu'on doit observer en écrivant l'histoire. — De la nécessité de l'histoire.*

[2] Dans plusieurs actes notariés intéressant Bossuet et sa famille, Géraud de Cordemoy figure comme *témoin.* (Registres des *Insinuations* au Châtelet de Paris, Y, 230, fol. 489, 490, Archives de l'empire.) J'ai vu nombre d'actes auxquels Cordemoy prit part au même titre, par exemple des nominations à des cures dépendant du prieuré du Plessis-Grimoult.

[3] Brevet de nomination à l'office de *lecteur du roi,* en faveur

Tout entier, dès cette heure, avec assiduité, avec ardeur, au dépouillement de nos annales, d'après les *manuscrits* et les livres imprimés; secondé, d'ailleurs, par l'abbé de Vares, par Bulteau de Préville, par d'autres encore, chargés de lui venir en aide dans ce travail, et rémunérés, pour cela, sur le trésor [1], Cordemoy, de bonne heure, avait su comprendre que, toutes choses se tenant étroitement dans les premiers siècles de notre monarchie, on ne pourrait ni connaître au vrai *Charlemagne*, ni être sérieusement en droit d'écrire sa *vie*, qu'après s'être, à fond, pénétré des événements antérieurs à un règne si mémorable, et de ceux, aussi, qui l'avaient préparé. De tout cela devait naître, à la fin, au lieu de la *vie*, seulement, du grand empereur, une *Histoire de France* (inachevée, à la vérité, et même, lorsque Cordemoy mourut, assez peu avancée encore), dont le premier tome fut publié une année environ après que l'auteur eut fermé les yeux [2]; l'abbé commendataire de Fesnières, l'aîné de ses fils (qui y avait activement coopéré) ayant été chargé par le roi de mettre l'ouvrage en lumière [3]. Il n'avait pas vu le jour encore, lorsque Racine, en présence de l'Académie française (2 janvier 1685), se hasarda à déclarer

de Géraud *de Cordemoy* (mars 1673). (Registres de la secrétairerie d'État.) Ses émoluments étaient de 4,500 liv.; ils lui furent alloués pour l'année 1672, encore que son brevet de nomination n'eût été délivré qu'en mars 1673.

[1] Registres du trésor royal, 1679, 1680.

[2] *Histoire de France*, en 2 tomes in-folio, publiée par le libraire Coignard; le 1er finissant à l'année 814, parut en 1685; — le 2e, finissant à 987, parut en 1689.

[3] Privilége du roi, accordé le 8 octobre 1684 à l'abbé de Cordemoy, aux fins de l'impression et de la *continuation* de cette histoire. (Archives de l'empire, secrétairerie d'État, volume 3374.)

que, « si la mort n'eût surpris M. de Cordemoy, *il allait peut-être porter l'histoire aussi loin que Corneille avait poussé la tragédie*[1]. » Bayle qui, avant d'avoir lu ce livre, avait avancé que « c'était *un chef-d'œuvre,* » changea d'avis, comme il semble; et ce jugement si favorable ne se retrouvera point dans les éditions postérieures de ses *Nouvelles de la république des lettres*[2]. Conforme, quoi qu'il en soit, *pour les principes,* aux idées de Bossuet, cette *histoire,* la seule dont il eût été possible de faire usage pour le Dauphin, après l'exclusion donnée, comme on a vu, aux deux ouvrages de Mézerai, put (en *manuscrit* encore alors), être utile à Monseigneur, et aux deux jeunes princes de Conti, associés, en 1672, à ses études. Elle devait l'être, dans la suite, aux trois fils du Dauphin; et des lettres de Fénelon nous montrent le duc de Bourgogne achevant, en 1695, la lecture de ce volumineux ouvrage[3].

Mais dans cette *galerie de souverains,* la place d'honneur était due au « plus saint roi qu'on ait vu parmi les chrétiens[4]; » au « prince le plus pieux,

Histoire de *saint Louis,* demandée à *Lemaistre de Sacy.*

[1] *Racine,* Discours, 2 janvier 1685, pour la réception de Thomas Corneille et de *Bergeret* à l'Académie française.

[2] *Bayle, Nouvelles de la république des lettres,* 1re édition, année 1685, avril, art. 7. — Cette louange ne reparut pas dans les éditions suivantes. « *Cette histoire n'est ni bonne ni mauvaise,* » disait le cardinal d'Estrées. (Lettre de l'abbé *Bernou;* Rome, 21 août 1685, dans la correspondance de *Renaudot.* Mss. de la Bibliothèque impériale.) — Perrault parla plus favorablement de cette *histoire,* dans son *Parallèle des anciens et des modernes,* 1690, t. II, p. 100. — Elle paraît avoir été équitablement appréciée dans la *Bibliothèque historique de la France,* édit. de *Fontette,* t. II, p. 41. n° 15641.

[3] Lettre de *Fénelon* à *Fleury* (1695), Correspondance de *Fénelon,* t. II, pp. 352 et suiv.

[4] *Bossuet, Politique,* liv. VII, art. 6, 14e proposition. — Saint

le plus juste qui jamais ait porté la couronne [1]; » on voit bien qu'il s'agit ici de Louis IX; et c'est Bossuet que nous venons d'entendre s'épanchant ainsi en cordiales louanges de ce grand roi, « la gloire de la maison régnante, heureuse et fière de trouver, tout ensemble, dans son *auteur,* un admirable modèle de vertu, un incomparable maître dans l'art de régner; — un intercesseur, écouté de Dieu avec faveur [2]. » L'honneur de retracer cette sainte et si glorieuse *vie* ne pouvant appartenir qu'à une plume grave et pieuse, les instituteurs du Dauphin furent heureusement inspirés en recourant, pour une telle œuvre, au docte, vénérable et laborieux Lemaistre de Sacy. Seulement, ce savant homme avait été, jusqu'ici, absorbé tout entier dans ses excellents travaux sur les livres sacrés. Il écrivit néanmoins à l'évêque d'Alet, Pavillon, lui faisant connaître ce que l'on souhaitait de lui, et le consultant sur le parti qu'il devrait prendre [3]. Après quoi, il devait mourir, sans avoir, sur ce sujet, rien mis en lumière. Le Nain de Tillemont avait, cependant, à la demande du roi, dressé, d'après les *chroniques,* d'après les *chartes* d'un si

Vie de saint Louis, par Le Nain de Tillemont.

François de Sales avait dit, avant Bossuet : « Saint Louis, *l'un des plus grands rois que le soleil ait vus.* » (Introduction à la vie dévote, liv. III, chap. XVI.)

[1] *Bossuet, Histoire abrégée de France,* liv. V; règne de Louis IX (année 1270).

[2] *Bossuet,* Epistola *de Institutione Delphini* (8 mars 1679), § 5.

[3] *Avertissement* en tête du tome I de la *Vie de saint Louis,* par *Le Nain de Tillemont,* publiée par J. *de Gaulle,* 1847, in-8°. — Vie de Nicolas *Pavillon,* évêque d'Alet, 1738, trois tomes in-12, t. I, p. 380. — La lettre de *Sacy* est du 17 janvier 1673. — *Moréry,* Dictionnaire histor. art. : *Maistre* (Isaac *le*). — *Chauffepié,* article : *Nain* (*le*) *de Tillemont.*

glorieux règne, de solides *mémoires*, inestimables éléments pour celui qui en écrirait l'histoire [1]; combien l'on devra regretter qu'un Lemaistre de Sacy n'eût pu prendre la résolution, ou se ménager le temps de les mettre en œuvre! Filleau de la Chaise, chargé, à son défaut, de cette grande tâche, n'était pas un homme qu'il fût permis de lui comparer. Son *Histoire de saint Louis*, publiée en 1688, avait été, quoi qu'il en soit, composée d'après les *mémoires* dressés par Le Nain de Tillemont, qui, en tout abandon, les lui remit, *sous la seule condition de ne le pas nommer* [2]. Filleau, selon ce qu'il en a dit lui-même, aurait fait ce travail *sous les auspices des instituteurs de Monseigneur*; et cette assertion, qu'on lira dans la *dédicace de son ouvrage* [3], semble n'être point sans apparence. Fénelon, dans un *mémoire*, adressé, de Cambrai, en 1696, à l'abbé Fleury, qui le suppléait près du duc de Bourgogne, mentionna cette *histoire*, parmi les livres servant à l'instruction du jeune prince [4]. Ajoutons, pour en

Histoire de *saint Louis*, par *Filleau de la Chaise*.

[1] La *Société de l'histoire de France* les a publiés en 1847 et années suivantes. « Ce ne sont (a dit M. Sainte-Beuve) que des faits pressés et serrés bout à bout. M. de la Chaise avait fait là-dessus des périodes. » (Port-Royal, par M. *Sainte-Beuve*, 1re édit., t. III, p. 583.)

[2] Histoire de *saint Louis*, par *Filleau de la Chaise*, 1688; Paris, 2 vol. in-4°. — *Dreux du Radier* la qualifie « *un excellent ouvrage.*» (*Bibliothèque historique et critique du Poitou*, 1754, in-12, t. IV, p. 261.) — Dom Michel *Germain* signale cette *histoire* comme « *très-digne des plus grands princes.* » (Lettre à *Magliabechi*, 10 janvier 1687.) Correspondance de *Mabillon*, *Montfaucon*, etc., publiée par *Valery*, 1846, in-8°, t. II, p. 6.

[3] *Filleau de la Chaise*, *Épître dédicatoire* (au Dauphin) de son *Histoire de saint Louis*.

[4] *Fénelon*, Mémoire envoyé de Cambray à *Fleury* (1695) *sur les*

finir sur ces *vies des grands souverains*, qu'un avocat, homme instruit et capable, Jean Rou, dont il a été parlé précédemment, ayant été chargé par Montausier de faire, pour le Dauphin, une *Histoire de Charles V*, surnommé *le Sage*, en avait déjà composé et même communiqué au Duc ce qui se rapportait à la *régence* de ce prince. Mais l'auteur, calviniste ardent, inquiété d'abord pour ses *Tables chronologiques*, ayant été, dans la suite, contraint de se retirer en Hollande, avait dû, selon toute apparence, ne pas continuer cette *histoire*, dont il ne paraît point, en tout cas, que la *partie rédigée* soit venue jusqu'à nous [1].

Jean Rou, chargé d'écrire l'histoire de Charles V, dit *le Sage*.

CHAPITRE VII.

Études du Dauphin, dans les *sciences*. — *Blondel* lui enseigne les *mathématiques*. — *Expériences* faites, fréquemment, en présence de Monseigneur. — Intérêt qu'y prenait ce prince. — Le Dauphin visite, avec Bossuet, la *Bibliothèque du roi*. — Le prince et le prélat vont, le lendemain, à l'*Observatoire*. — Expériences auxquelles ils assistent dans ces deux établissements.

Blondel enseigne au Dauphin les *Mathématiques*.

Il convenait que les *sciences* eussent leur place dans l'éducation du Dauphin. Et d'abord, l'héritier présomptif de la couronne de France pouvait-il demeurer étranger aux *mathématiques*, en ce qui touche surtout l'art de *fortifier* les places, de les *réduire*, et

études de Mgr le duc de Bourgogne. (Correspondance de *Fénelon*, in-8°, t. I, p. 158.)

[1] Mémoires et Opuscules de Jean *Rou*, publ. par M. Francis *Waddington*; Paris, 1857, in-8°, t. II, p. 178.

en ce qui regarde l'assiette des camps, les évolutions des armées? Un maître spécial, habile entre tous, était ici nécessaire; et celui dont on fit choix était, sans contredit, le plus digne, le plus capable du royaume. Bossuet, dans sa *Lettre à Innocent XI*, dit qu' « *un mathématicien consommé* (*optimus doctor*) avait enseigné cette science au jeune prince[1]. » François Blondel, que le prélat avait ici en vue, fut, en effet, l'un des hommes les plus transcendants de son temps dans les *sciences;* il était, outre cela, très-versé dans les *belles-lettres,* dans l'*érudition,* au jugement de Daniel Huet, dont nul, sur ce point, ne méconnaîtra la compétence[2]. Mais Blondel était, avant tout, architecte. Paris lui dut, outre ses *boulevards,* les portes triomphales de *Saint-Antoine,* de *Saint-Bernard* (démolies vers la fin du dernier siècle), celle de *Saint-Denis,* plus belle que les deux autres, demeurée debout, elle seule, et, de nos jours, fort appréciée encore. Même (et ceci est notable) les excellentes *inscriptions latines* gravées sur ces monu-

[1] « Mathematicas doctrinas *ab optimo doctore* accepit. » (*Bossuet,* Epist. ad Innoc. XI, *de Institutione Delphini,* 8 mars 1679, n° 11.)

[2] Dan. *Huetii* Commentarius; Amsterdam, 1718, in-12, p. 322. — *La Comparaison de Pindare et d'Horace* (1673); — l'*Histoire du calendrier romain* (1682), sont de signalés témoignages de la capacité de Blondel en ces matières, si étrangères à un art où il excellait, et qu'il professa même avec éclat. Bayle, après avoir dit, dans l'un de ses ouvrages, « qu'*on ne voit guère de grands critiques qui soient bons mathématiciens, ni de bons mathématiciens qui excellent dans les belles-lettres,* » excepta expressément Blondel, le louant de s'être, contre la coutume, illustré dans les deux genres, et d'avoir su réunir à un haut degré ces choses si peu compatibles dans l'ordinaire. (*Bayle,* Nouvelles de la *république des lettres,* 1684 [juin], art. 7.)

ments, et qu'estimèrent les connaisseurs, étaient aussi son ouvrage [1].

Petite armée (en argent) de Monseigr.

Il avait fallu, avant d'appeler près du Dauphin un maître si éminent, rendre ce jeune prince capable de recevoir, avec profit, ses inestimables leçons. Les premiers éléments, en ceci, furent offerts à Monseigneur, dès son enfance, sous les attirants dehors du plus agréable passe-temps; et une *petite armée* (*en argent massif*), fabriquée tout exprès, en 1669, avec un soin extrême, par l'ordre du roi, y devait être d'un grand usage. Vingt escadrons de cavalerie, dix bataillons d'infanterie, chefs-d'œuvre de mécanique et d'orfévrerie, mis en mouvement au moyen d'ingénieux ressorts, par d'anciens militaires, attachés à la maison du Dauphin, donnaient au royal enfant, par la précision, par la sûreté de leurs manœuvres, instruction, divertissement tout ensemble; des fusils, des sabres, des épées en argent, de petits canons, de même matière, et du calibre requis par l'occurrence, venaient en aide à cette initiation militaire. On avait affecté à ces belliqueux exercices une salle du château de Saint-Germain, où demeurait en dépôt ce formidable appareil de guerre [2]. Des sommes considérables avaient été consacrées aux frais de ce noviciat du jeune prince; longtemps on devait voir figurer, sur les registres du trésor royal, les sommes allouées annuellement aux hommes ayant charge de

[1] *Mercure galant*, 1677, septembre, t. VII, p. 244. — *Piganiol*, Description historique de Paris, édit. de 1765, t. III, p. 407; t. V, p. 343.

[2] Lettre de *Petit*, commis des bâtiments, à *Colbert*, 6 décembre 1673. (Correspondance de *Colbert*, t. CLXVI. Mss. de la Bibliothèque impériale.)

tenir en état « *l'armée d'argent* de Monseigneur[1]. » Lorsque le moment fut venu, dans la suite, d'instruire le Dauphin sérieusement et à fond sur ces matières, Blondel avait été appelé, avec tous les témoignages possibles de faveur; et on n'eût pu rien imaginer de plus honorable que le *brevet de nomination* rédigé pour lui tout exprès[2]. L'objet véritable de son enseignement avait été indiqué, en peu de mots, dans ce diplôme; mais le devait être avec plus de détail encore, dans la lettre de Bossuet à Innocent XI. « Un si excellent maître (mandait-il au pontife), ne se contentant pas, avec Monseigneur, de lui apprendre à asseoir un camp, à attaquer les villes, à les mettre en défense, voulut, de plus, le rendre capable d'édifier des forts, de construire des machines, après qu'il en aurait, de sa main, tracé le dessin; de ranger des armées en bataille; d'en

Estime de Bossuet pour Blondel.

[1] Joannis *de la Faye,* Delphineis, 1676, lib. VIII, p. 99. «Au sieur Jessey, 30,000 fr. pour le payement des ouvriers qui travaillent à faire une petite armée de vingt escadrons de cavalerie et dix bataillons d'infanterie, qui se meuvent par ressort, que Sa Majesté a ordonné estre faite *pour l'instruction et divertissement de Mgr le Dauphin.* » (Registres du trésor royal, fonds Colbert, année 1669, t. II, fol. 262, *verso.*) — En 1670, 89 livres furent payées à Pitan, orfévre, pour quatre canons, un mousquet, une trompette et deux armures. » Des sommes étaient allouées, chaque année, à un armurier chargé de gouverner, entretenir, démonter, blanchir, remettre en état *la petite armée* et *la petite artillerie* de Monseigneur. (Registres du trésor royal, fonds Colbert, Biblioth. impér., années 1669 et suiv.)

[2] « N'ayant trouvé *personne qui eût plus de connoissance des mathématiques, et qui fût plus capable d'enseigner à Mgr le Dauphin les fortifications* que M. *Blondel, lequel a donné des preuves d'une capacité extraordinaire, par les ouvrages qu'il a faits et qui lui ont attiré l'estime de ceux qui sont les plus éclairés dans cette science.* » (Brevet, 18 avril 1673. Registres de la secrétairerie d'État, année 1673, folio 68, verso.)

commander les évolutions, d'en diriger les manœuvres. La *mécanique*, la *statique*, l'*hydraulique*, avaient, en un mot, fait partie de ce large enseignement, ainsi que l'exposition des divers systèmes du monde, et l'explication des premiers livres d'Euclide; mais toutes ces choses *successivement*, chacune en son temps, chacune en son ordre; de telle sorte que le prince pût, sans fatigue, s'y familiariser et s'en pénétrer à fond[1]. Bossuet, dans son *Discours sur l'histoire universelle*, devait, derechef, louer Blondel, sans néanmoins le nommer, cette fois, non plus qu'il ne l'avait fait la première; nul des contemporains (il le savait) ne pouvant ici se méprendre. C'est dans la *troisième partie*, dans ces belles pages où, célébrant les Romains, exaltant leur transcendance dans la *tactique*, dans la *stratégie*, et, pour tout dire, dans l'*art de la guerre*, « *il y a*, concluait le prélat, *il y a plaisir, Monseigneur, à vous parler de ces choses, dont vous êtes si bien instruit par d'excellents maîtres*[2]. »

Ouvrages de Blondel pour le Dauphin.

Trois notables productions de Blondel, écrites dès ce temps-là *pour le Dauphin*, témoigneront à jamais de la haute capacité de ce savant et de son ardente application à éclairer le royal disciple. Son *Cours de mathématiques pour Monseigneur le Dauphin*, publié en 1683, offrait au monde les leçons données naguère au prince par le docte professeur[3]. Deux autres ouvrages de Blondel : 1° *la Nouvelle Manière*

[1] *Bossuet*, Epist. ad Innoc. XI, *de Institutione Delphini*, § 11. — *Delphineis*, auctore J. *de la Faye*, 1676, lib. VIII, pp. 99, 100.

[2] *Bossuet*, *Discours sur l'histoire universelle*, *Empires*, chap. VI. *Les Romains*.

[3] Cours de mathématiques *pour* Mgr *le Dauphin*, par François *Blondel*, 1683, in-4°, 2 volumes.

de fortifier les places[1], 2° *l'Art de jeter les bombes*[2], composés, au même temps, pour son élève, et achevés dès 1675, ne devaient néanmoins qu'à huit et neuf années de là être mis en lumière. Louis XIV, qui les avait voulu lire en manuscrit, souhaita ce retard, « *les puissances avec lesquelles nous étions en guerre pouvant,* pensa-t-il, *en tirer trop d'avantage contre la France*[3]. »

Le Dauphin, attentif aux enseignements d'un tel maître, et diligent, d'ailleurs, dès l'abord, à saisir des notions offertes avec une lucidité merveilleuse, répondait, par de rapides progrès, à tant d'habileté, de dévouement et de soins. Bossuet lui-même, dans sa *Lettre à Innocent XI* (avril 1679), signalant « l'incroyable promptitude du prince à entendre les premiers livres d'Euclide », invoqua le témoignage de « toute la cour, étonnée, sur cela, non moins que lui[4]. »

Le Dauphin entendit promptement Euclide.

On devait, de plus, voir ce prince s'intéresser extrêmement à des *expériences* de *physique*, de *chimie*, d'*hydraulique*, d'*anatomie*, exécutées, en sa présence, par plusieurs académiciens, maîtres consommés en ces sciences diverses.

Expériences *scientifiques, en présence du Dauphin.*

Un homme non moins habile dans la *physique* que dans la *philosophie*, Jacques Rohault, très-aimé de l'évêque de Condom, qui fit choix de lui pour

J. Rohault. Olaüs Roëmer.

[1] *La Nouvelle Manière de fortifier les places*, par Fr. *Blondel*; Paris, 1683, in-4°.

[2] L'*Art de jeter les bombes*, par Fr. *Blondel*; Paris, 1683, in-4°.

[3] *Avis de l'imprimeur* en tête de l'*Art de jeter les bombes* (de Fr. *Blondel*); Paris, 1683, in-4°. — *Bayle*, *Nouvelles de la république des lettres*, 1684, juin, art. 7.

[4] *Bossuet*, Epistola ad Innocentium XI, *De Institutione Delphini*, § 11.

enseigner au Dauphin ce que l'on voulait qu'il sût de la *philosophie,* et surtout de la *physique*[1], ayant été enlevé à la science par une mort prématurée[2], le docte Danois Olaüs Roëmer devait être appelé à compléter, à rendre sensibles, agréables tout ensemble, au moyen d'ingénieuses *expériences,* les notions théoriques données, précédemment, au jeune prince par son zélé précepteur[3]. Par erreur, en un mot, Chaufepié a signalé Roëmer (au lieu de Blondel) comme « *ayant enseigné au Dauphin les sciences mathématiques*[4]. »

Ces *expériences* intéressèrent beaucoup le prince.

A quel point ces exercices agréaient au Dauphin, Bossuet, témoin oculaire, le fait bien entendre, dans sa *Lettre à Innocent XI,* lorsque, mentionnant les *expériences de physique* les plus nécessaires, les plus curieuses, faites sous ses auspices, en présence de *Monseigneur,* il remarque que « elles avaient été, pour le prince, *instructives* non moins que *divertissantes.* » « Elles lui ont fait connaître (continue-t-il) l'industrie de l'esprit humain, les belles inventions des arts pour découvrir les secrets de la nature, pour

[1] « *Delphini Serenissimi* STUDIIS PHILOSOPHICIS *promovendis* erat, *ab ejus præceptore Illustrissimo Meldensi episcopo designatus.* » (Épitaphe composée par le docteur *Liénard,* pour le *cœur* de *Rohault*, déposé dans l'église abbatiale de Sainte-Geneviève de Paris, auprès des restes de *Descartes.* [*Journal des Savants,* 1695 (9 mai), p. 213.] — *Piganiol,* dans la *Description historique de la ville de Paris,* édit. de 1765, t. VI, p. 72, ne donne que l'inscription en *vers latins,* composée par J.-B. *Santeul.*

[2] *Clerselier,* Préface des *OEuvres posthumes* de M. *Rohault*; Paris, 1682, in-4°.

[3] *Bossuet,* Epist. *De Institutione Delphini.* § 10. — *Fontenelle,* Éloge de *Duverney.* — Registres du Trésor royal, années 1680, 1681. (Biblioth. impériale, mss., fonds Colbert.)

[4] *Chaufepié, Dictionnaire historique,* article : *Roëmer.*

l'embellir ou pour lui venir en aide. Mais, ce qui est plus considérable, Mgr le Dauphin y a admiré *l'art merveilleux de la nature elle-même, ou, pour mieux dire, la Providence de Dieu, si manifeste, si cachée tout ensemble*[1]. » L'académicien Couplet, habile dans l'*hydraulique* comme dans la *science des nivellements*, et à qui le village de Coulanges-la-Vineuse, dépourvu d'eau entièrement, avait dû d'en voir sourdre, un jour, et jaillir pour jamais, en abondance, dans ses places, dans ses rues, faisait, à Versailles, pour le Dauphin, de curieuses *expériences*, auxquelles ce jeune prince toujours prit beaucoup de plaisir[2]. Couplet.

Un autre académicien, Guillaume Amontons, astronome éminent, très-fort, de plus, dans la mécanique, venait d'imaginer un moyen, pour les pays les plus éloignés les uns des autres, de communiquer entre eux, de correspondre, en peu d'instants, par des signaux aperçus à l'aide de longues-vues, et transmis aussitôt avec la rapidité de l'éclair. Plusieurs expériences de ce genre, tentées alors par Amontons, en présence de Monseigneur, entre Paris et des points assez distants de cette capitale, ayant eu un plein succès, qu'on imagine l'étonnement du jeune prince, et la satisfaction qu'il y avait pu trouver[3]! Amontons.

L'*anatomie* n'était pas chose nouvelle pour Bossuet, qui, à Paris, en 1665, ayant pris plaisir, chez Thévenot, chez Monmor, à s'en entretenir avec l'illustre Nicolo Stenon, avait même assisté fréquemment, dans l'amphithéâtre, aux *démonstrations* de cet habile Duverney. Démonstrations anatomiques.

[1] *Bossuet,* Epistola *De Institutione Delphini,* § 10.

[2] *Fontenelle,* Éloge de *Couplet.* — Registres du trésor royal, année 1677, t. I, fol. 587.

[3] *Fontenelle,* Éloge de Guillaume *Amontons.*

homme, suivies alors, avec un inimaginable empressement, par tout ce que, dans la capitale, il se trouvait d'hommes éclairés déjà et désireux de s'instruire plus encore[1]. Mais Guichard du Verney, au temps où nous voici arrivés, étant l'oracle de cette science, Bossuet le voulut entendre; et le *Traité de la connaissance de Dieu et de soi-même* montrera à jamais combien lui avaient profité les enseignements de deux si incomparables maîtres. A Saint-Germain, à Versailles, en présence de Montausier, de l'évêque *ancien* de Condom, de Daniel Huet, de Fléchier, de Cordemoy, de Dodart, « tous (remarque Fontenelle), *tous fort savants, tous très-capables de juger même de ce qui leur eût été nouveau*[2], » Du Verney, jeune encore, exposait sa science chérie, parlant sur cela, de verve et du cœur, comme, toujours, un homme supérieur le saura faire de ce qu'il aime avec préférence et connaît à fond, l'ayant étudié avec ardeur. Le Dauphin avait, lui aussi, pris part, avec intérêt et suite, à ces *démonstrations* faites sous ses yeux, en présence des princes, des seigneurs et des lettrés. C'était à la suite de son dîner, et précisément avant l'heure de son départ pour la chasse, — la chasse, aimée avec passion, dès l'enfance, par ce prince, qui, toute sa vie, s'y adonna avec emportement! Combien de fois, néanmoins, l'ardent, l'infatigable Nemrod renonça, de lui-même, à un exercice si cher; tant il avait à cœur de ne rien perdre de ce que Du Verney allait dire[3]! — Il avait eu ainsi

[1] Nos *Études sur Bossuet*, t. III, p. 180.
[2] *Fontenelle*, Éloge de *Guichard de Verney*.
[3] Éloge de *Duverney*, par *Fontenelle*.—Registres du trésor royal, année 1679, t. I, p. 193.

les prémices de notions ignorées jusqu'à cette heure, dues uniquement aux efforts de l'ingénieux et sagace anatomiste, « *touchant les muscles de la paupière interne*[1]; » de ses « *Observations sur les parties servant à la nutrition;* » et, en tête des *Mémoires* où sont exposées des notions d'une telle importance, on lira cette notable *remarque :* « Les découvertes de M. Du Verney avaient été *démontrées* en présence de *Mgr le Dauphin*[2]. » « C'est (dira Fontenelle, dans la suite), c'est un avantage, à un savant, d'être goûté par un prince; mais c'est aussi un avantage rare, à un prince, de goûter un savant[3]. »

Bossuet à la Bibliothèque du roi, avec le Dauphin. 1677 (22 mars).

Pourrions-nous oublier ici les visites que fit Monseigneur (en 1677) à deux établissements fameux : la *Bibliothèque du roi,* « *ce trésor public des savants,* » comme en parle Fontenelle[4]; et l'*Observatoire,* édifié, près de Paris, dix années auparavant? Bossuet ayant dit, bien des fois, en présence de son disciple, que « *le monde n'a rien de plus curieux ni de plus beau que la Bibliothèque du roi*[5], » il tardait extrêmement au jeune prince de la connaître. Aussi le devait-on

Ce qu'a dit Bossuet, de la *Bibliothèque du roi.*

[1] « En 1678, M. *du Verney*, nommé pour donner à M. le Dauphin des leçons de physique et d'anatomie, *lui fit part, — et, ensuite, à l'Académie des sciences,* de la *découverte qu'il venait de faire, des muscles qui font agir la paupière interne de l'œil.* » (Œuvres anatomiques de M. *Duverney*, de l'Académie des sciences; Paris, 1761, in-4°, t. II, p. 535. Le *Mémoire* de Duverney, sur ce sujet, se trouve à la page 490 du même volume.)

[2] Mémoires de l'Académie des sciences, t. X, p. 407. — Nouvelles observations, touchant les parties qui servent à la nutrition, faites par M. *du Verney,* et DÉMONTRÉES A MGR LE DAUPHIN, 1678. — *Journal des Savants*, 1678 (8 août), pp. 313, 314.

[3] *Fontenelle,* Éloge de *Lahire.*

[4] *Fontenelle,* Éloge de l'abbé *Gallois.*

[5] *Bossuet, Histoire abrégée de France ; règne de Louis XI, in fine.*

voir s'y acheminer avec joie (le 22 mars), accompagné du prélat, de Montausier, des deux princes de Conti, suivi des *enfants d'honneur,* des *pages d'honneur,* et de quelques jeunes seigneurs intelligents, instruits, avides, ainsi que lui, de visiter cet inestimable dépôt. L'*Académie des sciences,* qui, depuis dix ans, tenait là ses séances[1], devant, en une telle occurrence, faire les honneurs de la maison, tous les académiciens, Colbert à leur tête, étaient allés en cérémonie recevoir, à l'arrivée, le Dauphin et ceux de sa suite[2]. Les *livres* les plus rares, les *manuscrits* remplis des plus exquises miniatures, furent, dès l'entrée, présentés à Monseigneur, à l'évêque de Condom, aux autres visiteurs, par ceux des gardes de la Bibliothèque qui en connaissaient le mieux les richesses et en savaient le plus à fond l'histoire. Si on avait vu, précédemment, à Saint-Germain, à Versailles, Monseigneur s'intéresser avec passion aux *expériences* particulières faites pour lui, tout exprès, par quelques savants hommes, en petit nombre, que ne se devait-il pas promettre, aujourd'hui, et en un tel lieu, de ces académiciens, réunis là en corps pour lui faire honneur, empressés tous à l'instruire, appliqués avec émulation à le surprendre; l'établissement, d'ailleurs, dès ce temps-là, offrant, avec profusion, à leur science, à leur vif désir de contenter l'auguste visiteur, les machines, les engins,

[1] L'Académie des sciences tint, à la Bibliothèque du roi, sa première séance, le 22 décembre 1666. (*Fontenelle, Préface* de *l'Histoire de l'Académie des sciences.*)

[2] *Histoire de l'Académie des sciences* (de 1666 à 1686); Paris, 1733, in-4°, t. I, p. 241. —*Regiæ scientiarum Academiæ* HISTORIA, auctore J.-B. *Duhamel,* 1701, in-4°, pp. 4 et 5. — Mémoires de Charles *Perrault.*

les éléments et, en un mot, toutes les ressources nécessaires ! L'Académie ayant entrepris alors la publication collective d'une *Histoire générale des plantes,* on comprend assez quelles préparations y étaient requises ; et les *expériences* faites à la Bibliothèque même, dans ces derniers temps, avaient eu surtout pour objet l'étude approfondie des végétaux, leur analyse et leur décomposition, moyens nécessaires, autant qu'infaillibles, de connaître, au vrai, leur nature, leurs vertus, leurs propriétés, l'effet de la combinaison des sucs extraits des diverses plantes, et l'action qu'elles ont l'une sur l'autre. L'avide curiosité du Dauphin, sa vive et ardente sympathie pour de si agréables exercices, se manifestant, ici, non point seulement par une attention extrême, mais aussi par des questions opportunes et judicieuses, tous ces savants, avec joie, et tous leurs instruments, à l'envi, s'étaient, avec entrain, mis à l'œuvre. Le prince, bientôt, put savoir ce qui advenait du mélange du suc de l'héliotrope avec celui de la lavande ; remarquer ensuite, non sans surprise, l'inopiné changement de la couleur de chacun de ces liquides ainsi combinés ; après quoi, avec plus d'étonnement encore, il avait vu, sous l'énergique et merveilleuse action du *miroir ardent,* la terre vitrifiée et l'argent en fusion, encore bien que le ciel, ce jour-là, fût brumeux et le soleil voilé par quelques nuages [1].

Bossuet à l'*Observatoire*, avec le Dauphin 1677 (23 mars)

Une visite que Monseigneur, dès le lendemain, alla faire à l'*Observatoire,* avec le duc et le prélat [2],

[1] Regiæ scientiarum Academiæ Historia, auctore J.-B. *Duhamel,* secunda editio, 1701, in-4°, lib. II, sect. IV. — *De Mathematicis,* cap. II, n° 6, p. 166.

[2] *Gazette de France,* 27 mars 1677.

devait, pour eux, n'avoir pas moins d'agrément que celle de la veille. L'édifice lui-même, par sa construction insolite et étrange, ayant, tout d'abord, étonné leurs regards, l'ingénieux architecte, Claude Perrault, les avait, dès l'entrée, extrêmement intéressés, par l'explication qu'il leur donna, en grand détail, de ce bâtiment, en en parcourant avec eux, aux flambeaux, les vastes et profonds souterrains; puis, avec eux, montant à la terrasse, l'un des points les plus élevés de Paris[1]. Que fut-ce donc, après cela, quand Dominique Cassini, les entretenant de l'astronomie, leur parlant avec amour des cieux, connus de lui mieux que la terre, se fut mis en devoir de leur en révéler les merveilles, à l'aide des plus énergiques moyens de perception dont pût, alors, disposer la science, leur signalant avec joie deux nouveaux *satellites* de Saturne, découverts par lui, aux temps qui avaient précédé, précurseurs de *deux autres* qu'il devait, à sept années de là, découvrir encore[2]! Picard ensuite, Mariotte également, furent écoutés avec avidité, sympathie et fruit; puis deux savants, bien connus des visiteurs, Blondel, d'abord,

[1] Mémoires *de Charles Perrault; Détails sur l'Observatoire*, édifié par *Claude Perrault*, son frère. — Regiæ scientiarum Academiæ Historia, loco citato.—*Histoire de l'Académie des sciences*, 1743, in-4°, t. I, p. 241. — Mémoire de G. *Marinier*, commis des bâtiments du roi, rapporté par M. *Chéruel* dans son édition des Mémoires de *Saint-Simon*, t. XII, pp. 507 et suiv.

[2] *Huygens* avait, en 1655 (25 mars), découvert le premier (Titan). *Cassini*, dans l'intervalle de 1672 à 1674, en découvrit quelques autres (*Japhet*, — *Rhéa*, — *Dioné* et *Thétis*). *Herschell*, en 1684, découvrit *Mimas* et *Encelade*. De nos jours, *Bond* (à Cambridge), et *Lassel* (dans les États-Unis), en découvrirent, presque simultanément, un *huitième* (*Hypérion*). [M. *Hoëfer*, article : *Huygens*, *Biographie générale*.]

l'insigne professeur, et ce fameux Danois, Olaüs Roëmer, auxquels, souvent, le prince avait dû, à Saint-Germain, de si agréables instants, lui allaient, sous la forme d'*expériences* encore, donner une importante et curieuse leçon. En quel autre lieu du monde les lui eût-on pu proposer avec autant d'étendue, de facilité, de succès; d'expresses préparations y étant requises, ainsi que d'extraordinaires moyens d'action, familiers déjà aux savants de l'*Observatoire* de Paris, mais encore inconnus entièrement, ajoutons impossibles ailleurs!

Un art, imparfait en France très-longtemps, celui de la *projection des bombes*, perfectionné depuis peu, ou, pour mieux dire, créé par Blondel, allait avoir une très-grande part dans l'agrément qu'offrit cette visite à Monseigneur; Blondel lui-même ayant, ce jour-là, par nombre d'*expériences,* captivé, au plus haut point, l'attention du prince, celle de Montausier et de l'évêque de Condom. Infatigable dans ses judicieux, énergiques et persévérants efforts, Blondel avait su, par la géométrie, par le raisonnement, parvenir à de sûrs et indubitables calculs, dont le résultat devait être d'assigner magistralement à chaque bombe la voie que, de toute nécessité, elle devrait suivre; — de marquer *précisément,* par avance, la tour, l'arbre, la pointe de clocher que le boulet avait charge d'atteindre. D'ingénieuses *expériences*, faites, d'accord, par Blondel et Roëmer, avaient invinciblement démontré l'entière certitude des résultats obtenus par les deux savants : le vif-argent, s'élançant d'un tube dirigé d'après leurs calculs, n'ayant jamais manqué de décrire les courbes prévues, de toucher les points marqués sur les murail-

L'Art de la projection des bombes. Le Dauphin. Blondel. Roëmer.

les par deux maîtres si infailliblement sûrs de leurs supputations et, d'ailleurs, fidèles toujours à agir de concert[1]. Ce fut l'occasion de ce fameux livre de Blondel sur la *Projection des bombes,* dont nous avons parlé précédemment.

CHAPITRE VIII.

Enfants studieux, présentés à Monseigneur. — *Enfants d'honneur, pages d'honneur,* instruits près de lui. — *Entretiens du soir.* — Les deux princes de Conti, appelés à la cour, pour y être élevés près du Dauphin. — Gentilshommes *de la Manche,* et *valets de chambre,* lettrés. — Le Dauphin, entouré d'hommes de lettres; — leurs *entretiens,* instructifs, agréables pour lui. — Des illustres assistent aux *leçons* données au Dauphin. — Lettres *latines* de Daniel Huet à Monseigneur. — Poésies latines d'Antoine Halley, présentées au Dauphin.

Enfants studieux et précoces, présentés au Dauphin.

On avait, de bonne heure, pratiqué avec fruit un efficace autant qu'agréable moyen de stimuler le Dauphin, en donnant accès près de lui à de jeunes enfants, signalés déjà et cités, entre tous les autres, pour leur application, leur zèle, leurs progrès et leur savoir. Le petit Guyon des Fontaines, qu'on lui amena, en 1668, et qui, ainsi que lui, était âgé de six ans, excellant déjà à parler en *latin* et à répondre en cette langue aux questions les plus imprévues, s'était, par là, acquis, si tôt, une sorte de renom. Comme on venait d'introduire ce précoce docteur dans la *salle d'étude,* la reine, en hâte, y étant curieusement accourue, avec une nombreuse assistance,

[1] Regiæ scientiarum Academiæ Historia, auctore J.-B. *Duhamel,* lib. II, sect. IV, cap. II, §§ 1, 2, 3, 6, pp. 165 et suiv. — *Histoire de l'Académie des sciences,* 1743, in-4°, t. I, pp. 230 et suiv.; 257 et suiv.

le plus vif assaut s'engagea, sur l'heure, en leur présence, entre ces deux jeunes Romains. Monseigneur avait, le premier, interpellé, en bon latin, le petit visiteur, qui, fut, lui aussi, heureux constamment dans ses réponses [1].

L'excellente *diction* d'un autre enfant (Guibert de Beauval), admis, parfois, à prononcer, en présence du Dauphin, des *harangues françaises* (composées par Taupinart de Tillières), lui avait mérité, outre des *gratifications* sur le trésor royal, le brevet de *petit prédicateur de Monseigneur.* La Dauphine, haranguée par lui, à son arrivée en France (mars 1680), l'ayant admis, le jour même, parmi les *clercs de sa chapelle*, lui avait donné, par ses libéralités, le moyen de continuer ses études, et de se ménager, plus tard, une situation où lui pussent profiter ses talents [2].

De Beauval, *petit prédicateur du Dauphin.*

Les signalés progrès que firent, sous les yeux de Monseigneur, quatre écoliers (*de qualité*) admis, en 1666, sous le titre d'*enfants d'honneur*, à étudier près de lui [3], ne pouvaient manquer d'être, pour ce prince, un moyen d'émulation très-efficace. Après que Montausier eut fait agréer, à ce titre, son jeune parent, Honoré de Sainte-Maure du Fougerai, et Hé-

Enfants d'honneur, élevés près du Dauphin.

[1] *Robinet, Lettres* en vers, à *Madame,* 14 janvier 1668.

[2] *Diverses harangues...* prononcées (depuis l'âge de huit ans jusqu'à dix-sept), par le sieur *Guibert de Beauval,* appelé le *petit prédicateur de Mgr le Dauphin;* Paris, Muguet, 1680, in-4°. Des *gratifications* lui étaient accordées, chaque année. (Registres du Trésor royal, années 1676 et suiv. Il y est qualifié *prédicateur de Mgr le Dauphin.*) — Dans le Registre de 1681, il est qualifié *clerc de la chapelle de Mme la Dauphine;* — une somme de *six cents livres* lui est accordée « *pour lui donner moyen de continuer ses estudes.* »)

[3] Gui *Patin,* Lettre du 7 décembre 1666.

lie de Pompadour, marquis de Laurière, fils de sa sœur Catherine de Sainte-Maure de Montausier [1], le cardinal d'Estrées avait obtenu la même faveur pour son neveu, Jean d'Estrées, abbé commendataire de Conches, promu, plus tard (1681), à l'évêché de Laon, sur la démission de son oncle. François Marie de l'Hôpital de Vitry de Château-Villain (fils unique du duc de Vitry), fut le *quatrième* des *enfants d'honneur;* et Hélie de Laurières, ayant, en 1672, été promu à l'office de sénéchal de Périgord [2], Nicolas de Duranville, marquis de Bellemare, avait été reçu en son lieu parmi les *enfants d'honneur* [3]. Quitet des Fontaines, gouverneur de ces quatre jeunes seigneurs [4], avait autrefois suppléé souvent, près de Monseigneur, le président de Périgny, précepteur de ce prince [5]; et son habileté en épigraphie, notoire à tous, lui mérita, dans la suite, une charge d'*intendant des devises et inscriptions des édifices royaux* [6]. D'éminents professeurs, tant dans les sciences que dans les lettres [7], donnèrent aux nobles jeunes

Quitet des Fontaines, leur *gouverneur.*

[1] Gui *Patin,* Lettre du 7 déc. 1666.—Registres du Trésor royal, années 1667 et suiv.

[2] Œuvres de *Louis XIV,* édit. Grimoard, 1808, t. V, p. 498.

[3] L'*Estat de la France* [par *Besongne, Trabouillet, Simplicien,* etc.], commencé en 1652; voir aux années 1672, 1673, 1674 et suiv.

[4] L'*Estat de la France,* année 1674. t. I, p. 307. — *Quitet Desfontaines* devint, plus tard, gouverneur du duc de Vermandois. (L'*Estat de la France,* année 1676, t. I, p. 305.)

[5] Journal ms. de *du Bois,* valet de chambre du roi.

[6] L'*Estat de la France,* année 1676, t. I, p. 305. — *Quitet Desfontaines* mourut en novembre 1681; il fut remplacé par l'abbé Paul *Tallemant.* (Brevet royal du 29 nov. 1681. Archives de l'empire.)

[7] Le fameux *Buhot* leur enseignait les mathématiques. Comme professeur des *enfants d'honneur,* il recevait un traitement annuel

hommes les notions variées que leur nom et l'expectative assurée des plus hauts emplois leur imposaient l'obligation d'acquérir.

Thèse soutenue p trois enfan d'honneu Bossuet y argumen 1671 (27 janvie

L'éclatant succès de trois d'entre eux [1], dans une thèse solennelle dédiée au Dauphin, et soutenue par eux, en commun, au collége du Plessis-Sorbonne, témoigna bientôt à quel point leur avaient profité leurs études; tous trois ayant répondu excellemment aux questions, aux arguments proposés par des prélats, par des docteurs, par Bossuet, surtout, dont la triomphante dialectique et l'émouvante éloquence se signalèrent avec éclat dans cette conjoncture. Son entrée dans la *grande salle des actes* avait produit une vive sensation qui, aussitôt qu'il eut commencé de parler, alla, d'instant en instant, croissant toujours, et que l'un des assistants, Jean Belleville, sut, peu après, peindre avec vérité, avec amour, dans une *pièce* venue jusqu'à nous. Jean de la Faye, après cela, ayant, en de beaux vers latins, fait les *paranymphes* des trois jeunes *soutenants*, rien ne manqua à l'éclat de cette thèse; et l'Université eut une belle journée de plus à mentionner, avec orgueil, dans ses annales [2]. Tous, à peu de temps de là, lisaient avidement; tous, à l'envi, applaudissaient des vers latins du professeur Jean Belleville, élégante *relation* de la solennité du 27 jan-

de mille livres. (Registres du Trésor royal, années 1669 et suiv.)— Voir sur *Buhot, Fontenelle, Histoire de l'Académie des sciences*.

[1] 1° Jean *d'Estrées*, qui devint, plus tard, évêque de Laon ; — 2° Louis-Marie-Charles *de Vitry*, marquis de Château-Villain ; — 3° Nicolas *de Duranville*, marquis *de Bellemare*. (*Gaz. de France*, 31 janvier 1671.)

[2] *Gazette de France*, 31 janvier 1671. — *Delphineis*, Poema, auctore Joanne *de la Faye*, 1676, in-8°, lib. VI, pp. 70 et suiv.

vier 1671. L'évêque de Condom y est caractérisé fidèlement, peint avec admiration, amour et respect; on le voit, on l'entend, on l'applaudit; il est l'âme, il est le héros de la fête[1]!

Vallon de Mimeure, âgé de dix ans.

Deux pages d'honneur, Vallon de Mimeure et Desmé de la Chesnaie, avaient, en 1669, été attachés à la personne de Monseigneur, comme, à peine, ils venaient d'accomplir leur dixième année. Mimeure, fils d'un conseiller au parlement de Bourgogne, ayant, en 1668, à Dijon, été présenté par son père au grand Condé, gouverneur de la province, étonna ce prince, si bon connaisseur, en confondant, en réduisant au silence, par de soudaines et décisives réponses, quelques interrogateurs malveillants qui avaient espéré l'embarrasser par des questions difficiles[2]. Mené au roi, peu après, par Condé, le jeune Bourguignon, en présence, cette fois, de toute la cour, répondit sur les histoires grecque, romaine, sur celle de France, sur la géographie, la chronologie, les généalogies des souverains, sur les *sciences*, enfin, et si pertinemment, si heureusement, qu'à peine le pouvait-on croire. Montausier, qui, défiant toujours et contredisant par

[1] Proximus ingreditur Bossuetus, quem sua nuper
Usque poli sacras virtus evexit ad arces.
Ille unus Phœbo similis vocemque, oculosque,
Et placidos vultus et natam ad grandia mentem
Infert se sublimis, et immortalia pulchro
Ore tonans latè populis oracula fundit.
Ipsa suis illi manibus præcordia virtus
Candida nascenti finxit, tenerisque decorem
Æthereum afflavit membris, roseoque sub ore
Jussit apes olim purissima figere mella...

(*Delphino*, collegium Sorbonæ-Plessæum illustranti, auctore Joanne *Belleville*, Rhetoricæ professore; Parisiis, 1671, in-fol., 9 pages.)

[2] *Mercure galant*, 1677 (juillet), p. 66.

humeur, s'était mis en devoir de sonder, sans nul ménagement, sur diverses matières, cet enfant (trop vanté, croyait-il), s'étant montré, à son tour, étonné, et même plus que tous les autres, il ne devait longtemps être parlé, à Saint-Germain, que de ce petit prodige et de son précepteur, Boër, gentilhomme des Cévennes qui, par des méthodes, dont il semble qu'il eût lui seul le secret, avait, sans effort, su faire une merveille de ce jeune sujet si doué, à la vérité, et si docile [1]. Un autre élève de Boër, Desmé de la Chesnaie de Rougemont, du même âge que Mimeure, intelligent, instruit, non moins que lui, et d'un non moindre mérite, ayant, au même temps, surpris, intéressé Louis XIV, ainsi que la noble assistance, toutes les personnes de la cour se prirent à souhaiter que le Dauphin eût désormais près de lui ces précoces et brillants humanistes imbus si tôt de la langue latine, qu'ils parlaient au mieux, sages, d'ailleurs, polis, de bon exemple; et d'unanimes applaudissements devaient éclater lorsqu'on sut (janvier 1669) qu'ils venaient d'être déclarés *pages d'honneur* de Monseigneur [2].

Monseigne et ses deux *pag d'honneu Entretie du soir.*

Élevés à la cour par un docte gentilhomme (De Girardin); dirigés, dans l'étude des mathématiques, par Jean-Baptiste Denis et par l'académicien Buhot [3], leurs fonctions près du Dauphin les mettaient, chaque jour, en sa présence, dans les récréations,

[1] *Gazette de France,* 24 nov. 1668. — *Robinet, Lettres à Madame,* lettre du 24 nov. 1668.

[2] *Robinet,* Lettres en vers à *Madame,* 19 janvier 1669. — *Delphineis,* auctore Joanne *de la Faye,* 1676, in-8°, lib. VI.

[3] *Delphineis,* lib. I et IV. — Registres du Trésor royal, 1672, t. II, fol. 76. — Dictionn. de *Moréri*, article : *Denys* (Jean-Baptiste).

dans les promenades, dans les jeux, à la chasse, mais le soir, surtout, au *coucher* de ce jeune prince. Aussitôt, en effet, après la *prière* de Monseigneur, à laquelle toujours ils assistèrent agenouillés près de son *prie-Dieu*, commençait, sans délai, entre eux et le Dauphin, un vif assaut, à qui des trois montrerait avoir retenu le mieux, à qui saurait le plus fidèlement redire des *sentences*, empruntées aux auteurs latins; à qui, enfin, avec le plus de correction, et le plus d'élégance, s'exprimerait en cette langue, la seule dont l'usage fût autorisé entre eux, à cette heure-là. Dans un registre (le *Livre des Entretiens du soir*), ouvert toujours sur une table placée là tout exprès, étaient inscrites celles des *sentences*, des *locutions* échangées entre les trois jeunes latinistes, que les juges du combat, impartiaux toujours, avaient estimées dignes de cet honneur. On ne manqua jamais, après que l'exercice avait pris fin, de marquer religieusement, sur le registre, l'ordre de mérite des trois émules, à raison du savoir, de la justesse d'esprit dont chacun venait de faire preuve, tout à l'heure, soit dans ses *interrogations*, soit dans ses *réponses*[1]. Bossuet, dans son vif désir que la *langue latine* devînt familière à son disciple, en eût-il pu imaginer un moyen plus agréable et, tout ensemble, plus sûr? Cet *exercice du soir* se devait, dix années du-

[1] A binis etenim sententia fertur Ephebis.
Promit uterque suam, respondet ad ista paratus
Indolis eximiæ princeps, propriamque rependit.
Discendi studio placidis concurritur armis,
Ac lætam juvenes agitant sine sanguine pugnam.
Sicque per innocuas juvat exercerier artes,
Tempus et omne suæ studiis impendere vitæ.
Allato repetunt inscripta vocabula libro,
Quæ vocitant apto *serotina*, nomine, *verba*.

(Joannis *de la Faye, Delphineis*, 1676, lib. IV, pp. 42 et *seq*.)

rant, continuer ainsi, sans jamais avoir été interrompu un seul jour. Et puis, l'on croira encore, après cela, si, absolument, on le veut, ce que la comtesse de Caylus, ce que Mme de Maintenon, avant elle, ce que d'autres, après ces dames, alléguèrent, d'un ton si décisif, et surent persuader au monde, de la profonde ignorance où serait demeuré Monseigneur, d'une langue dont nous l'avons vu, en mille rencontres, se montrer très-imbu, de l'aveu même des juges les plus compétents!

Un événement, survenu en 1672 (la mort de la pieuse et charitable princesse de Conti, 4 février), allait, peu après, donner à Monseigneur, pour compagnons d'étude, de table et de jeux, deux jeunes frères, princes de son sang, *Louis-Armand* de Bourbon, prince de Conti, né peu de mois avant lui; — et *François-Louis*, prince de La Roche-sur-Yon, alors âgé seulement de huit ans. Demeurée veuve, dès 1666 (21 février), en sa vingt-neuvième année, avec deux fils, encore en bas âge, Anne-Marie Martinozzi, non moins zélée pour Port-Royal que l'avait été son mari, eût-elle pu ne pas, comme lui, élever ces deux petits princes sous la souveraine influence des docteurs, des oracles de cette école? C'est pour ces deux jeunes frères que Nicole composa son livre : *De l'Éducation d'un prince*, imprimé en juillet 1670, sous le pseudonyme du *sieur de Chanterène*[1]. L'évêque d'Alet (Nicolas Pavillon), et

Mort de la princesse de Conti. Ses deux fils appelés à la cour, instruits près du Dauphin. Février 1672

[1] *De l'Éducation d'un prince*, par le sieur *de Chanterène* [P. *Nicole*]; Paris, veuve Savreux, 1670, in-12. Ce volume forme le tome IIe des *Essais de morale* de P. *Nicole*. — *Mélanges* de l'abbé *Renaudot*, mss. de la Bibliothèque impériale. — *Vie de M. Nicole* [par l'abbé *Goujet*]; Luxembourg, 1732, in-12, 2e partie, p. 57.— (Barbier, Dictionn. des ouvrages anonymes, n° 4720.)

Isaac de Sacy, dévoués, eux aussi, et affectionnés à cette princesse, lui avaient su trouver des *gouverneurs*, des *précepteurs* imbus de leurs sentiments, mais, ainsi qu'eux, doctes et pieux, il serait injuste de le nier. Nommer seulement le *gouverneur* (Montfaucon de Lapejan, digne frère de l'illustre bénédictin Montfaucon [1]); les *précepteurs* (Lombart du Troüillas; — Claude Lancelot), c'est en avoir dit assez; et, sauf l'engagement de ces trois hommes d'étude avec un parti, auquel la princesse elle-même déférait trop, cette mère dévouée n'eût pu mieux placer sa confiance. Le très-grand mérite de Claude Lancelot n'est ignoré de personne; et une notable *lettre*, où ce sage et savant homme exposa à Lemaistre de Sacy (1671) le détail de la *méthode* dont il avait usé dans l'éducation de ses deux disciples, témoignera à jamais qu'on n'eût pu ni faire plus, ni faire mieux que ce dévoué et habile précepteur, pour éclairer l'esprit des deux jeunes prinees, pénétrer leurs cœurs de l'amour du bien, les engager, les avancer, les affermir, les fixer enfin dans la vertu[2]. Atteinte soudainement d'un irrémédiable mal, auquel on prévit qu'elle devrait succomber jeune encore, cette sérieuse femme, cette mère vigilante se préoccupa indiciblement de ce que deviendrait, après elle,

[1] *De Boze*, éloge du P. de Montfaucon, bénédictin, 3 avril 1742. (Histoire de l'Académie des inscriptions, in-4°, t. XVI, pp. 320, 321.) Vie de M. Pavillon, évêque d'Alet [par *Lefèvre de Saint-Marc* et *de la Chassagne*]; Saint-Mihiel, 1738, in-12, t. I, p. 307. — Histoire abrégée de la vie et des ouvrages de M. *Lancelot*, pages XXIII et XXIV, en tête du tome Ier des *Mémoires touchant la vie de M. de Saint-Cyran*, par *Lancelot*; Cologne, 1738, in-12.

[2] Supplément au Nécrologe de l'abbaye de Port-Royal des Champs, 1735, in-4°, 1re partie, pp. 161 et suiv.

une éducation commencée ainsi selon ses vues; et, apparemment, elle avait cru tout bien assurer, en donnant, par son testament, de pleins pouvoirs, sur cela, au grand Condé, son beau-frère (nommé *tuteur*), et à la duchesse de Longueville, sa belle-sœur; les sentiments de cette dernière pour Port-Royal étant, de tout point, si conformes aux siens. Mme de Sévigné ignora, d'abord, ces particularités; aussi, à la première nouvelle qui lui vint du décès de la princesse, « *il n'y a* (s'était-elle écriée), *il n'y a que le diable qui gagne à cette mort; car il va reprendre ces deux petits princes.* » Rassurée, presque aussitôt, par ce qui lui fut dit des dispositions testamentaires de la défunte, pour l'éducation de ses fils, « *les voilà* (écrivit-elle), *les voilà retombés en bonnes mains; Monsieur le prince étant tuteur!*[1] » Mais les deux orphelins, peu après que leur mère eut fermé les yeux, ayant été, par l'ordre exprès de Louis XIV, amenés à la cour, pour y demeurer désormais près du Dauphin, cette mesure ne pouvait guère manquer d'avoir des suites, que, dès lors, on dut prévoir. Le *gouverneur* des deux jeunes princes (de Montfaucon-Lapejan), et leur *précepteur* (Claude Lancelot), avaient, à la vérité, accompagné leurs disciples à la cour[2]; le roi, en ce premier moment, l'ayant bien voulu souffrir[3]. Mais le dessein du monarque n'étant pas que ces maîtres, suspects, y demeurassent longtemps, on était déjà en recherche, pour les deux orphelins,

[1] Lettre de Mme de Sévigné, 5 février 1672.

[2] *Delphineis*, auctore J. *de la Faye*, 1676, lib. VII, pp. 80 et *seq.* — *Journal* d'Olivier *Lefèvre d'Ormesson*, publié par M. *Chéruel*, 1860, 1861, in-4°, t. II, p. 627. — *Gazette de France*, 17 novembre 1685. — *État de la France*, années 1673 et suiv.

[3] *Journal* d'Olivier *d'Ormesson*, t. II, p. 629.

Fleury, nommé précepteur des deux princes. Bossuet, consulté par le roi.

d'un nouveau *gouverneur*, d'un autre *précepteur*. La première de ces charges fut confiée à Saint-Mars ; et l'abbé Fleury, préféré à Fléchier par Louis XIV, pour l'office de *précepteur*, devait entrer en fonctions, trois semaines après la mort de la princesse de Conti ; non sans un très-amer déplaisir pour la duchesse de Longueville, indignée qu'on eût si peu respecté les suprêmes désirs de sa regrettée belle-sœur. Bossuet, pressenti par le roi, sur le compte de Fleury, avait rendu témoignage à la sagesse, à la piété, au solide savoir d'un ecclésiastique si judicieux, si éclairé, si humble tout ensemble ; et après que la nomination de ce digne précepteur des deux jeunes princes eut été déclarée, le prélat l'était allé présenter à Condé, qui lui fit, ainsi qu'à Fleury, le plus obligeant accueil. La duchesse de Longueville, blessée, comme on a vu, vive, ardente, passionnée pour Port-Royal, devait recevoir avec une froideur marquée le nouveau maître de ses neveux, sans même faire effort pour dissimuler son chagrin[1]. Devenus, quoi qu'il en soit, pour le Dauphin, d'intimes compagnons de sa vie, ces deux intelligents orphelins, instruits déjà, avancés même, eu égard à leur âge, et, d'ailleurs, si bien élevés, jusqu'ici, ne purent manquer, étant demeurés, chaque jour, huit années durant, auprès de ce prince, de stimuler, de tenir en éveil, sans cesse, son émulation, par leur exemple, par leurs progrès[2] ; en même temps que leur présence

[1] *Journal* d'Olivier *d'Ormesson*, publ. par M. *Chéruel*, t. II, p. 629.

[2] L'*Isographie* donne une curieuse lettre de *Fleury*, 3 juillet 1676, qui fait bien connaître, pour chaque jour de la semaine, où en étaient alors les études des deux jeunes princes.

lui était d'un agrément infini, dans ses exercices, ses promenades, ses récréations et ses plaisirs[1]. Toutes choses, au demeurant, dans la maison de Monseigneur, avaient été disposées de manière à ménager autant d'utiles auxiliaires, pour les maîtres de ce prince, qu'il se trouvait là de personnes appelées, par leurs emplois, ou à le servir, ou à approcher de lui, à quelque titre que ce pût être[2]. L'un de ses deux *valets de chambre ordinaires*, Jean de La Faye, « interprète de Sa Majesté, pour la langue latine, » *historiographe*, en titre, avec Mézerai, avec Varillas, avec l'abbé de Pure, avait, dans plusieurs ouvrages, donné des preuves de son savoir, de ses talents; et nous l'entendions naguère, au collége du Plessis-Sorbonne, faire, avec succès, les *paranymphes* des trois *enfants d'honneur*. Placé, dès le commencement, près du Dauphin; affidé surveillant de son enfance; assidu témoin de ses premiers ébats et de ses petites études, il devait laisser une intéressante production, où l'on trouvera de curieuses notions sur les quatorze premières années de ce prince, qu'il avait servi, durant tout ce temps, et pu, chaque jour, observer de bien près[3]. La *vie intime* de Monseigneur, la distribution de sa journée, l'emploi de chacune de ses heures, les

Deux *valet de chambr* (lettrés) attachés au service du Dauphi

Le poëme *Delphineis*, par Jean de la Faye

[1] *Delphineis*, seu Pueritia principis moribus et litteris ad virtutem imbuta (ab anno 1661 ad annum 1675), auctore Joanne *de la Faye*; Parisiis, Barbin, 1676, in-8°, lib. VII, p. 79.

[2] Lettres *inédites* de Mme *de Maintenon*, 24 avril 1673. (Lettres inédites de Mme *de Maintenon* et de Mme *des Ursins*; Paris, 1826, in-8°, t. II, p. 376.)

[3] Privilége du roi (20 mars 1675), pour l'impression du poëme: *Delphineis*, par Jean *de la Faye*. — L'*Etat de la France*, par Nicolas *Besongne*, année 1672, in-12, t. I, p. 109;—année 1678, in-12, t. I, p. 121. — Journal de *du Bois*, p. 185.

leçons, les *repas,* les *jeux,* les *promenades,* les *récréations,* les *chasses,* de petits événements, auxquels le Dauphin eut part, tel est le sujet de ce *poëme latin, historique* (*Delphineis*), partagé en douze livres, où l'on trouvera, dans un assez grand détail, tout ce qui regarde la vie habituelle du prince royal, depuis sa naissance (1661), jusqu'au vingt mars 1675, date du privilége obtenu par l'auteur, pour la publication de son ouvrage qui, l'année d'après, fut mis en lumière[1].

Docte entourage du Dauphin.

On avait, outre cela, attiré, de bonne heure, auprès de Monseigneur, des savants, des lettrés, dont les entretiens, intéressants non moins que solides, lui donnaient, tout ensemble, instruction et plaisir. D'Estancheau, secrétaire de Montausier, ou plutôt son ami, estimé, affectionné de Bossuet, de Fléchier, de Brianville, et qui devint, dans la suite, *secrétaire des commandements* de Monseigneur[2]; — Jean Doujat, poëte, prosateur, érudit, écrivain éminent en des genres si divers, aimable d'ailleurs et divertissant non moins que docte; — Eusèbe Renaudot, célèbre, dès lors, par plusieurs productions, l'homme de France qui, dans ces temps-là, connut le plus de langues et savait le mieux chacune d'elles; — Daniel Huet, *sous-précepteur;* Fléchier, tous deux bien connus de nous; — Quitet des Fontaines, habile (on

[1] *Delphineis,* seu *Pueritia* principis moribus et litteris ad virtutem imbuta, auctore Joanne *de la Faye,* 1676, in-8°.

[2] Sur *d'Estancheau,* voir le *Journal de Dangeau,* t. III, p. 284; — t. VIII, p. 436; — t. XII, p. 117. — *Mercure galant,* 1677 (décembre), p. 267. — Fonds Gaignières (Mss. de la Bibliothèque impériale, *Lettres originales,* t. I, p. 436.) — *Ledieu, Journal,* 9 déc. 1703, t. III, p. 30. — Lettre de *Fléchier* à *d'Estancheau.* (Œuvres de *Fléchier,* t. X, p. 185.)

l'a vu) en tout ce qui regardait les *inscriptions*, les *devises;* — de Girardin, ce gentilhomme toscan, maître éminent des quatre *enfants d'honneur;* — Buhot encore, — et, avec lui, Jean-Baptiste Denis; — Rohault; — Sauveur; — mais le moyen de les nommer tous! Le Dauphin, pendant ses repas, parfois même dans le lit (où, souvent, pendant son enfance, des indispositions le retinrent[1]), entouré, chaque jour, d'hommes de ce mérite, désireux, tous à l'envi, de l'intéresser, de l'instruire, devait ne guère moins profiter, dans ce commerce avec eux, qu'il ne l'eût pu faire en la *salle d'étude;* et combien lui furent révélés, par cette voie, d'utiles et curieux faits, intéressants pour lui, au point de vue des lettres, des sciences, des arts et de l'histoire[2]!

L'Iliade dans une coque de noix Huet, défi gagne la gageure

A ces douces causeries se venaient mêler d'ingénieux passe-temps. Le nom de Gerson ayant, un jour, été prononcé, on ne voit point à quel propos, quelqu'un rapporta les railleuses paroles de ce grand homme sur un *ancien* qui, au dire de Cicéron et d'Élien, était parvenu à renfermer dans la coque d'une noix l'*Iliade* tout entière, écrite en caractères d'une inimaginable finesse[3]; et comme un des assistants, se récriant vivement, témoignait n'admettre pas que cela se pût faire, Daniel Huet, sans hésiter, accepta le défi. Il comptait (à bon droit, on le va voir) sur son incroyable habileté à écrire en caractères menus, déliés,

[1] *Delphineis*, passim; — et Journal ms. de *du Bois*. — Dan. *Huetii* Commentarius, de rebus ad eum pertinentibus, 1718, in-12.

[2] Dan. *Huetii* Commentarius, 1718, in-12, pp. 267, 297 et *seq.*

[3] *Æliani Natur. historiæ*, lib. VII, § 21. — *Gersonis* sermo, in die Septuagesimæ (inter *Gersonii* Opera, curante *Ellies du Pin*, Antuerpiæ, 1706, in-fol., t. III, pp. 1028-29).

microscopiques, au-delà de ce qui s'était vu jamais, et, néanmoins, très-lisibles, pour peu que l'on eût de bons yeux. Il devait gagner pleinement la gageure; ayant, sur l'heure, transcrit, de ce grand poëme, le nombre de vers reconnu suffisant pour rendre indubitable la possibilité de ce tour de force, étonnant, à la vérité, non moins qu'il était vain. Tous pourront lire, dans ses *Mémoires sur sa vie*, le récit de ce petit fait, auquel on concevra qu'un prince si jeune eût pris beaucoup de plaisir[1]. L'entretien, une autre fois,

Les noix de coco.

ayant donné lieu de parler des *noix de coco*, plusieurs rapportaient, sur cela, des choses surprenantes; et comme le Dauphin, qui n'avait jamais vu ce fruit, montra un vif désir de le connaître, Renaudot avait écrit, le jour même, à Thoynard, qui avait des correspondants en tous lieux, le priant de lui faire envoyer de ces noix, « pour satisfaire la curiosité de Monseigneur[2]. »

Illustres, admis aux *leçons* données au Dauphin.

On admit parfois aux leçons du Dauphin des lettrés illustres, des savants insignes, d'éminents personnages, mis à portée, ainsi, de bien juger de ses progrès; et n'était-ce pas là encore un efficace moyen d'émulation pour ce jeune prince? Dès 1666 (le Dauphin, alors, étant âgé de cinq ans à peine), Jean

Le poëte Jean Maury. 1666.

Maury (l'auteur des *Silvæ* et d'autres poésies latines estimées), à la suite d'une leçon où le royal enfant ne le contenta pas moins par ses heureuses reparties que par des mots latins allégués avec un parfait à-propos, avait, dans de beaux vers, improvisés le jour même, témoigné sa vive joie et dit hautement ses

[1] D. *Huetii* Commentarius, 1718, in-12, pp. 297, 298.

[2] Lettre *inédite* de *Renaudot* à *Thoynard*, 1675.

Le cheval d'Arvieux 1667.

espérances[1]. Dans l'année qui suivit, un voyageur renommé, le chevalier d'Arvieux, qui arrivait du Levant, avait vivement intéressé, amusé le Dauphin, par d'agréables récits de ses aventures singulières, et en revêtant, pour lui complaire, de splendides costumes rapportés par lui de ces pays lointains[2].

Le R. P. Rap Du Bosc ministre prêche de Caen

Le R. P. Rapin et l'éloquent Pierre Du Bosc, ce fameux ministre du prêche de Caen, ayant, un jour, été admis ensemble à la leçon du prince royal, le trouvèrent qui traduisait les *Fables de Phèdre,* puis les *Métamorphoses d'Ovide*, avec une entente, une facilité, un goût dont ne pouvaient manquer d'être frappés deux si habiles hommes, et que le jésuite, poëte élégant et fécond, célébra, peu après, dans de beaux vers[3].

Le cheval d'Arvieu en 1671

Ces faits, qui sont du temps de Périgny, avaient excité le Dauphin à redoubler d'efforts; et Bossuet, qui ne l'ignorait pas, donna, lui aussi, accès, dans la *salle d'étude*, à quelques insignes personnages. Ce chevalier d'Arvieux, que déjà nous y avons vu, en 1667, y ayant, en 1671, été accueilli derechef, à son retour d'un nouveau voyage, dont il raconta au Dauphin mille curieuses particularités, devait être, au départ, honoré des embrassements empressés du jeune prince, des affectueux témoignages d'estime

[1] Joannis *Maury,* ad Delphinum, Carmen Augurale, 1666 (Silvæ Regiæ, 1672, in-12. Le poëte dit, parlant du Dauphin :

> Ludendo, *Latias* est doctus reddere voces
> Jam penè innumeras...

(Monseigneur était alors âgé *de cinq ans.*)

[2] Mémoires du chevalier *d'Arvieux,* 1735, in-12, t. IV, p. 95.

[3] Renati *Rapini* Carmina; Paris, 1681, in-12, t. II, p. 123. — La *Vie* de Pierre *du Bosc,* par Philippe *le Gendre;* Rotterdam, 1694, in-8°, p. 64.

de l'évêque de Condom et des louanges de Montausier lui-même[1].

Le R. P. Ferrier. Olivier d'Ormesson. Arnauld d'Andilly. Claude Perrault. Jean Gerbais. Le R.P. Lucas.

Après le R. P. Ferrier, *confesseur* de Monseigneur, qui avait, de droit, ses entrées dans la *salle d'étude*[2], étaient venus Arnauld d'Andilly, vert toujours, vigoureux d'esprit, de corps, en la quatre-vingt-troisième année de son âge, et qui devait, pendant trois ans encore, poursuivre vaillamment sa carrière[3]; — Claude Perrault, maître des bâtiments[4], que nous avons vu, naguère à l'*Observatoire*, intéresser vivement le Dauphin; — le docteur en Sorbonne Jean Gerbais, qui, émerveillé des progrès de Monseigneur, les allait célébrer, peu après, dans une belle harangue latine, écoutée avec faveur par l'Université tout entière[5]; — le jésuite Lucas, ardent à souhaiter, infatigable à demander, par de vifs écrits, que, pour les *inscriptions* à graver sur nos monuments, la *langue latine*, toujours, fût préférée à la nôtre[6]; — le nonce Pompeïo Varesio[7], décédé peu de temps après et inhumé aux Théatins; — M[lle] Le Fèvre, que Dacier épousa dans la suite[8]. Ces illustres, et combien d'autres encore, de mérites très-divers, s'étant, à l'envi,

Le nonce Pompeïo Varesio. Mlle le Fèvre (qui, plus tard, épousa Dacier).

[1] Mémoires du chevalier *d'Arvieux*, 1735, in-12, t. IV, p. 294.

[2] Journal ms. de *du Bois*, 16 juillet, 8 août 1671.

[3] *Ibid.*

[4] Joann. *de la Faye*, Delphineis, 1676, lib. VIII, p. 104.

[5] *De Serenissimi Delphini studiis felicibus*, Oratio, doctoris Joannis *Gerbais*, in Collegio regio, VI Kalend. decembris 1673, typis Frider. *Léonard*, 1673, in-fol.

[6] De Monumentis publicis *latinè inscribendis*, Oratio habita Parisiis, VII Kalend. decembr. 1676, in collegio Claromontano, à Joanne *Lucas*, Soc. Jesu; Paris, 1677, in-12.

[7] *Le Guziana*, ms. — *Ledieu*, t. I, p. 147.

[8] M[lle] *Lefèvre*, Épître dédic. (au Dauphin), du *Florus, ad usum*, 1674, in-4°.

récriés sur ce qu'il leur avait été donné de voir, d'entendre, de remarquer, dans les *exercices* auxquels ils avaient assisté, les justes louanges que, fréquemment, le royal disciple reçut d'eux, étaient pour lui d'utiles excitations et des encouragements salutaires.

Bossuet explique au Dauphin aux princ[es] de Cont[i] les Livre[s] des Roi[s]

Les princes de Conti vinrent voir, quelquefois, Monseigneur *à l'étude*. Les deux frères, un jour, étant survenus au moment où Bossuet, venant d'ouvrir les *livres des Rois*, les allait expliquer à son élève, le prélat avait, tout exprès, pris pour sujet les faits les plus propres à frapper son disciple, ainsi que les deux visiteurs[1].

Visite de Gille[s] Ménage

Gilles Ménage devait venir à son tour. Bossuet, averti à temps de l'arrivée de cet illustre à Saint-Germain et du motif de son voyage, avait, au plus vite, dicté, *en français*, au Dauphin, sous la forme de *thème,* un chaleureux éloge du profond érudit, du poëte élégant, de l'éminent philologue; puis, diligemment, fait *traduire en latin* ce *discours,* par l'auguste disciple, qui, une telle conjoncture électrisant son esprit, se trouva n'avoir jamais rien fait de mieux; le *latin* de l'élève avait bien pu, à la vérité, être, avec soin, revu, corrigé par le maître. Le jeune prince, quoi qu'il en soit, lorsqu'eut été annoncé Ménage, le devait accueillir, à l'entrée, par une *allocution latine,* traduction fidèle du *français* de son précepteur. Le poëte, cependant, ravi de la harangue du jeune prince, et ému d'un si favorable accueil, avait, de retour à Paris, raconté, en de beaux vers latins, cette scène curieuse et, pour lui, si touchante. La pièce, imprimée peu après, ayant été en-

[1] Journal ms. de *du Bois*.

voyée, aussitôt, à l'évêque de Condom et à Monseigneur, quels stimulants pour le jeune prince, et quelle récompense de ses efforts[1] !

Lettres *latines* de Daniel Huet, au Dauphin.

Daniel Huet, rarement appelé à suppléer Bossuet dans les *leçons,* devait, en revanche, n'épargner pas à Monseigneur les conseils, les avertissements, les exhortations à bien profiter des enseignements d'un précepteur si dévoué, si éloquent et si habile. De Paris, où le retinrent fréquemment les indispositions auxquelles il était sujet, mais plus que tout le reste ses chères études, que malaisément il consentait à interrompre, combien il vint, de lui, à Monseigneur, d'exquises *lettres,* remplies d'encouragements aimables, d'affectueux conseils, *écrites toujours en latin* (à dessein, je le remarque), et qui, de plus en plus, rendaient cette langue familière au jeune prince ! S'appliquant, en ces occasions, à faire bien connaître au Dauphin tout le prix du temps, l'importance infinie du savoir, et enfin la très-pressante obligation, pour l'héritier de la couronne de France, de se rendre digne de destinées si hautes : « Quelle honte (lui mandait-il), quelle honte ce serait pour vous, Monseigneur, de ne sortir point du commun, par votre mérite, ayant en perspective le premier trône de l'univers[2] ! »

On ne saurait sans sourire, mais sans être ému

[1] *Ménage* avait, le 20 septembre 1671, assisté à une *leçon* du Dauphin, âgé seulement, alors, de *neuf ans et dix mois.* « *Tout alla assez bien,* » dit *du Bois,* dans son *Journal ms.* — La *leçon* que *Ménage* célébra par une pièce imprimée dans la 7e édition de ses *Poésies,* donnée en 1680, in-12, est postérieure, selon toute apparence, à celle dont a parlé *du Bois.*

[2] Lettres *latines* de Del *Huet* au Dauphin, dans le recueil de l'abbé *de Tilladet,* indiqué ci-dessus, t. I, pp. 139 et suiv.

tout ensemble, lire quelques-unes de ces lettre adressées au prince royal par l'affectionné *sous-pré cepteur*. Lui envoyant un petit *Virgile,* imprimé à Sedan, par Jannon (1625, in-32), bijou typographique, rareté exquise, et, dès longtemps, convoité par le jeune prince[1] : « Le voilà enfin, Monseigneu (lui mandait-il), le voilà, ce *Virgile* tant souhaité Ah! par grâce, qu'il n'en soit point de lui comm d'un *Horace,* de semblable format[2], sorti des même presses (1627), que naguère je vous offris tout neuf et que nous voyons présentement en si piteux état, s usé, presque informe; non point, hélas! qu'il ait ét lu, relu, feuilleté par son jeune possesseur, avec avidité, avec amour, — non; — mais le portant dans vo poches, chaque jour, en tous lieux, vous vous en ête fait un jouet, un projectile, le lançant en l'air, l ramassant pour le jeter de nouveau, en usant, pou tout dire, comme d'une *balle,* et ne le mettant, qu je sache, à nul autre usage. Il m'en coûte, croyez-le Monseigneur, de vous écrire ces choses. Virgile Horace, ces poëtes immortels, obtiendront assurément, de vous, plus d'égards, lorsque vous vous sere souvenu qu'Auguste, ce grand empereur, leur admirateur passionné et leur ami, les accueillit toujour avec empressement, leur prodiguant mille marque de sympathie et d'honneur[3]! »

[1] *Virgilii* Opera, Sedani, ex typographià et typis novissimi Joan. *Jannoni,* 1625, in-32. — *Biographie protestante* de MM. *Haag* article : *Jannon.* — *Manuel du libraire et de l'amateur,* par *Bru net,* édit. de 1843, t. IV, p. 654, 1re colonne.

[2] *Horatii Opera omnia,* Sedani, Joannis *Jannoni,* 1627, in-32 (Manuel du libraire, par *Brunet,* 1843, t. II, p. 635, 2e colonne.

[3] Epistola Dan. *Huetii* ad Delphinum, Sextilis Augusti 1675 Dissertations recueillies par l'abbé *de Tilladet,* 1712, t. II, p. 143.

Poésies *latines* d'Ant. *Halley* (de Caen), adressées au Dauphin.

Un exemplaire des *Œuvres* d'Antoine Halley, envoyé, de Caen, par l'auteur, à Daniel Huet, pour Monseigneur, allait être l'occasion d'une nouvelle lettre (latine), du docte *sous-précepteur* à ce jeune prince. Professeur de poésie latine, en l'Université de Caen, pendant trente ou quarante années, *Antoine* Halley, « *merveilleux poëte en cette langue* (c'est Baillet qui le dit [1]), » avait autrefois rencontré, avec bonheur, en Daniel Huet (presque enfant encore alors), le plus brillant disciple, le plus affectionné tout ensemble, prompt, d'ailleurs, plus que tous les autres, à sentir vivement la beauté de ses vers, à imiter, et bientôt à égaler son maître, que même il surpassa dans la suite [2]. Les nombreuses pièces de vers latins, composées par ce poëte normand, pour les *palinods* de Rouen et de Caen, qui tant de fois les couronnèrent; ou bien encore inspirées par des événements dont le monde, pour l'heure, se préoccupait, n'avaient guère été moins estimées à Paris que dans sa province. Seulement, on avait pu appréhender qu'elles ne tombassent dans l'oubli, avec le temps, ayant été imprimées *successivement* et *à part*, sans qu'on les eût réunies jamais. L'auteur venait, en un mot, d'accomplir sa quatre-vingt-deuxième année, lorsque parut (en février 1675), le recueil qu'il avait enfin, comme malgré lui, consenti à en faire, cédant, en cela, aux affectueuses instances de Ménage, du P. La Rüe, de Daniel Huet et de nombre d'autres juges non moins compétents [3]. Plusieurs

[1] Adrien *Baillet, Jugements des savants,* édit. de 1722, in-4°, t. II, p. 361.

[2] Dan. *Huetii* Commentarius, 1718, pp. 27, 140, 153.

[3] Antonii *Hallæi*... Opuscula miscellanea, Cadomi, 1675, in-8°.

de ces *pièces* avaient été composées, précédemment, en l'honneur de Monseigneur; et Halley adressa à Daniel Huet, pour ce prince, le premier exemplaire de son *Recueil*. Huet, retenu à Paris, n'ayant pu aller à Saint-Germain, porter les poésies de son vieux maître, Bossuet qui, à la prière et au nom du docte sous-précepteur, les avait présentées à son disciple, s'empressa de faire savoir à ce savant comment venait d'être accueilli un si agréable présent. Recevant, avec joie, de ses mains, le volume d'Antoine Halley, « je serai bien aise de lire ce livre (avait dit le jeune prince); *et j'aurai beaucoup de plaisir à connaître les vers d'un auteur qui a appris à M. Huet à en faire de si beaux.* » « Voilà (mandait l'évêque de Condom à son collaborateur), voilà, en propres termes, la réponse de Monseigneur; et M. Halley, je n'en doute pas, sera bien aise d'apprendre de vous les sentiments de ce prince [1]. » Mais Daniel Huet reçut, peu après, les remercîments du Dauphin lui-même. Comme, dans sa lettre d'envoi (à Monseigneur), du volume de Halley, il avait vanté le rare mérite du vénérable auteur, témoignant tout devoir à cet excellent maître, une réponse, *en latin*, *de la main du dauphin*, vint, bientôt, lui donner joie. « Je me promets, mandait le prince à l'affectionné *sous-précepteur*, je me promets de consacrer à la lecture des poésies de M. Halley tout le loisir que me pourront laisser mes études. Il mérite, assurément, une place d'honneur entre les poëtes, l'homme illustre qui,

Bossuet présente au Dauphin les poésies d'Ant. Halley.

Voir, en tête du volume, les pièces de vers latins que ces trois poëtes et plusieurs autres adressèrent à Antoine Halley, pour l'exciter à donner ce recueil au public.

[1] Lettre *inédite* de *Bossuet* à D[el] *Huet*, 19 mars 1675.

guidant si bien vos pas, autrefois, vous a aidé, Monsieur, à vous élever au sommet du Parnasse [1] ! »

CHAPITRE IX.

Harangues solennelles adressées à Louis XIV, par l'Académie française; par l'assemblée générale du clergé; — *le Dauphin y est appelé.* — *Entretiens* de Louis XIV avec le Dauphin; — ses lettres à ce jeune prince. — *Mémoires* de Louis XIV, pour l'instruction de son fils. — Sollicitude de la reine Marie-Thérèse; — sa lettre à Bossuet. — Témoignages solennels d'intérêt donnés par Innocent XI à Bossuet, précepteur du Dauphin, et aux efforts du prélat pour instruire ce prince. — Attention passionnée du Dauphin aux succès des armées françaises. — Le Dauphin en Bourgogne, avec la reine et Bossuet, en 1674. — Obélisque érigé à Plombières, près de Dijon, en l'honneur de Monseigneur. — Le Dauphin à Dôle. — Ode de La Monnoye, lue par Bossuet à Louis XIV et à sa cour, en présence du Dauphin.

ouis XIV (assisté Dauphin) t harangué ar l'Acad. française. Bossuet présent. 72(13 août).

Louis XIV, dans plusieurs occasions, où lui furent adressées des harangues solennelles, avait voulu que le Dauphin s'y trouvât près de lui, ayant à cœur de lui inspirer ainsi, de plus en plus, l'amour des lettres, de l'éloquence, et le goût du beau langage. Monseigneur était là, en 1672, lorsque l'archevêque de Paris, François de Harlay, vint à Saint-Germain en Laye, à la tête de l'Académie française, rendre grâces au monarque de l'honneur qu'il avait fait, depuis peu, à cette compagnie, en se déclarant son *protecteur;* et le royal enfant, entré à peine en sa onzième année, avait, visiblement, pris plaisir à entendre un prélat, qui toujours triompha en ces ren-

[1] *Dissertations* recueillies par l'abbé *de Tilladet;* Paris, 1712, t. I, *Préface,* n° 14; — et t. II, pp. 133 et suiv. — Dan. *Huetii* Commentarius, 1718, in-12, pp. 323, 324.

contres; à voir, après cela, tous les académiciens, présentés successivement au roi par cet archevêque, recevoir de son père le plus obligeant accueil [1]. Le *précepteur* du jeune prince, admis, quelques mois auparavant, dans l'Académie, s'était, avec empressement, venu joindre, ce jour-là, à ses confrères; et, apparemment, il ne fut pas le moins bien traité par le monarque [2].

Louis XI harangué l'assemb du clerg Le Daup y était Août 167

Le Dauphin était là encore, en 1675, lorsque le coadjuteur d'Arles (Jean-Baptiste Adhémar de Monteil de Grignan), au nom et en présence de l'assemblée du clergé, adressa à Louis XIV une allocution très-éloquente, qu'applaudirent à l'envi tous les ordres. L'émotion visible, les regards animés, l'attitude de Monseigneur, tant que dura cette harangue, faisant bien connaître à quel point il avait pris part à l'admiration de tous, « *mon fils* (lui dit son père charmé), *combien voudriez-vous qu'il vous en eût coûté, et parler aussi bien que M. le coadjuteur d'Arles vient de faire* [3]? »

Entretie de Louis avec le Daupl

Louis XIV, parfois, venait lui-même, efficacement, en aide aux efforts des maîtres, au bon vou-

[1] Histoire de l'Académie française, par *Pellisson* et *d'Olivet*, 3e édit., 1743, t. II, pp. 21, 22. — La même histoire, publiée en 1858, par M. *Livet*, deux volumes in-8, t. II, pp. 15 et suiv.

[2] « MM. *Colbert* et l'évêque de Condom ne manquèrent pas, *comme étant membres de l'Académie, de l'honorer, ce jour-là, de leur présence.* » (Registres de l'Academie française, 13 août 1672.) — En 1673, le 28 septembre, l'Académie française s'étant rendue à Saint-Germain en Laye, pour complimenter le chancelier *d'Aligre* (Étienne-François), « M. l'évêque de Condom, précepteur de Mgr le Dauphin, *désira être de cette députation, et conduisit les académiciens députés, dans son carrosse, au logis de M. le chancelier.* » (Registres de l'Académie française, 28 septembre 1673.)

[3] Lettre de Mme *de Sévigné*, 19 août 1675.

loir du disciple. Montausier, et Bossuet, ainsi que lui, ayant, avec le temps, reconnu à quel point avaient toujours fait impression sur Monseigneur les conseils, les louanges, les reproches de son père, obtinrent du monarque, par leurs pressantes instances, qu'il voulût bien appeler quelquefois dans son cabinet le jeune prince, accompagné tantôt de son *gouverneur*, tantôt de son *précepteur* [1]. Massillon, peu après la mort de Louis XIV, célébrant, du haut de la chaire, ces mémorables *entretiens* de l'auguste père avec l'héritier de son trône, n'hésita pas à représenter le roi défunt, « *plus grand encore dans son histoire domestique, que dans les événements de son règne* [2]. » Bossuet, peu après qu'eurent commencé ces *entretiens*, donnant à Louis XIV (alors en campagne), des nouvelles de la conduite du Dauphin, « il me semble, Sire (lui mandait-il), que Monseigneur a dessein, plus que jamais, de *profiter de ce que Votre Majesté lui a dit* [3]. » Quelques paroles du monarque (dans ses *Mémoires*), sur « *la nécessité, pour un roi, d'être bien instruit*, non point du *présent* seulement, mais du *passé*, et, en un mot, *de connaître à fond l'histoire,* » saisissent véritablement, inspirées qu'elles furent (on le sent) par le poignant regret qu'y témoigne Louis, d'avoir, en ses jeunes années, étudié si peu. Nous croirions, en les lisant, assister à l'un de ces *tête-à-tête* où, dans les termes

[1] *Mémoire* présenté au roi, en 1674, par *Montausier* (dans la *Vie de M. le duc de Montausier* [par le P. *Petit*]; Paris, 1729, in-12, t. II, p. 98).

[2] *Massillon*, Oraison funèbre du Dauphin (1711). — Le même, Oraison funèbre de Louis XIV (1715).

[3] Lettre de *Bossuet* à Louis XIV (1675), édit. Versailles, t. XXXVII, p. 85.

les plus pressants, l'auguste père exhorta son fils à la soumission envers ses vertueux et habiles maîtres, l'adjurant de donner la plus avide attention à leurs sages et saints enseignements, le mettant en garde contre les périls sans nombre auxquels les souverains sont en butte; et confessant, non sans douleur, qu'il n'avait pas su les éviter tous [1]. De l'armée même, au milieu du tumulte des camps, Louis, dans des lettres à Bossuet, à Montausier, se montrait préoccupé, en son cœur, des études du jeune prince, de sa conduite, et désireux ardemment d'être instruit, en grand détail, de tout ce qui regardait un fils si cher. Nous l'y voyons, constamment, touché très au vif des favorables témoignages que le duc, que le prélat, tour à tour, lui ont rendu des progrès de Monseigneur, des « *sentiments de piété*, des *aiguillons de gloire*, aperçus en lui [2]; » de ses transports, à chaque nouvelle de ville prise, de province réduite, ou de quelque éclatant fait d'armes [3].

Sollicitude de Louis XIV relativement aux *études* du Dauphin.

Il écrivit quelquefois à ce fils, objet de ses paternelles préoccupations; continuant ainsi, par ses lettres, ce qu'avaient commencé ses entretiens avec lui. « Nous faisons (manda, un jour, l'évêque de Condom au monarque), *nous faisons, chaque jour, souvenir Monseigneur, de la lettre si instructive que Votre Majesté lui a écrite. Il la lit, il la relit, avec celle qui a suivi, si puissante pour imprimer dans son*

[1] *OEuvres* de *Louis XIV*, édit. du général *de Grimoard*, 1806, t. II, pp. 253 et suiv. — *Mémoires* de Louis XIV, édit. de M. *Dreyss*, 1860, t. II, p. 96.

[2] Œuvres de Louis XIV, édit. du général *de Grimoard*, 1806, in 8°, t. V, p. 566.

[3] Œuvres de *Louis XIV*, *eodem loco*.

esprit les instructions de la première! Il me semble qu'il s'efforce, de bonne foi, d'en profiter; et, en effet, je remarque quelque chose de plus sérieux dans sa conduite [1]. »

Souhaits de Louis XIV relativement à son fils.

« Un prince accompli, un parfaitement honnête homme; » tel Louis le Grand souhaite en son âme, tel il veut le Dauphin de France [2]. Passionnément désireux, dans sa paternelle sollicitude, de le voir, un jour, non moins éminent en sagesse, que renommé pour son savoir, « cultivez (mandait-il à Bossuet), cultivez son esprit; faites-lui bien comprendre ses devoirs envers lui-même ; envers les peuples qu'il gouvernera un jour; envers moi, qui lui prépare un règne glorieux; et, avant tout, envers Dieu [3]. »

Mémoires de Louis XIV *pour le Dauphin.*

Louis devait, bientôt, concourir, plus directement encore, et d'une manière plus efficace, à l'éducation de son fils; de là, les *mémoires* publiés sous son nom, mais indubitablement rédigés, sous son inspiration, par le président de Périgny, en premier lieu; puis, par Pellisson, d'après un *journal,* très-succinct, du monarque, qui le dictait à ces deux affidés, et que, parfois, de sa main, il jeta lui-même sur le papier. Là, sont racontés ou sommairement *indiqués* quelquefois les plus notables événements de ce règne, depuis que le jeune souverain eut, à la mort de Mazarin (1661), pris en main la conduite de son royaume. Les particularités sur ce travail, con-

[1] *Bossuet*, Lettre à *Louis XIV*, 10 juillet 1675, t. XXXVII, p. 90.

[2] Lettre de *Louis XIV* à *Montausier*, 19 février 1678. (Œuvres de *Louis XIV*, édit. *Grimoard,* 1806, t. V, p. 570.)

[3] Lettre de *Louis XIV* à *Bossuet*. (Mémoires pour servir à l'histoire de M[me] *de Maintenon,* 1756, in-12, t. VI, pp. 246, 247.)

certé entre Louis et les deux confidents dont les talents, dont la main lui vinrent en aide pour cette œuvre, ne sont point de notre sujet; on les pourra voir dans les consciencieuses études de M. Dreyss sur ces *Mémoires*[1]; et nous n'en n'avons voulu dire, ici, ce peu de mots que pour rendre bien manifeste l'effective assistance que donna le monarque aux hommes supérieurs choisis par lui pour diriger l'éducation de son fils. Ces *Mémoires* devaient, dans les premières années seulement de notre siècle, être donnés au public [2]; les contemporains, toutefois, n'ignorèrent pas ce signalé témoignage de la paternelle sollicitude du monarque [3]. Montausier, surtout, et Bossuet, initiés, plus que tous les autres, au secret de cette grande pensée, ayant, tous les deux, très-vivement à cœur que Louis ne renonçât point à un si louable dessein, « *je vous conjure, Sire, au nom de Dieu* (lui écrivit le duc), *et je vous demande, de la part de M. le Dauphin*, que vous ayez la bonté *de continuer les excellents* MÉMOIRES, *que votre passion ardente pour rendre ce prince digne de vous, vous a fait entreprendre* [4]. » Montausier, un autre jour (mais s'adressant, cette fois, au Dauphin), lui parla de « *la peine* que prenoit le roi son père, *de lui dresser lui-même* des MÉMOIRES, des INSTRUCTIONS, pour le faire marcher,

[1] Mémoires de Louis XIV, pour l'instruction du Dauphin; *première édition complète...*, avec une *Étude sur leur composition*, par Charles *Dreyss*; Paris, 1860, deux tomes in-8°.

[2] *Mémoires dè Louis XIV*, publiés par *de Gain-Montagnac*; Paris, 1803, in-8°. — *OEuvres de Louis XIV*, publiées par le général *de Grimoard* et *Grouvelle*; Paris, 1806, 6 vol. in-8°.

[3] Mémoires d'Olivier *d'Ormesson*, publiés par M. *Chéruel*, 1860-1861, in-4°, t. II, p. 120.

[4] *Mémoire* adressé par Montausier au roi, en 1674. (Vie de M. le duc de *Montausier* [par le P. *Petit*], 1729, in-12, t. II, p. 100.)

un jour, sur ses traces glorieuses [1]. » Pellisson, qui avait été appelé, après la mort de Périgny, à concourir à cette œuvre si royale, si paternelle, célébrant, un jour (1671), en pleine Académie, le zèle de Louis XIV pour l'éducation du Dauphin, « *Sa Majesté y pense* (continua-t-il), *jusqu'à mettre par écrit, pour ce cher fils, et de sa main, les secrets de la royauté, et les leçons éternelles de ce qu'il faut éviter ou suivre* [2]. » Mais l'Académie elle-même, en proposant, à cinq ans de là, pour sujet d'un *prix de poésie*, « l'Éducation de Monseigneur, *et le soin que Sa Majesté prend elle-même d'écrire ses Mémoires* [3] », avait signalé ainsi à l'attention du monde le travail entrepris par le grand roi. L'auteur de la pièce couronnée, la Monnoye, célébrant éloquemment, dans ses vers, les efforts de Louis XIV pour l'instruction de son fils, avait donc pu, sans indiscrétion, dire à l'auguste père :

> Toi-même, *pour l'instruire aux sublimes projets,*
> Pour lui mieux assurer le cœur de tes sujets,
> *Tu veux, de cette main qui sut dompter le Tage,*
> *Lui tracer de ton règne une fidèle image* [1].

Ces *Mémoires*, en 1678, étaient devenus l'objet, chaque jour, des études du jeune prince, entré, depuis peu, en sa seizième année; et l'auteur du livre :

[1] Épître dédicatoire adressée par Montausier au Dauphin, en tête des *Maximes* écrites par lui pour ce prince. (*Vie de M. le duc de Montausier*, par le P. *Petit*, 1729, in-12, t. II, p. 74.)

[2] *Pellisson, Panégyrique de Louis XIV*, 3 février 1671.

[3] *Gazette de France*, 19 février 1676.

[4] L'Éducation de Mgr le Dauphin, par J.-B. *de la Monnoye*, 1677. — *Fontenelle*, qui concourut aussi pour ce prix, fait mention, ainsi que la Monnoye, des *Mémoires* auxquels travaillait Louis XIV.

les Arts de l'homme d'épée (Guillet de Saint-Georges), n'eut garde de les oublier dans cet ouvrage, mis alors en lumière [1].

Paroles et lettres de la reine, à Bossuet, relativement à l'éducation du Dauphin.

L'indicible et constante sollicitude de la reine Marie-Thérèse, en ce qui regarde l'éducation de son Dauphin, ne saurait, ici, être passée sous silence; tous les contemporains en ayant rendu témoignage [2]; et Bossuet, confident, dix années durant, des maternelles préoccupations de sa souveraine, sur ce point, ne devait pas s'en taire dans l'oraison funèbre qu'il prononça, à Saint-Denis, en son honneur [3]. Que n'avait-elle pas représenté, en mille rencontres, à l'éminent instituteur, sur un sujet qu'ils avaient, tous deux, si ardemment à cœur! « Ne souffrez rien, Monsieur (lui disait-elle), ne souffrez rien, dans la conduite de mon fils, qui puisse blesser la sainteté de la religion qu'il professe, et la majesté du trône auquel il est destiné [4]! » « Je suis très-aise que vous soyez content de mon fils (lui écrivit-elle, un jour). *Les soins que vous y donnez n'y contribuent pas peu.* Je vous prie de continuer, et d'être bien persuadé de la reconnaissance que j'en aurai [5]. »

Sera-t-on étonné de l'attention passionnée que

[1] *Guillet de Saint-Georges, Dédicace* [*au Dauphin*] du livre : *les Arts de l'homme d'épée;* Paris, Clusier, 1678.

[2] Oraison funèbre de la reine *Marie-Thérèse,* par l'abbé *Anselme,* 25 novembre 1683, in-4°, p. 21.

[3] Oraison funèbre de la reine, pron. par *Bossuet,* à Saint-Denis, 1er septembre 1683.

[4] Paroles rapportées par le docteur en Sorbonne *Bobé,* chanoine de Meaux, dans l'*Oraison funèbre de la reine Marie-Thérèse,* prononcée, le 5 octobre 1683, dans la cathédrale de Meaux, *en présence de Bossuet,* de qui, certainement, il tenait ce fait.

[5] Lettre, *de la main,* datée de Lille, 17 mars 1679, écrite par la reine à *Bossuet.* (Archives de l'empire, registre E ; 9098, fol. 86.)

Monseigneur, très-attentif aux succès des armées françaises.

donnait le Dauphin aux récits des glorieuses campagnes de Louis XIV, des marches triomphales de nos troupes, de la réduction de tant de cités, de places, de provinces, emportées, par nos armées, comme en courant! En 1672, lors de l'expédition en Hollande, tous, à Saint-Germain, avaient pu voir le jeune prince, appliqué, chaque jour (dans la grande *galerie des cartes*), à suivre, avec un intérêt passionné, les rapides progrès des armées françaises, chercher avidement, reconnaître avec bonheur chacune des villes réduites déjà; celles, aussi, qui tenaient bon encore; puis, survenant l'avis de conquêtes nouvelles, pleurer, tout ensemble et de la joie dont le pénétraient de si brillants faits d'armes, et du sensible regret de n'y avoir pu prendre part [1]. — Son enthousiasme éclata, peu après, à la vue de *trente-quatre drapeaux* pris sur les Hollandais, et envoyés par Louis XIV à la reine, qui les avait voulu recevoir avec beaucoup de solennité et d'appareil, dans la grande cour du château royal de Saint-Germain, en la présence du jeune prince, ému au vif du cœur et ravi de joie [2]. Nous avons vu une courte Relation de cette campagne, rédigée *en latin*, par le royal enfant, et offrant des *corrections, de la main de Bossuet*. Témoignage touchant, et de l'impression produite sur le Dauphin par tant de prodiges, et de l'empressement de son habile maître à saisir toujours, pour l'exciter, les occasions les plus favorables [3]! Monseigneur, une autre fois, ravi de l'heureuse et brillante issue d'un combat naval livré

Drapeaux hollandais présentés à la reine. Ravissement du Dauphin.

[1] Joannis *de la Faye*, Delphineis, 1676, in-8°, lib. VII, p. 84.
[2] *Gazette de France*, 18 juin 1672.
[3] Mss. de *Bossuet* (Biblioth. impér.).

le 7 juin 1673, près des bancs de Flandre, avait voulu être instruit, sans délai, des particularités d'un événement si notable [1]. — Arrivant, à quatre années de là, des nouvelles de l'éclatante victoire de Cassel et de la réduction de la citadelle de Cambrai, on comprendra que de tels succès de nos armes eussent profondément impressionné un prince entré alors dans sa seizième année [2], si bien instruit par ses maîtres à aimer la France, à la souhaiter triomphante toujours et au comble de la gloire.

Deuxième conquête de la Franche-Comté. Bossuet à Dijon, avec Monseigneur 1674.

L'ardeur belliqueuse de Monseigneur se devait faire mieux connaître encore sous les murs de Dôle, obstinée quelque temps dans la résistance, après que Gray, Vesoul, Chateau-Salins, Lons-le-Saulnier, et enfin Besançon avaient ouvert leurs portes. Mais comme le jeune prince, avant cela, était, pendant six semaines entières, demeuré à Dijon, quelques mots sur le séjour qu'il fit alors en cette ville, avec Montausier et l'évêque de Condom, pourront, ici, ne point déplaire.

Bossuet à N. D. d'Etang avec la reine et le Dauphin

L'antique sanctuaire de *Notre-Dame d'Étang* (non loin de Dijon) avait vu, en 1627, *Jacques-Bénigne*, enfant nouveau-né, offert, en ce lieu, à Dieu, à Marie, par sa pieuse mère, Marguerite Mochet, relevée depuis peu [3]. Bossuet devait, en 1674, aller visiter, avec empressement, l'humble chapelle, y présenter, y offrir à Dieu, à Marie, le descendant de Saint-Louis, l'héritier présomptif de la couronne de

[1] Lettre de *Montausier* à *Colbert*, 29 août 1673. (Biblioth. impériale, mss. Lettres à *Colbert*, t. LXV.)

[2] Lettre de Louis XIV à *Bossuet*, 27 avril 1677. (*Œuvres de Louis XIV*, édit. de 1806, in-8°, t. V, p. 566.)

[3] Nos *Études sur la vie de Bossuet*, t. I, p. 4.

France, agenouillé là, près de la *reine très-chrétienne,* qui avait voulu être de ce pèlerinage, avec son Dauphin et le vénéré précepteur du jeune prince [1]. — On s'arrêta, au retour, à la Chartreuse de Dijon, cette magnifique nécropole des puissants et redoutés ducs de Bourgogne; et les maîtres du Dauphin, le voyant qui considérait, en silence, le somptueux tombeau renfermant le cœur de Philippe *le Hardi*, « *Monsieur* (lui dirent-ils), *ce prince était fils de France, ainsi que vous; et vous serez, un jour, comme il est maintenant* [2]. »

Le Dauphin à la Chartreuse près de Dijon.

Les études du royal disciple, pendant ce séjour prolongé en Bourgogne, ayant continué avec la régularité accoutumée, et toutes choses, à Dijon, se passant comme si l'on n'eût pas quitté Saint-Germain, les récréations, les promenades, les jeux avaient, là aussi, leur tour, à la suite des leçons [3]. Un vaste jardin, délectable lieu de plaisance, que possédait, à Plombières, non loin de la ville, le maître des comptes Gautier, avait agréé extrêmement à Monseigneur, qui, chaque jour, presque, s'y alla ébattre, accompagné des princes de Conti, et suivi de ses *pages*, ainsi que des quatre *enfants d'honneur*. Aussi devait-on bientôt voir, dans cette riante demeure, parmi des arbres sans nombre, au bruit des eaux jaillissantes, s'élancer un élégant obélisque en marbre, érigé en l'honneur du Dauphin, par le possesseur de ce beau domaine, touché et reconnais-

Le Dauphin à Plombières-lès-Dijon.

***Obélisque,* en l'honneur du Dauphin.**

[1] Histoire de la découverte de l'image miraculeuse de Notre-Dame d'Étang, par le R. P. *de Joux;* Dijon, 1726, in-12, pp. 93 et suiv.

[2] Mélanges mss. de Philibert *de la Mare* (fonds *Bouhier*). Mss. Biblioth. impér., n° 34, fol. 58, art. 205.

[3] Joann. *de la Faye,* Delphineis, 1676, lib. XI, pp. 134 et seq.

sant des fréquentes visites dont l'avaient favorisé le jeune prince, Montausier son gouverneur, et, avec eux, le grand évêque, dont, à bon droit, la Bourgogne était fière[1]! Ce gracieux monument, que décorait la ressemblante effigie, *en relief*, de Monseigneur (âgé alors de quatorze ans), fut le touchant témoignage de l'intime et douce satisfaction qu'avaient causée à l'heureux magistrat les agréables visites du jeune prince, ses bontés et celles de ses illustres maîtres. De nombre d'*inscriptions*, proposées avec empressement par tous les lettrés du pays, une seule devait être gravée, en lettres d'or, sur l'obélisque; elle avait été composée par le docte conseiller Philibert Delamare, très-habile en ces matières. Louis XIV, survenant là, un jour, inopinément, comme l'évêque de Condom et Montausier se concertaient, sur toutes ces choses, avec le possesseur de ce beau domaine, « On en fait plus, ici, pour mon fils que pour moi (leur dit-il, en riant, et du ton le plus aimable). N'est-il pas vrai, toutefois, Monsieur Gautier, que, si je ne fusse pas venu en Bourgogne, votre jardin de Plombières eût couru grand risque d'être bien gâté par les Allemands et par les Comtois[2]? »

Paroles de Louis XIV (à cette occasion).

[1] *Courtépée,* Description générale et particulière du duché de Bourgogne; Dijon, 1774-85, in-8°, t. II, pp. 466, 467.

[2] Bibliothèque des auteurs de Bourgogne, par *Papillon*; Dijon, 1742, in-fol., t. II, p. 29, article : *Mare* (Philibert de la). — *Obeliscus Plomberianus,* erectus in honorem Seren. Delphini, auctore Claudio *Perry,* Soc. Jesu, Divione, 1681, in-4°. — *Courtépée, loco citato.* — *Moréry, Dictionnaire historique,* article : *Du Bois* (Jean). — Il n'est demeuré, de cet obélisque, que l'exquis bas-relief, sculpté par le Dijonnais *du Bois,* fidèle portrait de Monseigneur, en sa quatorzième année.

Le Dauphin à Dôle. 1674.

A Dijon, bientôt, sur le premier avis de la prise de Besançon, fut chanté, dans la *Sainte-Chapelle*, un *Te Deum* solennel, où la vive joie du Dauphin, où son enthousiasme avaient été remarqués de tous; de Bossuet, particulièrement, qui était là près du prie-Dieu de son royal disciple[1]. Dôle, cependant, s'obstinait encore; et Monseigneur, sur ces entrefaites, ayant été mandé par Louis XIV, qui le voulut voir, au camp, à ses côtés, devant cette place récalcitrante[2], l'émotion du jeune prince, à la réception de la dépêche, avait été vive à ce point qu'il ne put fermer l'œil dans la nuit qui précéda son départ[3]. Paraissant, le 6 juin, en vue de Dôle, son arrivée se trouvait coïncider, presque, avec la soumission de cette ville, qui se fit à peu d'heures de là. Les transports du généreux enfant, à l'aspect des fossés de Dôle et de ses remparts, à la venue, bientôt, des députés envoyés pour capituler, et enfin, lorsqu'il vit défiler, enseignes baissées, la garnison espagnole sortant de la place, se pourront plus aisément imaginer qu'exprimer[4].

Ode de La Monnoye, lue par Bossuet à Louis XIV. 1674.

Au château d'Arc-sur-Tille, où se trouvèrent réunis, peu après, le roi, la reine, le Dauphin, *Mademoiselle*, sans parler de tant d'autres personnages de l'armée et de la cour, une ode du Dijonnais Bernard

[1] *Delphineis*, auctore Joanne *de la Faye*, 1676, in-8°, lib. XI, pp. 130, 140, etc. — Mélanges de Philibert *de la Mare*, Biblioth. impér., fonds Bouhier, n° 34, article 199, p. 54.

[2] Lettre de *Louis XIV* à *Montausier*; Dôle (27 mai 1674). Œuvres de Louis XIV, édit. de 1806, in-8°, t. III, p. 475; et t. V, p. 525.

[3] *Delphineis*, auctore Joanne *de la Faye*, lib. XI, pp. 134, 140.

[4] *Gazette de France*, numéros des 6, 13, 16, 23, 30 juin 1674. — Joannis *de la Faye*, Delphineis, 1676, lib. XI.

de La Monnoye, où est célébrée la *conquête de la Franche-Comté*, ayant été présentée à Louis XIV, par l'évêque de Condom, bienveillant compatriote du poëte, et lue au monarque par le prélat lui-même, quelles *leçons* eussent pu, mieux que ces chants de triomphe, enflammer le cœur du jeune prince, l'encourager dans ses études, l'exciter, de plus en plus, à de généreux efforts[1]?

CHAPITRE X.

Tous, en France, louent la direction donnée par Bossuet à l'éducation du Dauphin. — Ce que Boileau Despréaux écrivit, sur cela, à l'évêque de Condom. — Bossuet est élu membre de l'Académie française. — Sa *réception*, en l'hôtel du chancelier Séguier. — Son *discours*.

Bossuet, célébré, comme précepteur du Dauphin

Le monde, après avoir salué naguère, par d'unanimes acclamations, la nomination de Bossuet au poste de précepteur[2], s'était constamment montré, depuis, attentif, chaque jour davantage, à une éducation où l'on comprit que « *toute la chrétienté avait intérêt*[3]. » Entreprendre d'énumérer, ici, les éclatants témoignages rendus à l'illustre précepteur, non point en France seulement, mais aussi à l'étranger, ce serait vouloir ne finir jamais. Le moyen, en effet, de

[1] Œuvres choisies de Bernard *de la Monnoye*, 1770, in-4°, t. I, pp. 23 et suiv. — *Chaufepié*, Dictionnaire historique, article : *Monnoye* (Bernard de la) *texte* (et *note* marginale).

[2] Journal d'Olivier *d'Ormesson*, publié par M. *Chéruel*, in-4°, t. II, p. 600.

[3] Paroles du marquis *de Pomponne*, ministre de Louis XIV. (Lettre de ce marquis au duc d'Estrées, ambassadeur à Rome, 10 mars 1673.)

rapporter ce que dirent, sur cela, à l'envi, ce que publièrent Jean Launoi, Léon Bacoue, le docteur Gerbais, La Monnoye, Porée, Frizon, Maury, Tavernier, Régnier des Marais, Mme Dacier, Rollin, et, avec eux, tant d'autres écrivains, d'un non moindre renom! Boileau, lui aussi, dans une lettre, presque ignorée aujourd'hui encore, adressée par lui, en 1675, à l'évêque de Condom : « Le choix (lui mandait-il), le choix que le roi a fait de votre personne, pour l'instruction de Mgr le Dauphin, et le *merveilleux succès qui est dû à votre conduite dans un emploi si glorieux,* sont une preuve du jugement équitable du plus grand monarque de l'univers, et vous attirent *tous les éloges qu'on vous rend, dans toute la France, pour cette heureuse éducation, dans laquelle est renfermée, comme en abrégé, la félicité publique*[1]. » Despréaux, sagace, en cette rencontre, et sincère comme toujours, se montra, par un si équitable témoignage, le digne et fidèle organe de tous les *lettrés* de son temps.

Bossuet, loué, comme *précepteur,* par *Boileau.*

L'Académie française souhaite de voir Bossuet prendre place dans ses rangs.

Il tardait à l'Académie française d'appeler dans son sein un orateur dont la parole avait, depuis tant d'années, étonné l'Église, la ville et la cour. Le poste de Bossuet près du Dauphin l'eût, d'ailleurs, lui seul, désigné pour cet honneur, décerné précédemment (en 1654) au *précepteur* de Louis XIV, Hardouin de Beaumont-Péréfixe. L'*élection* de l'évêque de Condom, préparée par les plus obligeantes, par les plus aimables avances, se devait faire, en mai 1671, avec un agrément infini, et des facilités dont le cœur du

[1] Lettre à *Bossuet,* 7 septembre 1675 [attribuée à *Boileau*] (J.-B. *Santolii,* Victorini, Operum omnium editio tertia, Barbou, 1729, in-12, t. I, p. 224).

prélat ne put manquer d'être touché. « *Ni remuant, ni insensible;* » n'oublions pas ces sincères paroles, où Bossuet, si fidèlement, s'est peint lui-même[1] !

Il allait, dans l'Académie, succéder à Daniel Hay du Châtelet, abbé commendataire de Chambon, homme d'un savoir solide, « également versé dans la philosophie, dans les mathématiques, dans la théologie[2] »; « grand controversiste, grand mathématicien aussi[3] », et qui, sur ces diverses matières, avait écrit des *traités,* qu'une excessive défiance de lui-même l'empêcha (chose regrettable) de mettre en lumière. Ses *manuscrits,* en nombre considérable, ayant, apparemment, fait peur à son neveu et unique héritier, le marquis du Châtelet, très-lettré, néanmoins, et même auteur estimé[4] (mais, de tout point, étranger aux matières dans lesquelles avait excellé le défunt), le parti, assez hasardé, que prit ce gentilhomme, avec trop peu de scrupule, de jeter au feu tout ce qu'avait écrit son oncle, devait vouer à un éternel oubli la mémoire d'un savant laborieux, dont ainsi l'on n'a pu connaître les productions, dignes, très- Mort de l'abbé Hay du Châtelet (commendataire de Chambon), de l'Acad. française.

[1] *Bossuet,* Lettre à son neveu l'abbé, 15 juillet 1697, édit. Versailles, t. XL, p. 344.

[2] *Le Mascurat,* par Gabriel *Naudé,* 1649, in-4°, p. 200.

[3] Histoire de l'Académie française, par *Pellisson* et *d'Olivet,* 3e édit., 1743, in-12, t. II, pp. 203, 241. — Le même ouvrage, édit. de M. *Livet,* 1858, in-8°, t. I, pp. 283, 284. — *Des Molets,* Continuation des Mémoires de littérature et d'histoire, de *Sallengre,* 1726, in-12, t. II; 1re partie, page 55; et 2e partie, pages 341 et 361.

[4] Paul II *Hay du Chastelet,* fils de l'académicien Paul Ier;— neveu de *Daniel* Hay du Chastelet (abbé de Chambon, et membre, également, de l'Académie française). On a, de Paul II (qui ne fut pas académicien), un *Traité de l'éducation de Monseigneur;* Paris, 1664, in-12, et plusieurs autres ouvrages.

vraisemblablement, d'une fortune meilleure[1]. Après sa mort, quoi qu'il en soit, d'amicales ouvertures ayant été faites à Bossuet par des académiciens que le prélat voyait chaque jour, à Saint-Germain, à Versailles, où les fixaient, ainsi que lui, des charges à la cour, il avait consenti; et sa lettre au secrétaire perpétuel, Conrart (22 mai 1671), ne saurait être, ici, passée sous silence : « *Plusieurs de mes amis, de la cour* (*qui sont aussi de l'Académie*), m'ont témoigné souhaiter (mandait-il) de me voir remplir la place qui y vaque par la mort de M. l'abbé de Chambon, et m'ont voulu persuader qu'on me l'accorderoit votiers, si je faisois connoître que je le désire. Vous pouvez, mieux que personne, répondre de mes sentiments là-dessus, vous, Monsieur, qui êtes le plus ancien ami que j'aie dans cette compagnie, et à qui j'ai fait tant de fois paroître l'estime que j'ai pour elle. Je sais aussi que vous m'avez fait l'honneur de parler de moi, en cette occasion, d'une manière très-obligeante. Ces raisons, et la considération particulière où je sais que vous êtes dans ce corps illustre, m'invitent à vous supplier de vouloir bien accepter le pouvoir que je vous donne, de dire, en mon nom, ce que vous jugerez nécessaire et convenable. Je serai bien aise de marquer à une si célèbre Compagnie toute l'estime possible; et, *à la réserve de l'assiduité*, que *mes attachements*[2] ne me permettront guère[3], je

iet rt, 671.

[1] *Histoire de l'Académie française*, aux tomes et pages indiqués ci-dessus.

[2] *Attachements.* Bossuet entend ici les devoirs de sa charge de *précepteur*, qui le retenaient *attaché* à la cour.

[3] Un curieux livre, publié, en 1863, par M. Ch. *Marty-Laveaux*, nous a révélé la part *active* que Bossuet, du 14 août au 12 octobre 1673, prit aux travaux de l'Académie, en ce qui regardait l'*ortho-*

m'acquitterai avec joie de tous les devoirs qui pourront satisfaire le corps et les illustres particuliers qui le composent; je ne vous dis rien pour vous-même, puisque vous savez, il y a longtemps, combien sincèrement je vous honore [1]. »

A cette lettre de Bossuet, on pourra comparer une autre lettre du prélat, antérieure de huit jours, *soumise* d'abord (tout l'annonce), à Conrart, qui avait dû y souhaiter des changements, reconnus, en effet, nécessaires. Nous avons reproduit, dans une note ci-après, ce simple *projet*, connu seulement du secrétaire perpétuel, qui n'en fit point de part à l'Académie [2]. *Première rédaction d la lettre d Bossuet à Conrart. Voir à la not*

graphe françoise. (*Cahiers de remarques sur l'orthographe françoise, pour estre examinez par chacun de messieurs de l'Académie*; Paris, Jules Gay, 1863, petit in-12.) L'*Introduction* placée par M. *Marty-Laveaux*, en tête de ce volume, signale, de la page XI à la page XXVI, les très-notables *réflexions* consignées par Bossuet, et de sa main, sur ces cahiers qu'avait rédigés *Mézeray*.

1 *Conrart* répondit, le 25, à cette lettre du 22, comme l'indique une note, écrite sur la lettre, par *Conrart* lui-même.

2 *Première lettre* de *Bossuet* à *Conrart,* datée de Saint-Germain en Laye, 15 mai 1671. Elle fut modifiée par la lettre du 22, insérée ci-dessus, dans le texte, *la seule qu'ait connue l'Académie.*

« Plusieurs de mes amis, de l'Académie, m'ont témoigné, Monsieur, qu'ils souhaiteroient de me voir remplir la place qui y vaque par la mort de M. l'Abbé de Chambon. J'ai répondu avec toute l'estime que je dois à une compagnie si célèbre, et je n'ai pas manqué de leur témoigner combien je me tiens honoré de cette pensée. Je sais, Monsieur, qu'on vous en a parlé, et je sais aussi combien vous avez répondu obligeamment pour moi. Mais la considération particulière que tout le corps a pour vous, et l'amitié dont vous m'honorez ne me permettent pas de laisser aller plus avant cette affaire, sans moi-même vous donner avis de ce qui se passe. Je fais plus, je vous demande le vôtre; et sans mes *attachements,* j'irois vous ouvrir mon cœur sur ce sujet. Le fond est que je respecte cette compagnie, et que je ne veux point vous taire que ceux qui ont pensé à moi en cette occasion m'ont obligé. Au reste, vous

Bossuet est élu.

Ces sortes de pourparlers entraînent, d'ordi
quelque perte de temps. L'élection, néanmoins
pu avoir lieu, dans le mois; « l'Académie
voulu, en faveur de l'évêque de Condom, *abré*
formes et délais ordinaires[1]. » Le scrutin, app
ment, ne dura guère; et si quelques académi
qui étaient de la cour (Colbert, par exemple,
Aignan, Pellisson), s'honorèrent eux-mêmes e
sant à Bossuet, comme on a vu, les premières
ces, les académiciens *de la ville*, un Pierre Cor
un Patru, un La Mothe le Vayer, Charpentier, R
des Marais, avaient-ils pu souhaiter avec moins
pressement et d'ardeur, de se donner pour co
cet homme d'un renom si grand, et d'un mé
supérieur encore à son renom? Quant à Mé
en possession, ancienne déjà et comme reconn
donner toujours une boule noire à chaque car
afin de constater (disait-il) la liberté de l'Acad
voulut-il bien, ce jour-là, déroger à ses bonne
tumes? Pour son honneur, n'hésitons pas à le
Toutes choses, quoi qu'il en soit, avaient dû se
au plein contentement du nouvel *élu,* diligent
l'allons voir, à en donner l'assurance à Co
avant même qu'un avis certain, émané du *di*
en charge (Charpentier), fût venu lui permet
rendre officiellement grâces à la Compagnie :

verrez, mieux que personne, ce qui se peut faire, et ce qu
faire moi-même. Ainsi, vous me marquerez au juste jusqu
proposition peut aller. »

[1] *Bossuet,* Discours de réception à l'Académie française
1671.

[2] Vie de François *Eudc de Mézeray* [par *la Roque*]; A
1725, in-12, p. 50. — *Chaufepié,* Dictionn. histor., articl
zeray, remarque F.

Monsieur (lui mandait-il), j'ai appris, de M. l'abbé de Cassaignes, ce qui se passa, hier, à l'Académie, sur mon sujet. Je ne puis assez témoigner de reconnoissance à ceux qui se sont mêlés de cette affaire; principalement à vous, Monsieur, qui m'avez procuré des marques d'honneur, auxquelles je suis fort sensible. J'attends *l'avis* de M. Charpentier [directeur en charge], pour lui faire mes *remercîments, dans les formes*, tant pour lui que pour ce corps célèbre, auquel je tiens à grand honneur d'être maintenant agrégé. J'emploierai à des remerciements très-sincères le premier jour de liberté que j'aurai. Je souhaite avec passion de vous embrasser, et de vous témoigner, Monsieur, combien véritablement je suis à vous [1]. »

Réception de Bossue à l'Académi siégeant à l'Hôtel-Séguier. (8 juin 1671

Au jour de la réception solennelle (8 juin 1671), « *l'agréable épanouissement de cœur et de visage* [2] » que le prélat laissa paraître était, pour l'Académie, un témoignage plus touchant encore de la vive gratitude de son nouveau membre. Une assemblée choisie d'intimes amis, de lettrés, d'admirateurs affectionnés [3], s'était, de bonne heure, trouvée réunie à l'hôtel de Pierre Séguier; car l'Académie, depuis le décès de Richelieu (1643), avait siégé et devait, pendant une année encore, s'assembler chez ce chancelier, devenu son *protecteur*, après la mort du cardinal [4]. Le Dau-

[1] *Isographie* des hommes célèbres, 1828-30, in-fol., t. I.

[2] *Réponse* de *Charpentier* au *Discours de réception de Bossuet.* (Œuvres de *Bossuet*, édit. Versailles, t. XLIII, p. 32.)

[3] *Gazette de France,* 20 juin 1671.

[4] *Histoire de l'Académie française*, par *Pellisson* et *d'Olivet*, 3e édit., 1743, in-12, t. I, 91, 92. — La même *Histoire*, édit. de M. *Livet*, 1858, in-8°, t. I, p. 67. L'Académie ne tint ses séances au Louvre qu'à dater du 13 juin 1672. (Registres de l'Académie fran-

phin et Montausier, qui furent vus dans Paris, ce jour-là[1], avaient bien pu y venir tout exprès pour être, *incognito,* de la fête. Pierre Séguier, malgré son grand âge, malgré ses infirmités et un état d'affaissement progressif, dont s'alarmait, à bon droit, sa famille, avait voulu présider à cette intéressante solennité[2]; et les justes louanges qu'il y reçut du nouvel académicien sont, très-vraisemblablement, le dernier, mais non le moins glorieux témoignage public de vénération qui ait été décerné à l'illustre vieillard, dont la mort devait suivre, de près, une action si célèbre[3]. L'empressement de MM. de l'Académie, poussé, comme on a vu, jusqu'à « *abréger, en faveur de Bossuet, leurs formes et leurs délais ordinaires* », n'avait pas laissé au récipiendaire (qui en témoigna tout ensemble sa reconnaissance et son regret) « le temps de préparer un remercîment digne de la Compagnie, » et qui fît assez connaître toute la gratitude dont le pénétraient « tant de procédés obligeants et pleins de grâce. » Dans sa harangue, néanmoins, tous, avec joie, purent reconnaître « cette éloquence qui lui était si naturelle et qui, dès longtemps, l'avait rendu si fameux[4] ». « Le discours de M. de Condom est beau (écrivait Rabutin); le prélat, au demeurant, ne fait rien qui ne soit de cette nature[5]. » Notre contemporain Boissy-d'Anglas, qui

Discours de Bossuet, apprécié.

çaise (de 1672 à 1680; et *Gazette de France*, 27 juin 1672). *Séguier* était mort le 28 janvier précédent.

[1] *Gazette de France,* 13 juin 1671.

[2] *Gazette de France,* 20 juin 1671.

[3] Pierre *Séguier* mourut le 28 janvier 1672, âgé de quatre-vingt-quatre ans.

[4] *Gazette de France,* 20 juin 1671.

[5] Lettre de *Bussy-Rabutin* à Mlle *Dupré,* 27 juillet 1671.

avait lu, avec application, ce *discours*, le proclamait « l'un des meilleurs du dix-septième siècle »; n'hésitant pas à dire qu'aucun de ceux qui avaient été prononcés auparavant ne mérite de lui être comparé[1]. Bossuet n'avait garde d'oublier, dans une harangue à l'Académie, ce que, depuis moins de quarante ans, l'illustre Compagnie avait fait déjà pour la langue du pays. « Cette langue (déclara-t-il) *semble avoir atteint la perfection qui donne la consistance.* » Quelle part les admirables *Sermons* du récipiendaire, puis ses *Oraisons funèbres* de *Marie de France*, de *Henriette d'Angleterre* avaient eue à une révolution si heureuse, nul ne l'ignorait dans l'Académie. Une femme lettrée, Mlle Dupré, au sortir de l'hôtel Séguier, où, avec ravissement, elle venait d'entendre le prélat, « *M. de Condom* (écrivait-elle à Bussy-Rabutin) *a parlé du roi le plus noblement du monde*[2]. »

Autre le
de Bos
à Conr

Une lettre de Bossuet à Conrart, relative à ce *discours*, et, par erreur, ce nous semble, datée du DOUZE JUIN, surprendra, croyons-nous, par cette *date*, postérieure, *de quatre jours*, à la solennité académique. Le prélat, envoyant au judicieux *secrétaire perpétuel,* avec la lettre dont il s'agit ici, sa *harangue,* « *dont il le fait juge* », et qu'il le prie de « voir, comme *ami* et *comme censeur,* » témoigne regretter « de ne la lui avoir pu lire, » dans une visite que, récemment, il lui alla faire, « ayant craint (remarque-t-il) que l'état (d'indisposition) où s'était trouvé être, ce jour-là, le vénérable académicien, ne fût pas propre à cette lecture. » Tout prêt « à retoucher son *discours*, sur les

[1] *Boissy d'Anglas,* Essai sur la vie, les écrits, les opinions de *Malesherbes,* 1819, in-8°, t. II, p. 165.

[2] Lettre de Mlle *Dupré* à *Bussy-Rabutin,* 12 juillet 1671.

lumières que lui aura bien voulu donner un appréciateur si sage », il le lui présentera ensuite (annonce-t-il), et officiellement cette fois, « *comme au secrétaire de l'Académie.* » Le récipiendaire, après cela, signalait, de lui-même, à Conrart ses propres doutes sur « les cinq ou six premières pages de la *harangue;* sans préjudice (il le dit) des *remarques* nouvelles que le judicieux critique pourra faire, de son côté, sur la suite de ce *discours*[1]. » Tout cela, antérieur évidemment à la solennelle séance du *huit juin,* ne semblerait-il pas avoir trait à un *discours,* ignoré encore de Conrart, comme, à plus forte raison, il l'était de tout le reste de la Compagnie? La *lettre,* enfin, malgré cette date du *douze juin,* marquée par Bossuet, distrait peut-être (et, dans ses dates, combien de fois nous l'avons surpris en défaut!), ne semble-t-elle pas avoir été écrite à Conrart, non le *douze*, mais bien le *deux juin,* six jours, en un mot, avant celui où Bossuet vint prendre place à l'Académie? « Le roi (avait dit le récipiendaire, en finissant), le roi aime les sciences; il veut qu'elles cultivent *l'esprit le plus vif et le plus beau naturel du monde.* Ce Dauphin, cet aimable prince, *surmonte heureusement les premières difficultés des études; et s'il n'est pas rebuté par les épines,* quelle sera son ardeur quand il pourra cueillir les fleurs et les fruits! On vous nourrit, Messieurs, un grand *protecteur.* Si nos vœux sont exaucés, si nos soins prospèrent, ce prince ne sera pas seulement, un jour, le digne sujet de vos *discours :* il en connaîtra les beautés, il en aimera les douceurs, il en couronnera le mérite. » Bossuet, en présence de

Ce que Bossuet dit de son disciple dans ce discours.

[1] Mélanges publiés par la Société des bibliophiles, 1822, t. II.

l'élite des lettrés du royaume, vient de donner du Dauphin de France, de son intelligence, de son aptitude, une idée bien différente, sans doute, de celle que Saint-Simon s'efforcera, dans la suite, d'inculquer, à chaque page de ses *Mémoires*.

CHAPITRE XI.

Inattention, *inapplication* habituelles de Monseigneur (en ses premières années). — Bossuet lutte contre ces dispositions. — Son écrit : *De Incogitantiâ*. — L'humeur de Montausier le rendait peu propre à la charge de *gouverneur* d'un prince tel que le Dauphin. — Études ingrates, inutiles pour un prince, auxquelles le *gouverneur* et le *sous-précepteur* auraient voulu assujettir le Dauphin. — Droit de *correction*, donné à Montausier, qui en abusa. — Bossuet, que l'*inattention* du Dauphin avait attristé, au commencement, se montra, dans la suite, plus content de ce prince. — Satisfaction de Louis XIV.

Le Dauphin *inattentif, inappliqué.*

Bossuet avait, dans mille occasions, reconnu la promptitude d'esprit du Dauphin, sa facilité à saisir, à entendre toutes choses, « *pour peu qu'il voulût être attentif et s'appliquer*[1]. » Mais encore aurait-il fallu que ce prince, moins rarement, consentît à le vouloir. Car, « *sans attention, les discours même les plus clairs n'entrent pas dans l'esprit*[2] », lui répéta-t-il bien des fois. Comme le prélat venait d'être, en septembre 1670, appelé au poste de précepteur, le franciscain Léon Bacoüe (l'auteur du poëme *Delphinus*), ravi, avec tous, de ce choix si heureux, s'était, par avance, complu à peindre l'avide attention que Monseigneur

[1] *Bossuet*, Epist. ad Innocent. XI, *De Institutione Delphini*, §§ 1 et 3.

[2] *Bossuet*, Préface sur *l'Apocalypse*, n° XXVI.

(espéra-t-il) n'allait pas manquer de prêter aux lumineux et attachants enseignements d'un tel maître; la comparant à « l'impatiente et insatiable soif d'une terre desséchée, qui s'ouvre, se dilate aux tièdes et fécondantes pluies tombées enfin, en abondance, du ciel, fermé pour elle trop longtemps[1]. » Mais c'était là une prédiction de poëte, et que l'événement, par malheur, ne justifia pas. Le Dauphin (et peut-être serait-il équitable d'en accuser son tempérament lymphatique), le Dauphin était mou, paresseux, *inattentif*, rêveur, *inappliqué;* et ceux-là même qui, avec vérité, le représentèrent vif, en son enfance, intelligent, spirituel, prompt à comprendre, fécond en heureuses et charmantes reparties, n'avaient pu, néanmoins, se défendre de signaler aussi (non sans une inquiétude manifeste), la trop habituelle *apathie*, les *langueurs d'esprit*, qui devaient ne point permettre à ce prince de devenir tout ce qu'il eût pu être, de donner tout ce que sa vivacité, peu ordinaire, et sa pétulance extrême, en ses premières années, avaient semblé autoriser, tout d'abord, à se promettre de lui. « *Quand Monseigneur veut* (disait Montausier à Louis XIV), *quand il veut, il entend, il comprend et retient avec une merveilleuse facilité. Mais* IL NE LE VEUT PAS TOUJOURS; *et c'est ce qui nous afflige*[2]. » Bossuet, en peine, plus que nul autre, des *distractions*, des *rapidités* de son disciple, devait, un jour, laisser s'échapper à regret de son cœur ce triste aveu :

[1] Leo *Bacovius*, ad Reverend. et Illustr. Dom. Condomensem episcopum, Serenissimi Delphini præceptorem, nuper institutum, Ode, 1670, in-4°.

[2] *Montausier,* Mémoire au roi (1674). Vie du duc de *Montausier* [par le R. P. *Petit*] ; Paris, 1729, in-12, t. II, pp. 95 et suiv.

« *Il y a beaucoup à souffrir avec un esprit si inappliqué*[1]. » Jean de La Faye, assidu près du Dauphin pendant tant d'années, dans des vers qu'il lui adressa, à la suite d'une brillante chasse où le jeune prince avait fait merveilles, « par grâce, Monseigneur (lui disait-il), ne montrez pas une moindre ardeur dans les exercices de l'esprit; et méritez, ainsi, qu'Apollon vous aime. Abjurez une *langueur d'âme* que ce dieu punirait en vous retirant ses dons inestimables, et qui vouerait votre vie à l'obscurité, à la honte[2]. » Cette disposition, chez le Dauphin, était chose notoire pour l'entourage du jeune prince, pour toute la cour, pour le grand roi, plus encore. Pellisson, chargé, après la mort de Périgny, de « *donner la forme* aux *Mémoires* de Louis XIV [3], » prête à ce monarque de fortes paroles sur l'*application*, disposition si nécessaire au prince royal, et qui, en lui, fit, hélas! défaut, trop souvent! Après quoi s'offre, écrite sur un feuillet séparé, cette *réflexion*, soumise au roi par l'académicien *rédacteur* :

« *J'ai, Sire, insisté, ici, sur* LA NÉCESSITÉ DE L'APPLICATION, DONT IL SEMBLE QUE MONSEIGNEUR A PLUS DE BESOIN[4]. » « Que sert, disait Bossuet à son disciple, *que sert d'avoir de l'esprit, du raisonnement, de la foi même, si tout cela n'est réveillé par* L'ATTEN-

[1] *Bossuet*, Lettre à *Bellefonds*, 6 juillet 1677.

[2] Joannis *de la Faye*, Delphineis, 1676, lib. IX, pp. 109 et seq.

[3] Sur la part qu'eut *Pellisson* dans la rédaction des Mémoires de Louis XIV, voir : *Mémoires de Louis XIV*, édit. de M. C. *Dreyss*, 1860, in-8°, t. I; *Étude sur la composition de ces Mémoires*, pp. CLV et suiv., CLXXVI et suiv.

[4] Œuvres de Louis XIV, édit. de 1806, in-8°, t. I, p. 144. — *Mémoires de Louis XIV*, publiés par M. *Dreyss*, 1860, in-8°, t. I. — *Étude sur la composition de ces Mémoires*, p. CLXXXI.

TION[1]? » « *L'homme inattentif jette deçà et delà, pendant qu'on lui parle, des regards inconsidérés; son esprit est loin de vous; il ne vous écoute pas, il ne s'écoute pas lui-même; il n'a rien de suivi; ses regards égarés font voir combien ses pensées sont vagues*[2]. » C'est ici, on le devine assez, un portrait ressemblant, trop ressemblant, hélas! et de la main d'un peintre qui en connut à fond l'original. C'est un *caractère*, tracé, non sans douleur, par le *précepteur* de Monseigneur, au sortir de la *salle d'étude*, à la suite de quelque *leçon*, mal écoutée, que le maître a prévu ne devoir point profiter à son disciple. S'adressant, une autre fois, au Dauphin lui-même, « quelle erreur (lui remontrait le prélat) serait celle d'un roi qui, voulant voir près de lui ses gardes aux aguets sans cesse, veillant, jour et nuit, et, sans relâche, aux écoutes, laisserait, lui, sommeiller son *attention*, cette attention sans laquelle, pour un monarque, nulle garde jamais ne sera sûre! Le souverain, première sentinelle de ses États, n'est-il pas obligé de surpasser toutes les autres en vigilance[3]? »

L'Évangile, ôté des mains du Dauphin, inattentif.

Ces trop habituelles langueurs d'esprit, ces désespérantes rêveries de Monseigneur auraient-elles pu être tolérées par le prélat, lorsque ce prince, tête nue, et debout, ainsi que lui, tenait en main les Évangiles, en attendant l'explication de la bouche d'un si digne interprète? Monseigneur, il le faut bien dire, s'étant, dans cet exercice même, oublié quelquefois, le prélat, en ces rencontres, n'hésita jamais

[1] *Bossuet, Méditations sur l'Évangile, Sermons de N.-S.* 86e journée.

[2] *Bossuet, Politique,* liv. V, art. 2, 2e proposition.

[3] *Bossuet, ibid.*

à lui ôter des mains un livre qu'outrageaient des manières si peu conformes au respect; et cette mortification avait pu, elle seule, obtenir de lui, avec le temps, une attention plus soutenue, une constante présence d'esprit, qui, dans les dernières années de l'éducation, profitèrent à ses études[1]. L'*attention*, l'*application*, c'est ce que Bossuet, trop souvent, s'était vu contraint de recommander avec instance à son disciple; tant il tardait au prélat qu'un prince, distrait ainsi et rêveur à l'excès, s'évertuant enfin et faisant effort sur lui-même, se voulût, pour toujours, réformer sur ce point, de si haute importance. « *Soyez attentif* (lui disait-il), *et* APPLIQUEZ-VOUS DE BONNE HEURE; autrement vous vous trouverez aussi peu avancé, dans un grand âge, que vous l'avez été dans votre enfance[2]. » « Celui qui veut mollement, veut sans vouloir; et qu'y a-t-il de moins propre à exercer *le commandement, qui n'est qu'une volonté ferme et résolue*[3]? » « *Qui a prévu de plus loin, qui s'est le plus appliqué, qui a duré le plus longtemps dans les grands travaux, à la fin a eu l'avantage, et a fait servir la fortune même à ses desseins*[4]. »

L'attention recommandée, sans cesse, par Bossuet à son disciple.

Il avait bien fallu reconnaître enfin dans l'habituelle *inapplication* du Dauphin, la cause véritable des nombreuses et étranges fautes remarquées, chaque jour, dans les *devoirs* de ce prince; et ce fut alors que, s'en prenant ouvertement à cette opiniâtre ennemie de ses soins, Bossuet composa, tout exprès pour Monseigneur, le court mais si notable

L'écrit de Incogitantiâ, composé par Bossuet, pour le Dauphin.

1 *Bossuet*, De Institut. Delphini, epistola, 8 mars 1679, § 2.
2 *Bossuet, Politique sacrée*, liv. V, art. 2, proposition 2e.
3 *Bossuet, Politique*, liv. IV, art. 2, proposition 1re.
4 *Bossuet*, Discours sur l'hist. univ., 3e partie, chap. II.

écrit : *de Incogitantiâ*, où l'on voit un maître si dévoué, si plein de zèle, moins peiné encore de tant de manquements de détail, que de la désespérante *inattention* dont ils étaient, dans sa conviction, l'affligeant témoignage [1]. Dans ces quelques pages, vives, au plus haut degré, et saisissantes, signalant à son disciple les suites qu'a déjà fait appréhender une disposition si funeste, il lui montre, dans l'avenir, les malheurs, les catastrophes qu'elle a donné lieu de pressentir, et que, plus tard, il ne serait plus en son pouvoir de conjurer, s'il venait à monter sur le trône avant d'avoir su triompher d'une inclination si fatale, et, de tout temps, si féconde en calamités [2].

Montausier. Son caractère son humeur.

Disons-le, la justice nous en fait un devoir. Monseigneur, par nature, étant bon, doux, timide d'ailleurs et craintif à l'excès, il eût importé extrêmement qu'on lui donnât pour *gouverneur* un homme doux, lui aussi, condescendant, agréable, insinuant, qui, lui plaisant tout d'abord, lui inspirât sympathie et confiance. C'est l'idée que les contemporains de la Rochefoucauld, l'auteur du *Livre des Maximes*, nous ont laissée de ce seigneur. Aussi avait-on, comme il semble, songé, quelque temps, à un personnage si éclairé, si lettré, si poli [3]; et Segrais re-

[1] *Bossuet, De Incogitantiâ*, ad Delphinum, édit. Versailles, t. XXXIV, pp. 48, 49.

[2] *Bossuet, De Incogitantiâ*, ut suprà.

[3] Guy *Patin*, Lettre du 28 septembre 1668, à *Falconet*.—Mme *de Sablé*, par M. Victor *Cousin*; Paris, 1854, in-8°, p. 76 (à la *note*).—*Œuvres inédites de la Rochefoucauld*, publiées par M. Édouard *de Barthélemy*; Paris, 1863, in-8°, p. 136.—On avait songé aussi pour cet office, à M. *de Noailles*, — au duc de *Chaulnes*, — au maréchal *de Bellefonds*. « La brigue des femmes l'a emporté, par le moyen de la reine, *dont Mme de Montausier est dame d'honneur.* » (*Patin*, ibid.)

gretta toujours qu'on n'eût point fait ce choix, jugé par lui très-désirable. « Monseigneur (disait-il), Monseigneur, *en regardant seulement M. de la Rochefoucauld*, aurait appris tout ce qu'un prince comme lui doit apprendre. M. de la Rochefoucauld n'avait point *cet air de décision et d'autorité*, qu'eut toujours *M. de Montausier* [1]. » Montesquieu, à un siècle de là, signalant, dans le caractère de l'austère duc, « quelque chose de *cet excès de raison* qu'on avait vu dans les anciens philosophes [2], » ménage, assurément, un personnage dont parlèrent avec moins de réserve des contemporains clairvoyants, qui avaient été à portée de le bien connaître. La respectueuse gratitude, le dévouement sincère du religionnaire Jean Rou pour Montausier, ne purent l'empêcher de confesser que « l'humeur de ce seigneur était des plus singulières [3]. » « Il est fou à force d'être sage, » disait, de lui, chaque jour, sa belle-mère, la marquise de Rambouillet, remplie, d'ailleurs, pour lui, du plus sincère bon vouloir [4]. La nomination de ce duc à un poste qui, sans doute, exigeait du sérieux, de la fermeté, mais qui, plus encore, eût demandé de la douceur, de l'insinuation, de la patience, avait causé à la plupart, surtout au perspicace jésuite René Rapin, une surprise, disons-le, un saisissement, que ce Père ne put, malgré ses efforts, dissimuler tout à fait. Dans des vers latins,

Conseils *indirects*, adressés à Montausier, par Rapin.

[1] *Segrais*, Mémoires, anecdotes (dans ses *OEuvres diverses*); Amsterdam, 1723, in-12, t. I, p. 73.

[2] *Montesquieu, Pensées diverses.*

[3] Mémoires de Jean *Rou*, publiés par M. Francis *Waddington*, 2 vol. in-8°, t. II, p. 174.

[4] Tallemant des Réaux, Mémoires, article intitulé : *Mme de Montausier.*

adressés à Montausier, nommé *gouverneur* depuis peu, cachant de son mieux, les craintes que lui inspire la trop habituelle et si notoire brusquerie de ce personnage; s'appliquant néanmoins à le prémunir contre lui-même, à le mettre en défiance de son naturel sévère, tranchant, âpre et froid, l'habile religieux s'en prend *aux muses,* aux *muses appelées* (dit-il) *à élever, à instruire le dauphin;* et, sous les plus humbles *supplications*, à ces neuf sœurs qui n'auront garde de les prendre en mauvaise part, il hasarde de sages et pressantes recommandations, trop opportunes, hélas! que dis-je? trop nécessaires dans la conjoncture, mais que l'irritable susceptibilité de Montausier n'eût pu permettre de lui proposer sans détour. Priant humblement, conjurant *les muses,* avec instance, « vous éviterez, assurément (leur dit-il), de contrister, de décourager, par des menaces, par des duretés, cet âge tendre et faible, auquel sont si nécessaires une indulgence, une sérénité inaltérables, une patience, une bonté de père! Dans votre ardent désir d'en être favorablement écoutées, vous voudrez, avant tout, lui plaire, gagner son cœur; et l'affectueuse sympathie que n'auront pu manquer de lui inspirer ces touchants ménagements, sera le garant le plus sûr de son attention à vos enseignements, de sa docilité, de ses succès [1]. »

[1] S'adrcssant *aux Muses*, il leur dit :

. . . .
Si sapitis, *vestro primæ placeatis alumno;*
Vim removete; premi non est qui debeat ille
In cujus fulmen dicitur esse domo.
Sunt quædam, quæ non benè pondera sustinet ætas :
Ne puer, ah! puero par malè portet onus!
. . . .
Ne puerum vestris exanimate minis...

(R. *Rapini*, ad Ducem *Montoserium*, Delphini Franciæ education

Montausier, malgré de si pressantes adjurations *aux muses* (le confiant seigneur put bien, à la vérité, ne les point prendre pour lui), devait, hélas! dans ce nouveau poste, demeurer tel qu'on l'avait vu, jusqu'ici, « *toujours le bâton haut,* » comme le duc du Maine, un jour, le lui sut si bien dire [1]; toujours aussi « avec cet air d'autorité et de décision, » si antipathique à Segrais [2]; avec « cette humeur sévère, âpre, intimidante à l'excès pour son pupille, et plus propre (Mme de Maintenon en fit la remarque) à rebuter un enfant, qu'à lui inspirer les sentiments dont on eût dû avoir à cœur de le pénétrer [3]; » — « extrêmement inégal, chagrin, pédant, capricieux, et même un peu fou [4]; » divinisant aujourd'hui Quinault, qu'on l'entendra, demain, ravaler indignement [5]; — faisant, peu après, une avanie au grand Corneille, septuagénaire, sur sa tragédie de *Suréna*, mal accueillie, la veille, par un public oublieux et ingrat [6]; osant, une autre fois, gourmander durement sa souveraine, la douce, pieuse, inoffensive reine Marie-Thérèse, sur ce qu'elle a, pour le *hoca,* manqué la messe, et perdu, d'ailleurs, beaucoup d'argent à ce jeu [7]; « un fagot d'épines, » pour tout dire, « qui

Duretés d Montausie

Præfectum, 1668; inter *Rapini* Carmina; Paris, Cramoisy, 1681, in-12, t. II, p. 123.)

[1] Lettre de Mme *de Sévigné,* 7 août 1676.

[2] *Segrais, Mémoires, anecdotes* (dans ses *OEuvres diverses,* 1723, in-12, t. I, pp. 100, 112.)

[3] Lettre de Mme *de Maintenon* à Mme *des Ursins,* 24 avril 1713. (Parmi les *Lettres* inédites de Mme *de Maintenon,* 1826, in-8°, t. II, p. 376.) — Souvenirs de Mme *de Caylus.*

[4] *Segraisiana,* 1721, p. 210.

[5] Idem, p. 100.

[6] *Bayle,* Lettre à *Minutoli,* 15 déc. 1674.

[7] Lettre de Mme *de Sévigné,* 24 nov. 1675.

piquait, de quelque côté qu'on le voulût toucher.[1] »

.e Pauphin, intimidé par son gouverneur.

En présence d'un personnage difficile et quinteux qui, douze ou treize années durant, brusqua, tança, mortifia, chaque jour, le Dauphin, sans peut-être lui avoir souri jamais, se faudra-t-il étonner que ce jeune prince fût, pour l'ordinaire, intimidé, au point de n'oser ouvrir la bouche, ne sachant si ce qu'il dirait serait du goût de son fantasque et intraitable régent[2]? Sous le joug d'un *gouverneur* tranchant, cassant, brutal à ce point, colère fréquemment, furieux quelquefois, le prince royal, doux, timide et moú, passa, on le comprend, un si long temps en crainte; jusque-là qu' « il n'y avait pas, dans les résidences royales, de valet qui ne respirât avec plus de liberté que l'héritier présomptif de la couronne de France! »

Iontausier t D. Huet roulurent occuper : Dauphin d'études ingrates, inutiles un prince.

Nous n'avons pas laissé ignorer quelle direction avaient reçue, dès le commencement, et allaient immanquablement continuer de subir (si Périgny eût vécu plus longtemps), les *études classiques* de ce prince, sous les inspirations d'un gouverneur, ardent philologue, scoliaste passionné, avide, outre mesure, de notions approfondies sur l'*origine des mots,* sur les noms qu'avaient pu porter, aux temps les plus reculés, les moindres villages, et qui, s'il eût rencontré en Bossuet un précepteur tout à sa merci, comme l'avait été le premier, voulait que, par préférence, on entretînt habituellement de telles choses l'héritier présomptif d'un grand royaume[3]. Daniel

[1] *Segraisiana,* 1721, p. 210.

[2] Idem, ibid.

[3] Ms. Mélanges de Philibert *de la Mare.* Mss. Biblioth. impér., fonds *Bouhier,* n° 34, art. 1337, 1re partie, p. 433.

Huet avait, dès longtemps, par l'analogie de ses goûts, en *philologie* et en *géographie ancienne*, gagné le cœur de Montausier, qui, ne l'ayant pu faire nommer *précepteur en titre*, se consola un peu en obtenant, du moins, pour lui, la *création* d'un office de *sous-précepteur* du jeune prince[1]. On n'a point oublié le sérieux souci de ce docte abbé, sur *le nom qu'avait pu porter Vaugirard au temps des Druides*, — ni le mot du Dauphin, outré qu'on l'eût voulu préoccuper de cette recherche, dont l'intérêt, pour lui, était médiocre, il le faut confesser[2]. Aussi, comme lui eut été apporté, un jour, de Munich, l'officiel avis de la conclusion de son mariage avec Christine de Bavière : « *Oh!* (se devait-il écrier, ravi d'aise), *nous allons voir si M. Huet me voudra contraindre encore à étudier l'ancienne géographie*[3] *!* » Bossuet s'était montré, dès l'abord, très-opposé à de telles idées; et on l'a vu, comme il entrait en exercice, proscrire ces pédantesques enseignements, si peu appropriés à la condition de son disciple. Mais Montausier n'avait-il jamais, à la suite des *leçons* du *précepteur*, entretenu Monseigneur de ces ingrates matières, pour lesquelles le jeune prince, notoirement, eut toujours si peu de goût? Huet, lui aussi, avait bien pu, aux jours où il *suppléa* Bossuet absent, s'en passer parfois

[1] P. D. *Huetii...* Commentarius de rebus, etc., 1718, in-12, pp. 270, 271.

[2] Histoire de Louis XIII, par Michel *le Vassor;* Amsterdam, 1757, in-4°, t. I, liv. XI, p. 681.

[3] Cette naïve exclamation avait été rapportée au docte *sous-précepteur;* et *Lenglet du Fresnoy,* à quarante années de là, vit Daniel *Huet* en ressentir encore et en témoigner du déplaisir. (*De l'Usage des romans,* par *Lenglet du Fresnoy,* 1734, in-12, t. I, p. 268.)

le plaisir[1]. Comment, après cela, un enfant, à qui son inapplication trop habituelle, sa mollesse native, sa rêveuse humeur étaient déjà un fâcheux empêchement dans ses études, n'eût-il pas été rebuté par cet acharnement obstiné à le vouloir absolument occuper ainsi de choses répugnantes pour lui, à l'excès, et si inutiles, d'ailleurs, à un prince qui doit régner?

Châtiments corporels dont on usa à l'égard du Dauphin.

Les *châtiments corporels,* infligés parfois au Dauphin, en ses premières années, ne sauraient être, ici, ni passés sous silence, ni (si peu que ce soit) approuvés; encore qu'on eût vu, précédemment, Louis XIII, Gaston d'Orléans, Louis XIV lui-même, et Philippe son frère, sous des *gouverneurs,* sous des *précepteurs,* hommes de capacité et de sens (de Brèves, — d'Ornano, — de Villeroy, — La Mothe Le Vayer, — Péréfixe), excités, réprimés, corrigés, en leur enfance, par de semblables moyens[2]. Mais plus de lumières, de politesse, de mansuétude dans les mœurs, de délicatesse dans les habitudes et dans les manières, eussent dû, maintenant, comme il semble, interdire (dans

[1] Le livre de D. *Huet, Demonstratio Evangelica,* 1679, in-fol., fut *composé pour le Dauphin :* il en faut bien croire, sur cela, l'auteur, qui le déclare dans sa *Préface.* De plus, il *dédia* l'ouvrage à Monseigneur, qui, espérait-il, l'entendrait et le goûterait dans la suite. (Dan. *Huetii Commentarius,* 1718, in-12, pp. 273, 276, 277, 279.) — D[el] *Huet* écrivant à Nicolas Heinsius (XIV kal. sept. 1679), s'applaudissait d'avoir fait ce livre pour Monseigneur : « *Propositum id fuit mihi certa in animo Delphini fidei christianæ fundamenta jacere...* » (Sylloges Epistolarum à viris illustribus scriptarum; Leidæ, 1727, in-4°, t. V, 731.) Et puis, que l'on reproche maintenant, à Bossuet d'avoir écrit, pour le Dauphin, son *Discours sur l'histoire universelle!*

[2] Journal de *Lestoile,* collect. Petitot, 2e série, t. V, p. 26. — Mémoires de *Gaston,* duc d'Orléans, frère de Louis XIII, collection Petitot, 2e série, t. XXXI, pp. 42, 43; et, en tête du volume, la *Notice sur Gaston,* duc d'Orléans. — Mémoires de l'abbé de *Choisy* —

une éducation royale, plus encore que dans nulle autre) ces grossières voies de fait, stigmatisées chez les anciens par un Plutarque[1], par un Horace[2], par un Quintilien[3], flétries, chez nous, dès le seizième siècle, par un Montaigne[4], ignorées à Port-Royal, comme il semble[5], et que la plupart, au temps même où nous voici arrivés, témoignaient hautement désapprouver tout à fait. Le marquis du Châtelet, bien éloigné, à coup sûr, de prévoir qu'on allait, et si tôt, *remettre sus* ces manières de faire, avait dit, en 1664 (dans un *Traité,* composé tout exprès en vue de l'éducation de Monseigneur) : « *Il n'est point, ici, question de férule. Un Dauphin de France doit être conduit par la gloire et par la douceur.* Il ne le faut animer que par l'espérance des couronnes et des conquêtes. On doit ne le détourner du vice que par les charmes de la vertu[6]. » Reconnaissons-le, néanmoins, avec Bayle[7] (et Fénelon, lui aussi, à quelques années de là, en demeurera d'accord), « il y a des naturels *qu'il faut dompter par la crainte,* n'en usant, du reste, que quand on ne pourra faire autrement[8]. » Rollin lui-même, Rollin, un père, dans l'Université, bien plus qu'un recteur, n'osa, au siècle suivant, prendre sur lui de supprimer les férules, malgré tout

[1] *Plutarque,* 1er traité : « Comment il faut nourrir [instruire] les enfants. »

[2] *Horatii* Epist., lib. II. — Epist. I., vers 69, 70, 71.

[3] *Quintiliani* Instit. Orator., lib. I, cap. IV.

[4] *Montaigne, Essais,* liv. II, chap. VIII, et ailleurs.

[5] *Port-Royal,* par M. *Sainte-Beuve,* t. II, pp. 413, 414.

[6] Traité de l'éducation de Mgr le Dauphin, par Paul *Hay du Châtelet*; Paris, 1664, in-12, p. 288.

[7] *Bayle, Commentaire philosophique,* etc., 3e partie, no XXVII.

[8] *Fénelon, Traité de l'éducation des filles,* chap. V.

ce que sa bonté parfaite et son esprit si sage lui suggéraient de scrupules sur l'emploi de ces durs moyens[1]. En 1668, quoi qu'il en soit, Louis XIV, dans les *provisions,* pour Montausier, de l'office de *gouverneur* du Dauphin, lui avait donné, en termes exprès, « *le droit de correction* », « *pour le cas* [prévu par avance] *où les remontrances seraient demeurées inefficaces*[2]. » L'opiniâtreté de Monseigneur, l'*inattention,* la *langueur d'esprit,* trop habituelles en lui, et dont ses maîtres, comme on l'a vu, s'inquiétèrent de bonne heure, avaient décidé le monarque à *prescrire* ces mesures extrêmes, qui furent reconnues nécessaires[3]. Hélas! c'était beaucoup permettre à un homme tel que Montausier, chagrin, fantasque, violent, colère, sans condescendance aucune pour de petits défauts, réformables par la bonté, par la patience, bien plus sûrement que par la rigueur; et la férule étant ainsi officiellement autorisée, n'eût-on pas dû prévoir qu'elle allait, entre les mains d'un tel régent, être d'un trop habituel usage?

Le droit de correction, attribué à Montausier.

Un vieux et dévoué valet de chambre du Dauphin (Dubois), assidu, chaque jour, dans la *salle d'étude,* derrière la *chaire* du jeune prince, nous a révélé quelques scènes[4] où Montausier, mécontent, à bon droit peut-être, mais, de plus, très en colère (chose fâcheuse en un tel emploi), se serait, nouvel *Orbilius*

Ce que dit Dubois sur les corrections infligées à son petit maître.

[1] M. *Nisard,* Histoire de la littérature française, t. IV, pp. 122, 123

[2] Brevet de nomination du marquis *de Montausier* à l'office de *gouverneur du Dauphin,* 21 septembre 1668. (Registres de la secrétairerie d'État, archives de l'empire, vol. E.)

[3] On *fouettait* le Dauphin, au temps de Périgny; plus tard, on lui donna des *férules.* « Cela se faisait par ordre du roi. » (*Le Guziana,* ms.)

[4] Journal ms. de *Dubois,* valet de chambre du Dauphin.

PLAGOSUS[1], donné carrière, avec un déplorable emportement; si, toutefois, on en peut croire, ici, aveuglément, sur parole, cet honnête et doux vieillard, affectionné, jusqu'à l'idolâtrie, à Monseigneur, qui, proprement, était *son dieu; adorant* son *petit maître,* comme, tant de fois, il le lui déclara à lui-même; le jeune prince, à la vérité, s'en défendant avec scrupule, et lui représentant, *en français, en latin,* que « l'adoration n'est due qu'à Dieu, et à lui seul[2]. » Ces manières, quoi qu'il en soit, établies dès avant la nomination de Périgny, devaient, sous l'exercice de Bossuet, demeurer en usage, quelque temps encore. Nous le regrettons, et, de plus, on peut en être surpris, Bossuet lui-même ayant dit que « c'est par la douceur qu'il faut former l'esprit des enfants[3]. » Mais le prélat n'avait pu, selon toute apparence, faire prévaloir, sur ce point, ses propres idées. Ces sortes de punitions (de tradition, à la cour, dès longtemps) étant d'ailleurs (chose fâcheuse) dans les *particulières attributions* de Montausier, qui, gaiement, se qualifiait « l'*exécuteur des hautes œuvres*[4], » le devoir, après cela, eût-il pu permettre au *précepteur* de dissimuler toujours avec le rude *gouverneur,* aux aguets, sans cesse, et aux écoutes, près de

[1] *Horatii* Epistol., lib. II. — Epistol. I, versib. 169, 170, 171. — *Orbilius* avait été l'un des instituteurs d'*Horace,* enfant; et l'épithète : *Plagosus,* dont usa, à son égard, l'ancien disciple, devenu un grand poëte, indique assez quelle avait été la *méthode* du maître.

[2] Journal ms. de *Dubois,* déjà cité.

[3] « Lenitas formandis ingeniis adhibenda est. » (Bossuet, Epist. ad Innoc. XI, de Instit. Delphini, § 1, édit. Versailles, t. XXXIV, p. 5.)

[4] Journal ms. de *Dubois.*

la *salle d'étude;* de se taire, en un mot, dans les occasions, trop fréquentes, hélas! où l'insurmontable, la désespérante *inattention* du jeune prince avait résisté invinciblement à ses efforts, à ses supplications affectueuses constamment, non moins que pressantes? Ces rigueurs, au demeurant, après que le prélat fut entré en charge, devaient ne durer guère, grâce, sans nul doute, à la bénigne influence du sage *précepteur*, dont les contemporains ont loué, à l'envi, et tout d'une voix, l'inaltérable douceur[1]. Hardouin de Beaumont Péréfixe, — l'archevêque de Sens (Languet), — Saint-Simon, — Léon Bacoüe, — le P. La Rüe, — Segrais, et combien d'autres, avec eux, lui rendirent hautement ce témoignage[2]. La comtesse de La Fayette, dans une intime lettre à Daniel Huet, signalait l'évêque de Condom comme « *l'homme le plus droit, le plus doux qui eût été jamais à la cour*[3]; » et Ledieu, enfin, nous dit fréquemment

[1] *Ledieu, Mémoires* et *Journal, passim.* — *Mercure galant* 1677, septembre, pp. 226 et suiv. — Le P. *la Rüe,* Oraison funèbre de *Bossuet*, 23 juillet 1704. — *Saint-Simon, Mémoires*, édit 1829, t. I, p. 464.

[2] Tous les écrits contemporains de Bossuet, *tous, sans exception* signalent, avec prédilection, sa constante mansuétude, son aménité. « Mgr de Condom *a beaucoup de douceur, des manières aisées et insinuantes.* » (*Mercure galant*, année 1677 [*septembre*] pp. 226 et suiv.) On vient d'entendre l'écho, l'écho affaibli de ce que dirent de Bossuet tous ceux qui l'avaient connu. — Le P. *Lacordaire,* après s'être épanché en louanges sur la bonté constante et exquise de Bossuet, et avoir parlé de la *clémence* de ce grand cœur, « on ne se fait guère ainsi (ajoute-t-il); *on est fait de Dieu quand Dieu, pour toucher le monde, veut unir la tendresse au génie dans une même créature.* » (Lacordaire, pages sur *Frédéric Ozanam.*)

[3] Lettre *inédite* de la comtesse *de la Fayette* à Del *Huet,* 1670 (Collect. *Léchaudé d'Anisy.*)

dans son *Journal,* dans ses *Mémoires,* que « *la douceur était, proprement, le caractère de l'évêque de Meaux*[1]. »

Pourrions-nous être étonnés que Bossuet, parmi tant de difficultés et d'obstacles, eût, parfois, senti défaillir son courage? Écrivant à Bellefonds, en confidence, dans un de ces jours d'amère tristesse et d'anxieuse perplexité, « *il y a* (lui avait-il confessé), *il y a bien à souffrir avec un esprit si inappliqué. On n'a nulle consolation sensible; et on marche, comme dit saint Paul, en espérance, contre l'espérance*[2]. » Cet écrit si court, mais, tout ensemble, si énergique et si pressant : *de Incogitantiâ,* dont il a été parlé tout à l'heure, qu'est-ce autre chose que le cri d'alarme du prévoyant et inquiet précepteur, en crainte déjà des malheurs auxquels pourra être exposée la France, au temps où le Dauphin régnera sur elle, si, s'évertuant enfin, et *plus fort que lui-même,* le prince ne fait, au plus tôt, un généreux et héroïque effort pour vaincre cette *langueur,* cette *humeur rêveuse,* cette *inapplication* désespérante qui, chez lui, vont, comme il semble, passer en nature? Combien de fois lui dut, alors, revenir en mémoire ce que, fréquemment, il avait entendu le grand roi dire, en sa présence, qu' « il n'appréhendait rien tant, au monde, que d'avoir un Dauphin fainéant, et qu'il préférerait, de beaucoup, qu'il ne lui fût point né de fils[3] ! » Le prélat, du reste, sa conscience lui rendant

L'inapplication du Dauphin affligeait Bossuet.

Paroles de Louis XIV

[1] *Ledieu,* t. I, p. 141.

[2] *Bossuet*, Lettre à *Bellefonds*, 6 juillet 1677.

[3] « Ludovicum Magnum *sæpè dicentem audivimus «omninò eum* (Delphinum) *nullum esse malle quàm desidem.* » (*Bossuet,* Epistola de Instit. Delphini, 8 mart. 1679, in Proœmio.)

bon témoignage sur son dévouement sans bornes, sur la constante énergie, sur l'infatigable persévérance de ses efforts : « Nous avons (écrivait-il à Innocent XI), *nous avons planté, nous avons arrosé; c'est à Dieu de donner, désormais, l'accroissement, comme il a donné la vie*[1]. »

atisfaction le Bossuet dans s dernières innées de éducation.

A ces pénibles jours d'anxiété succédèrent, par intervalles, pour le dévoué maître, des journées de contentement, d'espérance et de joie, il nous tardait de le dire. On l'avait entendu, naguère, en présence de l'Académie française, signalant dans son disciple « *l'esprit le plus vif, le plus beau naturel du monde,* » se féliciter de voir « ce jeune prince *surmonter heureusement les premières difficultés, sans se laisser rebuter par les épines*[2]. » « Monseigneur (mandait-il à Daniel Huet dans ce même temps), Monseigneur commence, depuis quatre ou cinq jours, d'écrire lui-même ses *thèmes; il les fait mieux qu'il n'a jamais fait; il est ravi de cette jolie et divertissante nouveauté*[3]. » « Il faut (écrivait-il à Bellefonds), il faut que je vous dise un mot de Mgr le Dauphin. Je vois, ce me semble, en lui, des commencements de grandes grâces, une simplicité, une droiture, et un principe de bonté, parmi *ses rapidités*, une attention aux mystères, je ne sais quoi, qui se jette au milieu des distractions, pour le rappeler à Dieu. Vous seriez

[1] « Pro nostri officii ratione, summâ fide ac diligentiâ fecimus, *plantavimus, rigavimus; det incrementum Deus.* » (Bossuet, Epistola *de Institut. Delphini*, § 14. (Bossuet fait ici allusion à la première Épître de saint Paul aux Corinthiens, chap. III, vers 6 et 7.)

[2] *Bossuet*, Discours de réception à l'Académie française, 8 juin 1671.

[3] *Bossuet*, Lettre *inédite* (non datée) à D^el^ *Huet*.

ravi si je vous disais les questions qu'il me fait, et le désir qu'il me fait paroître de bien servir Dieu... Priez pour *mon enfant* et pour moi[1]. » *Mon enfant!* Oui, c'est bien un père que nous venons d'entendre; un père en peine de l'avenir de son fils, en peine, sur toutes choses, de son éternité, et, avec abandon, épanchant dans le sein de l'amitié ses désirs, ses espérances mêlées d'inquiétude et de crainte! « M. le Dauphin se fait, tous les jours, fort joli (mandait-il encore); j'espère que le roi et la reine le trouveront fort avancé à leur retour[2]. » Un de ses bons amis, le marquis de Feuquières, dans une lettre, datée de Stockolm (où il résidait comme ambassadeur de France), l'ayant prié, avec instance (1674), de lui dire quelque chose de son royal disciple, « M. le Dauphin, dont vous me demandez tant de nouvelles (lui répondit le prélat), M. le Dauphin *s'avance, de jour en jour, en sagesse, plus encore qu'en science,* quoique *ce qu'il sait soit, de beaucoup, au-dessus de son âge.* J'espère qu'il se rendra digne de soutenir la gloire du roi et la réputation où ce monarque met la France[3]. » Le roi lui-même, le roi, plus que tous les autres, interrogeant fréquemment Bossuet sur ce sujet, « il me semble (lui répondait le sincère précepteur) que M. le Dauphin a dessein, plus que jamais, de profiter de ce que Votre Majesté lui a dit[4]. » « Il s'efforce, de bonne foi, de se conformer aux instructions que Votre Majesté lui a données dans

Témoignage rendu par Bossuet au savoir de son disciple.

1. *Bossuet*, Lettre à *Bellefonds*, 9 septembre 1672.
2. *Bossuet*, Lettre à *Bellefonds*, 7 juillet 1673.
3. *Bossuet*, Lettre au marquis *de Feuquières*, 22 février 1674, publiée, pour la première fois, dans nos *Études sur Bossuet*, t. III, pp. 529 et suiv.
4. *Bossuet*, Lettre à Louis XIV, fin avril 1675, t. XXXVII, p. 85.

ses lettres; et, en effet, je remarque quelque chose de plus sérieux dans sa conduite[1]. » A Villeneuve-le-Roi, où nous avons vu, en 1676, le prélat, convalescent, prendre quelque repos, informé, bientôt, par une lettre de Daniel Huet, que toutes choses se passent au mieux entre Monseigneur et le *sous-précepteur,* « Je suis, répondra-t-il, avec empressement, à son docte *suppléant*, je suis bien aise que M. le Dauphin *avance si fort.* Je le conjure, de tout mon cœur, de continuer à vous donner satisfaction; et je me fais une grande joie de l'espérance que j'ai de le retrouver plus savant[2]. »

ntente-
ent de
is XIV.

Louis XIV, dans des lettres à Montausier, à Bossuet, se montre « au comble de la satisfaction de ce qu'ils lui ont écrit sur la conduite du Dauphin[3]. » Ce monarque, un jour, comme le duc de Bouillon, quittant l'armée pour se rendre à Paris, vint demander ses ordres : « *Je n'écris point à mon fils* (dit-il à ce seigneur); *mais qu'il sache, je vous prie, que je suis extrêmement satisfait de tout ce qu'on me mande de lui*[4]. » « Vous m'avez (écrivait-il à l'évêque de Condom), vous m'avez donné bien de la joie, *en m'assurant des progrès de mon fils*, ainsi que *de* L'ATTENTIO *qu'il prête à vos instructions,* et que je suis sûr qu'i y prêtera toujours, de plus en plus, quand il n'y seroit excité que par le désir de me plaire[5]. » « Rie

[1] *Bossuet,* Lettre à Louis XIV, 10 juillet 1675, même tome, p. 9

[2] *Bossuet,* Lettre inédite à D[el] *Huet,* 6 octobre 1676.

[3] *Œuvres de Louis XIV,* édit. de *Grimoard,* 1806, t. V, p. 50

[4] *Pellisson,* Lettre du 2 août 1673, datée de Nancy, où « il entendu Louis XIV parler, en ces termes, au duc de *Bouillon* (*Lettres historiques de Pellisson,* 1729, in-12, t. I, p. 385.)

[5] Lettre du roi, 1[er] mai 1676. (Œuvres de *Louis XIV,* édit. 1806, t. V, p. 549.)

témoigna-t-il au prélat, un autre jour, rien ne me saurait toucher à l'égal *des sentiments de piété et des aiguillons de gloire que vous avez remarqués dans le cœur de mon fils*[1]. » « *L'application*, *le succès* » avec lesquels il a su, par Montausier, à un an de là, que « Monseigneur continue ses exercices », ont sensiblement contenté le monarque, qui, du camp de Wetteren-sur-l'Escaut, fait, aussitôt, connaître sa joie au duc, dans les termes les plus touchants[2]. 1678! Remarquons cette date. — Louis devait, en effet, à son arrivée à Versailles, peu après, « témoigner la satisfaction la plus vive *des progrès considérables du Dauphin dans tous ses exercices.* » Véritablement, « les espérances, grandes déjà, que, précédemment, l'on avait conçues de ce prince, augmentaient tous les jours[3] »; et Bossuet, à trois ans de là, dans son *Discours sur l'histoire universelle,* se réjouissant de « *l'ardeur du fils à suivre le grand exemple du roi son père* », sera en droit et heureux de dire que « *cette ardeur fait espérer au siècle un nouveau lustre*[4] ».

1 Lettre de *Louis XIV* à *Bossuet*, 27 avril 1677. (Œuvres de *Louis XIV* [édit. 1806], t. V, p. 566.)

2 Lettre de *Louis XIV* à *Montausier,* 24 mai 1678, Œuvres de *Louis XIV*, t. V, p. 575.

3 *Gazette de France,* 23 avril 1678.

4 *Discours sur l'histoire universelle, dessein général de l'ouvrage.*

CHAPITRE XII.

Témoignages rendus par beaucoup d'illustres aux progrès et au savoir de Monseigneur. — Son aptitude pour les *mathématiques*. — L'*Histoire abrégée de France* est-elle l'ouvrage du Dauphin? — Attention sympathique accordée par Innocent XI aux efforts de Bossuet et aux progrès du prince royal. — Lettre : *De institutione Delphini,* écrite par Bossuet au pape, qui honore le prélat de deux brefs très-affectueux.

Résultats, pour le Dauphin, de cette éducation.

Ce que nous avons dit, précédemment; ce que, bientôt, nous devrons dire encore, des résultats qu'eut, pour le Dauphin, une éducation confiée à tant de génie, à tant de dévouement, à tant de zèle, suffirait déjà pour réfuter les diatribes de Saint-Simon sur l'incapacité prétendue de Monseigneur, dont ce passionné duc se plut tant à dire, à redire que « l'intelligence était nulle; » s'acharnant en toutes rencontres à le représenter « sans connaissances quelconques, radicalement incapable d'en acquérir; absorbé dans la graisse, dans la matière, tâtonnant dans les ténèbres[1]. » Ce n'est pas ainsi que parlaient du jeune prince tant de sincères et habiles hommes qui, dans la *salle d'étude,* l'avaient vu à l'œuvre. Plusieurs d'entre eux, après l'avoir, sans ménagement, mis à l'épreuve, sur le *latin*, la *géographie*, l'*histoire*, rendirent hautement, publiquement, à sa solide instruction les plus favorables témoignages.

Témoignage du docteur *Gerbais*.

Un très-savant et illustre professeur d'éloquence au Collége royal, Jean Gerbais, docteur en Sorbonne, comme on l'eut désigné, en 1673, pour prononcer, en présence de l'Université assemblée, une harangue latine, sur tel sujet qu'il lui aurait plu de choisir,

[1] *Saint-Simon*, édit. de 1829, 1711, chap. xv, t. IX, p. 200, et *passim*.

devait, une heure durant, captiver, charmer son auditoire, en l'entretenant de « l'heureux succès de l'éducation de Monseigneur » (*de serenissimi Delphini studiis felicibus*); révélant ainsi aux plus insignes lettrés du royaume, ce que, dès lors, on se promit du jeune prince. C'était à la fin de l'année 1673, peu de temps après que Monseigneur eut accompli sa douzième année; tous, en écoutant avidement l'orateur, purent sentir à quel point Gerbais, en son cœur, avait été ravi et surpris de rencontrer dans ce prince, presque enfant encore, un humaniste familier déjà avec les classiques, connaissant à fond les divers âges du monde et les révolutions des empires, ayant présents à son souvenir tous les souverains qu'a mentionnés l'histoire, et prêt à les placer, sans hésitation, dans leur siècle, dans leur ordre, dans les États régis par chacun d'eux autrefois [1]. Gerbais, homme des plus sincères, des moins enclins aux compliments, ayant, plus fréquemment que nul autre, été admis dans la *salle d'étude*, méritait toute créance, en une telle conjoncture; et aussi ne lui fit-elle point défaut [2]. Un autre illustre docteur, homme véridique aussi, au plus haut degré, et plein de candeur, Jean Launoi, dans sa savante *histoire* du *Collége royal de Navarre* (1677), louait « l'irréprochable latinité du Dauphin, » le déclarant « digne, à ce titre, d'habiter le Latium [3]. » Un scoliaste des plus

Témoi[gnage] du do[cteur] Laun[oi]

[1] Joannis *Gerbais*, De Serenissimi Delphini studiis felicibus, Oratio, habita in regio Franciæ collegio, VI kalend. decemb. 1673; Paris, 1673, in-folio, 25 pages.

[2] *Goujet*, Mémoire historique et littéraire sur le Collége royal de France, 1758, t. II, pp. 434, 435.

[3] Joannis *Launoii*, Regii Navarræ Gymnasii Parisiensis historia; Paris, 1677, in-4°, t. I.

Témoignage de Jacques de Lœuvre.

habiles, Jacques de Lœuvre, dans son excellent livre : « *les Analogies de la langue latine,* » publié longtemps après qu'eut pris fin l'éducation de Monseigneur, parlait, avec bonheur, des « étonnants progrès faits autrefois par ce jeune prince, en très-peu de temps, dans l'intelligence des auteurs latins[1]. » Monseigneur, en effet, dès l'âge de cinq ou six ans, avait pu, comme en se jouant, traduire nombre de mots latins; et un témoin oculaire, poëte élégant, le père Jean Lucas, juge fort compétent, le déclara dans l'un de ses ouvrages[2]. Un autre jésuite, le père Rapin, poëte lui aussi, et même plus connu que le premier, avait vu, en 1668, le dauphin, âgé de sept ans, bien expliquer *Phèdre le Fabuliste,* bien traduire aussi les *Métamorphoses*[3]; et en 1674, Monseigneur ayant accompli sa treizième année, cet insigne religieux, cet appréciateur si sûr, parla de lui, comme « du prince *le plus savant, à douze ans, qui fût au monde*[4]. » Bossuet, du reste (et il est plus croyable, ici, que tous les autres), devait, à six ans de là (1679), déclarer à Innocent XI que « son élève avait su, *étant enfant encore, entendre bien les meilleurs auteurs latins, et découvrir* les sens les plus ca-

Témoignages des PP. *Lucas* et *Rapin*.

[1] Jacques *de Lœuvre,* Préface de son livre : *Analogies de la langue latine;* Paris, 1698, in-12.

[2] « Eum (Delphinum) sæpè audivimus, cùm tàm expeditè *Latina Gallicè, Gallica Latinè* redderet, ut mihi, cæterisque nec iniquis talium rerum æstimatoribus, *utriusque linguæ scientissimus videretur.* » (De Monumentis publicis *Latinè inscribendis,* Oratio, VII kalend. decembr. 1676, à Joanne Lucâ, Societ. Jesu; Paris, 1677, in-12.)

[3] R. *Rapini,* Societat. Jesu, ad ducem *Montauserium,* Elegia, 1668.

[4] Réflexions sur la Poétique d'Aristote [par le R. P. *Rapin*], ouvrage dédié au Dauphin; Paris, 1674, in-12. Voir la *Préface.*

chés de leurs écrits; » ajoutant que, « *dès ces premiers temps, le jeune prince n'hésitait guère dans ces exercices, pour peu qu'il eût consenti à être attentif*[1]. »

Témoignage d'*Anne Le Fèvre* (Mme Dacier).

La savante Anne Le Fèvre, comme elle eut, un jour, surpris le Dauphin, qui traduisait, à livre ouvert, les comédies de Térence, s'en pouvait à peine croire elle-même ; et on l'entendit toujours, dans la suite, se récrier sur la prompte sagacité du jeune humaniste, à saisir les sens les plus cachés d'un auteur si délicat et si fin [2]. Térence, à la vérité, et Virgile, étaient chers à ce prince, entre tous les autres poëtes. Salluste, César, parmi les historiens, firent ses délices (Bossuet, expressément, le remarque, dans sa lettre à Innocent XI [3]); Mme de Maintenon, dans la suite, écrivant à la duchesse de Ventadour, « M. le Dauphin, lui mandait-elle gravement, M. le Dauphin, qui, à l'âge de cinq ans, avait sû *mille mots latins*, n'en savait plus *un seul*, *quand il fut devenu maître de lui*[4]. » On pourra choisir entre des paroles si manifestement hasardées à la légère, et ce qu'ont dit, sur cela, tant de graves contemporains, dont nous avons rapporté les témoignages. Ajouterons-nous qu'en 1681, au plus fort des démêlés sur la Régale, un bref latin d'Innocent XI, arri-

[1] *Bossuet*, Epistola ad Innocent. XI, de Institutione Ludovici Delphini (april. 1679).

[2] Anna *Lefèvre*, Epistola *Dedic.* in capite *Flori* (*ad usum Delphini*), 1674, in-4°.

[3] « In poetis, *Virgilio* maximè *ac Terentio* est delectatus : in historicis, *Sallustio ac Cæsare*. » Bossuet, Epistol. de Institut. Delphini, § 3.

[4] Lettre de Mme *de Maintenon* à la duchesse *de Ventadour*, 16 juin 1715, édit. de *la Beaumelle*, 1756, in-12, t. VII, pp. 40, 41.

vant de Rome, ayant été apporté à Louis XIV, environné de toute sa cour, le Dauphin l'avait, sans préparation, sans hésiter, traduit, lu, *en français,* au monarque, à toute l'assistance [1]? Ceci est infiniment petit, mais, du moins, véritable; et les contes que l'on fit, sur ce point, à Mme de Maintenon, ne méritaient, assurément, pas que *sa solidité* daignât les agréer, et prît le soin de les répandre.

Remarques, faites par le Dauphin, dans le cours des *leçons.*

Dans cette *salle d'étude,* où l'on nous voudrait faire accroire que « *le précepteur fut tout, et que le disciple ne fut rien,* » des *réflexions* spontanées de ce prince témoignèrent, plus d'une fois, de son intelligente et sympathique attention aux récits qui l'avaient le plus vivement frappé dans les histoires. Toutes choses, à la vérité, entre le précepteur et son élève, dans les dernières années surtout (1678-1679), se passant sous la forme d'*entretiens,* plutôt qu'en *leçons,* de là, pour le jeune prince, quelle liberté! et eût-on pu, tout ensemble, imaginer un plus sûr moyen, pour le précepteur, de connaître à fond son disciple? — Ainsi, comme le maître, un jour, expliquait les *Commentaires* de César, le Dauphin, tout à coup, remarqua, de lui-même, que « *les Romains,* sous le commandement de ce grand capitaine, *avaient subjugué les Gaulois, plus encore par les adresses de l'art militaire que par leur valeur* [2]. » — Ainsi encore, comme Bossuet, une autre fois, sembla se complaire à louer Alexandre le Grand, d'avoir, avec tant de générosité, entrepris, lui seul, la défense de toute la Grèce con-

Paroles du Dauphin, contre les musulmans.

[1] Mss., Lettres anecdotiques et curieuses, 30 mai 1682. (Mss. Bibl. impér., *Suppl. franç.,* nos 1643 et 1651.)

[2] *Bossuet, Discours sur l'histoire universelle,* 3e partie, *Empires,* chap. VI.

tre les Perses, son jeune auditeur l'interrompant soudain, « combien (s'était-il écrié), combien ne serait-il pas plus glorieux encore à un monarque chrétien, de repousser, d'abattre le Turc, cet insolent ennemi de toute la chrétienté, si menaçant pour elle, et qui la presse, de toutes parts[1] ! » Le jeune descendant de saint Louis s'indignait que la Palestine demeurât toujours au pouvoir de ces barbares. Dans cette *Galerie des cartes,* où, précédemment, nous avons pénétré à sa suite, ce prince, un jour, indiquant, de l'extrémité de sa baguette, la terre sainte, devenue, et demeurée (ô honte!), l'une des provinces du Grand-Seigneur, « faut-il (s'était-il écrié), que cette nation impie tienne ainsi opprimées sous son joug détesté des contrées où le Christ, autrefois, passa, faisant le bien, qu'il arrosa de ses sueurs et de son sang; ne verrons-nous point ce sinistre et odieux croissant tomber, abattu enfin, et à jamais terrassé au pied de la croix? Le roi, mon père, pourrait-il me laisser à accomplir un devoir si sacré et si pressant[2] ? » Le monde, à la vérité, depuis trop longtemps, étant en butte aux avanies des musulmans, Leibniz, en 1672, par un écrit composé tout exprès, adjura Louis XIV de donner la chasse à ces audacieux et redoutables mécréants[3]. Bossuet,

Zèle de Bossue contre les musulmans L'abbé Grad

1 *Bossuet,* Epistola ad Innocent. XI, *De Institutione Ludovici Delphini,* § 3.

2 Joannis *Gerbais,* De Seren. Delphini studiis felicibus, Oratio, n kalend. decembr. 1673, in-folio. — *Delphineis,* auctore Joanne de *La Faye,* 1676, lib. VIII, p. 100. — Lettre de *Bossuet* à Innocent XI, 24 nov. 1678, t. XXXVII, pp. 192, 193.

3 *Projet d'une expédition en Égypte,* présenté à Louis XIV, par Leibniz, en 1672. (*Biographie générale,* article : *Leibniz,* par M. *Hœfer.*) — Lettres et Opuscules de *Leibniz,* par M. le comte *Foucher de Careil.*

si vif, en chaire, autrefois, sur ce sujet [1], devait longtemps encore crier *aux armes;* son chaleureux zèle pour une si sainte cause ne le cédant en rien à celui des papes Clément IX et Innocent XI. Le docte abbé Gradi, patricien de Raguse, célèbre par ses ouvrages, étant (en 1678), venu en France, solliciter de Louis XIV de prompts secours pour sa patrie, menacée par les musulmans, l'évêque de Condom, l'accueillant avec la sympathie la plus déclarée, n'avait rien épargné pour lui ménager d'empressés et effectifs témoignages de signalée protection, e l'entier succès d'une négociation si patriotique et s sainte [2].

ptitude
Dauphin
pour les
thémati-
ques.

Les *sciences*, les *arts* devaient, ainsi que les *lettres* trouver chez le Dauphin sympathie et aptitude. Monseigneur (Bossuet, ici encore, est notre garant) ava entendu Euclide, tout d'abord [3]. A la vérité, so maître, François Blondel, était le plus éclairé, et tout ensemble, le plus agréable des professeurs. Mai en géométrie (et c'est Euclide lui-même qui l'a dit « *en géométrie, il n'y a point de route pratiquée to exprès pour les rois* [4]. » Un témoin digne de foi, ju d'ailleurs très-compétent, Jean Doujat, émerveil des rapides progrès de Monseigneur en cette scienc s'était écrié : « *Que l'on me montre un sujet pl prompt que ce prince à pénétrer ce que la géométr*

[1] Nos *Études sur la vie de Bossuet,* in-8°, t. II, pp. 493 suiv.

[2] Correspondance entre Rome et le gouvernement de Louis X années 1678, 1679. — *Bayle, Critique générale de l'histoire u calvinisme,* lettre IV, n° 6. — Le même, Lettre à *Minutoli,* 1er j vier 1680.

[3] *Bossuet,* Epist. *De Institutione Delphini,* § 11.

[4] *Biographie générale,* article : *Euclide* (d'Alexandrie).

offre de plus abstrait, et qui sache en mieux tracer les figures[1] *!* »

Le Dauphin *dessina* et *grava* avec succès.

L'illustre Israël Sylvestre avait été choisi (1673) pour enseigner au Dauphin l'*art du dessin;* et le royal disciple ayant su mettre à profit ses leçons, on montrait autrefois, dans la galerie du château d'Eu, quelques *dessins,* donnés, en 1677, par le jeune prince à *Mademoiselle,* qui, de sa main, y avait inscrit le nom de l'auteur [2]. La Bibliothèque impériale et (croyons-nous) le Musée du Louvre en possèdent plusieurs de lui aussi[3], tant au crayon qu'à la plume; et Dangeau en mentionna, dans son *Journal,* deux ou trois, que Monseigneur lui-même lui avait donnés[4]. Mais nous n'avons pas, sur ce point, tout dit encore. Le Dauphin, admirateur passionné des prodiges enfantés sous ses yeux par le magique burin de Sylvestre, n'ayant pu résister au vif désir de s'essayer dans ce bel art, était parvenu bientôt à graver quelques planches. Survenant, un jour, à l'improviste, chez Sylvestre, qui se trouva n'être point au logis, il avait, à la hâte, gravé un paysage, dont l'habile maître, à son retour, se devait montrer satisfait, non moins que surpris. Une estampe de Monseigneur, représentant le château de Saint-Germain, avait fait plus de bruit que toutes les autres de la même main, le duc de Saint-Aignan et le marquis de Tierceville ayant, dans des pièces de vers (insé-

[1] Joannis *Doujat,* Epistola dedicat. ad Delphinum (1er novembre 1678), in capite *Titi Livii, ad usum* Delphini, 1679, in-4°.

[2] Indicateur de la galerie du château d'Eu, 1836, nos 21, 22, 35.

[3] *Journal* de *Dangeau;* Paris, Didot, 1854, t. I, p. 6, et la première *note.*

[4] *Dangeau,* Journal, *loco citato.*

rées au *Mercure galant*), célébré, avec le mérite de la gravure, l'obligeante bonté de l'auguste graveur, qui leur en avait envoyé des épreuves[1].

Le Dauphin est-il l'auteur de l'*Histoire abrégée de France?*

L'*Histoire abrégée de France*, que l'on publia en 1747, sous le nom du fils de Louis XIV, serait, sans contredit, le plus irrécusable témoignage de la capacité de ce prince, s'il pouvait être permis de penser qu'elle fut, de tout point, son ouvrage. Bossuet, il est vrai, dans plusieurs rencontres, parla sur cela en des termes qui sembleraient donner lieu d'attribuer au Dauphin toute cette *histoire*. Il la mentionna, en 1679, dans sa *Lettre à Innocent XI*, comme « écrite de la main de ce prince, et étant de son style[2]. » A deux années de là, dans le *Discours sur l'histoire universelle, dédié au Dauphin,* parlant de Charlemagne au jeune prince, « l'histoire de cet empereur (lui disait le prélat) fait partie de *celle de France*, *que vous écrivez vous-même, Monseigneur, et que vous avez déjà si fort avancée*[3]. » Géraud de Cordemoy, lecteur du Dauphin, l'abbé Fleury, d'autres encore, de l'entourage lettré de Monseigneur, mentionnèrent, eux aussi, l'*histoire* dont il s'agit, ici, comme un ouvrage du royal disciple. Cordemoy, dans sa harangue de *réception* à l'Académie française (1675), admirant avec quel succès Monseigneur s'attachait à cultiver la *langue de sa nation,* « *ce prince s'en sert* (avait-il remarqué) *pour* COMPOSER *l'histoire de ses plus illustres*

[1] *Mercure galant*, 1677 (*septembre*), pp. 226, 227.

[2] « Historia nostra... *Principis manu styloque, Gallicè simul et Latinè confecta.* » (*Bossuet,* Epist. *De Institutione Delphini*, § 14.

[3] *Bossuet, Discours sur l'histoire universelle, Empires,* chapitre VII et dernier.

aïeux[1]. » Fleury, précepteur des princes de Conti, dans une lettre à l'abbé de Cassagnes (qui le devra remplacer, pendant quelques jours, près de ses deux disciples), lui faisant connaître où en sont leurs études, indique l' « *Histoire de Mgr le Dauphin* », comme l'une des productions dont se pourront servir, durant son absence, l'obligeant *suppléant* et les deux élèves[2]. Bossuet, dans sa *Lettre à Innocent XI*, semble, encore une fois, la signaler, moins comme son ouvrage, que comme celui de son disciple. « *Quant à l'histoire de France* (manda-t-il au pontife), nous en exposions, chaque jour, de vive voix, à Monseigneur ce que, sans trop de fatigue, son esprit et sa mémoire en pourraient porter. Après quoi, le prince, de son mieux, nous redisant ce qu'il venait d'ouïr de notre bouche, le devait, sur l'heure, *écrire en français*, puis *traduire en latin;* et toujours les deux textes furent corrigés par nous avec un soin extrême. Nous relisions, M. le Dauphin et moi, tous les samedis, sans y manquer jamais, et avec une très-grande attention, ce qui avait été fait ainsi durant la semaine. L'ouvrage, avec le temps, étant devenu considérable, fut divisé en plusieurs livres, que Monseigneur revoyait fréquemment[3]. » Le prélat, assurément, donnait ici au Dauphin une grande part à cet *Abrégé d'histoire*. Monseigneur lui-même, déclarant *sien* ce travail, au moment où il va, de sa propre main, tracer le récit du règne de Hugues

[1] *Géraud de Cordemoy*, père, Discours de réception à l'Académie française, 12 décembre 1675.

[2] *Fleury*, Lettre à l'abbé *de Cassagnes*, 3 juillet 1676. (*Isographie*, in-fol., deux tomes.)

[3] *Bossuet*, Epistola *De Institutione Delphini*, 8 mars 1679, § 4.

Capet : « *Comme je tire* (dit-il) *mon origine des Capevingiens,* J'AI DESSEIN D'ÉCRIRE LEUR HISTOIRE *plus au long que* JE N'AI FAIT CELLES *des races précédentes*[1]; » et, de nouveau, à la fin de l'histoire du règne de Louis IX : « *Je me suis* (lui faisait-on dire), *je me suis attaché,* non-seulement *à raconter* les actions de ce saint roi, mais encore à transcrire les préceptes qu'il a laissés à ses enfants, [préceptes] *qui sont le plus bel héritage de notre maison,* et que nous devons estimer plus précieux que le royaume qu'il a transmis à sa postérité[2]. » Ceux qui, en 1747, publièrent cette *histoire* (ignorée jusque-là), prenant à la lettre ces manières de parler, dont ils n'avaient pu pénétrer les motifs, annonçèrent l'ouvrage comme « une production du Dauphin, revue, corrigée par son précepteur », qui, au demeurant, « y avait eu part. » Ces messieurs, du reste, ayant entre les mains, outre le *texte français* (qui va jusqu'en 1574 inclusivement), le *texte latin* (qui s'arrête, lui, dès l'année 1483, à la mort de Louis XI), firent une remarque singulière. Ce *texte latin* leur ayant, avec raison, paru très-supérieur au *texte français,* l'évêque de Condom (donnèrent-ils à entendre, pour expliquer cette différence), l'évêque de Condom s'était, ce semble, retenu, et comme défendu de lui-même, dans la correction du *texte français* (qu'on projetait de mettre en lumière, sous le nom de Monseigneur), et qui, si on l'eût remanié avec une application arrêtée, et refait trop à fond, n'eût pu être considéré comme étant véritablement son ouvrage. Le *texte latin*, au contraire, devant demeurer ignoré du public, c'était

[1] *Bossuet, Histoire abrégée de France,* liv. IV. *Hugues Capet.*
[2] *Bossuet,* même ouvrage, liv. IX. *Règne de Saint-Louis,* in fine.

, pour Bossuet, une favorable occasion d'initier, ɜ plus en plus, son disciple à l'élégance de la *langue tine,* en corrigeant ce *texte* avec un soin plus per-stant, et en en faisant, pour ce prince, un texte ɔuveau presque de tout point. Aussi ces éditeurs ıgèrent-ils « aisé, pur, élégant », le *texte latin,* revu nsi de près et refait par le maître[1]. Un savant ɜlge, le chevalier Marchal, plus frappé qu'eux en-ɔre du mérite de ce dernier texte, qu'il avait exa-ıiné avec plus de loisir (l'ayant sous les yeux, dans ɔ dépôt confié à ses soins[2]), alla jusqu'à en déclarer *la latinité si pure, si élégante, qu'elle ne serait pas ésavouée* (assurait-il) *par un Velleius Paterculus ou n Tacite*[3] ! »

A Bossuet devront, pensons-nous, demeurer, en onne justice, et le *texte français,* et le *texte latin* de ouvrage. D'abord, en ce qui regarde le *texte fran-ɪis,* Bossuet lui-même, plus tard, dans la contro-erse sur le quiétisme, se déclara l'auteur de cet *brégé d'histoire.* Car l'archevêque de Cambrai, qui ıvait eu de lui, précédemment, en *manuscrit,* et s'en ait servi pour l'éducation du duc de Bourgogne, ɜtant, à dix années de là, imaginé y trouver, en ce ıi touche à l'*amour désintéressé*, les principes, les

Bossuet est, à proprement parler, l'auteur de cette *Histoire abrégée.*

[1] L'abbé *Pérau,* Avertissement, en tête de son édition des *'œuvres de Bossuet,* 1747, in-4°, t. XI, pp. XXII-XXIII.

[2] La Bibliothèque royale de Bruxelles possède tout le *texte latin* cette *Histoire, jusqu'à l'année* 1483 *seulement;* le Dauphin, ɔonnu assez familier, désormais, avec le latin (Bossuet le déclare), ant été dispensé, par lui, d'écrire, à l'avenir, ses récits en cette ıgue. (*Bossuet,* Epist. ad Innocent. XI, *De Institutione Delphini,* 4.)

[3] *Notice* sur trois *manuscrits* inédits de *Bossuet,* par le cheva-r *Marchal.* (Bulletins de l'Académie royale de Belgique, t. XVII, 3.)

sentiments proposés par lui, depuis peu, dans son livre des *Maximes des Saints* (qu'allait bientôt rejeter l'Église) : « Rappelez-vous, Monseigneur (disait-il alors à l'évêque de Meaux), *rappelez-vous,* je vous supplie, les *instructions que vous donnâtes autrefois à Mgr le Dauphin.* Les voici...... » Suivent, ici, en effet, extraites de l'*Histoire de France, en abrégé* (*manuscrite* encore alors), quelques *instructions,* données, vingt années auparavant, par Bossuet au prince royal, et où l'auteur des *Maximes des Saints* avait, bien à tort, cru retrouver les sentiments hasardés par lui, depuis peu, et dont l'Église se montrait en peine. Triomphant, néanmoins, sur cela (très-gratuitement, hélas!), « Voilà (s'écriait cet archevêque), voilà l'*amour* [*de Dieu*] *que vous avez enseigné à Mgr le Dauphin,* comme étant plus précieux que la couronne de Saint-Louis. Dites, Monseigneur, *lui enseigniez-vous, alors, l'erreur fondamentale du quiétisme*[1] ? » Bossuet, interpellé en des termes si pressants, ne se pouvant dispenser de répondre, apprenons de lui ce que c'est, proprement, que cet *Abrégé de l'histoire de France*, et de qui, en réalité, cette production fut l'ouvrage. « On m'objecte (répliquait-il), on m'objecte les *thèmes que je donnais à Mgr le Dauphin. C'était, en abrégé, l'histoire de France. J'y ai rapporté* l'instruction de saint Louis à sa fille Isabelle. M. de Cambrai a fait lire à Mgr le duc de Bourgogne, avec attention et approbation, *cet abrégé de l'histoire, qui avait fait le sujet des thèmes de Mgr le Dauphin.* Où était l'inconvénient de lui faire lire les sentiments de saint Louis? Ne sont-ils pas (comme

[1] *Fénelon,* 3e *Lettre,* en réponse à M. l'évêque de Meaux, n° 13. (Œuvres complètes de *Fénelon,* 1821, in-8°, t. VI, p. 363.)

M. de Cambrai *remarque lui-même que* JE L'AI DIT, *dans cet* ABRÉGÉ), un héritage que ce saint roi a laissé à ses descendants; héritage plus précieux que la couronne de France [1]? » On sait, à cette fois, et nous l'avons appris de la bouche de Bossuet lui-même, ce que c'est, au vrai, que le *texte français* de l'*Abrégé d'histoire* dont il s'agit ici; série de *thèmes* proposés naguère par le prélat à son disciple, offrant le récit continu des règnes de nos rois, depuis les premiers temps jusqu'à la mort de Charles IX (1574). Quant au *texte latin* (si supérieur, selon ce qu'en ont pensé l'abbé Pérau et le chevalier Marchal), est-il, ici, besoin de remarquer (ce que chacun de nous, déjà, n'a pu manquer de se dire), que la *traduction latine*, *essayée* par Monseigneur, n'ayant pu, malgré tout son zèle, *égaler le texte français*, le *latin* du jeune prince, revu toujours, raturé, biffé, cancellé, corrigé, et, en un mot, *refait à fond* par le maître, avec plus d'application encore et de loisir qu'il n'en avait donné au *texte français*, était donc, lui aussi, l'ouvrage de l'infatigable précepteur; ouvrage supérieur au premier; Bossuet, dans son désir de rendre la langue latine familière, de plus en plus, à son disciple, s'étant, ici, appliqué davantage, et comme surpassé lui-même! Pour ne parler, présentement, que du texte français, le seul qui ait été mis en lumière, outre ce que déjà nous avons entendu Bossuet nous en dire, lors du débat sur le quiétisme, ce prélat, vingt années auparavant (1676), comme il écrivit à Daniel Huet, qui l'allait *suppléer*, durant quelques jours, auprès de Monseigneur, « *j'aurai soin* (lui avait-il

[1] *Bossuet, Remarque sur la Réponse de M. de Cambrai* à la *Relation sur le quiétisme*, conclusion, n° 20, t. XXX, p. 217.

mandé, *j'aurai soin de vous envoyer la suite de l'*HISTOIRE [1]; » ayant ici en vue, évidemment, ce qu'il en avait composé ou revu, depuis peu. Du reste, on savait bien, dans sa famille et dans sa maison, qu'il en était, au fond, le véritable auteur. L'abbé Bossuet, comme il venait de lire (à Rome), l'écrit où Fénelon avait paru se prévaloir de l'*Histoire de France*, manda, le jour même, à son oncle : « Vous aurez vu l'argument que veut tirer M. de Cambrai, *du thème que vous avez donné à Monseigneur* [2]. » L'abbé Ledieu, qui, dans ses *Mémoires*, mentionne avec louange plusieurs productions de l'évêque de Meaux, eut soin d'ajouter que « les ouvrages de philosophie composés par le prélat, sa *Métaphysique*, et même SON HISTOIRE DE FRANCE, n'étaient pas moins parfaits [3]. » Joseph Saurin, demeuré constamment dans la familiarité de M. de Meaux, depuis qu'il eut abjuré entre ses mains le calvinisme, devait, en 1704, dans un judicieux *Éloge* du prélat (décédé récemment), signaler, parmi les productions laissées en portefeuille par le grand évêque, « *des thèmes donnés par lui, autrefois, au Dauphin, son disciple, qu'il avait obligé de les traduire en latin* [4]. » Et comme l'abbé Bossuet voulut, à quatre années de là, procurer la publication de cette *histoire* (qui devait toutefois ne voir le jour qu'après lui), un *Privilége du roi*, obtenu par cet abbé (24 mars 1708), mentionne expressément

[1] Lettre de *Bossuet* à D^el^ *Huet*, 6 août 1676.

[2] Lettre de l'abbé *Bossuet* à l'évêque de Meaux; Rome, 7 octobre 1698. (*Bossuet*, édit. Versailles, t. XLI, p. 516.)

[3] *Ledieu*, t. I, p. 151.

[4] *Saurin* (Joseph), *Éloge de l'évêque de Meaux, Journal des Savants*, 8 septembre 1704, p. 563.

« l'*Histoire abrégée des rois de France*, parmi les *Ouvrages posthumes de l'évêque de Meaux*, » qu'on l'a autorisé à faire imprimer [1]; et ce Privilége, délivré en un temps où Monseigneur existait encore [2], ne prouverait-il pas, lui seul, qu'il s'agit, ici, de l'œuvre, non point du disciple, mais du maître lui-même?

Projet de publier cette *Histoire* sous le nom du Dauphin.

Qu'on eût, du reste, projeté, dans le principe, de donner au public cette *Histoire abrégée de France*, comme une production de *Monseigneur* [3], quelques circonstances sembleraient permettre de le croire; par exemple, ce que nous avons entendu Bossuet, en 1679, exposer sur cela, à Innocent XI; mais, plus encore, les paroles du Dauphin, lorsque, en deux rencontres (ainsi qu'on le voyait tout à l'heure), il parla, *en son nom propre*, et comme auteur de toute cette *histoire*.

Divers livres publiés *sous les noms* de rois, ou de princes.

Apparemment, pour se mieux assurer l'*attention* de Monseigneur, et stimuler davantage son zèle, trop enclin au relâchement, on était convenu que cet *Abrégé*, auquel le prince eut, après tout, quelque part, serait présenté au public, comme étant, de tout point, son ouvrage, et mis, *sous son nom*, en lumière. « *La Guerre des Suisses*, traduite du premier livre des Commentaires de Jules César », n'avait-elle point été publiée ainsi (1651), à l'imprimerie royale, comme l'*œuvre de Louis XIV*, âgé alors de *treize ans* [4]; et

1 « Permettons... à l'abbé Bossuet de faire imprimer les *ouvrages posthumes* du feu sieur évesque de Meaux, contenant *la Politique*; l'*Histoire abrégée des rois de France*; le *Traité de la connaissance de Dieu et de soi-même*, etc... » (Privilége royal, 24 mars 1708, publié, en 1709, dans la 1re édit. de *la Politique*, in-4°.)

2 Monseigneur ne mourut qu'en 1711.

3 L'abbé *Pérau*, *Avertissement* du tome XIe de son édition in-4° des *OEuvres de Bossuet*, pp. XXII, XXIII.

4 *Guerre* (la) *des Suisses, pour la conquête des Gaules*, traduite

n'avait-on pas vu, à cinq années de là, paraître sous le nom de *Monsieur*, frère du roi, *une traduction de Florus*, avec d'excellentes *Notes;* encore que le tout, *traduction*, *commentaire*, fût du fils de La Mothe-Le Vayer, précepteur du jeune prince [1]? Cette pratique n'était pas nouvelle; qui ignore que les *Préceptes d'Agapétus à Justinian* [2], et aussi les *Parva christianæ pietatis officia* [3], avaient été imprimés ainsi autrefois; savoir : le premier de ces livres en 1612; — le deuxième en 1642, sous le nom de Louis XIII, encore qu'ils fussent, presque certainement, de David Rivault, sieur de Fleurance [4]? Après cela, le bruit que firent, en 1678, les *Œuvres d'un auteur de sept ans* (le duc du Maine) [5], avait bien pu, aussi, donner la pensée d'exciter le Dauphin à redoubler d'efforts, en lui proposant pour stimulant, et lui montrant en perspective un *Abrégé de l'histoire de*

du premier livre des Commentaires de César, par Louis XIV, *Dieudonné*, roi de France et de Navarre; Paris, de l'imprimerie royale, 1651, in-fol. (Louis XIV était âgé de treize ans.)

[1] Histoire de l'Académie française, par *Pellisson* et *d'Olivet*, 3e édit., 1743, t. II, p. 140, et la *note*.

[2] Préceptes d'Agapetus à Justinian, mis en françois par le roi très-chrestien Louis XIII, en ses leçons ordinaires; Paris, Pierre le Court, 1612, in-8°, 23 pages. « Cette traduction, faite sur une version latine, est moins de Louis XIII que de *Rivault.* » (*Niceron*, t. XXXVII, p. 321). Louis XIII était, alors, âgé de onze ans.

[3] *Parva Christianæ Pietatis officia, per christianissimum regem Ludovicum XIII ordinata;* Paris, 1642, in-16. — En 1643, après la mort de Louis XIII, on imprima *le codicille de Louis XIII*, roi de France, trois volumes in-18.

[4] *Barbier, Dictionnaire des ouvrages anonymes*, n° 21,142, et 14,539. — *Niceron*, t. XXXVII, p. 321.

[5] *OEuvres diverses d'un auteur de sept ans*, ou *Recueil des ouvrages de M. le duc du Mayne*, qu'il a fait pendant l'année 1677 et dans le commencement de 1678; Paris, 1685, in-4°. Ce duc était né le 31 mars 1670.

France qui, réputé être son ouvrage (pour peu qu'il y eût pris de part), pourrait, de plus, être, *sous son nom*, mis en lumière.

Mais que cette *Histoire abrégée de France*, *telle qu'elle est venue à nous*, ait, en réalité, été *rédigée* par le prince royal, outre que nous venons d'entendre Bossuet lui-même s'en reconnaître l'auteur, il ne faut que la lire avec quelque attention, pour y apercevoir, au milieu de bien des pages moins saillantes, des traits inattendus, des réflexions profondes, de rapides et lumineuses appréciations d'hommes, de choses, des *caractères*, des *portraits*, ébauchés seulement, il est vrai, mais où, avec évidence, se décèle la touche du maître. Tout lecteur un peu familier avec la manière de Bossuet y saura reconnaître la franche et naïve allure du grand homme, sa pensée jetée, indiquée, au courant de la plume, sans préoccupation d'auteur, sous un tour spontané, simple, naturel et vrai, qui n'appartint jamais qu'à lui [1]. Si, cependant, des événements se sont offerts, qui aient particulièrement intéressé et ému le prélat; si, sur la scène, apparaissent des personnages dont le caractère ait mérité ses sympathies, ou dont les attentats l'aient indigné; en un mot, aux moments solennels de notre histoire, Bossuet, quoi qu'il en

Appréciatio[n] de l'*Histoi[re]* *abrégée de France*

[1] Voir ce qui y est dit, en 774, *de la fin du règne des Lombards* (*règne de Charlemagne*); — des démêlés entre Philippe le Bel et Boniface VIII (1294 à 1304); — de la fin du règne de Charles VI; — dans le *règne de François Ier*, du *concordat de Bologne*, de la *nomination aux évêchés*; — de *la Réforme*; — de Henri VIII, roi d'Angleterre; — de la mort du Dauphin; — les *Portraits* de Calvin; — de Montluc; — dans le règne de François II, de la conspiration de la Renaudie; — de Marie Stuart; de la mort de Philippe IV. On pourrait multiplier ces indications.

ait, se laisse reconnaître ou entrevoir, tout au moins. Ainsi, Clovis, trop oublieux du baptême que, naguère, il reçut à Reims, avec une émotion si vraie; oublieux aussi des serments solennels qu'il fit, alors, à Saint-Remi, s'emporte-t-il, plus tard, dans son ambition en délire, jusqu'à faire massacrer plusieurs princes de son sang! Bossuet, protestant hautement contre de tels crimes, « contraires (s'écrie-t-il), non-seulement à l'esprit du christianisme, mais, de plus, aux sentiments de l'humanité », reprochera sévèrement à Grégoire de Tours de n'avoir pas eu honte, d'écrire, lui évêque, l'apologie de ces horreurs; — et d'être allé jusqu'à dire que « *Dieu faisait prospérer ainsi ce monarque, parce qu'il marchait droit devant ses yeux* [1] ! »

ut ce ait écrit iet pour auphin, it pour rois fils prince.

L'abrégé de l'*histoire de France*, confié *en manuscrit* à l'abbé Fleury, lui avait servi dans l'*éducation* des deux jeunes princes de Conti [2]; et Fénelon, à son tour, s'en devait aider, pour l'instruction du duc de Bourgogne. Nous avons entendu ce prélat, en 1698, dans la dispute du quiétisme, en alléguer quelque chose à l'appui de ses idées; et l'évêque de Meaux déclarer, de son côté, en avoir fait part à cet archevêque pour l'éducation des fils de Monseigneur [3]. On en avait, du reste, usé aussi, et de quelques autres productions du même auteur, pour l'éducation du duc de Chartres. En 1687, un employé à la Bibliothèque du roi, Pessoles, ayant droit à une rémunération, parce qu'il avait, *par ordre*, « transcri

[1] *Bossuet, Histoire de France,* règne de Clovis Ier.

[2] Lettre de l'abbé *Fleury* à l'abbé *de Cassagnes,* 3 juillet 1676.

[3] *Bossuet,* Remarques sur la réponse de M. de Cambrai, t. XXX, p. 217.

plusieurs des *ouvrages composés par M. de Meaux, pour l'instruction de Monseigneur le Dauphin* (la *Morale ;* — la *Métaphysique* [le *Traité de la connaissance de Dieu et de soi-même*], et une « Partie de l'histoire de France, *par Monseigneur l'évêque de Meaux* », [remarquons ces dernières paroles], la somme de *trois cents livres*, due à ce copiste, pour sa tâche, lui devait être payée par Parisot de Saint-Laurent, attaché, en qualité de *précepteur*, à la personne *du duc de Chartres*[1], qui, à la date de la *quittance* de Saint-Laurent, était âgé de *treize ans*. Ces *copies*, en un mot, avaient été demandées *pour le duc de Chartres*, et non point pour le duc de Bourgogne, qui n'avait alors que *cinq ans*, et dont Fénelon fut nommé le précepteur, à deux années de là seulement (en août 1689)[2].

S'étonnera-t-on que cette éducation royale, conçue dans de telles idées, continuée, dix années durant, dans le même esprit, et avec tant de zèle, ait été, pour la France, pour les autres nations aussi, de proche en proche, un événement très-considérable? Le pape Innocent XI devait, des premiers, s'y montrer attentif, frappé qu'il fut de ce qu'en disaient à l'envi, dans Rome, des Français de distinction, interrogés par lui, curieusement, sur ce sujet[3]. Touché

Innoce s'intéi à l'édu du Dau

[1] « J'ai reçu trois cents livres, pour la copie que j'ai écrite... de *la Morale*, de *la Métaphysique*, et de *l'histoire de M*gr *de Meaux*, jusqu'à Charles IX inclusivement. Fait à Paris, ce mercredi 19 novembre 1687. PESSOLES. » (Notice du chevalier *Marchal*, déjà citée.)

[2] *Fénelon* prêta serment, en qualité de *précepteur*, le 29 août 1689. (Journal de *Dangeau*, 29 août 1689, t. II, p. 460.)

[3] « Audivimus, *et quidem ex omnium sermone*, Delphinum magno ad omnem virtutem impetu ferri, et paria pietatis atque in-

d'un tel concert de favorables témoignages, le pontife s'était senti pressé de mêler sa voix aux applaudissements de tous. Dans un bref (janvier 1679), honorable, au plus haut degré, pour l'*Exposition* (publiée à Rome, depuis peu, *en italien*, sous ses auspices), Innocent, après s'être épanché en affectueuses louanges pour cet ouvrage, en donnait, incidemment, de non moins flatteuses à l'auteur, sur l'éclatant succès des soins prodigués par lui, depuis huit ans, au Dauphin de France[1]. Le porteur de ce bref, Jean-Baptiste Lauri, *auditeur de la Nonciature*, en France, n'ayant point laissé ignorer à l'évêque de Condom l'ardent désir que ressentait le saint-père, de connaître à fond la méthode suivie par le prélat dans l'éducation de son royal disciple[2]; Bossuet, profondément touché de la sympathie, si hautement déclarée, dont le souverain pontife honorait ses efforts, s'était mis à l'œuvre aussitôt. De là, cette *lettre* (ou *relation*) fameuse, où, si fidèlement, avec tant d'élévation et d'éloquence, le grand homme expose le plan suivi par lui, sans relâche, dans l'ac-

bref d'In-cent XI, Bossuet. marche, om de ce e, auprès prélat.

Lettre Bossuet à cent XI, *e Instit. lphini*), ars 1679.

genii documenta præbere. » (1[er] bref d'*Innocent XI* à *Bossuet*, 4 janvier 1679. OEuvres de *Bossuet*, édit. Versailles, t. XVIII, p. 64.) — « Magnâ cum nominis tui laude, in absolutum religiosissimi ac sapientissimi principis exemplar, in dies, magis Delphinum institui, constantis famæ testimonio undiquè comprobari intelligimus. » (2[e] bref d'Innocent XI à Bossuet, 12 juillet 1679.—OEuvres de *Bossuet*, édit. de Versailles, t. XVIII, p. 69.)

[1] 1[er] bref d'Innocent XI à *Bossuet*, 4 janvier 1679. (Œuvres de Bossuet; Versailles, t. XVIII, p. 64.)

[2] « Petiit à me qui sedis apostolicæ negotia tractat... D. Joannes Baptista *Laurius*, uti perscriberem, ad Serenissimi Delphini animum informandum, quam viam secuti simus » (*Bossuet*, Lettre au cardinal Aldéran *Cibo*, 8 mars 1679. *Bossuet*, édit. de Versailles, t. XXXVII, p. 201.)

complissement de la tâche auguste que son roi lui confia [1]. La joie du saint-père, son ravissement, en entendant la lecture d'une pièce si exquise, seront aisément imaginés par ceux qui auront donné à cet inestimable récit l'attention sympathique et réfléchie qui lui est due par tant de raisons. L'illustre auteur n'ignora pas longtemps ce favorable accueil dont avait été honoré son écrit; le secrétaire des brefs, Augustin Favoriti, homme d'une grande littérature [2], et celui-là même qui venait de lire à Sa Sainteté la belle lettre : *De Institutione Delphini*, ayant, en diligence, mandé tout ce détail à l'abbé Renaudot, prompt lui-même à informer d'un si agréable succès l'évêque de Condom, son commensal et son ami [3]. Bientôt, d'ailleurs, vint à ce dernier une lettre du cardinal Aldéran Cibo, qui avait présenté au pape l'écrit de Bossuet. Lui faisant part de « *l'incroyable satisfaction* » causée à Sa Sainteté par cette lecture, à laquelle il avait, lui-même, été présent, il se plaisait à lui faire connaître ce qu'Innocent avait hautement témoigné se promettre d'un prince formé d'après de telles vues, et l'assura de la très-signalée bienveillance du saint-père; cette nouvelle production de l'illustre précepteur n'ayant pu qu'y mettre le comble [4]. Le pape lui-même, peu après, dans un

[1] *Bossuet,* Epist. ad Innoc. XI, *De Ludovici Delphini institutione,* 8 mars 1679.

[2] Moréri, article : *Favoriti* (Augustin).—*Jugements des savants sur les poëtes modernes,* par Adrien *Baillet.*

[3] Lettre de l'abbé *Favoriti, secrétaire des brefs;* Rome, 5 avril 1679, à *Renaudot.* (Œuvres de *Bossuet,* édition de Versailles, t. XXXVII, p. 203, *note* 2°.)

[4] Lettre du cardinal Alderan *Cibo* à *Bossuet,* 19 avril 1679. Œuvres de Bossuet, édit. de Versailles, t. XXXVII, pp. 202, 203.

ref d'In-
ent XI, à
ossuet
vril 1679)

deuxième bref, s'épanchant, de nouveau, avec Bossuet, sur ce sujet, « de si exquises semences, confiées à un sol si fécond, promettent au monde (lui mandait-il), une abondante moisson de félicité et de joie. Grâces soient rendues à Dieu, qui daigna donner au royal disciple un si incomparable maître! Puissent (sa bonté le permettant) être élevés, instruits ainsi tous les princes destinés à gouverner les empires[1] ! »

suet ne
lia point
lettre :
De
titutione
elphini.

Quand on voit Bossuet, après cela, garder le secret sur une telle *Lettre*, honorée et comme consacrée par des louanges si augustes; que dis-je? ne prendre nul soin de la conserver (préoccupé qu'il est, désormais, de nouveaux et pressants devoirs), l'humilit de ce grand homme, l'oubli si vrai, si constant, où invariablement, il vécut de lui-même, ne touchent ils pas plus encore que n'a étonné son génie? Contenter, par une réponse circonstanciée et fidèle, souverain pontife, désireux d'être pleinement inform sur ce sujet de si haut intérêt pour le monde, le sai évêque ne s'est proposé autre chose. Sans plus son ger, après cela, à ce qui le regarde, il néglige, perd de vue entièrement cette œuvre si notable qu après sa mort, sera fortuitement retrouvée dans maison d'un ecclésiastique de la cour, où elle de meurait comme oubliée depuis plus de vingt années Quand, dans la suite, des amis, des lettrés, conve sant avec lui, à Versailles, à Germigny, lui dema dèrent des nouvelles de cette Lettre, ainsi que e quelques autres productions applaudies de tous, a trefois, et qu'ils auraient extrêmement souhaité de

[1] Bref d'*Innocent XI* à *Bossuet*, 19 avril 1679. (*Bossuet*, édi on de *Versailles*, t. XXXIV, pp. 45 et suiv.)
[2] *Ledieu*, t. IV, pp. 122, 130, 131.

connaître : « *Ce sont* (répondait le prélat), *ce sont là des curiosités qui eurent leur occasion alors; mais il n'en faut plus parler, à cette heure*[1]. » Joseph Saurin, comme on lui eut communiqué, en *manuscrit,* après la mort de Bossuet, cette *Relation,* ignorée de lui encore, n'hésita pas à déclarer, dans un écrit public, que « si jamais on la mettait en lumière, *elle serait lue avec étonnement*[2]. » « Il faut être assuré (remarqua, de son côté, l'abbé Ledieu, sur ce sujet), que le prélat avait eu dessein de faire un ouvrage accompli, non-seulement pour l'expression, mais encore pour les pensées. *C'est, sans nul doute, un de ses plus beaux écrits*[3]. » Ainsi en devait-on juger, en tous lieux, lorsque, en 1709, trente années précisément après celle où Bossuet l'avait rédigée, cette *Relation,* par les soins de son neveu, parut en tête de la *Politique tirée de l'Ecriture sainte* (ouvrage ignoré, lui aussi, jusque-là, du public).

Appréciations de la lettre : *De Institutione Delphini.*

Bossuet écrivait au mieux en latin[4]; son ouvrage : *de Quietismo in Galliis refutato;* ses *Dissertations, en latin, sur les Psaumes,* sur les *Livres sapientiaux,* sur le *Cantique des cantiques;* sa dissertation : *de Excidio Babylonis,* en sont d'éclatants témoignages. Mais,

Bossuet écrivait *en latin,* avec *succès.*

[1] *Ledieu,* t. I, pp. 146, 153, 154.

[2] Joseph *Saurin, Éloge de l'évêque de Meaux.* (*Journal des savants,* 8 septembre 1704, p. 563.)

[3] *Ledieu,* Journal, 3 et 4 septembre 1707, t. IV, p. 130.

[4] Lettre *latine* de l'évêque Ferdinand *de Furstemberg* à Bossuet, 29 mai 1673. (Œuvres de *Bossuet,* édit. de Versailles, t. XVIII, p. 54.) — Lettre *latine* de *Bossuet* à ce prélat, *pridiè decembr.* 1674, édit. de Versailles, t. XXXVII, pp. 73 et suiv. — L'écrit : *De Quietismo in Galliis refutato,* est au tome XL, pp. 1 et suiv. Lire ce que mandèrent, sur cela, à *Bossuet,* l'abbé Bossuet (son neveu) et l'abbé *Phélipeaux,* 26 nov. 1697, t. XL, pp. 505, 509.—L'écrit : *De Excidio Babylonis* est au tome IV, pp. 1-195.

pour nous en tenir, ici, à cette relation : *de Institu-tione Delphini*, l'abbé Goujet n'hésita pas à la signa-ler, comme « *un chef-d'œuvre de latinité et d'él*... *quence* [1]; » et, de nos jours encore, un critique ém... nent a déclaré que « cette pièce, outre l'excellen... du fond, *est un morceau de très-forte latinité* [2]. »

CHAPITRE XIII.

Résultats de l'éducation du Dauphin, pour la France. — Ouvrages c...m-posés par Bossuet, dans cette vue. — Le Traité de la *Connaissance* ...*de Dieu et de soi-même.* — Le *Discours sur l'histoire universelle.* — ...*li-tique, tirée des propres paroles de l'Écriture sainte.* — Auteurs *ad* ...m *Delphini.*

Fénelon, précepteur, se servit des *écrits* composés par Bossuet pour Monseigneur.

Quoi que l'on veuille, au demeurant, penser ... Dauphin; — et fallût-il en croire Saint-Simon sur ... peu de fruit que tant de soins, à l'entendre, eure... pour le prince qui en avait été l'objet [3], du moi...s une éducation, si véritablement royale, devra-t-el...e à jamais, profiter au monde, de merveilleux ens...i-gnements s'y offrant en foule aux instituteurs ...es fils de rois. N'avons-nous pas, d'ailleurs, les liv...es immortels qu'inspira à Bossuet son ardent désir ...de donner à la France un Souverain bon, sage, instr...it et digne d'elle? Fénelon ayant, dans la suite, été ...p-pelé à élever les fils du dauphin, que lui resta...-il

[1] *Goujet, Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques* du dix-...ui-tième siècle; Paris, 1736, in-8°, t. II, p. 6.

[2] Histoire de la littérature française, par M. *Nisard*, chap. ...III, § 8.

[3] *Saint-Simon*, édit. de M. *Chéruel*, t. XII, p. 397. — Voir ...no-tre *Introduction*, relative à l'*éducation du Dauphin.*

que de marcher sur les lumineuses traces de l'illustre instituteur de leur père; d'user des méthodes suggérées à un tel maître par son dévouement et son génie; de se servir enfin de tant d'écrits composés par le prélat pour ce grand dessein [1]? Un homme si sagace l'avait su comprendre, tout d'abord; et la *Logique* de Bossuet; — son *Traité de la connaissance de Dieu; — l'Histoire abrégée de France; — la Grammaire; — le Discours sur l'histoire universelle; la Politique sacrée*, lus, expliqués autrefois, par l'évêque de Condom à *Monseigneur*, le furent, plus tard, par l'archevêque de Cambrai aux trois fils de ce prince [2].

Premier crayon du Traité de la connaissance de Dieu et de soi-même.

Le *Traité de la connaissance de Dieu et de soi-même*, négligé, lui aussi, et même perdu de vue, entièrement, par son humble auteur, devait, dans la suite, être, de jour en jour, lu, apprécié, admiré davantage; et il a conquis à jamais dans l'enseignement le rang d'honneur auquel, par mille raisons, il avait tant de droits. Quelle noble, féconde et salutaire étude, à la

[1] *Ledieu*, t. I, p. 151.

[2] On l'a vu, précédemment: 1° en ce qui concerne l'*Histoire abrégée de France;* 2° en ce qui regarde la *Grammaire latine* (de Bossuet), dont il existe une belle copie, de la main de l'habile calligraphe *Gilbert*, qui a écrit, sur le premier feuillet, les paroles que voici : « Copie de la Grammaire latine de Mgr le Dauphin, *pour Mgr le duc de Bourgogne*. (*Gilbert* pingebat, 1690.) » — Une copie du *Traité de la connaissance de Dieu et de soi-même*, confiée à Fénelon, pour *son disciple*, ayant été, après sa mort, trouvée dans ses papiers (1715), c'est d'après elle que se fit, en 1722, la 1re édition de l'ouvrage, qui, par cette raison, fut attribué à l'archevêque de Cambrai, par *Mylius*, dans la *Bibliotheca anonymorum*; Hamburgi, 1740, in-8°, t. II, p. 1283. — *La Politique*, elle aussi, servit, en *manuscrit*, au duc de Bourgogne. (*Préface* de l'abbé *Bossuet*, en tête de la première édition de *la Politique*, 1709, in-4°, n° 14.)

vérité, que celle où l'homme, appliqué attentivement à s'examiner lui-même, à considérer *son corps*, ses *organes*, son *intelligence, son âme;* l'union (étroite en lui) de deux natures si dissemblables, parviendra, à l'aide même des mystères de ce phénomène, à s'élancer vers Dieu, vers Dieu qui créa ces deux natures, et en ménagea la merveilleuse alliance!

ntretien Bossuet, avec Dauphin, encore enfant.

« L'homme (disait Bossuet), *l'homme sera toujours à lui-même une grande énigme* [1]; » et combien de fois, en chaire, il s'était montré en peine de ces problèmes! Il entreprenait, aujourd'hui, de les scruter à fond, dans ce *Traité,* ayant, de bonne heure, prépar son disciple à les bien entendre. Le sage maître, e effet, s'entretenant, un jour, avec ce prince, âg alors de dix ou onze années au plus : « Veuillez m le dire, Monseigneur (lui avait-il demandé), quell main vous tira des ténèbres du néant, pour vous pr duire à la lumière; — quelle main, après avoir artistement conformé les organes divers qui const tuent votre corps, les anima, leur imprimant le mo vement, l'action, et, en un mot, leur donna la vi Qui, aussi, vous doua d'une *intelligence* capable connaître Dieu, de l'aimer, de s'unir à lui? » — « *Di lui-même,* » avait répondu l'enfant royal. « Oui; Dieu, assurément » (avait repris le pontife); « m l'univers, lui aussi, l'univers tout entier est son o vrage; ouvrage fait, non point à la manière de ce des hommes, comme ce vaste palais [Versaille], qu'édifie, présentement, le roi votre père, et q e, sous ses yeux, sous les nôtres, construisent, à fo ce de pierres, de bois, de fer, de marbre, de bron e,

[1] *Bossuet,* Histoire des variations, liv. I, § 17.

arrachés aux entrailles de la terre, des milliers d'hommes de labeur, appliqués, tout le jour, à préparer, à façonner les matériaux, à les mettre en place, à les coordonner! Dieu, lui, Dieu, seul, Dieu, sans matériaux, sans engins d'aucune sorte, sans secours de bras, sans aide d'homme vivant, a, sans nul effort, par son unique vouloir, produit, ensemble, sa matière et son ouvrage; toutes choses recevant de lui, au même instant, l'être, la forme, l'harmonie, la beauté [1]. »

Trait de l connais. de Dieu de soi-m

Reprenant, à plusieurs années de là, cet entretien, avec son disciple, plus capable, désormais, d'entendre le détail de ces hauts enseignements, Bossuet n'allait plus avoir qu'à charger sur sa première ébauche; c'est l'objet du *Traité de la connaissance de Dieu et de soi-même*. L'illustre maître particularisera, à cette fois; et expliquant *l'homme,* les fonctions de ses *organes,* les facultés de son *âme,* il déclarera à son disciple, il lui fera comprendre, sentir, confesser qu' « *un si grand ouvrage parle bien haut de son artisan!* » — « Pourrait-on, en effet, s'écrie-t-il, pourrait-on proférer un mot, un seul; pourrait-on respirer, se mouvoir, *et ne sentir point Dieu présent* [2]? » Par cette sublime, féconde et sanctifiante étude, un si grand esprit, après avoir appris à *connaître*

[1] Écrit : *De Existentiâ Dei,* composé par *Bossuet,* pour le Dauphin, avant le mariage de ce prince. (Notes de *Ledieu,* mss. Bibliothèque impériale.) Nous le publiâmes, *pour la première fois,* en 1828, à la suite de *la Logique* de *Bossuet,* avec une fable (alors *inédite* aussi) du prélat, composée pour Monseigneur. Une des copies de l'écrit : *De Existentiâ Dei,* portait des corrections de la main de *Bossuet.*

[2] *Bossuet, Traité de la connaissance de Dieu,* etc., chap. IV, édit. de Versailles, t. XXXIV, pp. 271-279.

l'homme, en était, pas à pas, venu à *connaître Dieu, à l'aimer,* à l'aimer d'autant plus ardemment qu'il l'avait mieux su connaître[1] : « *Un grand philosophe instruisant un grand prince;* » c'est ce que Joseph Saurin reconnaîtra tout d'abord; c'est ce que tous, à jamais, verront, avec lui, dans ce bel ouvrage [2], quand le *manuscrit,* après la mort de Bossuet, aura été découvert dans les portefeuilles du grand et humble évêque. Nous ne saurions nous arrêter, ici, à reproduire tant de louanges prodiguées à ce livre par le dix-septième siècle, par le dix-huitième aussi, mais surtout par le nôtre, qui s'en montre plus préoccupé encore que ne le furent les deux précédents.

Premières publications (défectueuses), de ce Traité. 1722. 1741. 1818.

Imprimé en 1722 [3], avec négligence, incorrection, sans qu'on sût, alors, qui en était l'auteur (tant Bossuet avait oublié cette production et s'était oublié lui-même); attribué, quelque temps, à Fénelon par des bibliographes mal informés [4], ce *Traité,* en 1741, reparut, sous le nom, cette fois, de son véritable auteur, mais altéré, hélas! et défiguré, plus encore

[1] *Morgagni* disait : « Mes connaissances en médecine et en anatomie ont mis ma foi *à l'abri même de la tentation. Oh! si je pouvais aimer ce grand Dieu, comme je le connais!* » (Elogio del dottore Giambattista *Morgagni.* (Efemeridi di Roma, 13 giugno 1772, n° 24.) Biogr. générale, Didot, art. *Morgagni.*

[2] Joseph *Saurin,* Éloge de M. l'évêque de Meaux. (*Journal des savants,* 1704, septembre, p. 565.)

[3] Sous ce titre : *Introduction à la philosophie,* ou *De la Connaissance de Dieu et de soi-même,* 1722, in-8°. (*Barbier,* Dictionnaire des ouvrages anonymes, 2e édit., 1823, in-8°, t. II, p. 183, n° 8821.) — *Notice bibliographique* sur ce *Traité,* par l'abbé *Caron,* en tête de l'édition (enfin *correcte*) qu'il en donna en 1846 (librairie Lecoffre).

[4] *Mylius, Bibliotheca anonymorum;* Hamburgi, 1740, in-folio, t. II, p. 1283.

qu'en 1722, avec de prétendues *corrections de style,* avec des *corrections anatomiques,* jugées utiles « pour mettre le livre au niveau des progrès de la science » ; notions que l'on reconnut inexactes, elles-mêmes, et incomplètes, dans la suite. L'abbé Pérau, néanmoins, en 1743, et (chose plus surprenante) en 1818 encore, les éditeurs de Versailles avaient, de confiance, reproduit et ces textes défigurés, et ces annotations défectueuses. Au consciencieux et exact abbé Caron, l'un des directeurs du séminaire de Saint-Sulpice, demeurera l'honneur de nous en avoir donné, en 1846, la première édition fidèle, conforme, de tout point, au *texte de l'auteur,* et complétée par de judicieuses *notes,* où sont relevées les choquantes bévues des anciens éditeurs, les étranges libertés qu'ils prirent, et signalés les points où Bossuet, sur certains détails d'anatomie, exposa, de confiance, des notions reçues au temps où il écrivait, mais que la science a rejetées, dans la suite [1].

Que dire, maintenant, du *Discours sur l'histoire universelle,* après tant d'illustres littérateurs, tant d'éminents critiques, empressés, tour à tour, depuis deux siècles, à nous donner, ceux-ci d'exquises appréciations, ceux-là d'éloquentes analyses de ce chef-d'œuvre? Mabillon, le premier (quel juge! quel suffrage!), Mabillon, *dans la semaine même* (la dernière de mars 1681) où venait d'être mis en lumière ce *Discours sur l'histoire universelle.*

[1] *De la Connaissance de Dieu et de soi-même,* par *Bossuet ; seule édition conforme au manuscrit original* [donnée par feu l'abbé *Caron,* du séminaire Saint-Sulpice, qui ne se nomme pas], précédée d'une *Notice bibliographique,* rédigée par cet ecclésiastique, IX *pages.* M. l'abbé *Manier* est l'auteur du remarquable *Essai sur la philosophie de Bossuet* (en 47 pages), qui vient après cette *Notice.*

livre, lu, dévoré par lui, tout aussitôt : « *Il n'y a rien de plus beau que ce Discours* » (mandait-il au docte Magliabechi, son ami[1]). Charles Perrault, l'ardent champion des *Modernes,* comme cette nouvelle production de Bossuet venait, si à souhait pour sa cause, d'être donnée au monde, jeta hautement le défi à ceux de nos illustres que leur idolâtre enthousiasme de l'*antiquité* rendait parfois peu équitables envers le *temps présent;* et, leur montrant fièrement ce volume, admiré d'eux (il le savait) non moins que de lui : « *Vous parlez de majesté, vous parlez d'élévation* (leur dit-il); *eh bien, je soutiens qu'il y en a plus dans ce livre de M. l'évêque de Condom que dans Thucydide!* Oui, la manière dont la *suite des temps* est développée dans ce *Discours,* dont y sont marquées l'économie admirable des *révolutions,* et *la conduite ineffable de Dieu sur l'Univers, par rapport au Christianisme et au salut des hommes, tout cela est infiniment élevé au-dessus de tout ce qui nous reste des Anciens, en pareilles matières*[2]*!* » Perrault s'était ici montré bon juge, bon écrivain tout ensemble; et pas une voix ne s'éleva, cette fois, pour le contredire. A cinquante années de là, l'oratorien Houtteville (un académicien encore), parlant, à son tour, de ce chef-d'œuvre : « *Le dix-septième siècle,* déclara-t-il (*et, en matière d'éloquence, c'est dire : tous les siècles*), *le dix-septième siècle n'a rien produit de plus noble, de plus vif, de plus énergique que le Discours sur l'histoire*

.ppréciation de ce Livre, par Houtteville.

[1] Lettre de dom *Mabillon,* 31 mars 1681. (Correspondance *inéd.* de *Mabillon*, de *Montfaucon,* etc., publiée par *Valéry*, Paris, 1846, in-8°, t. I, p. 12.)

[2] Charles *Perrault, Parallèle des anciens et des modernes,* 1688, 1696, in-12, 4 vol., t. II, pp. 99, 100.

universelle; rien où le caractère d'une raison supérieure soit imprimé plus avant; *rien d'une plus grande continuité de sublime; rien qui soit assorti mieux à la dignité d'un sujet qui laisse infiniment après lui tous les autres sujets. On dirait* (concluait-il) *que c'est la Religion qui s'explique ici elle-même*[1]. »

Bossuet, dans ce *Discours*, dédié au Dauphin, adresse, assez fréquemment, la parole à son disciple; et plusieurs ont paru s'étonner que le prélat eût composé, « pour un enfant, » assez peu doué, d'ailleurs, ajoutent-ils, ce livre, d'une si haute portée et d'un style si élevé[2]. Mais c'est, ici, un injuste reproche. auquel répondra l'auteur lui-même. La *première partie, seulement*, de l'ouvrage, (intitulée : *les Époques*), *écrite avant tout le reste*, (Bossuet, expressément, le déclara à Innocent XI), c'est, *uniquement*, ce que Monseigneur, tant que dura son éducation, avait connu de tout ce *Discours*. L'*ordre des temps*, les *principaux événements*, tant *religieux* que *politiques*, *indiqués sommairement*, comme en courant, dans cette rapide *revue*, furent, entre le précepteur et son disciple, le fécond, l'inépuisable texte d'instructions particulières, d'explications plus amples, proposées de vive voix, chaque jour, dans la *salle d'étude*, sous la forme d'*entretiens*, comme il a été dit déjà. Bossuet, dans son *Avant-Propos*, parlant au Dauphin, des Époques, et se promettant « *de les parcourir avec lui* » : « *Je* VOUS ARRÊTE (lui dit-il) *à l'établissement du nouvel empire, sous Charlemagne*. La *suite de l'histoire universelle vous sera proposée, dans une seconde*

Bossuet n'occupa [le] Dauphin que de [la] première partie (les Époq[ues])

[1] *La Religion chrétienne prouvée par les faits* (par *Houtteville*), 1740, in-4°, t. I, p. CXCVI.

[2] Le cardinal *de Bausset*, Histoire de *Fénelon*, liv. I.

partie [*des Epoques*], *qui vous mènera jusqu'à notre siècle* ». « *Je reprendrai* [*ultérieurement*], *en particulier*, avec les *réflexions nécessaires*, les *faits* qui nous font entendre *la durée perpétuelle de la Religion, — et ceux qui nous découvrent les causes des grands changements arrivés dans les empires*[1]. »

Bossuet se servait, pour ce dessein, non point seulement de ce que, sous ce titre : *Les Epoques*, nous trouvons en tête de toutes les éditions du *Discours;* mais, aussi, d'un *complément chronologique*, suite de *faits postérieurs*, marqués en très-peu de mots, sous leurs dates, et qui, commençant au point où prend fin le texte publié par l'auteur en 1681, ne s'arrête, lui, qu'à l'année 1661, au jour où mourut Mazarin. Si ce *Complément*, si ces nouvelles *Indications chronologiques* (très-sommaires), donnés au public, en 1806, par Renouard[2], ne peuvent, en aucune façon, être comparés aux pages que Bossuet avait, en 1681, publiées lui-même, ni, à tous égards, mériter de figurer à leur suite, du moins ne saurait-on nier qu'ils avaient dû être d'un sérieux et habituel usage dans l'éducation de Monseigneur[3]; le sage précepteur, les

[1] *Bossuet*, *Avant-Propos* du *Discours sur l'histoire universelle.*

[2] *Discours sur l'histoire universelle*, par *Bossuet*, depuis l'an 800 *jusqu'à la naissance du Dauphin;* Paris, Renouard, 1806, deux vol. in-18.

[3] Bossuet écrivait, le 8 mars 1679, à Innocent XI : «*Suscepimus*... HISTORIAM UNIVERSAM, — ANTIQUAM, — NOVAMQUE; — illam [antiquam] *ab origine mundi, ad Carolum Magnum*, atque eversum antiquum Romanum imperium; — *Hanc* [novam], ab condito novo per Francos imperio, ordinatam. *Jamque* [hanc Historiam, tàm novam quàm antiquam], *antè perlectam... ità revolvimus* ut et perpetuam *religionis seriem, et imperiorum vices*, earumque causas, ex alto repetitas, liquidò demonstremus. » Les *Epoques*, on le voit (tant ce que Bossuet en donna au public, en mars 1681, que

étendant, les *complétant,* chaque jour, *oralement,* dans ses *entretiens* avec le royal élève. C'est là, — qu'on l'entende, — ce qui, composé, dès longtemps, et avant tout le reste, servit à l'enseignement de Monseigneur; — c'est (la *Lettre à Innocent XI* en fait foi), c'est tout ce que ce prélat, en mars 1679 encore, instruisant son disciple, lui révélait de son chef-d'œuvre, sans s'occuper des *deux autres parties,* écrites postérieurement (il nous l'apprend lui-même[1]). Et maintenant, voudra-t-on dire encore que ces *notions chronologiques,* proposées avec simplicité, *étendues,* après cela, *éclaircies,* dans les *entretiens* de chaque jour, entre Bossuet et le Dauphin, surpassaient la portée de ce prince, ou de tout autre étudiant du même âge? Quant aux profondes et sublimes *Réflexions sur la Suite de la religion,* sur les *changements des empires,* proposées aussi à Monseigneur (il est vrai), mais plus tard, mais dans le temps seulement où l'auteur donnait tout ensemble son livre au dauphin et au monde, qui ne sent que le prince, à la veille alors d'accomplir sa vingtième année, élevé (ne l'oublions pas), instruit par un Bossuet, avec l'incessante application, avec l'incroyable soin qu'on a vus, put les non moins bien entendre, goûter et sentir, que tant de jeunes hommes de notre temps, pour qui l'Université les fait, de nos jours, réimprimer à profusion chaque

ce qui devait, en 1806 seulement, être publié par Renouard), avaient, antérieurement à la lettre du 8 mars 1679 à Innocent XI, été *lues, expliquées* au Dauphin. Bossuet, en 1676 seulement, rédigeait les *Réflexions,* destinées au public, et à Monseigneur, pour le temps où ce prince serait en âge de les bien entendre.

[1] *Bossuet,* Epistola ad Innocentium XI, de Institutione Delphini, VIII martii 1679, § 12.

année? *Les Époques*, quoi qu'il en soit (tant ce que Bossuet en publia lui-même, que ce qui devait, à cent vingt-cinq ans de là seulement, en 1806, être mis en lumière, les *Epoques*, répétons-le, *expliquées oralement*, c'est tout ce que le prince royal, au temps de ses *études*, connut de ce merveilleux *Discours;* et à tort, en un mot, voudrait-on imputer à l'évêque de Condom, d'avoir mis entre les mains de son disciple un livre qui dépassait sa portée.

Bossuet cependant préparait dès lors, pour le Dauphin, les *deuxième* et *troisième parties*, si importantes, de l'ouvrage; non point qu'il en voulût, dès cette heure, entretenir un prince trop peu mûr encore pour de telles pensées; mais ne devait-on pas songer au temps où il y pourrait entrer? Les grands *événements* (tant les *religieux* que les *politiques*), marqués, en si peu de mots, indiqués à peine dans ce qu'il publia, alors, de la partie intitulée: *Les Époques*, étant propres, également, à suggérer de fécondes pensées, le prélat, dans ses *Réflexions*, reprit, pour les examiner à fond, tous ces *faits*, de nature si diverse. La *religion* avait été, ici, avant tout, l'objet des méditations du pontife. « *Pour découvrir le fil de l'Histoire sainte, on peut* (dira-t-il, un jour), *on peut se servir utilement du Discours sur l'Histoire universelle*[1]. » C'était en parler humblement. La *Suite*, l'*Histoire progressive de la religion*, telle que l'a proposée l'auteur, dans ce *Discours*, en demeurera éternellement la *Démonstration* irréfragable, comme elle en est, d'ailleurs, le plus éloquent *récit*, et la plus sublime *apologie*. Qui jamais avait su, avant lui, écartant ainsi tous les voi-

[1] *Bossuet, Instruction sur la lecture de l'Écriture sainte,* édit. de Versailles, t. V, p. 726.

les, montrer au monde, avec tant de grandeur, cette religion ; — la montrer stable, immuable comme Dieu lui-même ! Quel contraste offrent, après cela, les *anciens empires*, lorsque appelés, et comme évoqués par cette voix puissante, ils apparaissent successivement à nos regards, avec leur gloire flétrie, leur splendeur éclipsée [1], portant au front la marque, saignante encore, du coup qui les fit périr : l'*Égypte*, par ses divisions, par son imprévoyant recours à des troupes venues de loin ; — *Babylone*, sous les communs efforts de tant de peuples outragés, envahis par elle ; — le *royaume des Perses*, par le désordre de son innombrable milice, déréglée, sans discipline, énervée par l'amour des plaisirs ; — la *Grèce*, par les implacables rivalités de ses villes entre elles (d'Athènes surtout et de Lacédémone) ; — *Carthage*, par les factions jalouses, aux prises sans cesse dans son sénat, appliquées infatigablement à s'entre-détruire ; mais, de plus par l'égoïste inertie de ses armées, tourbe apathique d'étrangers mercenaires ; — *Rome*, amoindrie déjà par les mutuelles haines de ses plébéiens envieux, de ses patriciens enivrés d'orgueil, succombant, dans la suite, sous le poids de ses injustices envers tous les peuples, sous la tyrannie de ses propres armées, devenues maîtresses, et acharnées, désormais, à dévaster cet empire, qui les soldait pour le servir et le défendre ! Quel plus saisissant spectacle que celui de tous ces grands royaumes frappés au cœur, *mourant les uns après les autres;* et quoi de plus propre, tout ensemble, à « *rabattre l'arrogance humaine, compagne trop ordinaire de la condition*

[1] *Bossuet,* Epistola *de Ludovici Delphini institutione,* § 12.

royale[1] ! » A tant de maux, dont souffrent, dont meurent les plus redoutés empires, Bossuet a cherché, nous le verrons bientôt proposer au monde d'efficaces remèdes[2]. Mais à la *religion,* après tout, à la *religion* elle seule, l'éternité ayant été promise, et lui devant, à jamais, demeurer assurée, le pontife avertit le prince royal d' « *y mettre toute son espérance*[3]; » et c'est là, au vrai, la sublime, la maîtresse pensée qui lui inspira un si admirable ouvrage.

Les études qu'avait faites Bossuet, pour instruire le Dauphin, lui servirent pour le *Discours sur l'histoire universelle.*

Les profondes études auxquelles nous avons vu Bossuet, en 1670, revenir par devoir, et se livrer, durant tant d'années, avec ardeur, l'avaient préparé à traiter en maître cet immense sujet ; le prélat s'étant initié ainsi à l'*antiquité profane,* connue de lui, précédemment, moins à fond que l'*antiquité sacrée,* objet presque unique, autrefois, de son attention, à Navarre, et durant son long séjour à Metz. Mais son style, de plus (et ceci est considérable), son style, retrempé, pour ainsi dire, et comme renouvelé dans ce plus intime commerce avec les classiques, leur allait devoir cette plus sévère allure, ce *nombre,* ce caractère d'auguste *simplicité*, qui feront, à jamais, du *Discours sur l'Histoire universelle,* un monument unique, véritablement, auquel on n'en saurait comparer aucun autre. Digne disciple, admirateur d'Hésiode et d'Homère[4], il nous apparaît, ici, et constamment il demeure antique, sublime, grand, simple comme eux !

[1] *Bossuet, Discours sur l'histoire universelle,* 3e partie, *Empires,* chap. I.

[2] *Bossuet,* Epistola *de Ludovici Delphini institutione,* § 12.

[3] *Bossuet, Discours sur l'histoire universelle,* in fine.

[4] *Bossuet, Discours sur l'histoire universelle* (VIe *époque*).

Dans les préparations nécessaires à Bossuet pour traiter, selon ses vues, de telles matières, les habiles et dévoués auxiliaires, tant en France qu'à l'étranger, ne lui firent point défaut; Renaudot [1]; Thoynard; Louis de Compiègne, sans parler des autres, lui étant, à l'envi, venus en aide dans son généreux dessein.

Auxiliaires de Bossuet dans ce travail. Renaudot, Thoynard.

A la fin de décembre 1680, comme on se disposait à imprimer le *Discours sur l'histoire universelle,* Bossuet, ayant à cœur d'être, au préalable, fixé entièrement sur l'exactitude de quelques supputations de *dates,* proposées par lui, dans les *époques,* et le docte Thoynard étant le juge le plus compétent, le plus sûr, en la matière, Renaudot, « *de la part de M. de Condom,* » écrivit à l'officieux Orléanais, « pour le prier de *cette bonne œuvre chronologique.* » « Il y a, dans ce travail (lui mandait-il), quelques calculs, que le prélat voudrait avoir *examinés avec vous;* et il m'a chargé de vous prier de venir ici passer une après-dînée, pendant laquelle vous expédierez toute cette affaire. J'ai cru que je lui pouvais promettre ce bon office, en votre nom [2]. »

Combien de fois Renaudot, Thoynard, eurent ainsi la douceur d'être utiles à Bossuet qui, gaiement, les appelait *ses rabbins* [3]! Ils lui avaient, d'ail-

Les *Rabbins* de Bossuet.

1 Sur la liaison étroite entre *Bossuet* et Renaudot, voir : Lettre de *Renaudot* à *Bossuet,* 10 juillet 1684. (Œuvres de Bossuet; Versailles, t. XLII, p. 514.) — *Renaudot, Perpétuité de la foi,* t. V, 1713, in-4°, *Préface,* p. XXIV. — *Ledieu,* dans son *Journal,* 6 octobre 1703, à Paris, où Bossuet se mourait, écrivit : « M. l'abbé *Renaudot est fort assidu ici.* » (*Ledieu,* t. III, p. 15.)

2 Lettre inédite de *Renaudot* à *Thoynard,* 30 septembre 1680, communiquée par M. *Brunet,* auteur du *Manuel du Libraire.*

3 Observations de *Bossuet* sur les cinq premières lettres de

orrespondance
ı Bossuet
ıc Leibniz.

leurs, ménagé, à l'étranger, avec Jean-George Grævius, Nicolas Heinsius, Busman, Etzar, et, avant tout, avec Leibniz, une correspondance, qui lui profita fort. Leibniz, précédemment, pendant un assez long séjour qu'il fit en France (entre 1672 et 1676), n'avait jamais rencontré l'evêque de Condom [1]. Mais que ne lui avaient pas dit de ce prélat les plus insignes hommes du royaume? L'*Exposition de la doctrine catholique,* lue par l'illustre Allemand, dans la suite, et qu'il admira jusqu'à dire, jusqu'à écrire, lui Luthérien, que c'était « *un livre d'or* [2], » n'avait pu, d'ailleurs, que le rendre extrêmement favorable à l'auteur, et le disposer à le servir, dans le besoin. De Hanover, en effet, en 1678, 1679, 1680 encore, Leibniz (sa correspondance en fait foi) transmit à Bossuet d'utiles notions pour le *Discours sur l'histoire universelle,* que le prélat préparait et revoyait alors. Zélé à rechercher, pour lui, dans toute l'Allemagne, ceux des *Livres talmudiques* qui avaient été *traduits en latin;* et ayant intéressé à ces démarches plusieurs érudits, prompts à en recueillir, à lui en procurer des *catalogues,* il en faisait part à Bossuet, aussitôt, lui envoyant, de plus, tout ce qu'il avait pu découvrir d'ouvrages de cette sorte. Les lettres de ces officieux savants, tant d'Allemagne que de

Pierre *de la Broüe,* évêque de Mirepoix, sur l'Eucharistie. (Bibliothèque du séminaire de Meaux, mss. de *Bossuet,* carton B, pièce 2e.)

[1] *Bruckeri* (Jacobi) *Leibnitii* Vita, en tête du tome I des Œuvres de *Leibniz*, édit. de *Dutens,* 1768, in-4°, t. I, p. LXXV. — *Chaufepié,* Dictionnaire historique, article : *Leibniz.*

[2] Leibnitii Systema theologicum, edente D. Alberto *de Broglie.* — Lettres et Opuscules de *Leibniz,* édit. de M. le comte *Foucher de Careil;* Paris, 1859, in-8°, t. I, pp. 28, 30, 40, 130.

Hollande, nous ont été conservées, intéressants et sûrs témoignages de l'empressement de tous à recueillir, pour le prélat, à lui transmettre des notions dont il devait faire un si admirable usage [1].

Le *Discours sur l'histoire universelle* avait, chose merveilleuse, été conçu, composé, écrit, porté à ce haut degré de perfection, parmi les inimaginables assujettissements, les mille détails, les impérieuses exigences d'une laborieuse tâche de chaque jour, parmi les bruits, les agitations, les fréquents déplacements de la cour la plus remuante, la plus avide de voyages, de plaisirs et de fêtes. Voué sans relâche à l'instruction de son disciple, avec la constance, la suite, l'infatigable ardeur que l'on sait, requis, à chaque instant, par tant d'autres pressants devoirs, Bossuet, jamais, ne se montrera embarrassé, si peu que ce soit, de tant de soins, de travaux, de préoccupations et d'affaires; sa volonté ferme, sa souveraine puissance de recueillement lui ayant ménagé une inviolable retraite, où les passions du monde ne sauraient pénétrer, non plus que ses bruits; et cette cour, si tumultueuse, lui étant un désert. Attentif, sans relâche, à la vérité; en peine d'elle seule; les yeux, chaque jour, levés vers Dieu, qu'il aime, vers Dieu, qu'il écoute, uniquement, c'est, si nous l'osons dire, sous sa dictée qu'il écrivit ces pages merveilleuses, où les secrets du ciel semblent lui avoir été révélés, pour l'instruction de la terre. Est-il vrai qu'en 1680, dans cette lente marche des officiers de la Dauphine au-devant de Chris-

Le Discou sur l'histo universell composé au milieu la cour.

[1] Viri illustrissimi G. G. *Leibnitii* Epistolæ ad diversos; Lipsiæ, in-8°, t. I, p. 75. — Œuvres de *Leibniz*, publ. par M. *Foucher de Careil*; Paris, 1859, in-8°, t. I, pp. 24, 25 et suiv.

tine de Bavière, fiancée, depuis peu, à Munich, et qu'ils devaient aller attendre à Fegersheim, Bossuet revit le *Discours sur l'histoire universelle* [1], parmi tant d'incidents, de harangues, de pourparlers, de contre-temps peut-être; et l'ouvrage n'ayant été mis en lumière que *treize mois*, presque, après ce voyage [2], en croirons-nous, sur cela, Ledieu qui, présenté à Bossuet, en 1686 seulement, n'écrivit, d'ailleurs, ses *Mémoires* qu'en 1704, après la mort du grand évêque? Le livre, quoi qu'il en soit, publié (in-4°), en 1681, *dans la dernière semaine de mars*, causa, à l'heure même, en tous lieux, une sensation dont les paroles de Mabillon, celles de Perrault, du père Houtteville, rapportées précédemment, nous ont donné quelque idée. Une *deuxième édition* (1682), d'un moindre format (in-12), avait été, quant au *texte*, conforme entièrement à la précédente. Mais une *troisième*, donnée par l'auteur, en 1700 (in-12), offrit d'importantes *additions*, qui avaient été reconnues nécessaires pour confondre les faux *critiques*, acharnés, depuis un demi-siècle, à combattre l'authenticité des livres saints [3]. En 1704, enfin, le pré-

'ublication u *Discours* r *l'histoire* *universelle* ars 1681).

Révisions l'ouvrage, par son auteur 00, 1703, 1704).

[1] *Ledieu*, t. I, p. 173.

[2] Le *Discours sur l'histoire universelle* parut en 1681, *dans la dernière semaine de mars*. Il est annoncé dans le *Journal des Savants*, du 31 mars 1681, p. 119, parmi les *Nouveautés de la huitaine*. Ce *Journal* en donna l'analyse dans son n° du 12 mai 1681, pp. 157 et suiv. — L'abbé *Caron* (de Saint-Sulpice) a donné, sur la publication et sur les diverses éditions de cet ouvrage, d'exactes et importantes notions, dans ses *Recherches bibliographiques sur le Télémaque*, les *Oraisons funèbres* de Bossuet, et le *Discours sur l'histoire universelle*; Paris, Perisse, 2e édit., 1840, in-8°, 102 pages.

[3] *Ledieu*, Mém., I, 207.—« M. de Condom a, dans son *Discours sur l'histoire universelle*, mêlé quelque chose contre l'*Histoire critique*

lat, peu de temps avant sa mort, qu'il pressentait devoir être prochaine, se fit relire l'ouvrage (la *deuxième partie* surtout : *la Suite de la Religion* [1]); sainte et touchante préparation à la vie nouvelle qui allait bientôt commencer pour lui ! De *suprêmes additions* qu'il y fit, *de sa main*, avec des signes indicatifs de la place destinée à chacune d'elles, devaient, désormais, comme il déclara le souhaiter, être introduites dans les éditions qu'on donnerait de ce *Discours*. Toutefois, chose surprenante, le *texte,* ainsi complété, de ce chef-d'œuvre devait n'être donné au monde qu'en 1818 seulement, dans l'*Edition de Versailles,* par les soins de l'exact abbé Caron [2], à qui est due également, comme on a vu, la *première édition fidèle du Traité de la connaissance de Dieu et de soi-même.*

Politiq tirée l'Ecrit saint

Le *dernier ouvrage* de Bossuet pour le Dauphin [3], la *Politique tirée des Livres saints*, est, quoi qu'on en ait pu dire, favorable aux peuples, non moins qu'aux souverains ; et cette *Politique* assurerait à

de l'Ancien Testament, » écrivait (le 27 mars 1681) le P. *Quesnel* à Antonio *Magliabechi.* (Correspondance de *Mabillon* et de *Montfaucon,* publ. par *Valery,* 1846, in-8°, t. III, p. 282.) *Bossuet,* dans la suite, accrut et fortifia cette *réfutation*, sans nommer Rich. *Simon,* ni indiquer son ouvrage. (Remarques bibliographiques [de feu l'abbé *Caron*], sur... le *Discours sur l'histoire universelle,* 2e édit., revue, 1840, in-8°, pp. 88, 89, 90.) — *Ledieu*, Journal, 2, 3, 14 février 1704.

[1] *Ledieu, Journal,* année 1704, 28, 29 janvier ; 2, 3, 4 février, t. III, pp. 53, 54 et suiv.

[2] Recherches bibliographiques [de feu l'abbé *Caron*] sur les diverses éditions... du *Discours sur l'histoire universelle,* 2e édit. ; Paris, Perisse, 1840, in-8°, 102 pages.

[3] Épître *dédicatoire* de l'abbé *Bossuet* au Dauphin, en tête de *la Politique sacrée,* laissée inédite par l'évêque de Meaux, et que cet abbé publia en 1709.

toute monarchie qui aurait consenti à s'inspirer d'elle, deux grands biens, sans lesquels ne pourra jamais prospérer, ni subsister longtemps aucun empire : *l'autorité du gouvernement; le repos, le bien-être des gouvernés*[1]. Louis IX l'ayant résolûment embrassée, tout d'abord, et lui étant constamment demeuré fidèle, fut, par elle, « un monarque accompli, de tout point[2] » ; Bossuet lui a décerné cette louange; et qui osera dire qu'elle ne fut point méritée? Le prélat ne trouvait, dans les *histoires*, nul souverain qui lui agréât davantage, ni qui lui parût pouvoir être, en plus entière assurance, proposé pour modèle aux princes appelés à régner; Louis, en même temps qu'il avait obtenu, de tous, en France, soumission, amour et respect, ayant su aussi se faire honorer, redouter et croire de tous les rois, de tous les peuples au loin. Rechercher dans les Livres sacrés, coordonner les hautes et pures *maximes* auxquelles l'auguste fils de Blanche de Castille avait dû, quatre siècles avant Louis XIV, d'être le plus grand monarque de son temps; en proposer l'inestimable recueil au descendant de ce saint, de ce héros, c'était là une haute et féconde pensée; et quelles louanges ne sont pas dues au pontife qui sut concevoir et si bien exécuter ce beau dessein! La France, au temps où fut composée, ou, du moins, *commencée* la *Politique* (1677-78), étant unie au-dedans, glorieuse, honorée, redoutée au dehors, Bossuet, ravi d'un tel spec-

[1] *Saurin*, *Éloge de Bossuet*. (*Journal des Savants*, 8 septembre 1704.)

[2] « Sanctum *Ludovicum*, unum, *proponimus, absolutissimi regis exemplar.* » (Bossuet, Epist. De Ludovici Delphini Institutione, § 5.

tacle, si différent des étranges scènes qu'avait vues sa jeunesse, aux jours de la Fronde, et de tout ce que son bisaïeul *Antoine Bretagne*, son grand-père *Jacques Bossuet*, lui avaient raconté, en son enfance, des fureurs, des calamités de la Ligue [1], eût-il pu ne donner pas, avec abandon, les sympathies de son âme à un régime ordonné, paisible, glorieux, où se rencontraient unis, au plus haut degré, « les avantages de la guerre, et, dans leur perfection, les arts de la paix [2] ! » Le prélat eût-il eu, d'ailleurs, quelque inclination pour les monarchies tempérées par des assemblées délibérantes, convenait-il qu'il s'efforçât de rendre favorable à ces idées un jeune prince à qui le roi, son père, avait conservé en dépôt, avec religion, et entendait bien transmettre, sans nulle atteinte, une puissance exercée par lui, sans contrôle, avec tant d'ascendant, de grandeur et de gloire ? Les convictions de Bossuet, à cet égard, étaient, au demeurant, conformes, de tout point, à celles du monarque ; et, avec sagesse, avec modération, mais avec fermeté aussi et constance, il l'a témoigné dans tous ses ouvrages. Au temps de ses brillantes études à Navarre, il s'était passé, en Angleterre, en France, dans les provinces, dans Paris même, sous les yeux de l'attentif et perspicace aspirant au Doctorat, des événements peu propres, sans doute, à modifier, sur cela, ses idées. Et maintenant, dans ses solitaires méditations sur ces matières, se demandant, sous les regards de Dieu : de qui l'on doit redouter le plus de maux, ou des souverains les moins modérés, ou de multitudes émues, agitées, exaltées par des théo-

[1] Nos *Études sur Bossuet*, t. I, pp. 11 et suiv.

[2] *Bossuet, Discours sur l'histoire universelle*, 3e partie, chap. III.

Nul gouvernement sans inconvénients. Paroles de Bossuet.

riciens, des utopistes, des ambitieux, des brouillons, des pervers quelquefois, se faudra-t-il étonner qu'il n'eût balancé jamais? Aux excès à appréhender d'une autorité trop absolue, comparant ceux auxquels se laissèrent, de tout temps, emporter les populations enivrées des mots si décevants de *liberté*, d'*égalité*, de *réforme*, de *bien public*, il adjurait le monde « de ne prétendre pas à un régime exempt absolument de tous inconvénients; « car (déclarait-il) il n'y en a point de tels; et ce serait se repaître d'espérances, douces sans doute, mais chimériques, que se flatter d'arranger de telle sorte les choses humaines, qu'elles ne fussent exposées, désormais, à nul contretemps; comme si nous étions, dès cette heure, habitants du ciel, vivant en commerce avec les anges[1]! »

La *Politique sacrée*, avantageuse *pour les peuples* et *pour les souverains*.

Considérer toutefois la *Politique sacrée* comme une apologie de l'arbitraire et du despotisme, ce serait s'accuser de n'avoir pas attentivement lu et su bien entendre cet ouvrage. Le sceptre, la couronne royale en lieu sûr, une fois, et hors à jamais de portée, pour les factieux; — le souverain, en sa personne, reconnu inviolable, sacré toujours, relevant de Dieu, de Dieu seul, sans jamais pouvoir être contraint, quoi qu'il advînt, de répondre à nul autre juge; ce fut là, il est vrai, pour Bossuet, cet homme si pratique, si prévoyant et si sage, un principe fondamental, et comme un dogme, sur lequel il n'eût transigé jamais. Mais parlant, après cela, en toute sincérité, aux maîtres du monde; leur exposant, « *au nom de celui*

« [1] Quàm suaviter somniant qui id agunt, ut res humanæ nullo incommodo laborent, tanquàm in cœlesti aulà versemur inter angelos! » (*Bossuet*, *Defensio declarationis cleri gallicani*, lib. I, sectione II, cap. XXXV.)

par qui ils règnent », leurs devoirs, leurs intérêts véritables, le pontife, expressément, leur déclare, leur dit, leur redit (Dieu par sa bouche) que « *régner, c'est servir;* » que « le nom de roi, c'est un nom de père commun et de bienfaiteur général[1]. » Lois, conseils, maximes, exhortations, menaces, exemples, faits sans nombre (et quels faits!), toutes choses, ici, concourent, pour exciter les *souverains* à être pieux, humains, modérés, justes, cléments, prévoyants, secourables; — pour persuader aux *peuples* d'être soumis, patients, de demeurer tels toujours, dussent-ils souffrir, dussent-ils beaucoup souffrir; nuls maux, nulles extrémités, leur dit-il, ne pouvant être comparés à ceux qui montent en foule de l'abîme, témérairement ouvert, de la défiance, de la haine, de l'insubordination, de la révolte, de l'anarchie[2]. « Si (disait ce grand évêque), *s'il y a de l'art à bien gouverner, il y en a aussi à bien obéir.* Dieu, *qui donne son esprit de sagesse aux princes, pour savoir conduire les peuples, donne aux peuples l'intelligence, pour devenir capables d'être dirigés par ordre.* » « Outre *la science maîtresse*, par laquelle le prince commande, il y a une autre *science, subalterne,* qui *enseigne aux sujets* à se *rendre de dignes instruments de la conduite supérieure;* et *c'est le rapport de ces deux sciences, qui entretient le corps d'un État, par la correspondance du chef et des membres*[3]. » Ainsi parlait au monde ce

Il y a *l'art à obéir.*

[1] *Bossuet*, Deuxième Sermon pour la *Circoncision*, t. XI, pp. 488, 489.

[2] *Bossuet, Discours sur l'histoire universelle, Empires*, chap. v. — *Bossuet*, 5e *Avertissement aux protestants*, nos 31, 33, 45, 48, 55.

[3] *Bossuet*, Sermon sur *la Providence*, édit. de Versailles, t. XII, p. 402.

sincère et loyal ami des hommes, « *prêchant aux sujets les bienfaits de l'autorité;* mais, tout ensemble, *prêchant aux rois les bienfaits de la liberté*[1]. » De doctrines si sages, si vraies, passées dans les mœurs, dans les lois; de tels sentiments, entrés bien avant dans les cœurs, ne semble-t-il pas permis de penser qu'on verrait découler, pour les gouvernants, une *autorité,* plus solide, plus affermie; par là, évidemment, *plus de puissance à faire le bien;* pour les peuples, d'une autre part, avec plus de *dépendance,* avec plus de *soumission,* de *respect*, de confiance, de filiale dilection, plus de sécurité aussi, plus de calme, partant plus de bien-être; et n'aurait-on pas, en un mot, atteint, à cette fois, « *la vraie fin de toute bonne politique, qui est* (Bossuet l'a dit) *de rendre la vie commode et les peuples heureux*[2]*;* » de telle sorte que « chacun puisse vivre dans sa maison, doucement, paisiblement et en assurance[3]? »

Bossuet voulut-il dans sa *Politique,* combattre les doctrines du *Télémaque?*

Ceux qui s'imaginèrent que le dessein de l'auteur de la *Politique* avait été de combattre le *Télémaque* et ses maximes[4] témoignaient, par là, bien mal connaître l'histoire de ces deux ouvrages. Les *six premiers livres* de la *Politique* (et elle en a *dix*) avaient, d'abord, été, seuls, proposés, *en manuscrit,* au Dau-

[1] *Biographie générale* (Didot), article : *Maistre* (Joseph *de*).

[2] *Bossuet, Discours sur l'histoire universelle,* Empires, chapitre III.

[3] *Bossuet,* 1er Sermon pour la Circoncision, t. XI, p. 457. — *Bossuet,* Lettre à Louis XIV, 10 juillet 1675, t. XXXVII, p. 91.

[4] Lettre de Matthieu *Marais* à Mme de Mérigniac, décembre 1709, fonds *Bouhier*, t. VI, Bibliothèque impériale, *Manuscrits.* — *Grosley,* Mémoires sur les Troyens célèbres, dans ses *OEuvres inédites,* 1813, in-8°, t. I, p. 93. — Journal ms. de *Léonard de Sainte-Catherine de Sienne,* augustin. (Archives de l'empire, M. 914.)

phin, comme il venait d'entrer dans sa dix-septième année[1]; en 1679 donc, ou en 1678 peut-être[2]. *Quatre autres livres,* nécessaires encore, pour compléter l'ouvrage, devaient, néanmoins (nous le ferons voir), n'être écrits que plus tard. Bossuet, dans sa *Lettre à Innocent XI* (8 mars 1679), signale sa *Politique,* comme l'une des *trois productions* (*inachevées encore*) entreprises par lui pour son disciple, et qu'il s'est promis de « *terminer, avec le temps, selon la mesure de ses forces*[3]. » Bossuet, dans un entretien avec Ledieu (en 1701), parlant de ces *six premiers livres,* lui déclara « les avoir composés *plus de vingt-deux années auparavant* », c'est-à-dire dans les derniers temps de l'éducation de Monseigneur[4]; et toutes ces dates devront demeurer indubitables. Le prélat avait, en un mot, depuis cinq années entières, mis entre les mains du Dauphin sa *Politique* (ainsi *inachevée*), lorsque naquit (6 avril 1682) le duc de Bourgogne, l'aîné des fils de ce prince. Sept années encore, sept années entières, se devaient écouler, avant que Fénelon, nommé (le 16 août 1689) précepteur des petits-fils de Louis XIV, eût à se préoccuper de rien écrire pour l'aîné de ces trois jeunes princes; et qui pourra croire que le *Télémaque* ait été le premier ouvrage composé par lui pour ce dessein? Les *six premiers livres*, seulement, de cette production poétique, communiqués, *en manuscrit,* par l'auteur (1693, 1694), à Bossuet, qui ne put, alors, que *courir dessus* (nous

1 *Monseigneur* était né le 1er novembre 1661.

2 L'abbé *Bossuet, Préface* de *la Politique sacrée*, publiée par lui, pour la première fois, en 1709, in-4°.

3 *Bossuet*, Epist. *De Institutione Delphini,* 8 mars 1679, § 13.

4 *Ledieu, Journal,* 19, 20 août 1701.

dit-il lui-même [1]), n'avaient été que depuis peu temps jetés sur le papier; et la furtive édition qu en fit (en mai 1699) devait n'être connue de l'évêque Meaux que dans l'été de la même année[2]. Quel moye en présence de tous ces faits avérés, de croire prétendu dessein qu'aurait eu en vue le prélat, da la composition de sa *Politique?*

On décide Bossuet à achever sa *Politique.*

Bossuet se trouvant, après sa promotion à l'évêch de Meaux, accablé de travaux, de soins de tout sortes, eût infailliblement laissé là sa *Politique,* sa se mettre en peine de l'achever, que dis-je, sans so ger à la revoir jamais, si plusieurs personnages, c pables, au plus haut degré, d'apprécier cette pr duction, et qui en avaient lu, *en manuscrit,* les s *premiers livres,* n'eussent comme arraché à l'auteu par leurs vives instances, la promesse de mener à f son ouvrage. Outre que le grand Condé, autrefoi avait hautement déclaré une singulière estime po les *six premiers livres* de cette *Politique,* Beauvillie Fénelon, Chevreuse, l'abbé Fleury, qui s'en servire pour l'éducation des trois fils de Monseigneur et po celle des deux princes de Conti, suppliant l'auteu et, bientôt, le duc de Bourgogne, avec eux, le pre sant de mener à fin une œuvre si inestimable, prélat s'y était engagé, comme on a vu[3]. Il ne dev toutefois qu'en 1700, seulement, s'en occuper to de bon[4].

Entreprise alors avec zèle, suivie activement, i

[1] *Ledieu, Journal,* 23, 24 janvier 1700.

[2] *Ledieu,* ibid.

[3] L'abbé *Bossuet,* Préface de *la Politique sacrée,* n[os] 13, 14 suiv. — *Mémoires de Trévoux,* 1710, janvier, p. 27.

[4] *Ledieu, Journal,* 27 septembre, 8 octobre 1700.

terrompue parfois, mais reprise toujours avec cœur[1], cette *continuation* avait été, dans le printemps de 1703, communiquée aux *Pères* du *Petit Concile;* et Bossuet, déjà, songeait à la faire imprimer[2]. Mais, hélas! cette année-là même (en septembre), d'atroces souffrances, une maladie à laquelle Bossuet faillit succomber, les symptômes trop assurés d'une prochaine et cruelle mort, l'étant, tout à coup, venus arrêter dans ce travail, le prélat, désormais, ne devait plus le reprendre. Une *Conclusion générale,* ou *Récapitulation* (en projet déjà dans son esprit), n'avait pu, même en simple ébauche, être jetée par lui sur le papier; et enfin, le temps lui allait manquer pour faire, avec ses amis, une suprême révision de l'ouvrage!

La *Politique,* trouvée dans cet état, après la mort de son illustre auteur, avait été, en confidence, communiquée à Fleury, à Joseph Saurin, à l'abbé Boutard, à d'autres encore; et leurs vives instances auprès de l'abbé Bossuet[3], qu'ils pressèrent de la mettre en lumière, étaient un puissant stimulant pour ce neveu, vivement désireux d'honorer la mémoire de son oncle. Mais il y fallait des autorisations préalables; et l'abbé Bossuet ne trouva point, d'abord, en haut lieu, les dispositions qu'il avait es-

Publicatio[n] de la *Politiqu[e]* 1709.

[1] *Ledieu, Journal,* octobre, novembre, décembre 1700; et toute l'année 1701, t. II.

[2] *Ledieu,* t. I, p. 137; — le même, *Journal*, 1703. (Juillet, août, passim, et 11 novembre 1703.)

[3] *Préface*, par l'abbé *Bossuet*, en tête de *la Politique,* nos 14 et suiv. — *Ledieu,* t. I, p. 151.—Le cardinal *de Bausset,* 1° histoire de *Fénelon*, édit. de l'abbé *Gosselin,* 1850, t. IV, n° 8, p. 21; — 2° le même, *Histoire de Bossuet,* liv. IV, n° 25;—et *Pièces justificatives* du livre IV, n° 1.

pérées; le chancelier de Pontchartrain ayant par se faire peur d'un *traité, ex-professo,* sur la *poli tique;* — et son neveu l'abbé Bignon, directeur de l librairie, ne s'étant pas, de son côté, montré plu facile[1]. Le docteur Pirot, outre cela, chargé d'exa miner le livre, était, s'il en faut croire ses contem porains, « un homme souple, rampant, prêt à tou faire pour plaire aux puissances[2]. » Après avoir (peut être pour condescendre à deux personnages si consi dérables) retenu longtemps le *manuscrit,* puis fa bien des objections sur la *Politique* elle-même, e aussi sur la *préface* (rédigée par le neveu de l'au teur[3]), ce docteur avait enfin adressé à la famille, de *Remarques* sans nombre, que nous avons vues e *manuscrit,* et qui, imprimées, feraient, elles seules un volume[4]. Mais une très-prompte et très-solid *Réponse* de l'abbé Bossuet, applaudie par Fleury, pa Ledieu, et qui n'eût pu, de l'aveu de tous, souffri de réplique[5], ayant donné lieu aux contradicteur d'y réfléchir davantage, toutes les résistances, bien tôt, eurent cessé. L'*Approbation* tardive, mais très explicite, de Pirot, qui déclara *admirable* cet ouvrag tant critiqué par lui précédemment[6]; une *Autorisa tion* du chancelier, qui, de plus, par respect pou l'illustre défunt, dispensa d'imprimer, en tête du l

[1] *Ledieu, Journal*, 12 mars, 18 avril 1707.
[2] Mémoires de l'abbé *le Gendre*, 1863, in-8°, pp. 52, 59.
[3] *Ledieu,* Journal, 28 octobre 1709.
[4] *Ledieu,* Journal, 18 avril, 2, 3 juin 1707. Les *Remarques* d Dr *Pirot* avaient été transcrites sur les marges d'un exemplai in-12 de *la Politique*, appartenant à feu M. *Parison*, qui voul bien me le communiquer en 1845.
[5] *Ledieu,* Journal, 12 mars, 12, 22, 23, 25 juillet 1707.
[6] *Ledieu,* Journal, 28 juillet, 21 décembre 1707.

vre, l'*Approbation du docteur examinateur*[1]; un *Privilége du roi,* enfin, conçu dans les termes les plus exprès[2], c'étaient là de grands acheminements à la publication de la *Politique*. Imprimée en effet, avec diligence, sous la surveillance de Joseph Saurin, de l'abbé Boutard[3], et émise au commencement de septembre 1709, elle devait être, tout d'abord, accueillie avec l'universelle admiration à laquelle elle a tant de titres. Le roi, les princes, la cour tout entière, voyant apparaître cette nouvelle production du grand évêque, honorèrent à l'envi sa mémoire par de justes louanges et d'unanimes regrets[4]. Le duc de Bourgogne, entre tous, agréant, avec la faveur la plus marquée, l'exemplaire que l'abbé Bossuet lui était allé offrir : « *Je connais l'ouvrage,* Monsieur (lui avait-il dit avec beaucoup de grâce), *je connais l'ouvrage; tous les princes le devraient lire, une fois chaque année*[5]. »

Paroles du duc de Bourgogne sur la *Politique sacrée*.

La collection des auteurs *Ad usum Delphini*, autre monument de l'éducation de Monseigneur, ne saurait être, ici, passée sous silence; Bossuet, ayant, d'ailleurs, coopéré, par ses conseils, et même par ses indications[6], à cette notable entreprise, dont la pre-

Auteurs *Ad usum Delphini*.

1 *Ledieu,* Journal, 28 juillet 1707.

2 Un premier *Privilége,* en date du 11 décembre 1707, n'ayant pas été *enregistré* dans les trois mois, il en fut accordé, le 24 mars 1708, un second, enregistré le 27 du même mois. (*Ledieu, Journal,* 21 mars, 12 avril 1708, t. IV, pp. 166, 169.)

3 *Ledieu, Journal,* 28 juillet 1707.

4 *Ledieu, Journal,* 10 septembre 1709 et jours suivants.

5 *Ledieu,* Journal, 9, 10, 11 septembre 1709.

6 « Hoc consilium *statim arripuit,* ac, pro suâ prudentiâ, est amplexus illustrissimus J.-B. *Bossuetus.* » (J. *Doujat,* 3e partie, § 1 de son *Appendice* du *Tite-Live,* in-4°, 1679, *ad usum Delphini.*) » *C'est sous la conduite de M. de Montausier, de M. l'é-*

mière idée, due à Montausier, agréa, tout d'abord, prélat, prompt à lui prêter, avec zèle, son utile n moins qu'empressé concours. Aussi verra-t-on l'év que de Condom nommé, avec honneur et gratitud en tête des volumes de la royale collection, auxque avaient profité son érudition, sa sagacité, son bo vouloir[1]. C'est encore ici, on ne le saurait nier, un de ces *grandes pensées* qui, constamment, inspirèren les instituteurs du Dauphin, et où, avec l'avantage du prince royal, se trouvaient unis celui des lettres, celui de la France et du monde. Les auteurs classiques, que le siècle précédent avait remis en honneur, ayant été, depuis, négligés, de nouveau, et pouvant, comme il sembla, retomber dans une sorte d'oubli, la publication collective et, pour ainsi dire, officielle, de leurs chefs-d'œuvre, allait (on l'espéra), faire revivre cet amour du grand, du simple, du beau, du vrai, inépuisable source d'inspirations élevées et de sentiments généreux[2]. Le goût passionné de Montausier

vêque de Condom, et suivant les avis de M. Huet, que les interprètes ou scholiastes dauphins ont tous travaillé. » (Adr. *Baillet*. *Jugements des Savants*, 1722, in-4°, t. II, p. 514.)

[1] Le Père Michel *le Tellier*, Préface du *Quinte-Curce, ad usum Delphini*, 1678, in-4°. — Jean *Doujat*, 3e partie, § 1 de son *Appendice* du *Tite-Live, ad usum Delphini*, 1679, in-4°. — *Harduinus*, Societ. Jesu, Ad lectorem, in limine *Plinii Secundi, ad usum Delphini*, 1685, in-4°. — Daniel *Crespin*, Préface de l'*Ovide ad usum*, 1689, in-4°. — Guill. *Desprez*, Præfatio *Horatii, ad usum Delphini*, 1691. — Jacobi *de la Baume*, *Préface* des *Panegyrici veteres, ad usum Delphini*, 1676, in-4°. — Philippe *Dubois*, Préface des Poésies de *Tibulle, Catulle, Properce*, 1685, in-4°.

[2] « Montauserius... ratus hocce modo, non solùm Delphini studia juvari posse, sed *languentes etiam ac propè intermortuas humaniores litteras excitari.* » (Dan. *Huetii* Epistola ad G. *Grævium* kalend. novembr. 1673. Dissertations recueillies par l'abbé *de Tilladet*, 1712, in-12, t. II, p. 349.) — *Leibniz* écrivait : « Op

pour les *classiques* latins, n'était, en France, et même à l'étranger, ignoré de personne. Au temps même des troubles de la Fronde, lorsque, parmi tant de cabales, de soulèvements, de défections en tous lieux, il servait son roi, dans les armées, fidèlement, constamment, énergiquement, et non sans éclat, ce seigneur, zélé pour les lettres, non moins qu'avide de périls, ne manqua jamais, au jour où il quittait Paris pour entrer en campagne, d'emporter avec lui tous ces classiques affectionnés, se promettant de leur consacrer, sous la tente, ses heures de liberté et de loisir[1].

— Ayant, dans un commerce si étroit avec eux, reconnu bientôt, senti, de plus en plus, combien le latin offre d'épines aux commençants, Montausier devait, dès son entrée en charge auprès de Monseigneur, proposer un moyen qui fut agréé aussitôt, d'aplanir, pour le jeune prince, les difficultés de cette étude. Dans les *prosateurs latins*, à la vérité, notamment chez leurs *orateurs*, la construction de la phrase s'éloignant fort du génie de la plupart de nos langues modernes; les *transpositions*, par exemple, y étant très-fréquentes, le sens, par suite, y demeure, bien souvent, en suspens; jusqu'à ce qu'ait enfin apparu (dernier mot d'une phrase à *trois périodes*, à *quatre*, quelquefois), le verbe qui, d'abord, l'a *régie*. De là, quel *effort pour*

Moyen imaginé Montausier pour faciliter au Dauphin l'intelligence des auteurs latins

illud magnum, *revocare litteras fugientes*, *revivificare lumen penè morituræ antiquitatis*, *optimis auctoribus jàm tertiam vitam dare; cùm, post unius vix sæculi decursum, redeunte contemptu, alio barbariei genere succedente, velùt saturi vivendi, claudere rursùs oculos cœperint.*» (*Leibnitii* Epistola ad *Montauserium* [anno 1673], Leibnitii Opera, 1768, in-4°, t. V, p. 453.)

[1] Dan. *Huetii*, Commentarius de rebus, etc., 1718, in-12, pp. 54, 286 et seq.

les commençants, pour l'enfance, surtout, légère, inappliquée toujours ! Que sera-ce donc s'il s'agit des *Ouvrages poétiques !* la même difficulté s'y reproduisant, accrue, de plus, outre mesure, par la multitude des *expressions figurées ;* au point que « *ces auteurs semblent parler une autre langue* » (c'est Cicéron qui en fit la remarque). Dans cette étude, en somme, combien de dégoûts ; et, tout ensemble, quelle perte de temps[1] ! Redoutant, pour le Dauphin, ces difficultés, si propres à le rebuter, et ayant ardemment à cœur de les aplanir, Montausier, par une sorte d'inspiration, devait découvrir un moyen, qui véritablement lui appartient en propre, auquel tous, à l'envi, applaudirent, et qui demeurera le caractère singulier de la collection des auteurs *Ad usum Delphini*. Et d'abord, en ce qui regarde les *prosateurs* classiques, il avait imaginé de faire, pour chacun d'eux, une *interprétation latine*, où se retrouvassent tous *les mots du texte original, tous les mots*, avons-nous dit, *tous, sans exception,* mais, cette fois, dans un autre ordre que celui qui leur fut donné par l'auteur ; à savoir : dans l'ordre naturel, dans l'ordre logique de la pensée, du langage, et sans égard, si peu que ce pût être, à l'élégance, non plus qu'à l'harmonie et au nombre, onéreuses et tyranniques exigences, auxquelles ont tant sacrifié les Latins ! Puis, en ce qui regarde les *poëtes,* les mots, chez eux, ne pouvant, évidemment, être, *tous,* conservés, ainsi que dans la prose, on convint, pour les cas (très-fréquents), où se rencontreraient, dans leurs ouvrages, des *expressions figurées*

[1] Jacques de *Lœuvre,* Préface de ses *Analogies de la langue latine,* Paris, 1698, in-12. — *Leibnitii* Opera, studio *Dutens*, 1768, in-4° t. V, pp. 453, 454.

de leur en substituer de *simples*, d'une signification entièrement identique; afin que, dans la lecture de ces productions, ainsi décomposées, *converties en prose*, et dépouillées de tous ornements, l'étudiant n'eût plus à se préoccuper que du *sens*. Monseigneur, grâce à une si secourable méthode, « devait *faire, en très-peu de temps, de rapides progrès dans la lecture des auteurs latins;* » c'est le témoignage d'un docte contemporain, d'un judicieux appréciateur de l'entreprise, le grammairien Jacques de Lœuvre, dans ses *Analogies de la langue latine*, ouvrage qni avait été composé tout exprès pour faciliter au prince l'étude de cette langue[1].

L'éducatic du Dauph rendue commune à tous les França

Du reste, la collection *Ad usum* ne profita pas seulement au Dauphin lui seul; Louis XIV, Bossuet, Montausier, ayant sérieusement eu à cœur, en cela, comme dans tout le reste, de « *rendre commune à tous les Français l'éducation du prince destiné à régner sur eux, un jour*[2]. » Même, leur pensée s'élevant plus haut, ils espérèrent, remettant ainsi en honneur les classiques, trop négligés de la plupart, rendre au monde un service considérable; ne se pouvant, supposèrent-ils, que ce commerce plus intime avec de grandes âmes, d'éminents esprits, de sublimes génies, ne ravivât, n'accrût, en tous lieux, le sentiment, le goût, l'amour du vrai, du simple, du bon et du beau. Touché d'un si noble objet, le mo-

[1] Jacques *de Lœuvre,* loco citato.

[2] Oraison funèbre de *Montausier* (23 août 1690), par *Juillard du Jarry*, 1690, in-4°. — « Promovendis, non Serenissimi solùm Delphini, *sed publicis etiam studiis*... id excogitatum fuit. » (D. *Huet,* Epist. ad Isaacum *Vossium,* 1 jun. 1677. *Dissertations* recueillies par l'abbé *de Tilladet,* t. II, p. 460.) — *Huetiana,* 1722, in-12, § 37, p. 91 et suiv.

narque avait témoigné vouloir ne rien épargner pour cette publication; et Colbert ouvrit libéralement le trésor royal [1]. Nous ne saurions, ici, nous étendre au long sur la part considérable que prit Daniel Huet à l'exécution de ce dessein; sur sa sagacité à choisir les doctes et habiles hommes dont le concours y avait été jugé nécessaire, et à partager, entre tous ces érudits, selon leurs aptitudes diverses, les auteurs dont ils allaient avoir charge de *restituer*, *d'établir* exactement le texte, *d'interpréter*, *d'annoter*, *d'élucider* les écrits; sur sa vigilante application à examiner de près, à revoir, à apprécier le travail de chacun d'eux. *Seize*, ou *dix-sept* des *classiques Ad usum*, imprimés déjà avant qu'il s'agît du mariage du Dauphin, lui servirent, chaque jour, dans ses études; ils profitaient, en même temps, aux deux princes de Conti, instruits près de lui par l'abbé Fleury; et quant aux autres auteurs, ils avaient pu, eux aussi (mais en *manuscrit*), être utiles à Bossuet et au Dauphin, ainsi qu'aux deux jeunes princes, ses commensaux. Cette publication s'étant, du reste, continuée, après même qu'eut pris fin l'éducation de Monseigneur, ceux des classiques qui ne furent que plus tard mis en lumière, se trouvaient du moins avoir paru à temps pour servir à l'instruction des trois fils de ce prince; pour celle aussi du duc du Maine, du duc de Chartres, fils de *Monsieur*, et des petits-fils du Grand Condé. Mais combien, outre cela, dans les colléges, combien, dans

Daniel Huet présida à la publication des auteurs *ad usum*.

[1] Dan. *Huetii* Commentarius, 1718, in-12, p. 290. — *Huetiana*, 1722, in-12, § 37, p. 91. — Les registres du Trésor royal indiquent, année par année, les indemnités, très-convenables, attribuées aux divers *interprètes dauphins*, en raison des ouvrages, plus ou moins considérables, que chacun d'eux avait eu mission d'éclaircir. (Bibliothèque impér., mss., *fonds Colbert*.)

les éducations particulières, dut, on le sent, profiter à tous cette publication de *quarante auteurs latins, historiens*, poëtes, orateurs, philosophes, devenus tous, intelligibles, sans effort, aux commençants, par une *interprétation*, par un *mot à mot*, par des *annotations*, des *glossaires*, inestimable secours pour de jeunes hommes qui, initiés ainsi, par avance, au sens grammatical, devaient, revenant ensuite au *texte primitif*, n'y trouver plus que facilité, agrément, lumière et joie! L'Angleterre, en réimprimant, de nos jours, à grands frais, les *Auteurs-Dauphins*[1], a vengé noblement une *collection*, dépréciée à tort par des critiques français, trop oublieux du but que s'étaient proposé, en cela, les instituteurs du Dauphin, et des résultats considérables qu'eut cette entreprise[2]. Quant à l'inégalité de mérite entre ces diverses publications (s'agissant ici de l'*interprétation de plus de quarante ouvrages*[3]; et le concours de tant de sujets, de capacité différente, s'y étant trouvé nécessaire), Daniel Huet lui-même ne tenta pas de la nier; la difficulté extrême de réunir, pour un tel travail, tous érudits de même portée et de même force, n'ayant pu être surmontée entièrement, par cet homme si sagace, encore qu'il connût à fond, et eût, dès long-

[1] La collection des *auteurs dauphins* a été réimprimée (avec de notables améliorations), à Londres, de 1819 à 1830, en 185 volumes, grand in-8°, par les soins de A.-J. Valpy, avec portraits, figures et cartes. (*Dictionnaire bibliographique*, de *M. Brunet*, édit. de 1844, grand in-8°, t. I, p. 725; et t. V, p. 831.)

[2] *Bayle*, Lettre à *Marais*, 4 août 1704. — *D'Olivet*, Lettre à *Bouhier*, 3 mars 1739.

[3] En voir la nomenclature dans le *Manuel du Libraire*, par M. *Brunet*, 4e édit.; 1844, t. V, p. 830 et suiv., il nomme les *quarante et un* ouvrages dont se compose la collection *ad usum Delphini*.

temps, pratiqué tous les lettrés du royaume [1]. L'insuffisance dont firent preuve quelques-uns de ces travailleurs, lui avait même causé non moins d'étonnement que de peine; et, du reste, il l'expliqua par le peu d'attention accordée aux classiques, dans les temps qui avaient précédé [2]. Combien donc était opportun, encore une fois, le grand effort tenté alors par les maîtres du prince royal, pour remettre en honneur ces historiens, ces philosophes, ces orateurs, ces poëtes, négligés trop longtemps, et qu'on avait pu croire à la veille de retomber dans l'oubli!

CHAPITRE XIV.

Louis XIV témoigna toujours s'applaudir d'avoir, lui-même, choisi Bossuet, pour précepteur de son fils. — Sa confiance dans le prélat. — Reconnaissance, attachement de Monseigneur pour son ancien précepteur. — Le Dauphin alla, plusieurs fois, visiter Bossuet à Meaux et Germigny-l'Évêque.

is XIV, ...ureux ...ccès des ...ins de ...uet près ...auphin.

Louis XIV, par la nomination spontanée de Bossuet à l'office de précepteur de son Dauphin, avait fait preuve de « ce discernement des esprits, des talents, des complexions, » que loua, en lui, à bon droit, l'auteur des *Caractères et mœurs* du grand siècle [3]. Les suites d'un choix si sage ayant comblé les

[1] D. *Huetii* Commentarius, 1718, p. 290. Plusieurs Lettres de D. *Huet* à J. G. *Grævius* (mai 1675); — à Isaac *Vossius* (juin 1677) [*Dissertations sur différents sujets*, publiées par l'abbé *de Tilladet*, La Haie, 1720, in-12, t. II, pp. 240, 309, 460.]

[2] Dan. *Huetii* Commentarius, 1718, in-12, p. 290. — *Huetiana*, 1722, in-12, p. 91.

[3] *La Bruyère, les Caractères ou les Mœurs de ce siècle*, chap. *du Souverain ou de la république.*

désirs du monarque et dépassé ses espérances, on le devait entendre s'applaudir toujours d'avoir donné au prince royal un tel maître. Écrivant au cardinal Altiéri, trois ans après que Bossuet fut entré dans cette charge, « je ne puis (lui mandait-il), je ne puis vous donner une plus grande marque *de mon affection pour l'évêque de Condom,* ni un plus grand témoignage du *cas si particulier que je fais de sa piété, de son savoir et de sa vertu,* qu'en vous disant que JE L'AI CHOISI ENTRE TOUS LES PRÉLATS DE MON ROYAUME, *pour lui confier l'instruction de mon fils. J'ai, tous les jours, plus de sujet d'être pleinement content de la manière dont il s'acquitte d'un emploi qui m'est si cher et si important* [1]. » « M. de Condom (écrivait-il une autre fois), nous a donné, dans l'instruction de notre fils le Dauphin, des marques de sa profonde doctrine, de son zèle, de ses autres qualités [2]. » Si Mme de Maintenon, en disant qu' « *il ne sort guère de louanges de la bouche des rois* [3], » eut en vue Louis XIV (et le moyen d'en douter), qui jamais fut plus digne que Bossuet d'une distinction dont la rareté accroît à ce point le prix? Aussi le grand roi ne la devait-il non plus dénier, alors, à l'évêque de Condom, instituteur de son Dauphin, qu'il ne l'avait refusée naguère au doyen de Metz, au temps où la voix du puissant et sublime orateur retentissait dans ses chapelles, aimée, admirée de tous, et de lui-même plus que de

Lettre d Louis XI au cardin Altiéri (16

Louange décernées Bossuet par Louis XI

[1] Lettres *inédites* de *Louis XIV* au cardinal *Altiéri* et au cardinal *Carpégna,* 9 mars 1673.

[2] Brevet (8 janvier 1680), par lequel Louis XIV nomme *Bossuet premier aumônier de la Dauphine.* (Registres de la secrétairerie d'État, 1680, archives de l'empire.)

[3] Lettre de Mme *de Maintenon* au duc *de Noailles,* 30 juin 1709.

onfiance du monarque :n Bossuet.

nul autre [1]. Mais sa confiance, une confiance entière (et combien cette louange surpasse toutes les autres!), devait, bien mieux encore que les plus magnifiques paroles, témoigner toujours de la cordiale gratitude de Louis XIV pour le précepteur de son fils; le monarque, comme nous le verrons un jour, ayant, dans les plus secrètes, dans les plus délicates conjonctures, recouru, en tout abandon, aux lumières, à la charité d'un prélat sincère, judicieux et sage, non moins qu'il était dévoué [2]. « *La principale récompense sera toujours, pour les esprits bien faits, l'agrément et l'estime* D'UN MAÎTRE ENTENDU [3] » : Bossuet s'exprima ainsi, témoignant assez, par ces paroles, à quel point l'avait touché la justice rendue par le monarque, en toutes rencontres, à ses généreux et constants efforts pour instruire Monseigneur, et en faire un fils digne de lui. Véritablement, « *il n'y a personne* à qui nous devions davantage qu'à ceux qui ont eu l'honneur et la peine, tout ensemble, de former notre esprit et nos mœurs [4]; » ainsi avait parlé le grand roi lui-même à son Dauphin, dans le temps, précisément, où le jeune prince recevait, chaque jour, les enseignements de l'évêque de Condom; et

Louis XIV ecommande u Dauphin . reconnaissance pour ses nstituteurs.

[1] Dan. *Huetii* Commentarius de rebus ad eum pertinentibus, 1718, in-12, pp. 270 et suiv.

[2] Mémoires de *Saint-Simon*, édit. de M. *Chéruel*, t. XIII, chap. II, p. 30. On verra, dans la 2e partie du présent volume, quelle fut la conduite de Bossuet, lors du refus d'absolution fait, en 1675, à Mme *de Montespan*. — Plus tard, le prélat, consulté par Louis XIV, dissuada ce monarque de *déclarer* le *mariage* contracté par lui, *secrètement*, avec Mme *de Maintenon*. (Mémoires de *Saint-Simon*, édit. de M. *Chéruel*, 1857, t. XIII, p. 30.)

[3] *Bossuet, Politique sacrée*, liv. V, art. 1er, VIIIe proposition.

[4] *OEuvres de Louis XIV*, édit. du général *de Grimoard*, 1806, in-8°, t. I, pp. 199; et t. II, p. 467.

combien il nous est doux de signaler, dans le cœur de l'auguste père, ce noble et généreux besoin d'accroître encore, par de telles paroles, la vénération, la gratitude de son fils pour le dévoué et habile maître qu'il lui avait su choisir!

Le Dauphin, toujours, eut pour Bossuet, pour Montausier, une affection véritable, qui devait ne se démentir jamais. Le prélat, le duc, Daniel Huet, Milet de Jeure (*sous-gouverneur*), Renaudot, assurés, tant que Monseigneur eut vie, de trouver en ce prince le plus sincère bon vouloir, reconnurent en lui, constamment effectif, le sentiment de ce que, hautement, en toutes rencontres, il déclarait devoir à des maîtres si éminents et si chers [1]. Le Dauphin, un jour (il était alors enfant encore), avait dit à l'évêque de Condom : « Je vous prie, Monsieur, d'avoir bien du soin de moi, pendant que je suis petit; j'en aurai bien de vous, quand je serai grand [2]; » sentiment aimable, auquel le prince devait à jamais demeurer fidèle. Cinq années encore après la mort de l'évêque de Meaux, l'abbé Bossuet (1709), dédiant au Dauphin la *Politique,* composée par son oncle, autrefois, tout exprès pour le royal disciple, rendit grâces à ce prince, avec effusion, de « *la singulière*

Affecti[on] du Daup[hin] pour Bos[suet]

[1] *Sainte-Maure*, neveu du feu duc de Montausier, rendant grâces à Monseigneur, qui, le sachant dans la gêne, venait de lui envoyer, spontanément, le brevet d'une pension, « *je ne manquerai jamais,* lui dit ce prince, *au nom et au neveu de M. de Montausier.* » (*Saint-Simon*, édit. 1829, t. IX, p. 189; édit. *Chéruel*, t. IX, p. 142.) — Lettre *inédite* de *Renaudot* au cardinal *de Noailles,* 7 mars 1705. (Archives de l'empire, carton M. 1105, section historique.)

[2] Ms. Relation de l'Alarme de Dijon, du 5 juin 1673, par le président *Boireau.* Mss. de la Bibliothèque de Troyes, n° 1686, t. II, p. 116

affection, de l'amitié tendre qu'il avait toujours eue pour M. de Meaux; honneur qui avait fait la plus sensible joie du prélat, dans le cours de sa vie, et qui (ajouta-t-il) *fait, aujourd'hui, son plus grand éloge*[1]. »

lations, entre Dauphin Bossuet, *rès que ducation* pris fin.

A peine est-il besoin de dire que les relations avaient continué, entre le maître et le disciple, cordiales, affectueuses, de plus en plus. Le voisinage de Meaux permettant à Bossuet de venir fréquemment à la cour (outre que sa charge de *premier aumônier* lui en faisait une obligation, en de certains temps [2]), le Dauphin put ainsi revoir souvent son ancien précepteur, et en toute liberté s'entretenir avec lui. Louis XIV l'avait fort souhaité; même, il avait donné à Bossuet le siége de Meaux, afin (déclara-t-il) que l'illustre maître demeurât près, toujours, de son ancien disciple [3]. Un éminent biographe s'est montré surpris de n'avoir rien pu trouver qui témoignât d'un

[1] L'abbé *Bossuet*, Dédicace [au Dauphin] de *la Politique sacrée*, *ouvrage posthume* de son oncle, 1709, in-4°.

[2] Bossuet, 1er aumônier de la Dauphine, allait, à de certaines fêtes, *donner la communion* à la princesse, et remplir auprès d'elle d'autres fonctions auxquelles oblige cette charge. (*Gazette de France*, d'avril 1680 à avril 1690, *passim*.) En avril 1690, il prépara cette princesse à la mort. On parla longtemps des exhortations pleines d'onction, de force, et véritablement pathétiques, prononcées par lui, en cette conjoncture. (Oraison funèbre de Marie-Anne-Christine-Victoire de Bavière, par M. *de la Broue*, évêque de Mirepoix. — *Gazette de France*, avril 1690.) — Bossuet présida (le 26 avril) à la *translation du cœur* de la Dauphine à l'abbaye du Val-de-Grâce, et adressa aux religieuses, sur ce sujet, « *un discours fort chrétien*, d'une demi-heure. » Le 1er mai, il présida la translation du *corps* à l'abbaye de Saint-Denis; prononça, à la porte de la basilique, « *un fort beau discours*. » (*Journal* de *Dangeau*, t. III, pp. 100 et suiv., 108, 109, 110. — *Gazette de France*, fin avril et premiers jours de mai 1690.)

[3] « Me... rex... ad Meldensis Ecclesiæ regimen designavit, *ipsa vicinitate* (*sic enim tanto regi testari placuit*), *provocatus*, NE

intime commerce entre Monseigneur et l'évêque de Meaux, ni qui fît connaître que le disciple eût par fois demandé des conseils à son ancien précepteur. Mais dans tant d'occasions qu'eurent, vingt-quatre années durant, Bossuet et le Dauphin, de se voir, à Versailles, à Fontainebleau, à Marly, et d'y converser à loisir, le prélat ne put-il pas, en maintes occurrences, donner à son élève, des avis, dont, par toute sorte de raisons, ne devaient demeurer aucunes traces dans les papiers du grand évêque, non plus que dans le *journal* de l'abbé Ledieu, étranger, de tout point, à ce commerce; sans compter que l'éducation de Monseigneur prit fin en janvier 1680; et que la journée du 7 décembre 1699 (à vingt années de là) est celle où commencent les *Notes* qui nous sont restées de cet abbé?

Le Dauphin, d'ailleurs, eut toujours à cœur de n'être que *le premier des sujets du roi son père;* et il devait mourir, quatre années avant le monarque, sans avoir songé jamais, un seul instant, à cette couronne de France, qu'il voyait resplendir avec tant d'éclat sur une tête si glorieuse et si chère! « *Il faut qu'un Dauphin paraisse un homme inutile,* » devait dire, dans la suite, *Louis de France*, fils aîné de Louis XV[1]. Son bisaïeul, le Dauphin, fils aîné de Louis XIV, l'avait, n'en doutons pas, pensé avant lui; avant lui, il l'avait dit, peut-être; et ainsi s'expliqueront la réserve extrême, l'apparente inertie de ce prince. Bossuet, aussitôt qu'eut été marié Monsei-

SERENISSIMO DELPHINO TOTUS AVELLERER. » (*Bossuet,* Epistola ad Innocentium XI, 12 maii 1681.)

[1] Biographie générale Didot, article : *Louis de France,* fils de Louis XV.

gneur (mars 1680), revenant, avec empresseme[n] amour et joie, aux saints autels, dont il ne s'était [n] guère éloigné qu'à regret, était par sa situation, p[ar] convenance, par son humeur surtout, l'homme [le] moins enclin à s'immiscer dans les affaires de l'Ét[at]. Que Monseigneur, du reste, dans plusieurs visi[tes] qu'il alla faire tout exprès à son ancien maître, ta[n]tôt à Meaux, tantôt à Germigny, lui ait, ou no[n], parlé en confidence, et ait, ou non, sollicité [de] lui des conseils, le journal de Ledieu, commen[cé] plusieurs années seulement après la dernière [de] ces visites dont nous ayons trouvé la mention, [ne] pouvait nous en rien apprendre; et quant aux *M[é]moires* sommaires, si succincts, si incomplets, hâti[ve]ment jetés par lui sur le papier, en 1704, pour le P. La Rüe, chargé de faire l'oraison funèbre du gra[nd] évêque [1], auraient-ils pu comporter de telles par[ti]cularités, au cas même ou Ledieu eût, par imposs[i]ble, été à même de les connaître?

Visites du Dauphin à Bossuet, à Meaux, à Germigny.

Il ne sera pas hors de propos de dire, ici, quelq[ue] chose de ces rencontres, dont les unes sont ignoré[es] et les autres mentionnées avec trop peu de déta[il]. En 1687, dans les premiers jours de juin, après q[ue] Louis XIV et Monseigneur, à leur retour de l'arm[ée], se furent séparés à Montmirail, le prince royal éta[it] tout exprès, allé, de là, à Meaux, pour voir son anci[en] précepteur, déjeûna à l'évêché, avec le prélat qui, [de] plus, devait bientôt recevoir, à Germigny, le duc [de] Bourbon, le prince de Conti, le comte de Toulou[se], le duc du Maine, et toute la suite de ces trois prince[s].

[1] Journal de *Ledieu*, année 1704, 19, 20 *avril* et jours suiv.—1 3, 4 *mai* et jours suiv.; 3, 5 *juin* et jours suiv.;—1er et 2 *juillet*, (
[2] *Journal* de *Dangeau*, 4 et 6 juin 1687, t. II, p. 47. — *Ledi*

Monseigne se rend à Philisbou s'arrête à Meau 1688 (25 s tembre)

Le Dauphin, dès l'année qui suivit (1688), aux approches de son départ pour Philisbourg, où on l'allait voir se signaler avec tant d'éclat, avait déclaré, en présence de tous les courtisans, que « son premier gîte serait à Meaux, chez son ancien précepteur. » Le 25 septembre, en effet, vers six heures après midi, Monseigneur, accueilli avec joie par Bossuet, à son arrivée dans la cour de l'évêché, où s'étaient assemblées, à l'avance, toutes les compagnies de la ville, soupa, coucha dans le palais épiscopal, ainsi que le duc de Bourbon, le prince de Conti, le duc du Maine, M. de Beauvilliers, le comte de Brionne, et devait, le lendemain, se remettre en route, après avoir ouï la messe dans la cathédrale, où Bossuet lui fit les honneurs, à l'entrée et au départ[1]. Un poëte, peu doué, mais très-fécond, Nicolas Janvier, curé de Saint-Thibaut (lès-Meaux)[2], avait, dans la soirée du 25, à l'évêché, sous les auspices de l'indulgent et charitable évêque, présenté à Monseigneur des vers où étaient prédits à ce prince les plus éclatants succès. Du moins, ce bon curé se trouva-t-il, par l'événement, avoir été prophète ; la désirée nouvelle de la réduction de Philisbourg étant, quelque temps après, arrivée à Bossuet, par une affectueuse lettre du Dauphin lui-même, avec l'aimable promesse de ce prince à son ancien maître, de le venir voir encore, au passage, en retournant à la cour. Tout, sur l'heure, dans Meaux, avait été en fête ; un *Te Deum* solen-

(t. I, pp. 179,180), ne signale, en 1687, que la visite de *Henri-Jules* de Bourbon, fils du grand Condé, qui, le 12 mai, arriva, de bonne heure, à Germigny, y dîna, « vit la maison, les jardins, la machine, puis continua sa route. »

[1] *Ledieu*, t. I, p. 178. — *Dangeau*, t. II, p. 173.

[2] Dictionnaire de Moréri, article : *Janvier* (Nicolas).

ction de lisbourg. Fêtes Meaux.

nel ayant, le jôur même, été chanté dans la cathédrale, où Bossuet, rayonnant de joie, officia pontificalement, avec grand concours du clergé, des magistrats, de la noblesse, des habitants de la ville ; — un feu d'artifice, le soir, sur les terrasses de l'évêché, au bruit des fanfares; — les cours, les jardins, les allées d'ifs splendidement illuminés, ainsi que la tour de la grande église ; une fontaine de vin sur le parvis ; des boîtes tirées, d'instant en instant ; — c'étaient les premiers et soudains témoignages de la joie du prélat, de celle de la cité tout entière [1] ! Que fut-ce donc lorsque arriva le prince couvert de gloire poursuivi, dans sa triomphante marche vers Paris par les acclamations de toute une armée, où soldats capitaines, généraux, à l'envi, l'ayant reconnu « brave libéral, humain, compatissant, attentif à faire valoi les services [2] », l'avaient, par acclamation, surnomm *Louis le Hardi* [3] ! Quelle journée pour l'évêque d Meaux ! Quel prix de tant d'efforts ! Quel accomplissement de tous ses souhaits ! Et la belle devise : *Documentorum merces* [4], inspirée par cette conjonctur immortalisée aussitôt par le bronze, n'était-elle pa dans son éloquent et touchant laconisme, la plu juste, la plus douce louange qui pût être décerné tout ensemble, et au Dauphin, et à l'instituteur ré

[1] *Gazette de France,* 27 nov. 1688. — Journal ms. de *Pay* lieutenant général au présidial de Meaux, 13 novembre 1688, t. pp. 258 et suiv.

[2] Lettre de Mme *de Sévigné,* 1er décembre 1688.

[3] Poésies de *la Fontaine.*

[4] « *Récompense de bons enseignements.* » — Exergue : XX urb ad Rhenum, uno mense subactæ à Delphino, MDCLXXXVIII. (*Hi toire littéraire du règne de Louis XIV,* par l'abbé *Lambert,* 175 in-4°, t. III, p. 415.)

véré de ce prince? Des vers, ce jour-là même, mais des vers meilleurs, de beaucoup, que ceux du curé de Saint-Thibaut, devaient être présentés par Bossuet à Monseigneur. Ils étaient d'un Dijonnais, renommé dès longtemps, Bernard de la Monnoye, qui, récompensé, en 1671, par l'Académie française, pour son poëme *contre les duels,* avait, trois ans après, chanté la brillante conquête de la Franche-Comté; et, en 1677 encore, l'Académie française avait couronné un nouveau poëme de ce fécond Bourguignon, où était glorifiée l'*Éducation du Dauphin.* Le poëte, cette fois, adressant à l'Évêque de Meaux (cet illustre compatriote, dont, à bon droit, il était fier) une *Ode,* qu'il venait d'improviser, à Dijon, sur le premier avis qu'on y eut de la réduction de Philisbourg, « il sied si bien (lui écrivait-il) à l'éloge des conquérants, d'avoir quelque rapport à la rapidité de la conquête, que *j'ose vous prier, Monseigneur, si vous estimez ces vers dignes d'être mis devant un prince que vous avez rendu si capable d'en juger, de vouloir bien, à son retour* [d'Allemagne], *leur procurer cet honneur*[1]. » Le prélat, condescendant aux désirs du poëte, avait, avec bonheur, lu à son ancien disciple ces vers, où sont dignement célébrés l'intrépidité du prince, sa bonté, ses libéralités, ses triomphes.

Ode de La Monnoye lue par Bossuet à Monseigneur

Lettre de La Monnoye à Bossuet.

Le château de Germigny (en Brie), dont le nom, à jamais, demeurera attaché au nom de Bossuet, comme Chantilly, toujours, fera souvenir du Grand Condé, devait, en 1690, le 17 mai, être honoré, à son tour, de la présence de Monseigneur, chargé, cette fois en-

Le Dauphin à Germigny chez Bossuet (17 mai 1690)

[1] Lettre de Bernard *de la Monnoye* à *Bossuet;* Dijon, 8 novembre 1688. (Œuvres choisies de M. *de la Monnoye,* 1770, in-4°, 2 vol., t. I, p. 42.)

core, du commandement de l'armée d'Allemagne[1]. — Le Dauphin qui, de très bonne heure, avait quitté Versailles « *pour donner*, disait-il, *plus de temps à M. de Meaux* », étant arrivé chez Bossuet avant cinq heures, put, à loisir, en cette journée, que favorisait le plus beau temps, admirer ces lieux, pour lesquels comme à l'envi, n'avaient rien épargné la nature et l'art. Le duc de Vendôme, le comte de Brionne, le comte de Sainte-Maure (neveu de Montausier), d'autres seigneurs encore, avaient accompagné le prince royal; et avec quel cordial empressement le prélat leur fit les honneurs de cette spacieuse maison[2], de ces jardins, de ces bois, de ces terrasses, au bord de la Marne, de ces eaux jaillissantes, que Santeul chantées, avec tant de verve et d'amour[3]! Après que le Dauphin eut, le lendemain, pris congé de Bossue qu'il laissa comblé de joie, ce prélat, le jour même écrivant à l'abbesse de Faremoutiers (Mme de Béringhen), « *j'eus*, *Madame* (lui mandait-il), *j'eus*, *hier le bonheur de posséder ici Monseigneur; et il voulut bien partir de Versailles*, *de fort bonne heure*, *pour me donner plus de temps. Il est parti*, *ce matin*, *à sept heures; et me voilà bien honoré*[4]! » Le Dauphin, quittant son ancien et si aimé maître, lui avait prom

Le Dauphin, en 1690 encore, allant à Meaux, pour voir Bossuet, est empêché de s'y rendre.

[1] Journal de *Dangeau*, 12, 16, 17 mai 1690, t. III, pp. 123 et suiv.

[2] « J'irai admirer Germigny et les grâces de son printemps. » (Expressions de *Fénelon*, en parlant de Germigny, Lettre à *Bossuet*, 25 avril 1692.)

[3] *Journal* de *Dangeau*, t. III, pp. 121, 123. — *Gazette de France*, 20 mai 1690. — *Ledieu*, t. I, p. 179. — J.-B. *Santolii*, *Germiniacum*.

[4] Lettre de *Bossuet* à Mme *de Béringhen*, 18 mai 1690, édit. Versailles, t. XXXIX, p. 665.

de le venir voir encore, au retour. Aussi le prélat, dès qu'il eut su Monseigneur en chemin, était-il, avec empressement, allé au-devant de lui, jusqu'à la Ferté-sous-Jouarre. Mais l'avis, survenu tout à coup, que le roi, arrivé inopinément à Fontainebleau, depuis peu, avait exprimé le désir que son fils vînt, au plus tôt, le rejoindre, devait empêcher ce prince de dépasser Dormans, d'où il lui fallut, sur de nouvelles et pressantes dépêches, se rendre en hâte, au lieu indiqué[1]. Un dîner, préparé par Bossuet, à Château-Thierry, en 1693 (9 septembre), pour le Dauphin, qui revenait de l'armée, fut mentionné par Dangeau, dans son *Journal*[2]. Entre l'installation du prélat sur le siége de Meaux, en février 1682, et sa mort, en avril 1704, d'autres occurrences semblables avaient pu se produire; mais ce peu qu'on vient de dire n'a-t-il pas assez fait connaître l'empressement du royal disciple, en toutes rencontres, à chercher son ancien maître, à l'honorer, à combler son cœur par d'aimables et affectueux témoignages de gratitude, d'attachement filial? — Du château de Marly, où Bossuet, en 1697, était allé remercier Louis XIV, après une grâce reçue, « le roi (écrivait-il à l'issue de cette audience), *le roi me dit tout ce qui se peut d'obligeant, et me donna beaucoup de marques de confiance;* MONSEIGNEUR DE MÊME[3]. » En mars 1701, au premier bruit d'une violente crise, où la vie du Dauphin fut, une heure

Le Dauphin et Bossuet à Château-Thierry. 9 septembre 1693.

Relations affectueuses entre Bossuet et le Dauphin.

[1] *Bossuet*, Lettre à Mme *d'Albert de Luynes*, 5 octobre 1690. — *Journal* de *Dangeau*, 5 et 7 octobre 1690. — *Gazette de France* de ce temps-là.

[2] *Dangeau, Journal*, 10 septembre 1693, t. IV, p. 356.

[3] Lettre de *Bossuet* à l'abbé, son neveu; Marly, 4 nov. 1697, t. XL, p. 467.

durant, en grand péril, Bossuet, parti de Meaux, en toute hâte, était accouru à Versailles, où il fut heureux de trouver le prince remis déjà tout à fait. L'empressement, l'affectueuse sollicitude, la très-vive joie du prélat, en cette conjoncture, l'eussent, à défaut de tant d'autres titres, appelé, par préférence, à l'honneur qui lui fut décerné, tout d'une voix, d'officier pontificalement à un solennel *Te Deum*, chanté à Paris, peu après, dans l'église de l'Oratoire (27 mai 1701), en réjouissance de l'entier rétablissement d Monseigneur. La ville, la cour s'y étaient portées l'évêque de Meaux, entré alors en sa soixante-quatorzième année, présidait à cette fête, avec une émotion manifeste, dont s'accrut encore celle de tout l'assistance [1]. Le prélat, à deux ans de là (9 décembre 1703), écrivant au Dauphin, lui montrait, « av de très-grands respects, beaucoup d'affection et d confiance [2]. » Nous avons enfin entendu naguè l'abbé Bossuet, rendant grâces, avec sensibilité, Monseigneur, de « la singulière affection, de l'amit tendre, que ce prince avait toujours eues pour M. Meaux », lui déclarer que « cet honneur avait f la plus grande joie du prélat, pendant le cours de a vie [3]. »

[1] *Ledieu, Journal*, année 1701 (21, 22 mars). — *Journal his rique ms. de l'Oratoire*, 15, 27 avril 1701, in-folio, M. 440. (chives de l'empire.)

[2] *Ledieu, Journal*, 9 décembre 1703.

[3] L'abbé *Bossuet*, Épître dédicatoire au Dauphin, en tête d *la Politique sacrée*, publiée, en 1709, par ses soins.

CHAPITRE XV.

Rang, traitement, prérogatives du précepteur de Monseigneur. — Sa situation, après qu'il se fut démis de l'évêché de Condom. — Le roi, spontanément, le nomme à l'abbaye de Saint-Lucien-lès-Beauvais. — Scrupules de Bellefonds, à ce sujet. — Réponse de Bossuet au maréchal. — *Gratis*, accordé très-honorablement à Bossuet, par la cour de Rome. — Mariage de Monseigneur. — Bossuet, premier aumônier de la Dauphine, va au-devant de Christine de Bavière, avec les autres officiers de la princesse; témoignages de sympathie, d'estime, qu'elle lui donne. — Bossuet, en fonctions, près d'elle, en qualité de *premier aumônier*. — Elle reçoit les *cendres*, de la main du prélat, à Bignicourt-sur-Saulx. — Bossuet remplit une fonction, à la cérémonie du mariage. — Ses fonctions de précepteur du prince royal prennent fin.

Quelques mots sur la situation de Bossuet, à la cour, pendant onze ou douze années qu'y dura son séjour, ne seront point déplacés ici. Nous l'avons vu, en qualité de *précepteur*, prêter son *serment* entre les mains du roi lui-même; au lieu que Montausier avait reçu ceux du *sous-gouverneur* (Millet de Jeure[1]), de Daniel Huet, *sous-précepteur;* de Géraud de Cordemoy, *lecteur* du jeune prince[2]. Encore que le *pré-*

[1] *Millet de Jeure* (Guillaume), maréchal de camp, officier supérieur très-capable, diplomate habile et sûr. Employé par Richelieu, Mazarin, Colbert, Pomponne, il avait négocié avec succès en Italie, en Allemagne, en Suède, en Pologne. — Il avait été, le 6 mai 1649, nommé *sous-gouverneur* de *Monsieur* (Philippe d'Orléans); il fut, le 22 septembre 1668, nommé *sous-gouverneur* du Dauphin, fils de Louis XIV, avec un traitement de 7,500 liv. Il fut pourvu, le 31 mai 1683, de la lieutenance générale de la Rochelle, du pays d'Aunis, etc.; il mourut le 24 février 1690. (Œuvres de Louis XIV, édit. *Grimoard*, t. II, p. 252; — t. V, p. 438. — *Mercure galant*, année 1677, t. VII, p. 243; — et année 1683 (mai), p. 234. — *Gazette de France*, 22 mai 1683; — et 4 mars 1690. — *Journal* de *Dangeau*, t. II, p. 37; — t. III, pp. 53 et 70.) Millet, omis, jusqu'ici, dans les biographies, est mentionné, avec honneur, dans nombre d'écrits du temps.

[2] En 1689 (le 29 août), le duc *de Beauvilliers*, *gouverneur*, et

cepteur n'eût rang, dans la maison du Dauphi qu'*après le gouverneur*, sa dépendance, néanmoir à l'égard de ce dernier, n'étant presque, à vrai di que nominale et de pure déférence, il avait, vérit blement, été *en chef*, toujours, à *l'étude*[1]. Le préla en considération de son titre de *précepteur*, eut, to d'abord, *les grandes entrées*, privilége envié, dont devait continuer de jouir, après qu'eut pris fin l' ducation de Monseigneur[2]. Quant à l'honneur d'a compagner le Dauphin, de prendre place dans s carrosse et de manger avec lui, « le *précepteur*, p son emploi, n'ayant rien à faire que *pour l'étude* (dont il ne se pouvait non plus agir, à table, qu' voiture), ce serait le cas, comme il semble, de s' rapporter, sur cela, à Saint-Simon, si bien instru de toute cette étiquette de cour. Or, il a décla qu'aucun précepteur de fils de roi n'eut ces prér gatives, avant que l'entreprenant évêque de Fréj (Hercules de Fleury), précepteur de Louis XV enfa les eût, par ses obsessions, arrachées au Régen

l'abbé *de Fénelon*, *précepteur* du duc de Bourgogne, prêtèr *serment*, entre les mains de Louis XIV. Le *sous-gouverneur* *Nonville*, et les gentilshommes *de la manche* prêtèrent le l entre les mains du duc *de Beauvilliers*. (Journal de *Dange* t. II, pp. 447, 460; t. III, pp. 52, 53; 14 janvier 1690.) Sous Régence, la *préséance* fut jugée appartenir à l'abbé *de Fleu* *précepteur* du roi, contre *Saumery*, sous-gouverneur, qui la avait disputée. (*Saint-Simon*, 1829, t. XV, p. 68.)

[1] *Saint-Simon*, édit. de 1829, t. XV, p. 69, année 1717, chap. — Idem, édit. *Chéruel*, 1857, année 1717, t. XIV, pp. 411 et su

[2] Le 21 avril 1704, Louis XIV dit à l'évêque de Senlis, 1er aum nier de la duchesse de Bourgogne : « Je vous donne les *mêmes e trées qu'avait feu M. de Meaux, en qualité de précepteur Dauphin.* » (Journal de *Dangeau*, 21 avril 1704, t. IX, p. 49 — *Gazettes manuscrites* de la Bibliothèque de Troyes, in-f n° 673.

prince faible, irréfléchi, léger, qui *faisait litière de toutes choses*[1]. Bossuet, quoi qu'il en soit, ne les eut pas. Fénelon lui-même (du moins Saint-Simon l'assure-t-il, dans ses *Mémoires*) n'aurait jamais « ni *monté dans les carrosses* du duc de Bourgogne, *ni mangé à la table de ce prince*[2]. » A en croire, cependant, un neveu de l'archevêque de Cambrai (le marquis de Fénelon, dans la Vie qu'il nous a laissée de son oncle), ce prélat aurait, en considération de *son nom*, de *sa naissance*, joui de ces deux honneurs, auxquels on convient, du reste, qu'il n'eût pu (sous Louis XIV) prétendre, en sa seule qualité de *précepteur*. Sans nous arrêter ici aux réflexions qu'ont faites, sur cela, le cardinal de Bausset, dans l'*Histoire de Fénelon*, et l'abbé Gosselin, dans ses *additions* à cet ouvrage[3], l'archevêque de Cambrai, — un Salignac, — *en droit*, assurément (ses *preuves de cour* ayant été produites et agréées), en droit de *monter dans les carrosses du roi*, le fut-il, par cela seul (étant *précepteur*), de figurer, *en tiers*, avec le *gouverneur*, à la table du duc de Bourgogne, et dans sa voiture? Saint-Simon, un docteur, un oracle, en ces matières, l'ayant nié absolument, et ayant même affirmé que « *la qualité de précepteur* PORTAIT EXCLUSION[4] », semblerait mériter créance sur ces détails d'étiquette, sur ces *usages de palais;* d'intimes et familières relations de chaque jour avec M. de Beauvilliers, gouverneur du duc de Bourgogne, l'ayant, d'ailleurs, mis à por-

[1] *Saint-Simon*, édit. de 1829, t. XV, pp. 67 et suiv.; — édit. de 1857, t. XIV, pp. 411 et suiv.

[2] *Saint-Simon*, ibid.

[3] M. de *Bausset*, Histoire de *Fénelon*, complétée par l'abbé *Gosselin*, 1850, liv. I, n° 73, t. I, p. 168.

[4] *Saint-Simon*, ibid.

tée de ne rien ignorer sur ce sujet. Que Fénelon... n, après cela, s'il eut, en effet, l'entrée dans les car-rosses de son disciple, et, de plus, une place à la table de ce prince, ne se soit pas, à cause de ces dis-tinctions de cour, considéré comme supérieur à Bossuet (exclu, sans difficulté, de ces honneurs par sa naissance); que l'évêque de Meaux n'en ait, de son côté, ressenti ni envie ni déplaisir, nul ne fera difficulté de le croire.

itement du cepteur Dauphin.

Ajouterons-nous que le *traitement* des *précepteurs* fixé à douze mille livres pour Hardouin de Péréfixe au temps où lui fut confiée l'éducation de Louis XIV jeune enfant encore; — maintenu sur ce pied pou Périgny, précepteur du Dauphin, était demeuré te pour Bossuet, lorsqu'il succéda au président, en cett charge[1]; et qu'après le mariage du prince, on devai selon la coutume, en continuer le payement au pré lat, tout le reste de sa vie[2]?

ossuet ait, dès , démis i siége Condom.

Bossuet, fidèle à la résolution, déclarée par lui, dès son entrée en charge, de se démettre de l'évêché de Condom, s'il reconnaissait ne pouvoir aller, cha-que année, séjourner, durant plusieurs mois de suite, dans son diocèse, avait, de bonne heure, fait, sur cela, son devoir, exposant au saint-siége ses raisons, trop saintes, trop dignes de respect pour n'y être pas agréées[3]. La finale résolution de Rome s'étant

[1] Registres du Trésor royal, fonds de Colbert, mss. Bibliothèque impériale. Les *traitements* étaient: pour le *gouverneur*, 48,000 liv.; — pour le *précepteur*, 12,000 liv.; — pour le *sous-gouverneur*, 7,500 liv.; — pour le *sous-précepteur*, 6,000 liv.; — pour le *lecteur*, 4,500 liv.

[2] *Journal* de *Ledieu*, 7 septembre 1703. — Registres de la maison du roi, année 1703, registre 264.

[3] « *Ab episcopali officio, gravibus de causis* (*sede apostolicâ*

ıoins fait attendre quelque temps, on ne put ! 31 octobre 1671, rendre publique cette *dé-n,* concertée, sans bruit, plusieurs mois aupa-:, entre Louis XIV, le souverain Pontife et le ,· mais dont quelques-uns, en France, avaient, ıte, pénétré le secret. Le duc d'Estrées, en effet, ıi 1671, écrivant, de Paris, à un auditeur de l'abbé de Bourlemont), parla de la *prochaine :e de l'évêché de Condom;* ajoutant qu'on des-, pour dédommagement, au démissionnaire, ye de Rebais (le dernier abbé, Charles-Henri ix, étant mort depuis peu[1]). Mme de Sévigné, ıla, vive toujours, gaie, légère, s'imaginant que et demeurerait titulaire d'un évêché considé-et allait, de plus, l'être aussi d'une belle ab-s'était étourdiment écriée: « *Le pauvre homme*[2]! » informée, presque aussitôt, que le prélat ren-on évêché, elle fut diligente à se dédire, regar-avec raison, comme *chose faite déjà,* cette *dé-m*[3], ancienne, à la vérité, de la part de Bossuet, ıelle il manquait seulement d'avoir été acceptée, ne, et rendue publique dans le royaume[4]. La ıende de Rebais, qui avait pu, d'abord, être ıée au démissionnaire, fut donnée à l'abbé

ıante), pridèm abstractus.* » *Bossuet,* Epist. ad Innocent. XI, 1681. (Mélanges de la Société des bibliophiles.)

tre du duc *d'Estrées* à l'abbé *de Bourlemont*, auditeur de Rome, Paris, 17 mai 1671.

ıtre de Mme *de Sévigné,* 22 juillet 1671.

ttre de la même, 26 juillet 1671.

ıssuet se démit, le 31 octobre 1671, entre les mains du roi. ı, t. I, p. 133.) On aura remarqué ces expressions, rappor--dessus : « *Gravibus de causis, sede apostolicâ approbante.* » ıet, Epist. 12 maii 1681, ad Innocentium XI.)

Caillebot de la Salle; et est-il besoin de dire que le prélat, à la veille de perdre, par sa démission, un revenu considérable, n'avait, en la donnant, ni demandé, ni témoigné souhaiter qu'aucun dédommagement lui fût offert[1]? Évêque *sacré*, il allait, après s'être démis d'un grand siége, demeurer obligé à la même représentation, et assujetti à une égale dépense, quoiqu'avec beaucoup moins de moyens, désormais d'y suffire[2]; ses émoluments, comme précepteur, lui étant, d'ailleurs, assez mal payés[3]. Mais Louis XIV, spontanément, y devait pourvoir; et le prieuré du Plessis-Grimoult, peu distant de Caen, bénéfice de neuf mille livres environ, qu'avait remis le nouveau titulaire de Condom, Jacques de Mâtignon[4], fut donné avec empressement par le monarque au précepteur de son fils[5].

Le prieuré du *Plessis-Grimoult* donné à Bossuet. (1671 décembre).

[1] Mémoires de *Ledieu*, t. I, p. 133.

[2] On voit, par des notes autographes de *Fleury*, et autres amis de *Bossuet*, que ce dernier, étant *précepteur*, avait: 1° un secrétaire, Pierre *Haguenier*, avocat au parlement, qui demeura, nombre d'années, près de lui; — 2° un cocher; — 3° trois laquais; — 4° des *porteurs de chaise*, etc.

[3] *Bossuet*, dans des *post-scriptum* de ses billets à Del *Huet*, lui mandait : « *Avez-vous reçu quelque chose?* » — ou bien : « *A l'oreille, je n'ai pas touché un sol.* » (*Autographes*, qui ont été sous mes yeux.)

[4] Le 18 avril 1672, Jacques *de Mâtignon* (qu'on avait appelé, jusqu'ici, l'*abbé de Thorigny*), prêta serment, entre les mains du roi, *pour l'évêché de Condom* (*Gazette de France*, avril 1672).

[5] *Mémoires* de *Ledieu*, t. I, p. 133. — Dans le *Journal des bienfaits du roi*, Bibliothèque impériale, mss., supplément français, n° 5793, on lit : « Décembre 1671, le roi donna à M. *Bossuet le prieuré de Saint-Étienne du Plessis.* » — Du prieuré du Plessis-Grimoult, dépendaient, dans le diocèse de Bayeux, nombre de *cures*, auxquelles le *prieur* nommait, en qualité de *patron*. Nous avons vu beaucoup de *présentations* faites par Bossuet, en cette qualité, à l'évêque de Bayeux. Elles furent souvent données en

Et maintenant, le pourra-t-on croire? Un tel prieur, dont le nom eût dû être inscrit, en lettres d'or, dans les fastes du Plessis-Grimoult, fut, à un siècle de là, *omis* par les bénédictins, dans le tome onzième de leur *Gallia Christiana,* où, après Jacques de Mâtignon, nous voyons nommé, *de suite*, Léonor de Mâtignon, son neveu; ces savants religieux n'ayant point pris garde, ayant ignoré, disons-le, qu'après *Léonor* de Mâtignon, mentionné, par eux, qu'avant *Jacques* de Mâtignon, son neveu, dont ils font aussi mémoire, Bossuet fut, *trente-deux années durant,* titulaire de ce bénéfice[1]! Même, il était allé, en 1682, au mois d'octobre, visiter son prieuré; et nous avons vu des actes signés de lui, l'année d'après, où il fait mention de sa visite[2].

Omission du nom de Bossuet dans le *Gallia Christiana* (t. XI)

Le roi, du reste, s'était bien promis d'honorer plus dignement un si grand homme; et l'occasion bientôt s'en devait offrir; la mort du cardinal Mancini (28 juin 1672), ayant laissé vacantes, en France, tout à la fois, trois grandes abbayes (La Chaise-Dieu; — Saint-Martin de-Laon; — Saint-Lu-

Bossuet nommé à l'abbaye Saint-Lucien de Beauvais 1672.

faveur de sujets recommandés à Bossuet par Del Huet, abbé d'Aunai (tout près du Plessis), qui connaissait tout le clergé du pays.

[1] *Gallia christiana,* t. XI, col. 441.

[2] Acte signé par *Bossuet,* à Paris, le 19 octobre 1683, relatif à une concession faite par lui aux religieux du Plessis : « A quoi nous avons (dit-il) d'autant plus volontiers consenti, qu'*étant sur les lieux, l'an passé* (1682), nous avons reconnu que ces pièces [abandonnées par nous aux moines] font assurément partie de la maison conventuelle ; et, partant, que nous ne pouvons, ni devons en retenir la possession, au préjudice de la communauté des religieux. » (Acte, signé par *Bossuet,* contre-signé par son *secrétaire*, Pierre *Haguenier,* avocat au parlement. Communiqué par feu M. *Léchaudé d'Antsy*.)

cien-lès-Beauvais), que ce cardinal, parent de Mazarin, s'était fait donner autrefois, par le crédit d'un ministre si puissant. De Rome, à la vérité, aussitôt que ce bénéficier, si bien partagé, eut fermé les yeux, deux cardinaux (François Maidalchini et Virginio des Ursins), avaient, dans les termes les plus pressants, écrit au marquis de Pomponne et au roi lui-même, sollicitant avec instance quelque part dans les dépouilles du défunt. Même, le cardinal des Ursins, signalant spécialement l'abbaye de Saint-Lucien, témoigna, avec vivacité, la souhaiter, de préférence [1]. Bossuet, pour lui, n'avait rien demandé, est-il besoin de le dire? Mais Louis XIV, à un mois de là (1er août 1672), comme il revenait de Hollande, appelant, avec empressement, dès son arrivée, l'évêque *ancien* de Condom, les courtisans le purent entendre invitant gracieusement ce prélat à choisir, entre les trois abbayes vacantes, celle qui lui agréerait le plus [2]. C'était en 1672, avons-nous dit; et Bossuet, que ses fonctions de *précepteur* du prince royal devaient, pendant huit ou neuf années encore, retenir à la cour, n'ayant pas cru devoir hésiter à indiquer Saint-Lucien, si peu distant de Paris, comme étant, par ce motif, plus à sa convenance, la nomination du prélat à cette commende avait été signée, peu après (14 août [3]), et accueillie de tous avec une joie véritable.

Bellefonds, lui seul, y trouvant à redire, devait,

[1] Nous avons eu sous les yeux les lettres de ces deux cardinaux à Louis XIV et au marquis *de Pomponne*.

[2] *Ledieu*, t. I, p. 134.

[3] Journal des bienfaits du roi [Louis XIV], ms. de la Bibliothèque impériale, *Supplément français*, n° 579.

Scrupule étrange de Bellefonds. Réponse de Bossuet à ce maréchal.

brusquement, adresser, sur cela, à l'évêque de Condom, son ami, la lettre la plus étrange, « *ne le félicitant pas*, » lui déclara-t-il; témoignant même trouver peu séant qu'il devînt ainsi, *contre les règles*, titulaire de *plusieurs bénéfices;* au lieu que, par d'autres moyens (ils étaient indiqués dans sa missive), ce prélat eût pu, prétendait le maréchal, rétablir ses affaires [1]. Scrupule assez inattendu, apparemment, de la part de l'homme le plus splendidement rémunéré, appointé, pensionné, secouru, comblé par le trésor royal; les libéralités de Louis XIV, à l'égard de ce nécessiteux seigneur, ayant été considérables, à ce point que s'il y eût eu beaucoup de courtisans aussi largement gratifiés, les finances de l'État, même aux meilleurs temps, n'y auraient jamais pu suffire [2]. Nul ne le savait mieux que Bossuet : attentif toujours, dans plusieurs disgrâces qu'avaient attirées à Bellefonds sa liberté d'allure, son indépendance, son humeur récalcitrante à l'égard de Louvois, du roi lui-même, et son entêtement, son insoumission, que rien ne pouvait vaincre [3], attentif, disons-nous, à le consoler, à l'apaiser, à lui compatir, à le fortifier par les plus touchants témoignages de sympathie,

[1] La lettre du maréchal était du 28 août 1672.

[2] Louis XIV donna à *Bellefonds*, en 1666, 23,000 liv.;—en 1668,),000 liv.;—1670, 1° 9,000 liv.;—2° 12,357 liv.;—3° 10,000 liv.; -4° 12,000 liv.; —en 1672, 350,000 liv.;—en 1676, une pension de 6,000 liv.;—en 1692, une pension de 12,000 liv.; — le monarque lui fit bien d'autres libéralités. Bellefonds avait, outre cela, ses traitements de *maréchal de France;* de *premier maître d'hôtel;* de *premier écuyer de la Dauphine*. En 1687, « il demandait, à cor et à cri, le gouvernement de Lorraine; et, parmi tous les solliciteurs, c'était lui qui faisait le plus de bruit... »

[3] Histoire de *Louvois* par M. *Rousset*, 1862, in-8°, t. II, pp. 7 et et suiv. — *Œuvres de Louis XIV*, *passim*.

par les plus sages conseils que l'amitié, que la
rité eussent inspirés jamais; une telle semonce
attendue, de ce côté-là) avait dû le beaucoup
prendre. Rendons grâces, pour nous, au scrup
maréchal, de son incroyable censure, puisq
donna occasion à l'admirable réponse qu'on va
« Je ne m'attends, Monsieur (mandait le grand é
à l'austère casuiste), je ne m'attends à aucune
jouissance[1] sur les fortunes du monde, de ceux
Dieu a ouvert les yeux pour en découvrir la v
L'abbaye que le roi m'a donnée me tire d'un er
ras et d'un soin qui ne peut pas compatir longt
avec les pensées que je suis obligé d'avoir[2]. N'aye
peur que j'augmente mondainement ma dépens
table ne convient ni à mon état, ni à mon hun
Mes parents ne profiteront point du bien de l'É
Je payerai mes dettes le plus tôt que je pourrai;
sont, pour la plupart, contractées pour des dé
ses *nécessaires*, même dans l'ordre ecclésiastique
sont des bulles, des ornements et autres chos
cette nature[3]. Pour ce qui est des *bénéfices*, as
ment ils sont destinés pour ceux qui servent l'É
Quand je n'aurai que ce qu'il faut pour soutenir

[1] *Conjouissance*, félicitation. (Dictionnaire de Trévoux.)

[2] Le revenu de l'abbaye de Saint-Lucien-lès-Beauvais ava
pour Bossuet, depuis sa nomination, de *vingt-deux mille*
jusqu'au 5 avril 1700, date d'un acte notarié, passé à Meau
lequel ce revenu fut, d'accord avec les religieux, porté à
cinq mille livres. (*Journal* de *Ledieu*, publié par M. l'abbé G
7, 14 mars et 5 avril 1700; tome II, pp. 22, 24 et 25.)

[3] *Bossuet* avait, en 1670, payé, en entier, à la chancelle
maine : 1° l'expédition des bulles pour l'évêché de Condo
2° la *rétention* du doyenné de Saint-Sulpice de Gassicourt
Mantes. (*Mémoire* du cardinal Dataire, adressé au cardi
Forbin-Janson, 1695.) [Il a été sous mes yeux.]

état, je ne sais si je dois en avoir du scrupule. Je ne veux pas aller au delà; et Dieu sait que je ne songe point à m'élever. Quant à ce nécessaire pour soutenir son état, il est malaisé de le déterminer ici [à la cour], *fort précisément*, à cause des dépenses *imprévues*. Je n'ai, que je sache, aucun attachement aux richesses, je puis peut-être me passer de bien des commodités, mais *je ne me sens pas encore assez habile pour trouver tout le nécessaire si je n'avois précisément que le nécessaire; et je perdrois plus de la moitié de mon esprit si j'étois à l'étroit dans mon domestique*. L'expérience me fera connoître de quoi je me puis passer; et je tâcherai de n'aller pas au jugement de Dieu avec une question problématique sur ma conscience. *Je vous serai fort obligé de m'écrire souvent de la manière que vous avez fait*. Ce n'étoit pas une chose possible de me tirer d'affaire par les moyens dont vous me parlez. Je tâcherai qu'à la fin tout l'ordre de ma conduite tourne à édification pour l'Église. Je sais qu'on y a blâmé certaines choses sans lesquelles je vois, tous les jours, que je n'aurois fait aucun bien. J'aime la régularité; mais il y a de certains états, où il est fort malaisé de la garder si étroite. Si un certain fond de bonne intention domine dans les cœurs, tôt ou tard il y paroît dans la vie. On ne peut pas tout faire d'abord. Nous avons souvent parlé de ces choses, M. de Grenoble [Étienne Le Camus] et moi; nous sommes assez convenus des maximes; je prie Dieu qu'il me fasse la grâce d'imiter sa sainte conduite [1]. » Bossuet a tout dit; et quel dommage! grâces, encore une fois, soient rendues au maréchal

[1] *Bossuet*, Lettre à *Bellefonds*, 9 septembre 1672.

de Bellefonds, dont la si étrange *lettre* devait donner lieu à une si sage, si humble et si touchante *réponse !*

ers latins de Tavernier, ur cette mination.

Tous, cependant, tous, hormis le scrupuleux seigneur, s'étaient, à l'envi, réjouis de ce don fait à Bossuet, d'une abbaye; et ce sentiment, si universel, rencontra, à l'heure même, le plus digne interprète, dans l'éminent professeur d'éloquence, Nicolas Tavernier, dont tant d'exquises productions latines, en prose, en vers, sont venues jusqu'à nous. Né à Beauvais, instruit à Paris dans la maison de Navarre, Tavernier avait été, dans ce collége, le condisciple, l'ami de Bossuet, le joyeux témoin de ses triomphes; eût-il pu n'applaudir pas, aujourd'hui, à une nomination qui contentait à la fois son affection pour le nouvel Abbé, et un amour, vif en lui, pour son pays natal [1] ? Prompt, dans cette *pièce,* qu'il adressait à *ses concitoyens les habitants de Beauvais,* à les féliciter avec effusion, du si heureux choix que le roi vient de faire; traçant, pour eux, avec complaisance, la fidèle et agréable image de l'illustre évêque, qu'ils n'ont point vu encore, et qui, dans peu de jours, les ira visiter, « quelle candeur (leur disait-il), quelle simplicité vous reconnaîtrez, tout d'abord, dans les mœurs de ce pontife et dans ses manières! quelle ardeur d'âme! quel génie! dans ses yeux, quelle attirante douceur! quelle bénignité sur son visage, fidèle miroir de sa belle âme! vous serez, je vous le prédis, gagnés à lui, tout d'abord, dès le premier instant où vous l'aurez pu voir; que sera-ce donc lorsqu'il vous aura été donné d'enten-

[1] *Goujet, Mémoires histor. et littér. sur le collége royal de France,* 1758, in-4°, t. I, p. 574.

dre sa voix [1] ! » Nous parlerons bientôt des visites de Bossuet à son abbaye, et des chaleureux transports que sa présence, chaque fois, causait dans tout le pays.

Les précepteurs des fils de nos rois avaient, jusqu'ici (tant que durait leur exercice), été exemptés, par Rome, de tous *frais de bulles*, de toutes *taxes* dues à la chancellerie pontificale, à raison des *bénéfices* dont ils pourraient être pourvus *pendant qu'ils demeureraient en charge* [2]. Quelques démarches, de déférence, auprès du pape, des cardinaux, y étant néanmoins usitées, Louis XIV voulut, à cette fois, y prendre part; et il n'avait, en nulle autre occasion, laissé paraître davantage son affection pour Bossuet, son admiration pour un si insigne mérite, sa reconnaissance des inestimables enseignements prodigués au prince royal, avec tant de suite, de zèle et d'amour, par l'incomparable instituteur de son fils; et c'est alors que, recommandant au cardinal Altiéri l'affaire du *gratis*, il lui écrivit cette *lettre* (9 mars 1673), rapportée précédemment, témoignage si ma-

Gra (entie accord Boss par sacré co 167

[1] Illustrissimo Ecclesiæ principi *Jacobo Benigno Bossuet*... cùm Abbas Sancti Luciani Bellovacensis esset à rege renuntiatus. Offerebat devotissimus cliens et subditus Nicolaüs *Tavernier*, mense Augusti 1673, in-4°, 3 pages. (Bibliothèque impériale, *Pièces*, in-4°, Y, 3425, 4, 21.)

[2] Lettre de l'abbé *de Fleury, précepteur du jeune roi Louis XV*, au cardinal *Quirini* (1715) : « Je n'ai pas encore de nouvelles de mes bulles, pour Tournus. J'espère de la bonté de Sa Sainteté, qu'elle voudra bien *honorer la place que j'occupe* [de précepteur du roi], *comme ses prédécesseurs l'ont fait dans la personne de feus Mgrs de Meaux et de Cambrai.* » — Lettre du même, postérieure : « Je crois que vous aurez su que j'*ai eu le gratis entier*. » (Commentarii de rebus pertinentibus ad cardinalem *Quirinum*; Brixiæ, 1749 et 1754, 2 vol. in-4°, et Continuatio 1761, partie II, p. 86.)

nifeste de son cordial attachement pour le grand évêque. Les cardinaux Carpégna et Des Ursins avaient, au même temps, reçu de Louis XIV, en ce qui touchait le *gratis* demandé, des lettres pressantes, et, au plus haut degré, honorables pour l'évêque *ancien* de Condom. Pomponne, dans ses dépêches au cardinal d'Estrées, au duc son frère (tous deux à Rome alors), heureux de témoigner sa vénération pour Bossuet, et, d'ailleurs, interprète fidèle des sentiments, des désirs du grand roi, « *Sa Majesté* (mandait-il) *estime le mérite de M. l'évêque de Condom, et affectionne sa personne.* » Puis, parlant de l'emploi de Bossuet près du Dauphin, « *emploi si important, et auquel toute la chrétienté a intérêt, vous savez* (ajoutait-il), *de quel mérite, de quel vertu il est soutenu.* » Quel besoin, du reste, de tant presser deux personnages remplis, à l'envi, pour le prélat, de sympathie et de bon vouloir! « La profession (répondit le cardinal d'Estrées), la profession que je fais d'une ancienne et particulière amitié avec M. l'évêque [ancien] de Condom, ne me permet pas de prétendre aucun mérite, vers vous, du service que je tâcherai de lui rendre [1]. »

Dispositions du sacré collége, à l'égard du prélat.

Les dispositions, du reste, *n'eussent pu* être meilleures. L'*Exposition*, très-connue déjà à Rome, et, dès lors, très-appréciée (comme nous le ferons voir, dans la suite); ce qu'on y savait déjà des merveilleux enseignements prodigués au prince royal, avec tant de capacité et de zèle, par l'Abbé (*nommé*) de Saint-Lucien, ayant disposé très-favorablement tout

[1] Nous avons eu sous les yeux toute la correspondance, entre Rome et la France, sur cette affaire; toutes les lettres, de part et d'autre, furent, au plus haut degré, honorables pour *Bossuet*.

le sacré collége, le cardinal Altieri avait, dès les premiers pourparlers sur le *gratis*, « témoigné au duc d'Estrées *une grande estime pour l'évêque ancien de Condom.* » Dans le Consistoire, bientôt, lorsqu'y fut (le 16 avril 1673) proposée l'affaire, tous les cardinaux accordant, *par acclamation*, la grâce demandée, avaient, de plus, manifesté, à l'envi, leur vive sympathie pour l'illustre prélat. « *Ce gratis* (mandait-on, le jour même, à Pomponne) *a été accordé avec tant de distinction, qu'il n'y a rien eu encore de pareil*[1]; » le *gratis entier*, qu'on l'entende; et non point la *moitié seulement*, comme Ledieu l'a, par erreur, avancé dans ses *Mémoires*[2]. Bossuet cependant, informé aussitôt de l'accueil si flatteur dont le Vatican venait d'honorer son nom, ses travaux, ses efforts, s'était hâté de répondre : « Je suis sensiblement touché de la manière dont ce *gratis* m'a été accordé par le sacré collége. La promptitude, la facilité, le concours, sont d'agréables circonstances de cette grâce; et *les bontés de Leurs Éminences, si obligeamment déclarées, y mettent le comble*[3]. »

Mariage du Dauphin avec Christine de Bavière (1680.)

Mais de tant de témoignages d'estime décernés à Bossuet par Louis XIV, la charge de *premier aumônier de la Dauphine*, que le monarque, spontanément, lui donna, aux approches du mariage de Monseigneur, n'était ni le moins signalé, ni le moins touchant. Cette nomination, en effet (nul ne s'y trompa),

[1] Lettre du duc *d'Estrées* à Louis XIV, 17 avril 1673. — Lettre de l'abbé *de Servien* au marquis *de Pomponne*; Rome, 19 avril 1673.

[2] *Ledieu*, t. I, p. 174. — Le *gratis*, *entier*, fut accordé. (Lettre du duc *d'Estrées* au roi; Rome, 17 avril 1673.) — Mémoire du cardinal Dataire, au cardinal *de Forbin*, avril 1695.

[3] Lettre de *Bossuet*, à l'abbé *Dirois*, 26 avril 1673.

faisait pressentir la résolution prise, dès lors, par le roi, de ne laisser point le prélat s'éloigner de la cour après même que ses fonctions de précepteur auraient cessé, par le mariage (prochain désormais) de Monseigneur. Déjà, en effet, s'étaient engagés de secrets pourparlers, en vue de l'union projetée du Dauphin avec Marie-Christine de Bavière. Le cardinal d'Estrées, en avril 1678, envoyé à Munich, tout exprès, avait, au nom de Louis XIV, donné à l'Électeur, père de la princesse, *assurance positive*, quant à cette union, dont la célébration toutefois ne devait avoir lieu qu'à deux années de là, vu l'âge, trop peu avancé encore, des deux futurs[1]. En 1680, enfin, le 26 février, se fit, dans cette capitale de la Bavière, le *mariage par procureur;* et Marie-Christine, dès le cinq du mois qui suivit, se mettait en marche vers la France.

Bossuet, nommé premier aumônier de la Dauphine. 1680.

Les *officiers de sa maison*, nommés, depuis peu, par Louis XIV[2], devaient, le 25 janvier 1680, quitter Paris, se rendant au-devant d'elle. Le duc de Richelieu, la duchesse sa femme, la marquise de Maintenon, le maréchal de Bellefonds, de tels noms, sans doute, témoignaient assez du désir qu'avait eu le roi d'honorer sa belle-fille, en approchant d'elle ces personnes si distinguées de sa cour; et la spirituelle princesse n'allait pas manquer de le comprendre, de le sentir tout d'abord. Surtout, quelle joie pour elle, qu'on lui eût donné pour *premier aumônier* l'évêque *ancien* de Condom[3]; le précepteur de son époux,

[1] Nous avons eu sous les yeux toute la correspondance relative à ce mariage.

[2] *Gazette de France*, 23 et 30 décembre 1679.

[3] Le brevet de nomination de *Bossuet* fut signé le 8 janvier 1680.

l'*orateur* admiré, le *docteur*, dont l'*Exposition*, si fameuse, connue maintenant en tous lieux, dont les *oraisons funèbres* (celles de *Madame*, et de la reine veuve de Charles I[er]) lui étaient familières, non moins que le nom de leur auteur! M. de Condom! M[me] de Maintenon! s'était écriée la marquise de Sévigné, au premier avis qui lui vint de ces deux choix; « si M[me] la Dauphine croit que tous les hommes, que toutes les femmes de ce pays aient autant d'esprit que cet échantillon, elle sera bien trompée. C'est, en vérité, un grand avantage que d'être du premier ordre[1]! » « Jamais roi ne donna de meilleure grâce que Louis XIV, et n'augmenta tant par là le prix de ses bienfaits[2]. » Aussi avait-il voulu, dans le brevet de nomination de Bossuet à la charge de *premier aumônier de la Dauphine*, rendre un nouvel hommage à « *la profonde doctrine, au zèle... dont le prélat* (disait-il) *lui avait donné tant de marques dans l'éducation de son fils*[3]. »

Tous les officiers de la princesse, après un magnifique dîner chez le duc et la duchesse de Richelieu, à Paris, étaient, le jour même, partis, avec eux, s'acheminant vers la frontière, escortés par une garde d'honneur; et des fourriers ayant, précédemment, pris les devants, les voyageurs allaient trouver, en

Bossuet va au-devant de la Dauphine.

(Secrétairerie d'État, registre E, 3366. (Archives de l'Empire.) — Bossuet écrivait, le 21 janvier 1680, à Guillaume *de Néercassel :* « Jàm jàm profecturus sum, atque ad Schelestadium, augustissimæ Delphinæ, *unà cum ejus domo, iturus obviàm.* » (Œuvres de *Bossuet*, édit. Versailles, t. XXXVII, p. 214.)

1 Lettre de M[me] *de Sévigné,* 14 février 1680.

2 *Saint-Simon,* édit. *Chéruel,* t. XII, p. 461.

3 Le brevet de nomination de *Bossuet* fut signé le 8 janvier 1680.

tous lieux, leurs logis marqués à la craie[1]. Partis le 25 janvier (1680), mais marchant à petites journées, et les chemins partout étant gâtés, ils devaient, le *seize février* seulement, arriver à Schelestat, où il leur fallut s'arrêter quelques jours[2].

officiers de la rincesse tendent à jersheim.

Le village de Fegersheim, que rencontre, à quelques lieues en-deçà de Strasbourg, le voyageur s'acheminant de Châlons vers cette capitale de l'Alsace, avait été désigné par Louis XIV, comme le lieu où *ils devraient attendre la princesse*, lui être présentés, puis, reprenant le chemin de Paris, s'arrêter, avec elle, auparavant, à Châlons-sur-Marne, lieu choisi pour la solennelle célébration du mariage[3]; et est-il besoin d'ajouter que le monarque fut, en ceci, comme toujours, obéi, de tout point?

Dauphine rrive à jersheim. u'elle dit Bossuet.

A Kell, cependant, puis à Strasbourg, Christine de Bavière avait, tout d'abord, ravi le monde par ses engageantes manières, par ses paroles, pleines toujours de sens, d'esprit, d'obligeance, d'amabilité, de délicatesse et de grâce. Mais à Fegersheim, plus encore, elle gagna, aussitôt, les personnes d'élite envoyées là pour l'y recevoir et lui être présentées[4]. Bossuet, ap-

[1] *Recueil historique*, Bibliothèque de Troyes, mss., n° 673, t. V I, pp. 602 et suiv. — *Gazette de France*, 27 janvier 1680.

[2] *Gazette de France*, 2 mars 1680.

[3] Instructions, très-circonstanciées, données par Louis XIV aux officiers de la maison de la Dauphine. Ils devaient attendre, plusieurs jours, à Schelestat, puis aller *à Fegersheim*, recevoir la princesse, et, là, *lui être présentés*. (Lettre de Louis XIV au *duc de Créqui*, 17 février 1680.)

[4] A trois ans de là, *Bossuet*, parlant de la Dauphine, disait, dans l'église de l'abbaye de Saint-Denis : « *Nous l'avons admirée, dès le moment qu'elle parut; et le roi a confirmé notre jugement.* » (*Bossuet*, Oraison funèbre de la reine *Marie-Thérèse*, 1er septembre 1683.) « Mme la Dauphine avait l'esprit, la grâce, la dignité, la

pelé avant tous les autres, honoré par elle, en cette première rencontre, d'un gracieux accueil, où la sympathie et l'admiration le disputaient au respect, l'entendit, non sans une vive émotion, lui dire: « *Je prends part, Monsieur, à tout ce que vous avez enseigné à M. le Dauphin : ne refusez pas, je vous prie, de me donner à moi-même vos instructions; et soyez assuré que je m'efforcerai d'en profiter*[1]. »

March Dau v Châlo M

Pour une telle princesse, instruite plus qu'aucune autre de ce temps-là, douée d'un esprit prompt et fin, d'un goût délicat et sûr[2], quel charme d'arriver ainsi dans cette désirée France, alors que, dans tous les ordres, dans tous les rangs, y brillaient tant de personnes supérieures, tant de mérites signalés; où, dans les lettres, dans les arts, se succédaient, chaque jour, de nouveaux chefs-d'œuvre! L'*Iphigénie* de Racine avait, pour elle, été représentée à Schelestat, par les comédiens du roi, venus là, sur les ordres du monarque, tout exprès; la *Phèdre*, du même auteur, le fut à Saint-Dié; après quoi, l'une des meilleures pièces de Pierre Corneille l'allait être, dans une autre ville, sur son passage[3]. Bossuet! Corneille! Racine! Pour Christine de Bavière, avide naguère, à Munich, de lire, de relire les livres venus de

conversation, très-propres à la cour, telle que la souhaita Louis XIV. » (*Saint-Simon*, édit. de M. *Chéruel*, 1856-57, t. IV, p. 381.)

[1] Recueil historique ms. (Bibliothèque de Troyes). Ms. n° 673, t. IV, pp. 602 et suiv. — *Mercure galant*, 1680, mars, t. II, p. 118.

[2] « Marie-Christine de Bavière avait l'exacte connaissance de toutes les langues vivantes de l'Europe, et de *la langue même de l'Église, qu'on lui avait apprise dans son enfance.* » (Pierre *de la Broüe*, évêque de Mirepoix, Oraison funèbre de Mme la Dauphine, 5 juin 1690.)

[3] *Gazette de France*, 9, 17 mars 1680.

rance, si prompte, toujours, à en sentir le mérite, en connaître tout le prix, quel ineffable avant-goût de ces plaisirs de l'esprit et du cœur, qui dès ses premières années lui avaient été si doux, et lui devaient à jamais demeurer si chers[1] !

Bossuet, ayant, dès cette heure, commencé près de la Dauphine ses fonctions de *premier aumônier* allait, en cette qualité, assister la princesse dans les diverses églises où elle entendit la messe : à Benfeld, à Schelestat, à Saint-Dié; à Toul, dans cette belle cathédrale où naguère nous l'avons montré prêchant avec tant d'éclat; puis, sur la route, en d'autres lieux encore[2]. Mais à Bignicourt-sur-Saulx, dans la chapelle seigneuriale du château[3], s'allait accomplir, le *mercredi des Cendres* (6 mars)[4], une cérémonie contrastant étrangement avec les transports de joie qui, depuis l'entrée de Christine en France, l'avaient accueillie en tous lieux. Les *Cendres*, les *Cendres*, imposées par Bossuet sur le front de la jeune princesse; ces saisissantes paroles, proférées par la voix émue du grand évêque : « Femme, qu'il t'en souvienne; tu fus tirée de la poussière; il t'y faudra retourner, un

[1] Lettres écrites de Munich à Louis XIV, par *de la Haie* (qui résida, cinq ou six ans, à Munich, en qualité d'ambassadeur de France); par le président *Colbert de Croissy*, 1679, 1680, datées de Munich, où ils ménageaient le mariage souhaité entre Marie-Christine et le Dauphin de France. — « *Aucun trait de beauté,* » mais beaucoup de sens, d'esprit, d'instruction, de bonté, de délicatesse, d'amabilité; c'est, en somme, l'idée que donnent, de Christine de Bavière, toutes les lettres de ces personnages.

[2] *Gazette de France*, 9, 16 mars 1680, et tout le mois.

[3] Démolie aujourd'hui.

[4] Le sieur *Langaud*, trésorier de France, était, alors, possesseur du château de Bignicourt-sur-Saulx. (*Gazette de France*, 9 mars 1680.)

jour, » quel saisissant incident, dès les premiers pas de cette marche triomphale d'une fiancée, d'une Dauphine, qu'attendait, on le crut alors, la plus belle couronne de l'univers[1] ! Dans dix ans, hélas! dix ans seulement, elle s'accomplira, en toute rigueur, cette lugubre prédiction, faite à une princesse entrée à peine, aujourd'hui, dans sa vingtième année[2]; et Bossuet, cette fois-là encore, Bossuet, assistant, près du lit, où elle se meurt, Christine de Bavière, dont la dernière heure, dans peu d'instants, va sonner[3], lui redira, avec émotion et douleur, les solennelles paroles que, naguère, fiancée de la veille, pleine d'imprévoyance et d'espoir, elle entendit, de sa bouche, à Bignicourt. Mais aujourd'hui, cette brillante cour, tout à la joie, pourrait-elle, parmi ces acclamations d'allégresse, pressentir une catastrophe si prématurée, si terrible! Le royal cortége, après les graves et saintes cérémonies de la chapelle, s'était remis en marche vers Châlons, pour la célébration du mariage, où l'évêque *ancien* de Condom et l'évêque d'Orléans avec lui, tinrent le poêle sur la tête des deux époux[4]. La tâche de Bossuet près du prince royal vient de prendre fin; le prélat, désormais, appartiendra tout entier à l'Église.

Célébrati du mariaş Bossue rendu à l'Églis

[1] Recueil historique, n° 673, t. IV, pp. 602 et suiv. (Bibliothèque de la ville de Troyes. *Gazette de France*, mars 1680.)

[2] Pierre *de la Broüe*, évêque de Mirepoix, dans l'oraison funèbre de la Dauphine, prononcée à Saint-Denis, raconta, d'une manière fort touchante, la mort de cette princesse, et ce qu'avait dit, ce qu'avait fait *Bossuet*, qui assistait la mourante.

[3] La Dauphine mourut le 20 avril 1690.

[4] Le 8 mars 1680, jour de la célébration du mariage, à Châlons, après le dîner, les officiers de la Dauphine prêtèrent serment entre les mains de cette princesse. « L'évêque de Condom, premier aumônier, *le prêta le premier*. » (*Gazette de France*, 16 mars 1680.)

DEUXIÈME PARTIE.

BOSSUET ÉVÊQUE.

S DE LA VIE DU PRÉLAT, ÉTRANGERS A L'ÉDUCATION DU DAUPHIN
(1670-1682).

CHAPITRE PREMIER.

et prêche, en 1672 (le dimanche de la Pentecôte), en présence de la ne. — Diverses cérémonies, dans lesquelles il officie. — Bossuet nd part au grand effort tenté, alors, pour ramener les religionnaires *l'instruction*. — Il achève *l'Exposition,* qui circule, en *manuscrit*. Avant de la *publier,* il la soumet (imprimée *en épreuves*), à douze lats. — Fable d'une *première édition,* supprimée par l'auteur. — *probation* de *l'Exposition,* signée par *onze* des prélats examinateurs; *douzième* (François de Harlay) se refuse, seul, à l'approuver. — *Exposition* est publiée. Plusieurs prélats et de savants religieux adrent et louent hautement l'ouvrage. Sensation produite par *l'Expoon*.

ossuet, au milieu de ces devoirs acceptés par déement, remplis avec tant de capacité, de zèle et nour, n'avait pas oublié, un seul instant, qu'avant t il était *évêque*. Pour le connaître, au vrai, dans te solennelle et si intéressante période de sa vie, onviendra de considérer, en lui, non point seule- **Bossuet fut « un *évêque au milieu de la Cour*.**

ment l'*instituteur* patient et sublime du prince royal; — mais, de plus, mais surtout « *un évêque*, *au milieu de la cour* », comme Massillon, dans la suite, le devait si bien dire, du haut de la chaire de la Sainte-Chapelle de Paris[1]. Tel, en effet, à Saint-Germain, à Versailles, l'honorèrent à l'envi les seigneurs, les princes, tous les grands du royaume, et le roi lui-même, à qui il semblait moins voir en lui un pontife, que tout *un concile œcuménique!* L'*Exposition de la doctrine de l'Église catholique;* l'*Avertissement*, très-notable, qui y fut ajouté en 1679; — la *Dispute* si célèbre *avec Claude;* — les deux *Traités de la communion sous les deux espèces;* — les doctes et pieuses *Conférences sur l'Ecriture sainte,* sont de cette époque; sans parler, ici, pour l'heure, de tant d'actions dignes de mémoire, qui réclameront notre attention dans la suite. Nous l'avons vu naguère, écrire, au même temps, pour son royal disciple, une *Logique;* — un *Traité de la connaissance de Dieu et de soi-même;* — la *Politique tirée de l'Écriture sainte;* — le *Discours sur l'histoire universelle;* et voilà celui que le ministre Jurieu osa bien signaler aux siens comme « *un de ces évêques de cour, dont le métier* (disait-il) *n'est point d'étudier*[2]*!* »

Bossuet prêche, *en présence de la reine*, le dimanche de la Pentecôte. (5 juin 1672.)

Dans les chaires, outre cela, retentissait, mais à de rares intervalles, cette voix, si connue d'elles autrefois. On parla longtemps d'un *sermon* prêché par le prélat, le dimanche de la Pentecôte, 5 juin 1672,

[1] *Massillon*, Oraison funèbre de Mgr le Dauphin, fils de Louis XIV, 1711.

[2] *Jurieu*, 8e des *Lettres pastorales adressées aux fidèles de France, qui gémissent sous la captivité de Babylone;* Rotterdam, 1686, 1687, 3 vol. in-12.

dans la chapelle royale du château de Saint-Germain[1], en présence de la reine Marie-Thérèse, *régente* alors, en l'absence du roi, parti (à la fin d'avril) pour la fameuse expédition en Hollande, d'où il ne devait revenir qu'à trois mois de là[2]. De ce discours, qui avait ému tout l'illustre auditoire, il n'est venu à nous qu'une incomplète ébauche, informe surtout dans la *deuxième partie*[3], celle précisément dont se montra le plus touchée une cour qui, tout aux plaisirs, au luxe, aux vaines pompes, aux ruineuses superfluités, avait trop oublié que la plupart, au dehors, manquaient du nécessaire. La misère, durant le dernier hiver (1671-1672), ayant été extrême; les pauvres, en nombre infini, ayant eu beaucoup à souffrir; et (chose qu'il nous coûte de confesser), les classes opulentes ne leur étant, cette fois, venues en aide qu'avec tiédeur et parcimonie, Bossuet allait-il oublier, en de telles conjonctures, ce qu'il avait dit autrefois, du haut de la chaire, que « *les prédicateurs de l'Évangile sont les véritables avocats des pauvres*[4] »; et se pouvait-il que sa charité contristée ne retrouvât, en une si pressante extrémité, ces pathétiques accents qui, en 1662, avaient su à d'inimaginables besoins ménager de si empressés, de si abondants

Souffrances du peuple dans l'hiver de 1671-72 Secours insuffisants

[1] « M. l'évêque, *ancien*, de Condom, fit le sermon, avec beaucoup d'éloquence, et l'applaudissement de tout l'auditoire. Y assistèrent la Reine, Madame, grand nombre de princes et de dames... » (*Gazette de France*, 11 juin 1672.)

[2] Louis XIV partit le 27 avril 1672, pour l'armée; il revint le 6 août suivant. (*Gazette de France*.)

[3] *Bossuet*, Sermon pour le 3e dimanche de la Pentecôte, édit. Versailles, t. XIV, pp. 193 et suiv.

[4] *Bossuet*, Exorde d'un sermon prêché dans une assemblée de charité, édit. Versailles, t. XI, p. 16.

secours? D'un côté, la détresse la plus lamentable; de l'autre, « *de misérables aumônes; — une goutte d'eau, dans un si grand brasier* [1] », ce révoltant contraste ayant navré son âme, il devait lui être donné, en une si critique conjoncture, d'ébranler, d' « *attendrir son auditoire* [2] » ; il allait, du haut de *la* chaire, voir rougir les fronts, couler les pleurs [3]; à sa voix, en un mot, tardivement, hélas! mais, du moins, avec abandon, les cœurs se dilater, et les bourses s'ouvrir. Quelques paroles, semées çà et là dans ce discours, lui assignent, du reste, une date indubitable; celles, par exemple, où, entretenant Marie-Thérèse de « *ce grand royaume, que le roi* (partant pour l'armée) *avait mis entre ses mains, avec une confiance si absolue* [4] », l'orateur témoigna souhaiter « de *voir se changer, bientôt, en actions de grâces les vœux ardents de toute la France* pour *l'heureuse délivrance de l'épouse de l'auguste monarque.* » La reine, il est vrai, entrée, depuis peu, sans accident, dans son neuvième mois, avait, le 22 mai, entendu une messe d'action de grâces; et, à huit jours de cette prédication de Bossuet, elle devait donner un *duc*

[1] *Bossuet,* Sermon pour le 3e dimanche de la Pentecôte.

[2] *Gazette de France,* 11 juin 1672.

[3] « On raconte l'effet merveilleux de ce sermon [du 5 juin 1672], où M. de Condom *attendrit son auditoire,* jusqu'à lui faire répandre des larmes. » (*Ledieu*, Mémoires, t. I, p. 165.)

[4] Louis XIV avait, le 23 avril 1672, quatre jours avant son départ pour l'armée, institué *régente*, en son absence, la reine, son épouse. (*Pouvoir de la reine,* 23 avril 1672, enregistré le 1er mai, au parlement. Archives de l'Empire, secrétairerie d'État, registre E, n° 3358, fol. 246. On voit, aux pages 274, 281, etc., divers *actes* de la reine, en sa qualité de *régente.*) — Mme de Sévigné, dans ses lettres, parle, plusieurs fois, de cette *régence.* — Œuvres de Louis XIV, édit. *Grimoard,* t. V, p. 495.

d'Anjou à la France[1]. La première *régence* de Marie-Thérèse, en 1667[2], avait duré très-peu de temps; au lieu que celle de 1672 se prolongea trois mois entiers. L'orateur fait allusion, dans ce *sermon*, à plusieurs événements qui la signalèrent. Mais, avant tout, voué qu'il était, depuis dix-huit mois, à l'éducation du Dauphin de France, il n'eût pu, en présence de l'auguste et tendre mère du jeune prince, taire ses vœux pour le royal disciple[3]; et nul doute, en un mot, ne saurait être permis sur la *date* de ce *discours*.

Efforts tentés par M. de Péréfixe, pour la *réunion* des religionnaires

La part considérable qu'eut l'évêque de Condom au grand dessein, repris alors en France, de *réunir les religionnaires*, est digne, à tous égards, de l'attention sérieuse et prolongée de l'histoire. L'*Exposition de la doctrine catholique* allait, bientôt, dans cette vue, être mise en lumière: cette publication fut un grand événement; elle devait avoir des suites considérables; les circonstances en sont, aujourd'hui encore, mal connues, ou même ignorées, pour la plupart; pour-

[1] Dans *la nuit du treize au quatorze juin* 1672. (*Gazette de France*, 18 juin 1672.) — Pellisson, le 21 du même mois, écrivait, de l'armée : « Le roi nous annonça, avec satisfaction, à son lever, la naissance de Mgr le duc d'Anjou. La reine (nous dit-il, avec joie) a fait tout ce qu'aurait pu faire une Romaine. Le propre jour de ses couches, elle a tenu conseil, donné audience au nonce; puis, m'a écrit quelques lignes, de sa main, pour m'apprendre, elle-même, la bonne nouvelle. » (Pellisson, *Lettres historiques*, 1729, in-12, t. I, p. 178.)

[2] *Pouvoir de la reine*, déclarée *régente*, 13 mai 1667. (Archives de l'Empire, secrétairerie d'État, registre E, n° 3354, fol. 340. — *Gazette de France*, 21 mai 1667.)

[3] « Puisse ce jeune prince, le digne objet de votre tendresse, croître visiblement sous votre conduite : puisse-t-il apprendre de vous cet abrégé des sciences : la soumission envers Dieu, et la bonté envers les peuples! » (Bossuet, 3e Sermon pour le jour de la Pentecôte, édit. Versailles, t. XIV, p. 213.)

raient-elles ne point intéresser ceux que touche la gloire du grand évêque? Hardouin de Péréfixe, lors de son avénement au siége de Paris (1664), crut, se flattant d'une longue vie, qu'il lui serait donné, non point seulement de hâter, mais de voir s'accomplir cette *réunion*, désirée de lui plus ardemment qu'on ne le pourrait dire. Diligent, dès l'abord, à se mettre à l'œuvre; — s'y vouant tout entier; et secondé, dans ses généreux efforts, par d'habiles, d'affectionnés auxiliaires, il méritait, de tout point, le témoignage que lui rendit, sur cela, en 1669, le P. Maimbourg, si connu par tant d'ouvrages. Ce religieux, après avoir, selon les vues du prélat, préparé les voies à la *réunion*, par nombre de *sermons* prêchés, non sans fruit, dans les églises de Paris[1], vouait maintenant, avec ardeur, sa facile et infatigable plume à une œuvre si bien commencée par sa parole. Louant, en 1669, le zélé pontife, sur « *ce grand dessein de la* RÉUNION *des protestants avec les catholiques,* » « *vous l'avez, Monseigneur, très-heureusement commencé* (lui disait-il); et *dans l'état où vous l'avez mis, tout d'abord, il est déjà capable de rendre votre nom immortel. Cet ouvrage est avancé déjà, et même plus qu'à demi fait... etc.*[2]. » Maimbourg, en ce qui regarde les résultats obtenus au moment où il écrivit, exagérait, croyons-nous; mais, du moins, justice est-elle, ici,

[1] *Sotwel* (Nathanaël), Bibliotheca Societatis *Jesu*, p. 567. — Maimbourg disait, en 1670, à Péréfixe : « J'ai tâché de contribuer, *de vive voix, à votre dessein* [de la *réunion*], *dans la plupart de vos églises de Paris.* » (Louis *Maimbourg,* dédicace à cet archevêque, de son livre : la *Méthode pacifique pour ramener les protestants;* Paris, 1670, in-12.)

[2] La *Méthode pacifique* pour ramener, sans dispute, les protestants, etc., par Louis Maimbourg; Paris, 1670, in-12.

rendue à Péréfixe, par un témoin assidu, intelligent, éclairé, par un auxiliaire actif non moins que capable de ses pieux travaux; et pourrait-il être permis, aujourd'hui, de s'en taire; rien n'ayant été dit sur ce sujet, après la mort de M. de Péréfixe, dans les *éloges* du vénérable archevêque, ni même dans Notre-Dame de Paris, par l'habile orateur qui, chargé d'honorer la mémoire du prélat, ne le loua, chose regrettable, que d'après des *mémoires* si visiblement insuffisants [1]!

Le Père Louis Maimbourg, auxiliaire de M. de Péréfixe.

Louis Maimbourg, quand il eut renoncé à la prédication, avait offert sa plume à M. de Péréfixe, et devait, en effet, se vouant, désormais, avec ardeur à la controverse, publier, dans le court espace de deux années, trois solides ouvrages : 1° la *Méthode pacifique, pour ramener, sans dispute, les protestants* (1670); 2° le *Traité de la vraie Église de Jésus-Christ, pour ramener des enfants égarés* (1671); 3° le *Traité de la parole de Dieu, pour réunir toutes les sociétés chrétiennes* (1671) (les titres de ces productions en ont assez indiqué le sujet). L'attention qu'on eut, plus tard, de résumer en un seul volume ces compositions, de même dessein, et le succès marqué qu'obtint aussitôt ce recueil, nous font bien connaître en quelle estime étaient alors les trois *Traités* [2].

Que l'achèvement, par Bossuet, à cette époque,

[1] Oraison funèbre de Mgr *de Beaumont-Péréfixe*, prononcée à Notre-Dame de Paris, par l'abbé *de Fromentières*, 1671, in-4°, 67 pages. Il ne s'y trouve rien des efforts tentés, avec énergie et suite, en vue de la *réunion*. — *Éloges historiques des évesques et archevesques de Paris*, par *Algay de Martignac*; Paris, 1698, in-4°, pp. 55 et suiv.

[2] *Trois Traités de controverse*, par le P. Louis *Maimbourg*; Paris, 1682, in-12.

[Bossuet achève l'exposition, qu'il se prépare à publier.]

de l'*Exposition de la Doctrine catholique;* que son application extrême à la revoir; qu'enfin, les sages mesures ménagées par lui, dès lors, pour la mettre au plus tôt, en lumière, et lui donner autorité, eussent été concertés avec M. de Péréfixe, et se rapportassent à cette *réunion* souhaitée, recherchée également de tous deux, le moyen d'en douter; l'analogie, la simultanéité des efforts étant, à ce point, manifestes; la résolution, d'ailleurs, de n'employer, pour cette *réunion* si désirée, que « *les moyens d'instruction, de persuasion, de douceur*[1] », étant ferme, invariable dans la pensée de l'évêque de Condom, comme dans celle de l'archevêque de Paris! La modération de Bossuet, sa mansuétude, étaient, dès longtemps, non moins bien connues de M. de Péréfixe[2], que la profondeur de son savoir, la force irrésistible de son éloquence, la transcendance de son esprit; et nous avons naguère entendu cet archevêque, lorsqu'il excitait les religieuses de Port-Royal à en croire, plutôt que leurs oracles, le sage doyen de l'Église de Metz, sur l'obligation, pour elles, de souscrire, sans plus tarder, au *Formulaire*, leur dire, en parlant de lui : « *C'est un homme savant, le plus doux du monde, et sans aucun parti*[3]. » Péréfixe allait [illegible]t,

[M. de Péréfixe et Bossuet résolus à n'user que des moyens d'instruction, de persuasion, de douceur.]

[1] *Ledieu, Mémoires,* t. I, p. 108. — Le même, *Journal,* t. II, pp. 238, 405. — Lettre de *Bossuet* au P. Joseph *Johnston*, 26 mai 1686.

[2] Des témoignages, sans nombre, rendus à Bossuet, par les religionnaires, par les ministres, sur sa charité, sa modération, sa douceur, sa patience, ses intentions droites et pures, sa fidélité constante à n'user que des moyens conformes à l'esprit du christianisme, se pressent, en foule, dans nos recueils.

[3] Relation de la captivité de la sœur Marie-Angélique de Sainte-Thérèse Arnauld d'Andilly, in-4°. — *Études sur Bossuet,* t. II, pp. 397 et suiv.

n cette nouvelle et si importante conjoncture, trou-
er dans Bossuet un auxiliaire incomparable. L'*Ex-
osition*, après qu'elle avait ébranlé Paul Ferri,
amené le marquis de Courcillon, Turenne, le comte
e Lorge, le comte de Rosan, neveux du grand capi-
aine (et combien d'autres avec eux!), continuait,
anuscrite encore, de désabuser, chaque jour, des
eligionnaires, des ministres, étonnés, ravis de trou-
er, dans ce livre si court, si simple, si exact, si sin-
ère et si doux, l'Église catholique tout autre que ne
a leur avaient représentée les déclamations haineuses
les promoteurs et fauteurs exaltés de la Réforme[1].
'auteur, dans cette vue, s'était appliqué, avec un
oin inimaginable, à démêler *ce qui est de foi de ce
ui ne l'est pas;* attentif, sans relâche, à proposer
niquement à la créance ce que *partout*, ce que *tou-
ours* (*ubique, semper*) l'Église fit hautement profes-
sion de croire, sans tenir compte, si peu que ce fût,
des *sentiments particuliers* de quelques théologiens,
même éminents; et combien moins encore de tant
d'abus, de puérilités, de superstitions, de petitesses,
inventions des hommes, étrangères à l'Église, qui les
improuve, qui les désavoue, les déplore; à l'Église,
disons-nous, que, seule, on doit consulter, écouter
et croire[2]! Des copies de l'ouvrage avaient été don-
nées par Bossuet à l'abbé de Dangeau, à Turenne,
au comte de Lorge, diligents, tous trois, à signaler,

L'Exposi en manuscr circule; s'en répi des cop infidèle

[1] *Leibniz*, Lettres à Bossuet, à Mme de Brinon, etc., édit. de M. le comte *Foucher de Careil*, t. I, pp. 27 et suiv., 130 et suiv.; et, *passim*, dans les deux tomes.

[2] *Bossuet*, *Avertissement* (1679), en tête de l'*Exposition*.—Actes de l'assemblée générale du clergé de France, en 1681-82; Paris, 1682, in-4°, 51 pages. — R. *Simon*, *Lettres choisies*, 1730, in-12, t. III, p. 280.

à répandre une production aimée, admirée d'eux, à laquelle, durant leur vie tout entière, ils se reconnurent redevables de leur retour à la foi catholique[1]. Ce *manuscrit*, plus connu, ainsi, en peu de mois, que tant de productions publiées, au même temps, par la voie de la presse, se répandit en tous lieux, à ce point qu'il ne se parlait plus d'autre chose. « J'entends (manda Mme de Sévigné à sa fille), *j'entends dire qu'il n'y a rien de plus beau*[2]. » Il pénétrait au sein des familles calvinistes les plus insignes, désabusant les uns, mettant les autres en peine[3], offusquant, outre mesure, les ministres, importunés de le rencontrer chez les plus affectionnés de leurs prosélytes, chez un Frémont d'Ablancourt, chez un Abraham Duquesne, chez la comtesse de Schonberg (Suzanne d'Aumale-Haucourt), dont, toutefois, ces sincères et lumineuses pages ne purent vaincre les inexpugnables préventions et l'irrévocable parti pris[4].

position uscrite), quée deux istres.

Aussi cette *Exposition*, chose peu ordinaire, devait-elle, quoique *inédite* encore, être attaquée, dès ce temps-là, par deux célèbres ministres, Jean Daillé et Philippe Du Bosc, dans des écrits, répandus en hâte par le parti, sans, néanmoins, avoir été jamais donnés au public. La croyance romaine (à entendre ces deux écrivains), étant tout autre que M. de Condom ne

[1] *Ledieu*, Mémoires, t. I, p. 152. — Oraison funèbre du maréchal de Lorge, par l'abbé *Anselme*, 19 nov. 1703.

[2] Lettre de Mme de Sévigné, 13 septembre 1671.

[3] *Bossuet*, *Avertissement* (1679), déjà cité. — *Bossuet*, Lettre au P. *Johnston*, 26 mai 1686. — Ledieu, Mémoires, t. I, p. 152. — La *Vie* de *Jean Daillé*, par *Adrien Daillé*, son fils; Charenton, 1670, in-8°.

[4] *Lettres choisies* de M. Richard *Simon*, 1730, in-12, t. IV, p. 26[illegible]6. — *Bibliothèque critique*, publiée par M. de Sainjore [Richard *Simon*], 1710, t. IV, p. 299.

rait représentée dans son ouvrage, le prélat, s'il ttait cette production en lumière, n'allait pouvoir apper à un désaveu; mais, assurément, il ne s'y arderait pas[1]. Le *manuscrit,* cependant, par des nscriptions sans nombre qu'on en fit, se répandant, jour en jour, davantage, les inexactitudes, les *rations* fourmillèrent dans ces *copies,* qui cou-ent, en France, de main en main; danger sérieux ur la foi; périlleuse ouverture, outre cela, à de uvelles agressions de la part de tant d'adversaires, x aguets, que gênait et inquiétait, outre mesure, e production si notable!

La publication de l'*Exposition* reconnue nécessaire.

Il importait, on le sent, à la religion, à l'Église, e l'*Exposition* fût enfin mise en lumière, « pour e plus grande utilité », comme l'illustre auteur n exprima lui-même[2]; cet ouvrage, qui, en *ma-scrit*, avait produit déjà tant de fruits, ne pouvant anquer, si on le publiait, de faire plus de bien core. Turenne, depuis son abjuration, n'avait cessé demander avec instance l'impression d'un livre quel il se déclarait, en toutes rencontres, obligé de n retour à la foi véritable[3]. Péréfixe, dans ses tra-ux en vue de la *réunion,* n'avait pu manquer de uhaiter ardemment, de solliciter du zèle, de l'ami-

[1] La Vie de M. Pierre *du Bosc,* ministre du saint évangile [par il. *Legendre*], Rotterdam, 1694, in-8°, p. 81. — Les deux der-ers sermons de M. [*Jean*] Daillé, avec un *Abrégé de sa vie,* en pages, [par *Adrien Daillé,* son fils]; Charenton, 1670, in-8°. — s. *Discours* contre le *Traité ms.* de M. l'abbé Bossuet. (Mss. *Conrart,* Bibliothèque de l'Arsenal, t. XIV, pp. 1253 à 1280.)

[2] *Bossuet, Remarque* sur le livre de l'*Exposition*, édit. Ver-illes, t. XVIII, p. 154.

[3] La *Politique du clergé de France, pour détruire la religion rotestante* [par P. *Jurieu*]; la Haie, 1682, in-12, t. I, pp. 71, 72.

tié de Bossuet un secours si nécessaire au succès de ses efforts. La mort du pieux métropolitain, survenue en 1670 (le 31 décembre), ne devait pas permettre, hélas! qu'il vît les suites de ce concert entre lui et l'évêque de Condom. Ce fut un malheur; l'*Exposition* eût, à coup sûr, trouvé dans ce bienveillant et zélé prélat, chaleureux appréciateur de Bossuet et son ami, une sympathie déclarée, un solide et utile appui, que bientôt nous lui verrons dénier par le successeur de cet archevêque.

Bossuet soumet l'*Exposition* à douze prélats.

Bossuet, cependant, déférant à tant de prières, avait pris enfin la résolution de publier l'ouvrage. Mais le *titre* du livre, ce *titre* lui seul (*Exposition de la doctrine de l'Église catholique*), l'avertissant assez de la gravité, de la portée d'une telle entreprise, il avait résolu de ne mettre cette production en lumière qu'après l'avoir soumise à l'appréciation réfléchie de quelques juges, très-compétents, à tous égards, en la matière[1]. Le nouvel archevêque de Paris, François de Harlay, devait naturellement et de droit être prié de prendre part à l'examen, la publication du livre s'allant faire dans le chef-lieu de son diocèse. Mais onze autres prélats avaient, à la prière de Bossuet, accepté, avec empressement, la mission d'examiner l'ouvrage : Félix Vialart, évêque de Châlons; — Dominique de Ligny, évêque de Meaux; — l'évêque de Luçon (Nicolas Colbert), nommé au siége d'Auxerre; — Jules Mascaron, nommé à celui de Tulle; — Jacques d'Adhémar de Grignan, évêque d'Uzès; — Étienne Le Camus, évêque de Grenoble; — l'archevêque de Reims (Charles-Maurice Letellier); — l'é-

[1] *Ledieu*, Mémoires, t. I, p. 154.

vêque de Vannes (de Rosmadec, nommé à l'archevêché de Tours); — l'évêque de Tarbes (Mallier du Houssay); — l'évêque d'Autun (Gabriel de Roquette); — et enfin l'évêque de Lodève (Rotondi de Biscarat, nommé au siége de Béziers). De « signalés docteurs, » et aussi quelques laïques pieux et capables, ayant été appelés à cet examen, tout de confiance, Condé, Turenne, avaient, des premiers, reçu des exemplaires[1]. Mais ce que plus tard on devait oser dire, parmi les protestants, que la *Faculté de théologie*, consultée sur l'*Exposition*, par l'auteur du livre, s'était refusée, en corps, à l'approuver, y ayant découvert des fautes; que, même, il y fut parlé, un instant, de *censurer* l'ouvrage[2], était mensonger, et ne tarda pas à être réfuté sans réplique. L'impossibilité était même, ici, manifeste, à ce point qu'à peine est-il croyable qu'on ait osé hasarder une assertion qui témoigne de tant d'ignorance; Bossuet n'ayant jamais pu songer à

La Sorbonne refusa-t-elle d'approuver l'Exposition?

[1] *Bossuet*, Lettre au P. *Johnston*, 26 mai 1686. — *Bossuet*, *Remarque* sur le livre de l'*Exposition*, édit. Versailles, t. XVIII, p. 154. — *Ledieu*, Mémoires, t. I, p. 155. — Antoine Arnauld est, apparemment, ce « docteur, des plus célèbres, » qui, « *consulté, en particulier, donna son avis, avec un éloge magnifique.* » (Ledieu, ibid.) — Voir : *Lettres choisies* de M. R. *Simon*, 1730, in-12, t. IV, p. 252. — Mémoires historiques et chronologiques sur l'abbaye de P. R. des Champs, in-12, 1755, t. V, p. 466. — Mss. aux archives de l'empire, carton M, n° 917, portefeuille CLX^e^, p. 7. — Œuvres d'Antoine *Arnauld*, 1777, in-4°, t. XII. (*Préface historique et critique*, p. LXV.) — Le grand Condé avait eu un exemplaire, qu'il rendit. (Bibliothèque critique de M. de Sainjore [R. *Simon*], 1710, in-12, t. IV, pp. 299 et suiv.)

[2] *Wake* (Guillaume), *Exposition* [en anglais] *de la doctrine de l'Église anglicane*, sur les divers chefs proposés par M. de Meaux; surtout « l'*Introduction*, où l'on rend compte du livre de M. de Meaux; » Londres, 1686, in-4°. — La Bastide, *Seconde Réponse à M. de Condom*, 1680, in-12, pp. 112, 113.

soumettre son livre à l'examen de la Sorbonne, dont les docteurs n'avaient point d'avis à donner sur cette production d'un auteur, docteur, lui aussi, de la Faculté de théologie de Paris, évêque, de plus, et, à ce titre, leur supérieur, sans parler ici de sa très-notoire transcendance, qui n'eût pu permettre de lui comparer aucun d'eux[1] !

Impression particulière de l'Exposition, pour les douze prélats, et pour quelques amis seulement.

Un exemplaire du *Texte à examiner* étant nécessaire à tous ceux que l'auteur avait, spontanément, librement établi ses *censeurs*, Bossuet, au lieu de faire *transcrire* l'ouvrage pour chacun des prélats, jugea plus simple, plus court, tout ensemble, de demander aux *presses* de Cramoisy le nombre requis de *copies;* inestimable secours pour les juges, dont cet expédient (outre qu'il devait ménager leurs yeux et leur temps) allait beaucoup faciliter et simplifier le travail[2]; l'expérience ayant fait connaître qu'on se rend moins exactement compte d'un ouvrage lu *en manuscrit*, qu'après qu'il a été reproduit au moyen de l'impression[3]. Du reste, ce n'était pas là un fait sans précédents; tous se souvenant encore, alors, de l'*imprimerie* établie autrefois par le cardinal du Perron, dans sa maison de Bagnolet, et des *copies* qu'il y avait fait tirer, de ses productions, *pour ses amis*, consultés, toujours, sur chacun de ses ouvrages avant

[1] Lettre du P. *Johnston*, 15 mars 1686. — *Bossuet, Remarque* sur le livre de l'*Exposition*, édit. Versailles, t. XVIII, pp. 155, 156. — Bossuet, Lettre au P. Shirburne, 6 avril 1686, édit. Versailles, t. XVIII, p. 170. — Le même, Lettre au P. *Johnston*, 26 mai 1686, t. XVIII, p. 185.

[2] *Bossuet, Remarque* sur le livre de l'*Exposition*, t. XVIII, pp. 154, 155.

[3] « *Vive l'imprimerie, pour mettre une copie au net!* » (Lettre *inédite* de l'abbé *d'Olivet*, au président *Bouhier*, 28 août 1736.)

de les donner au public [1]. En 1634 encore, un *Projet de règlement pour l'Académie française* avait, en secret, été imprimé, à *trente exemplaires* seulement, pour cette compagnie, qui le voulait examiner à loisir [2]. On vit, plus tard, Nicolas Thoynard, en France [3], Gilbert Burnet, à Londres, en user ainsi [4]. Un procédé utile, simple, usuel à ce point, et, dans le cas particulier, si nécessaire, pratiqué par l'évêque de Condom, à son tour, pour l'*Exposition de la doctrine de l'Église catholique*, ayant néanmoins, le pourra-t-on croire, donné ouverture à mille suppositions ridicules, reproduites persévéramment, pendant tout un siècle, encore que le prélat, à diverses reprises, en eût fait pleine justice, il nous faudra bien, non sans regret, en dire, à notre tour, quelque chose.

Des do *prélat* consulté M. de Ha refuse, s son *appr* *tion.*

— L'*Exposition* étant un ouvrage clair autant que vrai ; — l'impression, *confidentielle* et *privée*, dont il a été parlé, ayant, outre cela, rendu plus facile la tâche des *examinateurs*, ceux-ci avaient pu ne point retenir longtemps le livre, qui, d'ailleurs, était si court. Des *douze* prélats que Bossuet, volontairement, s'était donnés pour *censeurs*, *onze*, bientôt, lui devaient rendre, selon son désir, les *exemplaires d'amis*, reçus de lui en confidence. Ces *copies* imprimées lui étaient revenues, avec quelques *remarques*, de détail, surtout avec d'affectueux témoignages d'une entière satisfaction, et la promesse de faire, prochainement, connaître, par une *approbation collective*, signée de

[1] Histoire de l'Académie française, par *Pellisson* et *d'Olivet*, édit. de M. *Livet*, 1858, in-8°, t. I, p. 25.

[2] Histoire de l'Académie française, 1858, in-8°, t. I, pp. 25 et suiv.

[3] *Mémoires de Trévoux*, 1709, janvier, art. 5.

[4] *Chaufepié*, *Dictionnaire historique*, article : *Burnet* (Gilbert), Remarque C.

tous, leur très-haute estime pour l'ouvrage. L'archevêque de Paris, lui seul, François de Harlay, outre qu'il ne voulut pas, comme les *onze* autres, rendre son exemplaire[1], avait osé déclarer qu'il ne prendrait point de part à l'*approbation* offerte par les *onze* autres *examinateurs,* et qu'ils donnèrent, en effet, peu après. Il faudrait, ici, caractériser cet archevêque, s'il pouvait rester à dire de lui quelque chose après ce que les *mémoires* et les *correspondances* du temps nous en ont révélé ; après surtout le jugement si fâcheux, mais, par malheur, si exact, que porta de lui Fénelon, dans cette dure *lettre,* destinée à Louis XIV qui, au demeurant, dut ne la voir jamais[2]. Mais, comme l'a dit Bossuet lui-même, « on s'expose, en écrivant sur certaines matières, à donner de la jalousie à ceux qui sont en place[3]. » « M. de Harlay (c'est Bossuet qui va parler encore), M. de Harlay, qui n'était pas capable de donner au public les instructions nécessaires, *ne voulut jamais que d'autres le fissent*[4]. » La haine de cet orgueilleux métropolitain se devait, dans la suite, acharner, sans relâche, contre son *suffragant,* dont la transcendante supériorité lui perçait l'âme[5] ! Il est donc vrai ?

[1] *Ledieu,* Mémoires, t. I, p. 155. — Turenne retint aussi son exemplaire ; mais il obéissait, en cela, à l'affection, à la reconnaissance et au respect.

[2] Œuvres complètes de *Fénelon, Correspondance,* t. II, pp. 33 et suiv. *Lettre à Louis XIV.*

[3] *Ledieu, Journal,* 1er avril 1703, t. II, p. 405.

[4] *Ledieu,* ibid.

[5] « Le seul ennemi que M. de Meaux ait, à la cour, c'est Monsieur de Paris » [Harlay]. (Lettre *inédite* du cardinal *le Camus* à *Maille,* 23 octobre 1691.) Ce mauvais vouloir de François de Harlay à l'égard de Bossuet est prouvé par nombre d'autres témoignages du temps. En 1678, après la *suppression,* ménagée par Bossuet, de

Laisser faire le bien... et aider à le faire, est chose us difficile encore que de le faire soi-même[1] ! » Les *narques* des prélats, celles, aussi, des docteurs, se ›uvaient, du reste, ne porter que sur des détails de lle conséquence; et (déclare l'auteur) « je pesai tout, changeant, retenant ce qui me semblait le us raisonnable. Il était aisé, d'ailleurs (continue-l), de prendre son parti ; puisqu'*il ne s'était jamais i, en tout cela, que de minuties*. Profitant donc des flexions de mes amis et des miennes propres, *je is l'ouvrage dans l'état où il a été vu par le public*[2]. »

Usage que Bossuet de *Remarque des onze prélats.*

n a pu, par ce qui précède, comprendre déjà com-en avait peu de fondement tout le bruit que firent s religionnaires, sur la prétendue *suppression* d'une *utérieure* et mystérieuse *édition*, différant essentielle-ıent de celle que l'auteur (disaient-ils) aurait, *par éguisement*, donnée au monde, comme étant *la pre-uière*, encore qu'elle fût, en réalité, *la seconde*[3]. La

S'il est vı qu'une *première édition d*ı *l'Expositı* ait été supprimée

Histoire critique du vieux Testament, François de Harlay, par sprit d'antagonisme, se déclara hautement le protecteur de Rich. imon, auteur de l'ouvrage. (*Bibliothèque critique*, par M. *de Sain-ore* [R. *Simon*]; Basle, 1709, in-12, t. II, p. 465.) — En 1692, lors lu procès, au parlement de Paris, entre Bossuet et Mme de Lor-aine, abbesse de Jouarre, l'archevêque de Paris rendit son cousin ıchille de Harlay (1er président), contraire à l'évêque de Meaux. Lettre de *Bossuet* à Mme d'Albert, 19 avril 1692, édit. Versailles, . XXXIX, p. 113.) — En 1695, lors de l'affaire du quiétisme, Fran-;ois de Harlay se montra opposé aux vues de Bossuet, et s'efforça le le traverser. (Lettre de *Bossuet* à P. de la Broüe, évêque de Mirepoix, 24 mai 1695, édit. Versailles, t. XL, p. 127.)

[1] Le P. *Lacordaire*, *Vie de saint Dominique*, chap. XVII.

[2] *Bossuet*, *Remarque* sur le livre de l'*Exposition*, t. XVIII, pp. 154 et suiv. — *Bossuet*, Lettre au P. *Johnston*, 6 avril et 26 mai 1686.

[3] [Première] Réponse [par *la Bastide*] au livre de M. de Condom (2e édit.; Quevilly, 1673, in-12, *Avertissement*). — *La Bastide*, dans une *Deuxième Réponse* à l'*Exposition* (1680, in-12), re-

découverte d'un ou deux de ces *exemplaires* (*(tirés uniquement pour les examinateurs)* avait (lieu à cette fable ; quelques différences (très-lé hâtons-nous de le dire) existant entre le texte *soire*, envoyé *en épreuve*, aux juges, et le *dernier revu, modifié* par l'auteur, après qu'il eut ap les *observations* que les *onze* prélats avaient c devoir soumettre, par déférence à ses désirs [1]. Antoine de la Bastide, en France; — Guil Wake, en Angleterre, firent, toutefois (nous le rons bientôt), retentir le monde de ce petit qu'accueillirent, que devaient répéter, un sièc rant, sans se lasser jamais, les adversaires de l'I encore que Bossuet, de bonne heure, en eût fa tice, par des *Réponses* qui ne souffrent point de *que*. « Des *copies* (disait le prélat), *des copies*, (*tit nombre, obtenues au moyen de l'impression* [nues], *pour tenir lieu du manuscrit de l'auteur*, vent-elles, avec équité, être considérées comm *édition de l'ouvrage ;* — destinées qu'elles f *uniquement*, à faciliter l'appréciation du livre, léger la peine des amis éclairés, que l'auteur, *ment*, fit *juges* et *censeurs* de son ouvrage? Ne v pas que c'était, ici, non point UNE ÉDITION, mai lement *une* IMPRESSION, *destinée à demeurer pa lière*, et qui demeura telle, en effet [2] ? » Quan différences entre le *texte* soumis *aux amis* (à

produit cette fable. — Wake s'est étendu sur cela, dans l'*In tion* à son *Exposition de la doctrine de l'Église anglicane*

[1] *Bossuet, Remarque sur le livre de l'Exposition*, t. pp. 154, 155.

[2] *Bossuet, Remarque*, etc., ut suprà. — Lettres de Bossu P. P. Shirbune et Johnston, mars, avril, 26 mai 1686, t. pp. 174 et suiv., 184, etc.

uniquement), et le texte qu'a vu le public, « les personnes (disait-il) qui voudront examiner avec attention ces changements, dont on fait tant de bruit, reconnaîtront aussitôt *qu'ils regardent*, *uniquement, l'expression, la netteté du style*[1]. » « Pour ce qui est des *remarques*, écrites en marge de leurs exemplaires, par plusieurs des examinateurs, que ceux qui en parlent tant les fassent donc imprimer; et l'on verra qu' « il ne s'est agi, dans toutes, de rien d'important, ni qui méritât le moins du monde d'être relevé[2] ». Mais, dût même être vrai ce que l'on a avancé, sur cela, bien à tort, « quand donc a-t-il été défendu à un particulier *de se corriger lui-même*, mettant ainsi à profit les réflexions de ses amis et les siennes propres ; » « chacun des douze ou quinze exemplaires, *imprimés pour faciliter l'examen*, devant être considéré comme étant le *manuscrit de l'auteur*, et *lui en tenant lieu, en effet?* » On comprendra, de reste, qu'il n'y a non plus de conséquence à tirer des *notes*, des *corrections* trouvées aux marges de ces *imprimés*, que de celles qu'aurait pu faire cet auteur lui-même sur le *manuscrit* de son ouvrage. «L'*Exposition* ne saurait être, en un mot, ni *avouée* par moi, ni appréciée avec connaissance, par les autres, *qu'en la forme où elle a été donnée au public*[3]. » Parole ssans réplique, dont la sincérité devait, dans la suite, devenir manifeste, de plus en plus; les *variantes* de Bossuet (toutes de *rédaction*, de *style*, de *forme*) ayant, depuis, et dans

[1] *Bossuet*, loc. cit.
[2] Ibid.
[3] Lettres de *Bossuet* aux PP. Shirburne et Johnston, 1686, t. XVIII, pp. 169 et suiv. — *Bossuet, Remarque* sur le livre de l'*Exposition*, t. XVIII, pp. 157 et *passim*.

ces derniers temps encore, été publiées à diverses reprises[1].

probation donnée par onze des prélats consultés.

L'*approbation collective*, que donnèrent à l'*Exposition onze*, seulement, des *douze* évêques institués juges de ce livre par l'auteur lui-même, ne portant aucune date, nous ne saurions dire si elle avait *précédé*, ou si elle *suivit* la suprême révision faite, par le prélat, de son ouvrage, après que les *exemplaires d'épreuve* lui eurent été renvoyés, avec des *remarques*. Ces *onze* prélats, qui avaient (déclarèrent-ils) reconnu « conforme à la foi catholique, apostolique et romaine, la doctrine proposée par l'évêque de Condom », signalaient, recommandaient l'*Exposition* « *aux peuples confiés à leur conduite* », exprimant hautement « *l'assurance que les fidèles en seraient édifiés* » ; et témoignant « espérer, de plus, que *les religionnaires en tireraient des éclaircissements très-utiles*[2]. »

François de Harlay menaça de CENSURER l'Exposition.

Le refus, très-inattendu, qu'avait osé faire François de Harlay, de *souscrire* une appréciation simple, retenue, sobre, à ce point[3], était un scandaleux déni de justice, une gratuite et sensible offense envers l'évêque de Condom; mais, de plus, un tort très-grave envers l'Église, dont les ennemis, aux aguets, n'allaient pas manquer de triompher de ce procédé

[1] *Grosley* écrivait, le 3 mars 1770, à dom *Tassin* : « En publiant les *variantes* de l'*Exposition*, qui se réduisent à si peu de chose, vous apaiserez les clameurs des protestants. » Ce but a été atteint par la publication qu'a faite M. Alexandre de Saint-Albin, d'une édition de l'*Exposition*, « augmentée des *Variantes* des *exemplaires d'essai*, appelés : *Édition des Amis;* — des *Variantes* des éditions données au public. » etc.; Paris, Lecoffre; puis, *Debray* [illegible], nouvelle édition, 1857, in-12.

[2] *Approbation* (non datée) de onze prélats, en tête de toutes les éditions de l'*Exposition*.

[3] *Ledieu*, Mémoires, t. I, p. 155.

injuste et si méchant. Bossuet, en effet, enseignant, dans l'*Exposition*, « *la théologie de toute l'Église* » ; et les approbations qu'il avait recherchées, pour un livre qui, à tous égards, en était si digne, devant assurer à ses efforts « l'*autorité que donne, naturellement, le saint concours des évêques*[1], » s'était-on pu attendre, en une telle occurrence, à voir un archevêque de Paris lui refuser la sienne? Mais qu'était-ce encore? Harlay (tant la haine et l'envie aveuglent!) n'alla-t-il pas jusqu'à *menacer de censurer le livre?* Le fait est croyable à peine; le moyen, toutefois, d'en douter; Bossuet lui-même, dans une lettre, écrite en confidence à un évêque, son ami, le lui ayant fait connaître[2] ! Mais, nouveau contre-temps; la maladresse du libraire, éditeur de l'*Exposition*, qui fit afficher, en tous lieux, dans Paris, des placards imprimés, pour annoncer l'ouvrage au public, offrait véritablement au mauvais vouloir de Harlay une favorable occasion, qu'aussi il ne négligea pas, jetant, sur cela, les hauts cris. Du moins, l'*Ordinaire*, cette fois, était-il, à la rigueur, dans son droit, dont, seulement, n'eût voulu, à coup sûr, user, en cas semblable, aucun autre prélat du royaume. Bossuet, quoi qu'il en soit, s'était hâté de réparer, par de sages démarches, cette faute, si peu digne d'être considérée, et qui, après tout, n'était pas la sienne[3] !

L'*Exposition* avait, le 1er décembre 1671, été *ache-*

[1] *Bossuet*, Relation du quiétisme, VIe section, n° 7.

[2] « M. de Harlay *a voulu* condamner l'*Exposition*. » (*Bossuet*, Lettre à Pierre de la Broüe, évêque de Mirepoix, 24 mai 1695, t. XL, p. 127.)

[3] Relation de ce qui s'est passé dans le différend... ému entre MM. les évêques de Luçon, de la Rochelle, de Gap, et M. le cardinal de Noailles, 1711, in-12, 52 pages.

Impression de l'*Exposition* (pour le public), achevée le 1er déc. 1671.

vée d'imprimer (pour le public); et l'édition a été enlevée en un clin d'œil, il s'en devait faire, le même mois, un *nouveau tirage,* conforme ent ment au *premier;* hormis que, dans le chapitr il est traité du *saint-siége*, au lieu de ces parc « il suffit de reconnaître UN CHEF ÉTABLI DE DII Bossuet, par réflexion, et désireux à bon d'exprimer plus complétement sa pensée, crut de cette fois, après les mots : « *établi de Dieu,* » a ter ceux-ci : « *pour conduire le troupeau dan voies.* »

Deuxième tirage.

Témoignages rendus à l'*Exposition*.

Il s'agit, ici, d'une publication dont le granc cle, dont le monde, au loin, s'émurent; d'un vrage dont il a été parlé autant ou plus que d'a autre qui ait jamais paru en France; » c'est qui en fait la remarque [1]. L'apparition de ce liv un événement considérable; et l'Église cathol la Réforme, elle aussi, allaient, désormais, s'en occuper bien longtemps. Prompts à lire avide l'ouvrage; unanimes, en France, à l'admirer, attendre, avec confiance, les plus heureuses s laïques, ecclésiastiques, religieux, docteurs, tifes, avaient témoigné à l'auteur, par leurs l empressées, par leurs félicitations unanimes, bien était vivement senti le signalé service qu' nait de rendre à l'Église [2]. Le P. Bouhours, de miers, après qu'il eut applaudi au dessein de l'*E sition,* et hautement déclaré en approuver la *doc* ne s'était pu défendre, lui *critique* plein de d

[1] *Bayle,* Nouvelles de la république des lettres, 1685 (déce art. 4.

[2] *Bossuet,* Avertissement, en tête de l'édition qu'il don 1679, de l'*Exposition.*

tesse et de goût, de témoigner, de plus, une estime singulière pour le *style* de cet ouvrage [1]. Mabillon qui, lui aussi, avait, des premiers, lu ce volume, en envoya vite un exemplaire à Dom Sénocq, son ami, lui faisant connaître à quel point cette production l'avait contenté [2]. « *C'est un livre immortel,* » s'écriait le père La Rüe [3]. Le père Bordes, ce savant oratorien, digne continuateur du *Traité dogmatique* de Thomassin, imbu à fond de tout ce que l'évêque du Belley, Pierre Camus, et le jésuite Véron avaient écrit, autrefois, dans les mêmes vues que l'évêque de Condom, « ces deux auteurs, disait-il, n'ont fait qu'effleurer; au lieu que l'*Exposition de M. Bossuet ne laisse rien à désirer* [4]. » « *Depuis longtemps* (au jugement du docte Antoine Arnauld), *il ne s'était fait de livre plus avantageux à l'Église; et* (ajouta-t-il) *tout huguenot qui le lira, avec un désir sincère de connaître la vérité et de s'y rendre après qu'il l'aura découverte, devra en être extrêmement ébranlé, entrer*

[1] « Qu'un homme (répondit Bossuet au P. Bouhours), qu'un homme dont la plume est si correcte et si délicate, bien loin d'être rebuté par la simplicité de mon style, lui donne autant de louanges que vous faites, je n'aurais osé l'espérer. » (Lettre inédite de *Bossuet* à *Bouhours*, 14 décembre 1671.) — Maury, parlant de l'*Exposition*, « *Bossuet* (dit-il) *n'a rien écrit avec tant de soin.* C'est, dans ce genre, une œuvre de génie. Lui seul était capable d'y mettre la précision, la justesse, la clarté, la concision, la mesure; enfin, la sûreté de principes et d'expressions qui rendent *ce chef-d'œuvre absolument irréprochable.* » (*Maury*, Essai sur l'éloquence de la chaire, art. 30.)

[2] Lettre de dom *Senocq* à dom *Mabillon*, 20 décembre 1671. (Bibliothèque impériale, mss., Résidu de Saint-Germain, carton 231.)

[3] Oraison funèbre de Bossuet, par le P. *La Rue*, 23 juillet 1704.

[4] Le P. *Bordes* (de l'Oratoire), *Supplément* au *Traité dogmatique et historique* des édits, par le P. *Thomassin* (de l'Oratoire); Paris, 1703, in-4°, p. 528.

Suffrages de plusieurs évêques étrangers.

Ferdinand de Fürstemberg, évêque de Paderborn.

au moins en de grands doutes, et se dire : « NE SUIS-JE POINT DANS UNE FAUSSE RELIGION [1] ? » Un illustre prélat d'Allemagne, des plus doctes, des plus lettrés de ce temps-là, Ferdinand de Fürstemberg, évêque de Paderborn et coadjuteur de Munster, poëte, historien, antiquaire, mais, sur toutes choses, très-zélé pour la foi et ardemment appliqué à propager le catholicisme dans ces régions, émues, au siècle précédent, par les fougueuses prédications de Luther, proclama l'*Exposition* un *livre d'or* [2]. Prompt, dès le commencement, à épancher, dans une exquise lettre (latine), adressée à Bossuet, sa vive admiration pour ce *Traité,* et ses espérances sur les fruits qu'il n'hésita pas, dès ce temps-là, à s'en promettre, « je ne sais (lui mandait-il), je ne sais, Monseigneur, ce que je dois louer le plus, de la sincérité de l'auteur, de son habileté extrême à expliquer, à rendre accessibles pour tous des choses si hautes ; ou de sa charité si bénigne, si véritablement chrétienne envers les dévoyés, qu'il sait attirer, guider, éclairer dans les sentiers de la paix. Seul, Monseigneur, *seul, entre tous les pontifes de ce siècle, vous semblez avoir été appelé, et à proposer la vérité aux dissidents, et à leur en faire aimer le joug si doux* [3]. » Nous entendrons bientôt l'évêque Guillaume de Néercassel (et combien d'autres prélats avec lui !) exprimer, non moins fortement, leur admiration pour le nouvel ouvrage. Daguesseau,

[1] Antoine *Arnauld,* Apologie pour les catholiques ; Liége, 1682 et 1684, t. II, p. 236. — Le même, Lettres des 12 novembre 1682 ; — 15 et 19 septembre 1684.

[2] Ferdinandi *de Fuerstemberg,* episc. Paderborn. Epistola, 29 maii 1673, ad episcop. Condom. (*Bossuet,* édit. Versailles t. XVIII, p. 53.)

[3] Ibid.

enfin, Daguesseau, un jour, déclarera que « *cette production a fait un honneur immortel à son auteur* [1]. »

Le nouveau livre avait, dès les premiers instants, causé, dans tout le parti de la Réforme, un saisissement, dont il devait ne revenir pas de si tôt. « *L'Exposition* (c'est Jean Le Clerc, ce socinien si fameux, que l'on va entendre), *l'Exposition surprit les protestants beaucoup plus que tous les écrits mis, précédemment, en lumière par les catholiques* [2]. » La conscience qui, en tant de rencontres, parle la première, avait, tout d'abord, arraché aux plus capables, aux plus loyaux de la secte, d'involontaires témoignages d'une admiration qui ne cédait en rien à celle des catholiques. Un des oracles de ce temps-là, l'encyclopédique Leibniz, ravi, non moins que l'illustre évêque de Paderborn, de cette production, qu'il connut des premiers, proclama, lui aussi, l'*Exposition*, « un *Livre d'or* [3]. » On saura bientôt ce qu'en pensait, ce qu'en espéra l'évêque de Kin, en Croatie, et ce que Leibniz, encore, écrivait, sur cela, à Bossuet lui-même. L'évêque de Condom, grâce, de nouveau, à Leibniz, connut l'approbation donnée hautement à son livre par un prince catholique, Jean-Frédéric, duc de Hanover [4]. Jurieu (qui l'eût pu espérer d'un homme si

Sensation produite par l'*Exposition* dans la Réforme.

Paroles de *Leibniz*, sur l'*Exposition*.

[1] *Daguesseau,* Discours sur la vie et la mort de M. [*François*] *Daguesseau,* son père, Œuvres, édit. in-4°, t. XIII, pp. 39, 40.

[2] *Le Clerc,* Bibliothèque universelle et critique, année 1688, t. XI, p. 451.

[3] « Episcopi Meldensis... *aurea* FIDEI EXPOSITIO. » (G. G. *Leibnitii Systema theologicum,* publié, par l'abbé *La Croix,* avec une traduction de M. le prince Albert *de Broglie,* 1846, in-12, pp. 158, 159.)

[4] *Leibnitz,* Lettre à Bossuet (1679 ou 1680), dans le t. I du *Leibniz* de M. le comte *Foucher de Careil,* pp. 29, 30, 31.

emporté!), Jurieu, tout saisi, d'abord, et charmé, comme malgré lui, par cette *Exposition*, dont nous le verrons bientôt s'inquiéter si fort, la déclara « *le livre le plus doux, le plus sage, le plus modéré qu'on pût imaginer* [1]. » Bayle, de son côté, louait « le tour délicat de l'ouvrage [2]. » Le ministre Jacques Basnage n'hésita pas à confesser que « ce petit livre *faisait voir clair dans les disputes entre la Réforme et l'Église romaine;* » et (ajoutait-il en soupirant), « *il fera plus de tort à nos prédicateurs, que tous les écrits de controverse publiés jusqu'ici par les catholiques, ou que ceux qu'ils pourront publier dans la suite* [3]. » « Des protestants, en grand nombre, jugèrent que l'*Exposition leur revenait assez;* » et Leibniz, à diverses reprises, en était demeuré d'accord [4]. « Qui ne sait, écrivit-il, que la *question de la justification*, considérée autrefois comme des plus importantes, et si longtemps, si violemment débattue, *semble, aujourd'hui, ne plus guère offrir de difficultés, de la manière qu'elle est expliquée dans cet ouvrage* [5]? » Sur un autre point encore, et de la plus haute gravité (*l'autorité du saint-siége*), Bossuet, dans l'*Exposition*, s'étant exprimé avec mesure, et dans des termes très-propres à dissiper les préventions, Saint-Évremond, dans ses *Lettres* à des religionnaires sensés, équita-

[1] *Jurieu,* Traité historique sur la théologie mystique et sur le quiétisme, 1700, in-12, p. 178.

[2] *Bayle,* Nouvelles de la république des lettres, 1685, décembre, art. 4.

[3] Nouveaux Mémoires d'histoire, de critique et de littérature, par l'abbé *d'Artigny*; Paris, 1749, t. I, p. 166, *note*.

[4] Leibniz, Lettre à Mme *de Brinon*, édit. *Foucher de Careil,* 1859, t. I, p. 130.

[5] *Leibniz,* Lettre à Mme *de Brinon*. (Leibnitii Opera, édit. *Dutens,* 1768, in-4°, t. V, p. 554.)

les, s'empressa de leur signaler le livre, comme métant d'eux (ne fût-ce que par cette raison) « *l'accueil le plus favorable du monde* [1]. »

Sensation produite *en France* par l'*Exposition*

Tout ce qu'il y avait, parmi les dissidents, de sincère, d'éclairé, de capable, n'ayant pas jugé autrement de cet ouvrage, se faudra-t-il étonner de l'émotion, plus manifeste, de jour en jour, qui se laissa percevoir alors dans les rangs de la Réforme? Des catholiques charitables, pacifiques, non moins qu'éclairés, impatients de voir s'accomplir enfin une *réunion* différée trop longtemps, crurent que l'heure de la réconciliation tant souhaitée venait de sonner; et évidemment désireux de conjurer des mesures de rigueur, pressenties, dès lors, en France, par tous les esprits clairvoyants, ils s'étaient empressés, aussitôt qu'eut paru le livre, de propager activement une production si opportune, et dont on était fondé à se promettre tant de fruits. Montausier[2], Turenne [3], se devaient, en cette occurrence, signaler entre tous. Élevés, l'un et l'autre, dans la Réforme que, plus tard et après mûre réflexion, ils avaient quittée, qui, mieux qu'eux, si capables, d'ailleurs, et, de plus, instruits si à fond des difficultés objectées au catholicisme, aurait su apprécier les apologies de Bossuet, ses explications, et sentir qu'il ne se pouvait rien opposer de solide à ses réponses?

[1] Lettre de *Saint-Évremond* à *Justel* (Henri), 1681.

[2] Vie de M. le duc de Montausier [par le P. *Petit*], 3e édit., 1736, I, p. 80.

[3] *La Politique du clergé de France* [par *Jurieu*]; la Haye, 1682, p. 170 et suiv.

CHAPITRE II.

Émotion, dans le parti de la Réforme, quand parut *l'Exposition*. — Écrits publiés, en France et à l'étranger, contre ce livre. — Dessein qu'eut Bossuet de répondre à ces productions. — *Fragments* du grand ouvrage entrepris par le prélat, dans cette vue. — Hostilité du P. Maimbourg contre *l'Exposition*.

ensation roduite, 'étranger, par *xposition.*

La religion catholique se montrant, dans l'*Exposition*, si différente de ce qu'en avaient dit, et, trop longtemps, fait croire les auteurs du schisme, un mouvement très-marqué de retour vers elle s'était, presque aussitôt, manifesté en tous lieux; et ce cri : « *Nous sommes de la religion du livre de M. de Condom*[1] », retentissant alors à l'étranger aussi bien qu'en France, « *Qu'on nous admette* (s'écriaient des calvinistes, des luthériens, ébranlés), *qu'on nous admette à la profession de la religion catholique, telle qu'elle est* EXPOSÉE *dans cet ouvrage*[2] ! » Le suffragant d'Utrecht, Guillaume de Néercassel, révélant avec joie à l'évêque de Condom l'impression produite par l'*Exposition* sur les religionnaires des Pays-Bas, « Il y a dans vos productions (lui mandait-il), *une force persuasive*, à laquelle nos adversaires ne sauraient résister. Ils sentent, en les lisant, s'affaiblir leurs préventions contre l'Église catholique, et entrent en dé-

[1] *Mercure Galant*, 1681 (février), p. 257. — « Bien des protestants, en Allemagne, dirent : « L'*Exposition nous revient assez* (*Leibniz*, Lettre à Mme *de Brinon*. Œuvres de Leibniz, édit. *Foucher de Careil*, t. I, p. 130.) Voir, au même tome, les pp. 27 et suiv., 39, 40, etc.; et l'*Introduction*, pp. LXXIV et suiv.

[2] *Lettre*, peu connue, de Guillaume *de Néercassel* à *Duvaucel*, 9 novembre 1685, publiée par *Lequeux*, dans l'édition qu'il donna, en 1761, de l'*Exposition*, in-12, *Préface*, p. LV.

nce contre les novateurs qui, au siècle dernier, ussèrent les peuples à se séparer d'elle[1]. » « Le nde, s'écria Jurieu, LE MONDE S'ENTÊTE DE L'EXPO-ION ; *l'on ne voit, de toutes parts, que des* CHUTES NDALEUSES. *Beaucoup, déjà, sont tombés; d'autres, grand nombre, chancellent;* tous ceux qui ont à ur leur salut se devront prémunir contre *la conta-n de ce mauvais air qui règne aujourd'hui.* LA ISON BRÛLE; *et si le zèle de nos réformés de France se rallume, ils sont à la veille de voir la ruine géné-le de leur parti*[2]. » « *Jamais* (remarquait, au même mps, le docteur Arnauld), *jamais les ministres ne rent plus alarmés. L'Exposition leur fait tourner la te*[3]. »

Alarme dans la Réforme.

Se faudra-t-il étonner si, dans ce péril très-pres-nt pour la Réforme, tout ce qu'elle comptait hommes reconnus, ou, d'eux-mêmes, s'estimant pables de combattre avec avantage cette produc-n, en firent, aussitôt, à l'envi, le point de mire s attaques les plus acharnées? Mais déjà tant de ponses, tant de *Réfutations* (prétendues), un si iversel mouvement, dans le monde, au loin, à l'oc-sion d'un si petit livre, ne témoignaient-ils point, c éclat, qu' « *on en faisait un grand cas?* » Bayle, ces propres termes, en fit alors la remarque[4]. Sans us arrêter, ici, aux écrits, demeurés *inédits*, des mi-

Écrits de Jean Daillé et de Du Bosc, contre l'*Exposition.*

Lettre de Guillaume *de Néercassel* à *Bossuet*, 27 mai 1681. suet, édit. Versailles, t. XXXVII, pp. 218, 219.)

La Politique du Clergé de France [par *Jurieu*]; Amsterdam, 2, in-12. — *Préservatif contre le changement de religion* [par ieu]; La Haye, 1681, in-12.

Ant. *Arnauld*, Réflexions sur un livre [de Jurieu], intitulé : *servatif*, etc.; Anvers, 1682, in-12, p. 7.

Bayle, Nouvelles de la république des lettres, 1685, sept. art. 7.

nistres Jean Daillé et Thomines Du Bosc, nous signalerons les ouvrages imprimés (si connus), de Marc-Antoine La Bastide, l'un des *anciens* du prêche de Charenton, — et de David Noguier, ministre à Orange, très-considérés, tous deux, dans la Réforme, et dignes, également, des ménagements dont usa Bossuet en parlant d'eux, encore qu'il fît bonne justice de leurs raisons[1]. Nul, dans la Réforme, ne se montra plus opposé que La Bastide à la *réunion* des deux communions[2]. Il avait, en 1670, composé, tout exprès, et fait imprimer un livre, contre celui que venait de publier d'Huisseau, ministre à Saumur —, pour ménager, entre elles, et faciliter un accord[3] —. Il devait, à treize années de là, s'en prenant, cette fois, à l'assemblée générale du clergé de France (1681-82), attaquer, par un nouvel ouvrage, l'*acte* mémorable où venaient d'être proposées (pour hâter le rapprochement, souhaité, entre les catholiques et les religionnaires) *seize méthodes*, choisies entre toutes, par les prélats français, et jugées les plus propres à mettre un terme aux dissentiments, et à concilier tous les esprits[4]. Dans l'intervalle entre ces deux efforts tentés en vue de la *réunion*, le traité de

[1] *Bossuet*, *Avertissement*, en tête de l'édition qu'il donna, en 1679, de son *Exposition*.

[2] *La Réunion du christianisme*, ou la *Manière de rejoindre tous les chrétiens* [par *d'Huisseau*, ministre à Saumur]; Saumur, 1670, in-8°.

[3] *Remarques* sur un livre intitulé : La *Réunion du christianisme* [par Marc-Antoine *la Bastide*, *ancien* du prêche de Charenton], 1670. — *Chaufepié*, Dictionnaire historique, article : *Jurieu*, remarque B.

[4] *Réponse apologétique* à *MM. du clergé de France*, *sur les actes* de leur assemblée de 1682 [anonyme]; Amsterdam, 1683, in-12.

osition, survenu à la fin de 1671, ayant pro-
ıne sensation si profonde, La Bastide, prompt
rcevoir quel péril menaçait la Réforme, avait
ligence[1]. Sa *Réponse au livre de M. de Condom,*
ıe au public, à six mois de là, avec une *appro-*
collective des quatre ministres du prêche de
nton (Claude, Alix, Adrien Daillé, de Langle),
ıs les auspices de Conrart, qui s'en déclarait
ment le patron[2], eut un grand succès, selon
e dit Bayle[3]; et une *deuxième édition,* publiée
'année qui suivit, ne permet point d'en douter.
nu à se procurer un des rares *exemplaires*
s, tirés uniquement pour les *évêques examina-*
et pour deux ou trois laïques consultés, il crut,
nit du moins de croire qu'*une première édition*
rre avait été *supprimée* par l'auteur, à cause
rreurs considérables qu'y avaient signalées les
s et la Sorbonne. A lui, en un mot, devra re-
le peu désirable honneur d'avoir, le premier,
i cours, parmi les siens, à une fable dont nous
montré tout le ridicule; et n'en était-ce pas assez,
dans le parti, pour faire la fortune de son ou-
? Mais, chose plus grave, Bossuet, s'il en eût
roire l'*ancien* de Charenton, avait, dans son *Ex-*
m, altéré, pallié, déguisé la croyance de l'Église
ne; c'est, en somme, le système de La Bastide,

Fable d'u *premiè* *édition* *supprim*

ıns le temps qu'on imprimait l'*Exposition* (chez Cramoisy),
on imprimeur, gagné, en envoyait les feuilles, à mesure
es tirait de dessous la presse, au ministre ***, pour y répon-
Archives de l'Empire, section historique, carton M, n° 917,
rtefeuille, pièce VIIe.)
onse [par la Bastide] au livre de M. de Condom (l'*Exposi-*
Quevilly, 1672, in-12.
yle, Lettre touchant la *Cabale chimérique.*

dans sa *Réponse* à ce *Traité*. Beaucoup, dans le parti, devaient, hélas ! l'en croire sur sa parole, ou en firent du moins le semblant.

Ouvrage de Noguier contre l'Exposition.

David Noguier, dans une autre *Réponse* à l'*Exposition*, imprimée, èn 1673, à Orange, où il était ministre[1], s'efforçant de « montrer *l'inutilité du dessein de M. de Condom,* » s'était, de plus, appliqué à faire voir que « la croyance de l'Église romaine choque, en bien des points, les fondements de la foi, et ruine le salut. » Le livre de l'*ancien* de Charenton, celui du ministre d'Orange ayant l'un et l'autre contenté pleinement la Réforme, le parti les avait promptement fait traduire en flamand; et bientôt parut, à Utrecht, un volume, offrant, en cette langue (et *réunies*), ces deux *Réponses,* que tant d'autres allaient suivre de près[2].

Théodore Maimbourg prépare, en secret, une réfutation de l'Exposition.

Ce *Théodore* Maimbourg, que nous avons vu, en 1666, calviniste pacifique, et même (avait-on pu croire) sincèrement désireux de la *réunion*, s'entremettre, alors, à Metz, entre Bossuet et le ministre Ferri[3], devait, chose étrange, écrire, lui aussi (en cachette, à la vérité), contre l'*Exposition;* encore qu'il fût, depuis ce temps-là, rentré, pour la deuxième ou troisième fois, dans l'Église catholique, d'où l'on allait, du reste, le voir bientôt sortir de nouveau, pour n'y plus rentrer jamais. A cette heure, quoi qu'il en soit, catholique encore (extérieurement tout au moins), il composait, en grand secret, ce nouve

[1] *Réponse au livre* de M. de Condom : *Exposition*, etc. [par David *Noguier*, ministre]; Orange, 1673, in-12, 359 pages.

[2] Ant. *Arnauld*, Apologie pour les catholiques; Liége, 168 2e partie, chap. II.

[3] Nos *Études sur la vie de Bossuet*, in-8°, t. III, pp. 75 et su

ouvrage, faisant dire à Bossuet, par des affidés, que, bien à tort, on lui avait imputé d'écrire contre lui; ce que feignit de prendre pour bon ce prélat, qui connaissait à fond le personnage[1]. D'Angleterre, cependant, où il alla, peu après, se faire *presbytérien*, puis professer le *socinianisme*, et enfin, se jeter parmi les *anabaptistes*, cet homme versatile, inquiet, avait envoyé en Hollande, son mystérieux écrit contre l'*Exposition*, pour le faire imprimer, *sans nom d'auteur*. Mais il y devait perdre son temps; le libraire qui, précédemment, s'était mal trouvé d'avoir édité un livre sorti de la même main, s'étant refusé tout net à publier ce nouvel ouvrage[2].

Brueÿs écrit contre l'*Exposition* puis, il se rend à ce Livre, et abjure *entre les mains de Bossuet*.

Un religionnaire, homme d'esprit et lettré, David Bruëys, avocat à Montpellier, qui avait, en 1681, publié, à Genève, une « *Réponse à l'Exposition*[3], » ayant, à force de lire de nouveau, de regarder de plus près ce livre, et, par un effet même des éner-

[1] Bossuet répondit à D[el] Huet, qui lui avait écrit, de la part de *Théodore* Maimbourg : « Je vous supplie de faire savoir à M. de Maimbourg, que *je suis bien persuadé que, s'il avait à écrire sur cette matière* (*l'Exposition*), *ce serait plus fortement* [que M. *Noguier*], et *pour moi.* » (Lettre *inédite*, 5 juin 1673.)

[2] *Bayle*, Dictionnaire critique, art. : *Maimbourg*, remarque E. — Richard *Simon*, *Lettres choisies*, 1730, in-12, t. I, pp. 64, 65. Lettre à *Justel*, 20 mars 1682. — *Chaufepié*, Dictionnaire, art. : *Jurieu*, remarque DD. — Lequeux crut, à tort, que l'écrit de Théodore Maimbourg avait été imprimé, en 1682, en Angleterre. (*Préface* [par *Lequeux*], en tête de l'édition qu'il donna, en 1761, de l'*Exposition*, p. LIII.)

[3] La première édition de l'ouvrage de Bruëys parut sous ce titre: *Suite du Préservatif contre le changement de religion*, etc., par M. Bruëys, avocat, de Montpellier; Amsterdam, 1682, in-12, 311 pages. — La 2e édit. fut publiée, la même année, sous ce titre : *Réponse au livre de M. de Condom...*; La Haye, 1682, in-12, de 276 pages.

giques efforts qu'il lui avait fallu faire pour le combattre, ressenti bientôt de vives impressions de vérité, et entrevu des traits de lumière [1], devait ne pas résister longtemps; et Bossuet, qu'il était allé trouver pour s'ouvrir à lui sur ses dispositions nouvelles, sur les doutes demeurés dans son esprit, L'ayant, dans plusieurs entretiens, désabusé entièrement, éclairé de plus en plus, et amené enfin à abjurer [2], cet adversaire de M. de Condom, si vif autrefois, allait, dans les années qui suivirent, donner aide au prélat, par plusieurs écrits de controverse [3], au sens catholique; « *étant, de converti, devenu convertisseur,* » comme le crièrent, alors, en tous lieux, les zélés de la Réforme, déchaînés à l'envi contre lui [4].

Livres publiés contre l'*Exposition*. Les noms des écrivains qui, en France, qui, à l'étranger, combattirent alors l'*Exposition de la doctrine catholique,* si on voulait, ici, les inscrire seulement en se bornant à indiquer les titres de leurs productions, grossiraient démesurément cet ouvrage. Dans les *Nouvelles de la république des lettres,* dans dix autres recueils de cette sorte, imprimés alors en Hollande, en Allemagne, il n'est longtemps parlé

[1] Bruëys le confesse, dans l'*Avertissement* de son livre : *Examen des raisons qui ont donné lieu à la séparation des protestants ;* Paris, 1683, in-12.

[2] *Niceron,* Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres, 1727-1738, in-12, t. XXXII, pp. 45 et suiv. — La *Vie* de David *Brueys,* en tête de son *Théâtre,* édit. de 1735, 4 vol. in-12.

[3] *Examen des raisons* (comme ci-dessus).

[4] *Jurieu, Suite du Préservatif,* etc. (ouvrage dirigé contre *Brueys ;* La Haye, 1683, in-12). — Lettre de l'auteur du *Fanatisme renouvelé,* à M. *Brueys,* 21 mai 1710, par *Louvreleuil,* in-4°, 8 pages. — *Chaufepié, Dictionnaire,* article : *Jurieu.* — *Considérations générales sur le livre* de M. *Brueys* [par *Lenfant*]; Rotterdam, 1684.

Écrits de Jurieu contre l'*Exposition*.

tre chose. Jurieu, « le plus contredisant de tous ministres, » comme le qualifie Bossuet [1], devait, *position* l'ayant mis très-en peine, la combattre, eul, par quatre écrits différents, où ne manit assurément, ni la force, ni l'adresse, ni surtout ihémence. Son *Préservatif contre le changement eligion* [2] était, déclara-t-il, « *un antidote opposé enin dont l'Exposition est infectée, et un remède ace à la contagion,* » (entendons : au retour des ectaires à l'Église romaine, que leurs pères, au e précédent, avaient quittée). Jurieu, dans cet age, très-hardi, mais peu sincère, avait compilé alé, avec complaisance, des excès, des supersti-s, des puérilités, curieusement recherchés dans scurs livrets mis en lumière, autrefois, par des oliques crédules et ignorants; productions que lise, notoirement, n'agréa jamais; et s'abaissant, que sa science, quoi que sa conscience lui euspu, sur cela, suggérer de scrupules, à représendu ton le plus sérieux, ces fables, ces inepties, me l'expression, au vrai, de la croyance catho-e, l'ardent ministre osa bien accuser Bossuet de *ence* et de *déguisement;* parce que le prélat, dans *Traité*, n'avait pas daigné parler de ces sottises! qu'un tel livre, *réimprimé jusqu'à cinq fois, en mois,* traduit en toutes langues [3], eut alors un oyable débit, c'est avoir assez fait entendre que eu connaissait à fond la portée du commun de la

[1] *Bossuet, Histoire des Variations,* liv. XV, n° 140.

[2] *Préservatif contre le Changement de religion,* ou Idée juste ritable de la religion catholique romaine [par P. Jurieu]; aye, 1682, in-12.

[3] *Jurieu* le dit lui-même, dans son livre : *le Janséniste con-s de vaine sophistiquerie;* Amsterdam, 1683, in-12, p. 19.

Réforme; cet appât grossier s'étant, en effet, trouvé au goût de la plupart de ceux du parti; et si ce fut mentir que d'oser avancer que « le *Préservatif avait arrêté les effets produits par l'Exposition* [1], » il sera juste, néanmoins, de le reconnaître; tant de superstitions, tant d'extravagances, gravement représentées par Jurieu comme la *commune créance des catholiques*, ayant choqué, rebuté nombre de dissidents, si prévenus déjà, beaucoup d'entre eux étaient entrés en défiance contre l'*Exposition;* et Guillaume de Néercassel le manda à Bossuet, dans une lettre qui ne permet pas d'en douter [2].

(Dialogue entre un Parisien et un Provincial par Jurieu).

Jurieu, devenu ainsi, de plus en plus, le *tenant de la Réforme,* devait, dans sa *Politique du clergé de France* [3] (imprimée en 1682), s'en prendre à l'*Exposition*, de nouveau. Il s'agit, à cette fois, d'un long *dialogue* entre un *provincial, calviniste,* curieusement désireux de s'instruire sur les matières controversées, et un *Parisien* soi-disant *catholique,* homme *sans préjugés,* appréciateur équitable, impartial de toutes choses, condamnant avec *candeur* et avec *déplaisir*, comme il semble, l'Église romaine, là où (*à son grand regret,* dit-il), elle mérite des reproches. Aussi, ce *bon catholique* (de la façon de Jurieu), mis en demeure, par le *provincial* Huguenot, de dire, en *conscience*, son sentiment sur l'*Exposition*, n'aura-t-il garde de la défendre, et poussera-t-il *l'impartialité,* jusqu'à en parler, non sans soupirs, non sans gémissements, comme d' « *un livre dangereux pour l'Église ro-*

[1] *Chaufepié,* Dictionnaire, article : *Jurieu.*

[2] Lettre de Guillaume de *Néercassel* à *Bossuet,* 23 octobre 1681.

[3] La *Politique du clergé de France pour détruire la religion protestante* [par Jurieu]; Amsterdam, 1682, in-12.

maine »; cette Église (hélas! *lui catholique,* il en a honte); *cette Église, notoirement* (quoi qu'en ait pu dire l'évêque de Condom, dans son livre), *professant beaucoup d'opinions erronées, offrant nombre d'abus, de superstitions, d'idolâtries,* en ce qui regarde les *saints* et les *images.* « Mais (reprenait ici le *provincial* calviniste) M. de Condom convaincu ainsi, déjà, de *déguisement* et *d'erreur,* a-t-il été plus sincère, plus exact, sur les autres points de la créance catholique, en donnant pour fondement de toutes choses *l'infaillible autorité de l'Église romaine,* de cette Église que, sur tant de chefs, nous venons de trouver si manifestement en défaut? » On devinera, de reste, la *réponse* du *bon catholique,* de l'*orthodoxe de bonne foi* à cette *question* de son curieux interlocuteur [1]. Parmi tant d'écrivains anglais qui combattirent l'*Exposition,* qu'il nous suffise de nommer ce fameux quaker, Guillaume Penn, dont de vastes contrées, en Amérique, devaient, dans la suite, porter le nom [2]; — Guillaume Sherlock, qui, n'ayant pas hésité à accuser Bossuet d'*astuce,* de *déguisement,* avait mérité ainsi les louanges de J. G. Walch, si indulgent toujours pour les contradicteurs de l'évêque de Condom et de son incommode ouvrage [3]; — Guillaume Wake (qu'on vit archevêque de Cantorbéry, dans la suite), ayant, en France, découvert l'un des

Écrits publiés, en Angleterre, contre l'*Exposition*

G. Wake

[1] Ce *dialogue* se trouve dans *la Politique du clergé de France* [par *Jurieu*]; La Haye, édit. de 1682 (augmentée), in-12, pp. 70 et suiv.

[2] *Chaufepié,* Dictionnaire, article : *Penn* (Guillaume), remarque *k.*

[3] J.-G. *Walchius,* Bibliotheca theologica, selecta; Jenæ, 1758, in-8°, t. II, pp. 325 et seq. — *Chaufepié,* Dictionnaire, article : *Sherlock* (Guillaume).

quinze ou seize *exemplaires d'amis,* s'était hâté de reproduire, après La Bastide, et il devait, hélas! persuader à beaucoup (s'il ne la crut pas lui-même), cette ridicule fable d'une *prétendue première édition supprimée;* et *l'Introduction*, mise en tête de son *Exposition de la doctrine de l'Église anglicane*, vint servir à souhait ceux qui avaient goûté ce petit conte [1]. Confondu, sur cela, presque aussitôt, avec la plus manifeste évidence, il ne craignit pas de publier, à l'appui de sa thèse, un *deuxième ouvrage*, mais qui aussitôt fut non moins victorieusement réfuté que le premier [2]. — Un illustre Allemand, Fridéric Spanheim [3], l'un des plus doctes théologiens de la Réforme, s'en prit aussi au livre de l'évêque de Condom. *Entreprenant* (disait-il), de *ruiner l'Exposition,* par son livre, intitulé : *Stricturæ* [4], Spanheim accusait Bossuet de *déguisement,* répétant sur cela ce que ses devanciers avaient dit, sans succès. Du reste, concluait-il, « ce prélat *parle en son nom privé;* et *nombre de catholiques ont désapprouvé son ouvrage.* »

Le livre : *Stricturæ*, de Fridéric *Spanheim.*

Bossuet excité à répondre aux écrits publiés contre son livre.

Les écrits contre l'*Exposition* pullulant ainsi, chaque jour; — et le tour, parfois, les faisant goûter, Guillaume de Néercassel pressait l'évêque de Condom de ne les point laisser sans quelque réponse. Le prélat avait annoncé, en effet, dans plusieurs lettres, son intention d'écrire; donnant ainsi à enten-

[1] *Chaufepié,* article : *Wake* (Guillaume). — *Bayle, Nouvelles de la République des lettres,* 1686, *décembre,* article v. — *Bibliothèque universelle et critique,* de *le Clerc,* 1688, t. XI, pp. 438, 462, 482, etc.

[2] *Chaufepié,* article : *Wake* (Guillaume).

[3] Frère *d'Ézéchiel.*

[4] *Specimen stricturarum* ad libellum nuperum Episcopi Condomiensis; Lugduni Batavorum, 1681, in-8°.

qu'il pouvait n'être pas superflu de le faire [1]. ; d'autres grands travaux devaient ne lui point nettre d'accomplir ce dessein. Du reste, Fridéric ıheim ne gagna rien à ce silence de l'auteur l avait osé ainsi attaquer; Antoine Arnauld, dans *euxième partie* de son *Apologie pour les catholi-*, livre si cordialement chaleureux pour l'*Expo-n*, si terrible pour tous les détracteurs de cet ou-e, n'ayant eu garde d'oublier les *Stricturæ*, qu'il ta, sinon avec l'élévation, l'éloquence, l'entrain Bossuet, du moins avec autant de force et de so-é que l'eût pu faire ce prélat lui-même [2]. Jurieu ıit, lui aussi, être victorieusement combattu, s une autre production d'Antoine Arnauld, spé-ement dirigée contre lui, et dont le titre : *Ré-ions sur le Préservatif contre le changement de re-n* [3], fait assez connaître l'intention de l'auteur, ii que le dessein de l'ouvrage: « *Ce livre est de e main*, » s'était écrié Bossuet, comme il en achevé la lecture; «*et quand mon Exposition n'au-produit que ce bel ouvrage, je serais bien payé de eine que j'ai eue de la faire* [4]. » Dans une lettre à

ettre de *Bossuet* à Guillaume *de Néercassel*, 8 mai 1681. — nse de ce prélat à Bossuet, 27 mai 1681. — Lettre de *Bossuet* illaume *de Néercassel*, 22 septembre 1681.

ıntoine *Arnauld*, Apologie pour les catholiques, contre les etés du livré [de *Jurieu*] : *la Politique du clergé de France*; :, 1681, in-12, 2 volumes. — *Lettres choisies* de M. *Simon* ıard), 1730, in-12, t. III, p. 280. — Antoine *Arnauld*, Lettre 9 octobre 1682, à Ch. Maurice le Tellier, archevêque de ıs.

ıntoine *Arnauld*, *Réflexions sur un livre* [de *Jurieu*], inti-: *Préservatif*, etc.; Anvers, 1682, in-12.

ettre de *Bossuet* au comte *d'Avaux*, 17 décembre 1682. — re d'Antoine *Arnauld* à *du Vaucel*, 11 mars 1683.

l'évêque de Castorie, applaudissant, de nouveau, à cet énergique effort du *redoutable réfutateur* (*validus confutator*), « *je me réjouis* (lui mandait-il), *d'avoir trouvé un si puissant auxiliaire dans celui-là même qui, depuis si longtemps, avec tant de science, de labeur, de zèle, de succès, s'est voué à la défense de l'Église*[1]. »

Apologies (en Angleterre) de *Exposition*.

Un bénédictin anglais, Joseph Johnston, l'un des chapelains du roi Jacques II, dans de solides *apologies* de l'*Exposition*, publiées en Angleterre, faisait justice des vaines fables de la Bastide et de Guillaume Wake, sur cette prétendue première édition supprimée. Il avait donné, précédemment, une *traduction* anglaise de l'*Exposition*, imprimée à Londres et qui fit sensation dans la Grande-Bretagne. Johnston, infatigable à *réfuter*, non moins que l'était Guillaume Wake à hasarder, et, parfois, à imaginer, n'ayant pas laissé un seul des livres du docteur anglican sans y opposer en diligence, de fortes et décisives *réponses*, ses *justifications*, fondées, en grande partie, sur les *éclaircissements*, très-circonstanciés, venus de Bossuet lui-même, devaient, à la fin, réduire cet opiniâtre Anglais au silence[2].

Bossuet projette une *Réponse* aux écrits publiés contre son livre.

Le prélat, cependant, parmi tant de vifs débats soulevés par l'*Exposition*, voulant ne manquer ni à sa cause, ni à lui-même, préparait, avec la plus sérieuse application, ce second et important ouvrage que nous avons vu ses amis solliciter de lui, mais que, par malheur, il ne continua pas. Le peu qui en

[1] *Bossuet*, Lettre à Guillaume de *Néercassel*, 23 juin 1683, édit. Versailles, t. XXXVII, p. 284.

[2] *Bossuet*, édit. Versailles, t. XVIII, pp. 169 à 183. — *Chaufepié*, Dictionnaire, article : *Wake* (Guillaume).

est venu jusqu'à nous fait vivement regretter que le temps lui ait manqué pour l'accomplissement d'un si utile et si vaste dessein [1]. Ses *Cinq Fragments sur diverses matières de controverse* donneront, en effet, à qui les voudra considérer avec l'attention qu'ils méritent, une très-haute idée du livre dans lequel ces pages devaient trouver leur place; et l'œuvre, on n'en saurait douter, eût été digne, véritablement, d'un Père de l'Église. Attentif, uniquement, dans son *Exposition*, à proposer, au vrai, mais *sans entrer en preuve* [2], *la doctrine catholique, sur les points controversés*, Bossuet avait ainsi préparé les dissidents à écouter, à examiner (quand, plus tard, elles seraient produites) les *preuves* sur lesquelles repose la croyance de l'Église [3]; et ces *Preuves*, le prélat devait, dans le *second* ouvrage, commencé déjà, les leur offrir, en même temps que des *Réponses* décisives aux attaques dirigées contre le *premier*. Ses lettres à Guillaume de Néercassel, à l'abbé Dirois, à Bellefonds, nous le représentent, dès 1672, sérieusement préoccupé de ce grand travail. « *Je répondrai,* leur mandait-il, *je répondrai quelque chose, non pour faire des contredits,*

Cinq *fragments* de Bossuet *sur les matières controversées*

[1] *Bossuet,* Lettre à *Bellefonds,* 16 mars 1676. — Lettre, du 25 nov., à *Dirois.* — Turenne, en 1675, annonçait, comme *prochaine,* la publication de la *Réponse* de Bossuet. (*La Bastide, Seconde Réponse* à M. de Condom, 1680, in-12, *Introduction,* pp. 4 et 5.)

[2] « *Sans entrer en preuve;* » Bossuet, plusieurs fois, le répète, dans ses *Cinq Fragments,* à la suite de l'*Exposition,* t. XVIII, pp. 391, 502, etc.

[3] « D. Episcopus Meldensis... *non* PROBARE *voluit fidem,* sed *tantùm* EXPONERE, ut paratiores redderet protestantes, qui *probationes* quibus fides Ecclesiæ nititur, suscipiant. » (Defensio professionis fidei catholicæ, nec non *Expositionis ejusdem doctrinæ,* Jac. Benigni Bossuet; auctore Gerardo *Hagemann,* ordinis sancti Benedicti; Neuhausii, 1695, in-4°, 288 pages.)

mais pour aider nos frères à ouvrir les yeux[1] »; «*je travaille sans relâche, dans les heures de loisir que j'ai, à faire quelque chose pour le salut des hérétiques. Ce n'est que le peu de temps qui me reste, qui empêche le progrès de cet ouvrage. Priez Dieu qu'il me fasse la grâce de le continuer, et qu'il me donne des lumières pures*[2]. » Un ecclésiastique français, l'abbé de la Mothe, lié avec Bossuet, qui lui avait confié son dessein, écrivant à Jean-Frédéric, duc de Hanovre, prince capable, instruit, plein de zèle, « J'espère, Monseigneur (lui mandait-il, en 1678), qu'on verra bientôt paraitre *un bel ouvrage de M. de Condom*, que Votre Altesse prendra un grand plaisir à lire. C'est la *Réplique à la Réponse qu'on a faite à son premier livre* [l'Exposition]; *ce sera une pièce toute divine, et qui méritera de tenir sa place dans votre cabinet*[3]. » L'*Exposition*, encore que l'auteur y eût eu en vue surtout les *calvinistes*, avait (nous le montrerons bientôt) produit, en Allemagne, une sensation croyable à peine.

Lettre d'un ecclésiastique, ami de Bossuet, au duc de Hanovre.

Le *luthéranisme* devait donc, ainsi que le *calvinisme*, être combattu, dans cette *Apologie*, projetée par Bossuet, commencée même, on l'a vu; et de quel intérêt eût été cette production, pour Leibniz, pour l'Allemagne tout entière! Une date antérieure au 23 septembre 1675 (jour où mourut l'académicien Conrart) demeurera assurée à l'un des *Cinq Fragments* dont il s'agit ici : celui où, relevant une chicane de pure grammaire, que lui avait faite la Bastide (dans une de ses *Réfutations* prétendues), Bos-

L'un des *cinq fragments* est antérieur au 23 sept. 1675.

[1] *Bossuet*, Lettre à *Bellefonds*, 9 septembre 1672.
[2] *Bossuet*, Lettre à *Bellefonds*, 16 mars 1676.
[3] Lettre de l'abbé *de la Mothe*, au duc de Hanovre, 2 déc. 1678. (*Leibniz*, édit. de M. *Foucher de Careil*, t. I, pp. 25, 26.)

: offrit « *d'en passer, sur cela, par l'avis du si* *:t, du si correct écrivain* [1]. »
urenne, confident, lui aussi, de ce grand dessein rrélat, avait, peu avant sa mort, annoncé à plurs, comme devant être, bientôt, mis en lumière, ivre, jugé par lui nécessaire [2], qu'il appelait de ; ses vœux, et que l'auteur, empêché, hélas! ne tinua pas [3]. Fénelon avait dû connaître le projet, rayon de cet ouvrage, peut-être même les *Fragts* dont il s'agit ici. Le moyen, en effet, de douqu'il n'eût en vue ce travail, lorsqu'il écrivit les oles qu'on va lire : « Il y a longtemps qu'il me oit important de former un plan qui contienne preuves des vérités nécessaires au salut, lesquelsoient tout ensemble et réellement concluantes et portionnées aux hommes ignorants. *J'avois pressé refois M. l'évêque de Meaux de l'exécuter, et il me oit promis très-souvent* [4]. »

In ne saurait donc en douter; une *Apologie de la gion catholique* avait, alors, été entreprise, et me *commencée* par le seul homme de ce siècle la pût concevoir et exécuter, à la pleine satisfac- de l'Église [5]. Le temps, par malheur, lui fit dé- Bossuet n'acheva point la *Réponse* projetée.

Bossuet, édit. Versailles. t. XVIII, pp. 501, 536.
Seconde Réponse de *la Bastide* à M. de Condom, 1680, in-12, *duction*, pp. 4 et 5.
equeux, page LXII de la *Préface*, en tête de son édition de *position*, 1761, in-12.
Fénelon, 5e *Lettre sur la religion*, n° 6. (*OEuvres complètes*, p. 413.)
Ce que Bossuet avait *écrit*, déjà, de cette Apologie, « remplis- *deux portefeuilles*. » Le prélat y puisa les éléments : 1° de sa *re pastorale aux nouveaux convertis de son diocèse*, 24 mars ; 2° de son *Explication des prières de la messe*; 3° de sa *re sur l'adoration de la croix*, 1692 ; 4° de ses deux *Instruc-*

faut. Après, du reste, que deux brefs d'Innocent XI, et que tant d'autres imposantes *approbations* de cardinaux, de prélats, de docteurs eurent mis fin à tous les discours de la Réforme, sur le refus que Rome devait faire, avait-on dit, d'approuver l'*Exposition;* après aussi que Bossuet eut, dans la *Relation* de sa *Conférence avec Claude;* dans son *Traité de la communion sous deux espèces,* jeté avec profusion la lumière sur divers points controversés depuis plus d'un siècle, et fait, outre cela, dans son *Avertissement* (1679), une *Réponse* succincte, mais sans réplique, aux auteurs réformés qui avaient attaqué son *Traité,* le prélat, réclamé avec empire par des devoirs très-pressants, dut interrompre, puis, laisser là un ouvrage que Dieu ne lui donnait pas les moyens de mener à fin. Et comme le bénédictin Johnston, de qui étaient ignorées ces nouvelles productions de Bossuet, lui eut écrit, de Londres, se montrant peiné de son silence, et déplorant la maligne et mensongère interprétation qu'y donnait la Réforme, le prélat, lui envoyant en hâte les livres de controverse, mis par lui, depuis peu, en lumière, « *je tâche, dans ces deux ouvrages* (lui écrivait-il), *de prévoir les objections principales des adversaires, et d'y donner des réponses, dont les gens sensés soient contents.* Après cela, de multiplier les disputes, et de composer livres sur livres pour embrouiller les questions, et en faire perdre la piste, ni la charité ne me le demande, ni mes occupations ne me le permettent[1]. » Bossuet,

tions sur les promesses de l'Église, 1700, 1701, etc. (*Ledieu, Journal,* 16 novembre 1706.)

[1] Correspondance de *Bossuet* avec les PP. *Shirburne* et *Johnston,* avril, mai 1686, édit. Versailles, t. XVIII, pp. 169 à 186.

lors, préparait en secret son *Histoire des varia-s des Églises réformées*, ouvrage immense, que son ie, que son zèle surent merveilleusement mener ı; et après que ce chef-d'œuvre eut été donné monde, les religionnaires, apparemment, ne di-t plus si haut, en tous lieux, que les écrits de s ministres demeuraient sans réponse.

La Réforme se prévalut des procédés de François de Harlay.

es réformés, dans cette vive guerre contre l'*Expo-n*, n'avaient garde d'oublier l'inexplicable refus avait fait M. de Harlay de *souscrire l'approbation ective* donnée au livre par *onze* des plus insignes lats du royaume. « *Le métropolitain de M. de ux n'a pas approuvé son ouvrage!* » s'était écrié ieu, triomphant[1]. Ce qu'un calviniste français nda, alors, à un de ses coreligionnaires de Hol-de, que, « *dans le diocèse de Paris, on ne recevait d'abjurations, sur l'Exposition de M. Bossuet,* ce que l'auteur n'y avait pas présenté au vrai, la trine de l'Église », était très-faux, avons-nous be-ı de le dire? Mais le procédé de l'archevêque de is y avait donné occasion; le moyen d'en douter? ssi, dans le livre : *Antididagma*, dirigé contre *xposition*, l'auteur, Schultet, fit-il trophée de ce us[2].

Le Père *Louis* Maimbourg, hostile à l'*Exposition*. Ses motifs.

La Bastide, en déclarant que « *plusieurs, de la pre communion de M. de Condom, avaient parlé tre le Traité de ce prélat, aussitôt qu'il eut paru*[3] »,

[1] *Jurieu*, Suite du Préservatif contre le changement de religion; laye, 1683, in-12, addition finale, pp. 172, 174.

[2] *Antididagma* J.-B. Bossueti, Meld. Episc., nuperæ *Expositioni* ositum, auctore Dan. Sev. *Schulteto;* Hamburgi, 1684, in-8°. *Præfatione.*) — *Jurieu, Suite* du Préservatif, au lieu cité.

[3] Seconde *Réponse* [par *la Bastide*], à l'*Exposition* de M. de dom, 1680, in-12, p. 112, et *passim*.

avançait une chose trop véritable, hélas! en ce qui touche du moins quelques catholiques, en petit nombre, que dis-je? jusqu'à des prêtres, des religieux malveillants ou prévenus! « De quoi (avait dit, en tous lieux, le Père Louis Maimbourg), *de quoi se mêle M. de Condom? L'Église l'a-t-elle chargé de faire l'Exposition de sa doctrine*[1]? » *Louis* Maimbourg, encore, dans son *Histoire du luthéranisme*, s'en prenant à un illustre prélat du seizième siècle (le cardinal Contarini), et improuvant aigrement « *les prétendus accommodements et ménagements de religion* », proposés par lui, en son temps, pour rapprocher, pour réunir les communions séparées, avait, à coup sûr, bien moins en vue ce zélé cardinal que l'auteur de l'*Exposition;* et nul, en France, ne s'y était mépris. « On a (disait-il), on a vu, de tout temps, que *ces prétendus accommodements et ménagements de religion,* tentés pour réunir les hérétiques avec les catholiques; que ces *hénotiques*, ces *types*, ces *exsthèses*. ces PRÉTENDUES EXPOSITIONS DE FOI, qui suppriment, dissimulent, ou n'expriment qu'en termes ambigus, ou trop radoucis, une partie de la doctrine de l'Église, ne satisfont ni les uns, ni les autres, mécontents également que l'*on biaise* dans une chose aussi délicate que la foi, où l'on ne peut faillir, en un point, que l'on ne manque en tout[2]! » Ainsi, *Louis* Maimbourg, auxiliaire inespéré du mobile *Théodore*, son parent, n'eut pas honte, lui religieux, de venir, par de si inopinés, de si indécents témoignages de l'opposition la plus inconvenante, en aide au mauvais vouloir de

[1] *Antididagma* (jàm citatum).

[2] Le P. *Louis* Maimbourg, *Histoire du luthéranisme*, 2e édit., 1681, liv. II, t. I, pp. 250 et suiv.

François de Harlay, son patron déclaré, auprès de qui, notoirement, il était en très-grande faveur, ayant avec lui, fréquemment, de longues et secrètes conférences[1] ! Mais pourquoi nous en tairions-nous? Il contentait, en cela, sa propre animosité contre l'auteur de l'*Exposition*, mise en lumière coïncidemment avec plusieurs de ses propres ouvrages, et dont le monde, qui s'en était, notoirement, accommodé davantage, parlait, tout d'une voix, avec plus d'admiration et de louanges ! Ce controversiste, que nous avons vu naguère, par ses prédications, puis, par des livres, coopérer activement, aux généreux efforts de M. de Péréfixe, en vue de la *Réunion*, n'eût-il pas dû, plus que nul autre, applaudir; du moins ne se point montrer contraire à l'*Exposition*, ouvrage si opportun, si merveilleusement propre à ce dessein? Mais quoi! les propres écrits de ce Père, sa *Méthode pacifique pour ramener sans dispute les protestants à la vraie foi* (1670); — son *Traité de la vraie Église de Jésus-Christ, pour ramener les enfants égarés à leur mère* (1671); puis, un *Traité de la vraie parole de Dieu, pour réunir toutes les sociétés chrétiennes dans la créance catholique*, productions dignes d'estime, il est juste de le reconnaître[2], lui ayant paru surabondamment suffire à tous les besoins de l'Église; le vulgaire déplaisir qu'il ressentait de la faveur hautement déclarée qui, tout d'abord, accueillit l'*Exposition* (mise en lumière presque au même temps),

[1] Lettre de dom Michel *Germain*, 12 février 1686. (Correspondance de *Mabillon*, publiée par *Valery*, 1846, t. I, p. 218.)

[2] Ces trois ouvrages du P. Louis *Maimbourg* furent, plus tard, réimprimés, *ensemble*, sous ce titre : *Trois Traités de controverse*; Paris, Cramoisy, 1682, in-12.

avait été trop violent pour qu'il pût s'en taire; et un sentiment si peu élevé, pour ne point dire : si bas, dont il ne se sut pas défendre, le devait bien mal inspirer, comme on vient de le voir. N'était-ce pas, en effet, à l'imitation de François de Harlay, donner courage et joie à la Réforme, avide toujours de tout ce qui pouvait annihiler l'effet d'un livre qui l'incommodait si fort?

CHAPITRE III.

L'Exposition admirée par le cardinal Bona, et les plus insignes membres du sacré Collége. — On entreprend, à Rome, de traduire *l'Exposition* en *italien*. — Traduction de ce livre en *irlandais* et en *latin*. — Innocent XI *approuve*, par deux très-favorables brefs, et *l'Exposition*, et l'*Avertissement*, traduits en *italien*. — L'assemblée extraordinaire du clergé de France (1681-82) indique *l'Exposition* comme l'une des *méthodes* à suivre pour la *réunion* des dissidents. — Les évêques français répandent ce livre dans leurs diocèses. — *L'Exposition*, traduite en *allemand*, pour le diocèse de Strasbourg. — Une version *flamande* de ce livre se répand dans les Pays-Bas. — Heureux fruits de la diffusion de cet ouvrage.

La Réforme publie que l'Exposition a été censurée à Rome.

Une solennelle *approbation* du livre, par le souverain pontife, paraissait devoir, seule, sinon faire cesser, de suite, toutes les oppositions; — du moins, fermer la bouche à ceux, en trop grand nombre, qui avaient triomphé du silence du saint-siége. David Noguier, ce pasteur d'Orange, si diligent naguère à écrire contre l'*Exposition*, déclarant « ne faire pas un grand fondement sur le témoignage collectif souscrit, en France, par *onze évêques*, » « il faut, s'écriait fièrement ce ministre, *il faut que l'oracle de Rome parle, lorsqu'il s'agit des matières de foi*[1]. »

[1] *Réponse* au livre de M. l'évêque de Condom [par David *Noguier*]; Orange, 1673, in-12, p. 41.

« *Rome se tait,* » avaient dit, à l'envi, les réformés, *Rome se tait; elle n'approuvera jamais cet ouvrage*[1]. » Tous, dans cette pensée, se rassurant, s'entêtant, chaque jour, davantage, et se flattant de l'espérance d' « un soulèvement des catholiques contre l'*Exposition,* » attendaient, promettaient, d'instant en instant, « *les Foudres du Vatican*[2]. » Ils en vinrent à feindre de croire, que dis-je? à publier, dans nombre d'écrits, que l'*Exposition,* bien connue à Rome, maintenant, et souverainement jugée dans cette capitale du monde chrétien, n'y avait pu éviter la *censure;* Clément X, à les entendre, non content de se refuser à approuver ce livre, l'ayant, de plus, *condamné, par un acte très-exprès*[3]! Bossuet, bien informé de ces mensongères rumeurs, ne se put, dans les premiers temps, défendre de craindre que son *Exposition,* décriée ainsi, ne produisît plus tant de fruits. Des lettres, qu'il écrivait alors à ses amis, outre qu'elles témoignent de ses perplexités sur ce sujet, font connaître le prix infini qu'auraient pour lui, s'ils lui étaient décernés, les suffrages déclarés de l'Église romaine, et une expresse *approbation* du

Bossuet avait à cœur que Rome approuvât l'*Exposition*

[1] *Spanhemii* (Friderici), *Stricturæ* (inter ejus *Opera*, Lugduni Batav., 1703, in-fol., t. III, col. 1015 à 1078). — « Hæretici nostri jactare non desinunt... nunquàm eventurum ut Opusculum meum [*Expositio*], Romæ approbarent. » (Bossuet : 1° Lettre à *Dirois,* 7 nov. 1672, édit. Versailles, t. XXXVII, p. 47;— 2° *Bossuet,* Epist. ad Laurentium *Brancati da Lauria,* XII calend. Januar. 1678, édit. Versailles, t. XXXVII, p. 184.)

[2] *Bossuet, Avertissement,* en tête de l'édition qu'il donna, en 1679, de son *Exposition.*

[3] Jo. Georgii *Walchii Bibliotheca theologiæ* selecta, Jenæ, 1758, t. II, p. 329. — Histoire ecclés. trad. du latin du baron de Mosheim; Yverdun, 1776, in-8°, t. V, p. 169. — Clément X régna du 29 avril 1670 au 22 juillet 1676, jour de sa mort.

saint-siége. « Il me sera, sans doute, fort avantageux (disait-il) que l'*Exposition* soit approuvée à Rome, et que j'en aie cette marque publique; mais *cela est beaucoup plus avantageux encore pour l'Église*, puisque les huguenots n'ont rien tant fait valoir, contre ce livre, que *son mauvais succès* [prétendu], *à Rome*; — et qu'ils ont imprimé que l'*Exposition y était improuvée*. Si on leur ferme la bouche par quelque marque authentique, il y a sujet d'espérer que Dieu bénira ce petit ouvrage [1]. »

Bien informé, au demeurant, des sentiments de Rome et de ses dispositions véritables, le prélat avait, dès lors, de sérieux motifs d'attendre, de ce côté, pour son livre, un tout autre traitement que celui dont la Réforme avait, trop prématurément et très-gratuitement, fait trophée dans ses écrits. Encore que l'impression, à Paris, de l'*Exposition de la doctrine catholique* n'eût été achevée que le 1er décembre 1671, l'illustre cardinal Bona, dès le 19 janvier 1672, envoyait de Rome, en France, une lettre, la plus favorable à l'ouvrage et la plus affectueusement sympathique à son auteur. *Dix-sept jours entiers* étant nécessaires, alors, au messager allant de Paris à Rome [2], le courrier, cette fois, on le voit, n'avait point perdu de temps; mais aussi était-il à propos de faire ainsi diligence. C'était le jeune cardinal de Bouillon qui (l'*Exposition* venant à peine de sortir des presses de Cramoisy) avait, sur l'heure, adressé au cardinal Bona l'un des premiers exemplaires du livre nouveau. Mandant à cette Éminence,

L'*Exposition* envoyée au cardinal Bona. Par qui, et pourquoi?

[1] *Bossuet*, Lettre à l'abbé *Dirois*, 17 nov. 1672.

[2] « L'ordinaire de Rome [à Versailles] est toujours dix-sept jours en chemin. » (*Dangeau*, Journal, 29 juillet 1689, t. II, p. 437.)

r sa lettre d'envoi, que « plusieurs personnes qui aient lu l'*Exposition*, y trouvaient à redire, en queles endroits, » Bouillon avait supplié le savant mme de vouloir bien, sans délai, l'examiner, en ıte rigueur, et lui en dire son sentiment, qu'il imrtait et tardait à tous de connaître [1]. » A quel ouvement avait obéi, en cela, Emmanuel Théose de la Tour-d'Auvergne, qui devait, quatre anes plus tard, donnant des instructions aux orateurs oisis par lui pour faire l'oraison funèbre de son cle le maréchal de Turenne, leur défendre de dire, faire entendre, de laisser croire que l'*Exposition* t, si peu que ce fût, influé sur le retour du grand mme à la religion catholique [2]? Qui ignore avec el scandale Bouillon devait, à vingt-cinq années là, prendre parti, ouvertement, scandaleusement, ntre l'évêque de Meaux, dans le débat du quiétisme? is, dès cette heure, l'éclat si resplendissant déjà nom de Bossuet, son mérite hors de pair, n'en it-ce pas trop pour offusquer cette âme orgueilıse et vaine à l'excès? Saint-Simon, pour tout dire, sincère et vrai, lorsque, parlant de l'inexprima- gêne que causait à ce cardinal, médiocre et jaıx, l'immense, l'écrasante supériorité du prélat, il us le montre « ardemment désireux *de lui voir nber une flétrissure*[3]. » Bossuet (nous l'avons su par Bruyère), Bossuet « *avait fait parler longtemps*

On le voit par la lettre du cardinal *Bona* au cardinal de *Bouil-*, 19 janvier 1672. (Bossuet, édit. Versailles, t. XVIII, pp. 46,)

[2] Nos *Études sur la vie de Bossuet*, t. III, pp. 243 et suiv.; 250 et .v. — *Bossuet, Avertissement* (1679), en tête de l'*Exposition*.

[3] *Saint-Simon*, édit. de 1829, t. I, p. 470.

une envieuse critique, » qu'il devait, à force de génie, de vertu, de combats, de triomphes, « *réduire enfin à se taire* [1]! » Il semble, en un mot, qu'Emmanuel de la Tour d'Auvergne aurait eu à cœur, ainsi que François de Harlay, de traverser un succès, dont il avait pressenti que souffrirait son orgueil. Mais, ainsi que cet archevêque, il y allait perdre sa peine ; le docte, judicieux et équitable Bona (qui peut-être avait pénétré sa secrète pensée), ayant promptement fait une réponse, peu conforme, sans doute, à l'attente de ce jeune et vaniteux confrère. Le savant vieillard, en effet, après qu'il eut, à l'arrivée, lu, relu l'*Exposition*, ressentant, pour ce livre, une admiration, vive de plus en plus, qu'on le voit heureux de s'épancher dans sa réponse, devait, avec effusion, rendre mille grâces à Bouillon, de ce présent d'un si grand prix. « *Averti par votre lettre* (lui manda-t-il) *que quelques personnes ont cru voir des défauts dans l'Exposition de M. l'évêque de Condom,* j'ai apporté, à la lecture que je viens de faire de ce livre, une attention extrême, *cherchant, et même avec application, ce qu'on y avait pu trouver à reprendre.* Mais je n'avais garde de le découvrir ; l'ouvrage étant, de tout point, irréprochable. Le moyen, du reste, continuait-il, de s'étonner que l'*Exposition* ait rencontré des détracteurs ; la critique ne manquant jamais de s'en prendre aux productions exquises et d'un mérite au-dessus de l'ordinaire ! La vérité, heureusement, prévaut toujours, à la fin ; et l'arbre se fait connaître par l'abondance, par la saveur de ses fruits. En somme, l'*Exposition* demeurera une éclatante manifestation

Admiration du cardinal Bona, pour *Exposition.*

[1] *La Bruyère,* Discours de réception à l'Académie française, 15 juin 1693.

le l'excellente doctrine de l'évêque de Condom, de la supériorité de ses talents; et ce prélat est appelé, assurément, à rendre de signalés services à l'Église [1]. »

Estime du cardinal Sigismond Chigi, pour l'Exposition

On ne trouvera ni moins d'admiration pour le nouvel ouvrage, ni moins de sympathie pour son auteur, dans deux autres lettres, venues de Rome, peu après, l'une du cardinal Sigismond Chigi, — l'autre du R. P. Hyacinthe Libelli, maître du sacré Palais, adressées, toutes deux, à l'abbé de Dangeau, qu'avait désabusé, autrefois, l'*Exposition* (en *manuscrit* encore, alors). Dangeau, en effet, comptant, dans Rome, des amis dévoués et considérables, y avait, lui aussi, envoyé, de bonne heure, le livre de Bossuet, mais sans concert avec Bouillon, et dans des vues bien différentes. Affectionné à l'évêque de Condom, zélé, de plus, zélé, de cœur, pour l'*Exposition*, à laquelle, toujours, et publiquement, il confessa devoir son retour au catholicisme [2], il avait voulu, en adressant ce livre au cardinal Chigi, son ami, neveu du feu pape Alexandre VII, ménager, dès lors, de l'appui, dans Rome, à l'auteur et à l'ouvrage. Inquiet, d'ailleurs, du faux bruit, propagé en tous lieux par les religionnaires, que l'impression de l'*Exposition* avait été improuvée, au Vatican, comme une contravention au décret de Pie IV, qui défendait de publier des *explications* du *concile de Trente*, on voit assez quel motif il avait eu de prendre ainsi les devants [3]. La prompte et très-favorable réponse

[1] Lettre du cardinal *Bona*, 19 janvier 1672, déjà citée.

[2] *Quatre Dialogues* : 1° *Sur l'Immortalité de l'âme*, etc. [par les abbés *de Choisy* et *de Courcillon-Dangeau*]; Paris, 1684, in-12, 321 pages; surtout le 4e *Dialogue*. — *Ledieu*, Journal, 5 mai 1707.

[3] Bossuet, *Avertissement* (1679), en tête de l'*Exposition*, édit. Versailles, t. XVIII, p. 11.

du cardinal Chigi, si propre à rassurer l'abbé de Dangeau, que dis-je, à le combler de joie, lui devait faire manifestement connaître que le sentiment exprimé précédemment par l'illustre, vénérable et docte Bona, à l'égard de l'*Exposition*, était partagé par tous les membres du sacré Collége; — par ceux, en particulier, de la *Congrégation de l'Index,* avec qui Sigismond Chigi s'était entretenu à fond de l'ouvrage [1]. Le cardinal Brancaccio se signala, entre les autres, par les louanges qu'il donnait à ce *Traité* [2]. Le secrétaire de la congrégation de l'*Index,* le *maître du sacré Palais,* n'avaient pas été moins favorables; et le cardinal Sigismond Chigi, admirateur déclaré de l'*Exposition,* protesta « *qu'il ne s'était pas élevé une voix, une seule, dans Rome,* contre cet excellent ouvrage [3]. » Ce maître du sacré palais (Hyacinthe Libelli), homme profondément docte, juge des plus clairvoyants, des plus sûrs en ces matières (et qui, peu après, brilla sur le siége d'Avignon), s'était montré rempli, pour l'*Exposition*, de sympathie et de zèle. Dans une lettre du cardinal Chigi (envoyée aussitôt par ce dernier à l'abbé de Dangeau, qu'il avait à cœur de rassurer), « Je n'imagine point (mandait-il) ce que l'on pourrait reprendre dans l'*Exposition*, puisqu'*il ne s'y rencontre pas même l'ombre d'une faute* [4]. » Libelli, dans la même lettre, faisait, spontanément, l'offre la plus propre à venger pleine-

L'*Exposition* appréciée par Mgr Hyacinthe Libelli.

[1] *Lettre* du cardinal Sigismond *Chigi* à l'abbé *de Dangeau,* 5 avril 1672. (Bossuet, édit. Versailles, t. XVIII, p. 49.)

[2] Même *Lettre.*

[3] Ibid.

[4] « La dottrina è tutta sana, ne v' ha ombra di mancamento; ne per me so quello che possa opporvisi.» Lettre de Hiac. *Libelli* au cardinal Sigismond Chigi, 26 avril 1672. (*Bossuet*, t. XVIII, p. 50.)

Libelli o d'autori l'*impressi* *dans Ro* de l'*Exposit*

ment Bossuet de tant de bruits mensongers, sur l'*improbation* (avait-on osé dire), rencontrée, dans Rome, par son ouvrage. En droit, en effet, en droit, lui seul (comme *maître du sacré Palais*), d'autoriser dans Rome l'impression des *livres de doctrine,* et s'estimant heureux (déclara-t-il) qu'une telle occasion lui eût été offerte d'exercer sa prérogative, « si (avait-il écrit au cardinal Chigi), *si M*gr *l'évêque de Condom veut que son Exposition soit imprimée* ICI (dans Rome), *je donnerai, avec empressement, toutes les autorisations nécessaires; sans que le prélat ait, pour cela, un seul mot à changer dans le texte du livre*[1]. »

Le P. Port dans le livre: *Secu* *evangeli* (imprim à Rome) s'appuie beaucoup l'*Expositi*

Goûtée ainsi chaque jour davantage, dans la capitale du monde chrétien, l'*Exposition* y recevait déjà de publics et imposants témoignages d'adhésion, que nous ne saurions, ici, passer sous silence. Un religieux franciscain, le P. François Porter, Irlandais, homme d'une profonde doctrine, et dont les écrits sont, aujourd'hui encore, en grande estime, achevait alors (1673-1674), son livre : « *Securis evangelica, ad hæresis radices posita,* » où il s'était proposé d'établir, contre les réformés, que « d'exactes et sincères *Expositions* des sentiments de l'Église, bien loin de renverser les fondements de la foi, ne peuvent, au contraire, que les affermir plus encore[2]. » Quel secours plus opportun, plus efficace, eût pu souhaiter le docte et pieux auteur, que cette *Exposition*, venue de France, lue par lui avidement, appréciée, admirée aussitôt? Tous, peu après, lorsque parut le *Securis evangelica* du savant théologien (publié en 1674), y retrouvant nombre de pages de

[1] « *Senza mutar ne pure una parola.* » (Même Lettre.)
[2] Bossuet, Avertissement de 1679, t. XVIII, p. 12.

l'*Exposition,* insérées *textuellement,* par ce sincère religieux, comme propres merveilleusement à son dessein, on put comprendre alors à quel point un homme si éminent par son savoir prisait cette production, ayant, tout d'abord, compris combien elle allait donner d'autorité à son ouvrage [1]. Porter n'en était pas demeuré là; et sa *Traduction irlandaise* de l'*Exposition,* publiée par lui, peu après, avait été un témoignage plus manifeste de sa haute estime pour ce beau *Traité* [2]. N'oublions pas de le dire. Ces deux publications, approuvées, autorisées, comme on vient de le voir, par les premiers dignitaires de l'Église romaine, devaient, l'une et l'autre (qu'on le remarque), se faire, successivement, à l'*imprimerie de la congrégation du saint office* [3]. Un ecclésiastique honoré dans Rome, l'abbé de Sanctis (l'un des officiers de la chancellerie pontificale), annonçant, au même temps, l'intention de traduire *en latin* le livre de l'évêque de Condom, y fut encouragé par les instances de tous; et les *approbations* nécessaires lui étaient expressément assurées, s'il eût pu donner suite à ce dessein [4]. L'*Exposition,* en un mot, rencontrait, de plus en plus, dans la capitale du monde chrétien, autant de suffrages que de lecteurs. Dans ce *consistoire* du 16 avril 1673, où nous avons vu Bossuet obtenir, tout d'une voix, le *gratis entier,* pour son abbaye de Saint-Lucien, les cardinaux, à l'envi, avaient témoigné la plus haute estime pour

Traduction *irlandaise* de l'*Exposition,* par le P. Porter, imprimée à *Rome.*

Haute estime du sacré collége pour Bossuet.

[1] *Bossuet, Avertissement* (1679), en tête de *l'Exposition,* t. XVIII, p. 12.

[2] Ibid.

[3] *Ledieu, Mémoires,* t. I, p. 157.

[4] *Bossuet,* Lettre à *Dirois,* 12 janvier 1673, édit. Versailles, t. XXXVII, p. 52.

l'*Exposition*, et pour l'illustre auteur de ce livre. « *La grande opinion que les ouvrages de M. l'évêque de Condom ont donnée, ici, de lui* (écrivait-on de Rome), *a eu sa part dans ce bon succès;* et ce *gratis vient d'être accordé avec tant de distinction qu'il n'y a rien eu encore de pareil*[1]. » Après de tels faits, très-notoires pour tous, qui s'étaient accomplis dans Rome, sous les yeux de Clément X (mort le 22 juillet 1676), les réformés, le pourra-t-on croire? continuèrent de dire, longtemps encore, que l'*Exposition avait été improuvée,* et même CONDAMNÉE par ce pontife[2] ! Bossuet, lui, bien informé de l'accueil fait, dans Rome, à son ouvrage, témoigna espérer, en toute confiance, que, « tôt ou tard, ce *petit traité* servirait aux religionnaires[3]. » « La *contradiction* DE DEÇA[4] (écrivait-il), et *l'approbation incroyable que l'Exposition reçoit à Rome,* me font comme voir, *d'un côté, le diable, qui traverse ce livre,* et, *de l'autre, Dieu, qui le soutient*[5]. »

Mais quelle joie, bientôt, devait ressentir le prélat, lorsque fut connue de lui l'intention qu'on avait, dans Rome, d'y *faire,* d'y *publier* une *traduction italienne* de son ouvrage! Le cardinal Chigi, promoteur *On entrepre[nd] dans Ro[me] une traducti[on] italienn[e] de l'Exposit[ion]*

[1] Lettres : 1° du duc d'Estrées à Louis XIV; Rome, 17 avril 1673; 2° de l'abbé *de Servien* au marquis *de Pomponne;* Rome, 19 avril 1673.

[2] La version *irlandaise* de ce livre, par le P. *Porter,* avait été imprimée, à Rome (de 1673 à 1675), en l'imprimerie de la *Congrégation de la Propagande de la foi,* où il ne se publiait rien qui n'eût, au préalable, été pleinement approuvé.

[3] *Bossuet,* Lettre à *Bellefonds,* 9 septembre 1672.

[4] *De deçà,* c'est-à-dire en ce pays. (Dictionnaire de Trévoux.) On n'oublie pas à quel point François de Harlay, Maimbourg, etc., s'étaient montrés hostiles.

[5] *Bossuet,* Lettre, du 9 septembre 1672, à *Bellefonds.*

de ce généreux dessein, ayant à cœur de donner, par là, plus d'autorité au livre, s'était vu, dès les premières ouvertures qu'il en fit, entouré de Français, d'Italiens, empressés à lui offrir leur concours pour cette entreprise si louable, si utile, mais qui allait, on le verra tout à l'heure, prendre beaucoup plus de temps qu'on ne l'avait supposé d'abord.

Idées Bossuet, sur la ière dont devait re cette *duction.*

Bien des conditions, à la vérité, étaient requises pour mener la chose à bonne fin; et que l'une d'elles, seulement, vînt à manquer, tout, sur l'heure, était en péril. « Cette publication (déclara Bossuet, qu'avaient réjoui de si encourageantes ouvertures), cette publication sera de très-grande conséquence pour les huguenots de France, qui répètent en tous lieux que « *Rome est fort éloignée des sentiments que j'ai* EXPOSÉS. Rien donc ne leur peut être plus utile que de leur faire voir l'*Exposition publiée dans Rome même, avec toutes les marques de l'approbation publique*[1]. » Écrivant, sur ce sujet, à un ecclésiastique (l'abbé Dirois, qui était à Rome, près du cardinal d'Estrées) : « Jetez les yeux (lui mandait-il) sur quelque traducteur habile; que la version soit exacte; il faut, pour cela, qu'*un théologien français* la revoie; *les lumières de la science théologique étant, ici, indispensables*, avec la connaissance de la langue italienne, pour rendre toute la force des paroles. Si la traduction n'est fidèle, *sans changement d'une seule parole,* on dira que Rome m'a corrigé; et, au lieu de faire du bien, on nuirait à l'ouvrage[2]. » Francesco Nazari, dont le *Diario de i Letterati* était en grande estime à Rome et dans le monde savant, avait

ari chargé le faire traduction *alienne.*

[1] *Bossuet,* Lettre à *Dirois,* 8 septembre 1672.
[2] *Bossuet,* Lettre à *Dirois,* 17 novembre 1672.

été chargé de traduire le livre, et un tel choix était des plus heureux; le rare savoir de cet abbé et la connaissance parfaite qu'il avait des deux idiomes, lui méritant, ici, une confiance sans réserve[1]. Il voulut bien, néanmoins (la tâche étant délicate à ce point), agréer, et même souhaiter, que l'abbé Dirois, éminent théologien, attaché à l'ambassade, revît attentivement sa version, à mesure qu'auraient été traduits les chapitres. Le cardinal d'Estrées, prélat éclairé, homme très-capable[2], s'était, pour une œuvre d'une si grande importance, offert, de lui-même, avec empressement, à l'évêque de Condom. Mais Bossuet, qui savait ce cardinal accablé d'affaires, le supplia, en lui rendant grâces, de trouver bon que l'on ne recourût à ses lumières que dans les cas, uniquement, où se rencontreraient des difficultés considérables[3]. Le prélat, de plus, avait déclaré ne se promettre d'heureuses suites de l'entreprise, qu' « autant que l'édition de la traduction projetée se ferait dans l'*imprimerie la plus autorisée de Rome;* qu'on y apporterait *un soin extrême*, *qui témoignât qu'on affectionnait l'ouvrage;* » qu'on verrait, enfin, en tête du volume, «des *approbations* expresses, *données dans la forme la plus authentique*[4]. » Il eut plein contentement, sur ces points divers; l'autorité pontificale ayant, pour la publication de la traduction *italienne*

[1] Lettres du cardinal d'Estrées, honorables pour *Nazari,* 11 juillet, 13 août 1674, et autres.

[2] Mémoires de *Saint-Simon,* édit. de 1829, t. XI, p. 353.

[3] *Bossuet,* Lettre à *Dirois,* 8 septembre 1672. — Bossuet, dans son *Avertissement* (1679), déclare que « le cardinal d'Estrées prit, lui-même, la peine de revoir quelques endroits principaux de cette version, afin qu'elle fût entièrement conforme à l'original. »

[4] *Bossuet,* Lettre à *Dirois,* 8 septembre 1672.

(comme elle l'avait fait, précédemment, pour celle de la version *irlandaise* de Porter), accordé l'*imprimerie de la Congrégation de la Propagande.*

Lenteurs du traducteur et des imprimeurs.

Mais six années entières se devaient écouler entre l'instant où Nazari se mit à l'œuvre, et l'émission, dans Rome, d'un livre si court[1]. Lenteur croyable à peine; les Français, les Italiens, affectionnés également à l'*Exposition,* s'étant, de concert, évertués à l'envi pour l'avancement et le succès de l'affaire! Nous mentionnerons, parmi ceux de France, l'abbé d'Espinay Saint-Luc, qui, tout exprès, peut-être, séjourna alors à Rome, pendant huit mois environ[2]; l'abbé Dirois; l'abbé de Servien, attaché, ainsi que lui, à l'ambassade; le cardinal d'Estrées; le duc, frère de cette Éminence; le marquis de Blancey (de la maison de Choiseul); et, parmi les Italiens, Augustin Favoriti, secrétaire des brefs; l'abbé Gradi (de la bibliothèque du Vatican), insignes, l'un et l'autre, parmi les lettrés; enfin, et à la tête de tous, le cardinal Sigismond Chigi, l'âme de cette affaire, dont il ne devait point lui être donné de voir la fin, sa mort étant survenue (30 avril 1678), comme il venait d'entrer dans sa vingt-neuvième année. La version commencée par Nazari, en 1675, ne put que, à trois années de là seulement, être mise en lumière[3]. Il s'agissait, ici, à la vérité, de la *doctrine catholique,* d'une sorte de *profession de foi de l'É-*

[1] Les dissidents raisonnèrent fort sur ces lenteurs. (*La Bastide, Deuxième Réponse* à *l'Exposition* de M. de Condom, 1680, in-12.)

[2] L'abbé d'Espinay-Saint-Luc arriva, le 20 *février* 1678, à Rome, d'où il ne partit qu'en *octobre.* (Dépêches du duc d'Estrées au marquis *de Pomponne.*)

[3] Le livre ne fut présenté à Innocent XI qu'en octobre 1678.

glise [1]; de la traduction, faite *dans Rome,* d'un livre où cette doctrine avait été *exposée,* et (circonstance considérable) *exposée par un évêque.* L'impression, outre cela, s'en allant faire *dans Rome,* de l'*aveu du saint-siége;* sous les auspices, ajoutons: par les presses de la Congrégation de la *Propagande* [2], quels graves motifs, pour les examinateurs, de s'arrêter longtemps sur cette traduction, et d'y regarder de très-près! Aussi à peine Nazari eut-il achevé son œuvre, que la tâche des *docteurs* avait commencé sans délai; et s'il est vrai qu'ils y donnèrent beaucoup de temps, du moins leurs diverses *approbations,* très-réfléchies, très-circonstanciées, et, au plus haut degré, favorables [3], devaient-elles faire bien connaître à tous avec combien de certitude, de conviction, de sympathie, chacun d'eux avait adhéré au livre; avec quelle sagacité ils l'avaient apprécié; combien, aussi, les avait contentés le travail du *traducteur* [4]. Ces re-

[1] « *C'est comme une profession de foi,* » dit l'abbé *Lequeux,* p. CXIII de la *Préface* de son édition de l'*Exposition,* 1761, in-12.

[2] « Mon *Exposition,* traduite en italien, fut imprimée à l'imprimerie de la *Propagande* ou du *Saint-Office.* » (*Bossuet,* Lettre, 9 décembre 1697, à l'abbé, son neveu, édit. Versailles, t. XL, p. 523.)

[3] *Approbations :* 1° de Michel-Ange *Ricci, consulteur* du Saint-Office, 5 août 1678; — 2° de Laurent Brancati da Laurea, autre *consulteur,* 25 juillet 1678; — 3° de l'abbé *Gradi,* consulteur de la congrégation de l'*Index,* souscrite également par l'archevêque *de Angelis,* et par Raimond *Capisucchi,* maître du sacré Palais. (Œuvres de Bossuet, édit. Versailles, t. XVIII, pp. 58-63.)

[4] Une chaîne d'or, de la valeur de mille livres, envoyée alors par Louis XIV à *Nazari,* put bien être un encouragement de ce monarque au *traducteur* de l'*Exposition.* Elle avait été demandée, pour lui, par plusieurs lettres du cardinal d'Estrées, 11 juillet, 30 août 1674, etc. (Registres du trésor royal, année 1674, t. I, fol. 392.)

tards, quoi qu'il en soit, firent peine à Bossuet, que contraria surtout l'embarras prolongé qui en résultait pour ses amis, appliqués, dans Rome, si longtemps, à suivre l'affaire avec zèle et constance : « Toutes ces longueurs de la cour de Rome (écrivait le prélat à l'un d'eux) sont faites pour éprouver votre patience, et pour vous donner le moyen d'achever, *avec mérite,* une chose qui sera, assurément, fort utile[1]. »

La traduction *italienne,* imprimée par les presses de la *Congrégation du Saint-Office.*

Le livre, mis sous la presse dans les premiers mois de 1676, fut achevé d'imprimer en 1678 seulement, au mois de septembre[2]. Les cardinaux de la Congrégation du Saint-Office avaient permis qu'il leur fût dédié ; — nouveau témoignage de la haute estime qu'inspirait l'ouvrage[3] !

Benoît Odescalchi avait, avant son *exaltation,* connu le livre de Bossuet.

Appréciée ainsi, à Rome, de plus en plus, l'*Exposition* devait, sous le règne d'Innocent XI (élu le 10 septembre 1676), être honorée de deux *approbations* de ce pape, les plus expresses, les plus solennelles que Bossuet eût pu souhaiter. Ce pontife, avant son exaltation sur la chaire de saint Pierre, dans un temps où il n'était que cardinal encore, et titulaire de l'église épiscopale de Novare, s'était montré favorable à l'ouvrage. L'évêque de Strasbourg, en effet, *François* de Fürstemberg, très-vivement désireux, dans son zèle pour la foi, de faire traduire

[1] Lettre de *Bossuet* à *Dirois,* 1er septembre 1674.

[2] Expositione della dottrina della Chiesa cattolica, intorno alle materie di controversia, scritta in francese da Monsig. Giacomo Benig. *Bossuet,* Vescovo di Condom, etc., e transportata nell'italiano da Francesco *Nazari.* In Roma, Stamp. Congreg. di Propag. Fide, 1678, in-12.

[3] *Ledieu, Mémoires,* t. I, p. 158. — L'abbé *Lequeux,* p. xv de la *Préface* de son édition de l'*Exposition,* imprimée en 1761, in-12.

en allemand l'Exposition de la doctrine catholique, pour la répandre aussitôt avec profusion dans son diocèse, ayant, au préalable, consulté Odescalchi (élevé à la papauté, depuis peu de temps, sous le nom d'Innocent XI), avait été affermi et fort encouragé dans ce dessein, par le pontife, qui lui fit répondre que « *l'Exposition, depuis longtemps déjà, était bien connue de lui* [avant donc son *exaltation*]; et que *ce livre,* d'ailleurs (selon ce qui, chaque jour, lui en revenait, de tous côtés), *faisant beaucoup de conversions,* la traduction *allemande* que ce prélat lui avait mandé en vouloir procurer, pour la répandre en Alsace et la faire connaître de tous, ne pourrait manquer d'être utile au peuple du diocèse de Strasbourg et de toute l'Allemagne, au loin[1]. »

L'*Exposition* était donc assurée déjà de trouver auprès du pape régnant un très-agréable accès. L'impression, dans Rome, de la *version italienne* de Nazari, ayant enfin été achevée en septembre 1678, la présentation qui s'en fit, peu après, à Innocent XI, allait avoir les plus heureuses suites; le pontife, qui avait accueilli avec une faveur très-marquée l'exemplaire que mit entre ses mains le cardinal Cibo, son principal ministre, ayant, depuis, à diverses reprises, témoigné sa haute estime pour ce *Traité*[2]. Même, ayant, peu après, aperçu, dans ses galeries, l'abbé d'Espinay Saint-Luc, dont il connaissait l'étroite liaison avec Bossuet, et qu'il avait su ne s'être point épargné, dans Rome, pour y faire traduire et imprimer le livre

L'*Expo* (*en ital* accuei par Innocen

[1] *Bossuet, Avertissement,* en tête de *l'Exposition,* t. XVIII, pp. 13, 14.

[2] *Bossuet*, par sa lettre du 24 novembre 1678, témoigne l'avoir su, t. XXXVII, p. 189.

du grand prélat, le Saint-Père, s'adressant à cet ecclésiastique, insigne par son mérite, non moins que par sa naissance, le complimenta agréablement sur l'heureux succès de ses soins empressés; lui recommandant « d'assurer l'évêque de Condom de sa sympathie pour sa personne et de la singulière estime qu'il professait pour son ouvrage[1]. » Il en devait, du reste, donner un témoignage plus éclatant encore. Car Bossuet, bientôt, par une lettre pleine de respect, ayant fait connaître à Sa Sainteté combien l'avait honoré et touché ce qu'Elle avait daigné dire d'obligeant pour lui à l'abbé d'Espinay Saint-Luc[2], un bref (du 4 janvier 1679) vint, à quelque temps de là, donner joie au pieux évêque, vengé enfin avec éclat de tant d'efforts tentés, de tant de vains bruits perfidement répandus en tous lieux, depuis sept années, contre son livre si sincère, si irréprochable et si utile. Le pontife, honorant d'une *approbation* expresse et sans réserve la doctrine de l'*Exposition;* et décernant de justes louanges à la méthode, à la sagesse, à la clarté admirables de cet ouvrage : « Il est digne (déclarait-il) de l'attention, de l'estime de tous, merveilleusement propre à instruire les dissidents ; à triompher de ceux-là même d'entre eux qui semblent les plus obstinés; » et enfin (concluait-il) « nous nous en promettons de très-

mier Bref, approbatif de l'*Exposition*, 1679 (4 janvier).

[1] *Bossuet, Avertissement* de *l'Exposition,* t. XVIII, p. 14. Innocent XI, plus d'une fois, dans ses entretiens avec le cardinal d'Estrées et le duc d'Estrées, loua extrêmement l'abbé d'Espinay Saint-Luc, du soin qu'il avait pris de la publication, dans Rome, de la traduction italienne de l'*Exposition.* (Lettres du duc d'Estrées à Louis XIV; Rome, 20 janvier 1683;—et d'autres, en grand nombre.)

[2] Lettre de Bossuet à Innocent XI, 24 nov. 1678, édit. Versailles, t. XXXVII, p. 189.

grands fruits pour la propagation de la foi catholique[1]. »

Une nouvelle édition de l'*Exposition* devait paraître, en 1679, à Paris, sous les auspices de cette imposante *approbation,* imprimée en tête du volume; et autant un si favorable bref donna de joie aux catholiques, autant il couvrait de confusion les téméraires détracteurs qui avaient menacé le livre des foudres de Rome! L'ouvrage, cette fois, était précédé d'un *Avertissement*, composé depuis peu, chef-d'œuvre de dialectique, triomphante réfutation des écrits de Noguier et de La Bastide. Bossuet s'était appliqué surtout, dans cette pièce, à établir que « la doctrine de l'Église catholique, défigurée, calomniée indignement par les auteurs du schisme, n'a jamais été, au fond, bien entendue par ceux de la réforme; — et que son livre, où cette doctrine a été exposée avec une entière sincérité, est, de tout point, conforme aux définitions du concile de Trente[2]. » Ces lumineuses et saisissantes pages, envoyées, sans délai, à Rome, où elles furent lues avidement, n'y ayant pas moins produit de sensation que n'avait fait, précédemment, le livre lui-même, le cardinal Cibo n'avait garde de laisser ignorer à l'auteur ce nouveau et signalé succès de ses efforts[3]. Innocent XI, ravi, lui aussi, de cet *Avertissement*, devait, dans un *deuxième Bref*, adressé au prélat (12 juillet

Avertissement publié, par Bossuet, en tête de l'Exposition. 1679.

Deuxième Bref d'Innocent XI à Bossuet. (12 juillet 1679.)

[1] 1er Bref d'Innocent XI, approbatif de *l'Exposition*, 4 janv. 1679, édit. Versailles, t. XVIII, pp. 64 et suiv.

[2] *Bossuet, Avertissement*, 1679, t. XVIII, liv. I, p. 44.

[3] *Bossuet*, Lettre au cardinal Aldéran *Cibo*, 7 juin 1679, t. XXXVII, p. 204.—Lettre de ce cardinal à *Bossuet*, 13 juillet 1679, t. XXXVII, p. 208.

1679), renouveler les louanges décernées déjà, précédemment, à l'*Exposition;* déclarant se promettre, plus que jamais, de grands fruits de cet ouvrage[1]. « *Je ne vois pas* (écrivait alors Daniel Huet à Georges Grævius), *je ne vois pas ce que les ministres pourront répondre à un livre qui s'appuie sur le Concile de Trente, sur l'approbation d'une foule d'évêques, et sur celle du pape lui-même*[2]! »

… que dit … Huet, … près ces … ux brefs.

Nouvel … vrage de … Bastide, contre … Exposition.

L'infatigable la Bastide ne craignit pas toutefois de publier une « *seconde réponse à M. de Condom;* » et il s'en promettait des merveilles. « *On y réfute* (déclarait-il) l'*Avertissement* mis en lumière depuis peu, et les *Pièces* publiées par M. Bossuet, en tête de la nouvelle édition de son *Traité de la doctrine catholique.* » En présence de si solennelles, de si expresses *approbations* du saint-siége, l'opiniâtre *ancien* du prêche de Charenton osait dire encore : « *La doctrine de M. de Condom s'éloigne de la doctrine commune de l'Église romaine;* ET CELA EST SI VRAI, *que ceux de sa propre communion ont parlé eux-mêmes contre son Traité, dès qu'il a paru.* Le *Bref* allégué ne fait rie… contre mes preuves; et *la doctrine du prélat*, bie… loin de faire cesser les difficultés, *renverse les fondements de la foi.* » Après quoi, s'en prenant à l'évêque de Condom, de ce que la *version italienne* d… l'*Exposition* s'était si longtemps fait attendre, … osait le railler « d'être allé ainsi chercher des *approbations* AU-DELA DES MONTS[3]. » Reproche assez peu at…

[1] Bref du 12 juillet 1679. (Bossuet, édit. Versailles, t. XVII… p. 68.)

[2] D[el] *Huet,* Lettre à G. *Grævius,* 8 octobre 1680, mss. Bibliot… impér. — Histoire de la Vie et des ouvrages de D. *Huet,* par J… seph *d'Avenel;* Mortain, 1853, in-8°, p. 152, note.

[3] Seconde Réponse à M. de Condom, où l'on réfute l'*Avertis*…

tendu, sans doute, de sa part surtout; et avait-on pu prévoir que la Bastide tiendrait si peu de compte de cet *oracle de Rome*, dont nous l'avons entendu naguère, de concert avec le ministre Noguier, appeler, à grands cris, la réponse, interpréter si fâcheusement le long silence, et du ton le plus décisif, annoncer les anathèmes [1]!

L'Exposition recommandée par l'Assemblée du clergé (1681-1682)

François de Harlay, qui peut-être avait plus nui à l'*Exposition* que Noguier et la Bastide, se dut bientôt résigner, quoi qu'il lui en pût coûter, à entendre lire les deux Brefs, si favorables, du 4 janvier 1679, du 12 juillet de la même année, à les voir accueillis par les marques les plus manifestes de sympathie, de respect et de joie, dans une solennelle réunion de prélats, d'insignes ecclésiastiques du royaume; — et, enfin, à prononcer, au nom de tous, qu'ils seraient enregistrés dans les annales de l'Église de France. C'était en 1682, dans l'une des séances de l'*assemblée générale extraordinaire du clergé*, réunie à Paris, sous la présidence de cet archevêque. Les prélats, de plus, désireux, à l'envi, de procurer enfin la *réunion*, tant souhaitée, des religionnaires, ayant, alors, dans cette vue, proposé jusqu'à *seize méthodes*, dont on devrait user, de préférence, pour désabuser les dissidents et les instruire, auraient-ils pu omet-

ment et les *Pièces* qu'il a fait mettre à la tête de la nouvelle édition (1679) de son *Traité de la doctrine de l'Église catholique* [par de la Bastide], 1680, in-12. — *Bayle*, charmé de ce nouveau livre, « surtout (disait-il), je trouve bon l'endroit où l'auteur détruit le poids et l'autorité du bref du pape, et des autres *Approbations* dont M. de Condom a fait faire *tant de cancan.* » (*Bayle*, Lettre à *Minutoli*, 24 mars 1680.)

[1] Réponse au livre de l'évêque de Condom : *Exposition*, etc., par D. *Noguier*, ministre à Orange, 1673, in-12, p. 41.

tre l'*Exposition,* par laquelle ils faisaient, chaque jour, tant de bien, dans leurs diocèses, et qu'avaient, d'ailleurs, consacrée deux si favorables *approbations* du saint-siége? « M. l'évêque de Meaux, dans son *Exposition* (déclarèrent-ils), démêlant, sur chaque article, *et ce qui est précisément de la foi, et ce qui n'en est pas,* a fait voir par ce livre, qu'il n'y a rien, dans notre créance, qui puisse choquer un esprit raisonnable [1]. » L'*Exposition* ayant, dans cette solennelle conjoncture, été honorée d'un si glorieux et si juste témoignage, Harlay, qui y présidait, avait dû, au nom de l'illustre compagnie, *prononcer la décision;* et voilà qui explique cette lettre où Bossuet, plus tard, manda à un ami que l'archevêque de Paris «*s'était vu contraint* D'APPROUVER *l'Exposition, après l'avoir, sans succès, voulu condamner, au moment où elle fut mise en lumière* [2]. » A bon droit, en un mot, l'évêque de Meaux, dans la suite, put dire aux réformés de son diocèse : « Nous vous avons donné une *Exposition de la doctrine catholique, qui n'est pas la nôtre,* mais, nous l'osons dire, CELLE DES ÉVÊQUES, et DU PAPE MÊME qui, deux fois, l'a honorée d'une *approbation authentique* [3]. »

Tous les évêques répandent l'*Exposition* dans leurs diocèses.

Les évêques, en France, n'avaient pas attendu ce solennel appel de l'*Assemblée du clergé,* pour signaler l'*Exposition* à l'attention des religionnaires, et pour

[1] Actes de l'assemblée générale du clergé de France. (Œuvres de *Bossuet,* édit. Versailles, t. XVIII, p. 72.) — *Ledieu, Mémoires,* t. I, pp. 159, 160.

[2] *Bossuet,* Lettre à Pierre *de la Broue,* évêque de Mirepoix, 24 mai 1695, édit. Versailles, t. XL, p. 127. — *Bossuet,* Appendix ad Defensionem declarationis Cleri Gallicani, lib. III, cap. XII.

[3] Bossuet, 1re Instruction pastorale sur les *Promesses de l'Église,* 1700, § 42, édit. Versailles, t. XXII, p. 446.

la recommander également aux catholiques; un livre si sincère, si exact, ne pouvant que les éclairer eux-mêmes davantage, et les affermir plus encore dans leur créance [1]. Parmi les prélats diligents à faire venir, de Paris, à leurs frais, des exemplaires sans nombre de l'*Exposition*, ou qui, même, la firent imprimer sous leurs yeux [2], le vénérable évêque de Châlons-sur-Marne, Félix Vialart de Herse, doit être nommé particulièrement; une édition du livre ayant, en 1677, été faite à Châlons, par les ordres exprès, et sous les auspices du pontife, qui lui-même la dirigea, et la surveilla avec vigilance [3]. Le fait mérite qu'on le remarque; Vialart ayant été l'un des *douze examinateurs* de l'*Exposition*, avant qu'elle eût été donnée au public; on pourra lire, en effet, sa signature parmi celles des *onze* évêques qui avaient *approuvé* l'ouvrage. Mais (déclarait-il en tête de l'édition faite, en 1678, dans Châlons, par son ordre) « cette *Exposition de la doctrine catholique* est si solidement, si nettement traitée, que *nous avons cru qu'il ne suffisait pas, pour le bien de notre diocèse, d'y avoir donné notre approbation, avec tant d'illustres pontifes*, et qu'il fallait encore la mettre, *ici, entre les mains de tout le monde*. Nous espérons que les ec-

Vialart, évêque de Châlons, y fait imprimer l'*Exposition* sous ses yeux.

[1] Bossuet s'était proposé cette double fin : « Id mihi animo proponebam, ut : 1° et adversarii doctrinam ecclesiæ, tot calumniis impetitam ac deformatam, agnoscerent; 2° *et Ecclesiæ filii compendioso sermone sanctæ Matris sensa perspicerent.* » (*Bossuet*, Epist. ad Innoc. XI, 24 novembr. 1678, édit. Versailles, t. XXXVII, p. 190.)

[2] *Jurieu, Préservatif* contre le changement de religion; La Haye, 1681, in-12, *Avertissement*.

[3] *Exposition*, etc., à Chaalons, chez Jacques Seneuze, imprimeur et libraire de Monseigneur, 1678.

clésiastiques zélés pour leur ministère et pour la conversion des hérétiques, en tireront beaucoup de secours pour *démesler sûrement les vérités de la foy d'avec celles qui peuvent souffrir contestation;* et mesme que ceux qui sont dans l'erreur y trouveront (avec un peu de bonne foi), de quoi guérir leurs malheureuses préventions, et des éclaircissements utiles à leur salut [1]. » L'évêque de Lavaur, le Gouz de la Berchère, lors d'une grande *visite pastorale*, où il parcourut tout le territoire confié à ses soins, y avait distribué, à profusion, et fait parvenir, particulièrement aux religionnaires, l'*Exposition*, dont il se promettait de grands fruits [2]. Dans le diocèse de Rouen, l'archevêque Jacques-Nicolas Colbert, recommandant à tous ses curés, comme *règle à suivre*, pour l'enseignement de la doctrine catholique, « de se renfermer dans les dogmes décidés par les conciles généraux, et regardés comme de foi, » « *servez-vous* (leur disait-il), *servez-vous, pour cela, de l'excellent ouvrage de M. Bossuet* (*l'Exposition*), où la doctrine de l'Église est expliquée d'une manière également exacte et précise. *Vous verrez qu'une grande partie des disputes s'évanouiront par la seule Exposition que nous devons à ce prélat* [3]. »

L'évêque de Lavaur répand l'*Exposition* dans son diocèse.

M. de Colbert, archevêque de Rouen, signale l'*Exposition* aux curés de son diocèse.

L'*Exposition* (*en allemand*) répandue dans le diocèse de Strasbourg.

En Alsace, une traduction, *en allemand*, de l'*Exposition*, due aux soins de *François* Egon de Fürs-

[1] *Approbation* de l'évêque Félix Vialart de Herse, 1er décembre 1677.

[2] *Bayle*, Critique générale de l'*Histoire du calvinisme*, Lettre XXX, n° 16.

[3] Lettre pastorale de Mgr Jacques-Nicolas Colbert, archevêque de Rouen, au sujet des *nouveaux réunis*, 5 juillet 1699 ; Rouen, in-4°, 79 pages.

temberg [1], et de *Guillaume,* son frère (évêques, successivement, de cette église), se répandant et y faisant beaucoup de bien, devait, dans l'espace de six années, y être réimprimée à deux reprises. On pourra lire, en tête de la première édition, imprimée à Molsheim, en 1679, une notable *lettre pastorale* (en latin), de l'évêque *François*, approbation plus étendue qu'aucune de celles dont ce livre eût été honoré jusqu'ici [2]. Les fruits abondants que le prélat, dans cette *lettre,* témoignait se promettre, pour ses diocésains, d'un ouvrage traduit ainsi pour eux, à sa diligence, vinrent bientôt, en effet, récompenser son zèle, couronner ses efforts; et le *texte allemand,* qu'il avait procuré, devait, en 1686, être imprimé, de nouveau, mais, cette fois, dans Strasbourg même; le siége épiscopal y ayant, en octobre 1681, été solennellement rétabli par Louis XIV, en personne, dans cette belle et antique cathédrale, rendue enfin alors aux catholiques qui en avaient été violemment et si indignement expulsés, un demi-siècle, environ, auparavant [3].

[1] Dom Michel *Gourdin,* dans l'Oraison funèbre de *François* Égon *de Fürstemberg,* prononcée le 6 juin 1682, en la cathédrale de Strasbourg, attribua expressément la traduction, en allemand, de l'*Exposition,* au prélat défunt. (Oraison funèbre de *François* Égon *de Fürstemberg,* in-4°, 41 pages.) — Le chanoine *le Prévôt,* dans l'Oraison funèbre de *Guillaume de Fürstemberg* (frère de *François,* et son successeur sur le siége épiscopal de Strasbourg), prononcée, à Paris, le 5 juin 1704, fit honneur à *Guillaume* de la traduction *allemande* dont il s'agit ici. Toute la part qu'eurent les deux frères, dans cette traduction, fut, selon les apparences, de la procurer, de la publier et de la répandre.

[2] Lettre pastorale de *François* Égon *de Fürstemberg*, évêque de Strasbourg... à ses diocésains, 1[er] février 1679 (dans *l'Antididagma* de D[ei] Severin *Schultet,* contre l'*Exposition* de Bossuet; Hamburgi, 1684, in-8°, pp. 900 et seq.).

[3] A la suite des violences commises dans la cathédrale de Stras-

L'Exposition, insérée dans les Mémoires du clergé de France.

L'*Exposition* devait, en 1716, douze années après la mort de Bossuet, reparaître, *imprimée, en entier*, au tome I[er] des *Mémoires du clergé de France*[1], qui avait donné, sur cela, les ordres les plus exprès. Cette résolution était ancienne, et n'avait pas été ignorée de l'évêque de Meaux; l'agent du clergé (l'abbé de Maulévrier), et le docte jurisconsulte Nicolas Lemerre, avocat de ce corps, et rédacteur de ses *Actes* [2], étant venus, en janvier 1704, trois mois avant la mort du vénéré pontife, le prier de condescendre, sur cela, au vœu de tous les archevêques et évêques du royaume [3]. De si insignes honneurs étaient bien dus, sans doute, par l'Église de France à celui de tous les livres qui, depuis la déplorable rupture du seizième siècle, a, tout ensemble, le plus affermi de catholiques et ramené de dissidents. Quels fruits, en effet, ne produisit pas cet ouvrage! Les faits, ici, s'offrent sans nombre; et loin de nous la pensée de les mentionner tous! Les gémissements de Jurieu à la vue des « *grands et funestes ravages*

Abjurations, sans nombre, en France, dues à l'Exposition.

bourg, le 15 novembre 1559, renouvelées, avec scandale et voies de fait, le 17 mai 1561, cette basilique ayant été abandonnée aux luthériens, l'évêque et le chapitre se retirèrent à Molsheim, et y résidèrent jusqu'en octobre 1681. (Histoire de la province d'Alsace, par le P. *Laquille*, in-fol., t. II, pp. 44 et suiv.) En 1681, le 24 octobre, Louis XIV, arrivé la veille à Strasbourg, vint, en personne, rétablir l'évêque (*Guillaume* de Fürstemberg), et le chapitre, dans la cathédrale, rendue aux catholiques. (Lettres historiques de *Pellisson*, 3, 24 octobre, 14 novembre 1681, édit. 1729, in-12, t. III, pp. 345, 362.)

[1] Recueil des Actes, Titres et Mémoires concernant les affaires du clergé de France, 1716, in-fol., t. I, pp. 98, 194.

[2] On doit à *Nicolas Lemerre* et à *Pierre*, son fils, ce précieux recueil; Paris, 1716 et années suivantes, 12 vol. in-fol. — Autre édition; Avignon, 1771, 14 vol. in-4°.

[3] *Ledieu*, *Journal*, 24 janvier 1704.

its dans la cité sainte par le livre de l'évêque de Con-m[1], » son effroi, sur cela, vif à ce point qu'il se croit *à la veille de voir la ruine générale du parti*[2], » 'aient moins été un sincère aveu, qu'un cri d'a-rme, arraché à la conscience de ce ministre par ›xtrémité pressante où la réforme, alors, se trouva duite; les défections, parmi les siens, devenant us fréquentes, de jour en jour[3]. Attentif, dans ses :rits, à amoindrir le nombre des *réfractaires;* con-aint toutefois, en cette rencontre, à le confesser ›nsidérable, dix, ou *douze mille* seulement, à l'en-ndre, auraient *apostasié* (lisons : abjuré), dans l'es-ıce de vingt années[4]; au lieu qu'Antoine Arnauld, portée, mieux que personne, de bien savoir ces ıoses, auxquelles d'ailleurs, il s'intéressait si fort, mpta, *pour la France seulement, plus de trente mille jurations*, reçues de 1677 à 1682, c'est-à-dire ıns le court espace de *cinq années*[5]. » Mais voici, ailleurs, un fait indubitable : de l'été de 1678 à lui de 1680, *en deux ans seulement,* les abjurations étaient élevées à *douze mille;* c'est Pellisson, ıomme le mieux informé de France, qui le mande *'ficiellement* au pape Innocent XI[6]. On ne saurait

De 1677 à 1682, *plus de trente mille abjurations.*

[1] *Jurieu,* Deuxième suite des *Remarques* sur la *Cabale chimé-rique,* de Bayle.

[2] *Jurieu, Préservatif* contre l'*Exposition*; La Haie, 1681, in-12.

[3] *Antididagma* [contre l'*Exposition*], auctore *Schulteto* (Da-ele Severino); Hamburgi, 1684, in-8°, *Præfatio.*

[4] La *Politique du clergé de France* [par *Jurieu*], 1680, in-12, 183.

[5] Antoine *Arnauld,* Apologie pour les catholiques, contre les ssetés et les calomnies du livre : La *Politique du clergé de ınce*, Liége, 1682, 2e partie, chap. XI, p. 228.

[6] « Le pape [Innocent XI] m'a dit, dans la dernière audience : ne lettre de M. Pellisson me mande que, *depuis deux ans, il*

Ce que dit Bossuet, des effets produits par l'*Exposition*.

(devait, plus tard, dire Bossuet lui-même), « *on ne saurait nombrer les protestants revenus à l'Église, par le secours de ce petit livre, surtout après qu'il eut été honoré de l'approbation du saint-siége*[1]. »

Beaucoup de ministres abjurent.

Le suffragant d'Utrecht nous a montré, naguère, des calvinistes, des luthériens, en nombre, « demandant qu'on les admît à la profession de la religion catholique, telle qu'elle avait été, depuis peu, expliquée dans l'*Exposition.* » « Chaque jour (écrivait-il), des ministres viennent, de loin, se jeter entre les bras de M. de Condom, devenu leur docteur et leur maître[2]. » On ne saurait nombrer, en effet, ce que Bossuet vit, alors, venir à lui de ces réformés, résolus de rentrer dans l'Église. Des seigneurs, des gentilshommes, des dames du premier rang, furent, à cause de leur condition, mentionnés seuls dans le *Mercure* et les *Gazettes*[3]. Mais combien d'obscurs sectaires, accueillis avec non moins de facilité, de bonté, et, patiemment, doucement *instruits*, par le pontife, s'en retournaient pénétrés de sa charité, non moins qu'émerveillés de ses lumières ! David Bruëys auteur du livre publié en 1681 contre l'*Expositio*

y a eu, en France, douze mille hérétiques convertis. » (Lettre duc d'Estrées à Louis XIV, 2 juin 1680.)

[1] « *Innumerabiles* hæretici, hâc *Expositione* ad unitatem red-runt, et redire pergunt. » (*Bossuet*, *Appendix ad Defensione declarationis cleri gallicani*, lib. III, cap. XII, édit. Versaill t. XXXIII, p. 643.)

[2] Lettre de l'évêque Guillaume *de Néercassel* à *Duvaucel*, 9 vembre 1685. *Lequeux* la rapporte, à la page LV de l'édition d née par lui, en 1761, de l'*Exposition.*

[3] *Mercure Galant,* 1681, février, p. 257. — *Gazette de Fra* 3 mai 1681. Les noms des ministres, et de religionnaires notab qui, éclairés par l'*Exposition,* abjurèrent, se pressent, en fo dans nos *extraits.*

e Bossuet, après avoir, dès l'année qui suivit, abıré comme on a vu, entre les mains du prélat, conıssa, dans un nouvel ouvrage (écrit sous des inspiıtions bien différentes), que « son changement était û, uniquement, à cette *Exposition elle-même*, et ux efforts qu'il lui avait fallu faire pour y réponre [1]. » Des religionnaires, en foule, de toutes conitions, devaient être, ainsi que Bruëys, ramenés par n livre si court, si clair, si intelligible pour tous. es ministres Bréguet, Vigne, Gilbert, Terson, Coherel, la Mothe, Daniel Larroque (et combien d'aures, non moins insignes !), revinrent, détrompés par *Exposition*, au temps même où elle était encore en *anuscrit!* Dans les écrits publiés par eux tout exprès our faire connaître les *motifs* qui leur avaient fait uitter la Réforme, plusieurs, avec effusion, en firent onneur à l'*Exposition*, se reconnaissant redevables leur retour à ce sincère et lumineux ouvrage [2]. ais qu'est-ce encore ? L'Église rencontra, en plueurs de ces anciens pasteurs, revenus à elle, des ologistes, que dis-je, de zélés et savants prêtres, génieusement habiles à réfuter des erreurs, dont, ieux que personne, ils avaient su connaître le faile, s'y étant laissé prendre ou retenir autrefois. Déıbusés, désormais, et pleins d'ardeur pour des vériıs méconnues par eux trop longtemps, ils devaient,

Aveu de Bruëys.

[1] *Examen des raisons qui ont donné lieu à la séparation des rotestants*, par *Bruëys*; Paris, 1683, in-12.

[2] *Motifs de la Conversion* [à la foi catholique], du sieur tienne *Breguet*, ci-devant ministre de la R. P. R.; Paris, 1676, ı-12. (Nous avons lu nombre de productions, composées à même ın, écrites dans le même esprit, portant des titres semblables ou ınalogues, publiées, à cette époque, par d'anciens ministres, et ıar d'autres religionnaires, désabusés.)

efficacement, venir en aide à l'œuvre de la *Réunion*, par de solides et éloquents ouvrages[1]. Un notable écrit, de cette sorte, que publia l'un d'eux (Joseph *Arbussy*, ministre des plus signalés), indiquant « *les Moyens de réunir les protestants dans l'Église catholique* », se produisit sous les auspices de l'évêque *ancien* de Condom qui, dans l'*examen* qu'il en fit, en avait été profondément touché. « Cette *Déclaration* (témoigna publiquement le prélat) est si docte, si sincère, tout ensemble, que les protestants ne peuvent résister à tant de lumières, sans s'opposer au Saint-Esprit même, en combattant la vérité manifeste. *Non seulement* (ajouta-t-il), *j'en approuve la doctrine; mais je confesse, de plus, que je me sentais pressé, en la lisant, de louer, à chaque moment, la bonté divine, d'avoir donné à l'Église un homme d'un si grand mérite et d'une si profonde érudition, que nous compterons, désormais, entre les principaux défenseurs des vérités catholiques*[2]. » Saurin, en 1704, dans un *Éloge* qu'il fit de Bossuet (mort trois mois auparavant), résumant, en peu de mots, tout ce que, sur l'*Exposition* du prélat, on avait pu, depuis trente années, penser et dire, « *véritablement* (concluait-il), *cet excellent livre a préparé, ou achevé toutes les conversions sincères qui se sont faites, depuis sa publication,*

Déclaration d'un ministre converti. Ce que Bossuet en dit.

[1] Les écrits de cette nature, mis alors en lumière, et qui se succédèrent pendant vingt ans environ, sont sans nombre.

[2] Déclaration de Joseph *Arbussy*, ancien ministre, contenant les *Moyens de réunir les protestants dans l'Église catholique*; Paris, 1670, in-8°, 432 pages. L'*Approbation* de Bossuet est datée du 1er septembre 1670. — Le 18 novembre 1670, Arbussy présenta son livre à l'assemblée générale du clergé, réunie à Pontoise. (*Procès-verbal* de l'Assemblée générale du clergé de France, année 1670; Paris, 1671, in-folio.)

dans ce royaume que dans les pays étrangers[1]. »
busé lui-même, autrefois, par l'*Exposition de la*
ine catholique[2], qui eût pu, mieux que lui, ren-
émoignage et à l'auteur et à l'ouvrage?

Exposition, il est vrai, promptement connue à anger, au moyen des nombreuses traductions n en fit, en plusieurs idiomes[3], devait n'y pro- e pas moins de fruits que dans le royaume. La ue latine, surtout, étant familière, alors, dans l'Europe, aux personnes élevées et instruites quelque soin, qui ne voit déjà quel signalé service de Fleury rendit à l'Église, en faisant une tra- ion *latine* de ce *Traité*? Étroitement lié avec uet; vivant près de lui, à la cour, où nous l'a- vu appeler en 1672, pour instruire les deux jeu- princes de Conti, Fleury s'était, de lui-même, osé au prélat, pour cette tâche[4]; et l'offre spon- e de ce docte abbé, dont une sincérité parfaite e exactitude pleine de scrupule, étaient propre- t le caractère, outre qu'elle témoigna hautement irréprochable doctrine du livre, qu'il se mon-

Traductio *en latin*, d l'*Expositio* (par *Fleury*

oge de M. l'évesque de Meaux, par Joseph *Saurin*. (*Journal vants*, 8 septembre 1704.)

seph *Saurin* avait été éclairé par Bossuet à Germigny, et y entre les mains de ce prélat, le 21 septembre 1690. (*Fon-*, Éloge de Joseph *Saurin*.)

L'Église a traduit l'*Exposition* dans toutes les langues, elle s parle toutes; et jamais elle n'a cessé de montrer ce livre rotestants, comme *une formule de foi, sur tous les points tés.* » (Joseph *de Maistre*, Observations critiques sur une n des Lettres de M[me] de Sévigné, donnée par Grouvelle, en — *Lettres et Opuscules* de Joseph *de Maistre*.)

ttre de l'abbé *Fleury* (6 janvier 1716), insérée dans la *Bi-que* des *Auteurs de Bourgogne*, par l'abbé *Papillon*, 1742, , art.: *Bossuet*.

trait si désireux de propager par son concours, n'est-elle pas tout ensemble la réfutation sans réplique des reproches de dissimulation, de déguisement, d'altération, d'artifice, si injustement hasardés contre l'ouvrage[1]? Cette *traduction*, commencée dès 1672[2], peu après la publication du *texte français* (1[er] décembre 1671), interrompue depuis, comme il semble, et achevée à la fin de 1675 seulement[3], devait ne paraître qu'en avril 1678, à Anvers, par les soins de l'évêque de Castorie, Guillaume de Néercassel, vicaire apostolique dans les Pays-Bas[4]. L'empressement des offres faites alors à Bossuet, par divers, de traduire *en latin* son *Traité*, put bien avoir, en partie, causé ce retard; Guillaume de Néercassel, lui-même; l'évêque de Paderborn (Ferdinand de Fürstemberg); l'abbé de Sanctis, secrétaire *italien* des ambassadeurs de France, à Rome, ayant, tous les trois, fait à Bossuet, sur cela, des ouvertures pleines de cordialité[5]. L'évêque de Condom, rendant grâces à Néercassel, mit à profit le bon vouloir de ce prélat, pour assurer l'*impression* de la *version latine* de Claude Fleury, son commensal et son ami, que le docte abbé, pen-

[1] *D'Alembert*, Éloge de l'abbé *Fleury*.

[2] *Bossuet*, Lettre à l'abbé *Dirois*, 20 novembre 1672.

[3] Bossuet offrait, en janvier 1676, d'en envoyer le *ms.* à l'évêque de Castorie. (Lettre de l'abbé de Pont-Château à Guillaume *de Néercassel*, 23 janvier 1676.)

[4] *Lequeux*, p. LXXXIII de la *Préface* de l'édition qu'il donna de l'*Exposition*, en 1761, in-12.—Lettre de Guillaume de Néercassel à Bossuet, 12 avril 1678.

[5] *Bossuet*, Lettres des 17 novembre 1672, — et 12 janvier 1673. —Lettre de Ferdinand de Fürstemberg à Bossuet, 2 décembre 1674. — Lettres de Guillaume *de Néercassel* à Bossuet, 30 octobre, 28 novembre 1675.

dant tous ces pourparlers, avait menée à fin[1]. Cette *traduction*, envoyée (en *manuscrit*), (février 1677) à l'évêque de Castorie[2], offrait, assurément, tous les plus souhaitables gages d'exactitude; ayant (Fleury le déclara, et le titre, d'ailleurs, l'annonce expressément), « *été revue avec une grande attention, par l'évêque de Condom,* » « en sorte qu'*elle peut* (disait-il), *être considérée comme l'ouvrage de ce prélat lui-même*[3].»

Premièr[e] édition (défectueu[se]) de la traductio[n] *latine* d[e] l'*Expositi[on]* par Clau[de] Fleury.

L'impression, qui s'en fit, à Anvers, avec assez de lenteur, n'en devait pas être, pour cela, plus satisfaisante; papier, caractères, exécution, netteté, tout enfin, dans ce travail typographique, étant défectueux à l'excès; le *texte* même (chose bien autrement fâcheuse) offrait « des fautes considérables, qui obscurcissent le sens[4] » ; l'évêque Guillaume de Néercassel, retenu à Utrecht, n'ayant pu revoir les épreuves. Cette édition, si peu digne de Bossuet et de son livre, s'étant néanmoins écoulée aussitôt, d'autres la devaient suivre de près, mais de beaucoup meilleures, et où ne se retrouveront plus les inexactitudes intolérables que l'auteur avait, avec soin, signalées dans la première, en ménageant à ses amis tous les moyens de les corriger[5]. L'*Avertissement* (de 1679), ayant, plus tard, été accueilli par Néercassel, avec non moins de sympathie, que l'avait été, précédem-

L'Avertis[se]ment (de 167[9]) *traduit* [en] *latin*, par *Fleu[ry]*

[1] Lettre de *Bossuet* à *Dirois*, 25 novembre 1676.

[2] Lettre de *Bossuet* à Guillaume *de Néercassel*, 15 février 1677.

[3] Lettre de l'abbé Fleury, 6 janvier 1716, dans la *Bibliothèque des Auteurs de Bourgogne*, article : *Bossuet*. — *Monitum* Claudii *Fleury*, in capite *Expositionis* in latinum versæ, Antuerpiæ, 1678.

[4] Lettre de Guillaume *de Néercassel* à *Bossuet*, 12 avril 1678.

[5] Lettres de *Bossuet* à Guillaume *de Néercassel*, 22 mai 1678, — et 21 janvier 1680.

ment le livre lui-même[1], la traduction, en *latin*, que Fleury s'empressa d'en faire, devait, en 1684, figurer, pour la première fois, en tête d'une *troisième édition* (faite alors à Bruxelles), du *texte latin* de l'ouvrage ; car la *deuxième*, antérieure de peu de mois, avait été épuisée bien vite. L'*Exposition*, en un mot, traduite *en latin* (et aussi *en flamand*, comme nous le verrons tout à l'heure), s'étant répandue, et ayant été *enlevée* promptement, en Belgique, en Hollande, en Allemagne, et, au loin, dans les pays en relation de commerce avec ces contrées, le résultat, imaginable à peine, d'une telle diffusion dépassait toutes les espérances ; et Néercassel, dans ses lettres, s'en montre non moins touché que Bossuet lui-même[2].

'raduction, n *flamand*, de *Exposition*, et de *Avertissement* de 1679.

La traduction *flamande* eut, elle aussi, un grand succès ; un Flamand, Pierre Codde, qui avait été chargé de ce travail, étant non moins familier avec la langue française qu'avec la sienne propre, et ayant voulu, d'ailleurs, se surpasser, ici, lui-même. Aussi l'évêque de Castorie, dès qu'elle fut connue de lui, exprimant, sur cela, toute sa satisfaction à l'évêque de Condom : « Cette version (lui mandait-il) est un travail accompli ; et, en vérité, Monseigneur, l'*Exposition*, dans notre *texte flamand*, ne le cède guère pour l'élégance, à votre *texte français*[3]. » L'*Avertissement* de 1679, traduit aussi *en flamand*, de le

[1] Lettre de *Bossuet* à Guillaume *de Néercassel*, 21 janvier 1680. — Lettre de Guillaume *de Néercassel* à *Bossuet*, 1er septembre 1679.

[2] Lettre de Guillaume *de Néercassel* à *Bossuet*, 1er septembre 1679 —Lettre du même à l'abbé *de Pont-Château*, 25 octobre 1678. (Édition Versailles, t. XXXVII, p. 209 à la *note*.)

[3] Lettre de Guillaume *de Néercassel* à *Bossuet*, 12 avril 1678.

même main, et avec non moins de succès, devait, en 1684, pour la première fois, se produire dans ces contrées, à la tête d'une *troisième édition flamande* qu'on y donna de l'*Exposition*, cette année-là, coïncidemment avec l'*édition latine* dont il a été parlé déjà; les deux précédentes s'étant écoulées avec une rapidité dont Néercassel s'étonna presque, malgré tout ce qu'il s'en était promis. L'événement, en un mot, ayant, cette fois encore, dépassé les espérances de ce pieux et zélé prélat, sa joie, dans les lettres qu'il adressait à Bossuet sur ce sujet, s'épanche, en des termes dont ne put manquer d'être touché le cœur du grand évêque : « Tous, en ce pays (lui mandait-il), s'arrachent la *version flamande* de votre *Exposition de la doctrine catholique*. Le livre est lu avidement par les ministres, par les peuples, à l'envi; c'est un succès sans exemple; et nous-mêmes, nous, témoins heureux de cette vogue inouïe, à peine le pouvons-nous croire [1]. »

L'Exposition (en flamand), lue avidement dans les Pays-Bas.

CHAPITRE IV.

L'Exposition, traduite en *irlandais* et en *anglais*, se répand en Angleterre, en Écosse, et y obtient un grand succès. — La *quatrième édition* paraît à Londres, *par ordre, public*, de Jacques II. — Milord Perth, grand chancelier d'Écosse, favorise ouvertement la diffusion de ce livre. — Succès de l'*Exposition*, en Allemagne. — Admiration de Leibniz, du duc de Hanovre, de l'évêque Royas de Spinola, pour cet ouvrage.

Trois traductions de l'*Exposition*, l'une en *irlandais* (c'est celle du P. Porter), les deux autres en *anglais*,

Une version *irlandaise* et *deux versions anglaises* de l'*Exposition* se répandent en Angleterre.

[1] Lettre de Guillaume *de Néercassel* à *Bossuet*, 21 août 1681.

avaient été favorablement accueillies dans la Grande-Bretagne, et y devaient produire des résultats considérables. La première en date des versions *anglaises* était l'ouvrage d'un prêtre anglais, le noble et saint abbé Walter de Montagu, demeuré en France, après la mort de la reine d'Angleterre, *Marie-Henriette,* dont il avait été le grand aumônier[1]. Ce pieux ecclésiastique avait à cœur trop ardemment le prompt retour de sa nation à l'unité catholique, pour n'accueillir point avec empressement un livre si propre à désabuser ses compatriotes. Même, il s'était, sur l'heure, plein de zèle et d'espérance, mis en devoir de le traduire; et la *permission,* qui lui fut accordée, de *faire imprimer* sa version, *dans Paris,* témoignerait assez, par sa *date* elle seule (12 avril 1672), à quel point il avait fait diligence; le *texte français* (du *premier tirage*) n'ayant été *achevé d'imprimer,* à Paris, par Sébastien Cramoisy, que le *premier décembre de l'année qui avait précédé* (1671). L'impression de cette *première version anglaise* devait être *achevée* en *novembre* 1672; c'est ce que nous apprend une lettre de Bossuet lui-même[2]. On en approuva fort l'*Introduction,* composée par le pieux *traducteur,* qui l'adressait à ses compatriotes[3]; elle lui avait été inspirée par le charitable et impatient désir de les voir se rendre au livre lumineux et sincère qu'il prenait ainsi le soin de mettre en leur

Première traduction anglaise, par Walter de Montagu, publiée en 1672 (nov.).

[1] Voir, sur l'abbé *de Montagu,* nos *Études sur Bossuet,* t. III, pp. 352, 353.

[2] *Bossuet,* Lettre à *Dirois,* 20 novembre 1672.

[3] Elle a quinze pages. — An *Exposition* of the doctrine of the catholique Church, per Wa. *Montagu;* Paris, Vincent du Moutier, 1672, in-12.

langue, pour leur venir en aide. Ces paroles : « *Cognoscetis veritatem, et veritas liberabit vos*[1] », inscrites en tête du volume, avaient prévenu favorablement; et le choix, en effet, était des plus heureux. Walter Montagu, avant sa mort, arrivée à cinq ans de là, eut de sûrs témoignages que « sa version avait été bien reçue de tous les catholiques d'Angleterre[2] »; et, au jugement de La Bastide, « elle dispute, en beauté de style, avec l'original[3]. »

Deuxièm traducti (en angla par do *Johnsto*

Un autre Anglais, néanmoins, le docte bénédictin dom Johnston, admirateur non moins chaleureux de l'*Exposition,* en devait entreprendre, à Londres, une *nouvelle traduction* (en sa langue), qui fut estimée plus belle encore, plus élégante, surtout, que la première, et qui, aussi, la devait faire oublier[4], ayant été, nombre de fois, reproduite, en assez peu de temps[5]; au lieu qu'il n'existe, croyons-nous, qu'une édition de celle de l'abbé de Montagu. Il faut tout dire : lorsque parut, en 1686, la version de Johnston, les solennelles *approbations* de Rome, les deux favorables brefs d'Innocent XI, les lettres si expresses de plusieurs illustres cardinaux, la délibération de l'assemblée générale du clergé de France (23 juin 1682), ayant donné à l'*Exposition* beaucoup d'éclat,

[1] Sancti Joannis Evang., VIII, 32.

[2] *Bossuet, Avertissement* (1679) de l'Exposition, édit. Versailles, t. XVIII, p. 12.

[3] *La Bastide, Deuxième Réponse* à M. de Condom, 1680, in-12, p. 167.

[4] L'abbé *Lequeux* a ignoré l'existence de cette *deuxième traduction anglaise.* Il ne mentionne que la *première,* dans sa *Préface* de l'édition de l'*Exposition* donnée par lui en 1761, in-12.

[5] *Mémoire* sur la *nouvelle édition* du livre de l'*Exposition;* Paris, 5 novembre 1761. (*Journal de Verdun,* décembre 1761, pp. 447-51. — Même recueil, 1762 (février), p. 135.)

et surtout plus d'autorité encore, se pouvait-il que de tels témoignages, ignorés jusqu'ici dans la Grande-Bretagne, traduits en anglais, aujourd'hui, et mis en tête de la version nouvelle publiée à Londres, n'assurassent point à cette *deuxième traduction* une prééminence décisive sur la *première?* Johnston avait, d'ailleurs, avec le secours d'un religieux de son ordre (le P. Shirburn), résidant en France, son correspondant et son ami, obtenu de Bossuet les plus péremptoires réfutations des mensonges débités en tous lieux contre l'*Exposition*[1]; et quel prix aussi ne donnaient pas à cette version les *lettres,* les *éclaircissements* du prélat, insérés au long dans une solide *Introduction,* ouvrage du docte et zélé *traducteur!* Cette *deuxième version anglaise,* imprimée à Londres, ayant, au commencement de 1686, été mise en lumière, il s'en vendit, en moins de trois mois, *cinq mille exemplaires*[2]; c'était l'édition tout entière. Une *seconde,* une *troisième,* peu après, ayant été épuisées, en moins de temps encore[3], on devait, bientôt, voir mettre en lumière la *quatrième;* et même cette publication s'allait faire avec une solennité qui ne put manquer de beaucoup surprendre. Car, outre que l'*Avertissement* publié par Bossuet, à Paris, en 1679, y figurait (traduit en anglais pour la première fois), le roi Jacques II avait voulu, de plus, honorer l'*Exposition* d'un public témoignage d'adhésion, d'estime et de faveur. Eût-on osé l'espérer de ce monarque, toute publication d'*écrits de controverse* ayant été i

L'*Exposition* (*en anglais*), publiée à Londres, par ordre *exprès* et *déclaré*, de Jacques II.

[1] Correspondance entre *Bossuet* et les PP. *Shirburne* et *Johnston,* édit. Versailles, t. XVIII, pp. 169-183.

[2] Lettre du P. *Shirburne* à *Bossuet,* 3 avril 1686.

[3] Lettre du P. *Johnston* à *Bossuet,* 6 mai 1686.

terdite, précédemment, par ses ordres très-exprès? Mais, outre que Jacques Stuart, la première fois qu'il avait lu l'*Exposition*, témoigna « *en espérer beaucoup de fruit* », le monarque, de plus, voyant quelles *approbations* avaient été décernées, en tous lieux (dans Rome, notamment), à cet ouvrage; témoin, d'ailleurs, du succès inouï du livre dans ses trois royaumes, estima, sans hésiter, que c'était, ici, le cas de déroger à ses défenses. Il avait voulu, en un mot, quand il se parla, bientôt, de cette *quatrième édition* de la version anglaise de Johnston (devenue nécessaire par l'entier épuisement des précédentes), que ces mots : « *Imprimé par ordre de Sa Majesté le roi de la Grande-Bretagne,* » figurassent en tête du frontispice du volume [1].

Combien l'*Expositic* était chèr à Jacques I

L'*Exposition*, on ne saurait en douter, avait eu, précédemment, une grande part dans les déterminations de Jacques Stuart, lorsque, catholique déjà en son cœur, il se déclara tel, ouvertement, après avoir hésité longtemps à le faire. Aussi « ce livre (comme on l'entendit le dire alors) allait-il, de plus en plus, être *son bouclier et ses délices* [2]. » A quelques années de là encore, à son arrivée au château de Saint-Germain-en-Laye, après la fatale journée de la Boyne (1690), le roi vaincu, s'avançant, empressé, vers Bossuet, accouru là, des premiers, pour honorer le bon droit malheureux, toute la cour le put entendre dire au grand évêque, « qu'il regrettait extrêmement un exemplaire de l'*Exposition* (don du prélat au monarque), perdu par lui, en Irlande, dans ce désastre,

[1] Lettre du P. *Johnston* à *Bossuet*, 6 mai 1686.

[2] Jacques *Basnage,* Annales des Provinces-Unies, t. II, p. 59, n° 105.

L'*Exposition* a un grand succès en Angleterre. Ce que Saint-Évremond dit de ce livre.

avec tant d'autres objets de valeur, mais qui, pour lui, avaient infiniment moins de prix[1] ! » Le succès de l'*Exposition*, dans la Grande-Bretagne, en Irlande, en Écosse, était ainsi, de jour en jour, plus considérable. Tous les catholiques (écrivit, de Londres, à Bossuet, le bénédictin Johnston), *tous les catholiques, ici, et ceux même des protestants qui ne sont pas trop opiniâtres, ont une fort grande estime pour votre ouvrage*[2]. » Un illustre Français, réfugié à Londres, Saint-Evremond, était témoin de ce progrès. Dans ses lettres à plusieurs religionnaires de France, n'hésitant pas, lui *philosophe*, à leur confesser que l'*Exposition* l'avait touché, il leur déclara, en toute sincérité, que « *ce livre, véritablement, coupait le pied à toutes les disputes*, et que le temps, pour eux, était venu de se rendre[3]. »

Bossuet, que le schisme de la Grande-Bretagne avait toujours mis très en peine[4], croyant voir, à ce coup, s'en approcher la fin, « Dieu (écrivit-il), n'a laissé aller les erreurs de cette savante et illustre nation jusqu'à un excès si visible, qu'afin de lui

[1] Jacques *Basnage*, l. c.

[2] Lettre du P. *Johnston* à *Bossuet*, 6 mai 1686.

[3] Lettre de Saint-Évremond à Justel, 1681.

[4] *Bossuet*, Oraison funèbre de *Madame*, 21 août 1670. — *Bossuet*, Lettres à milord *Perth*, 28 novembre 1685, 14 mars 1689. — Jacques II regrettait de n'avoir pu appeler Bossuet en Angleterre, pour y conférer avec ses sujets. Le prélat n'eût pas hésité à s'y rendre (souvent on le lui entendit dire). Il espérait beaucoup du « *respect des Anglais pour la sainte antiquité.* » Leurs dissentiments entre eux, sur la religion, lui semblaient, de plus, offrir à son zèle, des chances de succès. (*Ledieu, Mémoires*, t. I, p. 178.) On sait quelle vive impression firent, sur Ed. *Gibbon*, l'*Exposition* de *Bossuet*, et son *Histoire des Variations*. (*Mémoires* de *Gibbon*, par lord *Sheffield*, trad. par *Marigné*, in-8°, t. I, pp. 60 et suiv.)

donner de plus faciles moyens de se reconnaître[1]. »

L'abjuration de milord Drummond, comte de Perth, chancelier d'Écosse, qui eut tant de retentissement, était due à l'*Exposition*, comme ce seigneur le déclara lui-même au roi Jacques II[2]. « Cet excellent livre (écrivait-il à un catholique, de sa famille, réfugié en France), cet excellent livre m'a été d'un si grand secours, que je voudrais en reconnaissance de ce que je dois à ce digne prélat, lui baiser les pieds, tous les jours. Les autres ouvrages de controverse sont, ajoutait-il, entièrement effacés par ceux de cet auteur. Tâchez de me trouver quelque voie pour témoigner ma reconnaissance à ce grand évêque[3]. » Une correspondance, en effet, s'était engagée, peu après, entre deux hommes si éminents à des titres divers; et les lettres de Bossuet au généreux chancelier sont affectueuses, paternelles, à ce point, qu'on se sent ému, aujourd'hui encore, en les lisant. « *Ah! Monseigneur* (écrivait au prélat le fervent néophyte), *j'achèterais avec joie trois heures d'entretien avec vous, en allant, nu-pieds, jusqu'à Meaux, et demandant mon pain durant tout le chemin*[4]! »

Milord Pe[rth] converti [au] catholicis[me] par l'*Exposi[tion]*

Diligent, en Écosse, en Angleterre, non moins que l'avait été Turenne, en France, autrefois, à propager cette foi véritable, à qui il devait d'être si résolu,

Milord P[erth] répand, [en] Angleter[re] l'*Exposit[ion]* et les autres éc[rits] de Bossu[et]

[1] *Bossuet*, Histoire des Variations, liv. VII, n° 2.

[2] « J'ai fait connaître au roi (Jacques II) tout le fait de ce qui regarde ma conversion; *et j'ai rendu justice à l'évêque de Meaux, en ce qui regarde l'avantage que j'ai tiré de son excellent Traité* [l'Exposition]. » (Lettre de milord *Perth*, octobre 1685, édit. Versailles, t. XXXVII, pp. 318-19.)

[3] Lettre de milord *Perth* à une parente (en France), édit. Versailles, t. XXXVII, p. 315.

[4] Lettre du même, à *Bossuet*, 25 juillet 1686.

maintenant, et si heureux, il gagna, avant tout, au catholicisme, ses enfants, son frère (le comte de Melfort), un habile ministre anglican, précepteur de ses fils, sans parler de plusieurs autres de ses proches, et de ses plus intimes amis[1]. Le bénédictin Johnston, que naguère nous voyions donner, avec tant de succès, une *nouvelle* et si estimée *traduction anglaise* de l'*Exposition*, avait été excité à ce travail par milord Perth, qui même l'assista dans cette entreprise[2]. L'Angleterre, bientôt, allait devoir à ce généreux seigneur la traduction, *en anglais*, du *Traité* de Bossuet, touchant *la communion sous les deux espèces;* et celle de l'admirable *Lettre pastorale*, adressée, le 24 mars 1686, par le grand évêque, aux *nouveaux réunis de son diocèse*[3].

Le nom de Bossuet honoré en Angleterre, en Écosse, en Irlande.

Le catholicisme, à ce moyen, se répandant, de jour en jour, en Angleterre, avec les doctes et touchantes productions de Bossuet, le nom du prélat, ce nom si glorieux, dès longtemps, en France, à Rome, en Allemagne, dans tant d'autres contrées, retentissait maintenant honoré, admiré, aimé, dans les trois royaumes, où, par acclamation, on reconnut, on salua en lui un nouveau *Père de l'Église*. «Vous êtes (lui écrivit milord Perth), vous êtes comme un autre saint Paul, dont les travaux ne se bornent pas à une seule province, à une seule nation; vos ouvrages parlent présentement en la plupart des langues de l'Europe; et *vos prosélytes publient vos triom-*

[1] Lettres de milord *Perth* à *Bossuet*, 8 février 1686; 25 juillet, 14 septembre, 30 novembre, même année; 15 janvier 1687.

[2] Lettres de milord *Perth* à *Bossuet*, 8 février, 25 juillet 1686, édit. Versailles, t. XXXVII, p. 329, et la *note*.

[3] Lettres de milord *Perth* à *Bossuet*, 25 juillet, 14 septembre 1686; 15 janvier 1687, édit. Versailles, t. XXXVII, pp. 348, 360.

les en des idiomes que vous n'entendez pas[1]. » Un ɜntilhomme écossais, ami du grand chancelier, ꞓrivant, lui aussi, à Bossuet, du fond le plus reculé e ces contrées, « J'ai, Monseigneur (lui mandait-il), ommencé de vous admirer, au même âge que j'ai ommencé de juger. Quelque *scythique* que soit notre ays, votre réputation et vos écrits sont en grande énération dans les montagnes et les neiges de cette *ltima tellus;* et vous avez poussé vos victoires où les omains même, autrefois, ne purent pas porter leurs rmes[2]. »

L'Exposition appréciée en Allemagne.

En Allemagne, l'*Exposition*, avant même qu'on l'y ût traduite dans l'idiome de ce pays, avait été accueillie, appréciée par d'éminents personnages, juges ès-compétents en ces matières. Nous avons entendu eibniz l'appeler un *Livre d'or*[3]. Un saint prélat Royas de Spinola, évêque de Knin, en Croatie) témoigna hautement son admiration pour l'ouvrage[4]. e pieux et savant controversiste, habile, plein de èle, ardemment désireux de la conciliation des communions chrétiennes, à laquelle, par ses écrits, par des ourparlers, des conférences, de fréquents, lointains t pénibles voyages, il travailla, nombre d'années, ans relâche[5], eût-il pu, en effet, n'apercevoir pas ue l'*Exposition*, si opportunément mise en lumière,

[1] Lettre de milord *Perth* à *Bossuet,* 12 novembre 1685.

[2] Lettre de M. *de Ménize* à *Bossuet* (1695), édition Versailles, . XXXVIII, pp. 18 et suiv.

[3] G.-G. *Leibnitii Systema theologicum*, publié par l'abbé *Laroix,* trad. par M. le prince *Albert de Broglie;* Paris, 1846, in-8°.

[4] Lettre de *Leibniz* à *Bossuet* (1678 ou 1679). — Œuvres de *Leibiz,* édit. de M. *Foucher de Careil,* 1859, in-8°, t. I. — *Introducion,* p. XXXVII ; — et *Texte,* pp. 26 et 27.

[5] M. *Foucher de Careil, Introduction* au t. I de son édition de *Leibniz,* pp. XXXVII et suiv.

devait, pour son œuvre si sainte, être d'un merveilleux usage[1]? Leibniz, ayant à cœur que Bossuet n'ignorât point ce suffrage d'un tel poids, « l'évêque de Knin, *qui a fort pensé à ces choses* (lui écrivit-il), *et qui croit*, AINSI QUE VOUS, MONSEIGNEUR, *qu'il* faut employer *les voies douces*, a été ravi de votre *Exposition*. Au reste, *tout le monde, ici, fait grandissime état de cet ouvrage*[2]. » L'électeur duc de Hanover, Jean-Frédéric, se déclarait, hautement, très-favorable à l'*Exposition;* Leibniz ne le laissa point ignorer à Bossuet[3]; et le prélat, témoignant aussitôt, à ce savant homme combien de tels suffrages l'avaient touché, « si j'avais prévu (lui manda-t-il) que mon petit livre dût, à ce point, être agréé en Allemagne, *j'aurais ajouté quelques articles, pour les luthériens; cela se pourra faire par un autre ouvrage*[4]. » Quant à l'estime que professait pour l'*Exposition* Leibniz lui-même, quel plus éclatant témoignage en eût-on pu souhaiter, que ce qu'il écrivit à Bossuet, peu après! « Si vous ne m'aviez pas appris (lui mandait-il) que M. l'évêque de Strasbourg fait faire une *traduction allemande* de votre livre, je crois que *j'y aurais poussé quelque ami*[5]. »

Bossuet pensa toujours « qu'il *fallait employer les voies douces*. »

La traduction *allemande*, faite pour Strasbourg, et que publièrent successivement les évêques *François*

L'*Exposition* a beaucoup de succès en Allemagne.

[1] M. *Foucher de Careil*, *Introduction* au t. I de son édition de *Leibniz*, pp. XXXVII et suiv.

[2] *Leibniz*, Lettre à *Bossuet*, déjà citée.

[3] *Leibniz*, Lettre à *Bossuet*, 1679, édit. de M. *Foucher de Careil*, t. I, p. 30.

[4] Lettre de *Bossuet* à *Leibniz*, 1er mai 1679, édit. de M. *Foucher de Careil*, t. I, p. 29.

[5] Lettre de *Leibniz* à *Bossuet* (1679), Leibniz, édit. de M. *Foucher de Careil*, t. I, p. 30.

t *Guillaume* de Fürstemberg, ayant été mentionnée éjà, avec quelque détail, nous n'en dirons plus, ici, utre chose, sinon que, de l'Alsace, où l'*Exposition* t un bien inimaginable, tant en affermissant les cathoques, qu'en ramenant à l'unité nombre de luthéiens, l'ouvrage, promptement, s'était répandu, au)in, dans toute l'Allemagne, et y produisit des réultats considérables. Trois éditions qu'on en avait aites (la première à Molsheim [1], en 1680; la deuxième Strasbourg, la troisième à Cologne), promptement nlevées par les catholiques, par les luthériens, à 'envi, ne purent longtemps suffire à l'avide empresement des acheteurs; les foires de Francfort, sans arler des autres, ayant été, pour cette production, e moyen d'un écoulement très-rapide : « Votre ourage (mandait-on à Bossuet) est lu dans *toute l'Allemagne, et y produit des fruits abondants.* » « De Iambourg, où il en a été envoyé nombre d'exemlaires, il se va répandre dans tous les ports de la Bálique [2]. » « *J'appris* (dit l'auteur lui-même), *j'appris, le divers endroits d'Allemagne, que mon Traité y avait té approuvé* [3]. » Un évêque, missionnaire apostolique, rès-estimé des princes de la maison de Brunswick,

[1] *Nouvelle Bibliothèque germanique,* 1754 (juillet, août, sepembre), pp. 206 et suiv. — *Ledieu, Mémoires*, t. I, p. 159. — *Leeux,* p. XVI de la *Préface* de son édition de *l'Exposition,* 1761, n-12.—La remarquable *Lettre pastorale,* en latin, approbative de 'Exposition, datée du 1er février 1679, publiée par *François* Égon le Fürstemberg, évêque de Strasbourg, en tête de l'édition de ce ivre, faite à Molsheim, en 1680, par son ordre et sous ses yeux, été reproduite aux pp. 900 et suiv. de *l'Antididagma* de Daniel-éverin *Schultet*; Hamburgi, in-8°, 980 pages. — *Bossuet, Avertissement* (1679) de l'*Exposition,* t. XVIII, p. 13.

[2] Lettre de Guillaume *de Néercassel* à *Bossuet,* 21 août 1681.

[3] *Bossuet, Avertissement* (1679) de *l'Exposition.*

ayant obtenu d'eux que, sans prévention, ils lussent ce livre, venu de France, l'ordre qu'ils donnèrent, peu après, aux ministres luthériens, d'entrer, sans délai, en conférence avec le prélat, fut, pour ce dernier, et aussi pour l'évêque de Condom, un sensible encouragement dans leurs pieux efforts[1]. Ce que propose l'*Exposition*, dans les pages où il est parlé du *saint-siége*, semblait (après surtout que le livre eut été comme consacré par tant de lettres venues de Rome, et par deux Brefs, si exprès, du pape Innocent XI) devoir amener, entre le duché de Brunswick et le catholicisme, un rapprochement désiré; l'*Académie Julienne*, lorsqu'elle eut, à fond, examiné l'ouvrage, ayant arrêté qu' « il fallait convenir, sur cela, avec les catholiques, et en faire, de concert avec les princes, un acte public [2]. »

CHAPITRE V.

L'*Exposition* répandue en Suède par Feuquières, ambassadeur de France. — Disposition où l'on était, dans ce pays, de renoncer au luthéranisme. — Feuquières, *Ésaïe* Pufendorf, et *Samuel*, son frère, agissent de concert, dans cette vue. — Leur correspondance, sur cela, avec Bossuet et Daniel Huet. — Le changement de politique du gouvernement de Louis XIV, à l'égard des religionnaires de France, aliène ces derniers, et fait renoncer les réformés des autres contrées à toutes vues de retour.

positions, Suède, égard de religion.

En Suède, où de bonne heure l'*Exposition* avait pénétré [3], la disposition des esprits semblait favorable

[1] Lettre de *Fléchier* à *Vigier*, avocat, 6 novembre 1683.

[2] Ibid.

[3] *Bossuet* écrivait, le 22 février 1674, au marquis *de Feuquières*, ambassadeur de France en Suède: « Je vous envoie deux exemplaires de *l'Exposition*, que votre écuyer m'a dit que vous demandiez. » (Nos *Études sur Bossuet*, t. III, p. 532.)

ıssi à un rapprochement, malgré l'excessive rigueur ɔs lois pénales édictées, récemment encore, contre ɔux qui oseraient renoncer aux doctrines et aux praques de la Réforme. Le clergé luthérien, odieux déjà ıns ce pays, par son zèle aveugle à y maintenir stricment en vigueur une législation si dure, ayant, de us, par son avidité, par son ignorance croyable à ɔine, par mille procédés offensants, encouru le méɔis et de la noblesse et des classes inférieures, se udra-t-il étonner que, de cette disposition à l'égard ɔs ministres, le peuple en fût venu à peu respecter *chaire* même en laquelle il les voyait assis? « La ligion (manda-t-on de Stockholm à Louis XIV), la ligion est, ici, en un tel état, que, *sans les lois pénles, il ne serait peut-être pas difficile de la faire ıanger à beaucoup de gens*. Les prêtres (luthériens) ınt mal voulus de la noblesse, et ne le sont guère en du peuple, en ayant mal usé envers l'un et ıutre, en la Diète; sans compter qu'ils sont fort inressés et *ignorantissimes*[1]. » « Je découvre, tous les urs, davantage (écrivait-on, peu après), que *beauup des principaux de Suède ne sont retenus dans ur erreur que par les lois pénales*[2]. »

Ces lettres (de l'ambassadeur de France en Suède, ıac de Feuquières) méritaient toute confiance sur ıtat d'une nation qu'il n'avait cessé, depuis huit ınées, d'étudier à fond. Chrétien éclairé, non moins ıe sincère, Feuquières souhaitait très-vivement, et s'efforça de préparer la *Réunion* des Suédois à l'É- Le marqı de *Feuquièr* répand en Suèd l'*Exposit*

[1] Lettre du marquis de *Feuquières* à Louis XIV; Stockholm, 15 janɔr 1681. (*Lettres inédites des Feuquières*, publ. par M. *Gallois*, -8°, t. V, p. 214.)

[2] Lettre, *inédite*, de *Feuquières* à Louis XIV, 9 avril 1681.

glise catholique. Mais la prudence, la mesure s'alliant en lui à la piété et au zèle[1], si, alors, il rechercha activement les moyens de cette *Réunion* désirée, c'est que les conjonctures lui avaient paru, et étaient, en effet, favorables pour ce dessein. L'*Exposition* de Bossuet, et, avec elle, une production de Nicole (les *Préjugés légitimes contre les Calvinistes*), répandues discrètement par l'ambassadeur, et signalées aux principaux de ce pays, « *mettent* (écrivait-il) *une bonne disposition dans les esprits*[2]. » Seulement, la langue française n'étant alors connue, en Suède, que de quelques personnes distinguées, en nombre assez restreint, Feuquières jugea que des *traductions*, en *latin*, de ces deux livres allaient devenir, au plus tôt, nécessaires; et, après qu'il en eut averti Louis XIV, le marquis devait, dans ses lettres à Bossuet, s'en expliquer plus expressément encore[3], une amitié cordiale existant, dès longtemps, entre lui et le prélat[4]; continuant, dans ses lettres au roi, de lui faire connaître l'état des esprits, dans la Suède, en ce qui regardait la religion, « beaucoup de personnes de bien (lui écrivit-il), *et en tel nombre que vous auriez peine de le croire,* jetées dans le luthéranisme, plutôt par les événements que par aucun sentiment d'hostilité pour l'Église catholique, accueilleraient favorablement, sans

[1] « Le marquis [Isaac] *de Feuquières* (disait Bossuet) est un *homme d'un très-grand mérite et d'un excellent jugement.* » (Lettre de *Bossuet* à Guill. *de Néercassel,* 8 mai 1681.)

[2] Lettre d'Isaac *de Feuquières* à Louis XIV; Stockholm, 15 janvier 1681. (Lettres inédites des *Feuquières,* t. V, p. 214.)

[3] *Bossuet* le manda, le 8 mai 1681, à Guillaume de Néercassel.

[4] « A ma dernière lettre, pour le roi, j'en ai ajouté, pour MM. de *Montausier* et *de Condom, qui sont mes amis.* » (Lettre du marquis *de Feuquières* au marquis *de Pomponne,* 3 avril 1679.)

l doute, la doctrine de cette Église, si quelque nne et satisfaisante *explication* leur en était propo-. L'*Exposition de M. de Condom est,* PLUS QU'AUCUN TRE OUVRAGE, *merveilleusement propre à ce dessein;* la *langue française* (encore mal connue en Suède) uvant seule y apporter quelque difficulté, une *tra-ction latine* du livre lèverait infailliblement cet obs-lc. Car les Suédois instruits, familiers, la plupart, ec le *latin,* ne manqueraient pas, alors, de lire aus-ôt et de goûter l'ouvrage. L'*Exposition,* d'ailleurs, duite, après cela, en *suédois,* et se trouvant, bien-t, entre les mains de tous, ne pourrait manquer de oduire, en assez peu de temps, de grands fruits dans ut ce pays[1]. » La *traduction latine* (de Fleury), im-imée, en 1678, à Anvers, allant être, ici, d'un grand age, Bossuet avait, en diligence, recouru à l'évêque iillaume de Néercassel, qui ne s'épargna pas pour énager l'*envoi*, et (chose plus difficile) l'*introduc-n en Suède,* de nombre d'exemplaires de cette ver-n, revue par l'évêque de Condom, avouée de lui, qui, à bon droit, pouvait être considérée comme uvrage du prélat lui-même. Le plus entier succès vait couronner les efforts des deux pontifes; un li-aire d'Amsterdam ayant, à la prière de Néercassel, is de si promptes et si justes mesures, qu'on se dis-sait, en 1681, à expédier nombre d'exemplaires du re dans tous les ports de la Baltique[2]. L'*Exposition,* venue ainsi intelligible désormais pour les classes

[1] La lettre d'Isaac *de Feuquières* est analysée dans celle qu'é-ivit *Bossuet,* le 8 mai 1681, à Guillaume *de Néercassel,* édit. rsailles, t. XXXVII, p. 216. — Autre lettre de *Bossuet,* au même, in et 22 septembre 1681.

[2] Lettre de *Bossuet,* à Guillaume *de Néercassel,* 21 août 1681.

élevées de ce pays, ne pouvait manquer d'y produire de non moins heureux effets qu'en tous les autres lieux où elle avait pénétré, précédemment. Aussi devait-on bientôt voir, en France, des Suédois de distinction, accourant empressés vers Bossuet, dont le livre les avait désabusés, chercher l'auteur de cet ouvrage, solliciter, obtenir aisément des entretiens avec lui, et enfin abjurer entre ses mains, après que le prélat, infatigable toujours et plein de zèle, leur eut bien voulu donner, de vive voix, avec une bonté infinie, de lumineuses *instructions*, inestimable complément d'un livre qui leur avait dessillé les yeux[1].

...s deux frères ...fendorf ...siraient ...ement la *...éunion.*

Deux illustres Suédois, luthériens, deux frères très-unis, *Ésaïe* Pufendorf et *Samuel*, son puîné, éminents également par leur rare savoir, leur noble caractère[2], et animés, l'un et l'autre, des sentiments les plus chrétiens, avaient aperçu, avec sympathie et joie, ces consolants symptômes d'un acheminement vers la *Réunion*, souhaitée par eux ardemment, dès longtemps. — Le livre de Daniel Huet : *Demonstratio Evangelica*, publié en 1679, leur ayant fort agréé, ils auraient souhaité que l'auteur de ce savant ouvrage concourût, par quelque nouvelle production, à un rapprochement qu'ils avaient si vivement à cœur. Muets, longtemps, sur ce sujet, et même ne craignant rien plus que d'être pénétrés (tant l'intolérance de ce gouvernement et les dures lois ayant cours en ce pays les intimidaient), ils osèrent néanmoins s'ouvrir, en confi-

[1] Lettres de *Bossuet* à Guillaume *de Néercassel*, 8 mai, 22 septembre 1681. — « Le grand amiral de Suède envoie un de ses fils en France. *Il n'aurait pas de scrupule qu'il se fût catholique.* » (Lettre *inédite de Feuquières* à *Louis XIV*; Stockholm, 9 avril 1681.)

[2] *Chaufepié,* Dictionnaire, article : *Pufendorf.*

nce, sur leurs vues, à Isaac de Feuquières, qui, entôt, souhaitant, lui aussi, que Daniel Huet entrât ns l'affaire, lui envoya copie d'une lettre de Samuel ıfendorf, la plus propre du monde à l'y encoura- r[1]. « Si (mandait-il à ce savant homme), si vous archez dans les bornes de l'*Exposition de M. de Con- m* (*que l'Église a approuvée*), on ne pourra pas vous cuser de relâchement; et les partis n'auront pas droit 'en tirer avantage (sans rien démordre de leurs sen- ments, que vous n'aurez pas touchés). J'allègue cette *Exposition*, *parce qu'elle abrège le chemin*, et que, *nalgré les oppositions, elle commence à faire un fonde- ment*, qu'il est bon de fortifier[2]. »

Résultats obtenus, en France, par les moyens d'*instruction* et de *douceur*.

Bossuet et Daniel Huet s'étant, sur la foi de Feu- uières, mis à l'œuvre aussitôt, que ne semblait-il as permis de se promettre du concours de ces deux ommes, non moins doctes, non moins judicieux e bien intentionnés, si on n'eût, en France, com- encé, dès ce temps-là, et même avant, à s'écarter s voies de la douceur! Mais, hélas! l'impitoyable uvois, en grande faveur auprès de Louis XIV, et, esque seul, écouté de lui, maintenant, ne respi- t que dureté, contrainte et violence[3], des chica-

Les dispositions du gouvernement français changent. La Réforme s'inquiète. Rigueurs.

1 Lettre, *latine*, de *Samuel Pufendorf* à son frère *Ésaïe*, 17 fé- er 1681. (*Dissertations* recueillies par l'abbé *de la Marque-Til- et*, 1712, in-12, t. II, pp. 266, 274 et suiv. — Voir, au n° 24 de *Préface* du tome Ier, ce qui est dit des xxive et xxve *Disserta-* de ce recueil.) — *Huetiana*, 1722, in-12°.

2 Lettre du marquis *de Feuquières* à D^el^ *Huet*; Stockholm, 16 juil- 1681. (*Dissertations* recueillies par l'abbé *de Tilladet*, t. II, 274 et suiv.)

3 Le chancelier *Daguesseau* (*Henri*), *Discours sur la vie de père* (*François Daguesseau*) (Œuvres de *Daguesseau*, in-4°, XIII). — *Le Gouvernement de Louis XIV*, par M. Pierre *Clé- ent*, 1848, in-8°, pp. 89, 99.— *Études financières*, par le même,

nes, des tracasseries, puis des vexations sans nombre, des persécutions, âpres, de plus en plus, eurent bientôt rempli les religionnaires de défiance, d'aigreur, d'indignation et de haine[1]. Si secrets qu'eussent, d'ailleurs, été les conciliabules où se préparaient des mesures plus oppressives encore que ce qu'on avait vu jusqu'ici, quelques révélations s'étaient fait jour au dehors. « L'*intention du roi est de ruiner la religion protestante, partout où il la pourra trouver,* » avait dit à l'Électeur de Brandebourg un courtisan de Versailles (le marquis de Vaubrun), bien instruit des desseins du monarque et de ses ministres[2]. « *La ruine des réformés est résolue* » (écrivait de Paris, le calviniste Henri Justel, à Georges Hicke, qui devint évêque anglican, dans la suite). *Pour moi* (ajouta-t-il), *je vais, sans attendre des événements inévitables, sortir prochainement du royaume*[3]; » ce qu'il fit, en effet, peu après.

Les desseins de *Réunion* sont abandonnés.

Quel succès, désormais, Bossuet et Daniel Huet auraient-ils pu espérer de leurs constants efforts auprès des religionnaires, inquiets chaque jour et alarmés davantage de tous ces bruits, trop fondés, par malheur[4]; et se faudra-t-il étonner de l'inutilité des démarches tentées alors par l'assemblée générale du

1859, in-8°, p. 66. — *Mémoires mss.* de Nicolas-Joseph *Foucault*, Intendant de la généralité de Montauban. (Bibliothèque impér., mss., *Supplément français*, n° 150, in-fol. — Lettres de Mme *de Maintenon*, 24 août 1681, 13 août 1684, 25 octobre 1685.)

[1] *Jurieu, Avertissement* de son livre: *Préservatif contre le changement de religion;* La Haie, 1681, in-12.

[2] Vie de Pierre *du Bosc*, ministre [par Philippe Legendre]; Rotterdam, 1694, in-8°, p. 85.

[3] *Chaufepié*, Dictionnaire, article : *Hicke* (George), Remarque A; et article : *Justel* (Henri).

[4] *Huetiana*, 1722, in-12, p. 48. — M. *Rousset*, Hist. de *Louvois*, in-8°, t. III, p. 444 et suiv.

lergé (1682), auprès des *ministres* de Charenton et es *anciens* du *prêche*[1]? Mais qu'eût-ce été encore? es calvinistes, en grand nombre, qui, menacés, ıaltraités, en France, s'étaient, pleins d'indignation t de crainte, enfuis à l'étranger, faisaient retentir e leurs clameurs les Pays-Bas, l'Allemagne, les au-·es contrées protestantes, où ils avaient porté leurs as; et de là, qu'arriva-t-il, aussitôt? Les catholiques ·ançais, qui, établis, au précédent, dans ces régions, avaient, jusqu'ici, non point seulement été épar-nés, mais trouvé même un accueil hospitalier, un ·aitement humain, favorable et doux, devaient bien-ɔt, quand on y eut su les vexations qui, depuis peu, vaient cours en France, se voir, par représailles, en utte aux soupçons, au mauvais vouloir, aux menaces; t, assurément, ils couraient fortune. C'est ce que ossuet, non sans douleur, apprit, par une lettre, éritable cri d'alarme de ce pieux et sage suffragant 'Utrecht, Guillaume de Néercassel, si prompt en ɔutes rencontres, à venir en aide, cordialement, ux vues pacifiques du prélat, ainsi qu'à ses efforts our instruire les dissidents, pour les ramener par ı charité et par la douceur[2]. En Suède où, bientôt, on finit par savoir aussi ce qui se passait en France, *Ésaïe* Pufendorf et *Samuel*, ces deux frères si bien ntentionnés, comprirent que c'en était fait de tous es desseins de *réunion*. Feuquières, outre cela, ıommé, au même temps, à l'ambassade d'Espagne, yant (en juillet 1682), quitté Stockholm, toutes

[1] *Avertissement pastoral de l'Église gallicane* (1er juillet 1682), ceux de la religion P. R. (Ellies *du Pin*, Histoire ecclésiastique u dix-septième siècle, 1727, in-8°, t. III, p. 355.)

[2] Lettre de Guillaume *de Néercassel* à *Bossuet*, 23 octobre 1681.

chances, par là, avaient disparu, dans ces contrées, d'y conclure la *réunion* si désirée, et de reprendre une négociation dont ce seigneur était l'âme[1].

CHAPITRE VI.

Mlle de Duras, calviniste, ébranlée par l'*Exposition*. — Elle souhaite qu'une *conférence*, sur *l'autorité de l'Église*, ait lieu, en sa présence, entre l'évêque de Condom et le ministre Claude. — Mésintelligences graves, en ce temps-là même, entre les ministres calvinistes. — Après quelques hésitations de ceux du Prêche, la *conférence* a lieu. — Peu après, Mlle de Duras fait son abjuration entre les mains de Bossuet.

Relation, par Bossuet, de sa *Conférence* avec Claude.

Trois notables chapitres de l'*Exposition* (les *dix-neuvième, vingtième, vingt-unième*), où il est parlé de *l'Église*, et de *la puissance qui lui a été donnée, d'en haut, de décider, avec une suprême et infaillible autorité, les questions où la foi a intérêt,* devaient recevoir bientôt, de la bouche de Bossuet lui-même, le plus lumineux, le plus complet commentaire, dans la *Conférence* qu'il eut, en mars 1678, avec Claude, le plus habile des quatre ministres de Charenton et de toutes les Églises réformées de France[2]. La *Relation* de cet *entretien* si fameux, faite, sur l'heure, par le grand évêque, est, au jugement de Fénelon, « *l'ouvrage le plus célèbre que Bossuet ait composé dans sa vie tout entière*[3]. » Ce livre, « *parfaitement beau,* »

Ce que *Fénelon* a dit de cet écrit.

[1] *Feuquières* partit de Stockholm, le 30 juillet 1682.

[2] Ainsi s'exprime le ministre Philippe *Legendre, Vie* de Pierre *du Bosc,* ministre du saint Évangile; Rotterdam, 1694, in-8°, p. 154.

[3] *Fénelon,* Instruction pastorale sur le *cas de conscience,* 20 avril 1715.

au jugement d'Antoine Arnauld, « devait (ce docteur le prédit) contribuer extrêmement à la conversion des huguenots[1]. » Bayle, dès le temps où la *Relation* fut mise en lumière, déclara que « cet ouvrage *demeurerait* et *se soutiendrait*, après même qu'auraient été mises en oubli les circonstances qui l'avaient fait naître[2]. » La *Relation* de Bossuet *est demeurée*, en effet; *elle se soutient*, appréciée, admirée, chaque jour, davantage, et elle brille entre les plus signalés écrits de controverse d'un auteur qui, en cette matière, comme dans tant d'autres, n'a fait que des chefs-d'œuvre. Mais les circonstances qui donnèrent lieu à cette rencontre du prélat avec le ministre; mais les particularités d'une lutte si digne de mémoire, étant, aujourd'hui (Bayle l'avait prévu), ou ignorées, ou mal connues de la plupart, le détail qu'en trouveront ici nos lecteurs, devenus ainsi les témoins d'une des actions les plus considérables de la vie du grand évêque, ne pourra, croyons-nous, qu'accroître encore l'intérêt de ce combat, si digne de mémoire. Le fait est considérable; et, encore que le ministre Claude eût, ici, paru figurer, lui seul, et que l'abjuration d'une femme semble avoir été l'unique résultat de cette lutte si vive entre les deux illustres *tenants* des deux Églises, la Réforme, la Réforme elle-même, avait, en cette journée, reçu une blessure grave. Nombre de religionnaires, après cette dispute, allaient, à l'exemple de Marie de Duras, revenir à l'Église[3], éclairés, ainsi qu'elle, par

Ce qu'en a dit *Bayle*.

[1] Antoine *Arnauld*, Lettre à *du Vaucel*, 1er janvier 1683.
[2] *Bayle*, Nouvelles Lettres critiques sur l'*Histoire du calvinisme* [du P. Louis *Maimbourg*]. Lettre troisième, n° 6.
[3] Guillaume *de Néercassel*, dans une lettre du 27 mars 1683, se

le fidèle récit du combat livré pour elle; et qui ne sait avec quelle merveilleuse efficacité l'*Histoire des variations* vint, dix années plus tard, en aide à ce dessein?

Aïeux de Marie de Duras. *Symphorien* de Duras, calviniste, rebelle.

On n'eût pu trouver, dans toute la Guyenne, une plus illustre famille que celle de Duras, ni qui se fût montrée, de temps immémorial, plus zélée pour la religion catholique; lorsque, vers le milieu du seizième siècle, *Symphorien* de Durfort se laissa, le premier de sa race, surprendre aux doctrines de Calvin, dont on le vit s'entêter, chaque jour, davantage, jusqu'à renoncer ouvertement à la pure et vive foi de ses ancêtres, et aussi, hélas! à leur inviolable fidélité envers leurs rois, qu'ils avaient tous, pendant des siècles, servis avec non moins d'éclat que de dévouement et d'amour. Mais Symphorien, ébloui, fasciné par Louis Ier de Bourbon-Condé[1], le héros de la Réforme, devait être l'un des plus redoutés auxiliaires de ce prince rebelle. Guerrier intrépide, audacieux, entreprenant, et des plus renommés dans le parti, après cent combats, où il s'était, non sans gloire, mesuré avec Blaise de Montluc et d'autres insignes chefs catholiques[2], il fut tué enfin, les ar-

félicite chaleureusement de la sensation causée dans les Pays-Bas, par la *Relation* (par *Bossuet*) de sa *Conférence avec Claude*, édit. Versailles, t. XXXVII, p. 281. — Jacques *Winslow*, ayant lu l'*Exposition*, puis l'*Histoire des Variations*, était très-ébranlé déjà; la lecture de la *Relation*, par *Bossuet*, de sa *Conférence* avec *Claude*, le décida; et son abjuration entre les mains du prélat suivit de près. (*Ledieu*, *Mémoires*, *Fragments*, t. I, p. 231.)

[1] *De Thou*, Histoire universelle, liv. XXXIII, au commencement.

[2] Les divers combats où se signala *Symphorien* de Duras, dans le Bordelais, l'Agénais, le Périgord, le Quercy, le Rouergue, sont racontés, avec détail, par *de Thou*, Histoire universelle, liv. XXXIII.

mes à la main (le 12 mars 1563), sous les murs d'Orléans, ville tombée au pouvoir des insurgés, et qu'assiégeait l'armée royale, commandée par le duc de Guise[1]. *Jacques* et *Jean* de Durfort, fils de *Symphorien*, devaient, ainsi que lui, mourir calvinistes, après avoir porté, eux aussi, les armes pour cette cause[2]. Le père de Marie de Duras (*Gui-Aldonce*, fils de ce *Jacques* qui a été nommé tout à l'heure), fut, en 1665, treize années seulement avant l'action dont il s'agit ici, inhumé dans les caveaux du *prêche* établi par lui à Duras, et où, par son ordre, les restes de tous ses ancêtres (zélés catholiques) avaient été transportés, après qu'on les eut tirés de l'antique chapelle de Sainte-Madeleine de Duras, lieu (depuis des siècles) de la sépulture de ces vaillants, fidèles et pieux seigneurs[3]. Son épouse, Élisabeth de la Tour d'Auvergne (sœur de Turenne), devait, elle aussi, mourir calviniste[4]; c'était la mère de Mlle de Duras. Une sœur aînée de cette dernière (Isabelle de Durfort, comtesse de la Rochefoucauld de Roye) mérita, plus tard, par l'ardeur sans bornes de son zèle pour le

La place de *Caylus* ayant été réduite par ses troupes (1562), « *cent vingt prêtres*, qui s'y étaient réfugiés, *y furent massacrés*, sans pitié. » (*De Thou*, ibid.)

[1] *De Thou*, Histoire universelle, liv. XXXIV.

[2] *Jean* de Duras devait, en août 1572, lors du massacre de la Saint-Barthélemy, être épargné, par l'ordre de Charles IX. (*De Thou*, Histoire universelle, liv. LII.)

[3] Cartons du *Cabinet des titres*, aux *manuscrits* de la Biblioth. impér. *Documents* mss. sur les *Durfort*.

[4] Elle n'avait pu obtenir, après la révocation de l'édit de Nantes, fin octobre 1685, la permission de sortir du royaume; elle mourut, à Paris, un mois après, le 1er décembre 1685. (Le P. *Anselme*, Histoire généalogique des grands officiers de la couronne, t. IV, p. 539; et t. V, pp. 737 et suiv.)

calvinisme, d'être célébrée par les historiens de la Réforme. Elle avait empêché son mari d'abjurer, et devait, lorsqu'eut été révoqué l'édit de Nantes, sortir, avec lui, du royaume, y laissant des enfants très-jeunes, que les lois en vigueur lui défendaient d'emmener avec elle [1]; et l'on voit enfin à quel point étaient étroits les engagements de toute cette famille avec le parti.

Chagrin qu'avaient causé à Marie de Duras les *abjurations* de plusieurs de ses proches.

Marie de Duras avait longtemps été docile, en tout abandon, à de si puissantes influences. Personne n'ignorait combien l'abjuration de Turenne, son oncle (en 1668), celles, plus tard, de ses frères, le marquis de Duras, le comte de Lorge, le comte de Rosan, lui avaient causé de chagrin [2]. A dix années de là, cependant, et comme elle venait d'entrer dans sa trentième année [3], elle voulut connaître, et lut enfin cette *Exposition* tant vantée, à laquelle avaient cédé des proches affectionnés, dont la sincérité n'eût pu être mise en doute, non plus que les lumières. Étonnée, à son tour, saisie, et, sur beaucoup de points, désabusée déjà par ces pages si simples, si sincères, *trois articles* surtout, très-notables, à la vérité (les XIXe, XXe, XXIe, où il est parlé de la souveraine et irréfragable *autorité de l'Église,* dans le jugement des questions intéressant la foi, et de l'involontaire hommage rendu à ces doctrines par la Réforme elle-même), l'avaient arrêtée et sérieusement

[1] *Histoire de l'Édit de Nantes* [par Élie *Benoît*], 5 vol. in-4°. — *Saint-Simon,* édit. 1829, t. I, pp. 280, 458; t. III, p. 380; t. XII, p. 92. — *Dangeau, Journal,* t. I, pp. 280-311. — Mémoires du marquis *de Sourches,* 1836, t. II, p. 22.

[2] Oraison funèbre de Gui *de Durfort,* maréchal de France, prononcée le 17 novembre 1703, par l'abbé *Anselme.*

[3] *Marie* de Duras était née le 28 janvier 1648.

mise en peine. Émue, dès cet instant, en sa conscience, ébranlée dans la créance naguère héritée par elle des *Symphorien*, des *Jacques*, des *Jean*, des *Gui-Aldonce* de Duras, elle n'allait plus pouvoir demeurer, désormais, en quelque repos, dans des doctrines dont son esprit pénétrant et juste avait commencé déjà de se déprendre; et l'*Exposition* ayant, en elle aussi, causé comme une révolution, dont elle se sentait surprise, agitée au-delà de ce qu'on peut imaginer[1], l'illustre auteur de ce livre lui parut pouvoir, seul, dissiper des doutes qui la retenaient encore. L'*Exposition,* en effet, ayant, fort brièvement, dit les choses, des *explications,* des *preuves* devenaient désirables pour cet esprit vif, sagace et juste, très-capable de peser des raisons et de connaître de quel côté se trouvait le vrai. Une *discussion,* pour tout dire, un *débat,* en sa présence, entre les deux organes avoués du catholicisme et de la réforme, lui parurent nécessaires; se pouvant, après tout (pensa-t-elle), que la réforme fût en mesure d'opposer de satisfaisantes réponses aux idées qui, dans l'*Exposition,* l'avaient tant frappée. Bientôt, en effet, le pressant besoin de s'entretenir avec l'illustre auteur de cet ouvrage; l'impatient désir de le voir aux prises avec le ministre Claude (oracle, en France, de la réforme), étaient devenus l'unique préoccupation de cette conscience inquiète, de cette vive et clairvoyante intelligence[2]; heureuse pensée, inspiration providentielle, auxquelles la religion catholique allait être redevable de cette « *Conférence fameuse, dont l'Église,*

Marie de Dura demand qu'une *conféren* ait lieu, sa présen entre Bossuet Claude.

[1] *Gazette de France,* 26 mars 1678.
[2] *Gazette de France,* 26 mars 1678.

dont le monde ont retenti[1]; » puis d'un livre, trésor de lumière, de vérité, pour les catholiques, qu'il est merveilleusement propre à affermir dans leur sainte créance; ajoutons : pour tous les dissidents judicieux, sincères, qui y toucheront, comme du doigt, l'irrémédiable faible de la leur[2].

Mais quoi de plus providentiel, aussi, que cette rencontre, au même temps, de deux hommes tels que Bossuet et Claude, capables, plus que nuls autres de leurs contemporains, de trouver, sans préparation, de dire, de dire sur l'heure, de dire excellemment, tout ce qui se peut imaginer de plus fort pour la communion de chacun d'eux! Si, en effet, des doutes ont pu être proposés, sans trop d'injustice, sur l'étendue, sur la profondeur de l'érudition de Claude, sur sa familiarité avec les langues de l'Orient, sur la solidité de ses études; s'il a pu être permis de préférer à ses ouvrages ceux qu'avaient publiés, avant lui, le fameux Aubertin et d'autres encore [3], sa capacité, en revanche, l'élévation de son génie, sa pénétration, la netteté, la promptitude, la fécondité de son esprit étaient, sans contredit, reconnues des deux partis. Nul homme, enfin, Bayle le déclare, ne fut plus propre que Claude *à disputer sur-le-champ*[4].

Le ministre *Claude*, apprécié.

[1] Ainsi en parle l'abbé *Anselme*, dans l'Oraison funèbre du *maréchal de Lorge*, 17 novembre 1703.

[2] Lettre d'Antoine *Arnauld* à *Duvaucel*, 1er janvier 1683. — Lettre de Guillaume *de Néercassel* à *Bossuet*, 27 mars 1683.

[3] Richard *Simon*, *Nicole*, Antoine *Arnauld*, Thomas *du Fossé*, *du Four de Longuerue*, *Bayle* lui-même, et nombre d'autres, des deux communions, témoignèrent, dans leurs écrits, très-peu de confiance dans la profondeur et la solidité du savoir de *Claude*.

[4] *Bayle*, Dictionnaire critique, article : *Claude* (Jean). — « *Son*

Quant à Bossuet, que dire, qui ne soit pas notoire pour tous, sur « *ce grand maître dans l'art de combattre les hérésies* [1] ; » sur ce « docteur, *tout-puissant dans la dispute*, et à qui il était impossible d'échapper [2] ; » — « devant qui les plus fameux adversaires ne pouvaient tenir [3] ; » habile « à démêler, avec une facilité merveilleuse, les questions les plus embarrassées ; à en écarter ce qu'on y mêlait d'étranger ; présentant, uniquement, à l'esprit ce qu'il y a *d'essentiel*, et encore sous la forme la plus nette, la plus simple qui se pût imaginer [4] ? » Taisons les louanges que lui prodiguèrent ceux de sa communion. Du moins, voudra-t-on bien en croire les plus illustres réformés ; le docte évêque anglican Atterbury, confessant que « nul controversiste ne sut, mieux que M. Bossuet, prendre ses avantages sur ses adversaires, sans jamais leur en donner aucun sur lui [5] ; » le ministre réfugié Basnage, avouant, dans l'intimité, que, « de tous les controversistes, l'évêque de Meaux était le plus à redouter pour la réforme [6] ; » — Jacques *Spon*, écrivant si ingénument à l'abbé Nicaise : « M. de Condom est

Bossuet, apprécié comme controversi[ste]

esprit (dit le même critique) *lui tient lieu de toutes choses.* Il le fait paraître plus savant que cent autres, *qui ont plus lu que lui, et qui sont plus profonds et plus universels.* » (*Bayle*, Lettre à son frère, 26 novembre 1678.)

[1] Ainsi parla de lui l'évêque de Saintes, Guillaume du Plessis Gesté de la Brunetière, dans l'*Approbation* du livre de l'abbé *de Cordemoy : Éternité des peines de l'enfer*, 1697, in-12.

[2] *Saurin* (Joseph), Éloge de M. l'évesque de Meaux. (*Journal des Savants*, 8 septembre 1704, pp. 566, 567.)

[3] Éloge de Bossuet, par l'abbé de Choisy, 2 août 1704.

[4] Éloge de M. l'évesque de Meaux, par *Saurin*, déjà cité.

[5] *Atterbury*, évêque de Rochester, Lettre à *Thiriot*. (*Chaufepié*, Dictionnaire, article : *Atterbury*, remarque F F F.)

Nouveaux Mémoires d'histoire, de politique, de littérature, par l'abbé *d'Artigny* ; Paris, 1749, in-12, t. I, p. 166, note.

notre plus dangereux ennemi[1] » ; *ennemi* dangereux, en effet, par son savoir, sa dialectique, son éloquence; car c'est ce que voulut dire ce docte calviniste, si notoirement rempli pour le prélat de sympathie et de respect [2].

Comment fut ménagée la *conférence*. Restait de ménager, entre l'évêque de Condom et le ministre, la *Conférence* souhaitée par Marie de Duras. Deux amis de Bossuet, le duc, la duchesse de Richelieu, dont le zèle ardent à presser les dissidents de *se réunir*, dont l'infatigable application à leur en offrir les moyens nous ont été attestés par tous les contemporains [3], avaient trouvé le pontife dans les dispositions les plus favorables, et tout prêt, en un mot, pour l'entretien désiré; le sage évêque n'ayant mis d'autre condition à la *conférence* projetée, sinon que, dans des *entrevues préalables* avec Marie de Duras, il aurait reconnu clairement la nécessité de la rencontre que cette dame témoignait souhaiter si fort [4]. L'intérêt, très-manifeste, de la foi fut toujours, en effet, l'unique règle de cet homme si véritablement grand; et celui qui, ayant composé

[1] Lettre de Jacques *Spon* à *Nicaise*, 11 avril 1681. (Correspondance de *Nicaise*, *mss.* de la Biblioth. impér.)

[2] *Spon* déférait extrêmement aux lumières de *Bossuet* en érudition, en littérature. (*Bossuet,* édit. Versailles, t. XXXVII, pp. 199 et suiv.; 210, 211, 225.)

[3] Œuvres de Louis XIV, édit. *Grimoard*, 1806, in-8°, t. V, p. 494. — *Gazette de France*, 3 septembre 1672. — Oraison funèbre de la duchesse de *Richelieu*, prononcée le 14 juillet 1684, à Paris, par le curé de Saint-Symphorien; Paris, 1684, in-4°.

[4] Deux entretiens eurent lieu, *avant la Conférence*, entre l'évêque de Condom et *Marie* de Duras : le premier, à l'hôtel de Roye, le 28 février; le deuxième, le 1er mars (le matin), au doyenné de Saint Thomas du Louvre, dans l'appartement de Bossuet. (Bossuet, *Relation de la Conférence,* 1re partie, *Préparation à la Conférence.*)

e livres, n'en publia pas un seul pour la vaine érile satisfaction de faire acte d'auteur [1], eût-il nsentir à se prêter, sans l'opportunité la plus ıte, sans le besoin le plus pressant, à la grave lélicate démarche que l'on attendait ici de lui? amais, au demeurant, ne s'était, plus que Bos- montré favorable à la voie des *conférences*; et ırs il la préféra, de beaucoup, à celle des ou- s de controverse. « Par les écrits (disait-il), ı'avance; au lieu que la vive voix tranche tout Rien ne peut suppléer à ce que fait la pré- , la vive voix, le discours animé [2]. » « *On n'é- e pas à un discours qui vous presse et vous ramène é vous* au point de la question [3]. »

La voie des *conférences orales* préférée par Bossuet aux autres formes de la *controverse.*

ssuet avait, dans deux *entretiens* particuliers Marie de Duras, reconnu opportune et néces- la *conférence* souhaitée par cette dame. Mais lifficulté s'éleva du côté du prêche, après même laude eut consenti à entrer en dispute; les trois s ministres de Charenton (Adrien Daillé; e *Allix;* Samuel *de Langle;* et les *Anciens* du stoire, avec eux), ayant, inopinément, énergi- ent résisté à la proposition de Marie de Duras. tte demoiselle (alléguèrent-ils) est déjà, en œur, fermement décidée à nous quitter, quoi puisse advenir de la rencontre recherchée ainsi lle, entre M. Claude et l'évêque de Condom; rte que, si une *conférence* de quelqu'un des

Dissentiment très-vifs, (en 1678), entre les ministres protestants.

[1] *lieu,* Mémoires, t. I, p. 153; — et *Journal,* t. II, p. 224.
[2] *ssuet,* 1er écrit sur les *Maximes des saints,* § 5, édit. Ver- t. XXVIII, p. 396.
[3] *ssuet,* Remarque sur la *Réponse* de *Fénelon* à sa *Relation étisme,* article 9, n° 42.

nôtres avec le prélat a précédé cette défection, résolue déjà par avance, les gazetiers ne manqueront pas d'exalter avec bruit l'abjuration d'une personne si considérable, et de représenter cette action comme le triomphe du catholicisme et un mortifiant échec pour la réforme. » Ainsi du moins le consistoire expliqua-t-il la défense intimée à Claude d'en venir à la rencontre promise [1]. Mais la cause véritable de ce manquement de parole était, disons-le, dans de vifs dissentiments, notoires jusqu'au scandale, et qui firent grand bruit, en ce moment-là même (février, mars 1678), entre les indépendants du parti calviniste et les chefs de leur communion; ces derniers étant désireux ardemment d'y conserver, tout au moins, quelque apparence de hiérarchie, d'union, d'entente, de discipline et de bon ordre. Les ministres Pajon, Lenfant, leurs adhérents, en assez grand nombre, fougueux promoteurs de ces résistances, cités, mandés, repris, censurés, condamnés, pour s'être acharnés, malgré de sévères et solennelles défenses, à débiter, en tous lieux, les doctrines les plus téméraires, donnèrent occasion à tout ce mouvement; bravant, avec éclat, les condamnations prononcées contre eux par vingt synodes; répandant de violents écrits, des diatribes amères, d'insolentes *lettres* à Claude; « car, *après tout* (s'écriaient-ils, apostrophant les ministres, qui les avaient mandés à leur barre, pour leur imposer silence), *après tout, la foi*

[1] *Bossuet*, Relation de sa *Conférence avec M. Claude*, 1re partie, édit. Versailles, t. XXIII, p. 269. — *Claude, Réponse au livre de M. l'évêque de Meaux*, 1683, in-8°, 2e partie, pp. 253 et suiv., p. 393.—*Préface* des *OEuvres posthumes de M. Claude;* Amsterdam, 1688, in-8°, t. I.

ne doit pas être forcée; nous n'avons point de domination sur la créance les uns des autres, pour leur imposer la nécessité de croire autre chose que ce qu'ils pensent voir dans la parole de Dieu. NOUS SOUTENONS CETTE DOCTRINE, TOUS LES JOURS, *contre* L'ÉGLISE ROMAINE; *et si cela n'est pas véritable, nous aurions dû, donc, nous soumettre à toutes les décisions de cette Église*[1]! » L'argument, à vrai dire, était embarrassant pour des ministres *réformés;* et aussi ne voit-on pas que Claude ait tenté d'y répondre. Ainsi, coïncidence étrange! au temps même où, à Charenton, en plein consistoire, les collègues récalcitrants de Claude professèrent, avec tant d'assurance et d'audace, des doctrines si anarchiques, ce ministre, ainsi contredit par les siens, se voyait *semons,* par les catholiques, de *rendre raison de sa foi;* de défendre (et contre qui?), son Église, divisée comme on vient de le voir, et en proie à une perturbation, où elle sembla se devoir engloutir! — La *défense de conférer*, trop bien expliquée, désormais, par ce qui vient d'être dit, devait, néanmoins, être levée bientôt; le bruit qui se répandit, de ce refus, et *d'une parole donnée,* puis *retirée*, menaçant le parti du *Prêche* de plus de confusion encore que ne pourrait jamais lui en causer la défaite de l'un de ses pasteurs. Claude, d'ailleurs, « *cet invincible Achille,* » comme l'avaient surnommé les siens [2], pouvait-il manquer (se dirent-ils) de vaincre, ou, tout au moins, de paraître avoir vaincu;

La *confé[rence]* consen[tie] (après [...] hésitatio[n]) par ceu[x du] prêch[e]

[1] *Chaufepié*, Dictionnaire, article : *Lenfant;* et article : *Pajon,* Remarques D. E. K. On était, en *février* et *mars* 1678, au plus vif de ces violents et notoires démêlés des ministres calvinistes de France, entre eux.

[2] *Bossuet,* 3e *Avertissement aux protestants,* n° 25.

tant était grande la subtilité de son esprit; tant, aussi, avait été irrésistible toujours et fascinant le prestigieux ascendant de sa parole!

Des deux *relations*, résulte que la victoire demeura à l'Église catholique.

La réforme toutefois y allait être trompée; nulle victoire jamais n'ayant été plus avérée que celle remportée, ce jour-là, par Bossuet, ou, mieux, par la vérité, qui sembla avoir, elle-même, en cette solennelle rencontre, combattu, vaincu, sous les traits et par la puissante parole du grand évêque. Que l'on n'en croie, je le veux, sur l'issue de ce mémorable combat, ni l'Église catholique, qui ne cessera à jamais de s'en prévaloir comme de l'un de ses plus éclatants triomphes; ni le parti dissident, qui, se bornant à prétendre que le dénouement était demeuré indécis, osa même dire, par l'organe de Bayle, « qu'il en était allé, de cette affaire, comme de la *bataille de Seneff, où chaque parti soutenait avoir eu l'avantage*[1]. » Des *Relations* de cette dispute si fameuse, rédigées aussitôt après *l'action,* par les deux illustres combattants, sont venues jusqu'à nous; et tout dissident de bonne foi qui, avec attention, sans parti pris, les voudra lire, ne saurait, si, en toute sincérité, il cherche le vrai, se défendre de rendre les armes, lui aussi, faisant, à son tour, ce que fit Marie de Duras, après qu'elle eut vu aux mains, qu'elle eut, intelligente, sincère, avide de vérité, ouï, *en particulier*, *en public, les deux docteurs*. Ils avaient, l'un et l'autre, fait des prodiges, il est juste de le dire; l'inimaginable subtilité de Claude qui, en cette rencontre, parut se surpasser lui-même, ayant su rendre spécieuse, par

Claude fit preuve d'une subtilité merveilleuse.

[1] *Bayle,* Nouvelles Lettres critiques sur l'*Histoire du calvinisme,* lettre 3ᵉ, nº 6.

instants, une cause si faible, si désespérée [1]. Cinq ou six zélés calvinistes, les uns proches parents, les autres amis intimes des Duras, témoins passionnés du combat [2], avaient, à diverses reprises, échangé de joyeux et triomphants regards, croyant bien assurée la victoire de Claude qui, insaisissable Protée, fit, parfois, sa cause bonne, aux yeux de ceux-là, du moins, dont les sentiments étaient conformes aux siens [3].

Deux vérit établies par Bossu

Mais Bossuet, parlant à son tour, avait, avec une force souveraine, « donné sa charge dans le plus fort du doute [4]; » et on allait voir, comme l'a si bien dit Pascal, « *la vérité naître de la dispute* [5]. » « Toute secte (Bossuet, en commençant, le déclara, et il l'allait établir sans réplique), *toute secte qui ne montre pas sa succession, depuis l'origine du monde, ne saurait être de Dieu* [6]. » Après quoi, il fit apparaître à tous les yeux l'Église catholique, remontant, par ses

Claude, réduit au silenc

[1] *Bossuet, Avertissement*, en tête de sa *Relation de la Conférence*, édit. Versailles, t. XXIII, p. 240. — La *Relation* même, pp. 293, 307, 322.

[2] Assistaient à la *Conférence :* 1° *Marie* de Duras; — 2° une sœur (*son aînée de quatorze ans*), *Isabelle* de Duras, comtesse de Roye; — 3° *Isabelle* de Roye, fille de la précédente, bien jeune encore alors, morte, en 1744, abbesse de Saint-Pierre de Reims (Oraison funèbre de cette abbesse, par l'abbé *de Saulx*, chanoine de Reims, 1744, in-4°); — 4° le marquis *de Miremont*, parent des Duras; — 5° M. *Cotton*, alors religionnaire, ami intime des Duras, qui devait abjurer en 1685; — 6° la maréchale *de Lorge*, née *Frémont*, catholique, mariée au maréchal, le 19 mars 1676, et, ainsi, *belle-sœur* de *Marie de Duras* et de la comtesse de Roye. (*Relation* du ministre *Claude*.)

[3] *Relation* de *Bossuet*, édit. Versailles, t. XXIII, p. 293.

[4] *Montaigne*, Essais, liv. II, chap. 10.

[5] *Pascal, Pensées*, 1re partie, art. 9, n° 34.

[6] *Bossuet*, Discours sur l'histoire universelle, 2e part., chap. XXXI.

origines, à la naissance du monde, assurée de ne prendre fin qu'avec lui; *visible,* de plus, *visible* toujours, sans interruption, brillant, sans éclipse, assistée, sans cesse, d'instant en instant, par celui-là même qui lui donna l'être, soutenue à jamais par sa main puissante, contre tous les assaillants qui, éternellement, se viendront, comme leurs devanciers, briser contre cette pierre; — toujours donc, et Dieu, par elle, Dieu avec elle, sans hésiter, sans varier, sans, un seul instant, défaillir, enseignant toute vérité, par la bouche de ses pasteurs, en possession, de siècle en siècle, de se succéder, d'enseigner, sans que leur ministère puisse, un seul instant, être contesté, ni leur *suite* être *interrompue* jamais. « *Il y a,* pour tout dire, *une vraie Église, à laquelle on se doit soumettre,* » *première vérité*, que Bossuet a fait resplendir aux yeux les plus fermés. Après quoi, une vérité, encore, sera mise en tout son jour : à savoir que « l'*Église calviniste ne peut pas être cette vraie Église*, puisqu'elle souffre, puisqu'elle veut qu'après elle, et lorsqu'elle a prononcé une définition, il soit permis d'examiner encore; le plus ignorant étant (déclare-t-elle), en droit de le faire, et d'entendre, à sa manière, les livres saints; » d'où, manifestement, il doit suivre qu' « *autant il y a de têtes*, *autant y aura-t-il d'Églises;* » nul d'ailleurs n'étant tenu, dans la réforme, de croire au caractère divin des saints livres, qu'après *un examen individuel et libre* qu'il en aura fait lui-même; car, avant d'avoir fait cette étude, « *il ne sait* (ô prodige!), *si l'Évangile est une vérité*, *ou une fable; si Jésus-Christ est un trompeur, ou le docteur de la vérité!* » Bossuet, avec la plus irrésistible évidence, avait démontré toutes ces

choses, dont Claude se vit contraint de demeurer d'accord. Il le devait, après cela, invinciblement établir, dans la fidèle *Relation* qu'il écrivit, aussitôt, d'une dispute si digne de mémoire[1].

Les suites de cette *conférence* ne sont ignorées de personne; l'*abjuration* de Marie de Duras ayant eu lieu, à cinq semaines de là (22 mars 1678), dans l'église des *Pères de la doctrine chrétienne*[2], entre les mains de Bossuet, dont elle couronna dignement le zèle et récompensa les efforts. Le prélat, de telles conjonctures l'inspirant, toucha profondément, par

Abjuratio Marie de Dur 22 mars 1(

[1] *Relation* de Bossuet, édit. Versailles, t. XXIII, pp. 268, 311, 312, 313. « De peur qu'on ne dise que M. Claude, peut-être, a pris un mauvais tour, par lequel il se sera engagé dans des inconvénients, je soutiens que... *tout ministre, tout docteur, tout homme vivant, succombera de la même sorte à de pareils arguments.* » (*Bossuet, Avertissement*, en tête de la *Relation* de sa *Conférence avec M. Claude*, édit. Versailles, t. XXIII, p. 241.) Bossuet écrivit, au *grand Condé*, en lui envoyant sa *Relation* : « *L'engagement où j'entre, par ces paroles* [de mon *Avertissement*], *n'est pas téméraire.* » (Lettre *inédite* de *Bossuet*, 30 octobre 1682.) — « Je voudrais (disait le prélat) qu'on pût pousser les adversaires à *conférer* avec nous. Je suis certain que, avec la grâce de Dieu, je les confondrais [sur la matière de l'Église], et que, en peu d'heures, je ferais paraître le défaut inévitable de leur cause. » (Lettre de *Bossuet* à *Brueys*, 2 décembre 1683.) Mais le souvenir du rude échec subi par Claude faisait peur. Le ministre Élie *Benoît*, et d'autres, par leurs écrits, persuadèrent à leurs confrères de ne plus entendre à des demandes de *Conférences*. *Claude* lui-même, provoqué par *Cotherel*, ministre converti (qui avait, dans une *Conférence*, triomphé de l'illustre ministre Pierre *du Bosc*), se refusa à entrer en lice avec lui. — Aussi *Cotherel* publia-t-il, à Rouen (en 1680), un petit volume in-4°, intitulé : « *Relation véritable du deffi qui a esté fait au sieur Claude* (ministre de Charenton), *de prouver, par l'Écriture et les Pères, la vérité de sa religion, et la fausseté de la religion catholique, apostolique et romaine,* AVEC LE REFUS QU'IL A FAIT D'Y RÉPONDRE ; » Rouen, 1680, in-4°.

[2] *Gazette de France*, 26 mars 1678.

ses pathétiques paroles, une nombreuse assistance, l'élite de la cour. Mais combien surtout était émue la néophyte! Entendant le grand évêque la féliciter avec effusion de « son retour à cette foi que ses pères avaient quittée, » eût-elle pu se ressouvenir, sans douleur, de *Symphorien,* le premier huguenot des Duras; — de *Jacques;* — de *Jean;* — de *Gui Aldonce,* trop dociles à le suivre dans les voies d'erreur, de rébellion, où, entraîné par Condé, il s'était allé perdre? Et le moyen, après que la vérité eut enfin lui à ses yeux, avec tant d'éclat, que l'insigne *nouvelle catholique* refusât d'en croire l'éloquent pontife, l'exhortant « à ne se pas supposer, désormais, plus capable que l'Église, plus éclairée que l'Église; à recevoir de cette Église, et d'elle seule, sans, ensuite, examiner, ni hésiter jamais, le vrai sens des livres sacrés [1]? »

CHAPITRE VII.

Bossuet continue d'écrire en vue de la *réunion* des religionnaires. — Son *Traité de la communion sous les deux espèces.* — Écrits de deux ministres contre cet ouvrage. — Bossuet y répond par son livre : *la Tradition défendue, etc.*

Traité de la *communion sous les deux espèces.* Occasion de ce livre.

Le *Traité de la communion sous les deux espèces,* mis par Bossuet en lumière au mois de septembre 1682 (en même temps que la *Relation* de sa *Conférence avec Claude*), appartient, ainsi que ce dernier écrit, et aussi comme l'*Exposition* (publiée onze années auparavant), à ce grand dessein de la *Réunion des reli-*

[1] *Bossuet, Relation,* édit. Versailles, t. XXIII, p. 332.

sionnaires, par les voies pacifiques de l'instruction et de l'étude, embrassé par le prélat avec l'ardeur, et continué avec la suite qu'on a vues. L'usage le plus ordinairement pratiqué, aux premiers siècles de l'Église, en administrant aux fidèles le sacrement de l'Eucharistie, de le leur offrir, tout ensemble, *sous les espèces du pain, et sous celles du vin* [1], donna lieu, on ne saurait en être surpris, à de fréquents, à de fâcheux accidents; y ayant, en effet, une difficulté extrême à ce que le calice, surtout dans les jours de fête, circulât au milieu des foules indiscrètement empressées, présenté successivement à un nombre infini de communiants, sans que le sang de Jésus-Christ vînt parfois à se répandre [2]. Aussi y avait-on pourvu, avec le temps, en n'administrant plus la communion aux fidèles que *sous les espèces du pain seulement;* et il ne se trouvera pas qu'ils eussent résisté à une innovation, de *simple discipline*, et dont ils connaissaient les motifs si sages; jusqu'à ce que Jean Hus, au commencement du quinzième siècle, eut élevé, contre cette pratique, des réclamations dont le concile de Constance fit justice dans sa session du 15 juin 1415 [3]. Le remuant Karolstadt (André Bodenstein), disciple insoumis, auxiliaire incommode de Luther, s'en étant, au milieu du siècle suivant, voulu faire, à son tour, un grief contre le catholicisme, et ayant, de son chef, entrepris de rétablir dans les églises *l'usage de la coupe,* les risées qu'en fit Luther, avec grand bruit,

[1] La *Perpétuité de la foi, sur le sacrement de l'Eucharistie* [continuée par *Renaudot*], t. V, 1713, in-4°, pp. 546 et suiv.

[2] *Bossuet, Exposition,* § 17. — *Bossuet, Défense de la tradition de la communion sous une espèce,* 2e part., chap. I.

[3] Concilium Constantiense, sess. XIII (15 jun. 1415). Coll. *Labbe,* t. XII, col. 100.

et les notoires dédains du quinteux maître pour « *cet ignorant qui* (s'écriait-il) *met ainsi la réformation dans des* CHOSES DE NÉANT[1] », furent, proprement, le cri de conscience de tout le parti, bien assuré, au fond, qu'il ne manque rien au sacrement de l'Eucharistie, donné *sous l'une seulement des deux espèces*. Et, à la vérité, les exemples de la communion, administrée ainsi, dans les temps les plus purs de l'Église, aux malades, aux enfants, à ceux qui ne pouvaient boire de vin, que dis-je, reçue en cette même forme par Sérapion, par un saint Ambroise mourant, par Satyre, son frère aîné, par sainte Gorgonie, par des martyrs, des prisonniers, des solitaires, se pressent dans les annales des premiers siècles[2]. Mais qu'est-ce encore? Le *pain,* dans la Cène des réformés, le *pain, seul,* pour l'ordinaire, étant présenté à ceux des leurs qui ne pouvaient boire de vin, sans que nul jamais, parmi eux, se fût avisé qu'il manquait, ici, quelque chose à l'*essence du sacrement*[3], qui ne voit que leurs réclamations, aujourd'hui, sur ce point, étaient une pure chicane, digne, véritablement, du mépris avec lequel nous avons entendu Luther s'en railler tout à l'heure? On devait toutefois, dans le parti, revenir à

[1] Martini *Lutheri,* Epist. LVI ad Gasp. Cuttolium [ou Gustolium], t. II, cité par *Bossuet, Histoire des Variations,* liv. II, n° 10.

[2] *Bossuet,* Traité de la Communion sous les deux espèces. — Le même, *Lettre pastorale aux nouveaux convertis,* 24 mars 1686. — *Renaudot, Perpétuité de la foi sur l'Eucharistie,* 1713, in-4°, t. V, p. 546.

[3] *Discipline des Églises réformées,* chap. XII, titre : *De la Cène,* art. 7. — *Bossuet, Exposition,* § 17. — Le même, *Traité* de la Communion sous les deux espèces, 2e part., n° 3, édit. Versailles, t. XXIII, p. 535. — Le cardinal de Richelieu avait, *le premier,* dans ses écrits de controverse, opposé aux réformés cet argument, qui demeura sans réponse.

es idées de Karolstadt, au temps où la *réunion* fut echerchée par les catholiques, avec l'empressement ue nous avons fait connaître. Remarquant que dans a réforme, à cette heure, il ne se parlait plus de la *ustification,* ni de tant d'autres matières, d'une sé-ieuse importance, dont les dissidents, longtemps, vaient fait tant de bruit; et qu'enfin le *rétablisse-nent de la coupe* était en tous lieux le cri de guerre, Bossuet n'en revenait pas. « *Il semblerait*, s'écria--il, *que tout le christianisme consiste à recevoir* les DEUX ESPÈCES *du Saint-Sacrement! On ne parle plus, présentement, que de cette raison de rupture; et nous ntendons dire, de tous côtés, qu'on pourrait s'accom-noder sur tout le reste*[1] ! » Les écrivains de la réforme, eprésentant, à l'envi, comme *incomplet*, le *sacrement* administré, en la forme pratiquée, sans difficulté, lepuis tant de siècles; d'amères plaintes sur le *re-tranchement de la coupe* sortaient de toutes les bou-ches; des religionnaires venus à Bossuet pour se faire instruire lui témoignèrent avoir des scrupules sur ce sujet[2]; et un point, de si médiocre importance, pa-raissant être, désormais, le principal obstacle à la *réunion*[3], » Bossuet avait senti qu'il n'était plus per-mis de se taire. De là son *Traité de la communion sous les deux espèces*[4], que devait fortifier notablement un autre livre, composé par lui, peu après, et dont nous

[1] Bossuet, *Avertissement* de la *Tradition défendue, sur la ma-tière de la communion sous les deux espèces,* édit. Versailles, t. XXIV, init.

[2] *Ledieu, Mémoires,* t. I, p. 176.

[3] « Inter præcipuas, discedendi à Romanæ Ecclesiæ placitis, causas, fuit *usus sacri calicis, populo christiano interdictus.* » *Acta Eruditorum*; Lipsiæ, anno 1683, pp. 230 et seq.)

[4] *Ledieu, Mémoires,* t. I, p. 176.

Idée du *Traité de la communion sous les deux espèces.*

parlerons tout à l'heure. — Dans l'impuissance où l'on est de déterminer, avec précision, *par le seul texte des évangiles*, ce qui véritablement est *essentiel* à la communion eucharistique, la *tradition*, l'*autorité de l'Église*, devenaient, évidemment, la souveraine et unique règle à laquelle il convînt ici de déférer. Or, qui pourra nier que « *la liberté d'user indifféremment, ou* D'UNE SEULE DES DEUX ESPÈCES, OU DES DEUX ENSEMBLE, » fût clairement attestée « par la constante pratique de tous les siècles, à remonter jusqu'à l'origine du christianisme ? » Bossuet ayant, dans son premier *Traité,* établi ces deux propositions, par les faits les plus avérés, par les raisonnements les plus décisifs, on eût pu croire, ce semble, qu'il ne restait plus qu'à se rendre. Mais le moyen, pour la réforme, de se déprendre si vite de ce frivole et spécieux grief, que le commun de ses adhérents tenait pour considérable, et où les habiles du parti se flattèrent d'avoir trouvé une inépuisable source de difficultés et de chicanes? Aussi plusieurs d'entre eux répondirent-ils, diligemment, au livre de la *communion sous les deux espèces;* et si nous nous bornons à mentionner, ici, Matthieu de Larroque et Aubert de Versé, auteurs des deux premiers ouvrages opposés par les dissidents à ce *Traité*[1], c'est

Deux ministres écrivent contre le *Traité de la communion sous les deux espèces.*

[1] *Réponse canonique* au livre de M. l'évêque de Meaux (*De la Communion sous les deux espèces*), 1683, in-12, 319 pages [par Matthieu *de Larroque*]. — *Bayle,* Nouvelles de la république des lettres, année 1684, mars, art. 5. — Le même, *Dictionnaire critique,* art.: *Larroque* (Matthieu *de*). — *Barbier*, Dictionnaire des ouvrages anonymes, dernière édit., t. III, nº 16,403. — *Summa Vitæ Matthæi Larroquani* [auctore *Daniele Larroquano*, ejus filio], en tête des *Adversaria sacra* de Matthieu *de Larroque* : Lugduni Batav., 1688, in-12. — Réponse (anonyme) au Traité de M. l'évêque de Meaux (*De la Communion sous les deux espèces*)

que l'évêque de Condom, au commencement, n'avait connu que ces deux attaques dirigées contre son livre; et le *deuxième Traité* du prélat, sur *la même matière*, ne fut entrepris que pour y répondre. C'était ici, du reste, un second chef-d'œuvre, une démonstration irréfutable de la sincérité avec laquelle avait été écrit le premier, qu'il complète, et qu'il semble surpasser encore. La *tradition* (l'auteur le déclare et le prouve), la *tradition* est l'autorité souveraine, en ce qui regarde l'administration de la communion, soit *sous deux espèces*, soit *sous une seule*. Le prélat, après qu'il eut solidement établi ce *premier point*, venait diligemment au *second*. Dans l'Église catholique (nous dit-il), au temps où la *communion sous deux espèces* était l'ordinaire pratique du plus grand nombre, toujours néanmoins on vit des *saints*, des *martyrs* communier *sous une seule*, sans que nul jamais s'avisât de dire, ou de penser qu'il manquait quelque chose au sacrement reçu en cette sorte; et le prélat, par mille faits sans réplique, prouva ce qu'il venait d'avancer en termes si exprès. C'est, en peu de mots, le fond de ce docte, solide, intéressant ouvrage, trésor d'érudition, inestimable pour ceux qui aiment à interroger les premiers temps de l'Église, et sont curieux d'en démêler les antiquités. Grâces, en un mot, soient rendues aux deux *docteurs* dissidents, dont les *réponses* au premier *Traité*, « toutes deux de bonne main » (Bossuet le reconnut), « toutes deux vives, toutes deux savantes » (le prélat leur donne encore cette louange), lui avaient paru mériter ces nouveaux et signalés

La *tradition* défendue relativement à la *communion sous les deux espèces*.

Cologne, 1683, in-12, de 296 pages. [L'auteur était *Aubert de Versé*.] (Bayle, Lettre à son frère aîné, 9 janvier 1684.)

efforts de son zèle, de son savoir, de son éloquence[1]! Ce livre devait, chose regrettable, ne voir le jour qu'un demi-siècle après la mort de son auteur[2]. On ne saurait même décider si le prélat avait pu trouver le temps de rédiger une *troisième partie*, annoncée expressément par sa *préface*, et où il s'était promis d'établir invinciblement que « la doctrine de l'Église catholique, tant en ce qui touche la communion *sous une seule espèce*, que *sur toute l'Eucharistie*, ne pourrait être contestée ; » qu'en un mot, « la tradition de cette Église est parfaitement conforme à l'Écriture[3]. »

[1] *Bossuet*, *Avertissement* de sa *Défense de la tradition sur la communion sous une espèce*, édit. Versailles, t. XXIV, p. 5.

[2] En 1753, dans les *OEuvres posthumes* de *Bossuet*, que publia, en trois volumes in-4°, l'abbé *le Roi* (Charles-François). — Cette *Défense* étant demeurée *inédite*, pendant la vie de Bossuet, et même inachevée peut-être, Daniel *de Larroque* put, en 1688, dire, en parlant de la *Réponse* faite par son père au premier ouvrage du prélat : «Matthæus Larroquanus... testium copiâ ingenti *præsulem obruit*... ut nihil responsi unquàm gesserit strenuus ille Romanæ miles Ecclesiæ. » (*Summa Vitæ* Matthæi *Larroquani*, auctore Daniele *Larroquano*, in capite libri : Matthæi *Larroquani Adversariorum sacrorum* libri tres ; Lugduni Batav., 1688, in-12.)

[3] Bossuet avait, apparemment, achevé l'ouvrage. « Notre *Réponse* [aux écrits contre le *Traité de la Communion*, etc.] *est toute prête, il y a longtemps* » (écrivit-il, en 1700). *Première Instruction pastorale, sur les promesses de l'Église*, 30 avril 1700, §§ 39, 40 et suiv., édit. Versailles, t. XXII, p. 435. — *Ledieu*, t. II, p. 30. — Le prélat eût fort souhaité, néanmoins, que le saint-siége accordât le rétablissement de la coupe, « *qui pourrait* (écrivit-il) *beaucoup faciliter le retour de l'Angleterre et de l'Allemagne.* » *Bossuet*, Lettre, du 12 août 1685, à *Mabillon*, qui était à Rome, et que l'évêque de Meaux excitait à agir dans cette vue. (Édit. Versailles, t. XXXVII, p. 306.) — Les religionnaires du prêche de Charenton, le jour de Pâques 1685, à la sortie de leur église, « témoignèrent, presque tous, être disposés à la *réunion*, *pourvu qu'on leur permît la communion sous les deux espèces.* » (*Rapport* [*manuscrit*] du célèbre commissaire *La Mare*, au lieutenant de

CHAPITRE VIII.

toire critique du Vieux Testament, par Richard Simon. — Bossuet, après cture des tables de ce livre (*imprimé déjà*), en arrête la *publication.* - L'ouvrage est *soumis* à l'*examen* de Bossuet et de plusieurs docteurs e Sorbonne.— La *suppression* du livre, la *destruction* des exemplaires, ont ordonnées par un arrêt du Conseil. — L'appréciation de l'*Histoire ritique,* par les savants, catholiques et protestants, fut conforme à celle e Bossuet. — Excellent vouloir de Bossuet à l'égard de R. Simon. — *Révision* de l'*Histoire critique,* par l'évêque de Condom et Renaudot, en résence de l'auteur. — Une édition, *corrigée,* de ce livre, qu'avait souaitée et aidé à préparer Bossuet, ne fut pas autorisée. Efforts bieneillants du prélat et de Renaudot en faveur de Richard Simon.

La suppression d'un ouvrage de Richard Simon '*Histoire critique du vieux Testament*) est de ce ême temps. Bossuet y eut une grande part ; les déils, ici, importent trop pour qu'on se puisse content du peu qu'en a dit, en passant, le cardinal de usset[1], et de ce que rapportèrent, sur cela, quelques rivains contemporains, les uns mal informés[2], les itres injustes, par passion, ou de parti pris[3]. Comme 1 allait, en avril 1678, achever l'impression de ce re, entreprise avec un mystère dont s'inquiéta, on sans sujet, le chancelier Letellier, les *tables des atières,* la *préface*, furent, par l'ordre de ce ministe, portées en hâte à l'évêque *ancien* de Condom,

Histoire du Vieux Testament, par R. Simon.

Étonnement de Bossuet, à la lecture des *Tables des matières*

lice *la Reynie.* Biblioth. impér., *mss.*, supplément français, '791 [5].

[1] Histoire de Bossuet, par le cardinal de Bausset, liv. XII, n° 22.

[2] *Bossuet*, en 1700, le 1er juin, lorsqu'il parla de cette affaire à *dieu*, se souvenait mal des faits; — ou cet abbé ne les reproisit pas conformément à ce que lui en avait dit le prélat. (*Leieu*, Journal, 31 mai 1700, t. II, pp. 40, 41.)

[3] Richard *Simon*, lui-même. — *Bruzen de la Martinière,* Éloge : R. *Simon,* son oncle.

supplié d'en dire, au plus tôt, son avis[1]. Avec quel étonnement le prélat, en les parcourant, y remarqua, en assez grand nombre, des *sommaires* tels que celui-ci : « *Moïse ne peut être l'auteur de tout ce qui se trouve dans les livres qui portent son nom*[2]. » Très-peiné déjà ; continuant, toutefois, de lire, avec un redoublement d'attention, de surprise, de déplaisir, la *préface*, et le reste des *indices*, trop manifestement rédigés dans le même esprit, qui était celui du livre[3], le prélat eut bientôt reconnu que *Josué*, *Samuel*, *Jérémie*, *Daniel*, sans parler des autres, étaient, aussi bien que Moïse, dépossédés, par le hardi *critique*, des livres publiés, révérés depuis tant de siècles, sous leurs noms. Nul d'entre eux ne s'en était pu sauver ; Esdras, à en croire R. Simon, ayant, lui seul, tout fait, après qu'eurent péri les livres originaux, au temps où la Judée fut en proie aux rois de Babylone. Là, en un mot, allait être proposé au monde, pour fondamentale vérité, ce que Pascal appelle la *Fable d'Esdras*, ce qu'il avait, d'avance, stigmatisé par de fortes

[1] Mémoire de *la Reynie*, lieutenant de police, adressé à Bossuet, en octobre 1702, sur ce qui s'était fait, en 1678, contre l'*Histoire critique du Vieux Testament*. Il fut rédigé, d'après des *notes*, *actes* et *lettres*, recueillis, en 1678, par *la Reynie lui-même*. (Œuvres de *Bossuet*, édit. de dom *Déforis*, in-4°, t. X, pp. 506 et suiv.)

[2] « *Jusqu'ici, personne ne s'est avisé de dire que le Pentateuque ne soit pas de Moïse,* » disait, en 1672, *du Bois de la Cour*, dans son *Discours sur les preuves des livres de Moïse* [achevé d'imprimer le 15 juin 1672, et publié à la suite de son *Discours sur les Pensées de Pascal*, 1672, in-12 ; de la page 136 à la page 214].

[3] « Les *Indices*, ou *Tables des matières*, sont *l'âme des livres*, » disait David Ancillon, ministre de l'Église calviniste de Metz. (Discours sur la vie de *David Ancillon*, par *Charles* Ancillon, son fils ; Basle, 1698, in-12.) Voir aussi ce *Discours* en tête du livre : *Mélange de critique*, etc., de *David Ancillon*, publié par *Charles*, son fils ; Basle, 1698, in-12, 2 vol.)

paroles, retrouvées de nos jours, et que Richard Simon ne connut pas[1]. Ces *sommaires* étant, outre cela, commentés, étendus, interprétés par une *préface*, de quelque étendue, écrite sous l'influence du même esprit, qu'eût-il fallu davantage pour révéler à un Bossuet « *tout le poison de cette critique,* » pour l'autoriser à penser, à dire que « *l'Histoire du vieux Testament* ne pouvait être qu'*un amas d'impiétés et un rempart de libertinage*[2]? » Informé, au même temps, que c'était ici l'ouvrage d'un ecclésiastique, d'un prêtre de cette maison de l'*Oratoire*, gouvernée, autrefois, avec tant d'édification, par le vénérable François Bourgoing, dont on l'a vu, en 1662, honorer la mémoire avec tant de sensibilité et de respect, à quelle tristesse profonde fut en proie son âme, dans l'attente du mal qu'allait faire une telle production, venant de la main d'un ministre de l'Église! « Les fidèles (pensait-il), les fidèles, abusés, comme le furent les Juifs, lorsque l'imposteur Alcime se fut insinué parmi eux, pour les séduire, ne vont-ils pas dire à l'envi : Un prêtre, un prêtre est venu à nous; il ne nous trompera pas; écoutons-le[3]. » Dans Notre-Dame de Paris, vingt-cinq années auparavant, au pied de l'autel des *martyrs,* il avait, recevant le bonnet de docteur, voué à la *vérité*, aux *saints livres* son labeur, son sang, sa vie tout entière[4]. Évêque,

[1] Pensées de *Pascal,* édit. de M. Ernest *Havet,* in-8°, *Appendice,* p. 520.

[2] *Ledieu, Journal,* 1er juin, t. II, pp. 40, 41. — *Bossuet,* Lettre à *Malézieu,* 19 mai 1702. — *Bossuet*, Explication de la prophétie d'Isaïe : *Ecce Virgo concipiet,* etc.

[3] Bossuet, *Préface* de sa *Défense de la tradition* et *des SS. PP.,* t. V, p. 1.

[4] Nos *Études sur Bossuet,* t. I, pp. 170 et suiv.

aujourd'hui, et « les saintes Écritures (il l'a dit lui-même) étant en dépôt entre les mains des pontifes[1] », combien plus impérieuse encore devenait, pour lui, désormais, l'obligation de les défendre! Le prélat, et Pierre Nicole (qu'il voulut consulter), avaient su, à première vue, tout comprendre, tout sentir, tout prévoir. La foi dans les Écritures leur parut; et, véritablement, elle était en péril[2] !

Mesures provisoires, à l'égard de l'*Histoire critique.*

Les heures, cependant, que dis-je, les minutes, étaient, ici, d'un prix infini; l'impression de l'*Histoire critique* touchant à sa fin[3]; et quel remède apporter au mal, après que le livre aurait été mis en lumière? Bossuet, néanmoins, estimant qu'il convenait, avant tout, qu'on lût, en entier, que l'on appréciât avec maturité, le livre lui-même, son avis, auquel on déféra, avait été de s'en tenir, pour l'instant, à faire défense d'*émettre* (jusqu'à nouvel ordre), aucun exemplaire de l'*Histoire critique;* l'ouvrage devant, sans retard, être soumis à un attentif *examen*, où l'on déciderait de son sort; « *car* (disait-il à tous) *il faut toujours tenter les voies les plus douces*[4]. »

Bossuet préféra toujours *les voies les plus douces.* »

Étonné, cependant, que Pirot eût pu donner à de

[1] *Bossuet*, 1re Instruction contre la version du Nouveau Testament, imprimée à Trévoux, VIe *Remarque*, édit. Versailles, t. IV, p. 455.

[2] Ant. *Arnauld*, Difficultés proposées à M. *Steyaert*, 1691, 3 tomes in-12. En tête de la 6e partie, est la réponse de *Nicole* [qui n'y est pas nommé], à ce que Bossuet lui avait écrit, le consultant sur l'*Histoire critique*, avant que cet ouvrage eût été supprimé. — Lire ce qu'a écrit, sur l'*Histoire critique*, M. *Sainte-Beuve* (*le Port-Royal*, liv. V, t. IV, p. 395, à la note.)

[3] « L'*Histoire critique du Vieux Testament* EST IMPRIMÉE, *à la réserve de l'Épître dédicatoire.* » (Lettre de *la Reynie* au chancelier *le Tellier*, 14 avril 1678.)

[4] *Bossuet*, Lettre à de Malézieu, 19 mai 1702, édit. Versailles, t. XXXVIII, p. 303.

Premières *Remarque* du prélat, sur le livr

Procédés peu sincère de R. Simo

telles choses une *approbation en forme,* Bossuet lui avait envoyé ces feuilles imprimées, après les avoir crayonnées de sa main. Pirot, en effet, à la vue de *remarques* dont il sentait la justesse et la portée, s'écria, indigné, que « *le P. Simon l'avait trompé,* » n'ayant pas fait nombre de corrections auxquelles il s'était engagé, *condition* expresse d'une *approbation,* qu'il confessa, d'ailleurs, avoir donnée avec une facilité trop aveugle. Le critique avait même osé ajouter, postérieurement, dans son *texte,* bien des choses nouvelles, plus hardies encore[1]. Le supérieur général de l'Oratoire (Sainte-Marthe), qui supposa *donnée sans condition l'approbation* de Pirot, ayant, sur la foi de cet acte, accordé, en toute confiance, un *permis d'imprimer,* le *privilége du roi* avait, par suite, été délivré aussitôt[2]. Mais nous n'avons pas tout dit encore. Inquiet, en sa conscience, sur le sort d'un livre où se pressaient tant d'assertions hardies, qu'il prévit ne devoir pas être accueillies sans murmures, et ayant extrêmement à cœur de s'assurer un abri, pour le cas où il surviendrait quelque orage, Richard Simon s'était, de bonne heure, ménagé, à la cour, des protecteurs, assez écoutés de Louis XIV pour obtenir de lui qu'il agréât la *dédicace* de l'ouvrage. Deux religieux de la Compagnie de Jésus, le P. Lachaise, *confesseur* de Louis XIV, et le P. Verjus, trop prompts à venir complaisamment en aide à un livre qu'ils n'avaient lu, apparemment, ni l'un ni l'autre, mirent sous les yeux de Louis XIV l'*Épître dédicatoire,* qui

[1] Lettre du chancelier *le Tellier* à *la Reynie,* 15 avril 1678.

[2] Registres des délibérations du conseil du R. P. général de l'Oratoire, 20, 21 mai 1678. (Archives de l'Empire, M. 464, fol. 151, 465.)

fut approuvée. Cette pièce déjà était sous la presse; le volume allait paraître; après quoi (s'était promis le prévoyant critique), que pourrait-on faire ou dire[1]?

R. Simon, apprécié.

Ces faits, si peu propres déjà à disposer en sa faveur, ayant donné lieu de s'enquérir de lui davantage, il se trouva que son savoir, non médiocre assurément, moindre, toutefois, qu'il ne se plaisait à le croire, tourné d'ailleurs tout à la curiosité, à la critique, à la chicane, plutôt qu'à ce qui peut solidement instruire, édifier et toucher, l'avait rempli d'une démesurée confiance en lui-même, d'un superbe dédain pour tous autres, pour tous, disons-nous, sans en excepter les plus révérés Pères de l'Église, taxés par lui d'ignorance, d'erreurs, de fautes de toute sorte, et, tour à tour, traduits à sa barre pour y recevoir la leçon. C'est ici, au vrai, le naturel de ce critique, tel que le caractérisèrent Bossuet, Daniel Huet, Nicole, Arnauld, Renaudot, Dufour de Longuerue, Thoynard, Pirot; en un mot, tous les illustres du grand siècle qui connaissaient le mieux ce personnage, et étaient le plus profondément versés dans les matières dont il avait fait l'objet de ses études.

Examen de l'Histoire critique. Bossuet y prend part.

Ses dispositions.

Un sérieux *examen* de l'*Histoire critique* avait, selon le conseil de Bossuet, été ordonné par le roi, qui associa à Pirot, pour cette tâche délicate, les docteurs Boust, Grandin, renommés, non moins que lui, à la Sorbonne, mais, de plus, l'évêque de Condom lui-même, qui dut (le monarque l'ayant souhaité) prendre part au travail des examinateurs[2]. Deux

[1] Lettres *choisies* de M. *Simon*, 1730, in-12, t. IV, pp. 57 et suiv.

[2] Lettres du chancelier *le Tellier* à *la Reynie*, 9, 15, 28 avril 1678.

nférences particulières, que R. Simon parvint à se énager avec le prélat (la première au château de aint-Germain, la seconde à l'Oratoire), avaient ispiré au charitable évêque un compatissant intérêt our cet ecclésiastique laborieux et docte, qu'il vit enacé de subir une flétrissure, et d'encourir, de lus, un notable dommage, l'impression du volume yant entraîné de grands frais. « Le P. Simon (disait ossuet) n'a pas assez vu la conséquence de la docine qu'il enseigne dans son ouvrage[1]. » Le prélat, près avoir souhaité et, un instant, conçu l'espérance e sauver le livre, au moyen de *cartons,* n'avait pas ardé à apercevoir qu'il y en eût fallu « *presque auant que de feuillets*[2]. » Dans l'*Histoire critique*, en ffet, à mesure qu'il la regardait de plus près, voyant attaquée l'authenticité des livres saints, leur divine nspiration, la providence particulière qui les a conervés aux fidèles, la tradition, l'autorité des Pères des Pères, représentés par l'auteur comme *étant aux rises entre eux,* dans des matières capitales)[3], » Bosuet, bientôt, reconnut que « tout, dans cette proluction, tendait à *ôter l'inspiration des livres saints,* ous prétexte d'en établir la certitude par la tradition

Bossuet reconnaît *l'impossibilité de sauver le livre.*

– *Bossuet,* Lettre à *Malézieu,* 19 mai 1702, édit. Versailles, . XXXVIII, p. 302.

[1] Lettre *inédite* de *Bossuet* au P. *de la Tour,* de l'Oratoire, 6 avril 1678. — Le *premier* entretien avait eu lieu à Saint-Gernain en Laye; le *second* eut lieu à l'Oratoire. — (Lettre de R. Simon, au P. *Dubreuil,* avril 1679, parmi ses *Lettres choisies,* 1730, in-12, t. IV, p. 52.)

[2] Lettre de *Bossuet* à *Malézieu,* 19 mai 1702, édit. Versailles, t. XXXVIII, p. 303.

[3] *Bossuet,* Ordonnance, du 29 novembre 1701, contre la *Version du Nouveau Testament,* imprimée à Trévoux, édit. Versailles, t. IV, p. 319.

constante des juifs et des chrétiens[1]; » qu'en un mot, « le véritable système de l'auteur était de détruire l'authenticité des Écritures canoniques[2]. » Dans l'ouvrage abondaient, d'ailleurs, « les principes faux, les conclusions pernicieuses à la foi. » En somme, « une telle critique étant, aux yeux de l'évêque de Condom, dangereuse et pleine d'erreurs, » le prélat dut enfin déclarer que « cette *Histoire* était condamnable dans son fonds; et que, les mauvaises maximes s'y trouvant répandues partout, il n'y avait aucun moyen de sauver l'ouvrage[3]. »

Avant la décision, R. Simon est exclu de l'Oratoire.

Ce que, déjà, nous avons vu des manœuvres dont usa Richard Simon pour imposer au monde, par surprise, une production dont, avant tous, il connut la témérité, étant venu mettre le comble à la réprobation encourue par ce livre, à la première vue, l'issue du sérieux examen qu'on en fit, et qui ne dura guère moins d'un mois, avait pu, de bonne heure, être prévue. A l'Oratoire, pendant cela, tous étaient en peine; le docteur Pirot, *trompé, joué,* disait-il hautement, y ayant porté plainte de ce qu'il appela « *une indigne supercherie*[4]; » et la solennelle flétrissure qu'allait inévitablement encourir l'un des prêtres de cette maison, ne pouvant manquer de rejaillir sur la communauté tout entière, dont les détracteurs, aux aguets, sans cesse, n'allaient pas négliger ce nouveau moyen de lui nuire. La résolution

[1] *Bossuet* le dit à *Ledieu*, le 1er juin 1700. (*Ledieu*, t. II, p. 41.)
[2] *Bossuet*, Lettre, du 27 mai 1702, à *Bertin*, édit. Versailles, t. XXXVIII, p. 317.
[3] *Bossuet*, Lettre à *Malézieu*, 19 mai 1702.
[4] Registres du conseil du R. P. général de l'Oratoire, 20, 21 mai 1678. (Archives de l'Empire, M. 464, 465, fol. 151.)

e prévenir le coup, en sacrifiant un membre devenu ompromettant à ce point, parut à toute la congréation alarmée l'unique, mais sûr moyen de conjuer l'orage. Les obliques démarches, les peu sincères océdés du *critique* n'étaient déjà que trop propres indisposer contre lui; l'*approbation conditionnelle* e Pirot ayant été, de plus, représentée par cet écriin comme *absolue;* le *permis d'imprimer* et le *prilége* ayant, à ce moyen, été surpris; puis l'acception, par le roi, d'une louangeuse *Épître dédicatoire* ui (avait-on espéré) allait tout couvrir. La *rétractaon expresse*, faite par le supérieur général, Saintearthe, en plein conseil, de ce *permis d'imprimer, btenu de lui* (par *supercherie*, déclarait-il), première gueur de la communauté contre l'auteur de l'*Hisire critique*[1], n'était que le prélude de l'*exclusion* e ce Père, qui, mandé enfin devant le conseil, s'enndit notifier qu' « *il n'appartenait plus à la compauie de l'Oratoire*[2]. »

L'*examen* du livre avait, durant ce temps, été ontinué avec un soin extrême; et la décision des caminateurs, concertée avec Bossuet, ne se fit guère tendre. Le prélat, les trois docteurs, ainsi que ui, ayant considéré « combien *il serait de pernieuse conséquence* que l'*Histoire critique* fût donnée u public, » avaient, d'accord, demandé la *suppression* de ce livre; et bientôt, en effet, elle devait tre prononcée par le Conseil, qui, ordonnant l'im- L'*Histoire critique*, supprimée Destructio de l'éditio

[1] Registres des délibérations du conseil du P. général de l'Oraire, 20 mai 1678. (Registres MM. 582, p. 151. Archives de l'Emre.)

[2] Registres des délibérations, etc., M. 465, 2 février et 25 avril 78.

médiate *destruction de tous les exemplaires*, intima l'expresse *défense* à tous libraires de faire, dans la suite, *réimprimer* l'ouvrage, sous quelque prétexte que ce pût être[1]. L'exécution de cet arrêt ayant suivi de près, l'*édition, toute* l'*édition*, en masse, de l'*Histoire critique,* trouvée chez le libraire (Billaine), fut mise au pilon, en présence du commissaire Nicolas de la Mare, si fameux par son grand et très-utile *Traité de la Police*[2]. De *sept* ou *huit* exemplaires, seulement, qui se trouvèrent avoir échappé à la destruction[3], quelques-uns n'avaient pu être saisis, étant aux mains de l'auteur. Celui que sut se procurer Daniel Huet, très-avide de ces raretés, et que nous avons vu à la Bibliothèque impériale[4], se recommande par quelques lignes de la main du docte prélat, où furent appréciés, par un érudit si habile, et l'*Histoire critique*, et son auteur, homme savant (l'évêque d'Avranches ne le nie pas), mais peu judicieux, pensait-il, outrecuidant et téméraire : « M. Simon (est-il dit dans cette annotation *autographe*), M. Simon a de l'esprit, de la pénétration, du discernement; les connaissances nécessaires pour bien traiter la matière ; en un mot, les talents propres à

Appréciation, par D. Huet, de R. Simon et de l'*Histoire critique*.

[1] Arrêt du Conseil, 19 juin 1678. (Archives de l'Empire, reg. E. 1792, fol. 458.)

[2] *Mémoire* de *la Reynie,* octobre 1702, déjà cité. — Lettre de Richard *Simon*, au P. *Dubreuil,* février 1679. (*Lettres choisies,* 1730, t. IV, p. 59.)

[3] *Huit,* selon M. *Quérard,* qui, dans sa *France littéraire,* t. IX, p. 158, article : *Simon* (Richard), en donne le détail. *Six* seulement, selon *Barbier*, *Dictionnaire des ouvrages anonymes,* édit. 1823, t. II, p. 65, nº 7334.

[4] *Histoire critique du Vieux Testament* [par Richard *Simon*], Bibliothèque impériale (aux *imprimés*), in-4º, A, 2276, A.

faire un bon critique, *si le jugement y répondait*[1]. » Daniel Huet devait, de plus, dans sa correspondance[2], dans ses entretiens, se déclarant ouvertement sur R. Simon, lui reprocher, sans détour, de « s'être complu, dans l'*Histoire critique,* à étendre, à amplifier, à exagérer des choses hasardées, avant lui, par d'autres, qui, eux du moins, s'étaient exprimés avec plus de retenue, de réserve et de mesure[3]. » Nous pourrions signaler, en ce qui regarde le trop hardi critique, les appréciations de quelques juges non moins illustres, non moins compétents : d'Antoine Arnauld[4], de Nicole, d'Ellies du Pin, d'Adrien Baillet, de Capperonnier (et de combien d'autres encore !), conformes, toutes, à celles de l'illustre évêque d'Avranches, s'il pouvait nous être permis d'oublier que c'est de Bossuet, sur toutes choses, qu'il se doit agir ici.

L'*Histoire critique* avait, du reste, causé, dans la réforme, un soulèvement plus violent encore, s'il se peut; Bayle, Colomiès, Isaac Vossius, Ézéchiel Spanheim, Jurieu, Jacques Basnage, Smith, Jean Leclerc, sans parler des autres, l'ayant, à l'envi, flétrie, comme « un dangereux ouvrage, supprimé en France, à bon droit[5] »; tous signalant Richard Simon comme « un

L'*Hist*[...] *critiqu*[...] improu[...] par la *Réfo*[...]

[1] Note *autographe* de D[el] *Huet* (11 mars 1679) sur les gardes du volume, in-4°, indiqué dans la *note* qui précède.

[2] Dan. *Huetii* Epistola, Joanni Georgio *Grævio*, XV kal. maii 1679. (*Dissertations* recueillies par l'abbé *de la Marque-Tilladet,* 1710, in-12, t. II, p. 360.)

[3] *Huetiana ;* Paris, 1722, in-12.

[4] Ant. *Arnauld,* Difficultés proposées à M. *Steyaert*, *Avertissement* de la VIe partie. (Œuvres d'Ant. *Arnauld,* 1777, in-4°, t. IX, p. 2.)

[5] *Bayle,* Lettre à son frère; Sedan, 1680; — et Lettre à *Minutoli,* 24 mars 1680.

disciple de Spinosa [1] ». Même, l'un d'eux, le fameux Bayle, alla jusqu'à dire : « *au fond, cet auteur est un impie* [2] ». Rarement avait-on vu, en un mot, les catholiques, les dissidents s'accorder à ce point dans la réprobation d'un ouvrage. R. Simon, toutefois, et, après lui, son neveu Bruzen de la Martinière, osèrent bien imputer à l'évêque de Condom « d'avoir procédé avec humeur, avec précipitation, dans cette affaire, ET ÉTÉ CAUSE, LUI SEUL, *de la condamnation, de la suppression de l'*HISTOIRE CRITIQUE [3] ! »

R. Simon désiste de plusieurs assertions, hasardées dans son livre

A quel point, au contraire, le prélat poussa la condescendance, la bonté, envers l'auteur du livre dénoncé, ce qu'il nous reste à dire sur ce sujet, le fera bien connaître. R. Simon, dès le premier instant où il vit son HISTOIRE CRITIQUE en péril, s'étant déclaré « tout prêt à retrancher, à changer ce qui y serait jugé obscur et mauvais [4] » ; « ces soumissions avaient (comme il a été dit) disposé Bossuet à souhaiter que l'on pût (*au moyen de corrections*) *sauver l'ouvrage*. Après même qu'eut été rendu et exécuté, en toute rigueur, l'arrêt du Conseil, l'ex-Oratorien étant venu

[1] *Colomiès*, Bibliothèque choisie, édit. de la Rochelle, 1682, in-12, p. 7. — *Bayle*, Lettre à Minutoli, 8 juillet 1686.

[2] *Bayle*, Lettre à Minutoli, 8 juillet 1686.

[3] Richard *Simon*, Lettre à François *de Harlay*, archevêque de Paris, 1694. (Lettres *choisies* de Richard *Simon*, 1730, t. III, p. 260.) — Bibliothèque critique, par M. *de Sainjore* [R. *Simon*]; Basle, 1709, in-12, t. II, pp. 464, 465. — Éloge historique de Richard *Simon*, par *Bruzen de la Martinière*, en tête des *Lettres choisies* de R. *Simon*; Amsterdam, 1730, 4 vol. in-12. — *Barbier*, Dictionnaire des ouvrages anonymes, 2e édition, no 7334, t. II, p. 65.

[4] Lettre du lieutenant de police *la Reynie* au chancelier *le Tellier*, 14 avril 1678. — Réponse de ce chancelier, le lendemain 15. (*Rapport* de *la Reynie*, octobre 1702, déjà cité.)

lui offrir « *de réfuter lui-même son livre*, » supprimé, puis détruit, le prélat, que toucha sa démarche, et qui compatissait à sa peine, « jugeant *la chose digne d'un honnête homme*, » avait accueilli cette ouverture, avec empressement, sympathie et joie [1]. Un évêque si éclairé n'avait pu, parmi tant d'assertions téméraires, semées dans l'*Histoire critique*, n'apercevoir pas une rare érudition, n'y point goûter des notions précieuses, et bien des choses enfin, dignes d'un sort meilleur. Aussi aurait-il eu à cœur de conserver au monde « ce qu'il y avait de *bon*, d'*utile*, dans ce livre, et nombre de remarques, *importantes* (il le comprit) *pour ceux qui étudient à fond l'Écriture* [2] ». Richard Simon, d'ailleurs, en ce qui touche le Pentateuque et Moïse, témoigna, dès lors, déplorer, que dis-je, désavouer, de cœur, tout ce qu'il s'était, si témérairement, aventuré à dire sur ce sujet. En cela, du moins, il était sincère; même, il se devait, plus tard, rétracter publiquement sur ce point, dans l'une des *préfaces* de sa *version* du *Nouveau Testament*, imprimée à Trévoux [3]. Bossuet, équitable, condescendant toujours, tenant compte du savoir dont témoignait l'*Histoire critique;* touché aussi des regrets, des soumissions de R. Simon, et de ce qu'avait de pénible la situation de ce savant, depuis son exclusion de l'Oratoire, et l'entière suppression de son ouvrage, en vint à sou-

Bossuet souhaite et s'efforce de procurer une *Édition corrigée*, de cet ouvrage.

[1] *Bossuet,* Lettre à *Malézieu,* 19 mai 1702, édition Versailles, t. XXXVIII, pp. 302 et suiv.

[2] Lettre de *Bossuet* à M. *Bertin,* 19 mai 1702. (Édit. Versailles, t. XXXVIII, p. 312.)

[3] Le Nouveau Testament, traduit sur l'ancienne édition latine, par R. *Simon ;* Trévoux, 1702, in-8°, t. I. — *Préface particulière* en tête de l'*Évangile de saint Matthieu.* — Lettre de *Bossuet* à M. *Bertin,* 19 mai 1702, édit. Versailles, t. XXXVIII, p. 312.

haiter que ce livre pût, *après une nouvelle révision et un remaniement à fond*, être mis en lumière; la publication, faite dans de telles conditions, ne pouvant, pensait-il, que « tourner au grand avantage de la vérité, et au grand honneur de la bonne foi de l'auteur [1]. »

nférences, dans ette vue, entre ossuet et L. Simon. enaudot y assistait.

La vérité, la charité, tout ensemble, eussent eu contentement dans ce généreux dessein; et Bossuet l'ayant embrassé avec une cordialité chaleureuse, des *conférences*, dans cette vue, s'étaient engagées entre le prélat et Richard Simon. L'illustre orientaliste Renaudot, étroitement lié avec l'évêque de Condom, y prit part assidûment, utilement; et les particularités que nous en a révélées un homme si sincère, en même temps qu'elles témoignent de la condescendance du prélat et de son excellent vouloir, pour l'heureuse conclusion de l'affaire, sont, tout à la fois, honorables pour R. Simon; cet érudit, prompt à déférer docilement aux judicieuses *remarques* qu'on lui proposa sur l'*Histoire critique*, ayant, d'après les réflexions du prélat, et sur les indications de Renaudot, réformé, de tout point, son livre; « fait, pour tout dire, un entier changement de l'ouvrage [2]. » Renaudot, lors de cet *examen* (*le troisième* qu'eût subi l'*Histoire critique*), ayant tout connu, tout vu, tout lu, tout su à fond, et été, en un mot, de tout, dans l'affaire, qui ne sent de quel poids est, ici, son témoignage? Richard Simon devait, lui-même, reconnaître expressément, dans la suite, « qu'*il n'avait pas tenu à*

[1] *Bossuet*, Lettre à M. *Bertin*, 19 mai 1702.

[2] *Renaudot*, *Préface* de son tome IV de la *Perpétuité de la foi sur l'Eucharistie*, 1711, in-4°; — et tome V du même ouvrage, p. 697.

M. de Meaux que son livre ne fût mis en lumière[1]. »

Tant de facilité dans les procédés de l'évêque de Condom, tant de soumission de la part de l'ex-Oratorien, devaient, par la faute du docteur Pirot, n'avoir point les suites qu'avaient souhaitées, qu'avaient pu espérer l'auteur, Eusèbe Renaudot et le prélat; Pirot, dont l'*approbation*, en forme, fut, cette fois encore, jugée nécessaire, après qu'il eut, *deux années durant*, retenu le *manuscrit* de l'*Histoire critique* (réformée à fond, par Simon, de concert avec Bossuet et Renaudot, comme on a vu), s'étant, en définitive, et par d'assez frivoles raisons, défendu de donner une *approbation*, sur laquelle on s'était cru en droit de compter[2]. L'évêque de Condom, peiné, en son cœur, de tous ces contre-temps, offrant alors de faire substituer au docteur Pirot un autre *Examinateur;* Simon, dont la patience était à bout, retira son *manuscrit*, déclarant ne se vouloir plus, désormais, occuper de cet ouvrage[3]. Telle, au vrai, fut la conduite de Bossuet, dans toute cette affaire; et si les faits dont on vient de lire le très-fidèle récit, l'ont montré ferme, sans hésiter, à ne transiger, pour rien au monde, avec l'erreur, non plus qu'à supporter une téméraire et dangereuse critique, ils nous ont aussi fait bien connaître jusqu'où le prélat poussait la condescendance de sa charité envers ceux en qui, avec un mérite sérieux et de réels moyens d'être utiles, il avait cru apercevoir sincérité, soumission, bon vouloir.

L'édition projetée ne put se faire.

Après même qu'eut échoué ce dessein d'une *édi-*

1 Renaudot, ibid.

2 Lettre de R. *Simon* à François de Harlay, 1694. (Lettres *choisies* de R. *Simon*, 1730, in-12, t. III, p. 260.)

3 Ibid.

tion réformée de l'*Histoire critique*, le rare savoir, la capacité dont R. Simon avait fait preuve, dans son ouvrage, dans tant d'entretiens, ensuite, de conférences, de rencontres, ayant paru à Bossuet pouvoir être utilement employés pour l'avantage de la religion, Bossuet s'était, de concert avec Renaudot, appliqué à trouver quelque travail (nécessaire à l'Église), où pussent être d'usage la rare aptitude de l'auteur et son érudition bien reconnue. Nombre de productions, émanées des *Grecs schismatiques*, qui y discutent (dans leur langue, et à leur point de vue) les questions débattues entre eux et l'Église romaine, étaient, jusqu'à ce jour, demeurées sans réponse, et n'avaient même pu être lues, écrites qu'elles sont dans un idiome étranger, ou, tout au moins, peu familier à la plupart des Latins. Ces derniers se trouvaient donc ignorer ainsi les raisonnements, les autorités dont se prévalent les schismatiques, dans ces graves matières, sur lesquelles nous sommes, depuis si longtemps, en désaccord avec eux. Combien peu de savants, en France, eussent, alors, été capables, au même degré que R. Simon, d'entendre, de bien traduire, en langue latine, les principaux de ces *traités*, de les éclaircir par les annotations nécessaires! Bossuet, donc, et Renaudot, frappés à l'envi de cette idée, s'applaudissaient déjà d'avoir ainsi trouvé, pour cet érudit, un si convenable, un si utile et si digne emploi de son ardeur, de sa capacité, de son rare savoir. Effectif, en toutes choses, et vif toujours à obliger, Bossuet ayant recouru à l'archevêque de Reims (Charles-Maurice le Tellier), chargé de la direction de la Bibliothèque du roi, et, outre cela, de ce qui regardait les belles-lettres, avait obtenu de lui tous les accès, toutes les

facilités désirables pour le travail projeté, et, de plus, d'expresses assurances de la protection, de la faveur, de l'assistance que pouvait souhaiter l'habile homme d'étude qui le voudrait entreprendre. Richard Simon, en se refusant obstinément à des propositions si obligeantes, parut n'avoir pas su connaître assez ce qu'elles témoignaient, à son égard, de bon vouloir, de généreux désir de le consoler, de lui venir en aide, et tout ce qu'elles ne pouvaient manquer de lui offrir de dédommagement, d'honneur, d'avantages, tout ensemble [1]. Mais une passion effrénée pour la *critique*, pour le *rabbinisme*, l'ayant emporté, en cet érudit, sur tout le reste, d'autres ouvrages, plus hardis encore que le premier, où se manifestent avec scandale sa hardiesse, sa témérité, *son ignorance du fond de la théologie*, et son infatigable acharnement à dénigrer les saints Pères, devaient, dans la suite, indigner Bossuet, plus encore que n'avait fait l'*Histoire critique du Vieux Testament;* et le pontife, ainsi poussé à bout, se déclarant ouvertement contre celui qu'il appelait « l'*Aristarque du siècle* [2], » fit, cette fois, sévère justice des erreurs, des licences de ce trop superficiel *critique* et de ses inexcusables écarts.

[1] *Renaudot,* Préface du tome IV de la *Perpétuité de la foi,* 1711, in-4°.

[2] *Bossuet,* Défense de la tradition et des saints Pères, liv. IV, chap. XII.

CHAPITRE IX.

Petit Concile de Saint-Germain. — Pères, *ecclésiastiques et laïques*, de ce *Concile.* — Une Bible, *in-folio*, imprimée par Vitré, appartenant à Bossuet, sert dans ces *Conférences.* — Quel Bossuet se montra toujours dans le *Petit Concile.* — Bossuet à table, au milieu des *Pères.* — Les *Séances*, commencées en 1673 (le 1er dimanche de l'Avent), continuèrent pendant nombre d'années. — *Notes* sur *Isaïe* et *Jérémie.* — Correspondance, en France et à l'étranger, dans l'intérêt des travaux du *Concile.* — Ouvrages de Bossuet soumis par lui au *Concile.* — Son livre sur l'*Apocalypse*. Débat amical entre Bossuet, Fénelon et l'abbé de Langeron, sur l'interprétation d'un verset de ce livre. — Volume de Bossuet sur les *Psaumes*, dédié au chapitre de Meaux. — Souvenir que conservèrent du *Concile* et de Bossuet ceux qui avaient pris part à ces *Conférences.* — La *Bible* de Bossuet, chargée de notes du prélat et de Fleury, est venue jusqu'à nous.

Entretiens de Bossuet, avec ses amis, sur l'Écriture sainte.

Dans l'énergique résistance de Bossuet à un écrivain téméraire; dans ses triomphants efforts pour venger l'auteur, divinement inspiré, du Pentateuque, nous l'avons retrouvé fidèle au solennel engagement par lequel, autrefois, il s'était voué, corps et âme, à « la souveraine vérité, révélée de Dieu, dans les livres sacrés [1]. » Chaque jour, à la cour, pendant un séjour de tant d'années, les livres saints seront, à certaines heures, l'objet de ses entretiens avec de dignes amis, appelés là, ainsi que lui, par des fonctions d'intime confiance, et par de sérieux devoirs [2]. Ardemment désireux de venir en aide au clergé de France, par des *Notes* explicatives sur tous les livres de l'*Ancien Testament* et du *Nouveau*, il avait senti

Dessein qu'eut Bossuet, d'expliquer, par des *notes*, l'*Ancien Testament* et le *Nouveau*.

[1] « Me integrum devovebo Veritati... O summa paterno in sinu concepta Veritas, quæ elapsa in terras te ipsam nobis in Scripturis tradidisti... tibi nos totos obstringimus, tibi dedicatum imus quidquid in nobis spirat... — Quid enim doctor, nisi testis veritatis?... » etc. (Ledieu, *Mémoires*, t. I, p. 43.)

[2] *Mémoires* de *Ledieu*, t. I, pp. 166 et suiv.

combien lui était nécessaire, pour le succès d'un tel dessein, le concours d'hommes versés profondément dans la connaissance des idiomes de l'Orient, de la langue hébraïque, surtout, qui ne lui avait point été enseignée à Navarre, et que, bientôt, nous le verrons étudier avec application et succès. La langue des Hellènes lui était, il est vrai, si familière, que la qualification de *Père grec* lui devait être décernée, tout d'une voix, par les doctes amis qui vivaient à la cour, près de lui [1]; mais le généreux docteur eût-il pu en demeurer là, ayant sur la Bible les grands desseins qu'on a vus; et en proclamant lui-même, un jour, « la LANGUE SAINTE et la *langue grecque, les plus belles, les plus utiles de toutes les langues* [2], » n'avait-il pas assez donné à entendre qu'instruit à fond du second de ces idiomes, il ne se résignerait pas à ignorer toujours le premier, plus vénérable, que dis-je, sacré, véritablement, et, pour lui, plus nécessaire encore? L'abbé de Choisy, longtemps après, témoigna l'avoir vu, dans un âge assez avancé déjà, embrassant avec ardeur cette étude, « s'exerçant, avec constance, à des prononciations rudes, à des aspirations difficiles [3]; » apprenant, en un mot, non sans effort, non sans labeur, parce qu'il avait commencé tard. L'infatigable prélat devait, néanmoins, vaincre à la fin; et en 1693, le sincère Rollin, haranguant l'Université assemblée, n'hésita pas à le déclarer « *familier avec la langue*

Bossuet, âgé déjà, étudia l'hébreu.

[1] *Ledieu, Mémoires*, t. I, p. 143. — Lettre de *Ledieu* à l'abbé Bossuet, 5 novembre 1696, édit. Versailles, t. XL, p. 243.

[2] *Bossuet*, Histoire de France abrégée (pour le Dauphin); règne de François Ier; le Bel, in-8°, t. II, p. 294.

[3] Histoire de l'Église, par l'abbé *de Choisy*, in-4°, t. III, p. 918.

I. Thoynard. Les deux frères de Veil, Caton de Court.

de Moïse, non moins qu'avec celle d'Homère [1]. » D'habiles hommes étaient accourus, avides d'entendre l'éloquent évêque parler des livres saints; capables, tous, de l'aider à en bien expliquer les textes divers, à en pénétrer les sens cachés. Renaudot, Gallois, d'Herbelot, vinrent là, des premiers; et que dirions-nous d'eux, après tant d'*éloges*, tant d'*histoires* que nul n'ignore? Mais quelques mots ne seront point superflus, ici, en ce qui touche Nicolas Thoynard, Charles-Marie de Veil, Louis de Compiègne, Caton de Court, accourus eux aussi, à la voix de Bossuet, et qui lui vinrent en aide dans ses desseins. *Charles-Marie* de Veil, Louis de *Compiègne*, ces deux frères, ces deux juifs, conquis au Christianisme, ne sont point, pour nous, des inconnus. Fils, petits-fils de rabbins de la synagogue de Metz, ayant, jusqu'à l'âge d'homme, fait profession de la religion judaïque, nous les avons vus, initiés par Bossuet à la connaissance de Jésus-Christ, recevoir, par ses soins, le baptême, l'un à Metz, l'autre à Compiègne, avec des solennités inaccoutumées [2]. Savants tous deux, remplis, tous deux, d'intelligence et d'ardeur, ils devaient, l'un et l'autre, après qu'ils furent devenus chrétiens, donner au public de notables ouvrages, où se manifeste une profonde connaissance des livres des Juifs, de leurs institutions, de leurs lois, de leurs mœurs, de leurs rites, de leurs coutumes; ces matières leur étant, à fond, familières, dès l'enfance, et ayant même été, avec éclat, enseignées par eux, dans Metz, autre-

[1] « Meldensis episcopus... sic *latinæ* linguæ delicias ac veneres consectatus est, ut nec *græcæ* divitias, nec *hebraicæ* asperitates reliquerit. » (Carol. *Rollin*, Oratio, XVI decembr. 1695.)

[2] Nos *Études* sur la vie de *Bossuet*, t. I, pp. 284 et suiv.

Travaux de Charles-Marie de Veil.

›is[1]. L'aîné, *Charles-Marie,* reçu docteur en théologie, l'université d'Angers (où il avait étudié, soutenu par ›s libéralités de Bossuet), devait, après qu'il eut été rdonné prêtre, obtenir (encore par le crédit du pré›t) le prieuré-cure de Saint-Ambroise de Melun, énéfice dépendant de la congrégation des chanoines éguliers de Sainte-Geneviève de Paris [2]. Le frère uîné, Louis *de Compiègne*, dut à l'archevêque de leims, Le Tellier (à qui Bossuet l'avait recomnandé), la charge d'*interprète aux manuscrits orienaux de la Bibliothèque du roi* [3]; grâces signalées, que es deux frères reconnurent mal, dans la suite[4]. Le nonde savant estimait en eux, quoi qu'il en soit, deux rudits intelligents, infatigables; et, avant de déserter 'Église catholique, pour aller en Angleterre se faire *resbytériens,* puis *sociniens*, et enfin *anabaptistes,* ils ıvaient publié, à Paris, de doctes et curieux ouvra›es. Un *Commentaire latin,* de Charles-Marie de Veil, ur les évangélistes *saint Matthieu et saint Marc,* mis n lumière, en 1674, au mois d'octobre, fut dédié à

[1] « Patrem habui eum qui, principio, *Metensi,* deindè multis ac rariis in Germaniâ synagogis, præfuit. Ab hoc ego patre sum curâ ducatus singulari, et litteras hebraïcas perquàm studiosè edoctus d annum ætatis meæ decimum et sextum, quo [anno XVI°], cœpi lios instituere [ad litteras hebraïcas], et *Talmudicum opus publicè explicare, ad annum usque ætatis meæ undevigesimum.* » *Ludov. de Compiègne*, Préface de sa traduction latine du *Manus-fortis* du rabbin Moïse Maimonide; Paris, 1667, in-16.) — Hebræorum ritibus, hebraicæ linguæ mysteriis, *ab ineunte ætate* nitiatus sum » (dit *Charles-Marie de Veil*, dans la dédicace, à archevêque de Sens, de son livre : *Commentarius in Joël prophetam,* 1676, in-12).

[2] *Bayle,* Nouvelles de la république des lettres, 1684, *décembre.*

[3] *Mélanges* publiés par la Société des bibliophiles français, t. IV, année 1826.

[4] Nos *Études sur la vie de Bossuet,* t. I, pp. 284 et suiv.

Bossuet, à qui l'auteur devait d'avoir connu Jésus-Christ et de servir son Église [1]. Quant aux *Commentaires* qu'il avait donnés, ensuite, sur le prophète Joël, et sur le *Cantique des Cantiques,* il les dédia, l'un à son supérieur, le père Beurrier, abbé de Sainte-Geneviève de Paris [2]; l'autre à l'archevêque de Sens, Montpesat de Carbon, métropolitain de la province ecclésiastique où était situé le prieuré de Saint-Ambroise de Melun [3].

Louis de Veil, dit : *de Compiègne.*

Louis de Compiègne, frère puîné de *Charles-Marie,* était versé, plus qu'homme de son temps, dans l'étude des livres rabbiniques, et ses publications témoigneront à jamais des progrès qu'il y avait faits; nombre d'ouvrages nous étant demeurés de lui, dédiés à l'abbé Le Tellier (qui devint archevêque de Reims, dans la suite); à l'abbé duc d'Albret (cardinal depuis peu); et à Jacques-Nicolas Colbert, commendataire de l'abbaye du Bec [4].

[1] « Reliquias Israël, ut salvæ fierent, — *meque ipsum, in eis;* — *atque alterum me, id est charissimum fratrem, ad Dominum et ad Christum ejus collegisti.* » (Épître, *dédicatoire à Bossuet,* en tête du livre de *Charles-Marie de Veil : Commentarius in sanctum J.-C. Evangelium, secundùm Matthæum et Marcum; Andegavi,* 1674, in-4°.)

[2] *Commentarius in Canticum Canticorum*, operâ ac studio fratris Caroli *de Veil*; Paris, 1676, in-12, dédié au P. *Beurrier,* abbé de Sainte-Geneviève de Paris, général de la congrégation des chanoines réguliers de France. (Ides de janvier 1676.)

[3] *Commentarius in Joël prophetam,* etc., operâ ac studio F. Caroli Mariæ *de Veil,* presbyteri, canonici Regul. congreg. gallic. doctoris theologi, prioris sancti Ambrosii Melodunensis, 1676, in-12. Dans l'épître dédicatoire à l'archevêque de Sens, son métropolitain (datée des Ides de juin 1676), l'auteur disait à ce prélat : « *Palàm profiteor ac polliceor me nunquàm ab angulo meo, ne latum digitum quidem, discessurum.* »

[4] 1° Sa traduction, en latin, du *Manus-Fortis* du rabbin *Moïse*

Pour Nicolas Thoynard, brillant élève du rabbin Alprum, qui, de bonne heure, l'avait initié à la connaissance approfondie de toutes les langues de l'Orient [1], il devait, après une longue vie, consacrée tout entière à établir des *concordances* entre plusieurs livres de l'Écriture sainte, ne laisser d'autres monuments de son immense labeur, que le livre : *Evangeliorum harmonia græco-latina;* encore ne fut-il mis en lumière qu'après sa mort [2]. Thoynard en avait toutefois composé aussi sur le *Pentateuque,* sur les *livres des Rois*, sur les *Paralipomènes* et les *Machabées;* même, il en communiqua à de savants amis, à Locke, entre autres, des *épreuves*, qu'il en faisait tirer, en très-petit nombre [3].

Travaux N. Thoyn

Caton de Court, encore qu'il ne nous soit presque rien resté de lui [4], n'en devra pas moins être mentionné ici avec une particulière faveur; sa vaste érudition lui ayant, de bonne heure, mérité d'être con-

Caton d Court. S mérite éminen

Maimonide, publiée en 1667, fut dédiée à l'abbé Charles-Maurice le Tellier; — 2° Sa traduction du *Secunda Lex* (du même auteur), publiée, en 1669, in-12, fut dédiée à Emmanuel-Théodose de la Tour d'Auvergne, duc d'Albret, promu, récemment, au cardinalat; — 3° Sa traduction du *Traité de Cultu divino* [du même rabbin], publiée en 1678 (janvier), in-4°, fut dédiée à Jacques-Nicolas Colbert, abbé commendataire du Bec.

[1] Bibliothèque critique de M. de Sainjore [R. *Simon*]; Basle, 1709, in-12, t. II, pp. 447, 455.

[2] Il mourut le 5 janvier 1706. En 1707, parut son livre : *Evangeliorum harmonia græco-latina*, auctore Nicolas *Toinard*; Paris, 1707, grand in-folio de 157 pages.

[3] *Chaufepié,* Dictionnaire, article : *Locke* (Jean), remarque G. — Manuel du Libraire et de l'Amateur, par M. *Brunet*, 4° édition, article : *Thoynard* (Nicolas), t. IV, p. 475.

[4] La *Relation* [anonyme] de la bataille de Fleurus, 1690, in-4°, est attribuée à *Caton de Court*. (*Barbier*, Dictionnaire des ouvrages anonymes, 2° édit., n° 16054.)

sidéré, en France, comme « *un des plus savants hommes du monde* [1]. » On voudrait pouvoir s'étendre, ici, davantage sur un homme éminent en vertus, en exquises qualités, qu'affectionnèrent, qu'honorèrent à l'envi Bossuet[2], Condé, Montausièr, Huet, Fénelon, Fleury, Renaudot, La Bruyère, et, avec eux, tous les illustres de ce temps-là [3]. Caton de Court étant un hébraïsant de première force, exact, chaque jour, à « *lire l'Écriture sainte, dans la langue où le Saint-Esprit l'a dictée* [4], » qui ne voit ce que Bossuet, affectionné non moins que révéré par ce jeune érudit, se pouvait promettre de lui, pour ses desseins sur les livres sacrés? Mais quels utiles auxiliaires encore, pour le prélat, que le docte *lecteur* du Dauphin, Géraud de Cordemoy; — son fils, l'abbé (commendataire de Fénières); — Esprit Fléchier; — Pierre de La Broüe; — Feydeau de Brou (ces trois derniers devaient être promus à des évêchés dans la suite); — Oronce Finé de Brianville, qui refusa le siége de Poitiers, récompense de tant de travaux accomplis pour Monseigneur; — Louis d'Espinay-Saint-Luc, que nous avons vu, naguère, agir, dans Rome, pour l'*Exposition*, avec tant de zèle, de suite et de succès; trois lettrés encore, pleins de piété et de savoir : Pel-

Autres *lettrés*, de l'intimité de Bossuet.

[1] *Dangeau*, Journal, 20 août 1694.

[2] Il est mentionné dans plusieurs lettres de Bossuet et de Fénelon.

[3] Portrait de M. *de Court*, par l'abbé *Genest;* Paris, 1696, in-8°, réimprimé, avec des différences notables, dans le Recueil : *Variétés ingénieuses*, par M. D..., académicien; Paris, 1725, in-12, sous le titre : *Portrait d'un savant connu dans la république des lettres*.

[4] *Portrait de M. de Court*, par M. l'abbé *Genest*, 1696, in-8°, p. 4.

›on; — le maréchal de Bellefonds; — le comte Troisville, assistèrent, eux aussi, à ces réunions, elquefois.

Bossue et ses an entre-prennent l'étude, en commun, de l'Ecriture sainte.

Qui n'aimerait à se représenter, conversant sur livres saints, tant d'illustres, éminents par leur , par leur capacité, leur savoir! « *C'est* (pourrions-ns dire, ici, avec un écrivain de ce temps-là), *st l'ouvrage de plusieurs siècles, que de joindre en-able, une seconde fois, un aussi grand nombre ommes extraordinaires*[1]. » Quel inestimable secours ur le pontife, dans son projet d'un examen suivi, ıne étude approfondie des *deux Testaments!* Car, x doctes et pieux entretiens des premiers temps ıient succédé bientôt de régulières et fréquentes *nférences*, où les matières furent traitées avec or-, avec suite, selon un plan mûrement délibéré, nt on était convenu de ne s'écarter jamais. Là, ces mmes de foi et de science, ayant en main les textes ers, l'un l'hébreu, l'autre les Septante, celui-ci la lgate, d'autres les versions d'Aquila, de Sym-que, de Théodotion, de saint Jérôme, proposaient ır à tour leurs vues différentes sur le livre, le ıpitre, la strophe, objet, pour l'heure, de leurs des[2].

Le nom Concil donné à réunion

Le nom de *Concile*, donné par ceux de la cour à te réunion de pieux et doctes interprètes des saints ·es, devait demeurer à l'illustre assemblée, qui ntôt en usa elle-même dans ses lettres, dans ses retiens familiers. A l'évêque de Condom, pro-mé, tout d'une voix, le président du *concile*, avait

[1] *Saint-Réal*, Conjuration des Espagnols contre la république Venise.
[2] *Ledieu, Mémoires*, t. I, p. 166.

été réservé le soin de *résumer*, après chacune des *conférences*, tout ce qui aurait été dit de notable; l'abbé Fleury, élu *secrétaire*, écrivait, *sous la dictée* du *président*, les *notes* dont, après discussion, on était demeuré d'accord[1]. Ces *notes* sont venues jusqu'à nous, tracées par la main du docte abbé; — et aussi (mais moins fréquemment) par celle de l'évêque de Condom lui-même, sur les marges d'une *Bible* in-folio, qui, imprimée en 1662, par Antoine Vitré, acquise alors par Bossuet, devint, plus tard, la *Bible du Concile*, et à laquelle, toujours, demeurera ce nom, qui réveille de si touchants souvenirs.

Bossuet, *président*, Fleury, *secrétaire* du *Concile*.

La *Bible du Concile*.

Ouverture des *Conférences*, en 1673, le 1er dimanche de l'Avent.

Les *conférences*, ouvertes, en 1673, au château de Saint-Germain-en-Laye, le premier dimanche de l'Avent, allaient tenir lieu des vêpres, qu'on ne chanta point, cette année-là, dans la chapelle royale[2]; l'office, chacun des quatre dimanches, y ayant fini, le matin, par la prédication du *stationnaire* (le P. Chauchemer, religieux de l'ordre de Saint-Dominique, orateur très-suivi, dont nous avons les sermons[3]). La cour, le plus ordinairement, passait, alors, les hivers à Saint-Germain-en-Laye; et en 1673, le roi, la reine, y étaient arrivés le 30 novembre[4], avec cette suite de seigneurs, de dames, de courtisans qui les accompagnaient en tous lieux. La marquise de Montespan, à l'apogée, présentement, de la faveur, de la puissance, fut de ce voyage, ainsi

[1] *Ledieu, Mémoires*, t. I, p. 166.

[2] Ledieu, ibid.

[3] Mémoires de l'abbé *le Gendre*, 1863, in-8°, pp. 15 et 16.

[4] *Gazette de France*, 2 décembre 1673. — La cour ne partit de Saint-Germain que le *huit février* 1674. (*Gazette de France*, 10 février 1674.)

que Mme de la Vallière, la favorite autrefois, une pénitente, aujourd'hui (une sainte, pourrions-nous dire), désespérée en son cœur, qu'on la retînt, comme par force, à la cour, et ardemment impatiente de s'enfuir au Carmel.

Vie de l Cour, alo Etudes c Bossuet et ses amis Contrast

Tous, cependant, le roi plus que nul autre, s'évertuant à l'envi pour Mme de Montespan, les fantaisies de cette exigeante marquise, ses mille caprices d'enfant étant épiés, satisfaits aussitôt, au-delà même de ses plus déraisonnables désirs, de petits jardins aériens, des volières, des jets d'eau apparaissaient, comme par magie, sur les balcons, sur les terrasses de son appartement. Les contemporains nous la représentent « enchantée de ces petites fontaines; prenant bien du plaisir à les voir jaillir, à regarder ses oiseaux y boire ; » et son royal amant préoccupé, ainsi qu'elle, de ces frivoles et puérils ébats[1]. Bossuet était là, lui aussi, mais tout entier, on le peut croire, à des soins bien différents. Louise de la Vallière ayant eu recours, en ce temps-là même, à ses conseils, à ses lumières, le condescendant et charitable évêque la préparait, dans de saints entretiens, à un sacrifice, — qu'avons-nous dit ! — à un bonheur trop différé au gré de ses désirs, et dont, en prêtant l'oreille au pontife, elle commença à ressentir, par avance, l'ineffable douceur. Du puissant souverain, en peine, à cette heure, de choses si petites, — ou d'un Bossuet, au sortir de la *salle d'étude,* où il vient d'instruire le descendant de saint Louis, allant con-

[1] Œuvres de Louis XIV, édit. *Grimoard,* 1806, in-8°, t. V, p. 514. — Correspondance *Colbert,* mss. de la Bibliothèque impériale. Lettre de P. *Petit,* commis des bâtiments, à *Colbert,* 6 décembre 1673.

soler, affermir dans ses pieux desseins la douce et désabusée la Vallière; diligent, ensuite, à retrouver les *Pères* du *petit concile*, — qui, au vrai, fut le plus grand; et de ces deux royautés, laquelle mérite d'être enviée davantage?

Bossuet, au petit Concile.

Penétrons sans crainte dans le lieu où le *petit Concile* tient ses séances. Là, ainsi que dans la *salle d'étude,* nous verrons Bossuet, non tel que, de nos jours, on s'est tant complu à le peindre, grave, froid toujours, austère, imposant, majestueux, préoccupé, l'esprit dans les nues; mais tel que le virent, que le connurent, que l'aimèrent ses contemporains, ses familiers, ses commensaux, unanimes à l'envi, lorsqu'ils le représentent « *dans son à touts les jours*[1], » à nous le montrer simple et humble, — humble, avons-nous dit, se faisant gloire d' « *apprendre sans cesse,* d'*apprendre de tous*[2]; » — « joignant à tant de mérites, admirés en lui, celui, si rare, d'en supposer encore plus dans les autres[3]. » Tous les survivants du grand évêque, ceux-là surtout qui l'avaient vu le plus fréquemment et de plus près, ne se rappelèrent jamais, dans la suite, sans un douloureux regret, « ses conversations, modestes toujours et insinuantes, où l'on ne ressentait ni la supériorité de son rang, ni celle de son savoir, » où « chacun avait la liberté de mettre du sien; le maître de la maison ne voulant point de préférence[4]; » où, « charmant ses familiers par son aimable et vive éloquence, dans ses

[1] *Montaigne,* Essais, liv. II, ch. 29.

[2] *Bossuet,* Relation sur le quiétisme, v[e] section, n° 18.

[3] Éloge de M. l'évêque de Meaux, par Joseph *Saurin.* (*Journal des Sçavans,* 8 septembre 1704.)

[4] Éloge de *Bossuet,* par l'abbé *de Choisy,* 2 août 1704.

moindres entretiens, il en augmentait encore la douceur par l'attention qu'il donnait aux autres[1]. » Ainsi avait-il su gagner, « par les charmes de son commerce, toujours aimable, ce doux empire sur les cœurs, dont il devait jouir d'une manière si singulière, jusqu'aux derniers instants de sa vie[2] »; « si candide, si vrai, si agréable; » c'est Fléchier que nous venons d'entendre; Fléchier qui, longtemps commensal de Bossuet, à la cour, ne pouvait, dans la suite, se souvenir de l'évêque de Condom « *sans plaindre, du fond du cœur, tout le temps qu'il avait, depuis, passé loin de lui*[3] *!* « Sur « les manières du prélat, simples, naturelles toujours, sans aucune affectation, avec un accueil favorable; — très-doux, très-affable » ; son secrétaire, l'abbé Ledieu, après vingt-deux années de vie commune, d'intimes et incessants rapports, sera, apparemment, jugé digne de quelque créance, dans ce qu'il n'en écrivit, d'ailleurs, qu'après la mort du grand évêque[4]. Un docte et éloquent religieux, le P. La Rue qui, à la cour, à Meaux, à Germigny, à Paris, avait vu Bossuet, dans l'intimité, tant de fois, se devait complaire, lui aussi, après la mort du prélat, à célébrer « *la bonté de son cœur, cette sérénité, cette mansuétude qui l'avaient rendu si agréable; sa fidélité à ne démentir point le caractère de douceur qu'offre à l'esprit le nom si aimable de* Bénigne », reçu par lui, en l'église de Saint-Jean

[1] Préface de l'abbé *Genest*, en tête de son ouvrage : ***Principes de philosophie***, 2e édit., 1718, in-12, p. IX.

[2] Éloge de ***Bossuet***, par l'abbé *de Clérembault*, 2 août 1704.

[3] ***Fléchier***, Lettre à l'abbé Bossuet, 23 avril 1704 (et non 1707, comme l'ont, par erreur, marqué les éditeurs).

[4] ***Ledieu, Mémoires***, t. I, p. 144.—Le même, ***Journal***, mai 1702, t. II, p. 182. — Même ***Journal***, 11 mai 1705, t. III, p. 234.

de Dijon, au jour où lui fut donné le baptême[1]! »

Bossuet, *à table,* au milieu des *Pères* du petit *Concile.*

Dans un repas offert, chaque fois, aux *Pères* du *concile*, après la *séance*[2], on aurait fait « assez mauvaise chère », selon ce qu'en a dit l'abbé Dufour de Longuerue, accoutumé, il le faut croire, à plus de somptuosité et de recherche[3]. Le point, sans doute, est de peu de conséquence; et, au pis aller, il en serait des *dîners* de Bossuet, comme de ces *soupers* sans faste, où Platon, dans Athènes, réunissait les familiers de son Académie, prompts à y accourir, et si heureux toujours de l'entendre[4]. Du reste, un des convives du prélat, son commensal pendant vingt-deux années, Ledieu, qui ne se piquait point d'indifférence sur le chapitre des repas (son *Journal*, fréquemment, en fait foi), pourra en être cru, ce semble, lorsqu'il assure que la « table de M. de Meaux *était bonne, quoique sans délicatesse et sans profusion*, le grand homme ayant vécu toujours avec frugalité et modestie[5]. » « *La table* (disait Bossuet lui-même) ne convient ni à mon état, ni à mon humeur[6]. » La cordialité, quoi qu'il en soit, n'y fit jamais défaut;

[1] Le P. *la Rüe*, Oraison funèbre de *Bossuet*, 23 juillet 1704. — « Proh dolor! Non dabitur ampliùs *vultum illum serenissimum et amabilem coràm intueri!* » (Discours du doyen du chapitre de Meaux, en recevant, à Meaux, des mains du clergé de Saint-Roch, de Paris, les restes du grand évêque. *Journal* de N. *Payen*, lieutenant général au présidial de Meaux, le 16 avril 1704.) — « M. de Meaux tempérait la gravité de ses mœurs par la douceur et la gaieté de son visage. » (Oraison funèbre en l'honneur de Bossuet, par un curé du diocèse de Meaux, prononcée, le 5 mai 1704, à Nanteuil-le-Haudouin.)

[2] *Ledieu*, *Mémoires*, t. I, p. 167.

[3] *Longueruana*, 1754, in-12, t. I, p. 169.

[4] *Athenæi* Naucratitæ, Deipnosophistæ, lib. X.

[5] *Ledieu*, *Mémoires*, t. I, p. 134.

[6] *Bossuet*, Lettre à *Bellefonds*, 9 septembre 1672.

t, du moins, la table fut-elle, chez lui, toujours, l'*entremetteuse* de l'amitié[1]. » « Manger et boire ensemble (disait-il), c'est, parmi les hommes, une ıarque de société; on entretient l'amitié par cette ouce communication; on partage ses biens, ses laisirs, sa vie même avec ses amis; il semble qu'on əur déclare qu'on ne peut vivre sans eux, et que la ie n'est pas une vie sans cette société[2]. » La gaieté, lle aussi, *avait*, chaque fois, été de la partie; « l'Écriure sainte (disait Bossuet) ne la désapprouvant pas, ans les festins, pourvu qu'on y garde la modération onvenable, en mêlant de bons entretiens avec le in[3]. » Les *disputes* des *Pères*, interrompues par la rière qui avait précédé le repas, recommençant, haque jour, comme à peine on était assis, « *je vous lonne cent mille écus* (dit, plus d'une fois, le prélat ses contradicteurs), si l'interprétation que j'ai proosée de ce chapitre, de ce verset, n'est point, de eaucoup, préférable à la vôtre[4]. » Jamais, du reste, l ne dépassait cette somme; et nous venons, en un not, de voir, d'entendre l'évêque de Condom à table, u milieu des *Pères du petit concile*.

Les *conférences* avaient commencé, comme on a u, le premier dimanche de l'Avent (1673). Les prohéties du fils d'Amos étant, dans cette période de

On s'occu d'abord, livre d'Is

[1] Proverbe grec, cité par *Joseph de Maistre* (Soirées de Saint-Pétersbourg, x[e] Entretien).

[2] *Bossuet*, Méditations sur l'Évangile, *la Cène*, LII[e] jour, édit. Versailles, t. IX, p. 615.

[3] *Bossuet*, in *Canticum canticorum*, cap. v, note sur le verset 1[er], édit. Versailles, t. II, pp. 250, 251. — En voir la *traduction*, dans es *Œuvres inédites* de *Bossuet*; Vivès, 1862, in-8°, p. 215.

[4] Lettre de l'abbé *de Langeron* à *Bossuet*, 16 avril 1688.

l'*année ecclésiastique,* le fond de la liturgie de l'Église[1], le livre d'Isaïe devait, naturellement, occuper, d'abord, les *Pères* du *concile*[2]; et aussi est-ce celui sur lequel s'offriront plus nombreuses, plus étendues, plus importantes, les *annotations* écrites, par Fleury, et quelquefois par Bossuet lui-même, aux marges de la grande *Bible du Concile.* Assuré d'y retrouver, à son heure, les éléments d'un spécial et considérable travail, projeté dès longtemps sur ce prophète, Bossuet, en 1690, en 1693 encore, annonça la résolution de commencer bientôt ce nouvel ouvrage, qu'il avait très à cœur[3], mais que de plus pressants devoirs ne lui permirent point d'entreprendre. Pour tant de pieux et savants hommes, quelle inauguration de leurs *entretiens* sur la *Bible,* que cette étude, faite ainsi, en commun, des chants inspirés d'Isaïe!

Bossuet comptait publier des *Annotations* sur *Isaïe.*

Ces *conférences* allaient, huit années durant, de semaine en semaine, se succéder, fréquemment, actives comme aux premiers jours; se continuer, après cela, assez longtemps encore; et ceux qui en ont réduit la durée *à deux ou trois années*[4], avaient été mal informés, on le va voir, tout à l'heure. Le P. Mabillon, en 1675, y vint prendre part. Comme,

Le *Petit Concile* s'assembla pendant nombre d'années.

Mabillon, au *Concile,* en 1675.

[1] « Disce, per hoc scriptum, quid sit, vel quandò legendum :

Adventus propriè vult sermones Isaiæ. »

(*Ordo librorum, per anni circulum, in Ecclesiâ Dei, legendorum,* imprimé en tête du *Bréviaire romain,* à l'usage du diocèse de Bayeux.)

[2] *Ledieu,* Mémoires, t. I, p. 166.

[3] *Bossuet,* Epist. ad capitulum Meldensem, IV non. jun. 1690 (édit. Versailles, t. I, in capite). — *Bossuet, Præfatio in Ecclesiastic.* (1693), § 5, édit. Versailles, t. II, p. 366.

[4] *Observations* de l'éditeur [l'abbé *Hémey d'Auberive*], en tête du tome I des Œuvres de Bossuet; Versailles, p. XXXIX.

effet, ce savant religieux, dont l'ardeur dans le ıvail n'avait jamais connu de mesure, eut été, de vis de tous les docteurs, condamné, en toute ri- eur, à plusieurs mois de repos, une aimable et essante lettre lui arriva, de Saint-Germain-en-Laye, r laquelle l'évêque de Condom lui offrait, pour bitation de campagne, la maison des RR. Pères s *Loges* (dans la forêt), non loin du château royal; le prélat, en cette rencontre, exprimait, avec ses ɜux propres, ceux, non moins empressés, des *Pères* ı *petit concile,* avides, ainsi que leur *président*, de ssédér au milieu d'eux le savant et saint homme, de le voir prendre part à leurs pieuses et amiables *nférences*. « Loin de vous fatiguer l'esprit (lui avait andé Bossuet), nous songerons, mon Révérend ɜre, à vous divertir, et votre divertissement sera ›tre utilité. Venez quand il vous plaira; le plus tôt ra le meilleur. J'ai une joie extrême de ce que nous lons vous posséder ici, quelque temps[1]. »

En février 1677, l'orientaliste Renaudot, un *rabbin* 'ossuet, gaiement, le qualifiait ainsi), fait part à un ıtre *rabbin*, Nicolas Thoynard [2], des entretiens qu'il eus, depuis peu, avec l'évêque de Condom, avec eury, avec les autres *pères*. Il leur a lu (lui ande-t-il) son *Histoire* (inédite alors) *des patriar- es d'Alexandrie* [3]; voilà donc, en 1677 encore, le *ncile* en séance. Leibniz, Busman, Etzard, en 1678,

Renaud soumet *Concile* *Histoire* *Patriarc d'Alexa drie*, 167

Lettre de *Bossuet* à *Mabillon*, 28 mai 1675.

' *Bossuet*, Observations sur les cinq premières *Lettres de M. de Broue*, évêque de Mirepoix, *sur l'Eucharistie*. (Mss. du sémi- ire de Meaux, carton B, pièce 2e.)

' Lettre *inédite* de l'abbé *Renaudot* à *Thoynard*, 21 février 1677, mmuniquée par M. *Brunel*, auteur du *Manuel du Libraire et l'Amateur*.

dans leurs actives démarches, pour découvrir, en Allemagne, ce qui s'y pourrait trouver de *traductions latines des livres rabbiniques* (demandées par Bossuet, avec instance), travaillèrent, à leur insu, pour les conférences de Saint-Germain ; la nécessité ayant été reconnue, par les *Pères* du *concile*, de compulser ces ouvrages où, du chaos, jaillit parfois la lumière [1].

Livres rabbiniques, cherchés, en Allemagne, pour le Concile.

Jérémie avait eu son tour (1678-1679), dans les entretiens des doctes et pieux amis. Les *Prophéties*, les *Lamentations* du fils d'Helcias, les devaient même arrêter longtemps ; la chronologie en étant confuse, et les lacunes, de plus, ainsi que les interversions, n'y étant pas rares. En quels termes touchants Bossuet parla de ces études, en commun, sur le prophète, dans une intime lettre, toute de consolation et d'amitié (janvier 1679) au maréchal de Bellefonds, qu'avait atteint récemment une nouvelle disgrâce, dont il se montrait indigné, murmurant, sur cela, et se plaignant en tous lieux ! « Pour nous (écrivait le prélat), nous allons toujours expliquant les saints prophètes. *Nous sommes bien avant dans Jérémie*, et nous ne cessons d'admirer sa manière forte et douce. *La douceur avec laquelle il plaide sa cause devant les grands assemblés en conseil et devant le peuple est admirable*. Il n'est pas moins merveilleux quand il répond au faux prophète Ananias. *Le bel exemple ! Avec quelle modestie il lui parle ! Dieu nous fasse la grâce, quand nous serons attaqués, d'agir dans le même esprit !* » Bossuet, après qu'il s'est ainsi efforcé d'apaiser Bellefonds, de lui persuader la résignation et le si-

Le Concile s'occupe de Jérémie. (1678-1679.)

Bellefonds, Père laïque.

[1] Lettres échangées, sur cela, entre Bossuet et *Leibniz* (1678-1679). Œuvres de *Leibniz*, édit. de M. le comte *Foucher de Careil*, 1859-1860, t. I, pp. 24 et suiv.

lence, « *voilà, Monsieur,* ajoutait-il, *voilà un petit sermon que je vous fais, afin que vous soyez toujours de la communion du concile de Saint-Germain. Nous vous regardons toujours comme un des Pères laïques*[1]. »

Caton de Court, Père laïque

Caton de Court, un *Père laïque* lui aussi, revenu de Rome, sur ces entrefaites, avec des *notes*, en abondance, recueillies par lui avidement, dans la bibliothèque du Vatican, allait donner au *concile*, pour l'explication des chants de Jérémie, d'inestimables *leçons*[2]. Nicolas Thoynard, un *Père laïque* encore, zélé même et assidu, entre les autres[3], un *rabbin*, tout ensemble, ainsi que Renaudot, devait, dans l'hiver de 1681, venir en aide efficacement aux autres *Pères* qui, par l'organe de Fleury, avaient fait un appel à ses lumières. Les *Paralipomènes* se trouvant être, en ce moment-là, l'objet de leurs études, ils avaient senti le besoin de les *conférer avec les quatre livres des Rois;* et qui, mieux que Thoynard, leur eût pu venir en aide dans ce dessein; son savoir, en la matière, étant immense; tous les idiomes de l'Orient lui étant, au plus haut degré, familiers; — et l'ingénieux philologue ayant eu à cœur, uniquement, par tant de travaux sur les *concordances des Saintes-Écritures,* de rendre manifestes pour tous les *harmonies*, ignorées avant lui, qu'avaient entre eux les livres sacrés? Surtout ses persévérants efforts pour établir la *concordance* des *Paralipomènes* avec les livres des *Rois,* avaient eu, notoirement, les résultats les plus heu-

Le Conci[le] s'occup[e] en 1681, Paralip[o]mènes, et livres des Roi[s].

[1] *Bossuet,* Lettre à *Bellefonds,* 22 janvier 1679.

[2] *Portrait de M. de Court,* par l'abbé *Genest;* Paris, 1696, in-8°. — Lettre du P. *Poussines* au P. Michel *Nau;* Rome, 7 mars 1679. — Lettre de Jacob *Spon* à l'abbé *Nicaise,* 19 juin 1679.

[3] *Bibliothèque critique,* par M. *de Sainjore* [R. *Simon*], 1708, in-12, t. II, p. 448.

reux. Ses *essais d'harmonie,* entre ces deux parties du Vieux-Testament, imprimés, *en épreuves, pour lui seul,* à très-petit nombre, ayant été envoyés par lui à Londres, au fameux Locke, son illustre ami [1], les Pères du *concile,* qui l'avaient su, souhaitèrent d'être initiés au secret des veilles d'un homme lié d'amitié avec la plupart d'entre eux, et en qui, d'ailleurs, l'obligeance était au niveau du savoir. Fleury ayant donc été invité à lui écrire, « je suis, Monsieur (lui manda-t-il), je suis chargé, de la part de Mgr de Condom, et *de tout le concile*, de vous faire une requête. Nous avons commencé les *Paralipomènes,* dans le dessein de les conférer avec les *livres des Rois,* quand nous aurons achevé les premiers chapitres, qui ne sont que *généalogies*. Nous savons que vous en avez une *concordance;* et on nous a même dit que vous en aviez quelques épreuves imprimées. Si cela est, nous vous supplions de vouloir bien nous la communiquer ; et comme nous savons que vous êtes homme fort intéressé, nous voulons bien que vous espériez qu'il vous en reviendra quelque observation, qui peut-être ne vous sera pas inutile. Que si vos affaires vous permettaient de venir faire ici quelque tour, avant que de vous en retourner à Orléans, nous sommes persuadés que quelques conversations avec vous vaudraient bien plusieurs séances du *concile*. Comme *j'ai l'honneur d'en être le secrétaire,* c'était à moi à vous expliquer ses désirs, et la confiance qu'il a en votre charité et votre zèle pour l'explication de l'Écriture-Sainte; et j'accepte avec grande joie cette occasion de vous assurer de mes très-humbles ser-

Lettre du *Concile,* à Thoynard; écrite par l'abbé *Fleury* (*inédit*) 1681 (13 janvier).

[1] *Manuel du Libraire et de l'Amateur,* par M. *Brunet,* article : *Thoynard,* t. IV, p. 475.

vices [1] ». L'officieux Thoynard eût-il pu résister à un si amical appel; Caton de Court, l'un des *Pères,* l'ayant, d'ailleurs, à son retour de Rome, enrichi naguère d'exquises *variantes*, de *leçons* inestimables, au moyen desquelles son livre : *Harmonia græco latina Evangeliorum* allait devenir un ouvrage accompli[2]?

Le *petit Concile,* que nous venons de voir, huit années durant, tenir si régulièrement ses *séances*, se devait assembler longtemps encore. Mais Bossuet, après qu'il eut été (en février 1682) installé évêque de Meaux, se consacrant tout entier à ce diocèse et aux besoins de son Église, n'eût pu, désormais, prendre une aussi active part aux *conférences.* Sa charge de *premier aumônier* de la Dauphine l'appelant néanmoins, en de certains temps, à la cour, son apparition, alors, donnait joie aux *Pères*, heureux de le revoir au milieu d'eux, comme autrefois. Le prélat, en ces rencontres, leur soumit plusieurs de ses productions, sur lesquelles il souhaitait avoir leur avis, avant de les mettre en lumière (sa *Politique,* — sa *Dissertation sur les Psaumes;* — ses *Commentaires sur les livres de Salomon*) ; — en offrant ainsi les prémices aux *Pères* qui, tous (comme l'écrivit si agréablement l'un d'eux), « avaient permission de raisonner, en pleine liberté, sur chacun de ces ouvrages [3] ».

[1] Lettre *inédite* de l'abbé *Fleury* à *Thoynard,* 13 janvier 1681. (Communiquée par M. *Brunet,* auteur du *Manuel du Libraire.*)

[2] « *Variantes* illas, à vulgato textu, Vaticanas lectiones, nusquàm, quod sciam, recensitas, excerpsit ex ipsis codicibus, vir clarissimus Carolus *Cato de Court*... easque, dùm viveret, nobiscum officiosè communicavit. » (Nic. *Toinard,* Evangeliorum harmonia græco-latina, *Prolegomena*, cap. II, p. VII, col. 1.)

[3] Lettre de l'abbé *de Langeron* à *Bossuet*, 16 avril 1688 (édit. Versailles, t. XLII, pp. 642 et suiv.).

Explication de l'*Apocalypse*, communiquée au *Concile*.

Retenu à Meaux, en 1688, comme il venait d'achever son *Explication* si docte, si éloquente, de l'*Apocalypse;* et sur une telle matière, où les difficultés abondent, les sincères avis de tant d'hommes sages, judicieux, éclairés, lui ayant, plus que jamais, paru nécessaires, il leur avait envoyé son *manuscrit;* et avec combien de joie fut accueilli l'ouvrage; avec quelle curiosité avide et charmée, tous les *Pères*, en commun, s'étaient empressés de le lire! « J'ai, Monseigneur (lui mandait l'un d'eux, l'abbé de Langeron), j'ai lu toutes vos *notes sur l'Apocalypse;* et je vous avoue que j'ai été frappé comme un homme qui verrait naître, tout d'un coup, une grande lumière dans un lieu fort obscur. J'ai examiné le *commentaire*, je l'ai examiné, *le texte à la main;* le gros du dessein est merveilleux; et je mettrais ma main au feu que saint Jean n'a pu en avoir d'autre. Le détail surprend encore plus, et la facilité avec laquelle on dénoue les endroits qui paraissaient les plus impénétrables; comme *le nom de la bête;* les 666 (trouvés dans *Dioclès Augustus*); la bête, qui est la huitième, qui n'est plus, etc.;... mais il faudrait citer le livre entier [1] ».

Première interprétation, par Bossuet, d'un passage de l'*Apocalypse*, improuvée par Fénelon et Langeron.

Langeron, lecteur du duc de Bourgogne, homme spirituel et instruit, exprimait, ici, outre sa propre pensée, celle de Fénelon, lié étroitement avec lui; et les chaleureuses louanges des deux amis ne pourront, en cette conjoncture, être soupçonnées de complaisance; leur vive et ferme résistance à l'une des interprétations que proposait l'évêque de Meaux, dans son *manuscrit,* ayant, au même temps, comme on le

[1] Lettre de l'abbé *de Langeron,* déjà citée.

va voir, disposé le sincère et judicieux auteur à un changement de quelque importance, auquel il crut, tout bien considéré, se devoir résoudre. En disant que saint Jean, par l'*étoile tombée*, dont il est parlé, au chapitre IX[e] de sa prophétie, entendit représenter un *docteur tombé dans l'erreur,* et y entraînant avec lui nombre de chrétiens à sa suite, Bossuet, sans difficulté, avait bien rencontré. Mais, avancer, comme il le fit, après cela (dans sa *première rédaction,* envoyée au *Concile*), que l'évêque d'Antioche, *Paul de Samosate*, était ce *docteur errant,* cette *étoile tombée*, dont la chute a été prédite par le saint, comme un événement très-considérable pour le monde, qui tout entier s'en devait émouvoir, c'était, pensèrent Fénelon et son ami (et nous allons voir bientôt le prélat le reconnaître lui-même), c'était s'être mépris sur *la personne* qu'eut réellement, uniquement, en vue le prophète. Fénelon, en un mot, soutint que saint Jean n'avait pu, ici, penser à *Paul de Samosate,* personnage secondaire, hérétique à la suite, qui, sans avoir introduit dans l'Église aucune erreur nouvelle, n'avait fait qu'y reproduire, en les propageant, les impiétés de Cérinthe [1].

Mais en mettant ainsi, avec raison, hors de cause *Paul de Samosate,* il alla, se méprenant à son tour, supposer que saint Jean avait voulu, sous la figure de cette *étoile tombée,* prophétiser et peindre la désastreuse invasion des barbares dans l'empire romain, abandonné en proie à leurs entreprises, à leurs violences inouïes, et devenu un lamentable théâtre de dévastations, de destruction et de carnage. Er- Autre int prétatio proposée eux.

[1] Réflexions de l'abbé *de Fénelon* sur le chapitre IX de l'Apocalypse. (*Bossuet*, édit. de Versailles, t. XLII, p. 645.)

reur considérable, si nous l'osons dire, et à l'appui de laquelle Fénelon allégua, dans un intéressant *Mémoire*, des raisons, ingénieuses sans doute, mais subtiles, plutôt que solides. L'abbé de Langeron, toutefois, s'y était laissé prendre; et, dans une agréable lettre à l'évêque de Meaux, s'efforçant de lui faire goûter cette interprétation, à laquelle il déclara adhérer, « enfin, Monseigneur (lui mandait-il), enfin, pour vous prendre par quelque chose de plus fort encore, *je vous donnerai quatre millions, si vous ôtez Paul de Samosate. Voyez de combien je surpasse votre libéralité, qui ne va jamais qu'à cent mille écus!* » Annonçant au prélat qu'il l'ira, bientôt, voir à Germigny, « je souhaite, lui disait-il, de n'y point trouver Paul de Samosate, mais plutôt les *Goths,* les *Franks*, les *Alains* et les *Hérules* [1] » (qu'il croyait, avec Fénelon, avoir été prédits par saint Jean, en cet endroit de l'*Apocalypse*). Ce fier défi, cette gageure si gaie, ces *cent mille écus,* libéralement, fréquemment offerts par le *Père grec,* pour donner plus de crédit aux interprétations qui lui avaient agréé davantage; — cette « permission, » si sincèrement octroyée, « à tous les *philosophes*, de raisonner, à perte de vue, » sur les ouvrages du grand évêque; — ce prochain voyage de Langeron à Germigny, où il a si fort à cœur de trouver les Goths, les Franks, les Alains et les Hérules; — la lettre de Fleury, qu'on a lue tout à l'heure; — quelles inestimables révélations ces intimes particularités nous ont offertes sur le *petit Concile,* sur la pleine liberté, sur la cordiale familiarité qui, constamment, y régnèrent; sur les

[1] Lettre de l'abbé *de Langeron,* déjà citée.

nanières si affables, si gaies de Bossuet, sur l'amé-
iité, et, osons le dire, sur la *rondeur* de ce grand
iomme qu'on nous voudrait, à toute force, repré-
enter si grave, si froid, si solennel, si gourmé tou-
ɔurs!

Théodot de Byzan substitué Bosssue à Paul Samosat

Le prélat, s'il n'agréa pas l'interprétation proposée
ıar Fénelon et Langeron, avait, du moins, reconnu
lécisives leurs raisons contre Paul de Samosate,
lont il effaça le nom; et cherchant alors, de nou-
reau, avec application, quel *docteur errant* avait eu,
réritablement, en vue, l'évangéliste prophète, il l'al-
ait enfin découvrir (en toute certitude, cette fois),
lans l'apostat Théodote de Byzance, *étoile tombée*,
lont la scandaleuse *chute*, à la fin du deuxième siè-
:le, avait été si funeste par la perturbation profonde
jui s'ensuivit dans l'Église [1]. Remaniant, aussitôt,
ɜn ce sens, son premier travail, refait du reste uni-
juement en ce qui regarde la substitution, reconnue
ɔar lui nécessaire, de *Théodote de Byzance* à *Paul de Samosate*, Bossuet, qui sentit qu'il avait, cette fois,
trouvé l'évidence, la sut si bien faire apparaître en
tout son jour, que ce point demeure acquis, croyons-
ıous, dans l'interprétation des livres sacrés [2]. Il de-
rait même à quatorze années de là, dans une docte
ɜt vive *dissertation latine* : *de Excidio Babylonis*, re-
ɔroduire, inexpugnable désormais, la désignation de
Théodote de Byzance, établie, en ce dernier écrit,
ɔlus invinciblement encore, s'il se peut, et sur de si

Écrit *De Exci Babylon*

[1] Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique des six pre-
miers siècles, par *le Nain de Tillemont*, 2e édit. 1701, in-4°, t. III,
pp. 68 et suiv.

[2] *Bossuet, Explication de l'Apocalypse*, édit. Versailles, t. III,
pp. 196, 197, 260.

irréfragables preuves, que nul doute, sur ce point, ne pourra, croyons-nous, s'élever jamais [1].

De l'Écrit : *Dissertatio de Psalmis.*

Il convient de parler ici de deux excellentes productions de Bossuet, l'une sur les *Psaumes de David*[2]; l'autre sur les *Livres de Salomon*, imprimées, plus tard, à la vérité, mais qui eurent leur origine dans les *Conférences de Saint-Germain*. Là, en effet, avaient été préparées, là furent concertées tant de lumineuses, d'exquises *annotations*, que devait, dans la suite, revoir, compléter et publier le grand évêque. On ne louera jamais assez les savantes et attachantes *introductions* mises par Bossuet, l'une avant les *psaumes*, l'autre en tête des *livres sapientiaux*. Dans ces écrits, que l'auteur, humblement, appelait des *dissertations*, tous, avec nous, verront de doctes, touchants et éloquents discours, « où la charité marche, partout, avec la vérité, et l'onction avec la lumière [3]. » Surtout,

[1] L'*Explication de l'Apocalypse*, par *Bossuet* (1690), fut attaquée, en 1701 (le 24 juin), non point par Samuel *Werenfels*, mais par *Iselin* (Jacques-Christophe) : 1° dans des *Thèses*, auxquelles *Werenfels* présidait ; 2° dans le livre : *Dissertatio philologico-theologica in sententiam* J.-B. *Bossueti*... de *Bestiis*, et *Meretrice Apocalypsis*, Basileæ, 1701, ouvrage de Jacques-Christophe *Iselin*, qui, lui-même, dans le titre, *s'en déclare l'auteur*. Samuel *Werenfels* avait présidé à ces *Thèses*, et n'y eut point d'autre part. (*Chaufepié*, Dictionnaire, article : *Iselin* (Jacques-Christophe). — *Ledieu*, dans son *Journal*, 16 novembre 1706, parle de l'écrit de Bossuet (en réponse à celui d'Iselin), qui ne fut publié qu'en 1772. « Ce nouveau commentaire de M. de Meaux sur l'Apocalypse est bien plus suivi que n'était sa première explication. » (*Ledieu*, t. IV, p. 25.) L'écrit : *de Excidiò Babylonis* est au commencement du tome IV de *Bossuet*, édit. de Versailles, et tient les 192 premières pages de ce volume.

[2] *Liber Psalmorum*, cum notis J.-B. *Bossuet* ; Paris, 1691, in-8°, achevé d'imprimer le 23 décembre 1690.

[3] Expressions de *Bossuet*, dans son *Approbation* (24 septembre

écrit : *De Psalmis*, loué chaleureusement par An- ›ine Arnauld[1], et qu'apprécièrent tant d'autres juges ›mpétents[2], serait, de l'avis commun de tous les ›ttrés, compté parmi les chefs-d'œuvre de Bossuet, ce prélat l'eût composé en notre langue; les tra- uctions qui en ont été faites, même en ces derniers ›mps, l'ayant trop insuffisamment fait connaître.

Le moyen aussi, en parlant de la *Dissertation sur* *'s Psaumes*, d'oublier l'affectueuse *Dédicace* qu'en t l'évêque de Meaux au chapitre de son Église[3]; les articularités qui nous y sont révélées sur le *concile* ›ant l'une des plus touchantes pages de cet épisode intéressant de la vie du grand évêque. Pourrions- ous, d'ailleurs, mieux finir le récit des séances du ›ncile, qu'en rapportant ce qu'en dit le président lui- ıême? Faisant, ici, mémoire, des insignes docteurs ui, autrefois, lui vinrent en aide dans ses études ır la sainte Écriture, et donnant de justes louanges des hommes si éminents, il se complaît, on le sent, ans un souvenir demeuré cher toujours à son cœur, près tant d'années. « Retenus (dit-il), retenus tous, lors, à la cour, par des emplois divers, unis par la lus cordiale amitié, par la plus rare conformité de oûts et de sentiments, un attrait, vif également en hacun de nous, pour les saintes Écritures, devait, de ›ur en jour, resserrer, plus encore, des liens si oux. Nous trouvâmes dans cette étude, en commun,

Le souvenir du *Petit Conci*[le] demeura toujours che[r] à Bossuet.

›93), du *Traité de l'Eucharistie*, ouvrage posthume de *Pellisson*; ›ris, 1694, in-12.

[1] Ant. *Arnauld*, Lettres des 27 avril et 5 juin 1691.

[2] *Rollin*, Traité des études, liv. V, chap. III, § 8.

[3] Epistola Meldensis episcopi, IV *non*. Junii 1690 (et non point *nonas*, comme on l'a imprimé, dans l'édition princeps de 1691, ›-8° (édit. Versailles, t. I in initio).

des livres sacrés, objet de nos intimes entretiens de chaque jour, une consolation sensible, un intérêt, un charme inexprimables; mais combien, aussi, nous lui dûmes de lumières! » De tant d'amis, d'un mérite si rare, ses compagnons, ses commensaux si longtemps, « les uns (continue-t-il) gouvernent, aujourd'hui, des Églises; les autres ont été, en divers lieux, pourvus d'emplois considérables; tous, à l'envi, par leur foi, leurs vertus, leur savoir, honorent des situations différentes; mais quelques-uns, hélas! nous ont devancés dans un monde meilleur! » Le prélat n'ayant nommé, ni, avec plus de détail, désigné ces *Pères,* dont on sent, en lisant sa *Dédicace*, que la mort prématurée contrista son âme, et y a laissé un pénible vide, signalons, ici, parmi ces amis si regrettés, l'historien, le philosophe Géraud de Cordemoy; — l'abbé de Vares; — l'abbé d'Espinay-Saint-Luc, très-chers, tous trois, au prélat, et que, dans la même année (1684), en quinze jours au plus, il avait perdus, sans que rien, précédemment, eût pu donner lieu d'appréhender ces malheurs, dont ses lettres nous le montrent douloureusement saisi et pénétré [1]. — La fin de l'un d'eux, l'abbé de Saint-Luc, aumônier du roi, avait été tragique autant qu'inopinée; une très-violente chute de cheval, avec les plus fâcheuses circonstances, lui ayant à peine laissé le temps de faire, par un énergique et éloquent serrement de main, le dernier acte d'une foi vive, en lui, et profonde, non moins qu'elle était éclai-

Pères du *Concile* moururent, en quinze jours (1684).

[1] Lettre de *Bossuet* à l'abbé *de Rancé*, 23 octobre 1684, édit. Versailles, t. XXXVII, pp. 293, 294. — Lettres des abbés *Fleury* et d'Espinay Saint-Luc, l'une et l'autre du 28 septembre 1684, t. XLII, pp. 580 et suiv.

e [1]. N'oublions pas l'auteur de tant de livres composés ›ur le Dauphin : l'abbé de Brianville, qu'estimè- nt Bussy-Rabutin [2] et l'auteur du livre des *Maxi- es;* ami très-cher à Bossuet, que nous le verrons compagner à Meaux, en février 1682, lors de sa *ise de possession* de ce siége, et qui devait mourir ı 1686, après avoir refusé l'évêché de Poitiers [3].

Ce que dirent, plus tard, du *Petit Concile* ceux qui y avaient siégé.

Les *conférences,* avec le temps, étaient devenues ıres, de plus en plus. Sans revenir ici sur la défec- on de deux des *rabbins* (les frères Charles-Marie de eil et Louis de *Compiègne*), la nomination de Pierre e la Broüe (en 1680); celle de Feydeau de Brou, ux évêchés de Mirepoix et d'Amiens, avaient laissé es vides considérables dans le *Concile,* qui, surtout, ›uffrit des absences nécessaires et prolongées de Bos- ıet. « Rien de nouveau, ici (à Versailles), sinon que *ous n'y êtes plus* » (mandait Fénelon à l'évêque de leaux), *et que ce changement se fait sentir aux philo- ›phes* [4] ». « Votre présence (lui écrivait Renaudot) ous est nécessaire en ce lieu, pour bien des choses, ıais surtout pour ce qui me regarde. *Je vous assure ue je souhaiterais bien souvent retrouver ce bien* (de ous voir), *que j'avais autrefois. Vous savez que, en ce emps-là,* je me suis voué à vous [5]. » L'abbé de Cor- lemoy, dans la *dédicace* qu'il fit au prélat, de l'un de

Renaudot. L'abbé de Cordemoy.

[1] Lettre de *Bossuet* à *Rancé,* 23 octobre 1684. — Journal de *Dan- eau,* 5 octobre 1684, t. I, pp. 58, 59.

[2] Lettre de *Bussy-Rabutin* à l'évêque d'Autun [*de Roquette*], 3 octobre 1686.

[3] *Dangeau, Journal,* année 1685 (10 novembre), 1686 (27 mars, avril, 9 octobre), t. I, pp. 250, 315, 319, 398.

[4] Lettre de *Fénelon* à *Bossuet,* 27 mars 1695.

[5] Lettre de l'abbé *Renaudot* à *Bossuet,* 10 juillet 1687, édit. Ver- ailles, t. XLII, pp. 610 et suiv.

ses ouvrages, « je dois tout, Monseigneur (lui mandait-il), je dois tout aux conseils que vous m'avez donnés, dès ma plus tendre jeunesse, sur ma conduite et sur mes études. Sitôt que je commençai à me connaître, j'eus le bonheur d'entendre sortir de votre bouche ces discours également pleins de science et de piété, qu'admirent ceux qui vous approchent. *Je fus admis à ces conférences que vous faisiez,* TOUS LES JOURS, *sur l'Écriture*. C'est là que, *au milieu de la cour, mais éloigné de ses plaisirs,* vous en goûtiez d'autres, que le monde ne connaît pas, en vous remplissant, avec une sainte avidité, de la parole du Seigneur [1]. »

Mémoire de Bossuet, contre un ouvrage d'Ellies du Pin, soumis au *Concile*, 1692.

Retenu ainsi à Meaux, loin de ses amis, du moins Bossuet continuait-il de leur communiquer ses productions, avant de les mettre en lumière. Son *Mémoire sur la Bibliothèque ecclésiastique* du docteur Ellies du Pin, leur ayant ainsi été envoyé, au commencement de 1692, « je n'oserais, lui mandait Fénelon, je n'oserais vous dire tout le plaisir que m'a fait cet ouvrage. Il y a seulement un petit endroit où MM. Caton de Court, de Langeron, Fleury et moi, nous trouvons que vous allez un peu au-delà des paroles de l'auteur, dans la censure que vous en faites... [2]. » — « J'examinerai cet endroit, avec le *petit Concile de Versailles*, » avait répondu (de suite) l'évêque de Meaux [3].

En 1692, donc, dix-neuf années après l'ouverture

[1] L'abbé *de Cordemoy,* Dédicace, à *Bossuet*, de son *Traité contre les sociniens*; Paris, 1696, in-12.

[2] *Fénelon*, Lettres à *Bossuet*, 3 mars, 25 avril, 4 mai 1692. (*Bossuet*, édit. Versailles, t. XLII, pp. 653, 654.)

[3] *Fénelon*, Lettre à *Bossuet*, 25 avril 1692.

des *conférences,* le *concile* s'assemblait encore, mais à Versailles, maintenant, et non plus à Saint-Germain; cette résidence royale ayant été comme abandonnée; et les *réunions* ne prirent fin, entièrement, qu'à cinq années de là, par le lamentable débat du Quiétisme. Les *Pères,* dans la suite, regrettant, tous, du cœur, tant d'inestimables heures passées ainsi autrefois, dans l'intimité du grand évêque, « je me suis, disait, en 1718, l'un d'eux (l'abbé Genest), je me suis trouvé dans l'école de feu M. de Meaux. J'ai été longtemps assidu auprès de ce grand prélat, dont le savoir profond et universel embrassait toutes les vérités, et dont l'aimable et vive éloquence charmait dans ses moindres entretiens; *il en augmentait la douceur, par l'attention qu'il donnait aux autres* [1]. » « Quels agréments, quels charmes dans la conversation de M. de Meaux (disait un autre des familiers du prélat)! Nous y apprenions toujours, en nous réjouissant sans cesse [2]! » Renaudot, lui aussi, se félicitant, dans l'un de ses ouvrages, « *du bonheur qu'il avait eu,* » de passer dix années environ de sa vie près du grand évêque, de le voir, de s'entretenir, tous les jours, avec lui; d'être, depuis, demeuré constamment assidu près de lui, jusqu'à la mort, « j'ai (disait-il), *j'ai souvent tiré de ce savant prélat de grandes lumières; c'est une justice que je dois rendre à sa mémoire* [3]. »

On pourra, en lisant ce qu'a publié Bossuet sur

[1] *Principes de Philosophie,* par l'abbé *Genest,* 2e édit. 1718, in-12, *Préface,* p. IX.

[2] Éloge de Bossuet, par l'abbé de Choisy, 2 août 1704.

[3] *Renaudot,* Préface du tome V de la *Perpétuité,* 1713, in-4°, p. XXIV. — Le même, dans la *Préface* de son ouvrage : *Liturgiarum orientalium Collectio* (1716, in-4°, deux tomes), se loue encore des conseils de Bossuet, et des lumières qu'il lui dut.

Bossuet avait étudié, avec profit, la langue hébraïque.

la Sainte-Écriture, connaître, au vrai, à quel point il avait su, parmi tant de savants amis, se rendre familière la langue hébraïque ; et il se félicita, dans l'une de ses productions, des profitables entretiens qu'il eut alors « *avec des gens doctes dans les écrits des rabbins* [1]. » Le prélat aurait, selon ce qu'a dit l'abbé de Choisy, commencé, « *à l'âge de soixante ans seulement,* » à apprendre l'hébreu [2]. Ce serait donc vers 1686 et 1687, peu après la révocation de l'édit de Nantes; à l'époque où, sans parler de son incessante sollicitude des besoins du diocèse de Meaux, il travailla, sans relâche, à ramener les Calvinistes opiniâtres, tant de Paris que des provinces; au temps, aussi, de ces immenses recherches, de cette active et incessante correspondance, de ces lectures inimaginables, dont son *Histoire des variations* devait offrir, en 1688, les résultats merveilleux. Assurément, les études du grand homme sur la *langue sainte* avaient précédé de si considérables, de si absorbants travaux; et elles coïncidèrent, croyons-nous, avec les *séances du concile,* aux premières années. Les *Dissertations* de Bossuet, ses *Notes sur les psaumes*, sur les *livres de Salomon*, révéleront à qui les voudra lire avec l'attention qu'elles méritent, un hébraïsant exercé déjà, dont le facile et prompt génie a su, de bonne heure, mettre à profit l'immense savoir des Renaudot, des Thoynard, des frères de Veil, des Caton de Court, des *rabbins* associés à ses études; et n'avons-nous pas, en effet, entendu Rollin, en 1695, parlant du prélat, le recon-

[1] *Bossuet,* Traité de *l'Usure*, 3e proposition, édit. Versailles, t. XXX, p. 659.

[2] *Histoire de l'Église,* par l'abbé de Choisy (1703, 1723, in-4°, t. III, p. 918).

naître « non moins familier avec la *langue sainte* qu'avec la *langue d'Homère* [1] » ?

On s'était, dans ces *conférences*, occupé de plusieurs autres livres de la Bible, sur lesquels nous n'avons de Bossuet aucun ouvrage. Ainsi, le *Pentateuque*, le livre de *Job*, arrêtèrent longtemps les *Pères* de Saint-Germain; et les *notes* inscrites aux marges de la *Bible du Concile* nous en sont un précieux, non moins qu'irrécusable témoignage. Mais si, en ce qui regarde *Isaïe*, *Daniel*, *Jérémie*, et les autres *grands prophètes*, dont le *concile*, également, se préoccupa fort, il n'a été imprimé aucun travail de l'évêque de Meaux [2], du moins les *annotations dictées* par le prélat, écrites parfois de sa main, plus fréquemment de celle de Fleury, *secrétaire des conférences*, sont sous nos yeux, monument inestimable d'une prédilection affectueuse, d'une application persévérante et passionnée. Bossuet s'était bien promis de les *revoir*, dans la suite, de les *étendre*, de les *compléter*, de les rendre, autant qu'il serait en lui, dignes des *textes* sublimes qu'on s'y efforçait d'expliquer; et avait hautement exprimé son désir d'en faire l'objet d'un travail approfondi, que, même, en termes très-exprès, il annonça au public, dans la *préface* de l'un de ses ouvrages [3]. Combien nous devrons regretter qu'il n'ait pu, accablé de soins et d'affaires, exécuter un si beau dessein !

Bossue avait anno un gran travail sur les Prophèt

Bible* du *Conc* annoté par *Boss* et *Fleu

[1] Car. *Rollin*, Oratio ad Universitatem, 16 decembr. 1695.

[2] Exceptons l'écrit : *Explication de la prophétie d'Isaïe, sur l'enfantement de la sainte Vierge*, Isaïe, chap. VII, verset 14. (Bossuet, édit. Versailles, t. III, au commencement.)

[3] J.-B. *Bossuet*, Præfatio in *Ecclesiasticum*, § 5. (*Libri Salomonis*, cum notis J.-B. *Bossuet*, 1693, in-8°, p. 314.)

CHAPITRE X.

Bossuet, *évêque au milieu de la cour.* — Confiance qu'eurent en lui Louis XIV, la reine, la famille royale. — Nouvelle de la mort du petit duc d'Anjou, portée par Bossuet à Louis XIV et à la reine, à Luzarches.

Bossuet qualifié, par Jurieu, d'*Evêque de Cour.*

Tels avaient été, dix années durant, à Saint-Germain, à Versailles, les délassements du pontife, au sortir de cette *salle d'étude* où naguère nous l'avons vu prodiguant, avec tant d'ardeur, de si inestimables enseignements à l'héritier présomptif de la couronne de France. Et c'est là celui que Jurieu ne craignait pas de signaler au monde, comme « *un de ces* ÉVÊQUES DE COUR, *dont le métier,* ajouta-t-il, *n'est point d'étudier* [1] ! » Massillon, dans la suite, représentant Bossuet comme « un évêque au milieu de la cour [2], » rencontra mieux; il lui en faut rendre grâces. Le P. Rapin, disons-le en passant, mérite de sérieux reproches, pour une regrettable lacune, qui toujours fera peine, dans son « *Traité du grand et du sublime dans les différentes conditions des hommes* [3]. » L'auteur avait promis « d'y montrer le *sublime*, *dans les conditions élevées;* » et, véritablement, il en signala d'admirables types : dans un docte et révéré *magistrat* (le premier président Lamoignon); — dans *un fameux homme de guerre* (Turenne); — enfin, dans

Omission du P. Rapin, dans son « *Traité du grand et du sublime.* »

[1] *Jurieu,* 8e *Lettre pastorale.*

[2] *Massillon,* Oraison funèbre du Dauphin, fils de Louis XIV, 1711.

[3] *Traité du grand et du sublime, dans les différentes conditions des hommes,* par le P. *Rapin,* 1686, in-12.

un très-grand *prince* (Louis de Bourbon-Condé). Mais comment comprendre qu'il n'eût pas saisi la favorable occasion d'offrir au monde *le sublime dans l'épiscopat,* lui qui en avait, avec toute la France, l'idéal sous les yeux! Louis XIV, en qui fut très-vif, toujours, le sentiment du *grand,* n'avait eu garde, lui, de s'y méprendre. D'un sérieux respect pour ce caractère si digne, si élevé, si sincère, le monarque en vint, par degrés, à la plus affectueuse confiance en lui, à une singulière déférence pour des lumières si rares et si pures. Louis avait pu étudier Bossuet à loisir; les fonctions de précepteur du Dauphin ayant, pour ainsi dire, *mis* le prélat *de tout,* dans ce qui touchait le plus intimement le père, la mère de son disciple, les princes de la famille royale, leurs plus chers intérêts, leurs joies, et, parfois, aussi, leurs douleurs [1]. Nous avons vu naguère (1670), après la désastreuse mort de *Madame*, l'évêque de Condom, venu, dès le premier matin, de Saint-Cloud à Versailles, pour en apporter à Louis XIV la triste nouvelle, émouvoir profondément le monarque, qu'il mit en peine sur les désordres de sa vie, en lui exposant, sans détour, les réflexions qu'offrait en foule, pour les survivants, et particulièrement pour les grands de la terre, une mort si soudaine et si terrible [2]. Une autre mort, bien navrante, plus prématurée, celle de Philippe de France, *premier duc d'Anjou,* fils de Louis XIV et de Marie-Thérèse, moissonné avant d'avoir atteint sa troisième année, devait, en 1671, offrir à Bossuet une nouvelle et bien pénible occasion d'être l'intime témoin de douleurs

Haute est de Louis X pour Boss

Mort d *premier d'Anjo* âgé de moi *de trois* 1671 (juil

[1] *Saint-Simon, Mémoires,* édit. 1829, t. XIII, pp. 122 et suiv.
[2] Nos *Études sur Bossuet,* t. III, pp. 403, 416.

bien amères; mais, en même temps, de reconnaître, non sans consolation, ce que la foi, ce qu'une piété solidement affermie peuvent donner de force, inspirer de résignation à des cœurs saignants et désespérés. Plus sain, plus valide (avait-on cru), que le Dauphin, déjà le petit duc, beau, vif, pétulant, intelligent au-delà de tous ceux de son âge, donnait joie, confiance, sécurité, à ceux qu'avait pu inquiéter parfois l'inégale santé de son aîné [1]. Voyant courir, jouer, bondir, heureux et bruyant, dans les galeries, dans les cours, dans les jardins, « *ce jeune prince, que les grâces semblaient avoir formé de leurs mains* [2] » (c'est Bossuet qui parle; c'est Bossuet qui le voit et nous le montre), le roi, la reine, les princes, les seigneurs, à l'envi, se réjouissaient. La figure de Philippe d'Anjou était celle d'un ange; ce n'est pas trop dire; et pour le peindre en *enfant Jésus,* comme le souhaita le tendre et pieux cœur de Marie-Thérèse, Nocret n'avait eu qu'à reproduire fidèlement le candide, vermeil et pur visage, l'abondante, soyeuse et blonde chevelure bouclée, la souriante bouche de l'aimable petit prince [3]; suave et tendre fleur, qui, le matin, s'ouvrait, s'épanouissait, charmant les regards, et que, si tôt, hélas! on vit séchée! En juin 1671, en effet, comme le roi, la reine se disposaient à quitter la Flandre, après un séjour de deux mois, l'inquiétante nouvelle d'une subite et sérieuse

Ce qu'a dit Bossuet de ce petit prince.

Le duc d'Anjou, peint par Nocret.

[1] Gui *Patin,* bien renseigné, chaque jour, par les médecins de la cour, se montre, dans plusieurs *Lettres,* inquiet sur la santé de *Monseigneur.*

[2] *Bossuet,* Oraison funèbre de la reine Marie-Thérèse d'Autriche, 1er septembre 1683.

[3] Registres du Trésor royal (mss. de la Bibliothèque impériale), année 1670, t. III, fol. 17, v°.

maladie survenue à *Philippe de France*, les ayant décidés à brusquer leur retour [1], ils avaient, le 10 juillet, couché à Luzarches, comptant arriver, le lendemain, de bonne heure, à Saint-Germain, et y retrouver, rétabli, riant, leur tendant les bras, le bien-aimé petit malade. Le roi, cependant, le lendemain même, 11 juillet, étonné, à son lever, de voir entrer Bossuet, qu'il sut être accouru, de Saint-Germain, en toute hâte, et avoir voyagé de nuit [2]; trop bien averti, outre cela, par la tristesse profondément empreinte sur le visage (d'ordinaire, si ouvert) du grand évêque, « *il n'y a donc pas eu moyen, Monsieur, de sauver ce pauvre enfant?* » s'écria-t-il, avec angoisse [3]. Calmé un peu, à quelques instants de là, apaisé, raffermi par les sympathiques paroles de l'évêque de Condom, « pour moi, soupira-t-il enfin, pour moi, je veux ce que Dieu veut. Mais la reine, la reine! allons la voir, Monsieur, je vous prie [4]. » Prompte, alors, à pressentir, elle aussi, cette soudaine mort d'un enfant si aimé (le troisième déjà

Bossue (à Luzarc annonc à Louis X à la rein la moi de ce p prince. 1 (11 juille

[1] Œuvres de *Louis XIV*, édit. *Grimoard*, t. V, p. 482. — Mémoires de Louis XIV, pour l'instruction du Dauphin, publiés par M. Charles *Dreyss*, 1860, in-8°, t. I, Introduction, pp. CXL et suiv.

[2] Le duc d'Anjou était mort le 10 juillet 1671, à sept heures un quart du soir. (*Gazette de France*, 18 juillet 1671.)

[3] Journal *ms.* de *du Bois*. — Le roi et la reine, dans la nuit *du dix au onze juillet*, couchèrent à Luzarches. (Gazette de France, 18 juillet 1671; — et *Journal de du Bois.*) C'est à Luzarches que Bossuet vint, *le onze*, au matin, leur donner la triste nouvelle. — *Mademoiselle* dit, à tort, que ce fut au *château de Maisons*, où, du reste, le roi et la reine couchèrent dans la nuit du *onze au douze juillet*. *Gazette de France*, 18 juillet 1671. — *Journal de du Bois*. — Le chevalier *d'Arvieux* dit, par erreur, que la nouvelle fut portée au roi, à *Franconville*. (Mémoires du chevalier *d'Arvieux*, publiés par *Labat*, 1735, in-12, t. IV, p. 280.)

[4] Journal de *du Bois*.

que Dieu lui eût repris), Marie-Thérèse, dans le premier instant, n'avait pu répondre que « par les plus lamentables plaintes. » « *Triste messager d'un événement si funeste* (devait dire Bossuet, dans la suite), je vis, des deux côtés, une affliction sans mesure; mais je vis aussi, des deux côtés, la foi également victorieuse; je vis le sacrifice agréable de l'âme humiliée sous la main de Dieu, et deux victimes royales immolant, d'un commun accord, leur propre cœur[1]. » La mère malheureuse s'était, dès l'entrée du prélat, et avant qu'il eût parlé, prosternée à terre, éperdue, offrant à Dieu, par ses sanglots, par ses larmes, et les mains convulsivement levées vers le ciel, son petit Isaac, mais un Isaac qui devait, hélas! ne lui être rendu jamais; puis, regardant le roi, regardant l'évêque de Condom, « *me voilà résignée* (leur avait-elle pu dire enfin), *mais laissez-moi, laissez-moi, par grâce, que je pleure tout mon soûl*[2]. » Son confesseur, cependant, avait été appelé en hâte; puis, une messe, aussitôt, ayant été célébrée, la communion, reçue avec ferveur par la désolée mère, donna à son cœur navré ces consolations ineffables auxquelles sont, seules, accessibles les âmes remplies de la crainte de Dieu et de son amour[3]. S'évertuant ainsi, en cette troisième et si cruelle épreuve, l'affligée reine ne pressentit pas de nouvelles et non moins navrantes infortunes que l'avenir tenait, hélas! pour elle, en réserve; la mort, acharnée, ce semble, à dé-

[1] Oraison funèbre de la reine Marie-Thérèse d'Autriche, 1er septembre 1683.

[2] Journal de *du Bois*.

[3] Abrégé de la vie de très-auguste et très-vertueuse princesse Marie-Thérèse d'Autriche, reine de France, par le P. Bonaventure

sespérer une mère si tendre, lui devant bientôt ravir une fille chérie, l'aimable et gracieuse Marie-Thérèse de France, entrée depuis peu dans sa septième année; et, à quelque temps de là encore, un *deuxième duc d'Anjou,* âgé seulement d'un an et quatre mois! Aussi, lorsqu'elle alla, dans la suite, visiter la basilique de Saint-Denis, la devait-on voir, après qu'elle eut considéré les tombeaux des *Valois,* sortir éperdue de la royale nécropole; ses forces ne lui ayant pu permettre de regarder seulement le *caveau des Bourbons,* où déjà avaient été descendus *cinq,* oui, *cinq* de ses enfants, que leur aîné, le Dauphin de France (celui-là du moins après sa mère), devait rejoindre, sans avoir ceint la couronne [1]! Il fallut, en 1671, cédant aux instances de la mère malheureuse, murer la chambre du *vieux château* (de Saint-Germain), où avait expiré ce premier et si pleuré petit Philippe de France [2], dont nous venons de voir l'évêque de Condom annoncer, les larmes aux yeux, à un père, à une mère navrés, la si brusque et si lamentable mort!

Desoria; Paris, 1683, in-12, pp. 70, 71. — Oraison funèbre de la reine, par l'abbé *Bauyn,* 30 septembre 1683.

[1] Histoire de l'abbaye royale de Saint-Denis, par dom *Félibien,* 1706, in-fol., p. 514.

[2] *Bayle,* Lettre à son frère, 21 septembre 1671.

CHAPITRE XI.

Louise de la Vallière, décidée à quitter la cour, est dirigée par Bossuet, qui l'affermit dans sa résolution, et la prépare à la retraite et à la vie religieuse. — Du livre : *Réflexions sur la miséricorde de Dieu.* — Bossuet, dans l'admiration des sentiments qu'il découvre chez la pénitente. — Entretien du prélat avec Mme de Montespan. — Louise de la Vallière part de Versailles, et entre, le même jour, aux *Carmélites.* — Sa *vêture* prêchée par Fromentières. — Bossuet prêcha à sa *profession.*

Mme de la Vallière, décidée à quitter la Cour.

Nous ne saurions nous taire, ici, sur la retraite de Louise de la Vallière, Bossuet y ayant eu tant de part. Appelé à son aide, aussitôt qu'elle eut formé le projet de fuir à jamais la cour pour s'aller ensevelir au fond d'un cloître, il devait, longtemps à l'avance, s'appliquer, dans de fréquents entretiens, à encourager, à fortifier cette douce et repentante femme, qu'il sut affermir dans ce pieux dessein ; et il lui était réservé de consacrer par sa parole la solennelle consommation d'un si touchant sacrifice. Ces préparations de la pénitente à la fuite du monde, à la retraite, à la vie monastique, doivent seules, du reste, nous préoccuper ; ce qui précéda étant étranger à notre sujet. D'amers chagrins, de poignants remords, cruelle mais salutaire expiation d'un trop long temps passé dans l'ivresse, dans l'entier et notoire oubli de ses devoirs, lui avaient, pendant les sept dernières années qu'elle demeura encore à la cour, regagné les sympathies du monde, et, si on l'ose dire, les bontés de Dieu. Nous ne parlerons point des mortifications sans nombre qui lui furent prodiguées alors par Mme de Montespan, et par le roi lui-même. Ainsi, comme on eut résolu de légitimer les trois ou quatre premiers

nfants, *doublement adultérins,* de Louis XIV et de la narquise, cette dernière, le pourra-t-on croire? avait sé exprimer (vainement, hâtons-nous de le dire) 'insolent désir que, dans les lettres patentes, nécesaires à cet effet, Louise de la Vallière s'en laissât léclarer *la mère;* elle qui avait tant fait, précédemnent, « pour empêcher d'éterniser la mémoire de sa aiblesse, par la *légitimation* des enfants nés d'elle et le Louis XIV [1] ! » — Beaucoup s'étonnant que Louise le la Vallière pût, parmi tant de dégoûts, demeurer si longtemps à la cour, Bussy-Rabutin, la marquise le Sévigné, l'un plein de malignité, l'autre légère, bien souvent, discouraient, devisaient, sur cela, dans leurs lettres, à perte de vue; échos trop fidèles d'un monde plus enclin à railler les malheureux qu'à leur compatir; et, à la vérité, comment eussent-ils su deviner les sentiments élevés (surnaturels, devions-nous dire) auxquels obéissait, aujourd'hui, Louise de la Vallière, en prolongeant ainsi son séjour dans des lieux où tout, pour elle, depuis si longtemps, n'avait plus été qu'amertume, angoisses, avant-goût de la mort! Ce n'est point, ici, en effet, une de ces maîtresses de rois, telles qu'on en a tant vu dans les histoires. Les vertueuses inclinations de celle-ci, sa retenue, sa modestie, son désintéressement, la noble fierté de son cœur, attestés à l'envi par tous ceux qui la connurent en son enfance [2], avaient, hélas! cédé aux vifs et tendres empressements d'un roi de vingt-

[1] Saint-Simon, édit. 1829, t. VIII, p. 383; — et édit. *Chéruel,* t. VIII, p. 352.

[2] Mémoires de l'abbé *de Choisy,* collection *Petitot,* 2e série, t. LXIII, p. 240. — La vie de la duchesse *de la Vallière,* anonyme; Cologne, 1695, petit in-12. — *Saint-Simon,* 1829, t. VIII, p. 383; t. XIII, p. 3.

trois ans, beau, aimable, épris véritablement pour elle du plus vif, du plus ardent amour [1]. Du reste, au milieu même des décevantes douceurs de ces premières années, où tout fut passion, entraînement, ivresse, hommages, fêtes, triomphes, les amers reproches, les cris perçants de sa conscience avaient, sans cesse, pour la favorite, honteuse de l'être, retenti plus haut que les molles paroles des Quinault, des Périgny, des Benserade, que les chants les plus doux, les plus pénétrants de Lulli, que l'énervante musique de ces ingénieux ballets, imaginés, exécutés pour elle, que les bruyantes fanfares des pompeux carrousels, ordonnés uniquement pour lui plaire [2]. Louise, parmi ces jeux, ces spectacles, ces fêtes dont, si longtemps, elle fut la reine, souffrait indiciblement, « n'oubliant jamais qu'elle faisait mal, mais espérant toujours rentrer dans le bon chemin [3], » dont elle ne s'était, bien jeune encore, écartée qu'avec regret, avec honte, angoisse et rougeur [4]. Mais que fut-ce, plus tard, lorsque, étant survenus les jours mauvais, cette faible femme, qui avait entendu, enfin, et su reconnaître la voix de Dieu, eut, soudain, pris en son cœur l'inébranlable résolution de n'avoir plus, à l'avenir, d'autre pensée, d'autre souci que d'expier ses fautes, en consacrant le reste de ses jours à celui qu'elle avait,

[1] « A. *Nocret*, peintre de S. M. *pour le portrait* de Mlle *de la Vallière*, lequel a été porté, par ordre de S. M., dans son château de Versailles, 220 liv. » (Registres du Trésor royal, année 1663, t. II.)

[2] Œuvres de *Benserade*, 1697, in-12, t. II, p. 287.

[3] Mémoires de l'abbé *de Choisy*, collection *Petitot*, 2e série, t. LXIII, p. 240. — Voir aussi les *Additions* de *Saint-Simon* au Journal de *Dangeau*, t. XIII, pp. 176, 177.

[4] Mémoires de *Mademoiselle*, collection *Petitot*, 2e série, t. XLIII, p. 23. — Saint-Simon, édit. 1829, t. XIII, p. 72.

pendant quelques années d'ivresse, mis en oubli, et offensé, avec un si grand scandale pour tous, une si amère affliction pour le cœur de sa douce et pieuse souveraine Marie-Thérèse! Arrachée, à deux reprises (non sans violence, chaque fois), au cloître, où elle avait espéré trouver un refuge, du moins devait-elle demeurer fidèle à la promesse qu'elle fit, alors, d'y revenir, un jour, pour n'en plus sortir jamais [1]. Sa résolution, sur cela, étant, en effet, demeurée ferme, on l'allait voir, dans les dernières années qu'il lui fallut encore languir à la cour, passer tout ce temps dans de pieux entretiens, dans d'édifiantes lectures, dans les plus rudes épreuves, les plus pénibles austérités; s'initiant ainsi à la dure vie qui, bientôt, allait commencer pour elle, après une jeunesse abandonnée toute à la mollesse, aux jeux, aux vains et coupables plaisirs [2]!

Les rigueurs du Carmel, vers lesquelles, dès lors, elle se sentit entraînée, de toutes les forces de son âme, sans presque oser encore se l'avouer à elle-même, tant elle se jugea indigne d'être agréée dans un ordre si saint [3], devaient, toutefois, n'être point déniées aux ardentes aspirations de sa piété, au généreux excès de son repentir. Les plus insignes recluses de cette maison, Christine d'Épernon, Claire-

[1] Mémoires sur la vie de Mme de Sévigné, par *Walckenaër*, t. V, p. 91.

[2] Mémoires de *Mademoiselle*, collection *Petitot*, 2e série, t. XLIII, p. 382.

[3] Elle disait à *Madame* [mère du régent] : « Hélas ! je ne suis pas digne de vivre auprès d'âmes aussi pures et aussi pieuses que le sont les religieuses carmélites. » (*Mémoires* de *Madame*, mère du régent.) — Voir aussi les *Additions* de *Saint-Simon* au *Journal de Dangeau*, t. XIII, p. 177.

Thérèse de Chabot-Jarnac, d'autres encore, mais, plus que toutes, l'incomparable mère Agnès de Bellefonds, prieure, instruite fidèlement de toutes choses par le maréchal, son neveu, et que touchait profondément cette merveilleuse transformation d'une maîtresse de roi en un ange de ferveur, lui avaient, avec abandon, ouvert leurs cœurs et leurs bras, avant même que dussent tomber en sa présence les infranchissables clôtures de leur austère demeure [1]; et c'est où en étaient les choses, au temps où la « demi-pénitente » (comme elle se qualifiait, dans son sincère mépris d'elle-même), appela l'évêque de Condom à son aide. Bossuet, reconnaissant, tout d'abord, que « Dieu avait jeté en ce cœur le fondement de grandes choses [2], » craignit seulement d'avoir aperçu aussi, dans cette douce personne, si agitée, si perplexe encore, une mollesse, une nonchalance, une absence d'énergie, de résolution, un défaut d'initiative, peu propres, appréhendait-il, à la protéger efficacement contre les efforts que ne manquerait pas de tenter le monde pour la retenir, et lui faire peur de l'état si nouveau, si extrême, dont elle avait fait choix. « Eh quoi! les carmélites (lui avaient dit les amis, les indifférents, les malveillants, à l'envi)! songez-y, au moins, Madame! c'est le plus austère ordre de l'Église; les exercices y sont rigoureux, les mortifications continuelles, les jeûnes pénibles, le silence af-

Mme de la Vallière se place sous la direction de Bossuet.

Obstacles aux desseins de retraite de Louise de la Vallière.

[1] *Lettre funèbre*, après la mort de la sœur Louise de la Miséricorde [par sœur Madeleine du Saint-Esprit, religieuse carmélite; Paris, 1710, in-4°, sept pages]. — Lettres de Louise de la Vallière au maréchal de Bellefonds, novembre 1673, février 1674; Paris, Boudet, 1767, in-12, passim; particulièrement celle du 29 septembre 1691.

[2] *Bossuet*, Lettre du 19 mars 1675, à la mère de Chabot-Jarnac.

freux ! Sur le Carmel, comme sur le Calvaire, on trouve des épines et des croix ! Vous aspirez par là à une véritable mort, qui durera autant que votre vie[1] ! » La sérieuse veuve Scarron, elle-même, s'effrayant d'un régime si dur pour une personne accoutumée à un luxe, à une somptuosité dont elle la voyait conserver aujourd'hui encore tous les dehors, « *vous voilà, Madame* (lui dit-elle un jour), *vous voilà toute battante d'or ! Pensez-vous bien que, aux Carmélites, bientôt, il vous faudra être vêtue de bure*[2] ? » Qu'eussent été, du reste, tous ces discours, sans le déchaînement furieux de la maîtresse en faveur, prompte, dès les premiers mots qui lui vinrent de ce projet de retraite au Carmel, à éclater, à jeter les hauts cris, à s'efforcer de *couvrir ce dessein de ridicule*[3] ! Gênée qu'elle était de la présence d'une personne si aimée du roi autrefois, si estimée de lui toujours ; et encore qu'elle désirât, au fond, très-impatiemment, le départ de Louise de la Vallière, le choix fait, par celle-ci, de l'ordre, si austère, des filles de Sainte-Thérèse ; une telle mort anticipée (expiation suffisante à peine, aux yeux de l'humble femme, de ces criants désordres au milieu desquels la marquise, aujourd'hui, vivait, à son tour, si ouvertement, avec une audace, une sécurité, une arrogance, un scandale ignorés avant elle), n'allaient-ils pas mettre le com-

Ce que lu Mme d Mainten

Railleri menace violence Mme d Montesp

[1] L'abbé *de Fromentières*, Sermon pour la *vêture* de Mme *de la Vallière*, 2 juin 1674.

[2] Entretiens sur l'éducation des filles, par Mme *de Maintenon*, publ. par M. Théophile *Lavallée*, 1854, in-12, p. 139, *Entretien* XXXVe. — Voir ce qu'elle répondit à un confesseur, qui improuvait qu'elle portât un cilice. (Mémoires de la baronne *d'Oberkirch*, t. II, p. 232.)

[3] *Bossuet*, Lettre à *Bellefonds*, 25 décembre 1673.

ble à la honte d'un coupable commerce, notoire pour tous, odieux à tous, et imprimer sur ces condamnables liaisons, réprouvées également de Dieu et des hommes, une plus ignominieuse flétrissure, des stigmates plus visibles encore, et plus ineffaçables? L'emportée marquise n'eut pas honte, le croira-t-on, d'inquiéter, de *menacer* les carmélites, se flattant, très à tort, que ces pauvres recluses, bien informées de tout son pouvoir et qu'intimideraient ses violences, n'allaient oser donner à la pénitente persécutée l'asile que, si cordialement, elles lui avaient promis! Bossuet ne l'ignorait pas; et, en confidence, il manda au maréchal de Bellefonds que « *la charité de ces saintes femmes leur avait attiré bien des tempêtes*[1]! »

Deux maladies de Louise de la Vallière.

D'épineuses affaires, où avaient intérêt, avec Louise de la Vallière, avec les deux enfants *légitimés* nés d'elle et de Louis XIV, sa famille, ses créanciers, le duché de Vaujours, et enfin de bonnes œuvres qu'elle voulut solidement assurer, eussent pu être assez promptement réglées par Colbert, chargé de ce soin. Mais le ministre, mais le roi lui-même, intimidés et comme contraints par la tyrannique humeur, par les redoutées colères de l'altière et haineuse marquise, appliquée ardemment à susciter des obstacles, à multiplier les délais, on put, un instant, appréhender que cela n'eût jamais de fin[2]. Ces lenteurs, cependant, ces hostiles procédés désespéraient la patiente, qui s'en allait affecter à ce point d'être, *en six mois*, at-

[1] Lettres de *Bossuet* à *Bellefonds*, 25 décembre 1673, et 5 août 1674. — « *Le monde lui fait de grandes traverses*, et Dieu de grandes miséricordes; j'espère qu'il l'emportera. » (*Bossuet*, Lettre du 27 janvier 1674.)

[2] Lettre de *Bossuet* à *Bellefonds*, 25 décembre 1673

teinte de *deux maladies*, dans l'une desquelles sa vie fut en péril. Elle n'eut, bientôt, dans l'état d'épuisement où l'avait réduite la souffrance, que ce qu'il lui fallait de connaissance pour démêler vaguement, pour entrevoir confusément que des médecins, des ecclésiastiques, des parents, assemblés autour de son lit de douleur, s'entretenaient, à voix basse, ceux-ci de son salut, ceux-là de sa maladie, unanimes, du reste, à croire, à se dire que c'en était fait d'elle, et s'accordant du moins sur ce point [1].

Le livre : *Réflexion sur la miséricorde de Dieu*, ouvrage (anonyme) de L. de la Vallière

Les *Réflexions sur la miséricorde de Dieu* sont de ce temps; triste et pieux épanchement de la convalescente, revenue inespérément à santé, après ces deux rudes assauts, sur lesquels avaient prévalu enfin sa jeunesse et sa vigueur. Ces effusions entre la pénitente et Dieu ne devaient que plus tard (1680) être connues du monde, diligent aussitôt à les accueillir, à les rechercher avec une telle faveur que les éditions s'en multiplièrent [2], et qu'elles se succèdent, fréquentes, aujourd'hui encore. On a, dans ces derniers temps, témoigné douter que ce fût ici une production de Louise de la Vallière; plusieurs *lettres* d'elle (publiées en 1767) étant, à la vérité, d'un style assez différent, et qui agrée davantage. Mais il convenait, croyons-nous, de considérer combien aussi diffèrent la situation d'une personne de la cour, écrivant, en tout abandon, à des amis, et celle d'une

[1] Les Confessions de Mme *de la Vallière* repentante, écrites par elle-même (avec un commentaire historique et littéraire, par M. Romain *Cornut*; Paris, 1855, in-12, 2e édit., 1857).

[2] *Bayle*, Nouvelles de la république des lettres, 1684 (*septembre*), *Catalogue*, n° 4. —*Barbier*, Dictionnaire des ouvrages anonymes, t. III, pp. 165, 166, n° 15801.

demi-pénitente (comme elle s'appelait), épanchant, en présence de Dieu, avec confusion, avec larmes, avec angoisse, son repentir, sa détresse, en quelques pieuses et tristes pages; ouvrage appartenant au genre ascétique, genre bien nouveau pour elle encore, et où elle put, en effet, ne pas avoir, avec un égal bonheur, rencontré toujours. Un docte religieux carme, le R. P. de Saint-Étienne, Cosme de Villiers, qui publia, au milieu du siècle suivant (1752), une *Bibliothèque carmélite,* très-estimée, où, après le récit de la *vie* de tous les moines, de toutes les religieuses de son ordre, on trouvera mentionnées les productions qu'ont laissées beaucoup de ces pieux personnages, y indiquant, sans hésiter, les *Réflexions sur la miséricorde de Dieu,* comme « *l'ouvrage de la sœur Louise de la Vallière*[1], » le moyen de refuser sa confiance à un livre dont l'auteur, qui appartenait au Carmel, puisa tous les éléments dans les annales, dans les traditions de cet ordre? Un exemplaire de la *cinquième édition* de ces *Réflexions* (1688), que possède la Bibliothèque du Louvre, a occupé, en ces dernières années, l'attention des lettrés; les *corrections,* les *variantes,* en assez grand nombre, inscrites sur ses marges, ayant été attribuées à Bossuet par deux éditeurs éclairés, M. Damas-Hinard, et M. Romain Cornut, persuadés, l'un et l'autre, qu'elles étaient l'œuvre, ignorée jusqu'à ce jour, du grand évêque, venu ainsi charitablement et secrètement en aide au pieux dessein de l'exquise personne donnée par lui, naguère, à Dieu et au cloître[2]. Nous ne sau-

Des *Variantes* écrites sur les marges d'un exemplaire de ce livre, sont-elles de Bossuet?

[1] *Bibliotheca carmelitana*, auctore R. P. Cosme *de Villiers*, 1752, in-fol., t. II, col. 266.

[2] 1° Réflexions sur la miséricorde de Dieu, édit. de M. *Damas-*

rions taire, ici, notre conviction, contraire absolument au sentiment qu'ont exprimé ces deux honorables hommes d'étude. Elle est le résultat du plus attentif examen, renouvelé, depuis vingt ans, à plusieurs reprises, et après lequel nul doute, sur ce point, n'a pu demeurer dans notre esprit. Sans, du reste, entreprendre d'apprécier ici ces *notes,* ces *variantes,* où la gloire de Bossuet (ce prélat en fût-il, véritablement, l'auteur) ne nous paraît, en rien, intéressée, nous serions heureux de les considérer, de les révérer, comme l'œuvre, longtemps ignorée, de ce grand homme, si une certitude, ancienne déjà, et très-profonde, ne s'y opposait invinciblement. Mais, à coup sûr, la main de Bossuet, bien connue de nous, ne les traça pas; et combien, depuis plus de quarante années, nous avons vu de pages écrites par lui, aux divers âges de sa vie! Bossuet, du reste, demeuré, jusqu'à sa mort, en relations avec Louise de la Vallière [1], connut, très-vraisemblable-

Hinard; Paris, 1852, in-16; — 2° les *Confessions* de Mme *de la Vallière* repentante, écrites par elle-même, et *corrigées par Bossuet,* avec un commentaire historique et littéraire, par M. Romain *Cornut;* Paris, 1855, in-12; — 2° édition en 1857.

[1] *Ledieu, Mémoires,* t. I, 88. — Bossuet ayant eu charge de lui aller annoncer la mort du duc de Vermandois (novembre 1683), la malheureuse femme, après avoir, au premier instant, répandu bien des larmes, revenant un peu à elle, aurait dit au prélat : « C'est trop pleurer la mort d'un fils dont je n'ai pas encore assez pleuré la naissance ; » tel est le récit de Mme *de Caylus.* En voici un autre : «M. de Meaux, dès l'entrée au parloir, lui ayant dit tristement : « J'ai des nouvelles ! » « *J'entends bien,* » aurait répondu l'affligée carmélite; puis, sans pleurer, en ce premier moment, elle serait allée en hâte au chœur, se mettre en prières ; et Bossuet, quand elle revint au parloir, lui ayant représenté qu'en pleurant librement, elle en ressentirait quelque soulagement; « *c'est sur moi-même que je dois pleurer* (aurait-elle répondu) ; *il faut*

Témoignage que rendit Bossuet des dispositions de L. de la Vallière.

ment, cet écrit d'une personne dont la confiance en lui était sans réserve, et qu'il avait étudiée avec une persévérante attention, qui la lui fit estimer, de jour en jour, davantage. Ses lettres à son ami le M[al] de Bellefonds (qui, plein d'estime pour Louise de la Vallière, ménagea ces saintes entrevues entre la pénitente et le pieux évêque) témoigneront à jamais de l'intime joie qu'avaient causée au prélat les révélations d'un cœur droit, loyal, généreux, doux et humble, qui s'ignorait lui-même. En décembre 1673, à la suite de plusieurs entretiens avec l'aspirante au Carmel, « je la trouve (écrivit-il) dans de très-bonnes dispositions qui, à ce que j'espère, auront leur effet. Ce qui me paraît de très-bon en elle, c'est qu'*elle n'est effrayée d'aucune des circonstances de la condition qu'elle a résolu d'embrasser*; *et que son dessein s'affermit de jour en jour*. Je fais ce que je puis pour entretenir de si saintes dispositions [1]. » La solide vocation de la pieuse femme pour la vie religieuse, et (par choix) pour l'Ordre le plus austère, le plus mortifié qu'il y eût dans l'Église, devenant, chaque jour, manifeste, de plus en plus, aux yeux pénétrants de Bossuet, qu'avaient pu, au commencement, mettre en peine, comme on a vu, le souvenir du passé et les résistances de la cour, « le monde (mandait-il à Bellefonds), *le monde fait à M[me] de la*

que je pleure la naissance de ce fils, encore plus que sa mort! » (Histoire de M[me] de la Vallière, [par *Lequeux*], en tête des *Lettres* de cette dame; Paris, 1767, in-12, 310 pages. — Cette *Vie*, *abrégée*, « *a été faite, sur de bons Mémoires*. » (*Journal de Verdun*, janvier 1768.) — Des *Lettres* de *Bossuet* (des 29 septembre, 2, 23 décembre 1693), témoignent de la continuation des rapports entre le prélat et M[me] *de la Vallière*.

[1] Lettre de *Bossuet* à *Bellefonds*, 25 décembre 1673.

Vallière de grandes traverses, et Dieu, de grandes miséricordes. J'espère que Dieu l'emportera, et que nous la verrons, un jour, dans un haut degré de sainteté[1]. » « Elle est (écrivit-il, peu après), elle est toujours dans les mêmes dispositions. La force de Dieu soutient intérieurement son action; la droiture de son cœur entraînera tout[2]. » Puis, à un mois de là, « Dieu ne la quitte point (disait-il encore); *et, sans violence, il rompt ses liens*[3]. »

Du reste, ses fréquents entretiens avec Louise de la Vallière lui en avaient moins appris, sur les dispositions véritables de cette noble femme, que ce qu'il lui fut donné, au même temps, de découvrir, chaque jour, davantage, de la vie mortifiée par laquelle la résolue pénitente avait déjà, sans le dire, commencé de se préparer, par avance, aux rigueurs dans lesquelles se devait achever sa vie. Après, en effet, tant d'ironiques réflexions, de blâmes du monde, sur ce qu'elle différait trop, prétendit-on, de quitter une cour où tout, pour elle, depuis quelques années, n'avait été que dédains, amertume et douleurs, que pouvait penser l'évêque de Condom, lorsque, ayant su pénétrer enfin le motif véritable de tous ces délais, il eut reconnu, en cette sincère et héroïque chrétienne, l'ardent désir d'expier ainsi, par de dures mortifications, par des humiliations notoires pour tous, tant de fautes détestées, dont la cour, dont la France entière avaient, trop longtemps, été les témoins autrefois! Depuis plusieurs mois, déjà, couchant sur la dure; se contentant d'une chétive et à

[1] Lettre de *Bossuet* à *Bellefonds*, 27 janvier 1674.
[2] Lettre du même au même, 8 février 1674.
[3] Lettre du même au même, 3 mars 1674.

peine suffisante nourriture; se retranchant toute douceur; s'imposant les privations les plus incommodes, ainsi travaillait-elle, persévéramment, à rompre, sans retour, avec les délicatesses de la molle et sensuelle vie de la cour. Cette *robe, toute battante d'or,* dont nous avons entendu la défiante Françoise d'Aubigné parler naguère à la pénitente, avec tant de sécheresse, de scrupule et de crainte; cette somptueuse robe cachait au monde un rude cilice, auquel ne la purent faire renoncer les remontrances d'un confesseur relâché [1], que, du reste, elle remplaça bientôt par un saint religieux, plus digne de sa confiance, plus capable, aussi, de seconder une âme si élevée, si généreuse et si pure. C'était le père *César* [2], un fameux *directeur*, si connu dans ce temps-là, si honoré de tous, dans la capitale et à la cour; homme rempli de charité, de zèle, de prudence, à qui sembla avoir été accordé, plus libéralement qu'à aucun autre, le don de décider, d'affermir, de fixer, pour toujours, dans les voies de Dieu, les cœurs désireux de revenir à lui après de longs égarements [3]. Le secours, les conseils d'un personnage si saint, d'un si *bon ouvrier*, comme l'appelait Bussy-Rabutin [4]; des lectures; des méditations; de pieuses cor-

Le P. *César*, directeur de L. de la Vallière.

[1] Voir le XXVe des *Entretiens* de Mme de Maintenon, sur l'*Éducation des filles*. — Mémoires de la baronne *d'Oberkirch*, t. II, p. 232.

[2] Les anciens éditeurs des *Mémoires* de *Mademoiselle* ont, par erreur, lu et imprimé *Casar*. (Collection *Petitot*, 1re série, t. XLIII, p. 382.)

[3] Lettre du marquis *de Trichâteau* à *Bussy*, 14 avril 1679. (Correspondance de *Bussy-Rabutin*, édit. Ludovic *Lalanne*, t. IV, p. 344.)

[4] Lettre de *Bussy*, 25 mars 1680. (Même recueil, t. V, pp. 94, 95, 99.)

espondances avec l'évêque de Grenoble (Le Camus), vec Bellefonds, avec l'abbé de La Trappe; des enretiens avec Bourdaloue, dont les prédications, à la our (lors du dernier carême), l'avaient ravie [1]; nais, surtout, avec Bossuet, devenu pour elle un uide, un ami, un soutien, un père, quels achemiiements à cette vie nouvelle, commencée déjà par a pénitente, avec tant de résolution, de générosité, le courage! N'oublions pas l'étude qu'elle avait oulu faire, qu'elle fit, en effet, et avec succès, de e qu'il lui importait le plus de savoir de la *langue atine,* pour pouvoir, au Carmel, louer Dieu avec lus de connaissance, et, par là, avec plus d'amour t de joie [2]; « c'est (a dit Bossuet), *c'est* LA LANGUE E L'ÉGLISE [3]; » Fénelon, touché, lui aussi, de ce moif, aurait souhaité qu'on enseignât aux filles *le lain,* plutôt que l'italien et l'espagnol. « *N'y a-t-il as, en effet* (disait-il), *un fruit et une consolation nestimables, à entendre les paroles de l'office divin, ù l'on assiste si souvent* [4]*?* » « *La langue de la foi* (a lit une éminente femme de notre temps) *ne devrait tre exclue d'aucune éducation religieuse* [5]. »

L. de la Valliè apprend de la *langue lati* ce qui e est nécessa pour bie entendre l'office di

[1] Lettre de Mme *de la Vallière* à *Bellefonds,* 4 mars 1674.

[2] « Elle avait fait, en peu de temps, de grands progrès dans cette angue » (dit *Lequeux,* qui « écrivit, sur de bons *Mémoires,* la *Vie e la pénitente* »). Cette *Vie* figure en tête des *Lettres* de Mme *de a Vallière,* 1767, in-12.

[3] *Bossuet,* Oraison funèbre d'*Anne de Gonzague,* 9 août 1685.

[4] *Fénelon,* de l'Éducation des filles, chap. XII. — Les religieuses 'un monastère voisin d'Annecy confessèrent à saint François de ales qu' « *elles n'avaient jamais moins de dévotion qu'à l'office, e sachant, ni n'entendant rien de tout ce qu'elles disaient, et e pouvant, donc, demeurer en attention.* » (*Saint François de ales, Lettre à un religieux,* 26 avril 1618.)

[5] Lettres de Mme *Swetchine.* (Lettre à la princesse Wittgenstein,

Entretien e Bossuet, ec Mme de lontespan, lativement à L. de a Vallière.

Confident si bien instruit, garant si grave, si imposant, de la vocation la plus assurée qui jamais ait réjoui l'Église, Bossuet, lorsqu'il en rendit hautement témoignage au monde, eut bientôt trouvé créance, et alors avaient cessé tous les discours. Force devait être à la favorite d'entendre, à son tour, sur cela, l'évêque de Condom, et de le croire. Elle s'était, précédemment, montrée difficultueuse, contredisante, hostile même, à ce point que Louise de la Vallière, en hâtant trop son entrée aux Carmélites, eût, apparemment, tout mis en péril; tant, en ce moment, un retard était violemment, tyranniquement exigé par l'absolue favorite, bien décidée, si sa volonté rencontrait des résistances, à « *employer* L'AUTORITÉ *à quelque chose de plus;* » Bossuet le déclare; et qui, sur tout cela, fut instruit mieux que lui? En subissant, non sans souffrance, non sans gémissement, ces pénibles, mais nécessaires délais, on avait pu, du moins, *assurer le principal;* c'était tout, presque, dans une conjoncture si critique; et l'évêque de Condom lui-même en demeura d'accord [1].

Mais l'indicible répugnance, l'horreur, faudrait-il dire, de l'impérieuse maîtresse du roi pour ce dessein de retraite aux carmélites, n'ayant pu être vaincues encore, il fallut bien que le prélat, dans un sérieux entretien avec elle, la mît, pour ainsi dire, en demeure, par tout ce qu'il lui alla révéler de cette se-

1851, in-8°, t. II, p. 474.) — Mme *de Lambert* recommandait à sa fille l'étude de la *langue sacrée,* et lui en exposa les inappréciables avantages. (*Avis d'une mère à sa fille,* par Mme *de Lambert,* 1734, in-12.)

[1] Lettre de *Bossuet* à *Bellefonds,* 25 décembre 1673.

crète et héroïque initiation, que lui-même n'avait connue que depuis peu; de sa conviction, profonde, inébranlable sur ce point; et aussi de celle du monde qui, après s'être, d'abord, montré discoureur, selon sa coutume, demeurait, à cette heure, silencieux, que dis-je, pénétré de sympathie, de confiance et de respect! La favorite, dès les premiers mots, interrompant Bossuet, comme, à peine, il venait d'entrer en matière, et « avec ce sel, ces tons à la Mortemart [1] », donnant l'essor à son esprit dénigrant et railleur, s'était malignement appliquée à établir un piquant contraste entre le passé de Louise de la Vallière et le lugubre avenir auquel la pénitente témoignait aspirer aujourd'hui. Mais Bossuet (l'instant, pour lui, étant venu de parler à son tour), « j'ai (manda-t-il à un ami), *j'ai dit ce que je devais, faisant connaître, autant que j'ai pu, le tort qu'on aurait de troubler dans ses bons desseins une personne si fermement déterminée, si saintement préparée.* » Sans s'arrêter, ni sembler avoir pris garde aux ironiques paroles, aux sarcasmes d'Athénaïs de Rochechouart, sur le projet de retraite aux carmélites, le prélat, témoignant, avec l'imposant sérieux d'une conviction profonde, « espérer que la suite ferait prendre d'autres idées de cette résolution » [2], à laquelle on résistait aujourd'hui si fort, avait ainsi mis un terme à des railleries injustes, ici, et cruelles, autant que peu séantes. Vaincue enfin et forcée, pourrait-on dire, Mme de Montespan, bientôt, ne s'opiniâtra plus qu'à demander (mais en l'exigeant avec empire) l'ajournement

[1] Mémoires de *Saint-Simon,* édit. de M. *Chéruel,* t. IX, chap. VI, p. 111.

[2] *Bossuet,* Lettre à *Bellefonds,* 25 décembre 1673.

de la retraite de Louise de la Vallière, jusqu'au départ du roi et de la famille royale, pour la Franche-Comté, où la favorite allait, elle-même, suivre la reine Marie-Thérèse. Peu importerait, alors, à l'ombrageuse marquise, pourvu que toute la cour, loin de là, préoccupée uniquement de voyages, de guerres, de siéges, d'attaques de places, de conquêtes, de plaisirs, n'eût pas sous les yeux, au même instant, ces deux spectacles, si différents : une pénitente, s'enfuyant au désert, pour expier ses fautes dans les larmes, dans les souffrances, dans la prière ; et une femme éhontée, étalant à la lumière du jour ses adultères et scandaleuses amours, ses richesses insultantes, ses prodigalités inouïes, son incroyable crédit, prix honteux et manifeste témoignage de ses désordres !

Paroles touchantes de Bossuet.

Des entretiens entre l'évêque de Condom et Louise de la Vallière, fréquents, et, de cœur à cœur, chaque jour, davantage, avaient révélé au prélat tous les trésors d'une âme que Dieu dédommageait des duretés du monde, en la favorisant de ses grâces les plus inespérées. On croit voir en présence la femme repentante et le charitable évêque. Aux amers reproches que se prodigue la pénitente confuse, inconsolable, on croit entendre le pontife, qui répond ce qu'il répondra, un jour, à une religieuse du diocèse de Meaux, repentante, elle aussi, et désespérée : « *Jetez-vous, ma fille, jetez-vous, à l'aveugle, dans le sein immense de la bonté de Dieu, et dans le sang du Sauveur; il s'y peut noyer plus de péchés que vous n'en avez commis et pu commettre. Dieu est si bon, si bon, encore un coup, si bon, pour la dernière fois, à ceux qui retournent à lui, qu'on n'ose presque le leur dire,*

ır de relâcher les sentiments de la pénitence [1] ! »
: toujours à ne rien taire à Bellefonds, de ce qui lait une personne que ce maréchal l'avait supplié ıduire, comme par la main, dans cette solen-circonstance de sa vie, « Madame de la Vallière ıanda, un jour, le prélat) va, par la grâce de exécuter enfin le dessein que le Saint-Esprit ait mis dans le cœur. Toute la cour est édifiée nnée de sa tranquillité et de sa joie, qui s'aug-nt à mesure que le temps approche. En vérité, ntiments ont quelque chose de si divin, que je is y penser sans être en de continuelles actions ıces. La marque du doigt de Dieu, c'est la force ımilité qui accompagnent toutes ses pensées. l'ouvrage du Saint-Esprit; elle ne respire plus ı pénitence [2]. »

duchesse, de son côté, pénétrée, jusqu'au vif ur, de tout ce qu'avait fait pour elle, avec tant arité, de sollicitude et de suite, un pontife ac- à l'excès, de soins, de travaux, de devoirs, de Condom (écrivit-elle à Bellefonds, leur ami ıun) est un homme admirable par son esprit, ıté, son amour de Dieu [3]. » C'était aux appro-du jour, impatiemment attendu d'elle, où XIV, avec sa cour, allait partir pour la Franche-; et elle avait résolu de se rendre, ce jour-là , de la royale résidence de Versailles, au mo-e des Grandes-Carmélites de Paris. Sa *prise*

Louise de la Vallière quitte la Cour, et se retire aux carmélites. 1674 (19 avril).

Sa *vêture* (le 2 juin suivant).

suet, Lettre à la sœur *André*, 14 octobre 1690. (Dans les *de piété et de direction*.)
tre de *Bossuet*, 6 avril 1674.
tre de Mme *de la Vallière* à *Bellefonds*, 19 mai 1674. (Let- Mme de la Vallière, publiées par *Lequeux* ;Liége, 1767, p. 30.)

d'habit devait, à son instante prière, avoir lieu, contre l'ordinaire, très-peu de temps après son entrée [1]. Bossuet, qui avait promis de prêcher le *sermon de vêture*, en allait, néanmoins, être empêché, à son extrême déplaisir, et au très-vif regret de la pénitente, par la nécessité qui survint, pour lui, d'aller en Bourgogne avec son disciple ; le roi ayant voulu que le jeune prince, accompagné de son gouverneur et de l'évêque de Condom, fût du voyage. Vint enfin le jour, tant souhaité, de ce double départ, jour fécond en scènes si touchantes ! Mais qui ignore les adieux de Louise de la Vallière au roi, qu'elle devait ne revoir jamais [2] ; — le pardon, humblement, instamment imploré par elle, à genoux, de sa souveraine, offensée, si longtemps [3] ; puis, à la grande porte du monastère des carmélites du faubourg Saint-Jacques, dont elle entendit, avec une indicible joie, les deux lourds battants se fermer sur elle[4] ; l'abandon, par la *postulante*, entre les mains de la prieure, l'*abandon* solennel, ab-

[1] Un peu moins de six semaines. Un intervalle de *douze mois* séparait, ordinairement, la *vêture* et la *profession ;* c'est ce qu'on appelait l'année de *probation*.

[2] « Le roi lui dit adieu, en particulier. » (Extraits des *Mémoires de Bussy*. Correspondance de *Bussy-Rabutin*, édit. Ludovic *Lalanne*, t. II, p. 344.)

[3] Mémoires de *Saint-Simon*, édit. 1829, t. VIII, p. 383. — « *Mes crimes ayant été publics* (dit-elle alors), il faut que ma pénitence le soit aussi. » (Correspondance de *Bussy-Rabutin*, édit. Ludovic *Lalanne*, t. II, p. 344.)

[4] Elle y entra le 19 avril 1674. (*Gazette de France*, 9 juin 1674.) « *Vous serez bien étonnée* (lui avaient dit les seigneurs, les dames de la cour), *lorsque vous entendrez fermer sur vous la porte de clôture.* » Sa joie extrême fut, au contraire, en ce jour-là, manifeste pour tous. (*Lettre funèbre*, après la mort de la sœur *Louise de la Miséricorde* [par sœur *Madeleine du Saint-Esprit*], 1710, in-4°, 7 pages.)

solu, d'une liberté dont elle s'accusait, confuse et en larmes, « d'avoir fait trop longtemps un si mauvais usage? » La part qu'eut Bossuet à la retraite de Louise de la Vallière, intéressant, seule, notre dessein, la *vêture* de la *postulante*, encore que cette cérémonie soit demeurée célèbre, par le sage et pathétique sermon de l'abbé de Fromentières [1], ne saurait qu'être mentionnée ici.

Bossuet va voir la sœur Louise *de la Miséricorde.*

A une année de là, devait avoir lieu la *profession* de la sœur *Louise de la Miséricorde*, cérémonie d'un plus vif intérêt pour nous que la première; l'évêque de Condom ayant pu, en une si solennelle conjoncture, répondre, en toute assurance, à l'Église, et au monde, de cette femme, la dernière venue des pieuses recluses, mais non la moins agréable aux yeux de Dieu, par son angélique ferveur, par l'ineffable joie qui, en elle, n'avait cessé, depuis son entrée, d'aller, d'instant en instant, croissant toujours. Diligent, lorsqu'il arriva de la Bourgogne, à l'aller voir aussitôt, le visible contentement, le radieux visage, la félicité manifeste de la nouvelle carmélite devaient pénétrer son cœur, réjouir sensiblement sa piété, et dignement récompenser ses efforts. Quoi qu'il eût pu, en effet, se croire en droit d'attendre d'une personne dont les édifiantes et fermes dispositions avaient, de-

[1] La *vêture* eut lieu dès le 2 juin 1674, dimanche du *Bon Pasteur*. « L'empressement que Mme *de la Vallière* témoigna pour prendre l'habit, fit *abréger en sa faveur le temps des premières épreuves.* » (*Lettre funèbre*, déjà citée.) « M. l'évêque d'Aire prêcha; *je n'ai jamais qui, de ma vie, un si beau sermon.* » (Lettre de Mme *de Scudéry* à *Bussy*, 14 juin 1674.) — *Bayle* écrivait, dans la suite, à son frère : « J'ai lu le discours de l'évêque d'Aire, sur la *prise d'habit* de Mme de la Vallière. Il est, assurément, beau. » (*Bayle*, Lettre du 24 juin 1675.)

puis longtemps déjà, été connues de lui si à fond, les entretiens de la *sœur Louise*, et tout ce que, d'ailleurs, lui dirent d'elle, à l'envi, les plus judicieuses, les plus expérimentées personnes de cette communauté si sainte, lui inspirant un vif regret, et comme un remords, d'avoir, dans les commencements, trop peu espéré d'elle, « Madame de la Vallière (manda-t-il à Bellefonds) persévère, avec une grâce et une tranquillité admirables [1]. » « Remerciez Dieu des miséricordes qu'il lui fait si abondamment [2]. » Plus ému encore, à peu de temps de là, et comme émerveillé d'un entretien qu'il venait d'avoir avec elle, « il faudrait (écrivait-il à la prieure des carmélites), il faudrait, à chaque moment, s'épancher, pour Mme de la Vallière, en actions de grâces. Je la trouvai, ces derniers jours, enfoncée dans les voies de Dieu, avec des lumières si pures, des sentiments si forts et si vifs, qu'on reconnaît, à tout cela, le Saint-Esprit [3]. » Si le prélat, touché ainsi, et, à ce point, plein d'attendrissement et de joie, se put, alors, souvenir encore de ces jours mauvais où, à Saint-Germain, à Fontainebleau, à Versailles, sa piété, autrefois, avait gémi des déplorables écarts d'une âme si élevée, et, naturellement, si pudique; s'il s'en souvint, disons-nous, c'était uniquement pour admirer davantage l'expiation la plus entière, la plus consolante qui jamais eût édifié la terre et réjoui le Ciel. « *Qu'avons-nous vu*, s'écriait-il, *et que voyons-nous? Quel état! Et quel état!* » Ces paroles de l'Apocalypse : « *Ecce*

[1] Lettre de *Bossuet*, 5 août 1674.
[2] Lettre de *Bossuet*, 19 mars 1675.
[3] Lettre de *Bossuet* à la mère de Jarnac, prieure des carmélites, 19 mars 1675.

nova ego facio omnia[1], » s'étaient, d'elles-mêmes, et comme par inspiration, venues offrir à son esprit ; et l'application s'en trouvant si manifestement opportune et si frappante, il les allait donner pour texte au *sermon* de *profession*, sollicité, obtenu de lui par Louise de la Vallière ! Rien, cette fois, ne le pouvant empêcher de remplir cette nouvelle promesse, faite par lui avec empressement et bonheur, « j'en ai une joie sensible, (écrivit-il) ; et je prie Dieu, de tout mon cœur, que je puisse porter à cette âme une bonne parole. Mon cœur l'enfante; et je ne sais ni quand, ni comment elle sortira. Priez Dieu que cette parole incréée, conçue éternellement dans le sein du Père, et enfin revêtue de chair pour se communiquer aux hommes mortels, possède mon intelligence[2]. »

Bossue[t] se prép[are] à prêch[er] lors d[e] la *profes[sion]* de Louise [de] la Valli[ère]

La journée du *mardi de la Pentecôte* (4 juin 1675), où l'on vit s'accomplir enfin cette touchante action, devait demeurer présente bien longtemps à tous les souvenirs ; le monde, accouru là avec empressement, retrouvant aujourd'hui, et ne se pouvant lasser de contempler une sainte, une sainte comblée de joie, dans cette femme, faible autrefois, abusée, et, tout ensemble (nul ne l'avait ignoré), malheureuse à l'excès si longtemps. Mais n'allait-on pas, de plus, entendre, tout à l'heure, la voix de Bossuet, cette voix aimée, muette presque, depuis six années, au regret de tous, et « *que les chaires,* pour ainsi dire, *ne connaissaient plus?* » Parmi tant de personnes venues là avec empressement, émotion et sympathie[3], re-

Profess[ion] de Louise [de] la Valli[ère] (4 juin 16[75])

[1] Apocalypse, XXI, v. 5.

[2] Lettre de *Bossuet*, 19 mars 1675. — (*Supplément*, de 52 pages in-8°, ajouté par les éditeurs de Versailles à leur édition.)

[3] « L'affluence avait été *prodigieuse*, lors de la *vêture*. Le con-

marquons la duchesse de Longueville, — une pénitente, elle aussi ; — Philippe, duc d'Orléans, frère du roi ; — *Madame* (Élisabeth-Charlotte de Bavière), épouse de ce prince ; — Mademoiselle de Montpensier ; — les deux princesses ses sœurs, nées du second mariage de Gaston, frère de Louis XIII ; — la future reine d'Espagne, fille de la regrettée Henriette d'Angleterre ; — Marie-Thérèse, enfin, la souveraine outragée, l'épouse navrée si longtemps, mais fléchie, désormais, pleine de sympathie, de respect ; venue là, aujourd'hui, non point pour pardonner à une sujette coupable, à une rivale humiliée, mais pour honorer une pénitente, une sainte, pour s'édifier d'un sacrifice si réfléchi et si sincère [1]. L'archevêque François de Harlay avait voulu présider à la cérémonie ; de ses mains (et non de celles de la reine, comme, à tort, l'ont dit quelques-uns) Louise de la Vallière allait recevoir le voile [2].

Appréciation du *sermon* de Bossuet.

Nous ne saurions nous étendre, ici, sur le *sermon*, si connu, que prononça Bossuet, en cette solennelle conjoncture ; Mme de Sévigné, qu'un malentendu

cours du monde fut encore plus grand, le jour de la *profession.* » (*Lettre funèbre,* 1710, déjà citée.)

[1] *Gazette de France,* 8 juin 1675.

[2] *Gazette de France,* 8 juin 1675. Bossuet l'annonce, dans son *Sermon* même. — Dictionnaire de liturgie, par l'abbé *Pascal* (collection *Migne*), article : *véture.* Bossuet, au jour de la *professiou d'une demoiselle* [Mlle *de Beauvais*], *que la reine mère avait tendrement aimée,* parlant à la *postulante,* du « *voile mystérieux que son illustre prélat* [Péréfixe, archevèque de Paris], *va mettre sur sa tête,* « *abaissez-vous, lui dit-il, sous la main sacrée de ce charitable pasteur.* » (Édit. Versailles, t. XVII, p. 154.) — A tort, *Lequeux* dit, dans la *Vie abrégée* de Mme *de la Vallière,* que « *la reine donna le voile à la postulante,* sous les yeux de l'archevêque de Paris. » (Vie abrégée de Mme de la Vallière, en tête des Lettres de cette dernière ; Liége, 1767, in-12.)

priva, à son très-grand déplaisir, d'être de la cérémonie, avait, sur des ouï-dire, écrit vitement à sa fille : « Ce qui vous étonnera, c'est que *le discours de M. de Condom ne fut point aussi divin qu'on l'espérait* [1]; » en quoi, la marquise se montre, cette fois, comme toujours, l'écho trop prompt, trop fidèle, du premier venu de ses visiteurs. Joseph de Maistre, en conjecturant que ce premier venu était « une tête légère [2], » n'a pas mal rencontré, ce nous semble. Les pensées où, appliqué à considérer l'*homme;* où, saisi, on le sent, en présence de ce merveilleux assemblage de deux natures si dissemblables, si contraires, unies néanmoins, mêlées et comme confondues, Bossuet sut, en s'efforçant de sonder ce mystère, rencontrer des vues si profondes, et s'élever à des hauteurs où nul n'était parvenu depuis Pascal, ne suffiraient-elles pas, elles seules, pour placer ce *discours* à la tête de tous les sermons prononcés pour des *professions,* ou pour des *vêtures?* Qui n'aimerait, avec le pieux et illustre Sarde, à se représenter l'évêque de Condom en chaire, ce jour-là, dans l'église des saintes filles du Carmel; à le voir, par la pensée, à « l'entendre parler de notre malheureuse nature, et en parler *ut nunquàm humana vox* [3]! »

[1] Lettre de Mme *de Sévigné,* 5 juin 1675.

[2] Joseph *de Maistre, Observations* sur une nouvelle édition des *Lettres* de Mme *de Sévigné* [par *Grouvelle*]. (Lettres et Opuscules de J. *de Maistre.*)

[3] Joseph *de Maistre,* ibid. — Bayle, mal informé également, écrivait, de Paris, le 24 juin 1675, à son frère aîné : « J'ai ouï dire que M. de Condom n'a guère réussi, et qu'il ne fit que rebattre les pensées dont s'était servi M. l'évêque d'Aire, il y a un an, le jour de la *prise d'habit.* »

CHAPITRE XII.

L'absolution refusée, en 1675, à Mme de Montespan. — Bossuet déclare approuver ce refus. — La conduite, au vrai, de Bossuet, en cette conjoncture, différa, en tout, de ce qu'en ont dit des contemporains passionnés, et de ce qu'on en dit, aujourd'hui encore, d'après eux. — Les *principes* de Bossuet, notoires pour tous, réfutent ces injustes imputations. — Louis XIV s'abandonne entièrement au prélat, en cette conjoncture. — Bonnes résolutions du monarque. — Ses *promesses*, en partant pour l'armée. — *Lettres* de Bossuet au roi, absent. — Entretiens du prélat, avec Mme de Montespan, à Clagny. — Correspondance entre Louis XIV et la marquise; Colbert en est l'intermédiaire, et, pour complaire au roi, s'étudie à contenter les ruineuses fantaisies de la favorite. — Toutes choses se disposent pour le rétablissement de Mme de Montespan à la cour. — Ordres du roi, pour qu'elle s'y trouve, lorsqu'il y arrivera. — Bossuet va au-devant de Louis XIV, pour lui rappeler ses *promesses*, mais n'est pas écouté. — Les scandales recommencent. — Naissance de deux nouveaux enfants *doublement adultérins*. — Bossuet avait généreusement rempli son devoir. — Témoignages du Dr Arnauld, du duc de Saint-Simon, de l'abbé Ledieu.

Le commerce entre Louis XIV et Mme de Montespan interrompu.

Bossuet avait, en 1675, ménagé, entre Louis XIV et la marquise de Montespan, une séparation qui, malheureusement, ne dura guère; le désordre, à trois ou quatre mois de là, ayant recommencé, avec tout le scandale, et aussi toutes les suites accoutumées. C'est ici, dans la vie du prélat, un incident notable; et sa conduite, alors, digne véritablement d'un Père de l'Église, sa sagesse, sa prudence consommée, son caractère élevé, vrai, libre, sincère et pur, doivent être vengés enfin de tant d'odieuses et mensongères accusations de lâche complaisance; de connivence inintelligente, sinon coupable; d'inhabileté, tout au moins, et de faiblesse! Qui n'a lu l'étrange *lettre* où Mme de Maintenon, assez condescendante pour avouer que « *M. de Condom avait beaucoup d'esprit* », témoigna regretter si fort « *qu'il*

n'eût pas L'ESPRIT DE LA COUR[1]? » Dire d'un homme, combien plus d'un évêque, « qu'il n'a pas l'esprit de la cour », « on ne lui saurait jamais faire un plus honorable reproche» (remarquera La Bruyère, dans la suite); et (ajoutera-t-il)« il n'y a sorte de vertus qu'on ne rassemble en lui par ce seul mot[2]. » Françoise d'Aubigné, une femme de si grand sens, aveuglée ici par la passion, par le dépit, ne le comprit pas; et craignant même, ce semble, d'en avoir trop peu dit, après qu'elle eut représenté l'évêque de Condom comme « *ayant joué, dans toute cette affaire, un personnage de dupe* », « *ce prélat,* concluait-elle, *raccommoda le roi et Mme de Montespan, au lieu qu'il les avait voulu convertir*[3] ! »

Bossuet représenté par Mme de Maintenon comme *n'ayant pas l'esprit de la cour*

Mme de Caylus écho de sa tante

Nous étonnerons-nous que la nièce de Mme de Maintenon, son élève, sa créature, la comtesse de Caylus, ait été, à cinquante ou soixante ans de là, l'écho des injustes et amers propos, inspirés autrefois à sa tante par la passion, par le mauvais vouloir à l'égard d'une favorite, dont le règne, durant trop, au gré de ses impatients désirs, avait, d'autant, retardé le sien? Légère, mal informée, trompée, outre cela, par une mémoire infidèle ou affaiblie, Mme de Caylus, dans ses *Ouï-dire de Ouï-dire*[4], hâtivement jetés sur le papier, en un temps où, déjà, elle était sur l'âge, devait parler, elle aussi, avec ironie, de« *ce raccommodement, si glorieux* (écrivit-elle)

[1] Lettre de Mme *de Maintenon,* à la comtesse de *Saint-Géran,* de 1675 [et non de 1676].

[2] *La Bruyère,* Mœurs et caractères, chapitre de *la Cour.*

[3] Lettre de Mme *de Maintenon,* déjà citée.

[4] « Ce n'est qu'*un ouï-dire de ouï-dire,* » (expression de *Bossuet, Avertissement aux protestants,* sur leur prétendu accomplissement des prophéties, § 6).

pour M. de Condom[1]. » Et, de plus (tant les faits furent bien connus d'elle!), n'alla-t-elle pas accuser d'avoir connivé au rappel de la favorite, la duchesse de Montausier, décédée quatre années avant les scènes de *séparation* et de *rapprochement* dont il s'agit ici[2]? Mme de Sévigné, au temps même où se passaient toutes ces choses, dont elle avait devisé avec gens rieurs comme elle et d'agréable humeur, ne manqua pas d'égayer sa fille par de fines railleries

Légèreté de Mme de Sévigné.

sur « *la conformité* (SI PLAISANTE, ce lui semblait) *entre les conseils de M. de Condom et ceux des affidés de Mme de Montespan, et sur* CET ACCORD, ÉTRANGE (remarque-t-elle), *des intérêts de la politique de la maîtresse du roi avec le christianisme*[3]*!* » Après quoi,

Paroles étranges de M. de Chateaubriand.

et sur la foi de si graves, de si imposants témoignages, M. de Chateaubriand viendra, s'il plaît à Dieu, prononcer, de son ton le plus magistral, que « *Bossuet se chargea de réconcilier Louis XIV et Mme de Montespan*[4] ! » Lamentable émulation, entre quelques illustres du dix-septième siècle, du dix-huitième plus encore, et, hélas! du nôtre aussi, à qui, le plus témérairement, avec le plus de légèreté, d'injustice, d'inconvenance, parlera du grand évêque !

Vénération de Saint-Simon pour Bossuet.

Le pénétrant Saint-Simon, qui vit Bossuet bien souvent, et l'observa de près, n'avait eu garde, lui, de méconnaître un caractère si élevé, si digne et si pur; ses perçants regards ayant, tout d'abord, re-

[1] Souvenirs de Mme *de Caylus*, collect. *Petitot*, 2e série, t. LXVI, p. 385.

[2] La duchesse *de Montausier* était morte le 15 novembre 1671.

[3] Lettre de Mme *de Sévigné*, 3 juillet 1675.

[4] *Chateaubriand*, Études historiques, *Louis XIV*.

Témoignag rendus à Bossuet par Saint-Simc Ant. Arnauld et Lediec

connu en lui non moins de sincérité, de candeur, d'élévation d'âme, que de sublimité dans l'esprit. Dans ces inexorables *Mémoires,* où le malin et défiant duc ménagea si peu la plupart de ses contemporains, le nom de Bossuet, lorsqu'il y apparaît, à intervalles, est, chaque fois, accueilli, honoré avec un respect senti, une sympathie intime et profonde, dont seront frappés et touchés ceux qui, dans des appréciations si équitables, reconnaissant un pontife aimé, admiré d'eux, se rappelleront, d'ailleurs, à quel point le soupçonneux seigneur était ménager de sa vénération et de ses éloges[1]. Saint-Simon, dans ce qu'il dit, à diverses reprises, de la scandaleuse liaison de Louis XIV avec Mme de Montespan, n'avait garde d'oublier tout ce que fit Bossuet pour y mettre un terme; et quelle justice il rend toujours à la conduite du pontife, « *témoin* (dit-il) *de tous les combats qui avaient, en divers temps, séparé le roi et la favorite!* » Imbu de ce que le maréchal de Lorge, son beau-père, le duc de Beauvilliers, le duc de Chevreuse lui ont, mille fois, raconté sur ces faits, dont ils avaient su, à fond, tout le détail, « le prélat (déclare-t-il) *était entré dans cela en évêque des premiers temps; il parla souvent, là-dessus, au monarque, avec une liberté digne des premiers siècles et des premiers évêques de l'Église; il interrompit, plus d'une fois, le cours du désordre; il y porta tous les coups; enfin, il le fit cesser*[2]. » Et maintenant, que deviennent les fiévreuses impatiences de Mme de Maintenon, les inopportunes gaietés de Mme de Sévigné, les confuses ré-

[1] *Saint-Simon,* édit. 1829, t. IV, pp. 155, 156; — et édit. de M. *Chéruel*, Hachette, t. IV, p. 255.

[2] *Saint-Simon*, édit. 1829, t. II, p. 136; — t. XIII, p. 122.

miniscences de la comtesse de Caylus; que deviennent tous ces dires, en présence des sérieuses et si explicites paroles d'un juge entièrement impartial, en cette rencontre, et, ajoutons, mieux informé, sur cela, que nul autre? Mais le témoignage (de tout point conforme) du grave Antoine Arnauld (renseigné à fond, lui aussi, par son neveu le marquis de Pomponne, ministre de Louis XIV), mais celui de Ledieu, commensal de Bossuet, vingt-deux années durant, et qui avait tout su de la bouche du prélat lui-même, méritent, eux aussi, d'être considérés. Du reste, la suite des faits, exposée ici en toute exactitude, donnera gloire à un pontife dont la conduite méritait d'être appréciée avec plus de réflexion, d'équité et de respect.

Un prêtre refuse l'absolution à Mme de Montespan. (1675.)

A Versailles, donc, en 1675, dans la *semaine sainte*, Mme de Montespan, maîtresse déclarée du roi depuis sept ou huit années, mère déjà de *cinq enfants* nés de ce commerce, dont *trois* avaient, quinze mois auparavant, été *légitimés*, en parlement, au mépris de toutes les lois du royaume[1], prétendit être admise à faire publiquement ses pâques, au vu, au su de la cour, de la ville royale, de la France tout entière. Mais elle s'était, par fortune, adressée à un prêtre ferme, non moins que saint[2], instruit, à fond, des règles, pénétré de ses devoirs, et qui se refusa nettement à l'absoudre, tant que durerait un scandale dont le monde, au loin, murmurait dès longtemps[3].

[1] Lettres patentes, décemb. 1673 (enregistrées le 20 du même mois), qui légitiment: 1° le *duc du Maine*;—2° le *comte du Vexin*; —3° Mlle *de Nantes*. (Registres de la secrétairerie d'État, archives de l'Empire.) — *Saint-Simon, Mémoires*, 1829, t. XI, p. 216.

[2] L'abbé *Lécuyer ;* ce nom mérite d'être conservé et honoré.

[3] Mémoires de *Mademoiselle*. —Lettre de Mme de Maintenon, 1675.

L'étonnement, sur cela, l'indignation, le courroux de l'orgueilleuse et emportée marquise, ses hauts cris, ses véhémentes et amères plaintes au roi, qu'elle pressait, qu'elle adjurait impérieusement de la venger au plus tôt, avaient trouvé, faut-il le dire, attention, sympathie, chez son royal amant, un peu intéressé, il est vrai, à ne goûter point, à n'encourager pas de semblables refus. Le curé, mandé au château, aussitôt, ayant, sans hésitation, sans équivoque, approuvé la conduite du prêtre qu'on lui dénonçait, qu'on le sommait de blâmer, l'évêque de Condom devait, à son tour, être appelé près du monarque, plein, dès longtemps, de respect pour sa droiture, pour sa piété, et de déférence pour ses lumières. Louis, en faisant spontanément choix de Bossuet, pour élever l'héritier de sa couronne, avait obéi à une confiance réfléchie et profonde, qui, avec le temps, devait aller croissant toujours. Ce partage (entre le souverain et l'instituteur) des devoirs, des droits, des sollicitudes de la paternité, « ayant (dit Saint-Simon) familiarisé beaucoup le monarque et l'évêque », « le roi était accoutumé à ouvrir son cœur au prélat, sur ses pensées de conscience, et de son domestique intérieur, les plus secrètes[1]. » Car, ce que Bossuet a dit de saint Augustin, tout, ici, nous presse de le dire de Bossuet lui-même : « Personne, dans l'Église, n'eut, à un si haut degré, cette sorte d'autorité que la vie et la doctrine concilient aux évêques[2]. » Prompt, en une si délicate occurrence, à apercevoir, tout d'abord, le péril, il ne voulut toutefois considérer que le devoir. « Quand (disait-il), *quand un souverain appelle les*

Bossuet consulté le Roi, approuv ce refu

[1] *Saint-Simon,* 1829, t. II, p. 136 ; — t. XIII, pp. 122 et suiv.
[2] *Bossuet*, Défense de la tradition et des SS. PP., t. V, p. 277.

Principes de Bossuet, sur le refus, obligé, d'absolution, aux pêcheurs publics.

pontifes, les docteurs de la loi, pour les consulter, alors IL FAUT RÉPONDRE ! *Quand les rois interrogent, on leur doit la vérité, s'ils la demandent, et que le témoignage en soit nécessaire*[1] ! » Aux amères et étranges plaintes du monarque sur ce déni d'absolution, dont on aura peine, aujourd'hui, à concevoir qu'il ait, alors, été fait tant de bruit, le sincère évêque, répondant, sans hésiter, par la plus expresse approbation du consciencieux confesseur, dut exposer (puisqu'il la voyait, à ce point, tombée dans l'oubli, à la cour) l'invariable et sainte doctrine, suivie toujours par l'Église, en de telles occurrences, et proclamer l'impérieux « devoir de dénier l'absolution aux pécheurs publics, vivant dans la notoire habitude du désordre, et se refusant à en sortir[2]. » En somme, sa réponse avait été très-explicite, très-péremptoire; mais qui n'en voit la conséquence? Force étant, en un mot, à Louis XIV de songer maintenant à lui-même, Bossuet pouvait-il se refuser aux instances de ce monarque, du père de son disciple, recourant ainsi, plein de confiance, à son dévouement, à sa piété, à sa science, à sa persuasive parole, à ses lumières? Quant au P. Lachaise, appelé depuis six semaines

Louis XIV abandonne la direction de Bossuet.

[1] *Bossuet*, Méditations sur l'Évangile, XVIII[e] semaine, VII[e] élévation, édit. Versailles, t. VIII, p. 399.

[2] Récit *ms.* de *Soanen*, évêque de Senez, à qui *Bossuet* avait, plusieurs fois, tout raconté. (Ms. de la collection de feu M. *Villenave.*) — Fragments *mss.* de *Ledieu*, communiqués par feu M. *Gossin.* — Lettre d'Antoine *Arnauld*, 9 janvier 1694, à M[me] *Angran de Font-Pertuis.* — *Saint-Simon*, édit. 1829, t. XIII, pp. 121-122. — Dans le *Catéchisme* que Bossuet donna, en 1687, au diocèse de Meaux, il fit « défense à ses prêtres d'absoudre le pécheur qui, *étant dans l'occasion prochaine du péché mortel*, refuserait d'en sortir. » (Bossuet, Grand Catéchisme pour le diocèse de Meaux, instructions particulières sur les sacrements, leçon VII[e].)

seulement au délicat ministère de confesseur du monarque[1], et n'en ayant, apparemment, fait aucune fonction encore, il devait, tout au plus, assister, en tiers, aux premiers pourparlers de Louis XIV et du prélat sur ce sujet. On veut, même, que le prudent religieux eût, dès l'abord, déclaré sa résolution de demeurer inactif et muet « *en présence* (disait-il) *d'un évêque*[2], » et, à la vérité, quel évêque!

Amener à se séparer, d'un commun consentement, et sur l'heure, pour ne se plus revoir jamais, une maîtresse si autorisée, si entreprenante, un prince si épris encore, la tâche, pour le prélat, était délicate, sans doute, non moins que difficile[3]. Son roi, cependant, un roi dont les bontés, à son égard, ne s'étaient démenties jamais, recourant ainsi à lui, dans sa détresse, en toute confiance, en tout abandon, le *serment* prêté par lui, autrefois, après son sacre, sur les saints Évangiles, entre les mains du monarque lui-même, ne lui indiquait-il pas, aujourd'hui, son devoir? « *Si* (avait-il juré alors), *si mon roi conseil me demande, bon et loyal je le lui donnerai*[4]. » Serment solennel et saint, auquel on le va voir se montrer fidèle. Rien, avant tout, ne pressant davantage que de faire cesser un scandale qui n'avait que trop duré, le départ immédiat de la favorite, exigé absolument par le prélat, avait eu lieu aussitôt, non, de la part du monarque, sans émotion, sans larmes; mais

Sermen des évêq

Mme Montesp éloign de la co

[1] Le P. *Lachaise* était entré en fonctions le 13 février 1675. (*Pellisson*, Lettre dudit jour, écrite de l'armée.) (*Lettres historiques* de *Pellisson*, 1729, in-12, t. II, pp. 243, 244.)

[2] Récit ms. de *Soanen*, déjà cité.

[3] *Bossuet*, Lettre à *Bellefonds*, 20 juin 1675.

[4] Serment des évêques. (*Registre noir* du Châtelet de Paris.) (Cangii Glossarium med. et inf. Latinitatis, v° *Fidelitas*.)

non sans vive résistance surtout, et sans bruyantes réclamations du côté d'Athénaïs de Rochechouart, qui, contrainte enfin de céder, s'alla, en ce premier moment, cacher dans une maison à l'écart, non loin de Paris, où étaient élevés les enfants nés d'elle et du roi[1]. Bossuet devait, plusieurs fois, à la prière de Louis XIV, s'y aller entretenir avec cette maîtresse désespérée, la pressant de se résoudre à une entière séparation, où avaient tant d'intérêt la religion, la morale, tout un grand royaume, le roi, lui aussi, dont de tels désordres, si prolongés, si publics, mettaient la grandeur en péril; enfin, et plus que tous les autres, la marquise elle-même, qui eût tant gagné à saisir une si favorable occasion de disparaître de la scène[2]! Tous, à la cour, en jugeaient ainsi, en ce premier moment; et *Monsieur*, frère du roi, l'avait bien su dire à Mme de Montespan, qui devait, trop tard, en demeurer d'accord[3]! Mais ce n'est plus ici cette Louise de La Vallière, que naguère nous avons vue s'enfuir au Carmel, où elle expiera ses faiblesses par trente-six années de repentir, de larmes,

ntretiens de Bossuet avec elle.

[1] Mémoires de *Mademoiselle,* exacts, ici, sur ce point seulement. — Lettres inédites des *Feuquières,* publiées par M. *Gallois,* in-8°, t. III, p. 249.

[2] *Bossuet,* à en croire Mademoiselle, aurait, sans le savoir, porté, dans ses poches, des billets de Louis XIV à la marquise, et les réponses de celle-ci au monarque. Combien de vraisemblance, de bon goût, de convenance, dans ce récit; et quels rôles y sont prêtés au grand roi, au grand évêque! — Lettres des *Feuquières,* publiées par M. *Gallois*, in-8°, t. III, p. 249.

[3] « *Vous eussiez dû, Madame* (lui dit-il), *prendre ce parti vingt-cinq ans plus tôt.* » (Mémoires mss. *de Foucault, Mss.* de la Bibliothèque impériale. *Supplément français,* in-fol., n° 150, fol. 75 bis.) — Mme de Sévigné, dans une lettre du 15 octobre 1676, exprima le même sentiment, avec ce tour qui lui est particulier.

l'austérités et de prières; c'est une maîtresse ambiieuse, avide, sur toutes choses, de régner, en parage, sur la France, avec son royal amant; et, pour elle, abdiquer sa part de pouvoir, ce serait mourir! Que ne lui dit pas, alors, l'évêque de Condom, pour a décider à une retraite sans retour, à une vie chréienne et cachée, réparation nécessaire et glorieuse le scandales si publics? Mais elle, répondant par des cris, par des outrages, s'en prenait de sa sortie de la cour à l'orgueil du prélat, impatient (elle le lui osa lire), impatient de gouverner le roi, et de se rendre maître, lui seul, de son esprit! Les supplications, cependant, succédaient, par intervalles, aux fureurs; et la marquise ayant, comme il semble, conçu, bien gratuitement, quelque espoir de se concilier le grand évêque, par de brillantes offres, la pourpre romaine, les plus hautes dignités de l'Église auraient été montrées en perspective, étalées, avec complaisance, assurées solennellement au pontife, dès l'heure même, pour peu qu'il consentît seulement à ne pas voir, ou, du moins, à se taire [1].

Bossue enfermé Louis XI chaque j pendar un moi

Louis XIV, se désespérant, lui aussi, d'une séparation si brusque, en pleurs, sans cesse, et, dans cet état, ne craignant rien tant que les curieux regards des courtisans, devait, pendant un mois entier, être inaccessible pour tous; ses ministres euxmêmes n'étant admis près de lui, peu d'instants, que pour choses qui n'eussent pu souffrir de retard.

[1] Fragments *mss.* de *Ledieu*, communiqués par feu M. *Gossin.*— Devons-nous en croire *Ledieu*, sur ces particularités, si peu dignes de la délicatesse d'esprit et de goût, reconnue chez Athénaïs de Rochechouart, et qu'on veut lui avoir été commune avec tous ceux de la maison de Mortemart? Voir *Saint-Simon*, édit. de M. *Chéruel* (Hachette), t. I, p. 111.

Bossuet (des *lettres de la famille de Feuquières,* découvertes depuis peu, nous l'ont fait connaître), Bossuet, lui seul, durant tout ce temps-là, le vit, chaque jour, demeurant, pendant de longues heures, enfermé avec lui, en grand secret; appliqué, sans relâche, à le consoler, à l'affermir, à le bien fixer dans la résolution d'une rupture sans retour [1].

Aux approches de la fête de Pâques, où, toujours, jusqu'ici, le *roi très-chrétien* avait été vu, chaque année, recevant la communion, avec solennité et appareil [2], Louis, à cause même du grand bruit que faisait l'inopinée et brusque retraite de la marquise, ayant à cœur, plus que jamais, de satisfaire, cette fois, notoirement pour tous, à ce devoir sacré des catholiques, avait (surtout par cette raison peut-être) consenti au départ d'Athénaïs de Rochechouart; l'interruption récente du scandale, ses promesses, d'ailleurs, expresses et réitérées, de ne revoir plus la favorite [3], ayant permis qu'il fît, le *samedi saint,* la communion pascale, avec la pompe accoutumée [4].

.i Bossuet pactisa avec désordre.

Toutes choses, du reste, pour ce regard, s'étant traitées avec le confesseur, nous n'avons, pour nous, à nous préoccuper, ici, que des *tête-à-tête* prolongés qui eurent lieu, alors, chaque jour, un mois entier

[1] *Lettres des Feuquières,* publiées par E. *Gallois,* 1846, in-8°, t. III, p. 281. Cette particularité est à considérer; il y avait alliance, on le sait, et étroite amitié, entre les *Feuquières* et les Arnauld; et le marquis de Pomponne, en 1675, ne leur cacha rien de ces mystères de la cour. — Voir aussi les *Mélanges* de *Philibert de la Mare,* à la Biblioth. impér., *mss.* Fonds *Bouhier,* n° 34, in-fol., art. 344, p. 105.

[2] *Saint-Simon,* édit. 1829, t. XIII, p. 198. — *Dangeau,* passim.

[3] Lettre d'Antoine *Arnauld,* 9 janvier 1694, déjà citée.

[4] Louis XIV fit ses pâques, le *samedi saint,* 13 avril 1675, à la paroisse (à Versailles). *Gazette de France,* 20 avril 1675.

durant, entre l'évêque de Condom et Louis XIV, ému, perplexe, irrésolu toujours, quoi qu'il eût pu promettre; promettre, disons-nous, et de bonne foi, en ce premier moment, tout donne lieu de le croire. Que se passa-t-il, dans tant de secrets entretiens; s'agissant, ici, d'obtenir qu'entre le roi et la favorite congédiée, ne pût être rétabli jamais un coupable commerce, rompu, ce semblait, par un coup de la Providence? Les doctrines exposées naguère par Bossuet, si ouvertement, dans toutes les chaires, et qu'il ne cessa jamais de professer, tant qu'il eut vie, ne nous sauraient permettre le plus léger doute sur le sens des conseils, sur l'esprit des instructions que reçut de lui, dans cette conjoncture, un monarque trop enclin au plaisir, désireux néanmoins, en son âme, de ne point faire mal, et pour qui les pratiques de la religion étaient un besoin, une nécessité de coutume, de bienséance, de conscience, à laquelle, toujours, il avait obéi avec foi, sérieux, ponctualité, respect, bon vouloir.

Plusieurs, alors, parurent croire, quelques uns s'imaginent, aujourd'hui encore, que Bossuet se voulut bien prêter à des *moyens termes*, à des *accommodements;* consentir, en un mot, à des relations, qui se seraient renouées ou continuées, sous l'expresse condition que tout désordre en serait banni; et, assurément, si cela était véritable, il faudrait bien confesser, la rougeur au front, la tristesse au cœur, que le prélat, comme quelqu'un l'a osé dire, « *parlementait avec l'adultère;* » que, même, « *il se chargea* (comme un autre l'en accuse) *de réconcilier Louis XIV et la marquise de Montespan!* » Mais y a-t-on bien pensé? Tandis que des princes, des sei-

gneurs, des hommes de cour, des femmes spirituelles, instruites; Bussy-Rabutin, Mme de Scudéry, la marquise de Sévigné, crurent tous, alors, sans hésiter, dirent, écrivirent que, pour le roi, pour Mme de Montespan, le seul bon et efficace remède, dans la situation, telle que l'avaient faite les événements, était de *demeurer séparés, sans se revoir jamais*[1], un évêque, un Bossuet, en la quarante-huitième année de son âge, après vingt-trois ans du plus laborieux, du plus incessant exercice de son saint ministère, moins avisé, il le faudrait croire, moins prévoyant, moins avancé que ces personnes du monde, dans la connaissance du cœur humain, aurait ingénument donné les mains à de telles transactions; encourant par là, tout ensemble, et les malins propos d'un monde impitoyable, et le juste blâme de tous les docteurs! Ses prédications, si avidement écoutées, naguère, dans les chapelles royales, dans la basilique de Saint-Étienne de Metz, dans toutes les églises de la capitale, s'étaient donc bien vite effacées du souvenir des hommes! A Navarre, naguère, en présence des restes inanimés de son cher et révéré maître le docteur Cornet, ne l'avons-nous pas entendu donner gloire, avec énergie, à ce saint et savant prêtre, sur ce que « *sa pudeur, toujours, avait rougi de tous les prétextes honnêtes des engagements déshonnêtes; et n'avait épargné ni le fer, ni le feu, pour éviter les périls et les occasions prochaines*[2]! » Dans ses apostoliques et mémorables *stations* à la cour, parlant à un roi voluptueux, à de faibles femmes, en proie, celles-ci à une tendresse coupable,

[1] Lettres de *Bussy-Rabutin*, de Mme *de Scudéry*, etc.
[2] *Bossuet*, Oraison funèbre de Nicolas *Cornet*, 27 juin 1663.

celles-là à une vanité folle, à un orgueil sans mesure, « *fuyons* (avait dit le sage prédicateur), *fuyons les rencontres dangereuses, et ne présumons pas de nos forces. On ne soutient pas longtemps sa vigueur, quand il la faut employer contre soi-même*[1] ! » Fidèle, sans relâche, à des pensées si chrétiennes, n'avait-il pas (en présence de toute la cour, du roi lui-même, attentif et troublé), déclaré « *fausses les pénitences que ne suivait aucun changement dans les mœurs*[2] ; » ajoutant qu' « *il ne fallait même pas jeter les yeux sur l'objet, ni se permettre le moindre retour*[3] ? » Que servirait d'en dire, ici, davantage? Quel lecteur un peu familier avec les *Sermons* de Bossuet n'y a pas rencontré fréquemment de semblables enseignements, offerts toujours par l'exact et sincère docteur sous cette forme énergique, avec ce tour saisissant, dont, seul au monde, il eut le secret? Mais aujourd'hui encore, pendant ces mystérieux entretiens d'un mois, entre l'évêque de Condom et Louis XIV, les courtisans curieux, enclins, la plupart, à mal croire, à malignement imaginer, à médire, pourraient, prêtant une oreille attentive, ouïr le prélat disant à son roi : « Sire, *rompons ce commerce dangereux et scandaleux. Ne reculons point en arrière*[4]. » « *Si la racine n'est arrachée, il n'y a rien de fait.* Votre Majesté se croirait-elle assurée d'une place rebelle, si l'auteur des mouvements y demeurait encore en crédit[5]? »

[1] *Bossuet*, 1er Sermon pour la *Purification*, t. XV, p. 349.

[2] *Bossuet*, Oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche, 1er septembre 1683.

[3] *Bossuet*, Pensées chrétiennes et morales, n° 39, t. XV, p. 627.

[4] *Bossuet*, Méditations sur l'Évangile. *Dernière semaine du Sauveur*, xxive journée, t. IX, p. 190.

[5] *Bossuet*, Lettre à Louis XIV, 1675, édit. Versailles, t. XXXVII, p. 83.

Voilà ce qu'entendraient ces indiscrets seigneurs; et en ce prélat que Jurieu osa bien qualifier d'*évêque de cour*, ils seraient heureux de reconnaître, d'honorer « *un docteur véritable;* » « *de ceux* (comme l'a dit Bossuet lui-même), *qui traitent droitement et fidèlement la parole de vérité*[1]. »

Louis, cependant, semblait ne se pouvoir point résoudre à cette pensée que la marquise de Montespan eût, pour jamais, quitté la cour; la charge de cette dame près de la reine lui permettant d'y résider, et, de plus, lui en imposant le devoir. Faible toujours, et se trompant, ici, lui-même, il protestait (et ne put-il pas le croire?) qu' « entre elle et lui, il ne se passerait rien que d'honnête; leurs rencontres, désormais, ne devant avoir lieu qu'en présence de toute la cour. » Mais Bossuet (nous assurent, ici, le docteur Antoine Arnauld et l'abbé Ledieu), Bossuet « soutint fortement que cela ne se pouvait pas; que ce serait s'exposer à un péril évident de retomber; qu'en un mot, cette permission ne se devait point accorder; rien n'étant plus contraire à toutes les lois de l'Église[2]. »

Bossuet, très-opposé au retour de Mme de Montespan.

L'agitation de Louis XIV, son trouble, ses poignantes perplexités, dans cette lutte pleine d'angoisse entre la passion et le devoir, se trahirent alors, à diverses reprises; mais nulle part avec plus d'émotion et de saisissement que dans la *salle d'étude* du Dauphin; le monarque y étant survenu, un jour, inopinément, comme

[1] *Bossuet*, Sermon sur la *soumission à la parole de Jésus-Christ*, édit. Versailles, t. XII, p. 318.

[2] Lettre d'Antoine *Arnauld*, 9 janvier 1694, déjà citée. — *Fragments* mss. de l'abbé Ledieu. — Notes *mss.* de l'évêque Jean *Soanen*, déjà citées.

Bossuet, s'efforçant de prémunir son disciple contre les attraits du plaisir, lui signalait de grands rois que ces faiblesses avaient perdus. Louis avait tout entendu; avec quel trouble, on le pourra imaginer aisément; et son cœur de père le pressant, ici, de venir en aide aux saints enseignements du maître, « *Mon fils* (s'écria-t-il), *défendez-vous à jamais de ces coupables entraînements, de ces engagements malheureux; et gardez-vous bien de suivre, en cela, mon exemple. — Je voudrais* (et il montrait au prélat, au jeune prince, son bras droit, en l'agitant avec transport), *je voudrais qu'il m'en eût coûté ce bras, et avoir eu la force de résister à un si déplorable penchant*[1]*!* »

Nul, au demeurant, ne savait mieux que Bossuet le peu que l'on gagne *en opposant des raisons à une passion émue.* « S'en prendre à elle si directement (disait-il), c'est en rappeler l'objet, en renforcer les traces, et irriter plutôt que calmer les esprits. » « Souvent une passion violente servit de frein ou de remède à une passion criminelle; *l'ambition, par exemple, et la passion de la guerre, à un amour coupable*[2]. » Il se trouva que, en Flandre, bientôt, une nouvelle campagne s'allait ouvrir; et Louis XIV s'étant bien promis d'y paraître à la tête de ses armées, le sage conseiller aurait-il pu négliger une conjoncture si favorable à ses desseins? Les idées de gloire, de puissance, d'honneur de la France, offertes si opportunément par l'évêque de Condom à l'esprit de son roi, dans ce chaleureux langage[3] que Louis, Approch d'une campagne Flandre

[1] Fragments mss. de l'abbé *Ledieu*, communiqués par feu M. *Gossin*.

[2] *Bossuet*, Traité de la connaissance de Dieu et de soi-même, chap. III, n° 19.

[3] Lettre de Bossuet à Louis XIV, fin mai 1675.

toujours, était si avide, si heureux d'entendre, n'avaient pas manqué de faire leur impression accoutumée sur un monarque passionnément désireux de soumettre à ses lois le monde entier, si Dieu l'eût permis.

Louis XIV promet de n'avoir plus de relations avec Mme de Montespan.

Vaincu enfin (beaucoup du moins le pensèrent, et ne put-il pas s'en flatter lui-même?), Louis, en quittant Versailles pour rejoindre son armée, déclara à l'évêque de Condom, au père la Chaise, à la reine, au curé de Versailles, que c'en était fait entre lui et Mme de Montespan, pour toujours [1]. Les fortes expressions dont devait user Bossuet, peu après, en rappelant à Louis XIV (selon l'ordre formel qu'il avait reçu de lui), « *ce que Sa Majesté avait, sur cela, depuis peu, promis à Dieu et au monde* [2], » ne sauraient permettre de douter de la bonne foi du monarque et du sérieux de l'engagement pris alors, par lui, si publiquement, à l'heure du départ et des adieux. Parler, en effet, au souverain, aussi expressément que le fit Bossuet, dans ses *Lettres,* de « la résolution hautement annoncée par Sa Majesté, de vouloir changer, dans sa vie, ce qui déplaisait à Dieu; » lui peindre « la grande consolation donnée aux peuples » par ces assurances, par ce retour au devoir, qui permettaient à ses sujets d'attendre de lui, désormais, amour, souci, compassion, soulagement dans leur détresse; — le féliciter d' « *avoir effacé de sa vie* cette tache; le louer, enfin, de « *s'être fait une si grande violence, dans une chose qui le touchait si fort au cœur,* » n'était-ce pas se prévaloir.

[1] Lettre d'Ant. Arnauld à Mme de Fontpertuis, 9 janvier 1694. — Lettre de Mme de Sévigné, 26 juillet 1675.

[2] Lettre de Bossuet à Louis XIV, 16 juillet 1675.

tout ensemble, des engagements les plus étroits, des paroles les plus solennelles, les plus notoires pour la famille royale, pour la cour, pour la France, pour les peuples, informés aussitôt de ces paternelles résolutions de leur souverain, consolés ainsi, et plus heureux déjà, par avance?

Motifs qu'on av de prév un rap prochem

On n'avait néanmoins que trop de motifs de crainte; M[me] de Montespan, lasse bientôt du réduit où elle s'était allée cacher d'abord, n'ayant guère tardé à reparaître en sa maison de Clagny. La continuation de son séjour en cette belle demeure, sans que Versailles, si voisin, la revît jamais; — ou bien sa rentrée à la cour, où ils devraient, le roi et elle, ne se rencontrer plus qu'en public; — c'étaient là de pures chimères, aux yeux des personnes de sens : d'une marquise de Sévigné, d'un Bussy-Rabutin, et de M[me] de Scudéry elle-même, encore qu'elle inclinât moins que ce comte à présumer le mal [1]. Dans l'incertitude où l'on était sur ce qui se pourrait passer au retour, les perplexités de Bossuet seraient à peine imaginées, si ses lettres ne nous initiaient aux pieuses anxiétés de ce saint et noble cœur d'évêque, en peine si vivement du roi, de ses peuples, et, tout ensemble, si entièrement détaché de lui-même. « *Priez Dieu pour moi* (écrivait-il à Bellefonds), *priez-le qu'il me délivre du plus grand poids dont un homme puisse être chargé;* — ou qu'il fasse mourir tout l'homme en moi, pour n'agir que par lui seul. Dieu merci, je n'ai pas encore songé, durant tout le cours de cette affaire, que je fusse au monde; mais ce n'est pas tout; il faudrait être comme un saint

Perplexi de Bossue

[1] Correspondance de *Bussy-Rabutin*, édit. de Ludovic *Lalanne*, t. III, pp. 22 et suiv.

Ambroise, un vrai homme de Dieu, un homme de l'autre vie, où tout parlât, dont tous les mots fussent des oracles du Saint-Esprit, dont toute la conduite fût céleste : priez, priez, je vous en conjure [1]. »

Lettres de Bossuet à *Louis XIV*. 1675.

Bossuet (Louis XIV, au départ, l'en ayant pressé, avec instance), lui avait promis de lui écrire [2]. De plusieurs *Lettres* qu'il lui adressa, alors, en effet, trois sont venues jusqu'à nous; et en y voyant quelles vérités le généreux évêque ne craignit point de proposer à son roi, avec autant de liberté et de force que d'affection et de mesure, ne devine-t-on pas aisément ce que, de vive voix, à Versailles, il lui avait pu dire, trente jours durant, dans leurs fréquents *tête-à-tête?* De telles lettres, véritablement, honoreraient les plus révérés, les plus insignes Pères de l'Église; et ne croirait-on pas, en les lisant, ouïr l'imposante voix de ce saint et éloquent pontife de Milan, dont nous entendions Bossuet, tout à l'heure, envier, si gratuitement, l'abnégation, et exalter l'intrépide courage?

Ils ne les avaient point lues, nous le devons supposer, ceux qui, appréciant la conduite de l'évêque de Condom, en cette difficile conjoncture, ne craignirent pas de le dénoncer au monde comme un courtisan, comme un timide et accommodant négociateur, content de parlementer complaisamment entre deux amants adultères! Quelle liberté, au contraire, quelle fermeté, quelle sincérité sans détour, dans ces remontrances; disons le mot : dans ces *reproches!* Plus libre, ici, à la vérité, qu'au temps où, du haut

[1] *Bossuet,* Lettre à *Bellefonds,* 20 juin 1675.

[2] « Votre Majesté *m'a commandé de la faire souvenir de ce qu'elle a promis à Dieu.* » (*Bossuet,* Lettres à Louis XIV, 1675.)

de la chaire du Louvre, il avait proposé ses enseignements au souverain, en présence de tout un monde curieusement attentif à épier, à commenter ses paroles, le prélat, cette fois, ayant affaire à Louis XIV, et à lui seulement; sa conscience parlant en tout abandon à la conscience du monarque irrésolu, indécis entre la passion et le devoir, l'austère, le fidèle conseiller l'adjurait de rompre, sans retour, « *avec ce péché qui dérègle la vie* (lui disait-il), *qui la déshonore, qui attire des châtiments rigoureux de Dieu, et en ce monde et en l'autre*[1]. » « *Otez, Sire* (continuait-il), *ôtez ce péché de votre cœur; et non-seulement ce péché, mais la cause qui vous y porte; et allez jusqu'à la racine. Si, en effet, la racine n'est arrachée, elle donnera de nouveaux fruits de mort.* Dans votre marche triomphante parmi des peuples que vous contraignez à reconnaître votre puissance, *vous croiriez-vous assuré d'une place rebelle, si votre ennemi y demeurait en crédit?...* On ne parle que de la beauté de vos troupes; de ce qu'elles sont capables d'entreprendre sous votre conduite! Et moi, Sire, je songe secrètement, en moi-même, à une guerre bien plus importante, à une victoire bien plus difficile, que Dieu vous propose. Que vous servirait d'être redouté et victorieux, au dehors, si vous êtes, au dedans, vaincu et captif[2]? »

[1] Lettre de *Bossuet* à Louis XIV (1675), édit. Versailles, t. XXXVII, p. 98.

[2] 1° Lettre de *Bossuet* à Louis XIV, 10 juillet 1675; — 2° *Instruction* du prélat au monarque (du même temps). — Louis XIV, de son côté, écrivait à *Bossuet*. *Ledieu*, dans une *Note*, datée de janvier 1700, dit : « Le paquet des *Lettres originales, écrites de la propre main du roi*, à M. de Meaux, est à Meaux, dans le bureau du prélat. » (Note autogr. de *Ledieu*, collection de feu Aimé *Martin*.)

Détresse la France. Fortes paroles de Bossuet, r cela, dans es *Lettres au Roi.*

Louis XIV avait voulu que Bossuet, consentant aussi à lui représenter, au vrai, *les obligations d'un roi chrétien,* lui écrivît à l'armée, sur ce sujet. Des *Instructions*, sur ce point, que reçut bientôt, de lui, le monarque, témoigneront à jamais de la noble sincérité du prélat, de son cordial, intelligent et anxieux souci de la *misère des peuples*, qu'il représente *ruinés, épuisés, désespérés* par d'excessifs impôts, et, de plus, par les officiers chargés d'en opérer le recouvrement. Il y adjure le roi « de ne laisser point accabler ses sujets, de leur donner, au contraire, et au plus tôt, le soulagement dont ils ont un besoin extrême; *de remédier enfin à de si grands maux, capables d'abîmer l'État* [1]. » Le comte Joseph de Maistre (chose regrettable) ne connut non plus ces *Lettres* de l'évêque de Condom qu'il n'avait lu les pathétiques *Sermons* prêchés à la cour, dans le rude et calamiteux hiver de 1662. Sans quoi, l'illustre Sarde eût-il pu dire que « *les souffrances du peuple; — que les erreurs du pouvoir; — que les dangers de l'État; — que la publicité des désordres n'arrachèrent jamais au prélat un seul cri* [2] *?* »

Bossuet, condescendant, en cela encore, aux ins-

[1] Au même temps, précisément (le 29 mai 1675), Lesdiguières, gouverneur du Dauphiné, exposait à Colbert « *la misère où il voit réduite cette province; la cessation absolue du commerce, l'impossibilité où l'on est de payer les charges; la plus grande partie des habitants du Dauphiné* (lui mande-t-il) *n'ont vécu, pendant l'hiver, que de pain de gland et de racines; et, présentement, on les voit manger l'herbe des prés et l'écorce des arbres !!!* » (*Lettres, Instructions et Mémoires de Colbert,* publiés... par M. Pierre Clément, membre de l'Institut, *Introduction* au tome II, pp. LXXVI et suiv.) — Voir, de plus, une Lettre de Mme *de Sévigné,* du 31 juillet 1675.

[2] *Joseph de Maistre,* De l'Église gallicane, liv. II, chap. XII.

Dispositi apparent de Mme d Montesp Entretien Bossue avec ell

tances de Louis XIV, avait continué de voir Mme de Montespan [1], que semblèrent toucher de saisissantes paroles, empruntées, pour elle, par le prélat aux Livres saints. A ne considérer que les dehors, tout eût pu paraître fini sans retour; la communion du roi, le jour de la Pentecôte, s'étant faite (au camp de Latines) « avec beaucoup de marques de piété, » selon ce qu'en écrivit Pellisson, l'un des témoins de la cérémonie [2]. Mme de Montespan avait, de son côté, rempli, avec édification, ce devoir : « sa vie est exemplaire, » disait Mme de Sévigné à sa fille. Bossuet, dans une lettre à Louis XIV, à la suite d'un sérieux entretien avec Athénaïs de Rochechouart, « je la trouve assez tranquille (mandait-il); elle s'occupe beaucoup de bonnes œuvres. Je la vois fort touchée des vérités que je lui propose, qui sont les mêmes que je dis aussi à Votre Majesté. Je lui ai donné, ainsi qu'à vous, les paroles par lesquelles Dieu nous commande de lui donner notre cœur tout entier; elles lui ont fait verser beaucoup de larmes; *Dieu veuille vous mettre à tous deux ces vérités dans le fond du cœur, et achever son ouvrage,* afin que tant de pleurs, tant de violences, tant d'efforts que vous avez faits sur vous-mêmes, ne soient pas inutiles [3] ! » Un rapprochement bien inattendu ayant eu lieu, sur ces entrefaites, entre Marie-Thérèse et cette femme, déplorable cause, pour sa souveraine, de mortifications et de douleurs, les fréquentes visites qu'elles se

[1] « Je vois, autant que je puis, Mme *de Montespan,* comme Votre Majesté me l'a commandé. » (*Bossuet,* Lettre à Louis XIV (1675), édit. Versailles, t. XXXVII, p. 85.)

[2] *Pellisson*, Lettre 3 juin 1675. (*Lettres historiques,* 1729, in-12, t. II, p. 276.)

[3] Lettre de *Bossuet* à Louis XIV, 1675.

firent, leurs longues promenades, d'intimes repas, entre elles, tête-à-tête [1], touchaient au cœur les personnes vertueuses affectionnées à la famille royale, qu'avait contristées un scandale trop public et si ancien déjà. « Les habiles (écrivait, de la cour, Antoine de Feuquières), *les habiles prétendent que la chose* (la séparation de Louis XIV et de Mme de Montespan) *est faite sans retour* [2]. » Bayle lui-même, Bayle, peu ingénu, et, d'ordinaire, peu enclin à bien croire, Bayle, ici, se méprenant (ce qui ne lui arrivait guère), demanda que, « en réjouissance d'un événement si heureux, une fête allégorique fût instituée, « *pour célébrer*, avec solennité, *le retour du soleil, éclipsé si longtemps* [3]. »

Mme de Montespan à Clagny. Dépenses immenses.

Mais les *habiles*, nous le devons dire, ne s'étaient pas, tous, pressés de croire que les choses pussent durer ainsi toujours; les lettres de Bussy-Rabutin et celles de la marquise de Sévigné nous en sont d'assurés témoignages. Le secret d'une mystérieuse et active correspondance, entre Mme de Montespan et le monarque absent, avait-il été pénétré par quelques-uns? Colbert, dans l'entière confidence de cet échange de missives, était, de plus, l'agent officieux, vigilant, infatigable de son maître, épris encore, ou subjugué, et de la favorite, dont le faible et fastueux monarque voulait, comme par le passé, que les fantaisies, que les caprices fussent épiés, devinés, contentés, dépassés, à tout prix.

[1] Lettres de Mme *de Sévigné*, 29 mai, 7, 12, 14, 28 juin, 3 juillet 1675.

[2] Lettre d'Antoine *de Feuquières*, 19 août 1675. (Lettres inédites des *Feuquières*, publ. par M. E. Gallois, in-8°, t. III, p. 294.)

[3] *Bayle*, Lettre à *Minutoli*, 1er mai 1675.

La France, cependant (Colbert le savait, et Louis XIV ne l'ignora point), étant épuisée par de ruineuses guerres, par les désordres des troupes, par les déprédations des agents du fisc, par d'incroyables abus dans la perception des tailles; les peuples, aux abois[1], appelaient, à grands cris, en ce moment même; ils espérèrent, un instant (bien gratuitement, hélas!), un soulagement imploré pour eux, à leur insu, par Bossuet, avec instance, avec énergie, comme on a vu[2]; soulagement bien nécessaire, bien urgent, promis à la France par le monarque, qui, toutefois, ne le lui donna pas[3]! Clagny, commencé en 1670, à très-grands frais, pour Mme de Montespan, continué dans les temps qui suivirent, et où allèrent, dix années durant, s'engloutir des millions[4], Clagny étant devenu comme un petit royaume pour l'orgueilleuse et exigeante favorite, tous, alors, l'y purent voir, entourée de paysagistes, d'architectes, de peintres, de sculpteurs, d'ouvriers sans nombre et de toute sorte, appliqués, avec émulation, avec ardeur, à contenter, à provoquer, à dépasser ses ruineuses fantaisies[5]. Colbert, un ministre si sage et, en son cœur, si dévoué au bien du pays, obéissant, ici, en esclave,

[1] Voir, ci-dessus, dans les *Notes*, la lettre de *Lesdiguières* à *Colbert*, 29 mai 1675.

[2] *Bossuet*, Lettres à Louis XIV, juillet 1675, édition Versailles, t. XXXVII.

[3] En 1681, en 1683, *Colbert*, dans ses Lettres à Louis XIV, représentait à ce monarque « *la misère très-grande des peuples.* » « *Toutes les dépêches des intendants de généralités* (lui mandait-il) *sont pleines de la misère des peuples.* » (M. Pierre *Clément*, *Introduction* au tome II des *Lettres*, *Instructions*, *Mémoires de Colbert*, pp. LXXVI et suiv.)

[4] Registres du Trésor royal, années 1671 et suiv.

[5] Lettre de Mme *de Sévigné*, 3 juillet 1675.

Colbert, complaisant du Roi et de la Marquise.

aux mille désirs de cette femme déraisonnable et vaine, Colbert lui demandait, chaque jour, ses ordres; n'attendant qu'un mot, un signe, pour obéir aussitôt, quoi qu'il en pût coûter à l'État; loué, sur cela, remercié en hâte, et avec effusion, par le maître. « Mme de Montespan m'a mandé (lui écrivait Louis) que vous avez fait acheter, pour elle, des orangers, *et que vous lui demandez sans cesse ce qu'elle désire. Continuez à le faire toujours.* » « Je suis bien aise que vous ayez acheté des orangers pour Clagny; *continuez à en avoir*, *et de plus beaux*, *si elle le souhaite.* » « *La dépense est excessive* » (écrivait-il, peu après); « *je vois, par là, que, pour me plaire, rien ne vous est impossible*[1]. » « *Continuez, continuez;* faites plus encore; » et Colbert, *continuant* en effet, faisait, de jour en jour, davantage; approuvé, applaudi, en faveur, de plus en plus! Quelle réponse d'un roi de France à ces *conseils*, à ces *instructions,* implorés par lui, naguère, de Bossuet, avec instance, et donnés par le prélat avec tant d'opportunité, de sincérité, d'abandon, et en des termes si pressants! Le confident, l'infatigable intermédiaire de tout ce commerce, put, de mieux en mieux, comprendre que le règne d'une maîtresse obéie, servie, comblée à ce point, ne finirait pas de sitôt.

La duchesse de Richelieu ménage le rétablissement de Mme de Montespan à la cour.

Une autre officieuse personne, la duchesse de Richelieu, devenue, trois ans auparavant, *dame d'honneur de la reine,* par la protection de Mme de Montespan[2], s'était, aussitôt que cette dernière eut quitté

[1] Œuvres de Louis XIV, édit. *Grimoard,* t. V, pp. 533 et suiv.

[2] Après la mort de Mme *de Montausier,* dame d'honneur de la reine, en novembre 1671, Mme *de Richelieu* avait été nommée à cette charge, par l'influence de la marquise *de Montespan.* (Lettre

Versailles, appliquée sans relâche à lui ménager un prochain et triomphant retour. A Mme de Richelieu, surtout, était dû le rapprochement si subit, si inattendu, mais, hélas! si trompeur, entre la marquise de Montespan et la pauvre reine abusée. Aussi était-il, bientôt, venu, de Flandre, à cette conciliante duchesse, « des lettres du roi, *si excessivement tendres et obligeantes,* » qu'elle se trouve être (remarqua Mme de Sévigné) plus que payée de tout ce qu'elle a fait [1]. » « Les courtisans (Pascal l'a dit) aiment mieux leurs intérêts que celui du prince qu'ils servent [2]. » La faiblesse de Louis XIV pour une maîtresse qu'on eût pu, précédemment, croire à jamais bannie, étant excessive encore à ce point, et le monde ne l'ayant pu ignorer longtemps, ce fut, bientôt, comme un concert des seigneurs, des dames de la cour, unanimes à demander, par acclamation, le prompt rappel de la favorite, et à y applaudir, déjà, par avance. Mme de Richelieu était l'âme de ces menées; on l'avait vue, jusqu'ici, on devait, dans la suite, la voir encore, occupée, chaque jour, avec la plus bruyante notoriété, d'œuvres de religion et de charité; de conversions, d'abjurations, de démarches, de correspondances, de *conférences,* pour la *réunion des réformés* [3]. Mais tout entière, en ce mo-

de Mme *de Sévigné,* 22 novembre 1671.) — Cette dernière écrivait, les 28 juin et 3 juillet 1675 : « La duchesse de Richelieu *témoigne, tous les jours, sa reconnaissance, par les pas qu'elle fait faire.* »

[1] Lettre de Mme *de Sévigné,* 5 juillet 1675.

[2] *Pascal,* édit. *Faugère,* in-8°, t. II, chap. II, p. 59. — Édit. Havet, 1852, in-8°, p. 28.

[3] Œuvres de Louis XIV, édit. *Grimoard,* 1806, t. V, p. 494. — *Gazette de France,* 3 septembre 1672, et *passim.* — *Mercure ga-*

ment, à sa gratitude « *pour celle qui l'avait placée*[1], » et, bien plus encore, à l'ambitieux désir de se concilier à jamais la faveur du maître, elle n'avait, si adroitement, ménagé, entre Marie-Thérèse et Athénaïs de Rochechouart, cet équivoque rapprochement, ces rencontres, ces publiques et précaires démonstrations d'amitié, de familiarité, dont quelques-uns voulurent bien être touchés, et dont souriaient les personnes avisées et prévoyantes, que pour mieux colorer, par l'assentiment, surpris, de la reine abusée, la prochaine rentrée de la favorite, dans ces résidences royales où elle eût dû ne reparaître jamais. Convient-il, se dirent alors, à l'envi, les courtisans, convient-il qu'une des premières dames de la reine demeure ainsi comme exilée de sa présence; et sa place n'est-elle pas auprès de sa souveraine? La remuante duchesse alla, du reste, déclarer, en tous lieux, que c'en était fait, sans retour, des anciens désordres; qu'il ne se passerait plus rien, désormais, que d'irréprochable, entre Louis le Grand et Athénaïs de Rochechouart; le roi, à l'avenir, ne la devant plus voir qu'en public. *Ne serai-je pas là?* s'écriait-elle fièrement. En somme, elle répondait, avec la plus imperturbable assurance, de toutes les suites du retour de la marquise [2]. Ce point ayant, quelque temps, été traité, entre les courtisans, avec le sérieux, la gravité, la mûre réflexion d'un cas de conscience, les crédules, les simples avaient, ainsi que

lant.—*Oraison funèbre* de la duchesse de *Richelieu*, 14 juill. 1684, par le curé de Saint-Symphorien; Paris, 1684, in-4°. — *Bossuet*, *Avertissement*, en tête de sa *Conférence avec Claude*.

[1] Lettre de Mme *de Sévigné*, 3 juillet 1675.

[2] Mémoires de *Mademoiselle*, collection *Petitot*, 2e série, t. XLIII, p. 392.

les intéressés, adhéré aux vues d'une grande dame si fort en crédit, et si hautement déclarée pour le rétablissement de la favorite à la cour. Il semblerait, au dire de quelques-uns, que l'archevêque de Paris, François de Harlay, et le père la Chaise lui-même (le confesseur), en fussent, également, demeurés d'accord [1]; et sur ce que, dans une telle conjoncture, purent faire, ou, mieux, *ne pas faire,* deux hommes, dont l'un (le confesseur), était si faible, si mou, si volontairement aveugle, muet, sourd, enrhumé, malade même, sérieusement, en un besoin [2]; et l'autre, à proprement parler, un *évêque de cour,* n'est-il pas permis de tout croire? En somme, ce qu'a dit un philosophe, que, « *à la cour, toutes les professions, quelles qu'elles soient, se changent en celle de courtisan* [3], » se trouvera, du moins, véritable, ici, nous le craignons fort, en ce qui regarde ces deux personnages. Mais que Bossuet, lui, que Bossuet, jamais, ait donné les mains à un si scandaleux retour, la comtesse de Caylus, en l'osant avancer, a, dans cette rencontre, comme dans tant d'autres de ses frivoles récits, infidèlement reproduit de vagues et effacés *ouï-dire*, que, de son propre aveu (renouvelé à diverses reprises), elle avait, inexactement et confusément conservés dans sa mémoire affaiblie. Et le moyen, après tout, qu'il en pût être autrement; Marthe-Marguerite de Villette de Murçay, née en 1673, ayant à peine atteint sa deuxième année,

Bossuet s'efforce d'empêcher le retour de la marquise.

[1] Lettre d'Ant. *Arnauld,* 9 janvier 1694. — *Mélanges mss.* de Philibert *de la Mare,* mss. Biblioth. impér. (Supplément français, n° 34, fol. 301.)

[2] *Saint-Simon,* édit. de M. *Chéruel,* t. VII, p. 46. — *Fénelon*, Correspondance, t. II, p. 342; *Lettre à Louis XIV*.

[3] *Fontenelle*, Éloge de Claude *Bourdelin.*

au moment où s'accomplirent les choses dont il s'agit ici? L'évêque de Condom avait, il est vrai, été consulté, lui aussi, sur la convenance du retour de Mme de Montespan à la cour; et Antoine Arnauld, bien informé par son neveu le marquis de Pomponne, nous le fait connaître. « Mais (déclare ce docteur) *le prélat répondit que cela ne se pouvait pas; que ce serait s'exposer à un péril évident de retomber; que rien, en un mot, n'était plus contraire qu'un tel rapprochement à toutes les lois de l'Église*[1]. » « M. de Condom (dit Ledieu) *soutint qu'il fallait que la marquise demeurât éloignée; que, autrement, c'était rechercher l'occasion d'une rechute inévitable;* » or, cet abbé, on le devine assez, avait tout su de la bouche du grand évêque[2]. Nul, à la cour, n'ignorait les sentiments de Bossuet sur les *rechutes;* le prélat, mille fois, les ayant exprimés du haut de la chaire; et qui aura bien lu ses *Sermons,* n'hésitera pas sur la réponse qu'il put faire, étant consulté sur le retour projeté de la marquise.

Bossuet, à Luzarches, n'obtient rien du Roi.

Du reste, ce qui se passa à Luzarches, peu après, entre lui et Louis XIV, lorsque le monarque, revenant de l'armée, s'arrêta, quelques instants, en ce lieu, achèvera de confondre ceux qui n'ont pas craint d'accuser le grand évêque de connivence, dans cette conjoncture. Prélat complaisant, sans doute, qui, pour empêcher une si déplorable rechute, pour prévenir un scandale si criant, osa « *poursuivre* le roi; » le *poursuivre,* le mot est de Saint-Simon[3], qui avait su, on le voit, cette scène de Luzarches!

[1] Lettre d'Ant. *Arnauld,* 9 janvier 1694.
[2] *Ledieu, Fragm. autographes,* communiqués par feu M. *Gossin.*
[3] *Saint-Simon,* édit. 1829, t. XIII, p. 122.

Donc, en juillet 1675, comme Louis XIV revenait de Flandre, enivré de ses nouveaux succès, oublieux, hélas! des promesses, des protestations faites par lui, au départ, et avide impatiemment, après une séparation de trois ou quatre mois, de revoir la favorite (avertie, à l'avance, de se trouver à Versailles, pour l'instant précis de son retour), l'évêque de Condom, affecté profondément, en son cœur (et on le vit bien à la manifeste altération de son visage), n'avait eu, sans proférer une seule parole [1], qu'à *paraître en présence de Louis XIV,* pour que le monarque, confus, comprît, tout d'abord, son dessein. C'est bien ici « *cette éloquence de silence* » qui, comme l'a dit Pascal, « pénètre plus que la langue ne saurait faire [2]. » Et la voix, en effet, la puissante voix du pontife eût-elle pu, se faisant entendre, en un tel instant, saisir, troubler davantage ce faible roi, si déplorablement oublieux des plus solennelles promesses? Sans laisser, du reste, à un si affectionné conseiller le temps de parler, « *ne me dites rien, Monsieur* (avait balbutié le monarque, embarrassé visiblement et la rougeur au front), *ne me dites rien; j'ai donné mes ordres; ils devront être exécutés!* » Affligeante scène, que Ledieu, plusieurs fois, entendit Bossuet lui raconter dans la suite [3]! Le père la Rue la devait, plus tard, en chaire, peindre fidèlement, en des termes, toutefois, pleins de réserve et de mesure, lors du service solennel célébré en l'honneur

[1] *Notes autographes* de *Ledieu,* collection de feu M. *Gossin.*

[2] *Pascal,* Discours sur les passions de l'amour. Édit. Havet, 1852, in-8°, 519.

[3] *Fragments autographes* de l'abbé *Ledieu.* (Collection de feu M. *Gossin.*)

de Bossuet, dans l'église cathédrale de Meaux, veuve, depuis trois mois, de son grand évêque. L'orateur, en glorifiant le pontife de sa fermeté à dire aux pécheurs, avec le zèle d'un Jean-Baptiste, l'inexorable : NON LICET [1], faisait (beaucoup, dans l'auditoire, le surent comprendre), faisait l'allusion la plus discrète, mais la plus claire, tout ensemble, à cette mémorable rencontre de Luzarches. « *Le prélat* (dit-il) *n'avait, quelquefois, qu'à se présenter aux yeux des pécheurs, dans ces moments imprévus à leurs passions, pour les frapper du regret de n'en être pas les maîtres. Ils se faisaient eux-mêmes, alors, en le voyant, les reproches qu'il leur épargnait ; et son silence discret les touchait plus que l'ardeur empressée des autres* [2] ! » Sans entrer, ici, dans le détail des suites, trop bien connues, de ce scandaleux rétablissement de Mme de Montespan, à Versailles; des familiarités, moins voilées encore, s'il se peut, dont toute la cour fut témoin; du long règne de cette nouvelle Diane de Poitiers; des audacieuses *légitimations* de deux nouveaux bâtards, doublement adultérins, « nés de cette belle amitié [3], » dont une officieuse duchesse avait répondu si fort, disons-le, en toute assurance : nul, plus énergiquement, plus persévéramment, que l'évêque de Condom, n'avait résisté à ce rapprochement, où Louis XIV a laissé une partie de sa gloire. Bossuet ne savait, non plus que l'Église, « flatter les passions des princes, ni approuver les actions scandaleuses [4]. » S'il ne parvint, en 1675, qu' « *à inter-*

[1] Evang. S. Matthæi, cap. XIV, vers 4.
[2] Oraison funèbre de *Bossuet*, par le P. *la Rüe*, 23 juillet 1704.
[3] Lettre d'Ant. *Arnauld*, 9 janvier 1694.
[4] *Bossuet*, Histoire des *Variations*, liv. VII, n° LXII.

rompre le cours du désordre, » du moins devait-il y mettre fin, dans la suite; et après que l'altière marquise eut été écartée pour jamais, tous, à la cour, se montraient, avec respect, le prélat qui avait, dans une si délicate et si périlleuse occurrence, « *porté tous les coups; agi en pontife des premiers temps, avec une liberté digne des premiers siècles et des premiers évêques de l'Église*[1]. » Les *lettres* qu'il écrivit alors à son roi, demeureront glorieuses, à jamais, dans sa *vie;* mais ne mériteraient-elles pas d'être inscrites aussi dans celle du monarque, comme l'étaient, dans les annales des rois d'Israël, les paroles des intrépides *voyants* qui, de la part de Dieu, leur étaient venus dire la vérité, sans détour? « *Verba* VIDENTIUM, *qui loquebantur... in nomine Domini, continentur in sermonibus regum Israël*[2]. »

CHAPITRE XIII.

Vie de Bossuet à la cour, après le mariage du dauphin. — Sa visite au peintre Lebrun (à Montmorency). — Il assista, à la mort, Mme de Montausier, — le duc de la Rochefoucauld, — et Olivier Patru. — Grandvilliers, bourg dépendant de l'abbaye de Saint-Lucien, détruit par un incendie. Bossuet y va aussitôt, et y prodigue les consolations et les secours. — Sa bonté à l'égard des vassaux de Saint-Lucien. — Ses libéralités pour l'embellissement de l'église abbatiale. — Il officie et prêche, lors d'une grande solennité, à Saint-Lucien. — Il prêche, dans la chapelle royale de Saint-Germain (en 1681, le jour de Pâques), en présence de toute la famille royale. — Il prêche (5 mars 1681) à la *vêture* de Mlle Bailly. — Vacances des évêchés de Beauvais et de Châlons-sur-Marne. — Mensonges débités sur la prétendue demande, par Bossuet,

[1] Mémoires de *Saint-Simon*, 1829, t. XIII, p. 122; — et édit. de M. *Chéruel*, t. XIII, p. 30.

[2] Paralipom., lib. II, cap. XXXIII, v. 18.

du siége de Beauvais. — Mort de M. de Ligny, évêque de Meaux. — Bossuet nommé à ce siége.

Désintéressement de Bossuet.

Après le récit de tant de faits où la sincérité de Bossuet et la dignité de son caractère se sont si bien fait connaître, pourrait-il être besoin de parler de son désintéressement sans réserve? « *Dieu sait* (écrivait-il dans ce temps-là même), *Dieu sait que je ne songe point à m'élever. Quand j'aurai achevé mon service ici* (à la cour), *je suis prêt à me retirer sans peine, et aussi à travailler, si Dieu m'y appelle*[1]. » En 1677 encore, après sept années de généreux et incessants efforts, « Me voilà (mandait-il à Bellefonds), me voilà quasi à la fin de mon travail. Priez Dieu que, sur la fin de la course (où il semble qu'il doit arriver quelque changement dans mon état), *je sois, en effet, aussi indifférent que je m'imagine l'être*[2]! » Retenu à la cour, deux années encore après qu'eut été célébré le mariage du prince royal (mars 1680), ses devoirs de *premier aumônier de la Dauphine;* — quelques prédications; — ses travaux de *docteur* et d'*évêque,* le devaient, chaque jour, préoccuper uniquement, sans que jamais on l'eût pu voir, un seul instant, en souci de lui-même et de sa fortune. La publication du *Discours sur l'histoire universelle;* celles de la *Conférence avec Claude,* du *Traité de la communion sous les deux espèces;* l'excellente *Défense* de ce livre (qui ne fut point imprimée alors), sont de ce même temps, ainsi que l'*Avertissement* (publié en 1679), solide *Réponse* aux deux plus sérieux écrits qu'on eût opposés à son *Exposition de la doctrine de l'Église catholique.* Il convient enfin de

Vie de Bossuet, à la cour, après le mariage du dauphin.

[1] *Bossuet,* Lettre à *Bellefonds,* 9 septembre 1672.
[2] *Bossuet,* Lettre à *Bellefonds,* 6 juillet 1677.

dater aussi de cette époque les *cinq* précieux *fragments* faisant suite à l'*Exposition*, et dont il a été parlé précédemment.

Approbat par Bossu de deu ouvrages l'abbé Fleury

Le prélat avait eu alors à *examiner* quelques ouvrages soumis à ses lumières; deux, entre autres, de l'abbé Fleury : en 1681, *les Mœurs des Israélites ;* en 1682, *les Mœurs des Chrétiens.* Fleury, en 1669, avait été ordonné prêtre, à la suite d'une *retraite* prêchée par Bossuet à Saint-Lazare[1]. Devenu, bientôt, précepteur des princes de Conti, commensal de l'évêque de Condom, à la cour, et son ami, de plus en plus, nous l'avons vu traduire l'*Exposition* en latin; et on n'a point oublié l'active part qu'il prit aux travaux du *Petit Concile.* Le docte abbé, avant de mettre en lumière ces deux productions sur les *Israélites* et sur les *Chrétiens*, souhaita qu'elles fussent vues par Bossuet, et données au public sous ses auspices. « Le soigneux examen que le prélat consentit à faire du premier de ces ouvrages (*les Mœurs des Israélites*) eut bientôt convaincu un juge si sûr, que « le livre avait été composé avec beaucoup d'ordre, d'exactitude; et qu'on y trouverait l'idée d'une vie simple, innocente, réglée, ennemie de l'oisiveté. » Heureux de témoigner publiquement son estime pour une telle production, et son amitié pour l'auteur : « Tout, dans ce livre (déclara-t-il), tend à l'édification; tout y sert à illustrer la foi catholique, apostolique et romaine, et la doctrine des bonnes mœurs[2]. » Fleury n'avait voulu, du reste, dans ce premier écrit, que « préparer les voies à un plus important ou-

[1] Nos *Études sur Bossuet*, t. III, p. 304.

[2] *Approbation*, par *Bossuet* (13 janvier 1681), du livre de l'abbé *Fleury :* « *les Mœurs des Israélites.* »

vrage, » qu'on mit sous la presse, dans l'année qui suivit, et où sont exposées *les Mœurs,* plus pures, plus saintes, *des Chrétiens.* Bossuet, appelé encore à apprécier ce nouveau livre, le devait reconnaître « rempli de piété et de savoir. » « Au milieu d'un relâchement dans la discipline, » dont avait déjà souffert beaucoup son cœur d'évêque, le prélat, ravi de ce docte et si pieux ouvrage, qui, « *représentant aux chrétiens les mœurs de leurs pères, les rappelle si fortement à l'origine du christianisme,* » déclara y avoir trouvé « le meilleur remède qu'on pût apporter aux maux de l'Église »; et témoignait « se faire un devoir bien doux de recommander très-spécialement ce livre aux fidèles[1]. »

Vœu de la lauphine à int François de Paule, offert ar Bossuet, i81 (2 avril).

Nous avons vu, en mars 1680, Bossuet, *premier aumônier* de Christine de Bavière, entrer en charge près de la royale fiancée, comme, à son arrivée en France, elle se rendait à Châlons, pour les cérémonies du mariage. Christine, l'année d'après, ayant fait un *vœu* à saint François de Paule, Bossuet devait, à la prière de la princesse, aller à Paris, offrir, en son nom, ce *vœu* (le 2 avril 1681), dans l'église des Minimes, dont François de Paule était le patron, et où sa fête était solennisée ce jour-là. Il célébra la messe dans la chapelle particulièrement dédiée au saint. L'autel avait, à l'avance, été orné d'un très-riche parement, œuvre exquise de Marie-Christine; et on vit le prélat en monter les degrés, revêtu d'une splendide chasuble, autre présent de la Dauphine, qui y avait également travaillé de ses mains[2].

[1] *Approbation,* par *Bossuet* (28 février 1682), du livre de l'abbé *Fleury :* « *les Mœurs des chrétiens.* »

[2] *Piganiol,* Description de Paris, 1765, in-12, t. IV, p. 467.

Lors de la naissance du *duc de Bourgogne* (en ût 1682, touchante réponse du ciel au *vœu* Christine), toute la cour vit, dans la chapelle Versailles, l'illustre *premier aumônier* de la incesse célébrer la *messe des relevailles*[1]. On ne ttend point à trouver mentionnées, ici, en détail, ıt d'autres cérémonies, où Bossuet, en cette qua- é de *premier aumônier*, figura ainsi dans les cha- lles des résidences royales[2]; le grand nom de ıssuet pourrait-il permettre de s'arrêter à de telles rticularités? Le voyage, de quarante jours environ, ıe le prélat, vers ces temps-là encore, fit en Flandre, ec la cour[3], sera seul mentionné, en peu de mots; s honneurs ayant été rendus au grand évêque, par ville de Beauvais, dont les officiers allèrent, en rps, au manoir abbatial de Saint-Lucien, compli- enter l'illustre abbé, et lui offrir, ainsi qu'au car- nal d'Estrées, son hôte et son ami, des présents, au ım de la cité[4].

Bossuet à Beauvais. Honneurs qui lui sont rendus.

Mais nous ne saurions nous taire, ici, sur l'assis- nce que reçurent de lui, à leur dernière heure, me de Montausier, le duc de La Rochefoucauld, et ıvocat Olivier Patru, si illustres, tous trois, à des :res divers. La duchesse de Montausier (Julie-Lucine Angennes de Rambouillet), pendant tout le temps re dura une maladie de langueur, à laquelle la ience devait ne trouver aucun remède, avait eu équemment la douceur de voir, d'entendre Bossuet,

Mort de Mme de Montausier. Bossuet l'assiste, 1671.

[1] *Gazette de France,* 5 septembre 1682.
[2] La *Gazette de France,* à partir de mars 1680, le montre, fré- ıemment, en fonctions, comme *premier aumônier.*
[3] « Je pars pour suivre la cour, que je joindrai, demain, à Beau- is. » (Lettre *inédite* de *Bossuet,* à Del *Huet,* 13 juillet 1680.)
[4] Registres de l'hôtel de ville de Beauvais, 14 juillet 1680.

dont les pieuses assiduités, dont les touchantes paroles lui donnèrent, aux derniers jours, et à l'instant suprême, force, espoir et confiance[1]. Il était, depuis bien des années, uni à la duchesse, à son époux, à toute cette insigne famille, par les liens de l'amitié la plus étroite; et pourrait-on avoir oublié cette soirée fameuse, où le brillant bachelier de Navarre avait, bien jeune encore, prêché, tout à la fois, et *si tôt* et *si tard*[2]?

Relations de Bossuet avec La Rochefoucauld.

La liaison de Bossuet avec La Rochefoucauld n'était guère moins ancienne, ni moins familière. De ressemblantes effigies, en cire, du grand seigneur philosophe et de l'éloquent évêque, avaient, en 1675, figuré ensemble, avec celles des Racine, des Boileau, des La Fontaine, dans cette *Chambre du Sublime,* offerte *en étrennes* par Mme de Thianges au jeune duc du Maine[3]. Bossuet, dans l'été de 1679, comme il se trouva à Chantilly, chez le grand Condé, n'ayant pu se refuser aux instances du duc de Bourbon, et de La Rochefoucauld, l'auteur des *Maximes,* les accompagna à Montmorency, dans une visite à Charles Lebrun, qui y possédait un magnifique domaine, où le prélat avait été vivement prié, par l'illustre peintre, de venir avec eux. Des promenades dans les jardins, dans les bosquets, puis, en barque, sur de vastes pièces d'eau; de somptueux repas, d'aimables épanchements entre de si éminents esprits, une mu-

Visite de Bossuet au peintre Charles Lebrun, à Montmorency (avec le duc de Bourbon, et la Rochefoucauld).

[1] Mémoires *mss.* du P. *Souciet,* jésuite, pour servir à l'histoire du duc de *Montausier.* (Biblioth. impér., *mss. Supplément français,* n° 755, in-4°.)

[2] Nos *Études sur Bossuet,* t. I, p. 97.

[3] Lettre de X à *Bussy-Rabutin,* 12 janvier 1675. (Correspondance de *Bussy,* édit. Lud. *Lalanne,* t. II, p. 415.)

sique exquise; des illuminations, un feu d'artifice; le repos, la nuit, sous le toit du grand artiste, l'une des gloires, lui aussi, de notre France; — de tels passe-temps se sont trop rarement offerts à nous, dans nos études sur la Vie de Bossuet, pour qu'il pût nous être permis de n'en point faire, ici, mémoire[1].

Bossu assiste, mort, le de la Ro foucaul

Mais voilà, ô étrange contraste, que l'évêque de Condom, à quelques mois de là, était appelé au lit de mort de ce La Rochefoucauld, si désiré, si agréable naguère à Montmorency et à Chantilly! En 1658, âgé alors de quarante-cinq ans à peine, l'auteur des *Maximes* avait fièrement écrit ces six mots : « *Je ne crains aucunement la mort*[2] *!* » Vingt-deux années s'étant écoulées depuis, le grand seigneur philosophe, au jour où Bossuet, répondant diligemment à son appel, fut introduit près de lui, était-il, au même degré, résolu toujours et intrépide? Quelques lignes, tracées par lui, dans l'intervalle, sembleraient permettre d'en douter. Souvent, il est vrai, pendant ces vingt-deux années, le duc avait été torturé par la goutte, jusqu'à ce point de « *porter envie* (dit-il un jour) *à des condamnés expirant sur la roue, et d'implorer, comme eux, à grands cris, le coup de grâce*[3] *!* » Lorsque, plus tard, un peu remis, il se retrouva, la plume à la main, devant son bureau, « *niant,* maintenant, *qu'il fût permis de mépriser la mort* », « *Il faut* (écrivit-il) *éviter de l'envisager avec toutes ses circonstances, si on ne veut pas croire qu'elle est le plus grand de tous les maux*[4]. » Puis il en vint, finale-

La Roc foucaul écrit diverrem sur *la M*

[1] *Mercure galant, juin* 1679, p. 204.
[2] Portrait de *la Rochefoucauld*, peint par lui-même, en 1658.
[3] Lettre de Mme *de Sévigné,* 23 mars 1671.
[4] La Rochefoucauld, *Maximes*.

ment, à confesser que « *tout homme qui sait voir la mort, et la voir telle qu'elle est, trouve que c'est* UNE CHOSE ÉPOUVANTABLE[1] ! » Aux dernières journées de sa vie devaient être épargnées ces intolérables douleurs, qui ne sauraient permettre à l'homme le plus ferme de se posséder, de se connaître. Nous en avons un croyable témoin, Mme de Sévigné, renseignée, en grand détail, par la comtesse de La Fayette, sur ces suprêmes heures d'une existence qui ne fut point sans éclat. Bossuet avait été appelé au secours du duc, aussitôt que se fut manifesté le péril; choix heureux, sans doute; s'agissant d'un malade de ce rang, de ce mérite, de ce caractère! Quel autre, en effet, eût su, comme l'évêque de Condom, pressentir, pénétrer les suprêmes pensées d'un tel mourant, lui suggérer celles qui convenaient le plus à une extrémité si pressante; trouver, proposer, avec opportunité, avec délicatesse, des paroles que pût agréer un tel esprit, si imbu de belles-lettres, de philosophie, et accoutumé à la plus exquise politesse dans le langage?

(La Rochefoucauld rend l'âme entre les mains de Bossuet. 1680 17 mars).

Marie de Rabutin, renseignée, d'instant en instant, par la comtesse de La Fayette, qui ne quittait plus son illustre ami : « L'état du malade (écrivit-elle à sa fille) est une chose digne d'admiration. *Il reçut hier Notre-Seigneur; il est fort bien disposé pour sa conscience, sans aucun trouble;* ce n'est pas inutilement qu'il a fait des *réflexions* toute sa vie; il s'est approché, de telle sorte, de ces derniers moments, qu'ils n'ont rien de nouveau ni d'étranger pour lui[2]. » Vers minuit, à deux jours de là (17 mars 1680),

[1] *La Rochefoucauld,* Maxime DIV. — Il a dit encore : « Le soleil, *ni la mort,* ne se peuvent regarder fixement. »

[2] Lettre de Mme *de Sévigné,* 15 mars 1680.

l'auteur des *Maximes* « *rendit l'âme entre les mains de M. de Condom*[1]. » Quelques-uns, parlant des derniers instants de La Rochefoucauld, ont témoigné ne croire, sur cela, autre chose sinon que ce duc « *mourut avec bienséance, et fit ce qu'on appelle une fin*[2]. » Nous ne saurions consentir à nous faire une semblable idée de ces suprêmes heures, où l'évêque de Condom, où l'auteur du *livre des Maximes,* tête-à-tête pour la dernière fois, s'entretinrent de la mort, si prochaine, de l'éternité qui, pour le duc, allait commencer. Est-ce ainsi que Mme de Sévigné, cette femme pleine de foi, eût parlé de la mort d'une personne dont les sentiments, en religion, auraient différé des siens? Elle avait tout su! Et quelle confiance, quelle sécurité dans son naïf et si simple récit! Qui pourrait ne pas voir un chrétien, un croyant, dans cet homme éminent, dont on a voulu, si gratuitement, faire un indifférent ou un sceptique[3]! Bossuet étant demeuré là, tant qu'il resta au duc un souffle de vie, La Rochefoucauld avait pu connaître « combien il est doux, à la mort, d'être assisté par un prêtre qui est notre ami[4]. »

La Roch… caul… mour… chrétien… ment

Olivier Patru, l'une des gloires du Palais et de l'Académie française, devait, lui aussi, à l'heure su-

Bossu… assiste … à la m…

[1] Lettre de Mme *de Sévigné,* 17 mars 1680.

[2] *Vinet,* dans le VIe de ses *Essais de philosophie morale;* Paris, 1837, in-8°, p. 123.

[3] Ceci était écrit lorsqu'a paru le livre : *OEuvres inédites de la Rochefoucauld*, publiées par M. Édouard *de Barthélemy;* Paris, 1863, 1 vol. in-8°. — Nous adhérons sans réserve à ce qu'a dit M. *de Barthélemy,* sur la mort, véritablement chrétienne, de *la Rochefoucauld,* aux pages 179 et 180 de sa *Notice* historique sur ce personnage.

[4] Le P. *Lacordaire,* Lettre du 11 octobre 1859. (*Lettres à des jeunes gens.*)

prême, voir, empressé à son chevet, l'évêque de Condom, et entendre cette voix, si connue de lui et si aimée. La foi, jusqu'ici, chez l'orateur renommé, chez l'élégant et correct écrivain, n'avait pas été au niveau de son infatigable charité[1]. Mais, aux derniers jours de sa vie, Bossuet (par les soins, apparemment, du P. Bouhours, leur ami commun) fut appelé près de l'illustre mourant; et qui jamais, comme l'évêque de Condom, eut le secret de ces paroles propres à frapper l'esprit, à toucher le cœur d'un tel homme! « En aimant le prochain, en lui faisant du bien, on apprend à aimer Dieu, » devait dire Bossuet, dans la suite[2]; et peut-être l'avait-il appris au lit de mort de Patru! Soixante-dix-huit années, toutes de bonté, de compassion, de secours prodigués aux pauvres par ce légiste, par ce lettré si pauvre lui-même[3], lui devenant, en ces derniers jours de sa vie, autant de degrés pour s'élever à Dieu, à ses mystères, à ses promesses, à ses ineffables joies, Patru, attentif uniquement à la touchante voix du prélat, et, de toute son âme, adhérant à ce qui lui était dit, avait ouvert enfin les yeux, témoignant le plus amer regret de s'être obstiné à les fermer si longtemps; et « les sentiments d'une sincère pénitence » vinrent, comme par inspiration, dissiper tous ses doutes. Cet homme, *philosophe* durant tant d'années, étant, par un coup du Ciel, devenu, en peu d'instants, un *chrétien*, les

[1] *Bouhours*, Éloge d'Olivier *Patru*, en tête des *OEuvres diverses* de *Patru*. — *Chaufepié*, Dictionnaire, article : *Patru* (Olivier).

[2] *Bossuet*, Élévations à Dieu sur les mystères, XVIII[e] Semaine, IX[e] Élévation.

[3] *Bouhours*, *Éloge de Patru*. — Mémoires de l'abbé *Legendre*, 1863, in-8°, p. 29.

sacrements de l'Église, demandés par lui, spontanément, avec instance, reçus avec émotion, avec gratitude, avec amour, mirent le sceau à ce changement si souhaité, si prompt, et, de tout point, si heureux[1]. Est-il besoin de dire quelle part eut Bossuet au sincère et cordial retour de l'illustre vieillard, et combien il en fut touché? Même, une telle fin, peu espérée naguère, ne pouvant manquer, ce lui sembla, de faire la plus salutaire impression, si le monde en connaissait bien tout le détail, le prélat (prétendit-on alors) aurait excité l'illustre mourant à faire quelque expresse déclaration de ses sentiments suprêmes, si différents de ceux qu'on l'avait entendu professer ouvertement trop longtemps. A quoi Patru, selon les uns, se serait, sans hésitation, empressé de condescendre; au lieu que le malade (à en croire d'autres récits) aurait répondu que, « dans l'état où il se trouvait, on ne parlait que par faiblesse ou par vanité[2]. » L'édifiante mort d'un homme si éminent, si vrai, en toutes choses, est ici, au demeurant, le seul fait dont il ne puisse, en aucune façon, être permis de douter[3].

Incendi Grandvill (près Beauva Bossu y prodi les consolati et les secour 1680 (septemb

L'abbaye de Saint-Lucien de Beauvais qui, en juillet 1680, n'avait possédé Bossuet que peu d'instants, le devait revoir, deux fois encore, dans cette même année; l'occasion, à deux reprises, lui ayant

[1] *Bouhours, Éloge* cité. — Histoire de l'Académie française, par *Pellisson* et *d'Olivet*, édit. de M. *Livet*, 1858, in-8°, t. II, p. 149.

[2] Réflexions sur les grands hommes qui sont morts en plaisantant, par M. D... [*Deslandes*], 1755, in-18, de 202 pages. — Voir aussi : *Analecta Biblion*, t. II, p. 432.

[3] « Il est mort en bon chrétien, et avec les sentiments d'une sincère pénitence, » dit le P. Bouhours, *son intime ami*. (*Éloge* cité.)

été offerte, de témoigner son excellent vouloir au monastère et à tout ce pays. Lors de la visite que fit le prélat à Grandvilliers [1], sa charité, sa compassion s'allaient manifester, de la manière la plus touchante, à la suite d'un affreux incendie qui, dans la nuit du 1er au 2 septembre 1680 [2], avait dévoré toutes les maisons de ce grand bourg, et l'église même (une chapelle, *hors œuvre*, distante de quelques pas, ayant, seule, été épargnée par le feu). Les abbés de Saint-Lucien avaient été, de temps immémorial, seigneurs-patrons, hauts justiciers de Grandvilliers, où les représentaient un prévôt, un verdier, un procureur fiscal, et d'autres officiers de justice. Averti, en hâte, et informé de tout le détail de cette nuit malheureuse, Bossuet aurait-il pu, sans douleur, connaître les navrantes particularités de ce lamentable désastre? Pas une maison, dans un bourg si considérable, si peuplé, si animé, la veille encore, n'étant demeurée debout [3]; tous les habitants, sans abri, sans ressources, pour la plupart, et dont quelques-uns venaient de perdre leurs proches, étouffés, consumés par les flammes, s'étaient enfuis et dispersés dans les villages à l'entour, où la pitié leur accorda, pour un peu de temps, un asile et du pain. Mais l'hiver n'était guère éloigné; et qui dira la détresse, les tran-

[1] *Grandvilliers*, et non : *Grandville*, comme on le dit alors, par erreur, dans le *Mercure galant*, 1680, décembre, p. 78.

[2] M. *Grave*, dans sa *Statistique* du canton de Grandvilliers, p. 44, a, par erreur, parlé de cet incendie, comme étant arrivé en 1683.

[3] M. l'abbé *Lefebvre*, curé de Grandvilliers, a bien voulu, par une lettre du 20 juin 1860, nous donner (d'après les registres de la paroisse), sur cet incendie, des notions que n'offre point le *Récit* du *Mercure galant*.

ses, le désespoir de ces malheureux fugitifs? Bientôt, cependant, sur l'avis, qui leur fut donné, de se rendre, tous, à Grandvilliers, à un jour, à une heure indiqués, tous, en effet, au moment marqué, s'étant trouvés réunis dans le cimetière, lieu choisi pour le rendez-vous, l'Abbé de Saint-Lucien apparut bientôt aux regards de cette multitude consternée, qui, en le voyant, commença d'espérer. Le prélat, ému jusqu'aux larmes, à l'aspect de toutes ces maisons en cendres, de l'église en ruine, de toute cette population éperdue, de tant de malheureux en deuil et dans la détresse, avait, par un signe plein de bonté, convié les pauvres incendiés à entrer avec lui dans la *chapelle extérieure*, demeurée seule debout, comme on a vu, parmi tant de décombres; et là, sa tendre compassion s'épanchant dans tous ces cœurs navrés, il devait, par les plus sympathiques paroles, par ces tons auxquels on ne résiste pas, y faire pénétrer la soumission, la patience, l'espoir et l'amour. La charité, jamais, n'avait inspiré un si apaisant, un si attendrissant langage; et « pas un des assistants, dans toute cette multitude, désespérée peu d'instants encore auparavant, ne put retenir ses larmes [1], » ni se défendre *d'ouvrir, contre l'espérance, son âme à l'espérance* [2]. D'abondantes libéralités répandues, dès l'heure même, par le prélat, sur tant d'infortunés; les chaleureuses promesses de très-prochains et plus considérables secours, les avaient profondément touchés, sans doute; moins toutefois que ces pathétiques accents d'une âme attendrie, qui, dilatant leurs cœurs contristés, les ressuscitaient de mort à vie. Les

[1] *Mercure galant*, 1681, *décembre*.
[2] Sancti Pauli Epist. ad Roman., IV, v. 18.

effets (est-il besoin de le dire?) ayant suivi de bien près, rien, durant tout l'hiver, ne devait faire défaut aux incendiés; mais, de plus, à quelque temps de là, toutes ces maisons en cendres se relevant comme par enchantement, ainsi que l'église; le bourg de Grandvilliers, en un mot, sortant de ses ruines, plus régulièrement construit, plus beau, plus commode qu'avant l'incendie [1], les habitants rendaient grâces à Dieu, de ce qu' « un pontife leur avait été donné, sensible à leurs maux [2], » ardemment vif à y compatir, à y remédier avec tant d'empressement et d'efficace; et Bossuet, après de tels bienfaits, n'était-il pas en droit de se dire : « L'esprit de Dieu m'a envoyé *évangéliser les pauvres, guérir les cœurs affligés, changer en joie la tristesse de ceux qui se lamentaient en Sion* [3]! »

Bonté de Bossuet à l'égard des vassaux de son abbaye de Saint-Lucien.

De nombreuses lettres de l'Abbé de Saint-Lucien (relatives à son abbaye), qui ont été sous nos yeux, nous ne saurions dire, ici, autre chose, sinon que sa sagesse, son équité, son amour de la paix, sa charité surtout et sa condescendance, s'y font constamment connaître. Les timides tentatives des indigents pour tirer des grands bois de Saint-Lucien quelque faible soulagement à leur misère, le devaient trouver enclin toujours à fermer les yeux et à compatir. « *Les défenses d'aller à l'herbe, dans les bois* [de l'abbaye], *me paraissent un peu rigoureuses* (écrivit-il, un jour, à son procureur fiscal); *il ne faut pas, s'il vous plaît, tourmenter les pauvres gens pour cela..... ces grandes rigueurs sont trop fâcheuses, et peu convenables à notre*

[1] Lettre de M. *Lefebvre*, curé de Grandvilliers, 20 juin 1860.
[2] Sancti *Pauli* Epist. ad *Hebræos*, IV, v. 15.
[3] *Isaïe*, cap. LXI, vers 1, 2 et seq.

ofession [1]. » L'antique et vaste église abbatiale de int–Lucien [2] avait été, dès la première visite de ›ssuet, l'objet de son attentive sollicitude et de ses ›éralités. Comme il eut, en effet, reconnu, dès rs, que l'entrée principale de cette église était ɔp peu digne de ce somptueux édifice, il avait ›nné aussitôt des ordres pressants; et on put, quelques mois de là, grâce à ses largesses, y acder par un perron élevé, par un grand portail im›sant, en harmonie avec la spacieuse et renommée ısilique [3]. La voix de l'éloquent Abbé devait, bien-t, retentir sous les voûtes de cette magnifique ;lise. Ce fut peu après la touchante scène de Grandlliers, et lorsque de précieux restes de saint Jean-aptiste (le menton du saint précurseur), extraits un très-vieux et peu séant reliquaire qui les avait ›nfermés depuis des siècles, furent déposés dans un ouveau, qu'avait fait faire, à ses frais, M. de Bou›gne, prieur de Saint-Lucien, objet d'art riche et ›lendide, autant que l'ancien était misérable par sa ıatière et par sa vétusté. La relique insigne qu'on : mettait ainsi en devoir d'honorer, ayant toujours :é très-célèbre dans le Beauvaisis, et chère aux haitants, dans tout le pays, au loin, il convenait que ›tte *translation* fût des plus solennelles. Fixée au imanche 27 octobre (1680), la cérémonie devait.

Embellissements à Saint-Lucien, dus à Bossuet.

Bossuet prêche dans l'église abbatiale de Saint-Lucien. 27 octobre 1680.

[1] Lettre *inédite* de *Bossuet* à M. *de Francastel,* procureur fiscal : l'abbaye de Saint-Lucien. (Communiquée par M. Louis *Paris.*)
[2] Dom *Beaunier* l'a décrite, dans son *Recueil historique, chro›logique et topographique des archevêchés,* etc., 1726, in-4°, II, p. 619.
[3] Histoire *inédite* de l'abbaye royale de Saint-Lucien-lès-Beauvais, ır dom Placide *Porcheron.* (Biblioth. impér., fonds de Saint-Gerain, n° 1871, in-4°, chap. XLVIII.)

selon le désir des religieux, s'accomplir « au milieu d'un concours surprenant de tous les peuples d'alentour [1]. » Bossuet avait consenti volontiers à y venir présider, s'applaudissant qu'une si favorable occasion lui eût été été offerte de célébrer le saint précurseur, « *celui* (disait-il), *que le fils de Dieu lui-même appelle le plus grand de tous les prophètes et de tous les hommes* [2]. » Le prélat arriva à Beauvais, accompagné de son frère aîné, *Antoine*, de ses neveux, de son ami très-cher, Louis d'Espinay-Saint-Luc (Abbé de Saint-Georges-de-Boscherville), et de quelques autres personnes de son intimité. La fête, à laquelle avaient été conviés le chapitre de la cathédrale et tout le clergé de Beauvais, devait être magnifique, dans toutes ses circonstances; mais combien, surtout, elle dut de solennité à l'éloquente et saisissante allocution de Bossuet, pathétique, entraînant, ce jour-là, non moins qu'il l'avait été, peu auparavant, à Grandvilliers! L'instant précis où les restes du saint, tirés de la vieille châsse, venaient d'être introduits dans la nouvelle, avait été choisi par le prélat pour parler à cette multitude avide de l'entendre. Après, en effet, que, tenant en main la châsse, et l'offrant à la vénération de tout ce peuple, il eut, solennellement, béni l'assistance, il prononça, sur ces paroles : « *Ecce vox clamantis in deserto* [3], » une belle et touchante instruction, accueillie avec transport par l'innombrable auditoire. Il faudrait regretter, ici, que le pré-

[1] *Procès-verbal* ms. de cette *Translation,* dressé le 27 octobre 1680. (Archives de la préfecture de Beauvais.)

[2] *Bossuet, Catéchisme* pour les *fêtes des saints,* édit. de Versailles, t. VI, p. 274.

[3] *S. Matthæi* Evang., cap. III, v. 1 et seq.

lat n'eût rien écrit de ce discours, s'il ne nous en avait, depuis, donné comme un crayon, dans ses *Élévations sur les mystères*. C'est dans l'endroit où Jean-Baptiste, à cette question : « *Qui êtes-vous? Êtes-vous le Christ?* » répond, sans hésiter : « *Je suis la voix de Celui qui crie dans le désert.* » « *Qu'est-ce qu'une voix* (demandait ici l'orateur)? *Une voix? c'est un souffle qui se perd en l'air.* Je suis une voix, *un cri*, si vous le voulez (car saint Jean *s'exténue* jusque là!). *Comme il se baigne dans l'humilité et dans le néant!* — « *Etes-vous prophète?* » — *Non, non* (dit-il toujours). *L'humilité, quelque grand qu'on soit, ne laisse pas de trouver moyen d'anéantir ses avantages. Un simple :* NON, *dans sa sécheresse, dans sa brièveté, cache tout et fait tout disparaître, jusqu'à l'humilité même*[1]*... je suis la voix de celui qui crie..., un autre parle en moi,... la voix ne subsiste que par celui qui parle; la voix cesse; en un instant il n'en reste rien*[2]. »

Deux sermons, prononcés par Bossuet, le premier à la cour, un *jour de Pâques;* — le second aux grandes carmélites de Paris, pour une *vêture*, sont venus jusqu'à nous; sans qu'on ait, jusqu'ici, indiqué leur date véritable, ni fait connaître les conjonctures au milieu desquelles les fit entendre le grand évêque. Et, d'abord, Ledieu, en marquant l'année 1680, comme celle où Bossuet prononça le *sermon pour Pâques*[3], s'est trompé, à coup sûr; la chaire royale ayant été, en 1680, occupée, ce jour-là, par le Père

Deux *Sermon*[s] prononc[és] par Boss[uet] en 1681

[1] *Bossuet, Élévations sur les mystères*, XXIVe Semaine, 1re *Élévation*, t. VIII, p. 529.

[2] *Bossuet,* Abrégé d'un Sermon sur *le faux honneur et l'humilité chrétienne,* édit. Versailles, t. XI, p. 408.

[3] *Ledieu, Mémoires,* t. I, p. 165.

Bourdaloue [1]; au lieu que la *Gazette* de l'année 1681, dans le numéro qui suivit Pâques, signale l'*évêque ancien de Condom*, comme ayant prêché, à cette fête, dans la chapelle royale de Saint-Germain-en-Laye [2]. Mais si Ledieu n'assigna pas au *sermon* dont il s'agit ici sa date véritable, du moins était-il dans le vrai, en remarquant que le prélat avait, *un jour de Pâques,* fait entendre à Louis XIV de sérieuses et saintes vérités, en ce qui regarde les *nominations aux évêchés* [3]. On les trouvera, en effet, dans le *quatrième* des *sermons* que composa Bossuet pour cette solennité [4]. On y remarquera également bien des choses ayant trait aux événements considérables qui s'accomplissaient dans ce même temps. L'orateur y avait applaudi, avec la France entière, à la récente paix de Nimègue; tous les cœurs, après ce traité, s'étant ouverts à des espérances, qui devaient, hélas! être trop tôt déçues [5]. L'auditoire avait accueilli aussi avec sympathie de pacifiques et filiales allusions aux dissentiments, vifs déjà, et animés, chaque jour, de plus en plus, entre le Louvre et le Vatican, sur les questions de la *régale.* C'était au fort de ce grand mouvement qui se fit sen-

[1] *Gazette de France,* 27 avril 1680.

[2] *Gazette de France,* 12 avril 1681.

[3] *Ledieu,* t. I, p. 165.

[4] *Bossuet,* IVe Sermon pour *Pâques,* édit. Versailles, t. XIII, p. 625 et suiv. « Considérez tant de royaumes arrachés du sein de l'Église par l'hérésie de ces derniers siècles. Recherchez les causes de tous ces malheurs. Il s'élèvera autour de vous, du creux des enfers, comme un cri lamentable des peuples précipités dans l'abîme : « *C'est nos indignes pasteurs, qui nous ont jetés dans ce* « *lieu de tourment où nous sommes,* etc. » (Lire tout cet éloquent passage.)

[5] *Bolingbroke's* Letters on the study and use of history; Bâle, 1788, in-8°, Lettre VIIIe, p. 184.

tir dans tout le royaume, en vue de la *réunion des religionnaires*, qu'on put, alors, croire assurée, et même peu éloignée, désormais. Bossuet, dans ce *sermon,* se montra plein de confiance, d'espoir, et heureux, par avance, des suites considérables que tous, avec lui, croyaient être en droit de se promettre d'une si sainte entreprise. Il fallait toutefois, ici (l'orateur ne le dissimula pas), il fallait, de la part du clergé, d'énergiques, de judicieux, de persévérants efforts; sur toutes choses, un merveilleux concert de vertus, de travaux, de lumières; l'ignorance, l'inertie, le relâchement des ecclésiastiques, au seizième siècle, ayant (confessa-t-il) ouvert les voies au mépris, à la résistance, à la rébellion, au schisme [1]. Vint, sur cela, cette généreuse et si opportune adjuration de l'éloquent pontife à Louis XIV, sur l'obligation étroite, sur le pressant devoir de conscience, pour le *roi très-chrétien,* de ne proposer jamais, pour l'épiscopat, que d'éminents, d'irréprochables sujets, en qui brillassent la vertu, la sainteté, la capacité, le zèle, l'expérience et le savoir.

L'évêque d'Autun (M. de Roquette) prêche à la cour le dimanche des Rameaux 1681.

L'évêque d'Autun, Gabriel de Roquette, venait d'essuyer, le dimanche des Rameaux, 1681 [2], dans la chaire royale de Saint-Germain, un assez déplaisant échec, si, toutefois, l'on en doit croire des lettres que Bussy-Rabutin reçut alors de ses amis de la cour. Le comte, prompt à accueillir cette nouvelle, ne manqua pas d'en réjouir *Mademoiselle,* outrée (il le savait)

[1] « La prodigieuse révolte du luthéranisme a été une punition visible du relâchement du clergé. » (*Bossuet, Méditations* sur l'Évangile, *La dernière semaine du Sauveur,* LXIV[e] Journée, édit. Versailles, t. IX, p. 315.)

[2] *Gazette de France,* 12 avril 1681.

de ce que Roquette avait notoirement, ardemment sollicité, contre elle, au Parlement de Paris, un procès, qu'elle venait néanmoins d'y gagner, depuis peu. « L'*apôtre de la Bourgogne* (ils avaient, par raillerie, la princesse et lui, surnommé ainsi cet évêque), l'*apôtre de la Bourgogne* n'a pas été, cette année, plus heureux en *procès* qu'en *sermons* (écrivait-il à Louise d'Orléans) ; car on m'a mandé que, le dimanche des Rameaux, il voulut débiter à son auditoire de méchantes denrées, pour de bonnes marchandises qu'on attendait ; mais que personne n'en voulut prendre[1]. »

Bossuet prêche, *devant le roi* (le jour de Pâques, 3 avril 1681).

L'évêque *ancien* de Condom, sept jours après (le dimanche de Pâques), gravissait les degrés de la même chaire. Un orateur vulgaire, « venant, en un tel jour, prêcher, devant le plus grand des rois, en présence de la cour la plus auguste de l'univers, le plus glorieux des mystères de Jésus-Christ et la fête la plus solennelle de son église, » se serait, apparemment, préoccupé du « désir de contenter la délicatesse d'un auditoire qui ne souffrait rien que d'exquis[2]. » Bossuet, lui, humble toujours, ne ressentait, en cet instant, que « la vive crainte de ne soutenir pas avec assez de force la majesté de la parole de Jésus-Christ ressuscité, dont il allait célébrer la gloire et faire entendre la voix. Le prélat, depuis la *profession* de Louise de la Vallière, en 1675, n'avait été vu dans aucune chaire ; et son apparition, après six années

[1] Lettre de *Mademoiselle* à *Bussy*, 1er avril 1681. — Lettre de *Bussy* à *Mademoiselle*, 17 avril 1681. (Correspondance de *Bussy-Rabutin*, édit. Ludovic *Lalanne*, 1858, t. V, pp. 251, 252, 261, 262.)

[2] *Bossuet*, IVe Sermon pour le jour de Pâques, édit. Versailles, t. XIII, p. 635.

entières de silence [1], étant un événement pour la cour, qu'on se représente la splendide chapelle du château royal de Saint-Germain, insuffisante, cette fois, pour l'illustre auditoire, accouru là, de toutes parts, en un tel jour; tous, à l'envi, charmés, pénétrés de cette parole, que n'égalait aucune autre parole, et, à la sortie, se disant les uns aux autres : « M. de Condom s'est, aujourd'hui, surpassé lui-même [2] ! » La Dauphine, étonnée, et comme transportée d'un langage si élevé, si émouvant, et, pour elle, si nouveau, « jamais, disait-elle, jamais je n'ai ouï parler comme fait M. de Condom ; je n'ai pas de plus grand plaisir que d'entendre ce prélat; et plus je l'entends, plus je l'admire [3]. » A neuf années de là, hélas! la princesse, haletante sur son lit de mort, ravie, encore, en cette extrémité si pressante, du saint et pénétrant langage de ce prélat dont les fortes et consolantes paroles lui ouvrent le Ciel, et le lui ont rendu comme visible, par avance, « c'est vous, Monsieur, lui dira-t-elle, c'est vous qui allez faire mon oraison funèbre. Mais que pourrez-vous dire? Je n'ai rien fait qui mérite qu'on en fasse mémoire [4]. » Admiratio de la dauphine

Un *sermon*, sur ce texte : « *Qui vult venire post me...* [5], » devait, à sept mois de là, être prononcé par l'évêque de Condom, pour une *vêture*, qui se fit le Bossuet prêche la *vêture* Mlle Baill 1681 (5 déc

[1] « Reprendre (dit-il) la parole, après tant d'années d'un perpétuel silence. . » Bossuet, IVe Sermon pour *Pâques*.

[2] « Le jour de Pasques [6 avril 1681], Leurs Majestés entendirent le sermon de M. l'évesque de Condom, *l'ancien*, qui se surpassa lui-mesme. » (*Mercure galant*, 1681 [avril], p. 255.)

[3] C'est bien relativement à Bossuet, mais dans une autre occasion (le 21 octobre 1685), que la Dauphine s'exprima ainsi. (*Ledieu*, publ. par M. *Guettée*, t. I, pp. 230, 231.)

[4] Lettre de *Bussy* à l'abbé *de Thésut*, 5 mars 1690.

[5] Evangelium sec. *Lucam*, cap. IX, v. 23.

5 décembre 1681 [1], date qu'ont ignorée tous les éditeurs des œuvres du grand évêque. Ils n'ont pas su non plus le nom de la *postulante*. C'était Marie-Anne-Françoise Bailly. Son père, François Bailly, seigneur de Poisly, conseiller au Parlement de Bourgogne, y avait, avec distinction, siégé, trente années durant [2]; et nous voyons déjà comment Bossuet se put trouver engagé à officier, à prêcher pour la *vêture* de cette fille du collègue, de l'ami de plusieurs parents très-proches qu'avait eus et avait encore le prélat, dans cette cour souveraine, où les Bossuet, depuis plus d'un siècle, se succédaient avec honneur sur les fleurs de lis [3]. Françoise Bailly avait, jusqu'à sa trente-deuxième année, vécu à Dijon, dans les pratiques de la piété et des bonnes œuvres, avec son unique et affectionné frère, pieux, charitable comme elle. Qu'on imagine donc la douleur de celui-ci, lorsque, à son retour d'un voyage, ne retrouvant plus, à Dijon, dans la demeure commune, cette compagne de sa vie, il sut qu'elle s'était allée cacher aux carmélites de Paris, avec le dessein d'y prendre le voile! Se faudra-t-il

[1] *Ledieu, Mémoires*, t. I, p. 88.

[2] François *Bailly*, seigneur de Poisly, de Beire-l'Église, de Beire-le-Châtel, avait, le 15 mars 1644, été reçu conseiller au parlement de Bourgogne. (*Le Parlement de Bourgogne*, par Pierre *Palliot;* Dijon, 1649, in-fol., pp. 322, 323. — *Continuation de l'histoire* du parlement de Bourgogne, par François *Petitot;* Dijon, 1733, in-fol., p. 92.)

[3] François *Bailly* avait siégé au parlement de Dijon : 1° avec *Étienne* Bossuet, reçu conseiller le 15 décembre 1637 ; — 2° avec *Jacques*, frère du précédent (fils, ainsi qu'*Étienne*, de *Claude* Bossuet, sieur d'Aizeray, oncle du grand Bossuet), reçu conseiller, le 11 mars 1642, en remplacement de son père. — (Ouvrages de *Palliot* et de *Petitot*, cités ci-dessus. — *Labbey de Billy*, t. I, p. 359. — Notes de M. le comte *de Juigné*.)

étonner de ses hâtives démarches, dans ce premier moment d'émotion, et de ses énergiques efforts pour tirer du cloître, pour ramener à Dijon, pour y fixer à jamais près de lui une sœur chérie, qui lui manquait tant! Mais ces paroles de Jésus-Christ : « *Qui vult post me venire, abneget semet ipsum, et tollat crucem, et sequatur me* [1], » furent l'invariable réponse de Françoise Bailly à toutes les supplications d'un frère désespéré; et ces fortes paroles, texte si opportun du *sermon* projeté par le prélat, pour la *vêture* de la pieuse fille, devaient, à la fin, triompher des résistances du frère, qui comprit, d'ailleurs, que sa sœur était résolue sans retour [2]. Le *mercredi cinq décembre* (1681) ayant été choisi pour la cérémonie, comme jour anniversaire de la naissance de la *postulante*, qui allait accomplir, ce jour-là même, sa trente-deuxième année, c'était, dans la conjoncture, une circonstance intéressante, et qu'aussi Bossuet n'eut garde d'oublier dans son discours. « Pendant *ces jours* (avait-il dit, tout d'abord), *pendant ces jours qui, selon la révolution des années, vous représentent, ma sœur, les premières de votre vie,* vous en devez commencer une nouvelle, au service de Jésus-Christ. Que *ce mercredi*, qui vous doit être si mémorable, soit dorénavant *le jour de* VOTRE NATIVITÉ. *C'est en ce même jour que vous fûtes baptisée.* Oh! que vous célébrerez dignement, aujourd'hui, l'*anniversaire de votre baptême;* puisque vous allez, non-seulement quitter le monde, en es-

[1] Evang. sec. *Lucam,* cap. IX, v. 23.

[2] *Lettre circulaire,* écrite par la prieure du grand monastère des Carmélites du faubourg Saint-Jacques de Paris, à la mort de la sœur Françoise *Bailly* (1706), citée par M. Victor Cousin, dans son livre : *Jeunesse de Mme de Longueville,* 1re édit., 1853, in-8°, p. 385.

prit, mais que vous lui allez arracher votre corps, et rompre avec lui toute sorte de commerce [1] ! » Les démarches de quelques parents et amis de la *postulante*, leurs plaintes ayant, et à Dijon, et dans Paris même, fait trop de bruit pour qu'il fût permis à l'orateur de n'en parler pas, « *ma sœur*, s'écria le pontife, *le monde, que vous quittez, a intelligence chez vous. Il tentera toutes sortes de voies et toutes sortes d'artifices pour vous embarrasser de quelque affection sensible.* Ah ! donnez-vous bien de garde de l'écouter ! » Françoise Bailly, accomplissant ainsi, dans sa trente-deuxième année, une résolution mûrie, dès longtemps, en son esprit, devait, à jamais, y demeurer fidèle. Instruite, capable, à ce point qu'on la jugea, à peu de temps de là, digne d'être élue *dépositaire*, puis *prieure* [2]; devenue, de plus, l'*annaliste* du grand monastère des carmélites de Paris (en ce qui touchait surtout les plus notables prédications dont eût été favorisée leur église), le *sermon du cinq décembre* 1681 aurait-il pu être omis par elle, dans cet intime *journal* des filles du Carmel? « Je reçus (devait-elle y écrire, dans la suite), je reçus le voile des mains de M. Bossuet ; et le prélat prêcha, d'une manière admirable, sur ce texte : « *Qui vult post me venire*, etc. [3]. » Ce souvenir était plein, pour elle, on le sent, d'une douceur infinie, et de ceux qui soutiennent, consolent, illuminent une vie tout entière !

[1] *Bossuet*, édit. Versailles, t. XVII, p. 251.
[2] *Lettre circulaire* de la prieure, déjà citée.
[3] Dom *Déforis*, p. LXXXVI de sa *Préface* du tome IV, in-4°, de son édition des Œuvres de *Bossuet*. — *Ledieu*, *Mémoires*, t. I, p. 88.

Bossuet ne deman ni l'évêch de Beauv ni aucu autre.

Bossuet, après qu'eut pris fin, en mars 1680, l'éducation du prince royal, se trouvait n'avoir point de siége; Condom ayant été remis, par lui, en 1671, comme on a vu [1]. L'heure semblait donc venue, pour le roi, de rendre à l'Église un prélat reçu d'elle comme en prêt, dix années auparavant; et aussi, depuis le mariage du Dauphin, nul siége n'était-il venu à vaquer, sans que tous, en France, songeassent à lui, aussitôt. Dès 1679 (en juillet), à la mort de M. de Buzenval, évêque de Beauvais [2], quelques-uns se persuadèrent que le monarque allait appeler Bossuet au gouvernement de ce diocèse [3], si voisin de la cour, et où le prélat avait, d'ailleurs, une abbaye. Mme de Scudéry, dans une lettre à Bussy, lui ayant annoncé cette nomination, comme chose très-assurée, « je ne doute pas (lui répondait ce comte), que M. de Condom n'ait l'évêché de Beauvais. Personne ne le mérite mieux que lui, et n'en est plus digne. A l'égard du roi, j'en serai bien aise [4]. » Bussy, néanmoins, et Mme de Scudéry, allaient y être trompés, le siége vacant, demandé aussitôt par l'évêque de Marseille (Toussaint de Forbin-Janson), n'ayant pu être dénié à ce prélat, d'une grande naissance, homme très-capable d'ailleurs, et qui, dans des négociations difficiles, avait rendu à la France d'essentiels services, que devaient dépasser encore ceux qu'il rendit, dans la suite [5]. Mais que, tout d'abord, et avant la pres-

[1] *Ledieu, Mémoires,* t. I, p. 173.

[2] Il mourut le 21 juillet 1679.

[3] Lettre de Mme *de Scudéry* à *Bussy,* 23 juillet 1679. (Correspondance de *Bussy,* édit. Ludovic *Lalanne,* t. IV, p. 411.)

[4] Lettre de Bussy, 27 juillet 1679.

[5] *Vies intéressantes* et édifiantes des amis de Port-Royal; Utrecht, 1751, in-12, p. 172. — *Saint-Simon,* édit. 1829, t. X, pp. 483

sante demande de Forbin-Janson, il eût, pour le siége qui vaquait, été sérieusement parlé, à la cour, de l'évêque *ancien* de Condom, les lettres de Mme de Scudéry et celles de Bussy-Rabutin semblent ne permettre point d'en douter. Le chancelier Letellier avait même (du moins cela fut-il dit alors) souhaité et conseillé cette nomination [1], que devaient venir empêcher les vives sollicitations de l'évêque de Marseille, ardemment désireux de se rapprocher de la cour, où il espérait de plus grands honneurs, qu'il obtint, plus tard, en effet. Le nom de Bossuet ayant, alors, quoi qu'il en soit, été prononcé, plusieurs fois, à la cour, et les propos, en pareille occurrence, ne manquant jamais de s'altérer, en passant de bouche en bouche, quelques-uns purent croire que le prélat avait songé à ce siége, et que Louis XIV, sur des ouvertures qui lui auraient été faites à cet égard, se défendant d'y condescendre, avait dit que « l'évêché de Beauvais était *un comté-pairie*, et que la naissance de l'évêque *ancien* de Condom ne pouvait permettre de l'élever avec convenance à ce haut degré d'honneur. » On trouvera cette fable, avec tant d'autres, dans les *notes* hasardées, informes, et, d'ailleurs, très infidèlement publiées, sous le titre mensonger de *Mémoires d'Amelot de la Houssaie* [2]. Souvent, il est vrai, le siége épisco-

et suiv. ; — et édit. *Chéruel*, t. X, p. 369. Forbin y est apprécié, au long.

[1] Lettre du P. *Quesnel* à l'abbé *Nicaise*. (Biblioth. impér., supplément français, n° 1958, 5, pp. 181, 182.)

[2] Mémoires historiques, politiques *d'Amelot de la Houssaie*, in-12, t. I, p. 442. Ce recueil est apprécié par le P. *Niceron*, Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres, t. XXXV, p. 126 ; — et par *Chaufepié*, Dictionnaire, article : *Amelot*.

ıal de Beauvais fut occupé par des sujets appartenant ıux premières maisons du royaume. On avait même 'u, aux temps anciens, s'y asseoir des princes du sang 'oyal : Henri de France, fils du roi Louis-le-Gros, rère de Louis VII ; — Philippe de Dreux ; — Simon le Clermont ; — Charles de Bourbon, sans parler les autres [1]. Louis XIV était imbu de ces choses-là ; :t après qu'il eut, plus tard (1713), donné à l'abbé le Saint-Aignan l'évêché de Beauvais, devenu va-:ant, de nouveau, le monarque, ayant à cœur de faire ›ien sentir le prix d'une telle grâce au duc de Beau-rilliers, frère aîné du nouveau titulaire, n'hésita pas ı lui dire que, « s'il était encore d'usage, comme an-:iennement, que des fils de France fussent évêques, l n'aurait, lui Louis XIV, rien de mieux à donner à ;on second fils, que le siége de Beauvais [2]. » Mais qui ıe sent que Bossuet, bien informé de ces distinctions, le ces prérogatives de quelques églises, des idées de ;ouis XIV sur ce sujet, ainsi que des prétentions des ›remières familles du royaume sur ces *Pairies*, au-'ait, par cette seule raison, moins pensé au siége de Beauvais qu'à nul autre ; si, d'ailleurs, avant tout, il ı'eût pas été inébranlable dans la résolution de ne aire souvenir de lui, jamais, pour quelque évêché [ue ce pût être? La vacance de l'église de Beauvais :tant, d'ailleurs, survenue en 1679 (juillet), dans un emps où des devoirs sacrés retenaient le prélat au-›rès du Dauphin (dont le mariage n'eut lieu qu'à ept ou huit mois de là), pourra-t-on croire que le

[1] *Statistique épiscopale,* dans le *Dictionnaire de statistique religieuse,* collection *Migne,* 1851, in-8°, col. 321 et suiv.

[2] *Saint-Simon,* 1829, t. X, p. 488 ; — édit. *Chéruel,* t. X, p. 369, 370

dévoué précepteur songeât, dès cette heure, à s'éloigner de la cour, lui qui, en 1671, avait spontanément remis l'évêché de Condom, pour se consacrer tout entier à son disciple [1]? Et quant à ses desseins pour le temps où auraient pris fin ses fonctions auprès de ce prince, « *Dieu sait* (l'avons-nous entendu dire, tout à l'heure), *Dieu sait que je ne songe point à m'élever. Je suis prêt à me retirer, sans peine, et aussi à travailler,* SI DIEU M'Y APPELLE [2]. » Qu'il se pût agir, pour Bossuet, du doyenné de Metz, ou d'une église épiscopale, toujours ne devait-on voir le généreux prêtre y entrer que par LA PORTE DE DIEU [3].

Vialart, évêque de Châlons, souhaita Bossuet pour successeur.

La vacance du siége de Châlons-sur-Marne (10 juin 1680), quoiqu'il s'agît ici, cette fois encore, d'un *évêché-comté-pairie*, semblait, du moins, offrir aux sollicitations une plus opportune ouverture; la mort du titulaire, Vialart de Herse, étant arrivée trois mois après le mariage du Dauphin, célébré à Châlons, sous ses yeux; et le prélat ayant, alors, témoigné au roi un vif désir que Bossuet, libre désormais, fût appelé à lui succéder sur ce siége [4]. Nous avons vu Félix Vialart, après qu'il eut approuvé l'*Exposition*, avec dix autres prélats, faire réimprimer ce livre, dans Châlons, le recommandant aux peu-

[1] M. *de Lamartine,* dans sa *Biographie de Bossuet,* n° 45, dit que la demande de l'évêché de Beauvais fut faite par le Dauphin, pour son *précepteur.*

[2] Lettre de *Bossuet* à *Bellefonds,* 9 septembre 1672.

[3]
Quatuor Ecclesias portis intratur in omnes :
Cæsaris, et *Simonis*, *sanguinis*, atque *Dei*.
Prima patet magnis; sed nummis altera; chara
Tertia; *sed paucis quarta* patere solet.

(Dictionnaire du droit canonique, par *Durand de Maillane,* article : *Élection.*)

[4] *Ledieu,* t. I, p. 173.

ples, par une nouvelle *approbation*, toute personnelle, la plus expresse, la mieux sentie, la plus chaleureuse. Demander au roi, après cela, que Bossuet lui succédât dans sa chaire épiscopale, n'était-ce pas, dans son affection paternelle pour un diocèse régi par lui, trente-huit années durant, avec zèle, édification et amour, faire connaître à quel point il avait à cœur que l'auteur de cette *Exposition* si efficace vînt, en personne, continuer dans ces contrées le bien considérable qu'y avait déjà fait, notoirement, son ouvrage? Mais Châlons, comté-pairie, ainsi que Beauvais, fut, bientôt, donné à un homme de grande naissance, Louis-Antoine de Noailles, qui devait être promu à l'archevêché de Paris, dans la suite. Le roi, bien décidé à ne laisser point Bossuet s'éloigner de la cour, lui destina toujours, comme il semble, mais sans en rien laisser paraître, le siége de Meaux, dont le titulaire, M. de Ligny, paraissait toucher au terme de sa carrière. Dominique de Ligny, signataire, ainsi que Félix Vialart et neuf autres prélats, de l'*approbation collective*, imprimée (en 1671) en tête de l'*Exposition*, et affectionné, lui aussi, à l'auteur, qu'il avait, avec admiration, ouï prêcher parfois dans son diocèse, témoignait, de son côté, désirer fort qu'un homme de ce mérite lui succédât dans la chaire de saint Faron ; et on n'ignora, en France, ni ce souhait du vieux prélat, ni l'offre faite par lui, à diverses reprises, de se démettre en faveur de l'évêque *ancien* de Condom [1]. Aussi, lorsqu'arriva, à la fin d'avril 1681, la nouvelle de la mort de Dominique de Ligny, plusieurs auraient voulu que Bossuet consentît

Bossu[et] nommé [à] l'évêché [de] Meau[x]: Mai 16[81]

[1] *Ledieu*, t. I, p. 173.

à se présenter, seulement, aux regards de Louis XIV, disposé si favorablement à son égard, et bien informé, d'ailleurs, des affectueuses intentions du prélat défunt. Mais repoussant vivement de tels conseils, « *à Dieu ne plaise que j'en use ainsi,* » avait-il répondu; *le Roi sait bien que je suis évêque, et sans église; Sa Majesté m'emploiera, si elle le juge à propos*[1]. » Le prélat, cependant, avait été, spontanément, appelé par Louis XIV; et en même temps qu'il reçut du monarque la nouvelle de sa nomination au siége vacant, il devait entendre, de cette bouche royale, des paroles bien propres à le toucher. Mille fois, aux temps qui avaient précédé, il s'était montré pénétré « *de toutes les bontés dont S. M.* savait accompagner ses grâces[2]. » Louis, en cette rencontre, lui parlant avec plus de cordialité encore et d'ouverture, lui devait dire qu' « ayant à cœur, pour Monseigneur, pour la Dauphine, pour lui-même, de le retenir non loin de la cour, nul diocèse ne pouvait, mieux que Meaux, convenir à ce dessein; un voisinage si commode allant permettre au prélat de satisfaire au devoir de la résidence, sans, pour cela, devenir étranger à une cour où, toujours, il serait souhaité, où, aussi, il serait le bienvenu toujours[3]. »

[1] *Ledieu,* t. I, p. 174. — « Me, *non opinantem,* rex maximus ad Meldensis Ecclesiæ regimen designavit. » (*Bossuet,* Epist. ad Innocentium XI, XII maii 1681. *Mélanges de la Société des Bibliophiles français,* t. II, 1822.)

[2] *Bossuet,* Lettre à l'abbé *Bossuet,* 15 juillet 1697, édit. Versailles, t. XL, p. 330. — *Bossuet,* Discours de réception à l'Académie, 8 juin 1671.

[3] « Me... rex maximus ad Meldensis Ecclesiæ regimen designavit, *ipsâ vicinitate* (*sic enim tanto regi testari placuit*) *provocatus; — ne à serenissimo Delphino totus avellerer.* » (*Bossuet,* Epist. ad Innoc. XI, XII maii 1681.) — Lorsque, en 1688, le siége

CHAPITRE XIV.

La nomination de Bossuet au siége de Meaux est annoncée (par ordre du roi) aux prélats assemblés alors à Paris. — Bossuet, *député* à l'Assemblée *extraordinaire* du clergé (1681-82), s'y montre fidèle aux doctrines professées par lui, précédemment. — S'il se conduisit *en courtisan* dans cette conjoncture? — Ses efforts pour persuader la modération et maintenir la paix. — Son Sermon sur l'*Unité de l'Église*. — Il veut dissuader l'Assemblée de s'expliquer sur les bornes des puissances *spirituelle* et *temporelle*. Il était opposé, et au *Gallicanisme* outré, et à ceux qui exagéraient dans un autre sens. — Il soutient, contre l'évêque de Tournai, l'*indéfectibilité* du saint Siége, et persuade ce prélat lui-même. — L'Assemblée le charge de rédiger les *Propositions* attendues d'elle. Les évêques souhaitèrent, par cette *Déclaration*, obtenir la *Réunion* des religionnaires. — Ils entendirent, non point rendre un *décret doctrinal*, mais seulement *exposer des sentiments* anciens en France. — La *Déclaration*, connue à l'étranger, disposa les dissidents à la *Réunion*. Ce qui se dit alors, sur cela, en Suède, en Angleterre, etc. — Abus que fit le gouvernement de Louis XIV de la *déclaration* du clergé. Rome s'indigna; les desseins de *Réunion* échouèrent. — Bossuet tint toujours pour *indifférente* la *déclaration* qu'il s'était efforcé d'empêcher; mais demeura ferme dans les sentiments dont elle était l'expression. — Bien instruit des dispositions de Rome, il s'en attrista, mais ne varia pas. — Il reproduisit les mêmes principes dans ses *écrits* en vue de la *réunion des Luthériens*, et jusque dans ses *Lettres* et *Mémoires*, pour le pape Clément XI, qui l'avait consulté.

La nomination de Bossuet *annoncée, par ordre du roi, à* l'assemblée du clergé.

Louis XIV, désireux de témoigner à tous combien, par la nomination de Bossuet, à l'évêché de Meaux,

métropolitain de Cologne vaqua, par la mort de Maximilien Henri de Bavière (3 juin 1688), Louis XIV, qui souhaitait ardemment que *Guillaume* Égon de Fürstemberg (évêque de Strasbourg), élu par la presque unanimité des chanoines de Cologne, eût cet archevêché, et qui fit, auprès du pape, dans cette vue, d'énergiques et vaines démarches, *destinait à Bossuet le siége de Strasbourg*, occupé par *Guillaume* Égon de Fürstemberg, et qui eût vaqué par la promotion de ce dernier au siége métropolitain de Cologne. — *Guillaume* de Fürstemberg demeura à Strasbourg; Bossuet à Meaux; et Cologne fut pour *Joseph-Clément de Bavière* qui, né le 5 décembre 1671, n'était donc âgé que de *dix-sept ans*. (*Acta eruditorum*; Lipsiæ, 1689, p. 65. — *De Flassan*, Histoire de la diplomatie française, 2e édition, 1811, in-8°, t. IV, p. 103.)

il avait eu à cœur de contenter l'Église, voulut annoncer ce choix au clergé de France, avec une solennité inaccoutumée; la nouvelle en ayant été, sur sur son ordre exprès, et en son nom, portée, le 2 mai 1681, par le P. Lachaise, à dix archevêques, à quarante évêques réunis, depuis quelque temps, à Paris en *Assemblée extraordinaire* [1]. Le besoin pressant de mettre un terme à des dissentiments, vifs, de jour en jour, davantage, entre la France et Rome, au sujet de la *Régale*, avait donné ouverture à ces délibérations, dans lesquelles se débattaient, depuis plusieurs semaines, de très-délicates questions [2]; et lorsqu'arriva à l'archevêché de Paris (où se tenaient ces réunions) la nouvelle de la nomination de l'évêque *ancien* de Condom au siége épiscopal de Meaux, on venait d'y convenir, tout d'une voix, de demander au roi la convocation d'un *Concile national*, ou d'une *Assemblée générale extraordinaire* du clergé du royaume [3].

Bossuet, député à l'assemblée générale, *extraordinaire*, du clergé. 1681-1682.

Bossuet, dont la sagesse, la modération extrême s'étaient non moins signalées, dans ces réunions préparatoires, que sa rare éloquence et son profond savoir, allait devenir, par sa promotion au siége de Meaux, l'un des *suffragants* de la province ecclésias-

[1] *Ledieu*, t. I, p. 174.

[2] Procès-verbal de l'assemblée *extraordinaire* de MM. les archevêques et évêques, tenue à Paris, aux mois de mars et mai 1681. Il s'y trouvait dix archevêques et quarante évêques. Elle s'ouvrit le 19 mars 1681, se réunit, de plus, les 1er, 2 et 7 mai, jour où elle se sépara, après avoir demandé la convocation d'un concile national, ou d'une assemblée générale du clergé. (Histoire ecclésiastique du dix-septième siècle, par *Ellies du Pin*, 1727, in-8°, t. III, pp. 454-526.)

[3] Histoire ecclésiastique du dix-septième siècle, par *Ellies du Pin*, déjà citée.

tique de Paris. L'avis porté aux prélats, le 2 mai, par ordre du roi, ayant (non sans dessein, visiblement) donné à cette nomination une solennité inusitée, on prévit (ce qui, de vrai, allait arriver bientôt) que le nouvel évêque de Meaux serait, avec son métropolitain (François de Harlay), député à l'*Assemblée extraordinaire*, demandée, ce jour-là même, et que le monarque convoqua peu après [1].

Conduit de Bossu (en 1681-168 mal apprécié

C'est de Bossuet, et de lui, seulement, que nous devrons nous préoccuper ici. Il eut une grande part à tous les travaux de cette *Assemblée* si célèbre ; aussi, ceux que blessent les résolutions qu'on y prit, les imputant principalement et même uniquement au pontife, dont les rares lumières brillèrent, en cette mémorable rencontre, d'un si vif éclat, lui ont-ils, à l'envi, prodigué, dans ces derniers temps surtout, des reproches durs, amers, mais, assurément, bien peu mérités. Ils ignoraient, on le doit croire, que, de tant d'évêques, d'ecclésiastiques éminents, appliqués alors, si longtemps, à rechercher avec sollicitude les mesures qu'il pourrait être à propos de prendre, nul (nous sommes en droit, et il est de notre devoir de le dire), nul, encore une fois, ne se montra plus loyalement, plus saintement pacifique, plus filialement affectionné au saint-siége, plus opposé aux

[1] Par une décision, prise en Conseil, le 28 juin 1681, une *Assemblée générale extraordinaire* fut convoquée pour le *neuf novembre* 1681. Le 28 septembre, Bossuet, évêque *nommé* de Meaux, fut délégué par le chapitre de cette église, pour assister à l'*Assemblée provinciale*, qui devait être tenue à Paris, aux fins d'y élire les deux *députés* de cette province pour l'*Assemblée générale extraordinaire* à tenir, ultérieurement, à Paris. (Procès-verbal *ms.* de l'*Assemblée générale extraordinaire* de 1681-82. Bibliothèque impériale [*imprimés*], in-fol., E, 1222.)

déterminations dont Rome pourrait être blessée[1]; qu'enfin, malgré son inébranlable attachement à des maximes dont il est juste de reconnaître qu'il ne se départit jamais, nul ne s'était efforcé davantage d'empêcher qu'on n'en fît une *déclaration* solennelle[2]. Se pouvait-il, en effet, que cet homme d'une si grande portée ne prévît pas que Rome, indisposée déjà contre la France, allait, inévitablement, se tenir offensée de résolutions qui, délibérées dans les conjonctures présentes, et se produisant sous une telle forme, sembleraient tenir de l'agression plutôt que de la défense?

Bossuet ne varia jamais, dans sa doctrine, sur ces matières.

Disons, néanmoins, en ce qui touche la doctrine résumée dans les *quatre articles*, que Bossuet l'avait expressément professée, étant prêtre, docteur, et même dès le temps de ses études à Navarre, dans ses *thèses* publiques pour le *baccalauréat*, pour la *licence*; — qu'il la soutint fermement après sa promotion à l'épiscopat; qu'enfin il lui devait, jusqu'au dernier soupir, demeurer fidèle. Il s'agit ici, pour nous, on le conçoit, non point de combattre, non point de défendre, mais uniquement, *d'exposer*, en toute sincérité, des sentiments que Bossuet, sans varier, professa toujours. Dès 1651, à Navarre, dans sa *mineure ordinaire*, sous les auspices de son affectionné

[1] *Ledieu, Mémoires*, t. I, p. 175. « Vous savez (écrivait le prélat, dans la suite) *tout ce que je fis alors* [en 1681, 1682], *pour empêcher qu'on n'allât plus loin.* » (*Bossuet*, Lettre à l'abbé *Bossuet*, 9 décembre 1697, édit. Versailles, t. XL, p. 523.)

[2] Nous verrons avec combien d'énergie Bossuet s'efforça de détourner l'Assemblée de *faire une déclaration des sentiments de la France*. L'abbé *Émery* a rendu, sur cela, pleine justice à *Bossuet*. (*Corrections* et *Additions*, pour les *Nouveaux Opuscules* de l'abbé *Fleury*, n° 5, p. 21, 1807, in-12.)

maître Nicolas Cornet (ce théologien d'une doctrine si sûre), en présence de tout ce qui se trouvait, là, de docteurs, de prélats, de savants religieux, d'ecclésiastiques éminents, on l'avait ouï attribuer la souveraine et finale décision des questions de foi, à l'Église, présidée par le pape, ou agissant en union avec lui[1]. Dans Metz, à quinze années de là (1666), appliqué à désabuser le ministre calviniste Paul Ferry des injustes préjugés de sa secte, à l'égard du saint-siége, « l'Église catholique (lui avait-il dit) honore l'Église romaine, comme la maîtresse de toutes les Églises. Elle croit que l'apôtre saint Pierre et ses successeurs ont reçu de Jésus-Christ l'autorité principale, pour régir le peuple de Dieu, entretenir l'unité du corps, et conserver le sacré dépôt de la foi; mais *elle n'oblige pas à reconnaître l'infaillibilité de la doctrine, ailleurs que dans tout le corps de l'Église catholique*[2]. » Zélé, avec conviction, avec amour, pour la *primauté du pape* (*de droit divin*); s'indignant, en son cœur, à la seule pensée que des évêques se pussent, si peu que ce fût, éloigner de ce centre d'unité; que des Églises, « *se cantonnant*, » comme il parlait[3], pussent méconnaître cette *chaire principale*, déclarée supérieure par Jésus-Christ lui-même, « l'Église (disait-il), *l'Église est* LE TOUT *de l'épiscopat; le saint-siége est son centre. L'épisco-*

[1] *Mineure ordinaire*, soutenue, à Navarre, par J.-B. *Bossuet*, bachelier, le 5 juillet 1651, sous la présidence de Pierre *Bédacier*, évêque d'Augustopolis, dédiée à *Henri de Bourbon*, duc de Verneuil, évêque de Metz. Placard imprimé, appartenant à M. *Rathery*.

[2] *Bossuet*, Explication à Paul *Ferry*, ministre à Metz, 8 juillet 1666, édit. Versailles, t. XXV, p. 111.

[3] *Bossuet*, *Histoire des Variations*, liv. VII, § 68.

cat pourrait-il s'attacher jamais, contre sa nature, à la royauté, comme à son chef[1] *?* » « *Il y a un* PREMIER ÉVÊQUE, *il y a un* PIERRE, *préposé par Jésus-Christ même à conduire tout le troupeau. Il y a une* MÈRE ÉGLISE, *établie pour enseigner toutes les autres; et l'Église de Jésus-Christ, fondée sur cette unité, comme sur un roc immobile, est inébranlable*[2]. » « Dans l'autorité de ce siége consiste le salut, le soutien de l'Église et de la catholicité[3]. » Seulement, il faut « *ne mettre cette autorité essentielle que dans les choses dont tous les catholiques sont d'accord*[4]. » Dans son *Exposition*, traduite, *à Rome,* en *irlandais,* en *italien,* mise en lumière dans cette capitale du monde chrétien, par les presses de la *congrégation de la Propagande*, approuvée, consacrée, on peut le dire, par deux très-favorables brefs du pape Innocent XI; louée, admirée par les cardinaux Bona, Chigi, Brancaccio (sans nommer ici tant d'autres théologiens romains), Bossuet n'avait ni proposé une autre doctrine, ni tenu un autre langage. « Écartant (disait-il) *les choses dont on dispute dans les écoles, et qui ne sont pas de la foi catholique, nous mettons l'autorité essentielle de ce Siége dans les points dont toutes les Églises catholiques sont d'accord*[5], » proposant, uniquement,

[1] *Bossuet,* Oraison funèbre de la reine d'Angleterre, 16 novembre 1669.

[2] *Bossuet,* Relation des actes et délibérations concernant la Constitution de N.-S.-P. le pape Innocent XII, du 12 mars 1699, édit. Versailles, t. XXX, p. 455.

[3] *Bossuet,* Lettre à l'abbé *Bossuet,* 20 juin 1699, édit. Versailles, t. XLII, p. 544.

[4] *Bossuet,* Lettre au cardinal *d'Estrées,* 1er décembre 1681, édit. Versailles, t. XXXVII, p. 246.

[5] *Bossuet, Avertissement,* en tête de l'*Exposition,* édit. Versailles, t. XVIII, p. 31.

« ce que les catholiques *y reconnaissent, sans contestation*. Cela suffit à maintenir la puissance de la chaire de saint Pierre, puissance qui lui a été donnée pour édifier, non pour détruire[1]. » Et après qu'Innocent XI eut, par deux brefs, approuvé la doctrine de ce livre, le cardinal Sigismond Chigi, écrivant, sur cela, à ses amis de France, « *l'évêque de Condom* (leur mandait-il), *a bien parlé de l'autorité du souverain pontife*[2]. » Ceux qui, très-gratuitement, très-injustement, se plaisant à voir, ici, en Bossuet, un officieux et docile agent du maître, n'ont pas craint d'avancer qu' « il fut, dans cette affaire, *l'homme de Louis XIV contre le pape*, » devront, en présence de tant de faits (dont plusieurs sont, *de trente années*, antérieurs aux dissentiments de la Régale), confesser que le prélat, pour « *servir le roi contre Rome*, » s'y était pris de bonne heure ! Bossuet ayant, sans varier jamais, pensé, parlé, écrit ainsi, dès le temps de ses études à Navarre, comme on a vu, puis après son admission au doctorat, au sacerdoce, et encore après qu'il eut été sacré évêque, lorsque nous le retrouvons, en 1682, fidèle à cette doctrine qui, de tout temps, fut la sienne, ne serait-il pas équitable de s'expliquer sa conduite, dans cette solennelle conjoncture, non par une obséquieuse et servile condescendance au bon plaisir de Louis XIV, mais par les convictions de sa vie tout entière?

Si Bossuet agit, alors, en courtisan.

Les dissentiments, entre le Louvre et le Vatican,

[1] *Bossuet*, l. c.

[2] « Dell' autorità del Papa, ne parla bene e con il dovuto rispetto della Sede Romana ogni volta che parla del Capo visibile della Chiesa. » Lettre du cardinal Sigismond *Chigi* (5 avril 1672) al signor abbate di *Dangeau*. (Édit. Versailles, t. XVIII, pp. 48, 50.)

Dissentiments entre le saint-siége et la France.

en étaient, peu à peu, venus à un degré de vivacité, d'émotion, d'aigreur, qu'à peine pourrait-on bien s'expliquer aujourd'hui, à ne considérer, du moins, que l'origine, l'objet, la première occasion du différend. Mais de violents et injustifiables procédés, dont usèrent, en France, le gouvernement et les magistrats[1], ayant offensé la cour romaine; et, d'une autre part, plusieurs brefs d'Innocent XI, blessants pour la couronne, mortifiants pour les évêques[2], n'ayant pu qu'indisposer, de plus en plus, Louis XIV et ses ministres, en même temps qu'ils contristèrent tout le clergé français, un déplorable conflit semblait devoir éclater entre le saint-siége et le royaume. Bossuet se montra en peine, chaque jour, davantage, de ces mésintelligences, après surtout qu'il eut été député à l'*assemblée générale extraordinaire* qui se devait ouvrir en novembre 1681, pour y chercher quelque remède. Il appréhendait extrêmement d'y voir se produire de ces périlleuses questions dont la discussion, mettant aux prises les écoles, les docteurs, les évêques, pourrait ouvrir la voie à des contestations plus vives encore, et, finalement, aboutir au schisme, au schisme, « le plus grand des maux dont puisse être affligée l'Église. »

Sentiments de Bossuet à l'égard du saint-siége.

Soumis, en tout abandon; tendrement, filialement affectionné à l'autorité du saint-siége, « *autorité établie de droit divin*[3] », disait-il; y voyant « le

[1] Différends entre le clergé de France et la cour de Rome, au sujet de la régale. (Histoire ecclésiastique du dix-septième siècle, par *Ellies du Pin*, 1727, in-8°, t. III, p. 527.)

[2] Entre autres, le bref d'Innocent XI, du 29 déc. 1679. (*Ellies du Pin*, t. III, pp. 412 et suiv.)

[3] *Bossuet*, Quatrième lettre à une demoiselle de Metz (1662), édit.

salut, le soutien de l'Église et de la catholicité[1] », ces sentiments devaient, dans son cœur, n'avoir jamais d'autres bornes que celles établies (pensait-il) par Dieu lui-même. « Une chaire si éminente doit être (disait-il), non point flattée par les hommes, mais honorée avec une soumission profonde, *et, néanmoins, selon la règle*[2]. » « L'Océan même a ses bornes, dans sa plénitude ; et s'il les outre-passait sans mesure aucune, cette plénitude serait un déluge, qui ravagerait tout l'univers[3]. » Affligé, en son âme, de n'apercevoir plus que défiance entre le sacerdoce et l'empire; de n'entendre plus parler que des limites qui séparent les deux puissances, il avait à cœur ardemment que l'on s'abstînt, dans l'assemblée, de « remuer ces matières[4], » et de toucher ces questions irritantes. Une vigilante application à tout faire pour l'empêcher, devint, dans cette solennelle et délicate conjoncture, l'anxieuse, la dominante préoccupation de son esprit, de son cœur, le but constant de ses énergiques et persévérants efforts.

Ses effo constan énergiqu pour écarte les quest irritante

Les lettres du prélat, après qu'il eut été élu *député* de la province ecclésiastique de Paris, et avant l'ouverture des séances de l'assemblée, feraient, elles seules, bien connaître ses inquiétudes sur ce qui s'allait faire, son ardent amour de la paix, ses perplexi-

Versailles, t. XXXVIII, p. 391. — *Bossuet*, Defensio declar. cleri gallic. lib. VII, cap. XIV.

[1] *Bossuet*, Lettre à son neveu l'abbé, 20 juin 1699, édit. Versailles, t. XLII, p. 544.

[2] *Bossuet*, Oraison funèbre de la reine, 1er septembre 1683.

[3] *Bossuet, Sermon sur l'unité de l'Église*, 9 novembre 1681.

[4] « La conjoncture m'a forcé de *remuer ces matières*. » (*Bossuet*, Lettre au cardinal *d'Estrées*, 1er décembre 1681.)

tés, et ses espérances mêlées de crainte[1]. Ses vives instances, dans le même temps, à d'intimes et pieux amis, à l'abbé de Rancé, à l'évêque Guillaume de Néercassel, qu'il adjure de « prier, en un si pressant besoin de l'Église[2] », témoigneront éternellement à quel point il appréhendait les disputes; avec quelle passion il souhaitait, il s'efforça de procurer la prompte fin de ce lamentable désaccord. Mais qu'est-ce encore au prix des filiales et si conciliantes paroles que sa bouche, bientôt, fera entendre du haut de la chaire des Grands-Augustins, dans son merveilleux *Discours sur l'unité de l'Église;* de ce puissant et irrésistible cri d'un cœur affamé d'union, de paix, et ardemment désireux d'en inspirer un non moins pressant besoin aux prélats dont il est l'organe, à l'*Empire*, au *Sacerdoce*, émus, qu'il a vus, non sans douleur, « *se regarder d'un œil jaloux !* » D'anciennes maximes, indubitables aux yeux du pontife, et dont il ne se saurait départir, lui étant toutefois moins chères encore que la paix, on l'entendra déclarer après Charlemagne. que, « dût, par impossible, l'Église romaine imposer un joug supportable à peine, encore se devrait-on résoudre à le subir, plutôt que de rompre la communion avec elle[3] ! » Paroles dignes de mémoire; témoignage, non moins touchant que manifeste, de la plus entière,

Sermon sur l'*unité de l'Église.* (9 nov. 1681.)

[1] *Bossuet,* Lettres à *Dirois,* septembre, 29 décembre 1681: 26 janvier, 6 mars 1682.

[2] *Bossuet,* Lettres à *Rancé,* septembre 1681. — Il écrivait, le 22 du même mois, à Guillaume *de Néercassel : « Deus nos pacem sectari donet, atque Ecclesiæ vulnera curare, non multiplicare.* Id futurum spero, *nec sine timore spes.* » (Édit. Versailles, t. XXXVII, pp. 228, 232. — Lettre de Bossuet au même, 23 octobre 1681, t. XXXVII, p. 238.)

[3] *Bossuet*, Sermon sur l'unité de l'Église, 9 novembre 1681.

de la plus sainte conformité de sentiments entre le grand empereur et le grand évêque ! Aussi, dans Rome, où tous, bientôt, lurent avidement ce discours, le souverain pontife, les cardinaux, les docteurs, le devaient-ils approuver, tout d'une voix [1] ; à bon droit, en un mot, le prélat, en descendant de la chaire, avait pu écrire à un ami : « *J'aurais prêché ce sermon dans Rome, avec autant de confiance que dans Paris.* La vérité se peut dire hautement partout, pourvu que la discrétion tempère le discours, et que la charité l'anime [2] » ; « je l'assure devant Dieu ; j'ai parlé, j'ai agi avec une intention très-pure pour le saint-siége et pour la paix [3] ! » « C'est (devait-il dire encore, à bien des années de là), c'est la pure doctrine de l'Église ; il n'en faut croire ni plus ni moins [4]. »

Ces délicates et périlleuses questions, sur l'étendue de l'autorité, sur les limites de l'obéissance, Bossuet, dans son *Discours sur l'unité de l'Église*, comme dans les réunions de l'assemblée, n'avait rien épargné pour les éloigner des esprits ; un prompt, un cordial, affectueux et solide rapprochement entre les deux puissances, étant, à ses yeux, l'unique but que se dût proposer l'assemblée. De ce généreux cœur, qui venait de s'épancher avec tant d'abandon, les sentiments si purs, si élevés qui y régnaient s'étaient communiqués aussitôt à tant de prélats, d'ecclésiastiques, d'hommes d'État ; et ce que l'évêque de Tournai, au nom de l'assemblée du clergé, déclara, sur cela, peu

Impressi[on] profon[de] produite [par] ce discour[s]

[1] Lettre *inédite* de l'abbé *Servien* à *Colbert de Croissy;* Rome, 21 février 1682. — Lettre de *Bossuet* à Mme *d'Albert,* 25 septembre 1693, édit. Versailles, t. XXXIX, p. 188.

[2] *Bossuet,* Lettre à *Dirois,* 10 novembre 1681.

[3] *Bossuet,* Lettre au cardinal d'Estrées, 1er décembre 1681.

[4] *Bossuet,* Lettre à Mme *d'Albert,* 25 septembre 1693.

Paroles de l'évêque de Tournai (M. de Choiseul) sur ce *sermon* de Bossuet.

après, exprime, au vrai, ce qu'avait pensé, ce qu'avait senti l'auditoire de Bossuet, aux Grands-Augustins : « Ce besoin (s'écria Gilbert de Choiseul), ce pressant besoin d'unité, de concorde, de paix, de mutuel amour, si vrai, si vif au cœur du vénéré pontife, de l'insigne orateur, nous ayant touchés tous et pénétrés jusqu'au fond de l'âme, nous osâmes alors tout espérer des résolutions d'une assemblée qu'inauguraient de telles paroles, doctes, pieuses, éloquentes, pathétiques au-delà de ce que le monde avait entendu jamais [1]. »

Efforts de Bossuet, pour amener un rapprochement entre la France et Rome.

Que ne se devait-on point promettre, à la vérité, « en travaillant (comme Bossuet le demanda, avec tant d'instance), *en travaillant* diligemment, uniquement, avec énergie, *à finir jusqu'aux moindres dissensions* [2] »; en s'engageant, au plus tôt, dans ces voies de la paix, dont la seule perspective avait fait tressaillir le cœur de la plupart des évêques! L'aigreur, à l'aide de mutuelles concessions, pouvait-elle manquer de faire place à des sentiments plus doux; et en entrant, par exemple, dans l'esprit du sage édit royal de janvier 1682, qu'avaient ménagé et su obtenir les évêques [3], se pouvait-il que la concorde ne se rétablît

[1] Lettre de l'assemblée générale du clergé de France, aux archevèques et évêques du royaume [rédigée par Gilbert *de Choiseul*, évêque de Tournai], 19 mars 1682. (*Bossuet*, t. VII, p. 252.)

[2] *Bossuet*, Sermon sur l'unité de l'Église, 9 novembre 1681.

[3] Histoire ecclésiastique du dix-septième siècle, par *Ellies du Pin*, 1727, in-8°, t. III, pp. 527 et suiv. Cet édit *étendait à toutes les églises de France* le droit de *régale*, dont quelques-unes avaient été affranchies jusqu'ici; mais il proclamait la *nécessité de l'institution canonique*, pour les sujets pourvus par le roi de bénéfices auxquels seraient attachées des *fonctions spirituelles et ecclésiastiques*. (Bourdaloue, le 2 février 1682, parla, en chaire, de cet édit avec l'admiration la plus chaleureuse, rendant pleine et écla-

bientôt entre le sacerdoce et l'empire? Mais, hélas! quelques prélats (en petit nombre), François de Harlay plus que les autres, émus, aigris, de plus en plus, se devaient obstiner à demander qu'on traitât la question *de l'autorité du Saint-Siége*. « Les anciennes maximes de France (dirent-ils) ayant été, en ces derniers temps, dans des thèses, dans des actes publics, combattues, insultées, avec une audace, un éclat, un scandale inimaginables, pourquoi, dans les présentes conjonctures, et nos dissentiments avec Rome nous en offrant l'occasion si favorable, n'examinerions-nous pas ces matières, dont il ne pourra plus être parlé après qu'aura été rétabli le bon accord[1]? » Mais Bossuet, avec toute l'énergie, toute la chaleur qui étaient en lui, « écartons, disait-il, écartons, au contraire, de telles questions, inopportunes, en tout temps, et combien plus encore en celui-ci! Que ferions-nous, en les agitant, qu'accroître davantage une mésintelligence qu'il devient, de jour en jour, plus urgent d'assoupir? L'*Exposition*, où ce point si délicat est touché *selon nos maximes*, ayant été accueillie, dans Rome, par de solennelles approbations, avec des distinctions, une faveur qu'à peine eût-on osé espérer, que nous reste-t-il à faire, à cette heure, que « *de nous affermir dans notre possession* » ; nous en remettant, pour tout le reste, au temps, au temps, ai-je dit, qui mûrit toutes choses? Proclamer, au lieu de cela, avec appareil, et comme *conci-*

tante justice aux généreux efforts des évêques, et à l'équité du roi, qui avait déféré à leurs sages *remontrances*. (Bourdaloue, 2e serm. sur la *Purification*, in fine.)

[1] Notes de l'abbé *Fleury*, sur l'assemblée de 1681-82. (*Nouveaux Opuscules* de l'abbé *Fleury*, 1807, in-12, publiés par l'abbé *Émery*.)

liairement, des *propositions* odieuses au saint-siége, ne sera-ce pas mettre le comble aux griefs que le souverain pontife, déjà, croit avoir contre nous, et avoir semblé prendre à tâche de rendre impossible tout rapprochement et tout accord [1] »? L'archevêque de Reims, le chancelier Letellier, son père, entraînés un instant par François de Harlay, mais bientôt ramenés par l'évêque de Meaux, s'exprimaient, maintenant, dans le même sens que ce prélat si sage [2]. M. de Harlay, par malheur, et quelques autres députés, qu'échauffaient ses véhéments discours, rejetant, comme timides à l'excès, des conseils si dignes d'être écoutés, « *le pape*, s'écriaient-ils, *le pape nous a poussés, il s'en repentira* [3] »! Ils cédaient surtout, en cela, disons-le, à la politique; les dispositions du cabinet, celles surtout de Colbert, celles du P. Lachaise, celles du roi lui-même (entraîné par son ministre et par le père confesseur, ardent, remuant à l'excès, en cette conjoncture), étant bien connues d'eux; et l'essentiel étant, ce leur sembla, de complaire au maître et à ceux en qui il se fiait [4]. Colbert (il faut le déplorer) se devait montrer, dans toute cette affaire, moins touché du besoin d'une paix, possible encore, alors, et, en tout cas, si souhaitable, entre le Louvre et le Vatican, que de l'ambitieux désir d'abaisser le monde entier, et, s'il se pouvait, le saint-siége lui-même, devant son maître,

[1] Notes de l'abbé *Fleury*, etc.

[2] Notes de l'abbé *Fleury*, etc. — Mémoires de l'abbé *Legendre*, 1863, in-8°, p. 46. — *Ledieu*, *Journal*, 19 janvier 1700, t. II, p. 8.

[3] Notes de l'abbé *Fleury*.

[4] *Fénelon*, Lettre à Louis XIV. (*Correspondance*, t. II, p. 343.) — *Ledieu*, *Journal*, 19 janvier 1700.

enivré, de jour en jour, davantage du sentiment immodéré de sa puissance, et en proie à l'ardente soif de l'étendre au loin et sans limites[1]. Louis, en de telles dispositions, ayant cédé à des suggestions si fâcheuses, l'assemblée avait été avertie que, de nécessité, on attendait d'elle des *propositions en forme*, où serait *déclarée* l'ancienne doctrine du royaume, sur les bornes des deux puissances[2]. Bossuet, en peine alors, plus qu'on ne le saurait dire, demandait que, du moins, dans une matière si grave, dans un si manifeste péril de tout perdre, en émettant des maximes odieuses aux docteurs romains, *toute la tradition de l'Église sur ce point* (à remonter jusqu'aux premiers siècles) fût soigneusement recherchée, étudiée mûrement, examinée à fond; la prudence exigeant, ici, qu'on marchât pas à pas. Il avait à cœur, en un mot, de gagner du temps; l'émotion, espérat-il, se devant apaiser, au moyen de ces délais; et ne pouvait-il pas, d'ailleurs, survenir des incidents favorables à la paix[3]? Mais le généreux et sage dessein de l'évêque de Meaux n'avait pu échapper à Colbert, à François de Harlay, dont il eût déjoué les moins pacifiques intentions; et le roi, qu'ils avaient circonvenu, aidés, en cela, par le P. Lachaise[4], témoigna vouloir que l'assemblée, au lieu de s'aller engager (disait-il) dans des études sans fin, prît, au plus tôt,

Vains effo[rts] de Bossu[et] pour gagner du temp[s]

[1] « *La volonté de Votre Majesté sera la seule règle de son pouvoir.* » (Lettre de *Colbert* à Louis XIV, 4 juillet 1673. Œuvres de Louis XIV, édit. de *Grimoard;* Paris, 1806, in-8°, t. III, pp. 412.)

[2] *Ledieu,* Journal, 19 janvier 1700. — *Notes* de l'abbé *Fleury.*

[3] *Notes* de l'abbé *Fleury.*

[4] Lettre de *Fénelon* à Louis XIV. (*Correspondance*, t. II, p. 343.) — Mémoires de l'abbé *Legendre*, 1863, in-8°, pp. 49, 50.

les résolutions qu'il attendait d'elle, et qu'il jugeait nécessaires[1].

Bossuet s'efforce de contenir l'assemblée dans les limites du vrai.

Contredit ainsi et arrêté, non sans douleur, dans ses saintes vues, toutes de respect, d'union et de paix, Bossuet allait, du moins, ne s'épargner aucun effort pour qu' « *il ne sortît rien, de l'assemblée, que de modéré et de mesuré*[2]. » « Songeons (disait-il, à ces prélats, à ces prêtres *députés*), *songeons que nous devons agir, ici, dans l'esprit de toute l'Église,* où ce qui est contraire à la règle ne manque jamais d'être détesté; l'esprit de vérité, à la fin, y prévalant toujours. » Quoi qu'on ait donc pu, à Rome, dire et faire dont nous ayons été peinés, que l'*unité* nous demeure chère, sans que rien nous en puisse écarter jamais. « *Loin de nous toutes vues particulières. Ne soyons point des hommes vulgaires ; agissons en évêques*[3]. »

Bossuet opposé et au gallicanisme outré, et aux excès dans un autre sens.

Toujours on l'avait vu s'opposer à ceux qui exagéraient outre mesure les prérogatives de la puissance pontificale; mais attentif, plus encore, à contenir ces *Gallicans* outrés, appliqués persévéramment, sous ombre de ce qu'ils appelaient nos *libertés*, à discuter, à amoindrir, s'il se pouvait, la soumission due à la *suprématie* divine du siége de saint Pierre; entêtés qu'ils étaient de fâcheuses idées d'indépendance, acheminement périlleux à une lamentable rupture[4]. Les maximes de l'épiscopat, sur les limites des deux puissances, différant fondamentalement de la doctrine professée, sur cela, par les parlements, par les pu-

[1] *Notes* de l'abbé *Fleury,* sur l'assemblée de 1682.
[2] *Bossuet,* Lettre à *Dirois*, 29 décembre 1681.
[3] *Bossuet*, Sermon sur l'unité de l'Église, 9 novembre 1681.
[4] Son *Préamlule*, en tête des quatre articles, manifeste pleinement sa résistance aux exagérations des deux partis.

blicistes, par les hommes de gouvernement et de palais[1], est-il besoin de dire quels principes Bossuet, dès l'école, avait embrassés, soutenus, en toutes rencontres, et que, constamment, il enseigna toujours[2]? Devenu le *modérateur* d'une assemblée[3] appelée (quoi qu'il eût, avec chaleur, pu faire et dire) à « remuer ces matières[4] »; ayant reconnu que les divers sentiments y comptaient des adhérents pleins de zèle, ses énergiques efforts s'appliquèrent uniquement, persévéramment, à les affermir dans les sentiments de filial amour dont les avait pénétrés son *discours*, si bien accueilli naguère aux Grands-Augustins. « *Exposer*, avec fidélité, avec respect, *la doctrine la plus communément reçue, en France, sur ces matières;* mais, tout ensemble, *donner des bornes à ceux qui pouvaient en vouloir abuser* », c'est (nous a-t-il dit lui même), c'est ce qu'il eut alors ardemment à cœur d'obtenir d'une assemblée qu'il voyait agitée ainsi; et il ne s'y épargna pas[5]. Une vive lutte s'engagea entre Bossuet, et un docte, un pieux prélat, de ses amis (Gilbert de Choiseul, évêque de Tournai), moins retenu que lui dans son zèle pour les maximes de France, et qui, chargé d'abord, par l'assemblée, de rédiger les propositions, l'allait faire en des termes tout propres à

Débat entre Bossuet et l'évêque de Tournai. Bossuet persuade ce prélat, et est chargé de rédiger les *propositions*.

[1] *Bossuet*, Lettre, du 1er décembre 1681, au cardinal *d'Estrées*.

[2] « Indispensablement obligé de parler des *libertés de l'Église gallicane*, je me proposai de les expliquer *de la manière que les entendent les évêques, et non pas de la manière que les entendent les magistrats.* » (Bossuet, Lettre du 1er décembre 1681, au cardinal d'Estrées.)

[3] L'abbé *Émery*, *Corrections* et *Additions* pour les *Nouveaux Opuscules* de *Fleury*, n° 5, p. 21. (Édit. de 1807, in-12.)

[4] *Bossuet*, Lettre au cardinal *d'Estrées*, 1er décembre 1681.

[5] *Bossuet*, même *Lettre*.

amener, contre son désir, une rupture entre les deux puissances. Parler, en effet, parler, comme il le fit, des *appellations comme d'abus*, n'était-ce pas vouloir, de propos délibéré, encourir les censures de Rome, qui, par de très-expresses et notoires décisions, avait réprouvé absolument et condamné ce recours [1]? De plus (et ceci est d'une bien autre portée), Choiseul, se refusant à reconnaître l'*indéfectibilité du saint-siége, la dispute*, sur un point si considérable, avait été des plus animées; et qui ignore le curieux récit qu'en fit l'abbé de Fénelon, après que Bossuet lui en eut raconté tout le détail [2]? Choiseul, à la fin (sincère qu'il était et bien intentionné), se confessant vaincu, adhérant, d'esprit et de cœur, aux doctrines fortement, irréfragablement établies par l'évêque de Meaux, avait, de plus, spontanément résigné au grand prélat l'importante mission de *rédiger* les *propositions* demandées à l'assemblée par Louis XIV et ses ministres. L'évêque de Meaux venant, après cela, proposer les *quatre articles* que l'on sait [3], l'assemblée n'hésita pas à agréer cette expression des sentiments professés en France par la plupart? Ces *maximes* soutenues, de siècle en siècle, par de saints et révérés docteurs, dévoués en tout abandon au saint-siége [4], par des prélats, des cardinaux, que dis-

[1] *Notes* de *Fleury*, sur l'assemblée de 1682, et *Réflexions* de l'abbé *Émery*.

[2] Ce *Récit* de *Fénelon* a été publié par l'abbé *Émery*, dans le livre : *Nouveaux Opuscules* inédits de *Fleury*, 1807, in-12, pp. 146 et suiv. Il a été inséré, depuis, dans les Œuvres complètes de *Fénelon*.

[3] Voir, à la fin du volume, le texte des quatre articles.

[4] Qu'on lise ce qu'a écrit, sur cela, le docteur André *Duval*, si dévoué au saint-siége. Bossuet le cite, textuellement, à

je, par des souverains pontifes[1], prévalaient en France, malgré les contradictions; et pouvait-on avoir oublié que la faculté de théologie de Paris, seize ans auparavant (en 1663), les avait solennellement délibérées et proclamées, à la demande et sous la présidence du pieux et vénérable archevêque Hardouin de Péréfixe[2]? Bossuet, dans le livre : *Gallia orthodoxa,* les devait faire pleinement connaître; et malgré tout ce qu'on voudrait alléguer sur les divers remaniements subis par cet ouvrage, entre les mains de son auteur, et dire, outre cela, de ce qui put manquer à son entier achèvement, la démonstration que s'était proposée le sincère et docte évêque a été notoirement agréée, et dans des ouvrages très-exprès, par les cardinaux de Bausset[3];

plusieurs reprises, dans sa *Défense de la doctrine du clergé de France.*

[1] Adrien Boyers [ou *Boyens*], élu pape, le 9 janvier 1522, sous le nom d'Adrien VI, avait, antérieurement, étant, alors, docteur et professeur de l'Université de Louvain, publié le livre : *Quæstiones et Expositiones in* QUARTUM [librum] *magistri sententiarum;* Paris, in-fol., 1512, 1516. Il y dit: « Certum est quòd summus pontifex possit errare, etiam in iis quæ tangunt fidem, hæresim, per suam determinationem, aut decretalem, asserendo... etc. » Il existe, de cet ouvrage, des éditions postérieures, dont l'une, conforme aux premières, parut dans Rome même, pendant le pontificat d'Adrien VI, commencé le 9 janvier 1522, et qui prit fin le 14 septembre 1523. (*Bossuet*, *Dissertatio prævia* defensionis declarationis cleri, etc., § 28, édit. Versailles, t. XXXI, pp. 72, 73.)

[2] Declarationes Facultatis Parisiensis, VIII maii 1663. (Histoire ecclésiastique du dix-septième siècle, par *Ellies du Pin,* 1727, in-8°, t. II, pp. 658 et suiv. — *Péréfixe*, archevêque de Paris, alla, au nom de la Sorbonne, et à la tête de tous les docteurs, présenter au roi ces six articles. (*Bossuet*, *Appendix ad defensionem declarationis cleri,* etc., lib. III, cap. XI.)

[3] Le cardinal de *Bausset,* Histoire de *Bossuet,* liv. VI; — et *Pièces justificatives* de ce livre, n° 6. — Ce cardinal, dans une lettre, que *Tabaraud* publia, d'après l'*autographe,* s'exprimait ainsi : « J'ai toujours dit, écrit, et pensé que, non-seulement la *Déclaration* de

de la Luzerne[1]; par messeigneurs de Beauvais, évêque de Senez[2]; Frayssinous, évêque d'Hermopolis[3]; Denis Affre, archevêque de Paris[4], dont la piété, dont la filiale soumission au saint-siége ne pourront jamais être mises en doute, non plus que la capacité et les lumières. Bossuet, dans tout ce qu'il tenta, au commencement, pour empêcher, puis pour faire durer l'examen de ces matières, et obtenir qu'on ne les mît point en dispute, avait obéi, non pas à quelque hésitation sur les doctrines, mais, uniquement, à la légitime et louable crainte qu'une *déclaration* (*en forme*) des évêques, sur ces points si délicats, ne blessât la cour romaine, et n'envenimât encore, en les prolongeant, en les ravi-

1682 est la plus pure, la plus noble, la plus exacte explication de la doctrine des évêques de l'Église, sur cette matière ; mais encore *la plus conforme aux véritables intérêts du saint-siége;* que *Bossuet avait mieux servi Rome que ceux qui se disaient ses amis*, etc. » (*Supplément* aux Histoires de *Bossuet* et de *Fénelon*, par *Tabaraud*, 1822, in-8°, p. 429.)

[1] *Sur la déclaration de l'Assemblée du clergé de France*, en 1682, par le cardinal de *la Luzerne*, ancien évêque de Langres, nouvelle édit., 1843, in-12.

[2] M. *de Beauvais*, évêque de Senez, dans un *Sermon*, adressé, le 15 octobre 1782, à l'Assemblée générale du clergé de France, « rappela aux archevêques, évêques et ecclésiastiques, *députés*, assistant à son discours, *la doctrine* consignée par le clergé de France dans sa *déclaration* du 19 mars 1682. » « Le prélat (est-il dit dans le *procès-verbal*) *en a consacré l'année séculaire*, par la *profession solennelle de la même doctrine.* » (*Procès-verbal* de l'Assemblée du clergé de France, année 1782, 15 octobre 1782.)

[3] *Les vrais Principes de l'Église gallicane*, sur le gouvernement ecclésiastique, etc., par l'abbé *Frayssinous;* Paris, 1818, in-8°, 215 pages.

[4] *De l'Usage et de l'Abus des Opinions controversées entre les ultramontains et les gallicans*, par Mgr *Affre*, archevêque de Paris, 1845, in-8°, de 39 pages.

vant, des différends qui n'avaient que trop duré[1].

L'assem par s *déclarat* voulu avanc l'œuvre *réunion* religio naires

Mais (il est temps de le dire), dans cette nécessité où se trouva l'assemblée, d'exposer les maximes de la France, une pensée élevée, généreuse, véritablement apostolique et sainte, un sentiment, vif, de jour en jour davantage, au cœur de tous les prélats, de tous les ecclésiastiques du royaume, ne leur eût pu permettre de se refuser plus longtemps (étant, d'ailleurs, pressés de le faire, comme on a vu) à s'exprimer sur ces matières. Dans ce grand travail, commencé avec zèle, suivi persévéramment, auquel nous les avons vus, depuis tant d'années, se vouer à l'envi, sans relâche, pour obtenir *la réunion* des religionnaires, les calomnies contre le saint-siége, les mensongères déclamatious sur son *autorité*, représentée comme envahissante, despotique, hostile aux peuples, menaçante pour les puissances, avaient été, en tous lieux, la pierre d'achoppement, et, en un mot, le plus sérieux obstacle aux efforts des prédicateurs, des controversistes, des docteurs et des évêques[2]; les *simples*, dans la Réforme (et où les *simples* ne forment-ils pas le grand nombre?), s'étant laissé persuader que, « dans le catholicisme, » s'ils avaient la faiblesse d'y revenir, « on les contraindrait d'admettre, comme articles de foi, toutes les prétentions imputées à l'Église romaine par ceux qui, au seizième siècle, avaient rompu avec elle[3]! » Bossuet, onze

[1] « Je serais d'avis qu'on *n'entamât point de matières contentieuses.* » « *Je souhaite que nous ne donnions point lieu à de nouvelles difficultés.* C'est à quoi tous les gens de bien doivent s'appliquer. » (*Bossuet,* Lettres à *Dirois*, 29 décembre 1681, et 26 janvier 1682.)

[2] *Bossuet, Procemium Declarationis cleri gallicani,* 19 mart. 1682.

[3] *Écrit*, où l'on examine s'il est plus à propos de laisser *cin-*

Exposition, par ce qui est dit, sur ces matières, avait disposé les dissidents au retour.

années auparavant, dans son *Exposition*, parlant, sur cela, avec sa sincérité accoutumée, et « mettant l'essentielle autorité du saint-siége dans les choses dont sont d'accord toutes les Églises catholiques[1] », put alors se flatter d'avoir fait faire un grand pas à l'œuvre de la *réunion*. Innocent XI, qui avait, par deux favorables brefs, *approuvé* ce livre, ainsi qu'un *Avertissement* ajouté depuis par l'auteur, et conçu dans le même esprit, reçut, de Paris, en 1680, l'agréable nouvelle que, « en deux années seulement, *douze mille* religionnaires avaient abjuré, dans le royaume[2]. » Antoine Arnauld, à deux ans de là, comptait, en France seulement, *plus de trente mille abjurations* reçues depuis 1677, c'est-à-dire *en cinq années*[3]. Les réformés, en un mot, « étaient *fort ébranlés;* » eux-mêmes, en ces propres termes, ils le reconnurent. Lorsque Bossuet, le 9 novembre 1681, du haut de la chaire des Grands-Augustins, se félicita avec effusion de « *voir rentrer, tous les jours, dans l'Église un si grand nombre de chrétiens dévoyés*[4] », il avait exprimé, en cela, avec ses propres sentiments, ceux de tous les archevêques, évêques, prêtres *députés*, auditeurs attentifs et charmés de son discours[5]. Écrivant, cette

quante évêchés de France sans évêques, etc. (*Manuscrit*, inséré dans un volume in-4°, E, 2624, 5, Bibliothèque impériale, Imprimés.)

[1] *Bossuet, Avertissement*, en tête de l'édition qu'il donna, en 1679, de son *Exposition*, édit. Versailles, t. XVIII, p. 31.

[2] Lettre du duc *d'Estrées* à Louis XIV, 2 juin 1680 (inédite).

[3] Antoine *Arnauld, Apologie pour les catholiques;* Liége, 1682, 2e partie, chap. XI, p. 228.

[4] *Bossuet*, Sermon sur l'*unité de l'Église*, 9 novembre 1681.

[5] *Rapport* de l'évêque de Tournai (*Gilbert de Choiseul*), 17 mars 1682, à l'Assemblée générale du clergé (dans le livre : *Défense de la déclaration* de l'Assemblée générale du clergé de France, 1682,

année-là même, au cardinal Cibo, il montra, s'il se peut, plus de contentement encore et d'assurance. Tous les prélats, en un mot, tous les ecclésiastiques du royaume ayant à cœur ardemment de ne voir plus, bientôt, parmi les chrétiens, qu' « un seul troupeau, qu'un seul Pasteur, » la réunion, à Paris, durant plusieurs mois, de tant d'archevêques, d'évêques, de membres du clergé, s'assemblant, chaque jour, s'entretenant des affaires de l'Église et des besoins de leurs diocèses, n'offrait-elle pas véritablement les conjonctures les plus favorables, les plus efficaces moyens que l'on eût pu souhaiter[1]? La solennelle publication 1° d'un *Avertissement pastoral aux prétendus réformés de France,* pour les convier de venir, au plus tôt, en aide à ce grand dessein; 2° d'une sorte de *programme,* exposant substantiellement les *seize méthodes* reconnues les plus propres, entre toutes, à mettre un terme aux dissentiments, à concilier tous les esprits; c'est de quoi, dès les premiers jours, étaient demeurés unanimement d'accord ces prélats, ces ecclésiastiques, animés d'un même esprit[2]. Pressés, au même temps, comme on a vu, de se prononcer sur les limites des deux puissances, et les fausses

Actes de l'assemblée en vue de la *réunio*

traduction de *le Roy,* édit. de 1774, in-4°, t. I, p. 108. — Lettre latine (19 mars 1682), rédigée par le même évêque (de Tournai), adressée au nom de l'Assemblée du clergé (19 mars 1682), à tous les prélats du royaume.

[1] Ibid.

[2] 1° Lettre de l'Assemblée extraordinaire du clergé de France, à tous les prélats du royaume, 1er juillet 1682. — 2° *Avertissement pastoral* à ceux de la R. P. R *pour les porter à se convertir,* 1er juillet 1682. — *Mémoire* de la même Assemblée, indicatif de *seize méthodes,* jugées efficaces pour décider les P. R. à embrasser la religion catholique. (Histoire ecclésiastique du dix-septième siècle, par *Ellies du Pin,* 1727, in-8°, t. III, p. 446.)

idées de souveraineté universelle, de prétentions sur le *temporel* des empires, prêtées au saint-siége par ses détracteurs, « ayant été, en tous lieux, notoirement, le plus grand obstacle à leur zèle et à leurs efforts [1], » ne durent-ils pas espérer que les maximes du royaume, sur ce point, *déclarées* dans une assemblée générale du clergé de France, allaient renverser enfin l'une des plus fortes barrières demeurées debout entre l'Église romaine et les réformés ; qu'une telle démarche allait, en un mot, déterminer, hâter la *réunion* si désirée; ouvrir enfin à tant de transfuges, de déserteurs de la foi catholique, cette *voie de retour*, que tant de pontifes et de docteurs s'étaient, depuis un siècle, appliqués à frayer, avec plus de zèle et de persévérance que de succès [2]?

Les IV articles étaient une réfutation des calomnies répandues contre le saint-siége.

Un sentiment si élevé, si apostolique, auquel obéirent, en 1682, les évêques, les ecclésiastiques associés à leurs travaux, demeurera hors de tout doute pour qui aura considéré, sainement apprécié les divers *actes* délibérés alors entre eux, d'un commun accord. Émises, *déclarées* à regret (par Bossuet surtout, comme on a vu), du moins ces *propositions* allaient-elles être, dans la conjoncture, une péremptoire réponse de l'épiscopat à tant d'assertions mensongères sur l'Église romaine [3]; un pressant appel à tant

[1] Rapport de l'évêque de Tournai (Gilbert de Choiseul), déjà cité.

[2] 1° Lettre de *Bossuet* au cardinal *Cibo*, 1682, édit. Versailles, t. XXXVII, p. 213. — 2° « Hanc viam, quam omnibus protestantibus, ac magnis etiam, inter eos, regibus, tanti doctores patefecerunt, non nobis licebat desertoribus nostris ad castra redituris præcludere. » (*Bossuet*, De Professoribus confessionis augustanæ, ad repetendam unitatem catholicam disponendis. II pars, art. 5, in fine; édit. Versailles, t. XXVI, p. 67.)

[3] Lettre, 19 mars 1682, rédigée par l'évêque de Tournai [*Gilbert*

de Français abusés, et, tout ensemble, un gage éclatant de sécurité aux nations *séparées*, à leurs rois, à leurs princes, imbus jusque-là de cette fausse et injuste pensée que « reconnaître le pape, était se donner un maître, qui les pourrait déposséder quand il lui plairait de le faire[1] ! » Les détracteurs, en effet, au dix-septième siècle encore, comme leurs devanciers, au temps de la rupture, se faisant, sur cela, non moins aveuglément croire de la plupart, on avait, tout d'une voix, reconnu, parmi les évêques de France, qu' « *il n'y avait point de plus grand obstacle au retour, si ardemment désirable*; *des rois hérétiques, ou infidèles*[2]. » Les prélats, du reste, en donnant la *déclaration* qu'on attendait d'eux, et dont ils espérèrent tous que la *réunion* des réformés serait le prix, proposèrent, sur cela, des *maximes,* non point (qu'on y prenne garde) à titre de *définition doctrinale*, de *règle de foi,* mais uniquement comme *l'expression de sentiments professés*, *transmis*, *de siècle en siècle, par leurs devanciers.* « Montrer *l'autorité essentielle du saint-siége, dans les choses dont demeurent d'accord toutes les Églises orthodoxes;* dans ce que tous les catholiques y reconnaissent sans dispute; dans ce qui suffit à maintenir la puissance qui lui a été donnée pour édifier, non pour détruire[3]; » — en

L'assemb[lée] eût à cœ[ur] de détrom[per] *les gouv[er]nement[s] étranger[s]* prévenu[s] contre Ro[me].

Caractè[re] de la *déclarat[ion]* du cler[gé] (du 19 m[ars] 1682).

de Choiseul], adressée à tous les prélats de France. (Paris, XIV kalend. aprilis 1682; édit. Versailles, t. VII, pp. 251 et seq.) — Mémoire ms. du cardinal *d'Estrées* à Innocent XII, août 1693.

[1] *Bossuet,* Lettre au cardinal *d'Estrées,* 1er décembre 1681. — Le même, Lettre à *Dirois,* 28 octobre 1682.

[2] *Rapport,* lu par Gilbert *de Choiseul,* évêque de Tournai, à l'Assemblée générale du clergé (1681-82), au sujet *de la Puissance ecclésiastique. Bossuet* (Prooemium declarationis cleri gallicani, de ecclesiasticâ potestate), 19 martii 1682.

[3] *Bossuet,* Avertissement (1679), en tête de l'*Exposition.*

sorte que, « sans rien perdre, elle apparaît aimable à tout le monde, même aux hérétiques et à tous ses ennemis[1] », n'était-ce pas, en même temps qu'on la vengeait de tant de clameurs et de mensonges, avoir dessillé les yeux à tout ce qu'il y avait, parmi les dissidents, d'hommes judicieux, sincères et de bon vouloir?

Impression produite, à l'étranger, par cette *déclaration*.

Ces saintes vues du clergé de France n'ayant pu, en effet, demeurer ignorées longtemps au dehors, plusieurs nations *séparées* en augurèrent favorablement pour une *réunion* que tant de sages désiraient et s'étaient, précédemment, efforcés de procurer. Les *quatre articles* parurent à un célèbre docteur anglican « le plus puissant moyen de rapprocher les deux communions[2]. » Leibniz, plus sincèrement, plus vivement désireux alors d'un rapprochement qu'il ne le devait être dans la suite[3], témoigna hautement considérer les doctrines de la France, sur ces matières, comme un des moyens les plus propres à assurer un si souhaitable accord[4].

[1] *Bossuet*, Lettre au cardinal *d'Estrées*, 1er décembre 1681.

[2] M. *Foucher de Careil, Introduction* au t. II de son édition des Œuvres de *Leibniz*, p. LVI.

[3] M. *Foucher de Careil*, même *Introduction*, pp. XC et suiv.; XCVIII et suiv.; CIII et suiv.

[4] *Leibniz*, Lettre à Mme *de Brinon*, 16 juillet 1691. (*Leibniz*, édit. *Foucher de Careil*, t. I, p. 165.) *Bossuet* était, du reste, *trop romaniste*, pour *Leibniz*, qui, le regardant comme « *le représentant du parti de Rome* », et s'efforçant, par cette raison, de soustraire à son influence les pourparlers de *réunion* engagés avec les luthériens, ménageait, près de M. de Torcy, ministre de Louis XIV (aux affaires étrangères), l'intervention de *magistrats gallicans*, dont l'action contre-balancerait et, au besoin, neutraliserait celle de l'évêque de Meaux. (Lire les pages XLIX, L, LI et suiv. de l'*Introduction* de M. le comte *Foucher de Careil*, au t. II de son édit. des Œuvres de *Leibniz*.)

En Suède aussi, d'éminents publicistes et hommes d'État, éclairés, équitables, pleins de bon vouloir, avaient applaudi, et voulurent même venir en aide à ces généreux efforts. Il a été parlé, précédemment, de l'active correspondance engagée, en vue de la *réunion*, entre Bossuet, Daniel Huet, *Esaïe* Pufendorf, *Samuel* son frère puîné, et Isaac de Feuquières, ambassadeur de Louis XIV en Suède, où ce marquis fit un long séjour. Une lettre de ce seigneur, si bien intentionné, si capable, adressée, de Stockholm, à Daniel Huet, suffirait, elle seule, à montrer ce que, pour l'acheminement de la *réunion* tant souhaitée, on s'était promis, en ce pays, des sentiments professés en France sur les limites des deux puissances. Feuquières, ayant reconnu, parmi les Suédois, particulièrement chez ceux des classes élevées, les plus sincères, les plus manifestes aspirations à ce désiré *retour*, en avait, quelque temps, espéré d'heureuses suites; comptant, avant tout, pour les ménager, sur « *la singulière possession où sont les Français* (disait-il) *de rendre à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu, laissant à l'Église ce qui touche la foi; s'opposant, quand il le faut, aux entreprises de la cour romaine;* » et (ajouta-t-il) « ils ont un roi, dont la vertu est capable d'obtenir toutes déférences raisonnables de ceux sur qui son pouvoir souverain ne s'étend pas. *Aussi n'y a-t-il point de nation moins suspecte aux princes, en fait de religion; et la conjoncture est très-favorable pour la réunion, durant le règne de Sa Majesté*[1]. » Saint-Évremond, dans ce même

En Suède la *déclaration du clergé de France* donne courage aux hommes désireux de la *réunion*.

Ésaïe et *Samuel* Pufendorf. Feuquières

[1] Lettre du marquis *de Feuquières* à Del *Huet*, 16 juillet 1681. (Dissertations recueillies par l'abbé *de Lamarque-Tilladet*, 1712, in-12, t. II, p. 280.)

Ce qu'écrivit Saint-Évremond, sur cette *déclaration*.

temps, écrivant, de Londres, à un protestant français (Henri Justel), et blâmant son inflexible obstination dans le calvinisme, disposition peu digne, à son sens, d'un homme si rempli de lumières, « la religion catholique (lui disait-il) vous sera montrée, en France, *par l'évêque de Condom, dégagée des inspirations étrangères,* réglée avec autant de sagesse que de piété, par nos lois, maintenue avec fermeté par les parlements. Si vous craignez la puissance du pape, les *libertés de l'Église gallicane* vous mettront à couvert. Le pape ne sera ni infaillible, ni arbitre souverain de votre foi; il ne disposera point des *États des princes*[1]. » La *pensée* de Saint-Évremond, sa *pensée* qui, seule, ici, doit être considérée (sans approbation aucune de ce qui, dans ses paroles, manque de vérité, de mesure et de respect), ne nous le montre-t-elle pas, en cette conjoncture, attendant tout, espérant tout, comme ce docteur anglican, comme Leibniz, comme Feuquières, comme Ésaïe, comme Samuel Pufendorf, de ces *maximes de France,* propres merveilleusement, selon tant d'hommes religieux, bien intentionnés et capables, à désabuser, à ramener vers *l'unité* les religionnaires prévenus contre le saint-siége?

Fautes du gouvernement de Louis XIV. Les desseins de *réunion* échouent.

Il fallut, hélas! et en France et à l'étranger, renoncer, non sans regret, à de si légitimes, à de si douces espérances; la *déclaration de l'assemblée*, mais, sur toutes choses, l'inexcusable et révoltant abus qu'en firent les ministres de Louis XIV, dans le tyrannique édit de mars 1682[2]; les despotiques mesures, les vexa-

[1] *Saint-Évremond,* Lettre à Henri *Justel,* 1681.

[2] L'édit de mars 1682, sur la *déclaration* du clergé (du 19 du même mois), avait : 1° défendu d'enseigner, en France, une doc-

tions, les contraintes, les rigueurs qui s'en étaient suivies, ayant ravivé, entre Rome et la France, d'affligeantes mésintelligences [1], qui ne devaient pas du-

trine contraire à celle des quatre articles, et de rien écrire qui y fût contraire; — 2° imposé à tous les professeurs de théologie l'obligation de *souscrire* aux quatre articles, leur défendant d'enseigner, avant d'avoir donné cette signature; et leur prescrivant *d'enseigner, chaque année, la doctrine qui y est exposée;* — 3° nul ne pourrait être admis à la licence ni au doctorat, qu'il n'eût, préalablement, soutenu, dans l'une de ses *Thèses*, la doctrine de 1682. (Histoire ecclésiastique du dix-septième siècle, par *Ellies du Pin*, 1727, in-8°, t. III, pp. 536 et suiv.) — Louis XIV, lors de l'accommodement avec Rome, en 1693, consentit que « les choses contenues en cet édit *ne fussent pas observées.* »

[1] « *Quoi* (disait-on, dans Rome)! *l'Assemblée du clergé de France s'est emportée jusqu'à limiter, par un décret et un jugement décisif, l'étendue de l'autorité du pape,* — ce dont s'abstint le concile de Trente lui-même! » (*Mémoire* du cardinal *d'Estrées*, août 1693.) — « Jamais (répondait Bossuet), jamais les prélats n'ont eu cette pensée. Ils ont voulu seulement *adopter et proposer* UNE OPINION, *meilleure, selon eux, et qu'ils estiment préférable à toutes les autres.* » (*Bossuet, Gallia orthodoxa,* Prævia dissertatio, n°s 6 et 10.) — La lettre écrite au pape, en août 1693, par les évêques *nommés,* lettre qu'ils durent consentir à écrire, pour obtenir des *bulles,* était, non point une *rétractation* de la doctrine des *quatre articles,* mais uniquement un témoignage de leur regret d'avoir indisposé le pontife en LA DÉCLARANT. Le cardinal de Forbin-Janson, ambassadeur de France, écrivait, de Rome, à Louis XIV, le 19 août 1693 : « Les évêques, par leur *Lettre* au pape, non-seulement ne donnent aucune atteinte à *la doctrine de l'Église de France;* mais on peut même dire qu'ils en confirment l'autorité par une nouvelle preuve. Ils ont été, ici [à Rome], tellement contraints de céder à la force et à l'évidence des raisons irréfutables qu'on leur a apportées pour la défense de la doctrine des *quatre articles,* qu'ils ont consenti qu'on n'en fît aucune mention dans la lettre des évêques au pape, et que *notre doctrine, par conséquent, conservât inviolable toute l'autorité qu'elle a reçue de nos pères, et qu'elle avait avant l'Assemblée.* » — « L'engagement que je pris, en 1693, écrivait Louis XIV [le 7 juillet 1713], au cardinal de la Trémoille, *se réduisit à ne pas faire exécuter mon édit de mars* 1682, *qui prescrivait à tous la* SOUSCRIPTION *aux quatre articles de l'Assem-*

rer moins de onze années. Rome, durant tout ce temps, ayant refusé des bulles à ceux des évêques *nommés* qui avaient siégé (à quelque titre que ce fût) dans l'assemblée de 1681-82; et Louis XIV, de son côté, s'étant défendu d'en accepter pour ceux qui n'y avaient pris aucune part, *soixante siéges épiscopaux* se trouvaient vaquer, en France, lorsque (en septembre 1693) fut enfin conclu l'accord [1]. Ce grand mouvement qu'on a vu, dans tout le royaume, pour le retour des religionnaires, s'était, par suite de ces vacances de tant de siéges, ralenti d'abord, puis entièrement arrêté. Toute ouverture ayant été fermée ainsi à une *réunion*, par les voies amiables, des communions séparées, Louvois, maître, en France, de plus en plus, se portait, à l'égard des dissidents, à de dures vexations, à de déplorables extrémités; puis, vint enfin (en octobre 1685) la fatale déclaration révocatoire de

blée du clergé, et enjoignait aux professeurs d'enseigner ces quatre articles. » « Le roi, ajoutait le chancelier de Pontchartrain, *renonça à faire exécuter aucunes des* NOUVEAUTÉS *qu'avait établies l'édit de mars* 1682. » — Louis XIV écrivait, le 15 août 1697, au cardinal de Forbin-Janson, ambassadeur à Rome : « Je ne souffre pas que l'opinion de l'infaillibilité du pape soit enseignée en France. Sa Sainteté doit être contente *que je ne fasse pas exécuter ponctuellement* mon édit [de la fin de mars 1682], *qui ordonne d'enseigner l'opinion contraire.* » (*Archives des affaires étrangères ; Rome*, t. CCCLX, fol. 703; — et t. CCCLXXXIV, fol. 157.)

[1] Le 5 janvier 1691, le cardinal de Forbin, ambassadeur de Louis XIV à Rome, avait dit au pape Alexandre VIII: « *Il y a, en France,* QUARANTE-HUIT DIOCÈSES SANS ÉVÊQUES. *C'est un scandale pour les nouveaux convertis, un obstacle à la conversion des autres.* QUARANTE-HUIT *évêques nommés sont* (chose sans exemple) *privés de la consécration, pour avoir défendu les sentiments de leurs pères,* AUXQUELS L'ÉGLISE N'A JAMAIS TOUCHÉ. » (Lettre du cardinal de *Forbin* à Louis XIV, 8 janvier 1691.) — SOIXANTE SIÉGES *vaquaient, en France,* lorsqu'en 1693, sous le pontificat d'Innocent XII, fut enfin conclu l'accord.

l'édit de Nantes, suivie des violences, des excès, de tous les malheurs que personne n'ignore.

Si Bossuet se départit la doctrine des IV articles

Bossuet devait, quoi qu'il en soit, demeurer fidèle, jusqu'à la dernière heure, aux doctrines résumées dans les quatre *propositions* du 19 mars 1682 ; mais ferme aussi et inébranlable dans une vénération sans bornes, dans une affection filiale, soumise et tendre pour le successeur de Saint-Pierre; attentif toujours à ne proposer, en ce qui regarde une autorité si sainte, que ce qui est *de foi* et de *l'essence du dogme;* appliqué, tout ensemble, avec vigilance, à ne supporter pas qu'on attentât, si peu que ce pût être, aux droits sacrés d'une chaire si éminente, on le verra, dans ses *lettres* les plus intimes, pénétré de ces sentiments, profonds en son cœur [1]; et les vifs *Mémoires*, où il fit justice des licences, des témérités du docteur Ellies Du Pin, sur ce sujet, en sont un éclatant témoignage [2].

Si Bossuet se rétracta

Ce qu'il sut, en 1682, de l'irritation causée, dans Rome, par la *déclaration* du 19 mars, et, bien plus, par le déplorable abus qu'en faisaient les ministres du roi et le parlement de Paris, l'avait contristé, mais sans le pouvoir ébranler. « *La vérité est pour nous* (s'écria-t-il); *Dieu est puissant; et il faut espérer,*

[1] « Tous savent la haute profession que j'ai toujours faite, de soutenir l'*indéfectibilité du saint-siége, de l'Église* et de la foi romaine. » (*Bossuet,* Lettre du 29 avril 1697, édit. Versailles, t. XL, p. 306.) Le prélat avait, le 17 mars précédent, écrit à Innocent XII : « *In Petri sede,* FIDES... NON POTEST SENTIRE DEFECTUM, » édit. Versailles, t. XXVII, p. 47.

[2] *Bossuet,* Mémoires (envoyés au chancelier *Boucherat*) de ce qui est à corriger dans la *Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques de M. Ellies du Pin* (1692). —*Bossuet*, Remarques sur l'*Histoire des conciles d'Éphèse* et de Chalcédoine, du même auteur. (Édit. Versailles, t. XXX, pp. 490 et suiv.; — pp. 529 et suiv.)

contrà spem, in spem, qu'il ne la laissera pas éteindre dans son Église[1]! » Ceux qui, prétendant que le prélat se rétracta, dans la suite, ont allégué en preuve ces paroles où il témoigne « *être peu en peine de ce que pourra devenir* LA DÉCLARATION *du* 19 *mars* 1682[2], » n'avaient pas lu, apparemment, ce qu'ajouta le grand évêque, aussitôt, que, « quoi qu'il pût advenir des *actes émanés alors de l'assemblée*, « *la* DOCTRINE DE L'ÉGLISE DE PARIS, fidèlement proposée, en cette occurrence, *demeurait inébranlable, et à l'abri*, *pour jamais, de toute atteinte*[3]. » Le ferme attachement de Bossuet à cette doctrine n'avait pas moins ouvertement paru dans l'assemblée du clergé, que son énergique résistance à ce qu'on s'en expliquât *en forme;* une telle démarche ne pouvant, pensait-il, qu'être intempestive, blessante, périlleuse même, dans les conjonctures. C'est ici, manifestement, l'unique sens des paroles du prélat, relatives à la *déclaration* du 19 mars 1682; et tout homme sincère demeurera d'accord qu'on ne les saurait entendre autrement.

Bossuet écrit, non pour *justifier le fait de la déclaration,* mais, pour *établir la doctrine qui y est proposée.*

Rome cependant ayant éclaté en plaintes, en menaces, en rigueurs, Bossuet, en même temps qu'il témoigna être indifférent au sort d'une *déclaration,* d'un *acte* qu'il s'était vainement efforcé d'empêcher, devait, pour établir la *doctrine* (demeurée intacte)

[1] *Bossuet,* Lettre à *Dirois,* 28 octobre 1682; — Lettre à *Rancé,* 30 octobre 1682. (Édit. Versailles, t. XXXVII, pp. 266-275.)

[2] « *Abeat ergò* DECLARATIO... quò libuerit. — *Non enim* EAM (DECLARATIONEM), TUTANDAM, HIC, SUSCIPIMUS. » (*Bossuet, Gallia orthodoxa, Dissertatio prævia,* § 10.)

[3] « *Manet inconcussa, et censuræ omnis expers prisca illa sententia Parisiensium.* » — « Sedis apostolicæ gravitas antiquam, probatissimam, probabilem, insontemque doctrinam, ut ab initio fuerat, intactam relinquit. » Idem, ibid.

qui y est résumée, se livrer, plusieurs années durant, aux très-profondes études, aux persévérantes recherches dont son livre : *Gallia orthodoxa*, offre les immenses résultats [1]. Inébranlable sur la *doctrine*, autant qu'il était, en toute sincérité, indifférent, par rapport à la *déclaration*, *en forme*, qu'on en avait faite, le 19 mars 1682 (démarche inopportune, peu séante, à ses yeux, et que nous l'avons vu s'efforcer en vain de conjurer), il en était venu, plus tard, dans ce qu'il écrivit sur ce sujet, à se préoccuper, uniquement, des *anciennes maximes de l'Église de France*, sans plus parler, désormais, de *propositions* mal accueillies, au Vatican, comme il l'avait prédit à l'archevêque de Paris, aux autres prélats, aux ministres de Louis XIV, et, très-vraisemblablement, au monarque lui-même.

Les dispositio de Rom attristen Bossuet, l'ébranle

Le gouvernement ayant annoncé, en 1696, l'intention de faire imprimer la *Défense*, par Bossuet, de la *doctrine* résumée dans les *quatre articles*, le prélat, si décidé qu'il fût à n'empêcher point qu'on la mît en lumière, ne pouvait, néanmoins, écarter de son esprit les pressentiments les plus tristes; tenant, par avance, pour certain que la cour romaine verrait ce livre avec un extrême déplaisir. En peine, au même temps, d'un autre travail, étranger à ces questions

[1] Feu Mgr *Affre* a dit, sur ce sujet : « Les papes condamnèrent, *non les opinions des gallicans, mais la* DÉCLARATION *qu'en avaient faite les évêques;* DÉCLARATION *qui méritait, en effet, d'être censurée.* Ces évêques commirent une faute grave, en voulant faire une *déclaration solennelle de leur doctrine sur les limites d'un pouvoir établi au-dessus d'eux.* » — « Pour Bossuet, *loin de renoncer à l'opinion exprimée dans cet acte, il composa un savant ouvrage pour la défendre.* » (De l'Usage et de l'Abus des opinions controversées entre les ultramontains et les gallicans, par Mgr *Affre*, archevêque de Paris; Paris, Leclère, 1845, in-8°, 39 pages.)

(*la Défense de la tradition et des saints Pères*), production inachevée encore; et trop sûr que la réprobation, inévitable, dans Rome, pour le premier de ces ouvrages, ne manquerait pas de jeter, dès cette heure-là, de la défaveur sur le second (si étranger qu'il fût, de tout point, à ces débats), il en ressentit un indicible chagrin; ayant, dans cette *Défense de la tradition* (éloquente apologie des Pères, en particulier de saint Augustin, son bien-aimé maître), épanché, à la fois, toute sa science et tout son cœur. « Mais, disait-il en soupirant, il faut suivre les conjonctures, et, en cela même, tout abandonner à la Providence[1] ! » Sa fermeté, au demeurant, sa résignation, sa conviction, son angélique désintéressement ne défaillirent, n'hésitèrent même pas, un seul instant, en cette douloureuse extrémité. Un évêque, son ami, lui ayant témoigné appréhender les suites que pourrait avoir pour lui la publication de cette apologie de la doctrine des *quatre articles* : « *Je vois* (lui répondait Bossuet), *je vois tout ce que vous voyez. Mais Dieu m'a, de tout temps, mis dans le cœur qu'il faut, en toute occasion convenable, défendre la vérité, pour elle-même, sans aucune vue de récompense sur la terre; et que cela même vaut mieux que toutes les récompenses*... Voilà ce que je ressens que Dieu me demande; et, tout résolu que je suis, j'avoue que la faiblesse humaine a besoin d'être fortifiée, dans cet état[2]. »

Bossuet, dans ses écrits pour la *réunion des luthériens*, professe la même doctrine.

Bossuet, demeuré ferme dans cette doctrine, la devait proposer dans ses *Avertissements aux protestants*, dans ses *Instructions sur les promesses de l'Église*,

[1] *Bossuet*, Lettre à Pierre *de la Broüe*, évêque de Mirepoix, 18 février 1696, édit. Versailles, t. XL, p. 168.
[2] *Bossuet*, même Lettre.

adressées à ce qu'il restait encore de religionnaires, en France, après la révocation de l'édit de Nantes; en particulier, aux *nouveaux convertis* du diocèse de Meaux [1]; enfin, aux luthériens d'Allemagne, à Leibniz, à tant d'autres dissidents, hommes de bon vouloir, que désarmaient, que rapprochaient ces maximes; et ne semblait-il pas permis d'espérer encore que la *réunion* tant souhaitée couronnerait, quelque jour, les efforts du docte et sage évêque [2]? Ce grand et si sin-

[1] *Bossuet,* dans ses deux *Instructions pastorales sur les promesses de l'Église,* notamment dans la 2e (1701), n° 2 : « Il ne s'agit (dit-il), ici, ni de Rome, ni *de l'infaillibilité de ses papes, dont le ministre* [Jurieu] *sait bien que nous n'avons jamais fait un point de foi.* » (Édit. de Versailles, t. XXII, p. 475.) « *Le pape se dit infaillible* » (avait écrit *Jurieu*). « Si (répondait *Bossuet*), si l'on demandait à M. Jurieu : *Quel pape l'a dit? Où en est la décrétale? Quel acte a jamais fait l'Église romaine, pour établir ce dogme? il demeurerait muet; car je lui maintiens qu'il n'y en a point.* Peut-on dire, sérieusement, que, de *croire* (ou d'*espérer* avec quelques-uns) que Dieu ne permettra pas qu'un pape décide en faveur de l'erreur, ce soit en faire un Dieu, et non pas un homme assisté de Dieu, afin que la vérité soit toujours prêchée dans l'Église par celui qui en doit être la bouche? » (*Bossuet, Avertissement aux protestants, sur leur prétendu accomplissement des prophéties* [1689], n° 53, édit. Versailles, t. III, p. 677.)

[2] *Bossuet,* Lettres à *Leibniz;* entre autres, celle du 9 janvier 1700, édit. Versailles, t. XXVI, p. 356. — Les divers écrits composés alors par *Bossuet,* en vue de la *réunion des luthériens.*—Lettre de *Leibniz* à Mme *de Brinon,* 16 juillet 1691. (Œuvres de *Leibniz,* édit. *Foucher de Careil,* t. I, p. 165. — *Introduction,* par M. *Foucher de Careil,* au tome II des Œuvres de *Leibniz,* t. II, *Introduction,* pp. XLIX et suiv.) — L'abjuration, en France, de cet illustre physicien et chimiste allemand, Guillaume Homberg (1682); celle du docte Ulrich Obrecht, de Strasbourg, sont de ce temps-là, ainsi que nombre d'autres, dont quelques-unes ne firent guère moins de bruit. *Homberg,* luthérien, abjura en 1682. (*Fontenelle,* Éloge de *Homberg.*) — *Obrecht* abjura en 1684, le 15 octobre, à Germigny, entre les mains de *Bossuet.* (*Ledieu,* Mémoires, t. I, p. 180.)

cère travail du prélat pour la *réunion des luthériens*, où est amplement traité l'important sujet de *l'autorité de l'Église*, offrait, avec plus de développements, la doctrine par lui proposée naguère à Paul Ferry, en 1666; en 1671, dans son *Exposition;* en 1679, dans l'*Avertissement* mis alors en tête de ce livre; enfin, dans les autres ouvrages où il avait eu, depuis, à traiter, de nouveau, ces matières [1]. Le pape Clément XI, qui n'ignora pas quels fruits avaient eus ces écrits, ayant à cœur de s'en servir pour ramener des princes, des seigneurs luthériens venus à lui, et qu'il prenait lui-même le soin d'instruire, les devait demander au grand évêque; et le prélat les lui adressa, par la voix du nonce [2]. Des entrevues avec ce dernier; puis, une correspondance avec Clément XI, s'en étaient suivies. En ce qui regarde l'autorité de l'Église et les droits du saint-siége, Bossuet y proposa, en toute liberté, sincérité, assurance, la doctrine exposée par lui, précédemment, dans tous ses ouvrages, en ce qui touche ces matières; déclarant, au vrai, ce que *la foi*, proprement, attribue au saint-siége, et se taisant sur ce qu'elle ne définit pas; s'appliquant, tant de vive voix, que dans ses lettres, à faire bien sentir la nécessité très-pressante de s'expliquer sur ce sujet, sans détour, « pour ramener les dissidents, en défiance toujours, et en garde contre

Bossuet expose à Clément XI les mêmes sentiments.

[1] *Bossuet*, De Scripto: *Cogitationes privatæ*, sententia, pars prima, n° 41, édit. Versailles, t. XXV, p. 368. — *Bossuet*, De Professoribus confessionis augustanæ ad repetendam *unitatem catholicam* disponendis, part. II, cap. IV, art. 5 : *De Romano pontifice*, édit. Versailles, t. XXVI, pp. 65 et seq.

[2] *Ledieu*, *Journal*, année 1701, 22 septembre; 4 et 10 décembre, t. II, passim.—Œuvres de *Leibniz*, édit. de M. *Foucher de Careil*, t. II, Introduction, pp. LXII et suiv., LXV, LXVI, etc.

la puissance du pape » ; cette matière, dans la dispute avec la Réforme, étant de celles dont le prompt éclaircissement importait le plus, et n'eût pu être différé sans péril [1]. Dans une *profession de foi*, dressée par lui, alors, en vue de la *réunion des luthériens*, et envoyée au pontife (selon son désir), l'évêque de Meaux déclara « *instituée, de droit divin, l'obéissance au souverain pontife*, et *la soumission absolue due à ses décisions, en matière de foi, décisions irréformables* (ajoutait-il) *après l'adhésion d'un concile général, ou celle de l'Église dispersée* [2]. » « *Nous garantissons cette doctrine* (concluait-il), *comme incontestablement saine et orthodoxe* [3]. »

Ayant, non sans le plus sensible déplaisir, entendu imputer à Bossuet d'avoir, en 1682, agi moins en évêque, qu'en complaisant de Louis XIV, notre conscience, notre conviction nous pressaient d'établir que le prélat, en cette solennelle conjoncture (comme toujours, dans la suite, il devait continuer de le faire), proposa les sentiments qu'il avait exprimés, dès les premières années de sa vie de docteur et de prêtre. Il s'agit, du reste, uniquement, ici, pour nous, du *caractère* de Bossuet, de sa conduite, de son procédé, de ses intentions, de la dignité de sa vie; non point

[1] *Ledieu, Journal,* année 1701, 22 septembre, 4 et 10 décembre, t. II, *passim*. Œuvres de *Leibniz,* édit. de M. *Foucher de Careil,* t. II, *Introduction,* pp. LXII et suiv.; LXV, LXVI.

[2] De Scripto : *Cogitationes privatæ, Bossueti Sententia,* pars I, n° 41, édit. Versailles, t. XXV, p. 388. — Lettre de *Bossuet* à *Leibniz,* 9 janvier 1700, t. XXVI, p. 356. — Le comte *Foucher de Careil, Introduction* au tome II de son édit. de *Leibniz,* pp. LXII et suiv.; LXV, LXVI, etc.

[3] *Bossuet*, Lettre à *Leibniz,* 9 janvier 1700, édit. Versailles, t. XXVI, p. 357.

du fond de sa doctrine, qu'il ne saurait nous appartenir de juger. « Je porte (devait-il déclarer, dans la suite), je porte, en pleine sécurité, cette cause au tribunal de Jésus-Christ [1]. » Après de telles paroles, et proférées par une telle bouche, que pourrait-il nous être permis de dire encore? Beaucoup (il l'avait prévu), beaucoup devaient discourir sur ce sujet, avec peu de retenue, de ménagement, de bon vouloir. « Mais (a-t-il dit lui-même) ne nous étonnons pas, lorsque, par la secrète disposition de la Providence, il se trouve, dans notre vie, quelque chose qui affaiblisse notre gloire, et qui donne lieu à la médisance. Dieu saura en tirer sa gloire, *pourvu que nous soyons sans faute, et que nous subissions avec soumission ce qu'il ordonne* [2] ! »

CHAPITRE XV.

Joie causée dans le diocèse de Meaux, par la nomination de Bossuet à ce siége. Bossuet attendu, désiré à Meaux. Son *entrée*, sa *prise de possession*. Accueil que lui font les populations, le chapitre, les magistrats, tout le pays. — Sa première prédication dans la cathédrale de Meaux. Il donne *les cendres* à tous les fidèles présents. — Il visite le grand séminaire de Meaux. — Il assiste à l'ouverture de la station quadragési-

[1] « *Hanc causam ad Christi tribunal perfero.* » (*Bossuet*, Corollarium Defensionis declarationis cleri gallicani, n° 12 et ultimo, édit. Versailles, t. XXXIII, p. 421.) — Lire les dernières lignes: « Nunc, postquàm de susceptâ quæstione dicta sunt omnia, de me, uno verbo, dicam, etc.; rien de plus touchant, de plus propre à inspirer envers le saint-siége les sentiments profonds dont était pénétré le cœur du vénérable évêque.

[2] *Bossuet*, Méditations sur l'Évangile : *la Cène*, 1re partie, 73e journée, édit. Versailles, t. X, p. 35.

male. — Grande aumône aux pauvres de Meaux (le *mardi gras*). — Il se concilie, dès ce commencement, les sympathies de la ville de Meaux et de tout le diocèse.

La *préconisation* de Bossuet, pour le siége épiscopal de Meaux, s'était faite, à Rome, dans le consistoire du 17 novembre 1681 [1], aux acclamations unanimes du sacré collége, devenu plus nombreux, depuis peu, par la promotion de seize nouveaux cardinaux [2]. *Remise* fut, tout d'une voix, accordée au prélat, *de la moitié de la taxe* due à raison de ses bulles pour Meaux, et de la *rétention* de l'abbaye de Saint-Lucien [3]. Louis XIV, dans ses lettres à Innocent XI, sollicitant de lui ces faveurs, « *Votre Sainteté sait* (lui mandait-il) qu'*Elle ne peut appliquer ses grâces à un sujet qui les mérite mieux* [4]. » Le pontife, dans un bref adressé à Bossuet (le 24 septembre 1681), lui témoignant une haute estime pour ses écrits, n'eut

Bossuet préconis évêque de Meau 1681 (17 n

[1] *Gazette de France,* année 1681, p. 742. — *Bossuet* reçut ses *bulles* le 7 janvier 1682. Il prêta, le 9, serment, entre les mains de Louis XIV, dans la chapelle du château de Saint-Germain. Le 12, ses *bulles* furent lues, à Meaux, en chapitre; le lendemain 13, l'abbé de Vitry, archidiacre de Brie, *prit,* au nom du prélat, *possession* du siége de Meaux. (*Journal ms.* de Pierre *Janvier,* curé de Saint-Thibaut-lès-Meaux. Bibliothèque du séminaire [ou de la ville] de Meaux.) — *Journal ms.* de *Raveneau,* curé de Saint-Jean des *Deux-Jumeaux,* diocèse de Meaux. — Certificat du trésorier des offrandes, aumônes et dévotions de Sa Majesté. (Archives de l'Empire.) — Registres de la Chambre des comptes de Paris, volume P, n° 727, col. 868.

[2] Cette promotion eut lieu le 1er septembre 1681. (Lettre du cardinal *d'Estrées* à Louis XIV.)

[3] Cela se fit dans le consistoire du 22 septembre 1681. — « Les cardinaux signalèrent leur bonne volonté par beaucoup d'expressions obligeantes. Ce consentement unanime marque l'opinion qu'a le sacré collége, du mérite de M. de Meaux. » (Lettres du cardinal d'Estrées au roi, 24 septembre 1681, et autres.)

[4] Lettre de Louis XIV, 12 mai 1681.

garde d'oublier cette *éducation royale*, dont le fidèle et éloquent *récit* lui avait, précédemment (1679), inspiré tant d'admiration et causé tant de joie [1].

Bossuet ne put faire, à Châlons, ni à la Trappe, une *retraite* projetée.

Bossuet, avant que l'assemblée du clergé eût proclamé les *quatre articles* demeurés si fameux, alla à Meaux, prendre *possession* de son diocèse ; et nous ne saurions nous taire, ici, sur cette cérémonie, non plus que sur quelques circonstances qui la précédèrent. Le prélat, lorsque Louis XIV, en 1670, l'avait comme « *arraché des autels* [2], » pour lui confier l'éducation de son fils, s'était promis que, « si la Providence, jamais, le remettait en charge dans l'Église, » il irait, avant de se montrer au nouveau diocèse confié à ses soins, « demander à Dieu, dans une profonde retraite, loin de la cour et du monde, les forces nécessaires pour se bien acquitter de ses devoirs d'évêque, et pour porter *dignement un fardeau sous lequel les anges eux-mêmes* (a-t-il dit) *pourraient chanceler* [3]. » L'épiscopat étant un ministère d'*action*, et aussi un ministère *de prière*, *la Trappe* et *Châlons* lui avaient paru les lieux les plus propres à son pieux dessein. A la Trappe, il retrouverait un ami, ancien déjà et cher de plus en plus, Armand de Rancé, son con-

[1] « Præclara ingenii tui monumenta, ingentiaque merita quæ in excolendâ præstantissimis artibus ac disciplinis Ludovici Galliæ Delphini eximiâ indole, apud christianam rempublicam tibi comparasti. » (Bref d'Innocent XI, à *Bossuet*, 24 septembr. 1681, édit. Versailles, t. XXXVII, p. 233.)

[2] « Me minimum episcopum, neque dignum vocari episcopum, quippe qui vix ullam episcopalis officii partem attigerim, *statim ab altari raptus ad aulam.* » (*Bossuet*, Epist. [7 jun. 1679] ad Innocentium XI, édit. Versailles, t. XXXVII, pp. 205 et seq.)

[3] « *Metuendum angelis*, pastoralis officii onus. » (*Bossuet*, Epist. ad Innocentium XI, 6 novembris 1681, edit. Versailles, t. XXXVII, pp. 206, 234.)

disciple, autrefois, son émule, dans les écoles, un saint ascète aujourd'hui, « *dont la doctrine et la vie étaient un ornement du siècle* [1]. » A Châlons, dans le temps où lui était venue cette pensée, florissait, révéré de tous, le docte évêque Vialart de Herse, que nous avons vu si favorable à l'*Exposition*, et, dès longtemps, rempli d'amitié pour l'auteur de cet ouvrage. Bossuet s'était donc promis, si jamais il se voyait appelé, de nouveau, au gouvernement d'un diocèse, d'aller, avant tout, passer, en premier lieu, quelque temps *en oraison*, à la Trappe, près du saint abbé; puis, ensuite, quelque temps *en action*, à Châlons, près de Félix Vialart, dont l'édifiante et laborieuse vie, le dévouement sans bornes à son troupeau, le solide savoir, l'infatigable zèle, l'expérience consommée, lui promettaient à la fois, les plus sages conseils et les plus saints exemples [2]. La mort de ce vénérable évêque, survenue, un an, presque, avant la nomination de Bossuet au siége de Meaux [3], ayant rompu le dessein de Châlons, la Trappe, du moins, lui demeurait; et il y était attendu, désiré, espéré, de jour en jour, par Rancé, impatient de le revoir, de le posséder dans son désert [4]. Mais, nouveau et fâcheux contre-temps! le prélat ayant, sur ces entrefaites, été *député*, comme on a vu, à l'assemblée du clergé [5], les deux amis du-

[1] *Bossuet*, Oraison funèbre de la Princesse Palatine.

[2] *Bossuet*, Lettres à *Rancé*, 22 juin, 22 juillet, ...septembre 1681. — Lettres *inédites* de *Bossuet* à D[el] *Huet*, 6 juin, 22 juillet 1681.

[3] *Vialart*, évèque de Châlons, mourut le 10 juin 1680.

[4] *Bossuet*, Lettre à *Rancé*, septembre 1681.

[5] Le chapitre de Meaux délégua Bossuet, le 28 septembre 1681, à l'Assemblée provinciale de Paris, où se devaient élire les deux prélats appelés à la représenter dans l'*Assemblée générale extraordinaire*. Bossuet fut, le 30 septembre 1681, élu par l'*Assemblée*

rent, non sans une peine extrême, renoncer à cette douceur si ardemment souhaitée de tous deux; les très-graves affaires qui se traitaient là, chaque jour, et auxquelles nous avons vu Bossuet prendre tant de part, n'ayant pu permettre qu'il s'éloignât, en ce moment-là, de Paris [1].

Le diocèse de Meaux dans la joie et dans l'attente.

A Meaux, cependant, et dans le diocèse au loin, tous en joie, depuis que leur avait été donné un tel évêque, se montraient, à l'envi, impatients de le voir, de le contempler, de l'entendre. Admirée si longtemps, dans les chaires de Metz, dans celles de Toul, de Dijon, de Paris, au Louvre, à Saint-Germain, à Versailles, la voix de l'incomparable orateur l'avait été, aussi, en plusieurs rencontres, dans ce diocèse de Meaux qui, aujourd'hui, devenait le sien; à Jouarre, lors de la vêture de *Henriette-Thérèse* d'Albert de Luynes; à Jouarre encore, au 1er novembre (*mademoiselle* de Montpensier y étant), le jour de la *fête de tous les saints;* puis, dans la ville épiscopale, en présence de Dominique de Ligny, qu'il se voyait appelé à remplacer aujourd'hui [2]. L'*Exposition* solennellement *approuvée* par cet évêque [3], prompt, aussitôt, à la recommander, à la répandre, avait décidé nombre d'abjurations dans la Brie, et, de proche

provinciale, avec François de Harlay, archevêque de Paris, pour la représenter, dans l'Assemblée générale. (*Procès-verbal ms.* de l'Assemblée générale extraordinaire, de 1681-82.)

[1] Lettres de *Bossuet* à *Rancé,* septembre 1681, édit. Versailles, t. XXXVII.

[2] *Nos Études sur Bossuet,* t. II, pp. 215, 220, 302 et suiv.; 446; t. III, pp. 318 et suiv.

[3] *D. de Ligny,* évêque de Meaux, est un des signataires de l'*Approbation collective* donnée par *onze prélats* à l'*Exposition de la doctrine de l'Église catholique.*

en proche, dans les lieux environnants. Mais l'auteur lui-même, l'auteur de ce *Livre d'or* allant, prochainement, venir, en personne, évangéliser ces contrées, se pouvait-il, que, par ses *instructions*, si solides, si touchantes toujours, et si apostoliques, il ne ramenât point tout ce qu'il restait encore de religionnaires dans ce diocèse, le premier en France, où le calvinisme eût fait des prosélytes; « celui aussi où en avait commencé l'exercice[1]; » Calvin lui-même l'y étant venu établir par ses prédications emportées, dont s'émut profondément et au loin tout le pays[2]! Pourrait-on résister à ce redouté docteur qui avait autrefois persuadé Turenne, et qui avait, depuis, avec tant d'éclat, triomphé de Claude?

Des lettres échangées alors entre deux ecclésiastiques du diocèse de Meaux, Michel Julien, docteur en Sorbonne, curé, depuis quarante et un ans, d'Étrépilly; et Pierre Janvier, curé de Saint-Thibaut de Meaux[3], font bien connaître la joie qu'avait causée la nomination de Bossuet, dans tout ce pays, et l'impatience où l'on y était de voir le prélat et de le posséder. Julien, parvenu, presque, à sa soixante-dixième année, avait vu déjà quatre évêques se succéder dans la chaire de saint Faron, sans jamais

[1] *Bossuet,* Histoire des Variations, liv. XII, § 1.

[2] Histoire de l'église de Meaux, par Dom Toussaint *du Plessis,* in-4°, t. I, p. 325. — D. Theodorici *Ruinartii* iter litterarium in Alsaciam (Œuvres posthumes de D. D. *Mabillon* et *Ruinart),* t. III, p. 411. « Souvenez-vous de Pierre Leclerc, cardeur de laine...—*C'est lui qui, en* 1546, *a dressé l'Église* prétendue réformée de Meaux...; *la première formée dans ce royaume.* » (*Bossuet, Lettre pastorale* aux nouveaux catholiques, sur la communion pascale, 24 mars 1686, § 4.)

[3] Dictionnaire de Moréri, article : *Janvier* (Pierre).

avoir eu grand accès, comme il semble, auprès d'aucun d'eux, son faible pour des opinions que repoussait l'Église[1], lui ayant pu mériter d'être laissé à l'écart. Curieusement désireux, après la mort de Dominique de Ligny, de savoir qui lui allait succéder, « On parle de M. de Novion, ou de M. Bossuet (écrivait-il à son ami); *cela étant, il n'y a rien à espérer, ni pour vous, ni pour moi*[2]. » Julien avait su, en un mot, que ces deux prélats étaient notoirement opposés aux opinions nouvelles. Jacques Potier de Novion devait, peu après, être promu à l'évêché d'Évreux; et on apprit, au même temps, la nomination de M. de Condom au siége de Meaux. Bossuet (le curé d'Étrépilly et ses adhérents le savaient bien), Bossuet, disciple affectionné du fameux Nicolas Cornet, n'avait jamais, non plus que son maître, hésité un seul instant, sur ces questions; mais tous, en France, les dissidents comme les orthodoxes, demeurant d'accord que le prélat était, en ce qui regarde *les personnes*, plein de charité, de ménagements et d'égards, « Chacun m'assure (écrivit Julien) que notre nouvel évêque est très-digne de cette charge, très-savant, très-zélé, et fort modéré dans son zèle, c'est-à-dire :

[1] Lors du synode tenu à l'évêché de Meaux, en 1655, sous la présidence de l'évêque Dominique *Séguier*, pour *signer* le *Formulaire*, dressé en conformité de la bulle du pape Innocent X (31 mai 1653), contre le livre de Jansénius, le curé *Julien*, docteur en Sorbonne, n'épargna rien pour persuader à tous les curés du diocèse de Meaux la distinction du *Fait* et du *Droit*, source inépuisable de résistances aux *constitutions* des souverains pontifes sur ce sujet. (Histoire *ms.* de l'Église, au dix-septième siècle, 3 vol. in-4°, t. III, pp. 481 et suiv. Bibliothèque de l'Arsenal, *Histoire*, n° 38, A.)

[2] Lettre de Michel *Julien* à Pierre *Janvier* (avril 1681). (*Recueils* de Pierre *Janvier*, curé de Saint-Thibaut-lès-Meaux, t. V, in-fol., Bibliothèque publique de Meaux.)

chrétiennement zélé; car il y a des aveugles qui gâtent tout [1]. » Quand, bientôt, furent venues à Meaux des nouvelles de l'admirable *sermon* (sur l'*unité de l'Église*), prononcé par Bossuet, aux Grands-Augustins de Paris [2], avec l'éclat et l'applaudissement que l'on sait, le curé d'Étrépilly, aux écoutes toujours [3], « on m'a (écrivit-il à son ami), on m'a dit des merveilles du discours prononcé, le 9 novembre, par monseigneur notre évêque. Cette pièce ne se verra-t-elle point, ou *manuscrite*, ou *imprimée*? Si elle peut être vue, tâchez donc que je la puisse connaître. » « M. Bossuet est le plus habile homme que nous ayons eu depuis les évêques Pinelle et Briçonnet. Et, outre cela, il aura du pouvoir pour soulager le peuple. Il a été instruit à Navarre. Ce collége est en possession de donner au diocèse de Meaux des évêques et des ecclésiastiques du second ordre. Mais quand donc aura lieu l'*entrée*? Vous m'en ferez, s'il vous plaît, connaître amplement les détails [4]. »

Entrée [de] Bossue[t] à Meaux (7 févr. 16[82])

Cette cérémonie, différée quelque temps par les raisons qu'on a vues, s'allait faire enfin les *sept* et *huit février* 1682. Les séances de l'assemblée générale du clergé de France, interrompues alors, devant n'être reprises qu'à quelques jours de là, Bossuet avait résolu de mettre ce temps à profit pour se rendre dans son diocèse. De splendides préparatifs, diligemment improvisés par les habitants, à l'envi, naïfs et touchants témoignages d'une satisfaction, d'une sympathie, vives dans le cœur de tous, firent

[1] Lettre du même au même, 24 décembre 1681.
[2] Le 11 novembre 1681.
[3] Lettre de *Julien*, 26 novembre 1681.
[4] Lettre de *Julien*, 24 décembre 1681.

assez connaître qu'il ne s'agissait point, ici, d'une de ces solennités « où (comme l'a dit Bossuet, lui-même) *la joie est commandée,* » et que « *tout*, en un mot, *se faisait par le seul ravissement du peuple*[1]. » Incroyable concours des diocésains empressés au-devant du pontife; escortes d'honneur, arcs de triomphe, décharges de mousqueterie, cloches mises en branle, à toute volée, tentures, guirlandes, trophées; taisons ces démonstrations accoutumées en de telles rencontres, mais auxquelles, cette fois, prirent part visiblement tous les cœurs. Parmi des écussons sans nombre, aux armes du roi, de Marie-Thérèse d'Autriche, du prince royal, disciple du prélat, de la Dauphine, dont il était le *premier aumônier*, de la ville de Meaux, fière, à bon droit, qu'on lui eût donné un tel pontife, les avides regards de la multitude cherchant, de préférence, l'humble blason de la famille de son évêque (*trois roues d'or, sur champ d'azur*[2]), les moins lettrés se firent expliquer ces paroles, « *Spiritus vitæ erat in rotis*[3], » devise empruntée aux livres saints, si heureusement appliquée, en un tel jour, au nouvel évêque et à ses armes par les intelligents ordonnateurs de la fête!

Réponses de Bossuet aux harangues.

Le prélat, est-il besoin de le dire? répondit à toutes les harangues, avec une grâce infinie et le plus heureux à-propos. Au doyen du chapitre[4] appartenait, de

[1] *Bossuet,* Méditations sur l'Évangile. La *Dernière Semaine du Sauveur*, 1re journée.

[2] Relation de l'*Entrée* de *Bossuet* à Meaux. (*Mercure galant*, 1682 [mars], de la page 8 à la page 63.)

[3] *Ezéchiel,* cap. 1, v. 20.

[4] Pierre *de la Croix*, reçu *doyen*, le 6 octobre 1666, mort le 30 juin 1695. Il était parent des deux derniers évêques de Meaux,

droit, l'honneur de complimenter le pontife, à son arrivée au grand portail de la basilique de Saint-Étienne, le *huit février*, jour où il *prit possession* de son diocèse. Inspiré, ici, par sa joie, par la joie de tous, cet ecclésiastique, homme de mérite, devait trouver, en cette solennelle rencontre, de pathétiques paroles, naïf épanchement de son cœur, et qu'accueillirent les sympathiques murmures de l'assistance. Bossuet, ému visiblement de ces dispositions si favorables, qui lui permettaient de tant espérer de son diocèse, « je connais, répondit-il, je connais, de plus en plus, non sans en être touché, comme je le dois, à quel point déjà je suis dans le cœur de ce peuple que Dieu a daigné confier à mes soins. Je le porte moi-même dans le mien ; et je lui promets aujourd'hui que je me ferai tout à tous, pour satisfaire, autant qu'il pourra être en moi, aux vœux, aux espérances, aux besoins de tous[1]. » Le cortége, sur cela, s'était mis en marche vers le chœur, chantant, accompagné des orgues, le solennel répons : « *Ecce sacerdos magnus;* » puis, retentit bientôt le joyeux et triomphant *Vivat* IN ÆTERNUM, au moment où le grand homme, la mitre en tête, la crosse en main, s'assit dans la chaire de saint Saintin, de saint Faron, de saint Hildevert.

Prise d… possessi… (8 févr. 16…

La solennelle *réception* de Bossuet, *au chapitre* (le lendemain lundi 9), en qualité de *premier chanoine de l'église de Meaux;* le *pain*, le *vin* offerts au prélat par la compagnie, en signe d'intime, étroite et cor-

Bossu… reçu chanoin… l'église… Meau… (9 févr. 1…

MM. *Séguier* et *de Ligny*. (Histoire de l'Église de Meaux, par dom *Toussaint du Plessis*, 1731, in-4°, t. I, p. 565.)

[1] Relation de l'*Entrée* de Bossuet à Meaux, en février 1682. (*Mercure galant*, mars 1682. — *Gazette de France*, 14 février 1682.)

diale union ; les mutuels et affectueux embrassements de ces cinquante chanoines et de leur admiré collègue, tandis que retentissaient, accompagnées de l'orgue, ces belles paroles : « *Ecce quam bonum, quam jucundum habitare fratres in unum*[1], » toutes ces choses, de cérémonial, seraient, ici, passées sous silence, si une joie, une exultation inaccoutumées n'en eussent fait, cette fois, la plus touchante fête de famille. « Dans les anciens temps (avait dit Bossuet à tous ces chanoines charmés), le chapitre de chaque église cathédrale faisait partie du *presbyterium,* c'est-à-dire de la demeure de l'évêque. Ma maison, messieurs, entendez-le bien, ma maison va, comme dans ces premiers siècles, être désormais la vôtre ; recevez-en de moi l'assurance; et (je le sens dès ce jour) une si étroite liaison entre nous tous sera, pour moi, remplie de consolation et de douceur[2]. » Derechef, alors, avec enthousiasme, et accompagnées par les triomphantes modulations de l'orgue, furent chantées ces belles et si opportunes paroles : « *Ecce quam bonum, quam jucundum habitare fratres in unum!* » dont l'éloquent prélat venait de faire un si aimable commentaire. Combien était vrai, en son cœur, et effectif le bon vouloir promis ainsi par lui aux chanoines de son église, ils le devaient, tous, vingt-deux années durant, éprouver, chaque jour, davantage. Qui n'a lu, en tête de son bel ouvrage sur les *Psaumes* (1690), la touchante *Dédicace* qu'il en fit au chapitre de Meaux, « affectueux témoignage (déclara-t-il) de sa haute estime pour ces ecclésiastiques, pour leur piété ; gage de son étroite et si familière

[1] Psaume CXXXII, v. 1. — *Relation,* déjà citée.
[2] *Relation,* déjà citée.

union avec eux, remplie pour lui de tant de consolation; d'agrément, d'édification, de douceur [1]? »

Bossu officié, d sa cathédral mercre des Cend (11 févr 1682.

Le carême, cependant, allait s'ouvrir; et Bossuet n'avait pas sans dessein saisi ce temps pour prendre possession de son diocèse. Il voulait, le *mercredi des cendres,* se faire, pour la première fois, entendre dans sa cathédrale; y célébrer l'*Absoute;* y donner *les cendres* au clergé, à tout le peuple; commencer, en un mot, ce jour-là, les augustes fonctions de son ministère épiscopal. Nous l'avons vu, en 1680, à Bignicourt-sur-Saulx, inaugurer ainsi, un *mercredi des cendres,* son entrée en charge, comme *premier aumônier* de la dauphine Christine de Bavière; il va, cette année, après des fêtes, des pompes, des cris de joie, inaugurer son arrivée à Meaux, en remplissant, de nouveau, ce ministère de pénitence, de tristesse, de deuil et de mort. Combien il tardait à tous de l'entendre! Les *Relations* contemporaines parlent de la prodigieuse multitude accourue, dès l'aube, à Saint-Étienne, et à laquelle, en un tel jour, la spacieuse basilique ne put suffire [2]. Elles signalent, de plus, dans cet innombrable auditoire, la présence de quatre grands prélats, d'ecclésiastiques éminents, venus de Paris, de la province, tout exprès, pour honorer *l'entrée* de Bossuet, sa prise de *possession,* entendre sa voix, être, en un mot, les heureux témoins des premiers actes du prélat dans son diocèse [3].

Premiè prédicat de Bossu dans s cathédr

[1] *Bossuet*, Epistola ad Capitulum Meldensem (IV non. Jun.), in capite *Psalmorum,* 1690.

[2] *Mercure galant,* 1682 (mars).

[3] Charles-Maurice *le Tellier*, archevêque de Reims; — Gilbert *de Choiseul,* évêque de Tournai; — Louis-Antoine *de Noailles,* évêque de Châlons; — Marie *de Laval de Bois-Dauphin,* évêque de la Rochelle; — l'abbé *Finé de Brianville,* commendataire de

Premières paroles du prélat à ses diocésains.

A des peuples dont retentissaient encore les chaleureux *vivat*, les bruyants cris de joie, venir, si tôt, venir, en cette morne et sombre *journée des cendres*, parler, tout d'abord, de deuil et de mort, c'était là un de ces saisissants contrastes, où Bossuet triompha toujours. « Il m'en coûte (leur dit-il, en commençant), il m'en coûte de venir ainsi annoncer des nouvelles de tristesse, de pénitence, à tant de fidèles, mes enfants, mes frères, empressés tous à l'envi, en ces derniers jours, à me marquer une si entière et si cordiale joie [1]. » Il devait, toutefois, sa charge l'exigeant de lui, inaugurer, par de paternelles et solides instructions, le carême, qui commençait ce jour-là. S'appliquant donc, sans tarder davantage, à expliquer par l'*écriture*, par la *tradition*, par l'*histoire*, les cérémonies de l'*Absoute*, qui allait suivre, qu'on se réprésente l'innombrable et sympathique assistance, les yeux avidement fixés sur son admirable évêque ; l'écoutant parler sur un sujet si fécond, avec cette érudition, cette sublimité, cette onction pénétrante et suave qui, en tous lieux, mais en celui-ci plus qu'en aucun autre, donnaient tant d'efficacité à ses discours ! Leur émotion devait néanmoins s'accroître encore, lorsqu'ils entendirent le prélat leur promettre, en termes exprès, de prêcher, dans cette même chaire [2], à chacune des grandes fêtes de

Quinçay, en Poitou ; — *Antoine* Bossuet, frère aîné de Bossuet, était là avec ses deux fils (*Louis* et *Jacques-Bénigne*), et Bénigne *Chasot*; ces trois derniers étaient *neveux* de l'évêque de Meaux.

[1] *Mercure galant*, mars 1682.

[2] *Ledieu, Mémoires*, t. I, pp. 113 et 182. — Dans la construction de la *chaire à prêcher* qu'on voit, aujourd'hui encore, dans la cathédrale de Meaux, ont été employés les panneaux sculptés de la *chaire* dans laquelle Bossuet, pendant vingt-deux ans, prêcha si

l'année; ajoutant que, de plus, il officierait, ces jours-là, dans son église épiscopale [1]; car (disait-il) « *je serai toujours*, EN ESPRIT, *dans le diocèse, et m'en absenterai le moins que je pourrai*, SELON LE CORPS [2]. » Heureuses populations, et véritablement favorisées de Dieu, qu'un tel pontife allait, vingt-deux années durant, avec tant de zèle, de persévérance et d'amour, « *nourrir de la parole de vie*[3] ! » Sur l'*Absoute*, célébrée, ensuite, par le prélat; sur les *cendres* imprimées par une telle main aux fronts de ses diocésains empressés, que pourrions-nous dire qui égalât le religieux saisissement de ces fidèles sans nombre, si bien préparés par les pathétiques paroles de leur évêque, aux sentiments profonds dont ces grandes et saintes cérémonies pénétreront toujours des cœurs véritablement chrétiens!

Bossuet donne les *cendres* à les assistants

Bossuet, après cela, s'était rendu, de la cathédrale, au *grand séminaire*, où était impatiemment attendue sa première visite [4]. (L'antique chapelle de cette maison, où fut, avec solennité et joie, accueilli l'illustre et désiré pontife; où, si fréquemment, dans la suite, devait retentir sa voix aimée, est debout, aujourd'hui encore [5]). Le prélat, dans une paternelle allocution à tant de prêtres, à tant de lévites,

Première visite de Bossuet à son *séminaire* (11 févri 1682.)

souvent. Sur ces panneaux sont représentés des faits de la vie de saint Étienne, premier martyr, patron de la cathédrale de Meaux; sur l'un d'eux, on lit le millésime 1621. (*Notice historique et descriptive sur la cathédrale de Meaux*, par Mgr *Allou*, évêque de Meaux, 1839, in-8°, p. 24.)

[1] *Ledieu*, Mémoires, t. I, pp. 113, 182.

[2] *Bossuet*, Lettre à une religieuse (19 mai 1691).

[3] *Bossuet*, Oraison funèbre de *Condé*, 10 mars 1687.

[4] *Mercure galant*, 1682 (mars).

[5] La *partie orientale* de la chapelle du grand séminaire de Meaux fut construite, en 1480, sous l'épiscopat de Jean du Drac; la *partie*

ravis de le voir, heureux de l'entendre, se préoccupant, tout d'abord, de ceux d'entre ces derniers qui, bientôt, devaient, les uns être honorés du caractère sacerdotal, les autres être admis aux degrés qui y préparent, sut, digne disciple de Vincent de Paul, retrouver dans son cœur d'évêque et de père, ces touchantes inspirations, dont tous, chaque fois (l'abbé Fleury, entre les autres), avaient naguère été si édifiés et si émus, à Saint-Lazare [1].

Bossuet assiste, dans a cathédrale, au 1er sermon du carême. (12 février 1682.)

Bossuet s'était promis de prendre part, le lendemain jeudi 12, dans la grande église, à l'ouverture de la station quadragésimale, et d'assister au *premier sermon* du prédicateur choisi par lui pour y prêcher, cette année-là, le carême [2]. Le stationnaire s'adressant, tout d'abord, au prélat, qui, debout encore en face de la chaire, venait de le bénir, avec le cérémonial accoutumé, « *je sais bien, Monseigneur* (lui dit-il), *que vous me faites monter en cette chaire, pour instruire vos peuples, et non pour faire votre éloge.* Mais le moyen de ne féliciter pas *l'Église de Meaux, si heureuse, aujourd'hui, de posséder un grand prélat, que toutes les Églises à l'envi choisiraient pour leur évêque, si le choix dépendait d'elles !* » Faisant ensuite l'application à Bossuet, de ce qu'avait dit Élisée au prophète Élie, son maître, avant d'aller, par ses ordres, faire entendre au peuple d'Israël les volontés de Dieu, « Monseigneur, lui dit-il, puisque vous m'ordonnez de porter cette divine parole en votre pré-

occidentale l'a été, en 1638, sous l'épiscopat de Jean de Belleau. (Note de M. l'abbé *Denis*, chanoine à la cathédrale de Meaux.)

[1] Nos *Études sur la vie de Bossuet*, t. II, pp. 13, 14 et suiv.; pp. 67 et suiv.; 245 et suiv.; t. III, pp. 303 et suiv.

[2] C'était un génovéfain, qui avait, précédemment, occupé avec succès les grandes chaires de la capitale. (*Mercure galant*, 1682.)

sence, dans la première église et dans la principale ville de votre diocèse, *que l'esprit de Dieu, qui est en vous, se répande sur moi : fiat in me duplex spiritus tuus*[1] ! »

Bossuet gagne les cœurs, dès ces premiers pas dans son diocèse.

Le souvenir de ces premiers pas de Bossuet dans son diocèse y devait, à jamais, demeurer doux et cher; le prélat, par ses manières simples, cordiales, affables, humbles, dignes, tout ensemble, plus encore que par l'éloquence vraie et le constant à-propos de son langage, ayant, durant ce court séjour, ravi tous les cœurs, et su gagner tous les esprits[2]. « J'ai (écrivait le curé d'Étrépilly à celui de Saint-Thibaut, qui lui avait fait connaître tous ces détails), *j'ai lu tout votre récit, et j'en ai profité pour mon prône de Dimanche dernier. Nous avons, tous, occasion de nous réjouir d'un si bon choix que le roi a fait, pour le diocèse de Meaux*[3]. »

Quelques particularités, qui témoignaient de la bonté de Bossuet, de son aimable vouloir, touchèrent vivement les habitants de Meaux; et, d'abord, sa visite empressée, dès le premier jour, à l'abbaye de Notre-Dame, pour l'abbesse de ce monastère, *Barbe Françoise* de la Vieuville, sœur de *Marie-Thérèse Henriette,* dont nous l'avons vu, autrefois, honorer la *vêture* par un excellent *discours*[4]. Quelle joie, encore, causa sa présence à un nonagénaire, M. le Ber, prévôt de la vicomté de Meaux, titulaire, depuis soixante-dix années, de cet office! Le digne vieillard,

[1] Regum liber IV, cap. II, v. 9. — *Mercure galant*, 1682 (mars).
[2] *Ledieu, Mémoires*, t. I, p. 214 ; — et *Journal*, t. III, p. 234.
[3] Lettre de *Julien*, curé d'Étrépilly, 17 février 1682.
[4] *Mercure galant*, 1682 (mars). — Nos *Études sur la vie de Bossuet*, t. III, pp. 318 et suiv.

déjà, au jour de *l'entrée*, dans sa harangue à Bossuet, saluant en lui le *sixième évêque de Meaux qu'il lui eût* (disait-il) *été donné de voir*, avait été accueilli par Bossuet avec un empressement aimable, un respect, une affectueuse bonté, dont tous, dans la ville, témoignèrent avoir été très-touchés. Le pontife y devait mettre le comble par l'inespérée et gracieuse visite qu'il alla, au vu de tous, faire à ce vieux magistrat, en sa demeure [1].

Aumône générale, aux indigents de Meaux, le *mardi gras*. (10 février 1682.)

Aurait-il pu oublier les indigents de sa ville épiscopale, celui qui, à Metz, à Paris, à la cour, éloquent, infatigable *avocat des pauvres* [2], leur avait toujours, avec tant d'empressement, de zèle, prêté l'inestimable et efficace concours de sa parole? Une abondante *aumône générale*, faite par les ordres et aux frais du prélat, le *mardi gras*, 10 *février*, avait donné aux indigents de Meaux quelque part aux joies plus bruyantes accoutumées, ce jour-là, en tous lieux [3]. Toujours, dans la suite, les pauvres du diocèse le retrouveront compatissant, secourable, prodigue même, dans les années mauvaises, jusqu'à épuiser pour eux ses ressources; et aux remontrances de son économe pour qu'il ait à modérer ses libéralités, répondant avec chaleur : « *Non, je n'en ferai rien; je vendrais plutôt tout ce que j'ai* [4]. » Bonté effective,

[1] *Mercure galant*, mars 1682.

[2] « Les prédicateurs de l'Évangile sont *les véritables avocats des pauvres.* » (*Bossuet*, Exorde d'un *Sermon* prêché dans une assemblée de charité, édit. Versailles, t. XI, p. 16.)

[3] *Mercure galant*, 1682 (mars).

[4] En 1693, année calamiteuse, le dévouement de Bossuet pour les pauvres de son diocèse ne se donna point de repos; et ses aumônes furent abondantes, au-delà de ses moyens. (*Ledieu, Mémoires*, t. I, p. 188. — Ledieu avait été témoin du fait.)

mansuétude, charité large, vigilante, infatigable, abandon de tout lui-même « *au peuple qu'il allait* SERVIR, » comme il s'exprima alors [1], c'est ce que, dès cette première rencontre entre Bossuet et ses diocésains, tous ont su reconnaître dans le pontife, en même temps que les ont émerveillés son savoir, son éloquence et son génie.

Par Boss le nom de la vil de Mea connu, au loin, jamais de tout monde chrétien

A un demi-siècle de cette solennelle et vraiment *joyeuse entrée*, trente-trois années après que Bossuet fut descendu dans la tombe, du haut de cette même chaire de la cathédrale, où naguère retentit, si souvent, la voix aimée du pontife, un orateur éminent (l'abbé Séguy) dira, d'un ton pénétré, à son nombreux auditoire, pénétré, ému, non moins que lui : « *Par votre révéré et immortel évêque,* JACQUES-BÉNIGNE BOSSUET, *le nom de cette humble ville de Meaux est, et demeurera, à jamais, connu, au loin, de tout le monde chrétien* [2] *!* »

[1] Bossuet, Deuxième Instruction pastorale *sur les promesses de l'Église*, n° 130.

[2] L'abbé *Séguy*, dans l'*Oraison funèbre* du cardinal *de Bissy*, évêque de Meaux, prononcée dans la cathédrale de Meaux, le 5 décembre 1737.

FIN.

PIÈCE JUSTIFICATIVE.

Voir page 560.

Cleri Gallicani Declaratio de ecclesiasticâ potestate.

Die 19 martii 1682.

« Ecclesiæ Gallicanæ decreta et libertates à majoribus nostris tanto studio propugnatas, earumque fundamenta sacris canonibus et Patrum traditione nixa, multi diruere moliuntur; nec desunt qui earum obtentu primatum beati Petri, ejusque successorum romanorum pontificum à Christo institutum, iisque debitam ab omnibus christianis obedientiam, sedisque apostolicæ, in quâ fides prædicatur, et unitas servatur Ecclesiæ, reverendam omnibus gentibus majestatem imminuere non vereantur. Hæretici quoque nihil prætermittunt, quo eam potestatem, quâ pax Ecclesiæ continetur, invidiosam et gravem regibus et populis ostentent, iisque fraudibus simplices animas ab Ecclesiæ matris, Christique adeò communione dissocient. Quæ ut incommoda propulsemus, nos archiepiscopi et episcopi Parisiis mandato regio congregati, Ecclesiam Gallicanam repræsentantes, unà cum cæteris ecclesiasticis viris nobiscum deputatis, diligenti tractatu habito, hæc sancienda et declaranda esse duximus :

I.

« Primùm : beato Petro ejusque successoribus, Christi vicariis, ipsique Ecclesiæ, rerum spiritualium et ad æternam salutem pertinentium, non autem civilium, ac temporalium, à Deo traditam potestatem, dicente Domino : *Regnum meum non est de hoc mundo* [1]; et iterùm : *Reddite ergò quæ sunt Cæsaris, Cæsari, et quæ sunt Dei, Deo* [2]; ac proindè stare apostolicum illud : *omnis anima potestatibus sublimioribus subdita sit : non est enim potestas nisi à Deo : quæ autem sunt, à Deo ordinatæ sunt. Itaque, qui potestati resistit, Dei ordinationi resistit* [3]. Reges ergò et

[1] Joann., XVIII, 36.
[2] Luc., XX, 25.
[3] Rom., XIII, 1, 2.

Traduction, extraite de l'*Histoire de Bossuet*, par le cardinal de Bausset.

Déclaration du clergé de France, sur la puissance ecclésiastique.

Du 19 mars 1682.

« Plusieurs s'efforcent de renverser les décrets de l'Église gallicane, ses libertés qu'ont soutenues avec tant de zèle nos ancêtres, et leurs fondements appuyés sur les saints canons et sur la tradition des Pères. Il en est aussi qui, sous le prétexte de ces libertés, ne craignent pas de porter atteinte à la primauté de saint Pierre et des pontifes romains ses successeurs, instituée par Jésus-Christ, à l'obéissance qui leur est due par tous les chrétiens, et à la majesté, si vénérable aux yeux de toutes les nations, du siége apostolique, où s'enseigne la foi et se conserve l'unité de l'Église. Les hérétiques, d'autre part, n'omettent rien pour présenter cette puissance qui renferme la paix de l'Église, comme insupportable aux rois et aux peuples, et pour séparer par cet artifice les âmes simples de la communion de l'Église et de Jésus-Christ. C'est dans le dessein de remédier à de tels inconvénients, que nous, archevèques et évêques, assemblés à Paris, par ordre du roi, avec les autres députés, qui représentons l'Église gallicane, avons jugé convenable, après une mûre délibération, d'établir et de déclarer :

I.

« Que saint Pierre et ses successeurs, vicaires de Jésus-Christ, et que toute l'Église même n'ont reçu de puissance de Dieu que sur les choses spirituelles et qui concernent le salut, et non point sur les choses temporelles et civiles; Jésus-Christ nous apprenant lui-même que *son royaume n'est point de ce monde* [1]; et, en un autre endroit, qu'*il faut rendre à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu* [2]; et qu'ainsi ce précepte de l'apôtre saint Paul ne peut en rien être altéré ou ébranlé : *que toute personne soit soumise aux puissances supérieures; car il n'y a point de puissance qui ne vienne de Dieu, et c'est lui qui ordonne celles qui sont sur la terre; celui donc qui s'oppose aux puissances, résiste à l'ordre de Dieu* [3].

Nous déclarons en conséquence que les rois et les souverains

[1] Jean, XVIII, 36.
[2] Luc, XX, 25.
[3] Rom., XIII, 1, 2.

principes, in temporalibus, nulli ecclesiasticæ potestati, Dei ordinatione, subjici; neque auctoritate clavium Ecclesiæ, directè vel indirectè, deponi, aut illorum subditos eximi à fide atque obedientià, ac præstito fidelitatis sacramento solvi posse; eamque sententiam, publicæ tranquillitati necessariam, nec minùs Ecclesiæ quàm imperio utilem, ut verbo Dei, patrum traditioni, et sanctorum exemplis consonam, omninò retinendam.

II.

« Sic autem inesse apostolicæ sedi, ac Petri successoribus, Christi vicariis, rerum spiritualium plenam potestatem, ut simul valeant atque immota consistant sanctæ œcumenicæ synodi Constantiensis, à sede apostolicà comprobata, ipsoque romanorum pontificum ac totius Ecclesiæ usu confirmata, atque ab Ecclesià Gallicanà perpetuà religione custodita decreta de auctoritate conciliorum generalium, quæ sessione IV et V continentur; nec probari à Gallicanà Ecclesià qui eorum decretorum, quasi dubiæ sint auctoritatis ac minùs approbata, robur infringant, aut ad solum schismatis tempus concilii dicta detorqueant.

III.

« Hinc apostolicæ potestatis usum moderandum per canones spiritu Dei conditos, et totius mundi reverentià consecratos : valere etiam regulas, mores et instituta à regno et Ecclesià gallicanà recepta, patrumque terminos manere inconcussos; atque id pertinere ad amplitudinem apostolicæ sedis, ut statuta et consuetudines tantæ sedis et ecclesiarum consensione firmata, propriam stabilitatem obtineant.

IV.

« In fidei quoque quæstionibus, præcipuas summi pontificis esse partes, ejusque decreta ad omnes et singulas ecclesias pertinere; nec tamen irreformabile esse judicium, nisi Ecclesiæ consensus accesserit.

« Quæ accepta à patribus, ad omnes Ecclesias Gallicanas atque episcopos iis, Spiritu Sancto auctore, præsidentes, mittenda decrevimus; ut idipsum dicamus omnes, simusque in eodem sensu et in eàdem sententià. »

---

ne sont soumis à aucune puissance ecclésiastique, par l'ordre de Dieu, dans les choses temporelles; qu'ils ne peuvent être déposés directement, ni indirectement, par l'autorité des clés de l'Église; que leurs sujets ne peuvent être dispensés de la soumission et de l'obéissance qu'ils leur doivent, ou absous du serment de fidélité; et que cette doctrine, nécessaire pour la tranquillité publique, et non moins avantageuse à l'Église qu'à l'État, doit être inviolablement suivie comme conforme à la parole de Dieu, à la tradition des saints pères et aux exemples des saints.

II.

« Que la plénitude de puissance que le saint-siége apostolique et les successeurs de saint Pierre, vicaires de Jésus-Christ, ont sur les choses spirituelles, est telle, que les décrets du saint concile œcuménique de Constance, dans les sessions IV et V, approuvés par le saint-siége apostolique, confirmés par la pratique de toute l'Église et des pontifes romains, et observés religieusement, dans tous les temps, par l'Église gallicane, demeurent dans toute leur force et vertu; et que l'Église de France n'approuve pas l'opinion de ceux qui donnent atteinte à ces décrets, ou qui les affaiblissent, en disant que leur autorité n'est pas bien établie, qu'ils ne sont point approuvés, ou qu'ils ne regardent que le temps du schisme.

III.

« Qu'ainsi l'usage de la puissance apostolique doit être réglé suivant les canons faits par l'esprit de Dieu et consacrés par le respect général; que les règles, les mœurs, et les constitutions reçues dans le royaume doivent être maintenues, et les bornes posées par nos pères demeurer inébranlables; qu'il est même de la grandeur du saint-siége apostolique que les lois et coutumes, établies du consentement de ce siége respectable et des églises, subsistent invariablement.

IV.

« Que, quoique le pape ait la principale part dans les questions de la foi, et que ses décrets regardent toutes les églises et chaque église en particulier, son jugement n'est pourtant pas irréformable, à moins que le consentement de l'Église n'intervienne.

« Nous avons arrêté d'envoyer à toutes les églises de France et aux évêques qui y président par l'autorité du Saint-Esprit, ces maximes, que nous avons reçues de nos pères, afin que nous disions tous la même chose, que nous soyons tous dans les mêmes sentiments, et que nous suivions tous la même doctrine. »



TABLE DES MATIÈRES.

CHAPITRE III.

CHAPITRE IV.

CHAPITRE V.

CHAPITRE VI.

CHAPITRE VII.

CHAPITRE VIII.

CHAPITRE IX.

CHAPITRE X.

CHAPITRE XI.

CHAPITRE XII.

CHAPITRE XIII.

CHAPITRE XIV.

CHAPITRE XV.

Deuxième partie.

BOSSUET ÉVÊQUE.

FAITS DE LA VIE DU PRÉLAT, ÉTRANGERS A L'ÉDUCATION DU DAUPHIN

(1670-1682).

CHAPITRE I.

CHAPITRE II.

CHAPITRE III.

CHAPITRE IV.

CHAPITRE V.

CHAPITRE VI.

CHAPITRE VII.

CHAPITRE VIII.

CHAPITRE IX.

CHAPITRE X.

CHAPITRE XI.

CHAPITRE XII.

CHAPITRE XIII.

CHAPITRE XIV.

CHAPITRE XV.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.



